

Les villes au Moyen Âge en Europe occidentale

(ou comment demain peut apprendre d'hier)

Sous la direction de
Marie-Françoise Alamichel



Collections numériques du LISAA
Mémoire et territoires

Collections numériques du LISAA

Site internet : <http://lisaa.u-pem.fr/plateforme-dedition-electronique/collections-numeriques-du-lisaa/>

Rattachées à l'axe « Édition scientifique et humanités numériques », « Les collections numériques du LISAA » se veulent à la fois un lieu de mise en pratique innovante d'une édition numérique en sciences humaines et sociales qui tente de répondre aux besoins des chercheurs en termes de lisibilité et de citabilité et un espace de publication d'une recherche de qualité, validée par leurs pairs, ouvert aussi bien aux membres du laboratoire qu'à l'ensemble de la communauté scientifique.

Les collections numériques du LISAA reflètent les préoccupations scientifiques du laboratoire, son interdisciplinarité et son désir de transversalité. Elles sont toutefois indépendantes, chacune étant dotée d'une direction et d'un comité scientifique propres.

Mémoire et territoires

Dirigée par

Marie-Francoise Alamichel

Créée en 2016, *Mémoire et territoires* est la première collection numérique du LISAA. Elle est ouverte à l'ensemble des sciences humaines et sociales et publie des ouvrages individuels ou collectifs relevant des différents champs de l'histoire, des arts, des cultures, du patrimoine, ancrés dans une ou plusieurs sociétés, une ou plusieurs époques. Elle a pour thème tout ce qui définit une civilisation, la différencie, ou la rapproche, d'une autre.

Collection internationale, interdisciplinaire et multilingue, elle publie des ouvrages soumis à une double expertise scientifique.

Déjà parus dans la même collection

Envisioning Poverty / Concevoir la pauvreté

Volume dirigé par William Dow

Juin 2016

Les Représentations de la guerre d'Espagne Entre mémoire et oubli

Volume dirigé par Jonathan Barkate

Février 2017

Sous la direction de

Marie-Françoise Alamichel

**Les villes au Moyen Âge
en Europe occidentale**

(ou comment demain peut apprendre d'hier)

Mémoire et territoires

© 2018 Laboratoire LISAA
ISBN : 978-2-9566480-4-8
Ouvrage électronique

Couverture : Vue de la Nouvelle Troie (Londres)
Genealogy of the Kings of England to Richard III. Chronicle of the Percy Family to 1485. Oxford, MS. Bodleian.
Rolls 5

Sommaire

INTRODUCTION Marie-Françoise Alamichel	9
PREMIERE PARTIE VILLES DE FRANCE	
HISTOIRE	
CHAPITRE 1 Denis Gandouet Marché et foire à Surgères au Moyen Âge et leurs répercussions sur les structures urbaines (vers l'an mil - vers 1550)	29
CHAPITRE 2 Mélinda Bizri et Claire Bourguignon Espaces religieux et espaces urbains au Puy-en-Velay : interactions et impacts sur le développement de la ville entre le XIII ^e siècle et le XV ^e siècle	47
CHAPITRE 3 Nathalie Crouzier-Roland Des villes fluviales du Bordelais aux XIII ^e -XV ^e siècles : Bordeaux, Bourg sur Gironde, Saint-Macaire et Libourne, des pôles économiques et politiques entre rivalités et alliances	75
CHAPITRE 4 Mathieu Béghin Spatialiser la gestion des déchets au Moyen Âge. Réflexion sur le rôle des faubourgs à travers l'exemple des villes du Nord de la France des XIII ^e -XVI ^e siècles	101
CHAPITRE 5 Florentin Briffaz Portrait d'une ville d'influence. Lyon et son arrière-pays aux XIV ^e -XV ^e siècles	141
CHAPITRE 6 Julien Lagalice Entre répression, suspicion et réconciliation. Vivre à Besançon après la grande révolte de 1450-1451	173
CHAPITRE 7 Virginie Abriol L'architecture domestique et son décor dans les villes bretonnes aux XV ^e et XVI ^e siècles, représentation sociale et fonction identitaire	191
LITTERATURE	

CHAPITRE 8	
Pierre Levron	211
La ville folle, ou : la folie et ses espaces urbains. Enquête dans la littérature française du douzième au quinzième siècle	

CHAPITRE 9	
Anne Ibos-Augé	229
Adam de la Halle et les « jeux » : les premiers exemples de théâtre profane chanté à Arras à la fin du XIII ^e siècle	

CHAPITRE 10	
Marie-Geneviève Grossel	265
Images de la ville médiévale dans le <i>Voiage</i> de Jehan de Tournai	

SECONDE PARTIE

Villes d'Europe

ITALIE

CHAPITRE 11	
Andrea Casalboni	283
Angevin synoecisms in the border region of the Kingdom of Sicily in the 13th and 14th centuries	

ESPAGNE

CHAPITRE 12	
Julia Conesa-Soriano	297
La ville et l'espace vécu dans l'administration ecclésiastique (Barcelone, fin du Moyen Âge)	

CHAPITRE 13	
Frédéric Alchalabi	313
La septième cité. Représentation de la ville musulmane dans la <i>Chronique des Rois Catholiques</i> de Fernando de Pulgar	

ALLEMAGNE

CHAPITRE 14	
Danielle Buschinger	329
La ville dans la littérature allemande du Moyen Âge (<i>Sangspruchdichtung</i> , grand poème didactique, chroniques urbaines)	

GRANDE-BRETAGNE

CHAPITRE 15	
Isabelle Faure	343
La recluse et la ville (XI ^e -XIII ^e siècles), un bénéfice mutuel	
CHAPITRE 16	
Natalia I. Petrovskaia	355
Real and Imaginary Towns in Medieval Wales	
CHAPITRE 17	
Nolwena Monnier	371
Toponymie des villes dans diverses chroniques de l'Angleterre du XII ^e siècle : Connaitre le passé pour comprendre le présent ?	
CHAPITRE 18	
Assia Alami	389
15th-Century Gentry Women's Contribution to the London Economy as Revealed in the Surviving Letter Collections of the Paston, Stonor, Plumpton, Armburgh, and Cely Families	

Introduction

MARIE-FRANÇOISE ALAMICHEL
Université Paris Est

Le projet FUTURE de L'université Paris Est Marne-la-Vallée a remporté la labellisation I-SITE. « Le projet scientifique de l'Initiative FUTURE est centré sur le thème de la ville de demain et structuré autour de trois défis : la ville économe en ressources, la ville sûre et résiliente, la ville intelligente. Fort de son caractère pluridisciplinaire, il a vocation à démultiplier la fertilisation croisée des connaissances et des compétences présentes entre sciences dites dures, sciences de l'ingénieur et sciences humaines et sociales ».

La ville de demain peut et doit apprendre de la ville d'hier. Catherine Xandry considère qu'« il s'agit de replacer la ville actuelle dans une dynamique d'évolution puisque sa morphologie est composée des héritages successifs des périodes antiques, médiévales et modernes. L'étude du passé aide à la compréhension de l'état actuel si, outre un inventaire des anciennes structures, elle porte sur son organisation et son processus d'évolution »¹. C'est la raison pour laquelle ce nouveau numéro de la collection *Mémoire et territoires* est consacré à la ville au Moyen Âge.

Études urbaines historiques

Le très grand intérêt que portent les historiens médiévistes à l'étude de la ville est visible depuis de nombreuses décennies. Les auteurs des chapitres de la première partie du présent volume saluent tous les grands noms français de l'historiographie urbaine médiévale : le précurseur Henri Pirenne², divers rédacteurs de monographies des années 1970 ou 1980, les directeurs de sommes qui se voulaient « exhaustives » tels Georges Duby et son *Histoire de la France urbaine* (1980) dont le volume consacré au Moyen Âge fut confié à Jacques Le Goff, André Chédeville et Jacques Rossiaud³. L'importance des travaux de Jacques Heers ou de Georges Jehel et Philippe Racinet⁴ au cours des années 1990 est soulignée sans oublier les évolutions, inflexions ou nuances apportées par la génération plus récente de chercheurs en études urbaines médiévales à l'instar de Thierry Dutour, Patrick Boucheron ou Denis Menjot⁵.

¹ Catherine Xandry « Les marges des villes médiévales et du début de l'époque moderne et leurs échos dans le périurbain actuel. Outils d'analyse et concepts pour une meilleure compréhension des « banlieues », *Les Nouvelles de l'archéologie*, n° 136, 2014, p. 30-34.

² Henri Pirenne, *Les Villes du Moyen Âge. Essai d'histoire économique et sociale*, Bruxelles, Maurice Lamertin, 1927.

³ Georges Duby, éd., *Histoire de la France urbaine, tome 2 : La Ville médiévale*, Paris, Seuil, 1980.

⁴ Jacques Heers, *La Ville au Moyen Âge en Occident : Paysages, pouvoirs et conflits*, Paris, Hachette, 1990 [rééd. 1997] ; Georges Jehel et Philippe Racinet, *La Ville médiévale. De l'Occident chrétien à l'Orient musulman*, Paris, Armand Colin, 1996.

⁵ Thierry Dutour, *La Ville médiévale. Origines et triomphe de l'Europe urbaine*, Paris, Odile Jacob, 2003 ; Patrick Boucheron et Denis Menjot, *La Ville médiévale*, Jean-Luc Pinol, éd., *Histoire de l'Europe urbaine 2*, Paris, Seuil, 2003 ; Denis Menjot, « la Ville et ses territoires dans l'Occident médiéval : un système spatial. État de la question », Beatriz Arízaga Bolumburu et Jesús Solórzano Telechea, éd., *La ciudad medieval y su influencia territorial*, Nájera, Instituto de Estudios Riojanos, 2006, p. 451-492 ; Patrick Boucheron et Jean-Philippe Genet, *Marquer la ville. Signes, traces, empreintes du pouvoir (XIII^e-XVI^e siècles)*, Paris/Rome, Éditions de la Sorbonne/École française de Rome, 2013.

Outre Manche, mis à part les ouvrages de Nicholas David⁶ ou du géographe urbain Keith D. Lilley⁷ qui portent sur l'Europe dans sa globalité, les multiples études des médiévistes qui traitent de la ville se focalisent essentiellement et uniquement sur la Grande-Bretagne⁸. La vitalité des recherches historiques sur les villes médiévales se reflète également dans les revues ou collections spécialisées dans le domaine (citons, par exemple, la série *Studies in European Urban History* publiée par les éditions Brepols qui compte 43 numéros ou la série *Villes et territoires* de l'Université François-Rabelais) et dans le grand nombre de colloques organisés autour des questions urbaines. L'*European Association for Urban History* a tenu son 14^e congrès à Rome en août 2018 sur le thème de « *Urban Renewal and Resilience. Cities in Comparative Perspective* » où plusieurs sessions étaient réservées à l'époque médiévale. On peut aussi mentionner les colloques « Villes en Méditerranée au Moyen Âge et à l'époque moderne » de l'Université d'Aix-Marseille en 2014, « Aménagement des villes et mobilisations sociales du Moyen Âge à nos jours » de l'UPEM en 2015, « Pouvoirs et images dans la ville médiévale (Italie, XII^e-XIV^e siècles) » de l'Université de Montpellier en 2016, « Administrer la ville dans et hors les murs (Occident XIV^e-XVI^e siècles). Continuité(s) ou rupture(s) ? » de l'Université de Picardie-Jules Verne en 2018 ou « Correspondances urbaines : les corps de ville et la circulation de l'information (Europe, XV^e-XVII^e siècles) » à l'Université de Tours en 2018. Cette liste non exhaustive, et limitée à la France, dit déjà beaucoup de la vigueur des études urbaines dédiées au Moyen Âge.

Elle montre également la richesse du sujet, l'immense palette à la disposition des chercheurs pour rendre compte des réalités des villes médiévales. Cette multiplicité de questions à aborder explique tout d'abord la difficulté aussitôt rencontrée lorsqu'on tente de donner une définition du fait urbain : R. S. Epstein souligne que « *the considerable geographical and historical variation between towns in terms of size, function (industrial, commercial, administrative and cultural), and political and institutional features, makes clear and unambiguous definitions hard to come by* »⁹. Chaque génération d'historiens a donc, plus ou moins, mis en avant des aspects différents. Comme le rappelle Jacques Heers, « Pour rendre compte de l'évolution du paysage urbain dans l'Occident médiéval, on a longtemps privilégié les phénomènes de nature strictement économique »¹⁰. Vinrent s'ajouter les structures politiques et sociales régissant la vie des hommes dans les cités avec une insistance toute particulière sur les liens entre territoire et pouvoirs :

Tout au long de son histoire, la ville, ne se caractérise ni par le nombre ni par les activités des hommes qui y font résidence, mais par des traits particuliers de statut juridique, de sociabilité et de culture. Ces traits dérivent du rôle primordial que remplit l'organe urbain. Ce rôle n'est pas économique. Il est politique. « Polis », l'étymologie n'est pas trompeuse. La ville se distingue du milieu qui l'environne en ce qu'elle est, dans le paysage, le point d'enracinement du pouvoir. L'état crée la ville. Sur la ville, l'état prend assise¹¹.

⁶ Nicholas David, *The Growth of the Medieval City: from Late Antiquity to the Early Fourteenth Century*, Robert Tittler, éd., *A History of Urban Society in Europe*, Londres, Longman, 1997 ; Nicholas David, *The Later Medieval City 1300-1500*, Robert Tittler, éd., *A History of Urban Society in Europe*, Londres, Longman, 1997 ; Nicholas David, *Urban Europe 1100-1700*, Basingstoke, Palgrave, 2003.

⁷ Keith D. Lilley, *Urban Life in the Middle Ages, 1000-1450*, Basingstoke, Palgrave, 2002.

⁸ Voir, en particulier, Richard Holt et Gervase Rosser, éd., *The Medieval Town. A Reader in English Urban History 1200-1540*, Londres/New York, Routledge, 1990 ; David Palliser, éd., *The Cambridge Urban History of Britain vol. 1 600-1500*, Cambridge University Press, 2000.

⁹ S. R. Epstein, éd., *Town and Country in Europe, 1300-1800*, Cambridge University Press, 2001, p. 1.

¹⁰ Texte de 4^e de couverture de l'édition de 1993 (Paris, Fayard) de *La Ville au Moyen âge en Occident : paysages, pouvoirs et conflits*.

¹¹ Georges Duby, *op. cit.*, t. 1, p. 13.

Entendons-nous bien : les études et analyses ont dépassé la simple approche institutionnelle de l'histoire des villes. Benjamin Moulet l'expose très clairement en prenant l'exemple de l'autorité épiscopale sur les cités-cathédrales :

On s'intéressera moins à l'histoire des Églises en milieu urbain qu'à comprendre comment une institution comme l'Église, pour affirmer sa prééminence, réelle et/ou symbolique, s'accapare des espaces et imprime sa domination par l'affirmation de ses droits temporels et spirituels sur les églises et les monastères, les pouvoirs séculiers et les autres acteurs de la vie urbaine : villes, institutions et sociétés ne peuvent se comprendre que dans leurs interrelations¹².

Les chercheurs ont ainsi voulu comprendre la ville dans son contexte à la fois social et spatial. Si certaines thématiques sociales traditionnelles ont continué d'être étudiées (par exemple les libertés acquises par les communautés d'habitants, l'affirmation d'une élite urbaine d'origine marchande et non nobiliaire qui pesa de tout son poids économique pour obtenir des privilèges aux dépens des autres classes sociales, etc.), c'est davantage l'étude plus générale des concepts de liens sociaux, communautés, groupes et classes, relations, cohésion, solidarités, fraternités, associations, tous les liens de clientèle, de voisinage, de parenté, d'intérêts économiques ainsi que leurs opposés notionnels – tensions, fractures, violence – ou concret – la révolte urbaine – qui ont caractérisé les travaux des historiens et sociologues¹³. Alain Derville conclut : « donc l'homme des villes fut pris dans un réseau de solidarités complexe : il appartient à un métier, à une paroisse, à des confréries. Cette multiplicité fut un facteur de liberté : la contrainte collective se fragmenta. Dans les villages, la société était plus totalitaire »¹⁴.

Pour ce qui est de la maîtrise de l'espace, les questions d'urbanisme, d'aménagement, de planification, de formes des agglomérations ont donc donné lieu à de multiples travaux que l'on regroupe souvent sous l'appellation d'étude du « paysage urbain »¹⁵. Les chercheurs ont agrandi leur domaine d'étude en ne se limitant plus à l'espace restreint délimité par les remparts de la ville, en cessant d'opposer villes et campagnes perçues dans la problématique globale du féodalisme ; comme le souligne Denis Menjot, « en réalité, les villes et les campagnes ne sont pas deux mondes irréductibles parce qu'ils ne peuvent pas l'être. La ville ne peut se suffire à elle-même et ne peut exister en dehors d'un territoire plus vaste. La campagne environnante subit nécessairement à des degrés divers l'influence de la ville. Les deux entités se trouvent dans une relation dialectique permanente que les historiens mettent peu à peu en évidence »¹⁶. La dialectique traditionnelle ville/campagne a laissé place à celle de ville/territoire urbain. Désormais c'est en termes de noyaux et de réseaux que les historiens appréhendent la question :

Les historiens des villes ont appris, en particulier au contact de leurs confrères géographes, et, par eux, au contact de la révolution scientifique que constitue l'introduction dans la démarche scientifique de la pensée cybernétique, à porter attention aux interactions entre les phénomènes

¹² Benjamin Moulet, « Territoire urbain et pouvoir épiscopal au Moyen Âge : approches comparées », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 2008, n° 86-2, p. 290.

¹³ Voir Albane Cogne, Laurent Besse, Stéphanie Sauget, Ulrike Krampl, *Voisiner. Mutations urbaines et construction de la cité du Moyen Âge à nos jours*, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais, 2018 ; Julie Pilorget et Julia Conesa, éd., *Faire communauté. Questes. Revue pluridisciplinaire d'études médiévales*, n° 32, 2016.

¹⁴ Alain Derville, *La Société française au Moyen Âge*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2000, p 74-75.

¹⁵ *Les Paysages urbains au Moyen Âge*, Actes du XI^e congrès des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur, Presses Universitaires de Lyon, 1981 ; Elisabeth Zadora-Rio, « les approches morphologiques des agglomérations : essai d'historiographie », Bernard Gauthier, Elisabeth Zadora-Rio et Henri Galinié, éd., *Village et ville au Moyen Âge*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, 2003.

¹⁶ Denis Menjot, art. cit. (2006), p. 2.

et, par ailleurs, à ne plus considérer chaque ville comme une monade : la vision s'élargit désormais d'une part à l'étude des relations des villes entre elles, à la recherche de l'existence des hiérarchies urbaines et de réseaux urbains dans une région donnée, et parallèlement à des investigations poussées sur les liens établis entre les villes et leur *Umland*, leur « plat-pays d'alentour », à la fois zone d'attraction, de chalandise et d'influence. L'archéologie et l'archéo-anthropologie elles-mêmes ont pris en compte cette dernière démarche et de même, plus récemment encore, l'histoire de l'art ou la linguistique historique¹⁷.

La pluridisciplinarité s'est, en effet, imposée : la ville médiévale est maintenant étudiée par les historiens et les archéologues mais aussi par les géographes, les sociologues, les urbanistes, les architectes, les anthropologues, etc. En 2002, Bruno Dufay faisait remarquer :

Historiens et archéologues se penchent depuis longtemps sur l'histoire des villes, mais ont tendance à la découper, en « phénomènes » pour les premiers (politiques, religieux ou économiques), en sites pour les seconds. Il n'y a pas si longtemps qu'une vision globale s'impose dans les esprits (Desachy, Guilhot, 1999 ; Galinié, 2000 ; Dufay, 2001a), et de nouveaux outils conceptuels, empruntés aux géographes ou aux sociologues, sont testés par les historiens¹⁸.

Ce nouvel échange entre disciplines permet d'appréhender un immense champ de thématiques, de proposer une vision globale du fait urbain, de mieux saisir comment les villes ont été pensées, de mieux cerner ce qui est « spécifiquement urbain, c'est-à-dire ce qui peut être commandé ou contraint par la forme urbaine »¹⁹.

Études urbaines littéraires

Les études littéraires sur la ville posent davantage problème. Elles ont été éparées, désordonnées, fractionnées. La présence et le rôle de la ville dans les textes littéraires européens n'ont pas donné lieu à la publication d'ouvrages généraux balayant les divers aspects de la question. Ce n'est qu'en 2014 que Cambridge University Press a publié *The Cambridge Companion to the City in Literature* coordonnée par Kevin R. McNamara et dont le chapitre 3 traite de « *The Medieval and Early Modern City in Literature* ». Plus récemment encore, deux colloques ont proposé d'aborder les thèmes de « Ville et littérature au Moyen Âge » (Louvain, 2015) et de « Littérature urbaine : une donnée culturelle médiévale ou un concept de l'histoire littéraire contemporaine ? » (Moscou, 2020).

En revanche, certains sujets spécifiques ont été longuement traités. En tête arrive le symbolisme des deux grandes villes que sont Jérusalem et Babylone car « l'imaginaire jouant toujours sous la forme symbolique un rôle essentiel au Moyen Âge, c'est à l'intérieur de l'imaginaire biblique que se livra au XII^e siècle la lutte pour ou contre la ville »²⁰ :

La renommée de la capitale de l'Empire du roi Nabuchodonosor II a traversé des millénaires. Les secrets des savants chaldéens ont fasciné les auteurs classiques et ceux du Moyen Âge occidental. Le mythe de la « Tour de Babel » du récit de la Genèse inspira écrivains et artistes. Babylone, dans leur vision déformée, est associée au chaos, à la luxure et à la démesure. Cette

¹⁷ Jean-Luc Fray, *Villes et bourgs de Lorraine. Réseaux urbains et centralité au Moyen Âge*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2006, p. 26-27.

¹⁸ Bruno Dufay, « De la topographie à l'histoire : comprendre l'évolution des villes anciennes », *Mappemonde*, n° 67, 2002/3, p. 1.

¹⁹ Patrick Boucheron, <https://www.nonfiction.fr/article-5873-lurbain-et-le-politique-entretien-avec-patrick-boucheron-13.htm>.

²⁰ Jacques Le Goff, *L'Europe est-elle née au Moyen Âge ?*, Paris, Éditions du Seuil, 2003.

fascination négative est résumée dans le titre d'un ouvrage écrit au XIII^e siècle par le franciscain Giacomino da Verona : *De Jerusalem celesti e De Babilonia civitate infernali* : « De Jérusalem, cité céleste, et de Babylone, cité infernale »²¹.

Les grandes villes antiques à la mode médiévale, principalement Troie et Rome, ont été le sujet d'un très grand nombre de publications²² et de colloques mais en réalité ce sont les romans dans lesquels elles apparaissent en toile de fond (la ville de pierre ne joue un rôle que lorsque les poètes évoquent sièges et destructions ou beautés architecturales exotiques) qui ont été étudiés et analysés : manuscrits, dates des œuvres, formes métriques, fonction narrative, circulation des versions/ traductions/continuations, genre épique, grandeur, tragédie, exploits guerriers, bravoure, souffrances, amour, relations mythe et histoire ou histoire et fiction, réalisme, merveilleux, etc. Voilà ce qui a occupé toute l'attention des critiques littéraires et non les cités elles-mêmes.

Le théâtre médiéval a été particulièrement étudié²³. Il existe une Société Internationale pour l'Étude du Théâtre Médiéval qui possède sa revue, *European Medieval Drama*, diffusée par la maison d'édition Brepols²⁴. Une association similaire est la *Medieval and Renaissance Drama Society*²⁵ qui publie la revue ROMARD et la collection de traductions *Early European Drama in Translation Series*²⁶. Certaines autres revues sont spécialisées par espace géographique comme, par exemple, *Medieval and Renaissance Drama in England* publiée annuellement depuis 1984 par Colgate University. On connaît les liens entre le genre littéraire du théâtre et les villes puisque c'est dans les centres urbains qu'il se développa (ajoutons aussitôt toutefois que, paradoxalement, peu de pièces néerlandaises ont survécu en dépit la forte urbanisation des Pays Bas²⁷). Pour ce qui est du contenu des pièces, celui-ci n'a, dans les premiers siècles en tout cas, rien eu à voir avec les activités ou préoccupations quotidiennes des bourgeois. La vocation du théâtre était de renforcer la portée des sermons, d'expliquer l'histoire de l'humanité soit sous une forme particulière – par le biais des Mystères et des Miracles –, soit sous une forme allégorique ou universelle – par le biais des Moralités. Les textes saints n'étaient

²¹ Béatrice André-Salvini, *Babylone*, Paris, PUF, 2012, Que Sais-je ? n° 292. Voir aussi Andrew Scheil, *Babylon under Western Eyes. A Study of Allusion and Myth*, Toronto University Press, 2016 ; Ann R. Meyer, *Medieval Allegory and the Building of the New Jerusalem*, Woodbridge, Boydell & Brewer, 2003.

²² Catherine Croizy-Naquet, *Thèbes, Troie et Carthage. Poétique de la ville dans le roman antique au XII^e siècle*. Paris, Champion, 1994 ; Marie-Françoise Alamichel, « Brutus et Troie : une histoire européenne », *Revue belge de philologie et d'histoire*, n°84, 1, 2006, p. 77-106 ; David C. Benson, « 'The Matter of Troy' and its Transmission through Translation in Medieval Europe » Harald Kittel, Juliane House, Brigitte Schultze, éd., *Übersetzung: Ein internationales Handbuch zur Übersetzungsforschung*, vol. 2, Berlin/New York, Walter de Gruyter, 2007, p. 1337-40 ; Michel Fartzoff, Murielle Faudot, Evelyne Geny, Marie-Rose Guelfucci, éd., *Reconstruire Troie. Permanence et renaissances d'une cité emblématique*, Besançon, Presses Universitaires de Franche Comté, 2009.

²³ Marie Bouhaïk-Gironès, Veronique Dominguez et Joelle Koopmans, éd., *Les Pères du théâtre médiéval. Examen critique de la constitution d'un savoir académique*, Presses Universitaires de Rennes, 2010 ont cherché à offrir un panorama des approches méthodologiques et conceptuelles des spécialistes du domaine. Les auteurs des différents chapitres sont partis des travaux pionniers d'Émile Picot, Louis Petit de Julleville, Gaston Paris, Joseph Bédier, Gustave Cohen : « Du passé à l'avenir, rendre hommage aux pères, c'est alors poser les fondements épistémologiques pour une nouvelle étude du théâtre médiéval ».

²⁴ <https://www.brepolsonline.net/loi/emd>

²⁵ Son site web fournit de riches références bibliographiques.

Voir <http://themrds.org/sites/default/files/attachments/Medieval-and-Renaissance-Drama-Society-Newsletter-Spring-2018.pdf>.

²⁶ L'EEDTS a, par exemple, publié Arnoul Gréban, *Mystery of the Passion, the Third Day*, Paula Giuliano, trad., 1996 ; Keith Glaeske, Richard K. Emmerson, David F. Hult, éd et trad., *Antichrist and Judgment Day: the Middle French Jour du Jugement*, 1998 ; Stephen K. Wright et Keith Glaeske, éd. et trad., *Medieval German Drama: Four Plays in Translation*, 2002, etc.

²⁷ Seules 10 pièces profanes, toutes conservées dans le même manuscrit, ont survécu.

plus présentés mais « re-présentés »²⁸. Et c'est bien la représentation qui établit le lien avec la ville : une fois que les drames liturgiques prirent de l'importance, ils quittèrent l'église pour les rues ou les places du marché. En Angleterre et en Espagne, les jeux des cycles donnés lors de la Fête-Dieu étaient joués sur plusieurs chars qui traversaient la ville et s'arrêtaient en des stations fixées à l'avance. La ville de York a ressuscité la tradition au XX^e siècle et les derniers spectacles en date ont eu lieu en septembre 2018. Voici le message introductif sur le site web du festival :

The York Mystery Plays are a theatrical spectacle performed by the communities of the City of York, the Plays are returning to the city for their 20th year on the 9th, 12th & 16th September 2018. Originally a set of 48 plays performed by the medieval Guilds of York, they illustrate the Christian history of the world from the Creation to the Last Judgement. They contain stories of delight, humour, horror, temptation and resistance.

After several centuries lying dormant, the plays were resurrected in the 20th century with performances in the York Museum Gardens, performed by massive casts drawn from York's community. Over time, many different groups and venues have hosted the tradition. In the 1990s, the Guilds of York reclaimed their heritage by producing a set of plays on waggons, as their medieval ancestors once did.

Whilst the plays belong to anyone in York who takes an interest in them, the Guilds and Companies are privileged to help bring the Plays to a new generation. We hope you will join us in 2018 as the waggons roll once more.

Les organisateurs du festival ont prolongé l'esprit médiéval : au Moyen Âge déjà, les acteurs étaient principalement des amateurs, chaque épisode était confié à une corporation qui devait concevoir et réaliser son char. Ces confréries profitaient d'ailleurs généralement de l'occasion pour montrer la maîtrise qu'ils avaient de leur métier²⁹. Et le spectacle était fait par et pour les habitants de la ville. C'est cette dimension du rassemblement d'une communauté que la recherche a souvent souligné : Vicki L. Hamblin considère que « *scholars of medieval theatre have described late medieval vernacular performances as communal events on the one hand and as vehicles for demonstrating social authority on the other* »³⁰. Matthieu Bonicel et Katell Lavéant ont utilisé diverses sources comptables municipales, des actes notariés ainsi que les délibérations du Conseil de ville pour étudier le public des représentations données à Avignon et à Mouvaux :

Ces documents, en offrant de précieux renseignements sur les réactions du public à une représentation dramatique, permettent de souligner l'intérêt de prendre en compte le théâtre comme élément de communication et d'expression politique et religieuse à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne. Il nous semble en effet, et nous nous inscrivons en cela dans la continuité des recherches les plus récentes sur la question, que le théâtre joue un rôle dans la formation de l'opinion publique pour la période que nous étudions. Pour reprendre l'exemple de Mouvaux, on peut poser l'hypothèse que c'est bien l'ensemble du village qui assiste à la représentation, et qui discute, pendant la représentation, des débats religieux qui agitent la région dans les années 1560, témoignant ici d'un débat public à l'échelle locale. En ce sens, on peut bien parler d'un mouvement de communication réciproque entre la scène et la salle. En effet, la parole théâtrale libère celle du public, qui s'exprime et débat des affaires du temps avant,

²⁸ Voir Élisabeth Angel-Perez, *Le Théâtre anglais*, Paris, Hachette, 1997, p. 12.

²⁹ Dans les *York Mystery Plays*, par exemple, ce sont les marins pêcheurs qui étaient responsables de l'épisode du Déluge, les couteliers étaient chargés de la trahison de Jésus et les bouchers de la mort du Christ ! Voir David Bevington, *Medieval Drama*, Indianapolis/Cambridge, Hackett Publishing Company, 1975 [réed. 2012].

³⁰ Vicki L. Hamblin, « 'Putting People in their Place in French Hagiographic Mystery Plays': The Craft(s) of Medieval Theatre: Spaces and People », *European Medieval Drama*, n° 16, 2012, p. 33.

pendant et après la représentation, profitant de l'occasion fournie par cette dernière pour s'assembler (alors que les rassemblements publics sont étroitement surveillés par les autorités). La mise en scène de questions théologiques couvertes par le jeu des allégories permet ainsi la discussion ouvertement critique au sein du public, et elle témoigne parallèlement du désir de ce public de porter le débat sur la place publique (au sens figuré et au sens propre, grâce au dispositif scénique construit sur la place du village ou improvisé à l'intérieur de l'auberge, autre lieu de sociabilité par excellence). Il ne faut en effet pas oublier que ce sont des habitants du village (dont certains sont fils d'un représentant de l'ordre, qui plus est) qui organisent cette représentation à Mouvaux, bravant sciemment les placards impériaux interdisant de tels événements. Il nous semble que la spécificité du théâtre dans ce cas est de créer, le temps de la représentation, un espace symbolique de discussion et de réflexion, qui échappe au contrôle des autorités par la censure habituelle des textes et de la parole.

(...)

À travers ces quelques exemples tirés de deux régions, nous espérons avoir montré la nécessité d'un retour aux sources historiques afin de mieux comprendre la place du théâtre dans la société de la fin du Moyen Âge, non plus seulement comme phénomène littéraire, mais également comme vecteur des idées voire des débats qui peuvent occuper l'espace public à cette période³¹.

C'est désormais une approche interdisciplinaire, qui dépasse de très loin la traditionnelle analyse philologique, qui est prônée. D'abord parce que le concept de performance³² est venu bouleverser les études théâtrales dans leur ensemble et parce que de nouvelles sources doivent donc être utilisées en parallèle pour mieux cerner le théâtre du Moyen Âge. Ainsi pour répondre aux questions que se posait Marie Bouhaïk-Girones en 2003 : « comment le théâtre s'insère-t-il dans la vie sociale ? À quel public s'adresse-t-il ? Quels sont les différents groupes sociaux familiers au théâtre ? Dans quelles conditions matérielles s'exerce-t-il ? »³³, Katell Lavéant a-t-elle affirmé à nouveau que la réalité du lien théâtre/ville, et celle du binôme acteurs/spectateurs qui en découle, doit s'étudier à partir des archives locales qui viennent éclairer les conditions matérielles des représentations et remettent en cause certaines connaissances profondément établies : ainsi les travaux actuels doivent-ils, par exemple, « *reassess the notion of actor itself, by questioning traditional dichotomies such as professional versus amateur* »³⁴. Si les chercheurs anglo-saxons ont pris de l'avance dans l'étude des sources locales, le travail doit encore être intensifié en France. En Espagne, c'est ce nouveau genre d'approche qui a d'ailleurs permis de battre en brèche la tenace croyance en une quasi-totale absence de corpus dramatique médiéval :

In "The Challenges of Historiography: The Theatre in Medieval Spain," Ángel Gómez Moreno challenges the long-accepted 1958 statement by Fernando Lázaro Carreter that the history of theater in Medieval Spain is "the history of an absence" (p. 18). For decades it has been assumed that almost no evidence exists of a theatrical tradition between the Auto de los Reyes Magos, composed at the end of the twelfth century, and the plays of Juan del Encina, the first of which appeared in the Cancionero de 1496. However, Gómez Moreno argues that records attesting to

³¹ Matthieu Bonicel et Katell Lavéant, « Le théâtre dans la ville : pour une histoire sociale des représentations dramatiques », *Théâtres du Moyen Âge, Médiévales*, n° 59, automne 2010, p. 91-105

³² Le Groupe d'étude sur le théâtre médiéval dirigé par Darwin Smith (LaMOP, CNRS/Université Paris 1) et Gabriella Parussa (Université Paris 3) a réalisé la base Théâtre et performances en France au Moyen Âge (<http://arnoul.lamop.fr/>).

Voir aussi Philip Butterworth et Katie Normington, éd., *Medieval Theatre Performance. Actors, Dances, Automata and their Audiences*, Cambridge, D. S. Brewer, 2017.

³³ Marie Bouhaïk-Girones, « Le Théâtre médiéval et l'espace parisien à la fin du Moyen Âge », *European Medieval Drama*, n° 6, 2003, p. 49.

³⁴ Katell Lavéant, « Back to the Source: Repositioning the Archive in Medieval French Drama Studies », *ROMARD*, n° 51, 2012, p. 62.

payments for scenery and costumes and references to paratheatrical productions do survive. Furthermore, scholars are now recovering some missing theatrical texts or finding references to them in other works. To gain an understanding of the breadth of theatrical activity in medieval Iberia, argues Gómez Moreno, we need to expand our horizons. Gómez Moreno examines the liturgical theater of Toledo and elsewhere, as well as momos and other medieval theatrical forms in Portugal. He concludes, "Modern scholarship has allowed us to perceive, albeit in indirect ways, the existence of a vigorous tradition of performance during the Middle Ages in Spain"³⁵.

Parmi les œuvres littéraires se focalisant sur les villes (les chercheurs allemands ou russes utilisent facilement l'expression « littérature urbaine » alors que celle-ci n'est que récemment apparue dans le reste de l'Europe), le genre de l'*Encomium urbis* est le plus répandu³⁶. Après des siècles de pratique dans les écoles de rhétorique de Grèce et de Rome, ce genre et celui des *Descriptiones et laudes urbium* se diffusèrent largement. Au Moyen Âge, ils furent très pratiqués en Italie où l'ouvrage le plus célèbre fut les *Mirabilia urbis Romae* (vers 1140). À côté de Rome, de nombreux chants de gloire célébrèrent ainsi Milan, Florence ou Naples. En dehors de l'Italie, les discours élogieux d'avant 1400 nous sont parvenus en relativement petit nombre : on compte, par exemple, des éloges de Paris (Boris Bove distingue les éloges des universitaires au XII^e siècle de ceux des bourgeois au XIII^e siècle et des rois aux siècles suivants)³⁷, de Senlis³⁸ ou d'Angers³⁹ mais aussi de Chester (*De Laude Cestrie* de Lucian of Chester, moine à St Werburgh's Abbey⁴⁰), Durham, Newborough, Londres (la célèbre *Descriptio Nobilissimae Civitatis Londoniae* de William FitzStephen de la fin du XII^e siècle). À partir du XV^e siècle, les descriptions et éloges des villes se multiplièrent, et ce dans l'Europe entière. Brian Tate fait ainsi remarquer que

The theme of the praising of a city is not one frequently to be met with in Spanish literature. The first of the two pieces to be studied here is a unique item on Córdoba from the mid-fifteenth

³⁵ Compte rendu de Bárbara Mujica, *Bulletin of the Comediantes*, n° 69/1, 2017, p. 136 du livre de María M. Delgado et David T. Gies, éd., *A History of Theatre in Spain*, Cambridge University Press, 2012.

³⁶ J. K. Hyde, « Medieval Descriptions of Cities », *Bulletin of the John Rylands Library*, 1966, n° 48/2, p. 308-340 ; Carl Joachim Classen, *Die Stadt im Spiegel der Descriptiones und Laudes urbium in der antiken und mittelalterlichen Literatur bis zum Ende des zwölften Jahrhunderts*, New York, Georg Olms Verlag, 1980. P. Zana, « *Descriptiones Urbium* and Elegy in Latin and Vernacular in the Early Middle Ages », *Studi Medievali*, 3^e serie XXXII, 1991 ; Paul Oldfield, « 'To Destroy a City so Great and Remarkable': Lamentation, Panegyric and the Idea of the Medieval City », Ross Balzaretta, Julia Barro et Patricia Skinner, éd., *Italy and the Early Medieval Europe*, Oxford University Press, 2018, p. 291-304.

³⁷ Voir Boris Bove, « Aux Origines du complexe de supériorité des Parisiens : les éloges de Paris aux XII^e-XV^e siècles », Claude Gauvard et Jean-Louis Robert, éd., *Être parisien*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2004, p. 423-444.

³⁸ En 1323 par Jean de Jandun qui fut également l'auteur d'un Éloge de Paris. Voir Marcel Aubert, *Monographie de la cathédrale de Senlis*, Senlis, Eugène Dufresne, 1910 qui a fourni la traduction suivante : « Au milieu de hauts arbres assez clairsemés pour laisser voir le ciel et sous lesquels on cueille des fraises, des mûres, des avelines, s'élève la ville ; De beaux vergers chargés de fruits, des prairies émaillées de fleurs, où court l'eau d'une source limpide, séparent les maisons de la forêt ; Les vins y sont exquis, le poisson abondant ; les habitants, sobres, se nourrissent de lait, de beurre et de fromage ; jamais de sauces épicées. Les maisons y sont non de plâtre, mais de pierre, et d'une pierre dure et résistante ; les caves profondes et bien fraîches ; La ville pavée, propre, sans boue, est parcourue par des vents modérés. Un seul ennui : les grenouilles y font un tel bruit qu'elles empêchent de dormir les braves gens qui habitent les bords de la Nonette ».

³⁹ Par Ralph de Diceto (XII^e siècle) dans les *Ymagines Historiarum*. La description d'Angers se trouve aussi dans l'*Historia Comitum Andegavensium*. Voir Michael Staunton, *The Historians of Angevin England*, Oxford University Press, 2017.

⁴⁰ On attend toujours une édition complète de ce long texte. Des extraits représentant moins de 10% de l'ensemble ont été publiés en 1600, 1912 et 2008.

century. (...) The second of the two eulogies to be considered here comes in the form of a Latin epistle, which the chronicler Alfonso de Palencia sent from Seville to one of his friends who had recently gone to live in his own native town of Palencia. It was intended to raise its recipient's spirits by reminding him of the advantages of being a citizen of Seville, and was composed in an excellent humanistic Latin, at some time around the middle of the century. Like the work of Don Jerónimo, with its debt to Virgil's epitaph, this letter belonged to the emerging peninsular tradition of humanism, and to the revival in it of classical literary forms⁴¹.

Le genre se répandit en Allemagne dans la première moitié du siècle reflétant l'importance du développement des villes qui s'étaient constituées en unités économiques, sociales et politiques autonomes. Jean-Marc Besse souligne le fait que les Européens se traduisaient, se copiaient les uns les autres :

Leonardo Bruni imite, lorsqu'il décrit la cité de Florence, l'*Éloge d'Athènes* d'Aristide (II^e siècle).

(...)

Le texte de Bruni va à plusieurs reprises servir de modèle descriptif pour les humanistes européens qui font de la ville leur objet. En 1436, P. C. Decembrio rédige son panégyrique de Milan, *De Laudibus Mediolanensium Urbis Panegyricus*, à l'imitation de celui de Bruni. Enea Silvio Piccolomini suit étroitement le modèle, voire le langage, de Bruni, en 1438, dans sa description de la ville de Bâle, puis, dans les années 1450, pour la description de la ville de Vienne. De même, dans les années 1450-60, Thomas Chauldler, pour décrire la cité épiscopale de Wells, recopie presque littéralement les paragraphes que Bruni consacre à la topographie de Florence. Dans l'aire allemande, lorsque Conrad Celtis réalise en 1495 la première version de sa *Norimberga*, il retrouve lui aussi l'héritage d'Aristide et de Bruni, par delà les descriptions de Nuremberg laissées par ses devanciers, dont, encore une fois, Piccolomini.

(...)

Celtis ne sera pas le dernier à décrire la cité bavaroise. Bien d'autres après lui vont s'y essayer⁴².

Les critiques ont longtemps considéré que le genre des éloges de villes était un exercice purement rhétorique. Dans son compte rendu de l'ouvrage de C. J. Classen, *Die Stadt im Spiegel der Descriptiones und Laudes urbium in der antiken und mittelalterlichen Literatur bis zum Ende des zwölften Jahrhunderts*, M.-F. Notz rappelle que :

La ville n'est jamais présentée comme un milieu vivant, une communauté dont l'aspect et le charme particuliers naissent de la diversité des tâches et des existences qui s'accomplissent dans son sein. Pour la décrire, les auteurs classiques comme leurs disciples médiévaux fixent son image dans le passé prestigieux des héros fondateurs et des légendes locales, dans l'exaltation de son rôle politique ou religieux, qui la pare également d'un prestige original. Si l'auteur loue la situation de la ville, les ressources dont elle jouit, énumère ses principaux bâtiments, les diverses classes de citoyens, les corps de métiers qui s'y rencontrent, c'est encore pour aboutir à une vision statique, où se manifeste le rôle prééminent d'un schéma ordonnateur⁴³.

Il est exact que les textes suivent un modèle préétabli et fournissent des tableaux codifiés. Toutefois, plus d'un critique souligne aussi leur grand intérêt : ils sont aussi des témoignages

⁴¹ Brian Tate, « *Laus Urbium: Praise of two Andalusian Cities in the Mid-Fifteenth Century* », Roger Collins et Anthony Goodman, éd., *Medieval Spain. Culture, Conflict, and Coexistence*, Basingstoke, Palgrave MacMillan, 2002, p. 147.

⁴² Jean-Marc Besse, « Vues de ville et géographie au XVI^e siècle : concepts, démarches cognitives, fonctions », Frédéric Pousin, éd., *Figures de la ville et construction des savoirs. Architecture, urbanisme, géographie*, Paris, CNRS Éditions, 2004, p. 24, p. 25.

⁴³ Marie-Françoise Notz, *Revue des études anciennes*, 1983, n° 85/3-4, p. 332.

directs et visuels par-delà leur cadre formel. Ainsi J. K. Hyde s'enthousiasme-t-il pour la description de Paris de Jean de Jandun en particulier pour sa « *lively description of the market of Les Halles and two unusual sections on artisans and craftsmen and the character of the populace. Like William FitzStephen, he takes a real pleasure in the idiosyncrasies of the common people which is generally absent from the Italian descriptions* »⁴⁴. Dans sa thèse de 1981, Laurence Buchholzer note que ces miroirs déformants, en dépit du fait que « la réalité urbaine n'y est pas forcément première ni décisive » permettent cependant d'avoir une image détaillée des villes qui cherchaient, chacune à revendiquer leur singularité. Elle ajoute que si l'éloge des villes est devenu « le symbole même de l'esprit de clocher ou d'un patriotisme local », il reflète également :

Une conscience urbaine en voie de développement et de généralisation. Dans leur totalité, les textes encomiastiques auraient permis l'émergence de la ville comme « état d'âme », l'éclosion d'un état d'esprit spécifiquement urbain. Asiles d'érudits et parfois d'humanistes, berceaux d'écoles ou d'universités, dès le XIV^e siècle, de nombreuses villes ne s'en remettent plus à quelques trouvères, chevaliers errants ou clercs gyrovagues pour faire parler d'elles. Le temps est venu pour elles de prendre la plume, d'élaborer et de consacrer leur vision du monde. Les éloges urbains suivent de peu le mouvement d'urbanisation et témoignent d'une prise de conscience de ce phénomène. Ils contribuent à conceptualiser une identité proprement urbaine et transforment l'image de la ville que véhiculaient jusque-là les textes cléricaux ou les poèmes épiques. (...) À partir de tels textes, à travers eux et avec eux, se forme et s'articule une pensée urbaine, « *une vision bourgeoise du monde* ».

Paul Oldfield, qui analyse les éloges mais aussi leur contrepartie – les plaintes – le même avis dans son étude de 2018 : il faut dépasser les constantes contraignantes, « *while much of the material in works of praise and lamentation was grounded in long-established literary traditions, it also mirrored live, contemporary, conceptual debates about the city, revealing the very real attachments and concerns within urban communities and among their secular and ecclesiastical elites* »⁴⁵. Il convient donc que ces textes soient réétudiés, réévalués, reconsidérés.

Il est intéressant de terminer par les chroniques urbaines⁴⁶ car elles permettent de réunir études historiques et études littéraires. Parlant des chroniques urbaines autobiographiques dans le Saint Empire, Pierre Monnet dégage différentes époques de considération de ces textes par les historiens et les littéraires :

Après une longue éclipse, les témoignages de nature autobiographique que l'on rencontre dans de nombreuses villes de l'Empire à la fin du Moyen Âge ont retrouvé depuis peu la faveur des chercheurs. Au début du XX^e siècle pourtant, dans le prolongement d'une histoire marquée par le positivisme (des faits et des individus) et par un historicisme tourné vers le singulier, mais déjà influencée par l'approche du sujet et la dimension psychologique des acteurs historiques, les autobiographies recueillaient une place de choix parmi les documents de l'historien. Wilhelm Dilthey, dans sa recherche d'une justification et d'une autonomisation historico-philosophique des sciences humaines, plaçait la *Selbstbiographie* au sommet des formes de discours les plus instructives pour la « connaissance de la vie ». Par la suite, l'influence grandissante de l'histoire

⁴⁴ J. K. Hyde, *op. cit.*, p. 333.

⁴⁵ Paul Oldfield, art. cit., p. 292.

⁴⁶ La *Medieval Chronicle Society*, fondée en 1999 par Erik Kooper, a publié plusieurs articles sur les chroniques urbaines dans sa revue *The Medieval Chronicle* comme, par exemple dans son dernier numéro, celui de Dominique Adrian, « La Chronique de Memmingen : histoire et luttes politiques dans une ville d'Empire au xv^e siècle », n° 11, 2018, p. 23-42. Voir aussi Graeme Dunphy et Cristian Batu, *The Encyclopedia of the Medieval Chronicle*, Leiden/Boston, Brill, 2012.

collective des groupes sociaux, de l'histoire économique et statistique — et même celle des mentalités — a contribué à laisser les études littéraires s'emparer des journaux, mémoires et chroniques personnelles, quitte à en accentuer le caractère fictionnel, avant que l'histoire du privé ne replace les documents de soi au centre d'une « quête des vestiges de l'intime » mettant mieux en lumière leur valeur fonctionnelle. Bien des raisons peuvent expliquer l'intérêt récent manifesté à l'égard de ce type de sources : le *linguistic turn*, le retour du sujet, la diversité des approches culturelles en histoire, l'attention plus soutenue accordée à la diversité des modes d'écriture, la focalisation sur la mémoire et l'essor de l'histoire de la communication enfin⁴⁷.

De nombreuses chroniques urbaines virent le jour en Italie du nord dès le XII^e siècle⁴⁸. Isabella Lazzarini note les liens étroits entre chroniques municipales et littérature au sens large :

Surtout composées par des professionnels de l'écriture publique, notaires et/ou membres de chancelleries par exemple, les chroniques urbaines firent souvent appel à des sources documentaires pour améliorer leur information et leur crédibilité, divulguant de façon très révélatrice la connexion constitutive entre les différents groupes de textes et les champs discursifs générés par les intellectuels et les professionnels de la communication écrite, et confirmant par là-même l'interaction ininterrompue et créative entre les implantations urbaines et l'écriture⁴⁹.

Rapidement, le genre des chroniques urbaines se développa en France et en Allemagne où leur nombre devint très grand au XIV^e et surtout au XV^e siècle. On a même parlé d'une *Urban Chronicle Belt* située au nord et au sud des Alpes due au nombre impressionnant de chroniques rédigées en Italie du nord, dans l'Empire et dans les cantons suisses. Pour l'Allemagne seule, on dénombre pas moins de 250 chroniques (en latin ou en allemand) composées entre 1347 et 1517. En revanche, les exemples en Angleterre⁵⁰, dans la péninsule ibérique⁵¹ et même en Flandre sont limités. Anne-Laure van Bruaene admet que « la quasi-absence de chroniques urbaines dans la Flandre et le Brabant du bas Moyen Âge a suscité ces dernières années la curiosité des historiens »⁵². Mais elle ajoute aussitôt que :

Certains, comme Robert Stein et moi-même, ont nuancé le débat en attirant l'attention sur des sources jusqu'alors négligées qui semblent se situer en marge du genre de l'historiographie urbaine, ou bien encore ont avancé que ces chroniques, qui contredisent de prime abord l'existence d'une conscience historique proprement urbaine compte tenu de leur horizon plus

⁴⁷ Pierre Monnet, « Ville réelle et ville idéale à la fin du Moyen Âge : une géographie au prisme des témoignages autobiographiques allemands », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2001/3 (56e année), p. 591.

⁴⁸ Voir Huguette Taviani-Carozzi, « La chronique urbaine, le notaire et le juge : l'exemple de Falcon de Bénévent (XII^e siècle) », Claude Carozzi, Huguette Taviani-Carozzi, éd., *Le Médiéviste devant ses sources*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2004, p. 287-312.

⁴⁹ Isabella Lazzarini, « Le pouvoir de l'écriture. Les chancelleries urbaines et la formation des États territoriaux en Italie (XIV^e-XV^e siècles) », *Histoire urbaine*, n° 35, 2012/3, p. 20

⁵⁰ Les chroniques portant sur Londres sont nombreuses. Celles concernant d'autres villes anglaises sont quasi inexistantes. Citons celle sur la ville de Bristol rédigée à partir de 1479 par Robert Ricart.

⁵¹ Voir Augusto Vasina, « Medieval Urban Historiography in Western Europe (1100-1500) », D. Mauskopf Deliyannis, éd., *Historiography in the Middle Ages*, Leiden/Boston, Brill, 2003, p. 351.

⁵² Anne-Laure van Bruaene, « L'Écriture de la mémoire urbaine en Flandre et en Brabant (XIV^e-XVI^e siècles) », E. Crouzet-Pavan, E. Lecuppre-Desjardin, éd., *Villes de Flandres et d'Italie ; les enseignements d'une comparaison*, Turnhout, Brepols, 2008, p. 150. Voir aussi Lisa Demets et Jan Dumolyn, « Urban Chronicle Writing in Late Medieval Flanders: the Case of Bruges during the Flemish Revolt of 1482–1490 », *Urban History*, vol. 43, n° 1, février 2016, p. 28-45 qui considèrent que « the absence of a 'real' urban chronicle tradition in fifteenth-century Flanders similar to the Italian or German models has raised questions among scholars ».

régional que citadin, ont souvent été rédigées en privilégiant délibérément un point de vue local⁵³.

Ces chroniques se divisent entre chroniques municipales et chroniques autobiographiques souvent rédigées par des marchands ou des voyageurs (Marco Mostert et Anna Adamska ont, en effet, constaté que « *in medieval towns, examples of personal writing appear more prevalent than in non-urban spaces* »⁵⁴). Les deux sont des sources hybrides dans lesquelles on trouve aussi bien le récit du mythe fondateur glorieux de la cité que celui d'événements contemporains, la compilation méticuleuse de droits et de privilèges accumulés au fil du temps, des arrêtés de l'administration, des décisions du conseil ou des comptes rendus de procès que des souvenirs personnels et familiaux. En 1479, Robert Ricart cita ses objectifs au début de sa chronique consacrée à la ville de Bristol :

*It is to show the foundation of the town of Bristol ; to record the kings of England since the Conquest and their enfranchisement of the town ; to list the names of the mayors of the town ; to record the manner of election of the mayor ; to provide a calendar listing the whereabouts of civic records ; and to record the 'ancient usages' of the City of London, since these formed the basis of many of Bristol's franchises and liberties*⁵⁵.

C'est du fait de ce genre composite que les chroniques urbaines intéressent aussi bien les historiens que les chercheurs littéraires. Ce sont, en effet, pour reprendre la belle expression de Pierre Monnet, des « récits de vie, récits de ville »⁵⁶. Nombre de chercheurs insistent ainsi, dès le titre de leur étude, sur le mélange des genres : Danielle Courtemanche et Myriam Chopin-Pagotto ont travaillé sur « Littérature et Histoire : la construction de la mémoire urbaine à partir de deux chroniques de ville »⁵⁷ et Charles Garcia sur la chronique d'Ávila pour affirmer : « Histoire et littérature médiévales : l'impossible séparation. La mémoire des villes castillanes »⁵⁸.

Ces chroniques urbaines européennes ont des thèmes et un style en commun comme l'affirmation de la nouvelle classe des bourgeois contre les autorités nobiliaires ou ecclésiastiques, l'expression d'un sentiment d'appartenance et celui d'un patriotisme local qui n'hésite pas à se faire idéalisation : la propagande n'est jamais loin. La manipulation de l'opinion publique dépasse d'ailleurs les citadins de l'époque médiévale pour arriver jusqu'à nous : les auteurs des chroniques municipales ou individuelles ont tous cherché à laisser une trace, possédaient une véritable conscience historique. Il convient donc de ne pas oublier que les textes que nous lisons sont des documents/œuvres qui visent, pas toujours consciemment, à orienter la mémoire⁵⁹ et qui donnent une image déformée de la réalité. Aux chercheurs actuels de démêler le vrai du faux, sans oublier que le faux peut-être aussi révélateur que le vrai.

⁵³ *Ibid.*, p. 150.

⁵⁴ Marco Mostert et Anna Adamska, éd., *Uses of the Written Word in Medieval Towns: Medieval Urban Literacy II (Utrecht Studies in Medieval Literacy)*, Turnhout, Brepols, 2014.

⁵⁵ Cité par Alfred Hiatt, « Historical Writing », Anthony S. G. Edwards, éd., *A Companion to Middle English Prose*, Cambridge, D. S. Brewer, 2004, p. 183.

⁵⁶ Pierre Monnet, art. cit., p. 29.

⁵⁷ *Le Nord de la France entre épopée et chronique. Actes du colloque international de la Société Rencesvals, Arras, les 17-19 octobre 2002*. Société Rencesvals, Centre de recherches littéraires Imaginaire et didactique, Centre d'histoire des anciens Pays-Bas à l'Eurorégion, éd., Presses Universitaires d'Artois.

⁵⁸ Charles Garcia, « Histoire et littérature médiévales : l'impossible séparation. La mémoire des villes castillanes », e-Spania, n° 23, février 2016. <http://journals.openedition.org/e-spania/25219>.

⁵⁹ Hanno Brand, Pierre Monnet et Martial Staub, éd., *Memoria, Communitas, Civitas : Mémoire et conscience urbaines en occident à la fin du Moyen Âge*, Thorbecke, Ostfildern, 2003.

Le présent ouvrage

Ce volume reflète assez bien l'état actuel des recherches en études urbaines de l'époque médiévale : alors que l'appel à contributions s'adressait aussi bien à des historiens qu'à des littéraires ou des spécialistes des arts pour montrer les réalités et les images des villes dans le Moyen Âge de l'Europe occidentale, sur les 18 articles réunis ici 10 sont des travaux historiques, 6 traitent de textes littéraires ou de chroniques et 2 concernent les arts. Les liens de convergence sont cependant évidents car ces catégories disciplinaires sont perméables ; ils viennent souligner, s'il en était encore besoin, l'homogénéité de la mentalité de l'Occident médiéval⁶⁰.

Des murs et bâtiments de pierre

Les villes, c'est d'abord une architecture, du bâti, des monuments. Julia CONESA-SORIANO montre qu'à la fin du Moyen Âge, Barcelone se définit en premier lieu par quelques édifices très visibles insérés dans le tissu urbain : la cathédrale, le palais épiscopal, les maisons des chanoines. Melinda BIZRI et Claire BOURGUIGON brossent un tableau similaire du Puy-en-Velay dont la ville haute s'est formée autour de la cathédrale et qui comporte également de nombreuses tours, une portion de murailles, des bâtiments canoniaux et des sanctuaires. Denis GANDOUET rappelle que Surgères fut en premier lieu un *castrum* autour duquel se développa la petite ville ; l'essor économique de cette dernière entraîna la construction d'un monument symbolique de son dynamisme : des halles en 1333. Natalia I. PETROVSKAIA précise que dans le roman gallois *Ystoria Gereint uab Erbin*, la ville de Cardiff n'est pas immédiatement nommée : il suffit de mentionner une grande ville, des remparts de pierre et une forteresse pour que le lecteur sache à quel lieu il est fait référence. Selon Frédéric ALCHALABI, les descriptions des villes dans la *Chronique des Rois Catholiques* de Fernando de Pulgar sont très codifiées : un centre urbain est toujours un lieu vertical dont les murs doivent être escaladés. Andrea CASALBONI ajoute aux murs d'enceinte et aux tours, les portes des villes et des aqueducs ainsi qu'une morphologie fondée sur deux axes orthogonaux pour donner un aperçu du paysage urbain dans les marches du royaume de Sicile.

Il est difficile d'aller au-delà de ces quelques éléments architecturaux schématiques car les descriptions détaillées des villes sont pour ainsi dire inexistantes. Pierre LEVRON fait remarquer que dans la littérature française des XII^e au XV^e siècles, la ville est plus évoquée que décrite et semble se définir avant tout comme une « concentration de population ». Nolwena MONNIER fait la même constatation avec les chroniques rédigées en Angleterre au cours du règne des Plantagenêt dans lesquelles les villes ne donnent jamais lieu à une peinture minutieuse. Julia CONESA-SORIANO, qui n'étudie pas une source littéraire mais un registre comptable de 1477, parle d'une même impression générale d'imprécision, d'espace flou. L'exception présentée dans ce volume est le témoignage de Jehan de Tournai, étudié par Marie-Geneviève GROSSEL, qui dans son récit de voyage propose de longues et riches descriptions des villes allemandes puis italiennes qu'il traverse. En revanche, arrivé en Terre Sainte, Jehan n'ouvre plus l'œil mais s'en remet au Livre : Jérusalem et les autres villes disparaissent derrière « la philosophie abstraite du désert ».

⁶⁰ Marie-Françoise Alamichel et Robert Braid, éd., *Texte et contexte ; littérature et histoire de l'Europe médiévale*, Paris, Michel Houdiard, 2011.

Des centres actifs

Une ville, c'est aussi ses habitants et leurs activités. Le commerce vient en tête : exportation du vin de Surgères dont Denis GANDOUET nous dit qu'il était « le vin de table par excellence » jusqu'en Flandre et en Espagne, du vin de Bordeaux et de sa région dont Nathalie CROUZIER-ROLAND rappelle qu'il était particulièrement apprécié des Anglais, de la toile qui fit la prospérité des bourgeois de Morlaix (Virginie ABRIOL). Natalia I. PETROVSKAIA trouve intéressante la référence au cuir de Cordoue dans la 3^e branche du Mabinogi, référence qui n'est d'ailleurs pas unique dans les textes gallois et qui montre que le pays de Galles était plus présent dans le commerce européen que ce que l'on prétend généralement.

Marchés et foires étaient un signe évident du dynamisme des localités et de leur vocation économique : Nathalie CROUZIER-ROLAND note qu'il se tenait ainsi à Libourne trois foires annuelles en sus de son marché hebdomadaire tandis que Bourg-sur-Gironde organisait une foire de huit jours à la Saint-Vincent. Marie-Geneviève GROSSEL signale que Jehan de Tournai indique toujours les capacités commerciales des villes qu'il traverse. Au début du voyage, il donne les noms des marchands allemands ou anversois qui l'accompagnent, car les lecteurs qu'il vise font sans doute partie du même milieu de drapiers. Les séries de correspondance du XV^e siècle qu'analyse Assia ALAMI se font l'écho des échanges constants de biens (étoffes, vêtements, épices, nourriture, armes, livres, etc.) et d'argent entre Londres et les manoirs des cinq familles anglaises concernées. Danielle BUSCHINGER présente les discours rimés de Hans Rosenplüt qui contiennent le premier panégyrique d'une ville : Nuremberg en 1447 apparaît comme la quintessence du commerce, de l'artisanat et de la science.

Des nœuds de communication

Les villes médiévales se trouvaient ainsi impliquées dans un réseau d'échanges qui nécessitait la construction d'infrastructures de transport – à moins que ce ne fût l'inverse et que routes ou fleuves aient été à l'origine de l'implantation des marchés et foires. Toujours est-il que les voies de communication étaient essentielles au maintien et au développement des centres urbains. Denis GANDOUET insiste sur les conditions naturelles qui faisaient de Surgères un carrefour en Aunis, un passage obligé qui reliait le littoral aux provinces du Poitou et de la Saintonge. Nathalie CROUZIER-ROLAND souligne le rôle central joué par les fleuves – la Garonne et la Dordogne – dans l'économie des villes de Guyenne (Bordeaux, Bourg-sur-Gironde, Libourne et Saint-Macaire) et démontre que les activités économiques qu'ils facilitaient étaient à l'origine de la fortune et de la puissance politique des élites urbaines qui gouvernaient ces communautés. Florentin BRIFFAZ constate l'importance du Rhône et de la Saône à Lyon : ces deux voies fluviales permettaient à la ville de dialoguer aussi bien avec son arrière-pays qu'avec des contrées plus lointaines, voire étrangères. Florentin BRIFFAZ cite des études récentes qui ont montré que « la place de l'eau dans la forge identitaire urbaine est parfois fondamentale ». Mathieu BEGHIN note que le mauvais entretien des fleuves avait de multiples répercussions. Un débit ralenti impliquait pollutions, mauvaises odeurs, inondation des bas quartiers, entrave des moulins hydrauliques et baisse des échanges et activités commerciales.

Rivalités externes et internes

Il n'était pas rare que s'établissent des liens de concurrence entre les villes. Nathalie CROUZIER-ROLAND a étudié, à partir d'archives municipales, les difficultés de voisinage entre Bordeaux et les plus petites cités fluviales de Guyenne – villes proches spatialement mais concurrentes économiquement. Andrea CASALBONI prouve que la ville n'est pas toujours un

« impensé » en présentant le cas de plusieurs villes nouvelles dans le royaume de Sicile résultant, pour la plupart, du regroupement de plusieurs anciennes localités en une seule. Il indique que les habitants refusèrent de perdre leurs droits sur leur village d'origine, en particulier sur les terres communes. Chaque ville nouvelle fut, par conséquent, divisée en quartiers (*locali*) aussi les conflits et rivalités anciennes persistèrent. Frédéric ALCHALABI rapporte que la *Chronique des Rois Catholiques* décrit les villes musulmanes reconquises. Les rues sont le théâtre de combats acharnés et interminables entre Maures et chrétiens : la chronique prend modèle sur le roman de chevalerie.

Les conflits internes étaient, bien évidemment, également très courants. Danielle BUSCHINGER en évoque de plusieurs natures dans son étude de textes littéraires allemands : les *Sangspruchdichter* présentent une image très négative des bourgeois, les marchands étant mentionnés dans une critique acerbe qui reflète l'opposition de l'Église contre le commerce. Au XIV^e siècle, leurs discours chantés reflètent les démêlés à l'intérieur des villes et les combats violents contre les princes de l'Empire qui débouchent en 1449-1450 sur la « Guerre des villes ou du margrave » : les villes de l'Allemagne du sud voulaient conserver leur autonomie et refusaient d'être intégrées dans les territoires des princes territoriaux. Andrea CASALBONI indique que les objectifs de la création de villes nouvelles dans le royaume de Sicile était de mettre fin aux attaques de brigands venus de par-delà la frontière, de stabiliser cette frontière régulièrement mouvante à cause des changements d'alliance des nobles, de renforcer le pouvoir royal. La population soutenait d'ailleurs le roi car elle souhaitait se libérer du contrôle des seigneurs locaux. Les sources épluchées par Melinda BIZRI et Claire BOURGUIGNON, dans leur étude du Puy-en-Velay, font état des dissensions entre les pouvoirs de l'Église et ceux des habitants de la Cité qui voulaient obtenir des droits communaux : une guerre ouverte éclata en 1239 suivie d'un nouvel épisode de tensions en 1267 puis de violences et assassinats en 1276. Julien LAGALICE aborde la question de la sortie de crise en prenant appui sur la grande révolte de 1450-1451 survenue à Besançon suite à un profond désaccord entre les gouverneurs et la population. Les habitants contestaient l'autorité du duc de Bourgogne, protestaient contre la lourdeur fiscale et semblaient vouloir obtenir un meilleur gouvernement urbain. Dans le domaine littéraire, Pierre LEVRON constate que les scènes publiques de folie ont lieu dans un espace urbain présenté comme néfaste et inquiétant. Les scènes de confrontation entre le fou et une population qui exerce sur lui des violences constantes sont ainsi un motif narratif fréquent.

L'affirmation des bourgeois

On a souvent opposé les romans courtois de l'aristocratie aux nouveaux genres littéraires destinés à la bourgeoisie. Dans les textes étudiés par Pierre LEVRON, les destinataires aristocratiques se trouvent implicitement invités à opposer leurs valeurs courtoises à la violence de la foule. Anne IBOS-AUGE constate que les jeux retenus pour son étude du théâtre profane du XIII^e siècle se situent à la charnière entre deux mondes, celui de la ville et celui de la cour ; si tous les éléments qui évoquent la courtoisie sont tournés en dérision, on peut néanmoins imaginer que le divertissement, dans lequel les assistants pouvaient se reconnaître, était destiné à la cour. À moins qu'il ne s'adressât à un public bourgeois urbain qui s'amusait de voir exacerbés les traits de caractères les plus saillants des classes auxquelles il n'appartenait pas. La musique vient accentuer cette impression d'entre-deux en empruntant à un répertoire utilisé tant dans le domaine de la littérature courtoise que dans celui de la poésie plus « urbaine » des trouvères arrangeois ou des compositeurs parisiens. De la même façon, les décors, enseignes, emblèmes corporatifs des maisons du duché de Bretagne témoignent d'un besoin d'affirmation de la bourgeoisie marchande même si, paradoxalement, ces manifestations publiques copiaient celles de la noblesse (Virginie ABRIOL).

Les bourgeois enrichis sont d'ailleurs devenus, à l'instar des princes et autres nobles, des mécènes. À Morlaix, le commerce des toiles a nourri la création artistique. En Allemagne, les très nombreuses chroniques urbaines du XV^e siècle étaient commanditées par les familles patriciennes qui détenaient le gouvernement des villes (Danielle BUSCHINGER). Isabelle FAURE examine le mouvement des anachorètes dans l'Angleterre médiévale et fait remarquer que les reclusoirs devinrent un élément habituel des villes à partir du XIII^e siècle ; alors que dans les siècles plus anciens, les mécènes des recluses avaient été les rois et les grands nobles, avec la croissance de l'urbanisation et l'émergence de riches marchands, propriétaires terriens et commerçants eurent, à leur tour, un rôle à jouer dans le soutien financier et matériel des anachorètes.

Des villes pénétrées par la campagne

On a, en revanche, longtemps exagéré l'opposition ville/campagne car il n'y avait pas réellement deux mondes séparés. Natalia I. PETROVSKAIA bat en brèche l'idée répandue qui voudrait que le pays de Galles ait été entièrement rural et que seule l'Angleterre ait été urbanisée. Des études récentes portant sur un corpus poétique avaient démenti cette affirmation. Natalia I. PETROVSKAIA démontre que la prose galloise médiévale conduit à la même conclusion : les villes étaient bien une réalité du quotidien des Gallois. Mathieu BEGHIN rappelle qu'il y avait des espaces champêtres dans les villes, que les cultures et les structures d'élevage y étaient encore nombreuses et que des pratiques rurales étaient encore fortement ancrées dans les mœurs des nouveaux citoyens. Florentin BRIFFAZ souligne qu'il convient de prendre en compte l'arrière-pays des villes, les liens tissés entre la cité et la campagne ou les bourgs environnants. Ainsi l'espace urbain est-il vaste car il inclut tout le territoire sous la domination politique et économique de la ville. Prenant l'exemple de Lyon, il considère que l'*hinterland* de la cité est bien plus en interface qu'en arrière-plan et il détaille les dynamiques d'interaction. Les familles anglaises étudiées par Assia ALAMI – des ruraux très liés à la ville – conduisent au même constat : l'*hinterland* de Londres était fondamental dans la prospérité de la capitale (et vice versa).

Un monde distinct

Il n'en reste pas moins que les citoyens se considéraient différents des autres et s'unissaient autour de leur spécificité. Les noms des villes, des quartiers ou des rues traduisaient soit des influences soit des définitions de soi. Nolwena MONNIER a recensé les noms utilisés pour désigner les villes britanniques en langues étrangères dans 26 chroniques. Ces noms successifs disent tout de l'histoire des invasions et dominations de l'île. Florentin BRIFFAZ montre que le nom des rues ou des portes des bourgades de l'arrière-pays lyonnais traduisent une proximité géographique et mentale avec la ville d'influence et viennent éclairer l'étude de la centralité.

Les nouvelles institutions mises en place par la nouvelle élite locale soulignaient l'identité, l'individualité de la ville. Danielle BUSCHINGER insiste sur le lien entre l'apparition des chroniques urbaines et le développement des villes en tant qu'entités autonomes. Nathalie CROUZIER-ROLAND décrit le fonctionnement de la commune de Bordeaux, dirigée par une jurade et indique que les documents qui ont survécu concernent essentiellement l'octroi et la défense de privilèges de tous types. Melinda BIZRI et Claire BOURGUIGNON suivent les étapes de revendication d'autonomie des habitants de la ville basse du Puy-en-Velay qui réclament notamment des attributions militaires pour être acteurs de leur propre défense. Le consulat est établi en 1343 et à la fin du Moyen Âge, l'évêque du Puy n'est plus actif : le roi s'adresse

désormais au bailli et au juge de la ville. Plusieurs contributeurs à ce volume ont souligné l'importance, pour la France, de la guerre de Cent Ans qui rendit nécessaire l'organisation d'une administration municipale chargée de l'entretien des murailles, des problèmes de défense et d'approvisionnement (Denis GANDOUET, Nathalie CROUZIER-ROLAND, Melinda BIZRI et Claire BOURGUIGNON). Julien LAGALICE montre comment l'exécutif municipal de Besançon sut gérer avec habileté, pragmatisme et imagination les suites de la grande révolte de 1450-1451 : les gouverneurs ne se contentèrent pas de sanctionner et de réprimer, ils réussirent aussi à protéger et négocier avec les anciens révoltés. Un des moyens auxquels ils eurent recours fut le rapprochement avec les ordres mendiants. Les frères furent ainsi utilisés pour prêcher la bonne parole municipale et envoyés pour des missions d'apaisement. Il est bien connu que les couvents mendiants s'installèrent au contact des nouveaux milieux urbains, ce que notent également Melinda BIZRI et Claire BOURGUIGNON pour le Puy-en-Velay. Mathieu BEGHIN souligne le travail mené par l'administration municipale amiénoise dans la gestion des déchets indiquant qu'une véritable politique hygiéniste se développa dès le second quart du XIV^e siècle : nettoyage et pavage des rues, installation de fosses-dépotoirs et de fosses-vidanges, création d'abattoirs, implantation de décharges publiques, réemploi des déchets (compostage, engrais, etc.), on est loin de l'image d'Épinal qui veut que les villes médiévales aient été des « cloaques à ciel ouvert ».

Mémoire et territoires

Les villes médiévales, ou certains de leurs habitants, furent d'ailleurs soucieuses de l'image qu'elles allaient laisser. Natalia I. PETROVSKAIA présente l'éloge de Newborough du poète gallois du XIV^e siècle Dafydd ap Gwilym. Danielle BUSCHINGER a choisi trois chroniques de la ville d'Augsbourg qui comme toutes les chroniques urbaines « secondent la conscience et la compréhension que la ville et ses habitants ont d'eux-mêmes ». Elle distingue plusieurs fonctions à ce genre de textes : une fonction d'instruction des communautés, une fonction politique de mémoire collective et de conscience de soi-même de la bourgeoisie liée à une fonction de propagande. Julien LAGALICE met en lumière la censure municipale pratiquée à Besançon après la grande révolte : la parole fut extraordinairement contrôlée laissant fort peu de place à la constitution d'une mémoire populaire. En 1477, une enquête revint sur les événements : ce fut la première construction de la mémoire officielle de la révolte dominée et contrôlée par les élites. Cette version « officielle », celle des vainqueurs, ne sera plus remise en cause et fut reprise par les chroniques du siècle suivant.

Conclusion

C'est la fonction même des médiévistes de présenter, analyser, décrypter ce que les hommes du Moyen Âge ont transmis de leur époque et civilisation. L'image que nous avons des villes médiévales repose nécessairement, pour partie, sur ce que ces derniers ont sélectionné, amplifié, déformé, masqué – sur la mémoire qu'ils ont voulu nous imposer. L'examen critique des documents, les traces visibles du passé et les apports techniques et scientifiques permettent de rectifier, de déjouer les manœuvres. Les villes d'aujourd'hui ne ressemblent plus à des cités ceintes de remparts de pierre. Il n'empêche que de nombreuses données restent étonnamment d'actualité : les questions d'environnement et de recyclage des déchets, les difficultés de circulation, les liens entre les métropoles et les banlieues, la rivalité commerciale entre centres villes et périphéries, la densité démographique, le vivre ensemble, etc. sont des thématiques qui font la réalité des villes d'aujourd'hui et auxquelles seront

confrontées celles de demain. Elles n'étaient pas absentes du quotidien de celles du Moyen Âge occidental : demain peut toujours apprendre d'hier.

PREMIERE PARTIE

Villes de France

Marché et foire à Surgères au Moyen Âge
et leurs répercussions sur les structures urbaines
(vers l'an mil - vers 1550)

DENIS GANDOUET

Professeur d'histoire au lycée Audouin-Dubreuil (Charente-Maritime)

Surgères : une situation de carrefour en Aunis,
favorable à l'activité économique

Surgères apparaît pour la première fois dans la documentation en mars 992 dans une charte de l'abbaye de Saint-Maixent qui évoque un château¹ situé « sur la Gères », modeste affluent de la Charente. Autour de ce *castrum* une petite ville se développe grâce à une situation privilégiée en Aunis. Le littoral aunisien prend son essor à partir du XI^e siècle avec le commerce du sel et, plus encore à partir du XII^e siècle avec la création puis l'expansion du port de La Rochelle, dont les exportations de vins contribuent à insérer l'Aunis et la Saintonge dans le commerce international. Or, l'Aunis étant enserrée par les zones de marais de la Sèvre, au nord, et de la Charente, au sud, ainsi que par la forêt de Benon à l'est, Surgères s'impose comme le seul nœud de communication en Aunis en s'implantant sur le point de passage obligé qui relie le littoral aunisien aux provinces du Poitou et de la Saintonge.

Ainsi, les conditions naturelles font de Surgères un carrefour en Aunis puisque s'y croisent les deux routes majeures de la susdite province, à savoir celle qui relie La Rochelle à Tonnay-Boutonne, pour gagner Saintes (Saintonge) et celle qui, de Tonnay-Boutonne joint Mauzé² pour rallier Niort (Poitou). De plus, la seule voie terrestre qui relie La Rochelle à son arrière-pays poitevin passe par La Jarrie, Aigrefeuille et Surgères puis Mauzé où elle traverse le Mignon avant de gagner Niort car cet itinéraire évite les principales zones humides et marécageuses, qui étaient encore périodiquement envahies par la mer au XIII^e siècle et il permet aux marchands de ne pas courir le risque d'emprunter une voie inondée. Ainsi, la place de Surgères se présente comme

passage ordinaire et le plus fréquenté de toute la Xaintonge, Angoumois, Limousin, Périgord, Auvergne, Guienne, partie de Poitou et autres provinces pour venir en cette ville [La Rochelle] y porter et remporter grand nombre de marchandises et de toutes sortes³.

¹ *Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Maixent*, Poitiers, éditions Alfred Richard, 1886-1887, 2 vols. (*Archives historiques du Poitou*, t. XVI, p.76). Robert Favreau, *Histoire de l'Aunis et de la Saintonge*, t. 2, *Le Moyen Âge*, La Crèche, Geste éditions, 2014, p. 137.

² Prosper Boissonnade, *Les Voies de communication terrestres et fluviales en Poitou sous le règne de Henri IV et l'œuvre du gouvernement royal*, La Flèche, 1909, p. 211. *Itinéraire de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, ducs de Bourgogne (1363-1419)*, Paris, Ernest Petit, 1888, Collection de documents inédits relatifs à l'histoire de France, p. 86 ; Robert Favreau, « Voyages et messageries en Poitou à la fin du Moyen Âge », *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XIII, 1975, p. 47.

³ Méd. mun. de La Rochelle, ms 58 (Mi 49), fol. 162-163, « Recueil de la naissance, progrès et accroissement de La Rochelle », de Pierre Mervault, 1199-1628.

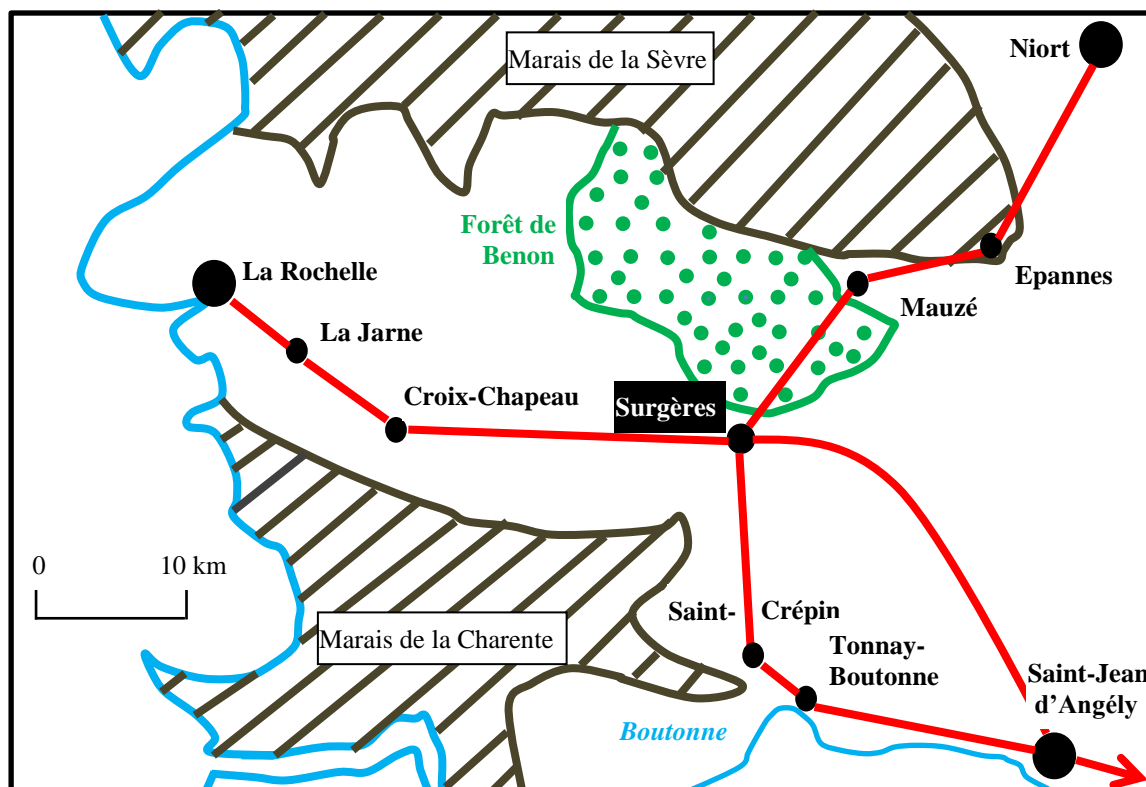


Figure 1. Surgères : carrefour routier en Aunis au XIII^e-XIV^e siècles (d'après Mathias Tranchant⁴)

Surgères a donc une position d'interface entre le port et la banlieue de La Rochelle – Surgères possède une fonction de « redistribution des importations rochelaises en Aunis et aux marchands à destination du Poitou et de la Saintonge (vin) » – et le Poitou. Surgères ravitaille La Rochelle avec ses productions locales (vin destiné à l'exportation, bétail) et les denrées provenant du Poitou (blé)⁵. Par ailleurs, le sel, produit sur le littoral aunisien entre Esnandes et Yves, passe nécessairement par la place de Surgères lorsqu'il prend la direction de la Marche et du Limousin⁶.

Aussi, à partir de Surgères, on a accès aux principales places commerciales du Haut (Niort) et du Bas-Poitou (Fontenay-le-Comte), de la Saintonge (Saint-Jean d'Angély puis Saintes) et, au-delà, de l'Angoumois (Angoulême via Saint-Jean d'Angély), du Limousin (Limoges) et de la Marche (Guéret)⁷. « Le chemin par où l'on va de Surgères à Guéret », est mentionné dans un acte de l'abbaye de Vendôme, en 1333⁸. Cette situation avantageuse est

⁴ Mathias Tranchant, *Le Commerce maritime de La Rochelle à la fin du Moyen Âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, carte n° 2, non pag.

⁵ Judicaël Pétrowiste, *À la foire d'empoigne. Foires et marchés en Aunis et Saintonge au Moyen Âge vers 1000 – vers 1500*, Toulouse, Université Francophone d'été Saintonge-Québec, CNRS – Université de Toulouse-Le Mirail, 2004, Collection Méridiennes, p. 220.

⁶ Robert Favreau, « Le commerce du sel en Poitou à la fin du Moyen Âge », *Bulletin philologique et historique*, 1966, p. 192-193 ; Robert Favreau, *La Ville de Poitiers au Moyen Âge, Une capitale régionale*, Poitiers, Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1978, 2 vols., t. 1, p. 11-12 et carte n° 3.

⁷ Marcel Delafosse et Etienne Trocmé, *Le Commerce rochelais de la fin du XV^e siècle au début du XVII^e siècle*, Paris, 1952, p. 4-5. Mathias Tranchant, *op. cit.*, p. 24.

⁸ Louis Vialard, *Histoire généalogique de la maison de Surgères en Poitou*, Paris, Jacques Chardon, 1717, p. 63.

propice à l'implantation d'un site commercial d'envergure qui « paraît avoir été remarquablement animé »⁹.

Un nœud de communication à l'origine d'un site commercial important

L'essor du marché (XI^e- premier tiers du XIV^e siècle)

Surgères fait partie des 18 sites commerciaux réguliers (foires ou marchés) en Aunis-Saintonge attestés dans la documentation entre 1000 et 1150¹⁰. Cela fait de la ville un des lieux d'échanges les plus anciens et des plus actifs de ces deux provinces. La circulation des marchandises y est imposée par un péage : dans une charte datée de juillet 1003, le comte de Poitou, Guillaume le Grand, fait don à l'abbaye de Maillezais de la moitié des péages du château de Surgères¹¹. Selon Judicaël Pétrowiste, un marché doit se tenir à Surgères dès le XI^e siècle¹². Néanmoins, le marché n'apparaît, pour la première fois, que dans la charte de fondation de l'aumônerie Saint-Gilles de Surgères en 1105 à travers les droits de venda (ou de tonlieu), dont les clercs sont exemptés, qui désignent un droit dont on s'acquittait pour les places où l'on étalait dans un marché¹³ :

*Guillelmus comes Pictavensis commonitus, pro salute anime sue, tempore Radnulphi episcopi, terram in qua domus elemosinaria juxta Sanctum Egidium constructa est, Deo et priori suisque successoribus liberam a decima et a venda et a pasquerio, propriarumque rerum, et ab omnibus consuetudinibus dedit, ut fieret in eodem hospitale in quo pauperes hospitarentur, et infirmi ac debiles confortarentur*¹⁴.

Le marché, qui se tient le samedi, est évoqué dans le registre de comptes d'Alphonse de Poitiers en 1245 et 1246, à l'occasion de diverses ventes réalisées par le comte de Poitou comme en 1245 où 2 tonneaux de vin, 20 setiers de froment, un setier de fèves ou de plantes, de l'ail et des oignons, du charbon, en autres, sont échangés, pour la somme totale de 26 livres 4 sols¹⁵. En 1333, le marché est de nouveau désigné dans un acte de l'abbaye de Vendôme dans lequel est citée également une halle¹⁶. Surgères devait être une place particulièrement dynamique et les échanges réguliers pour que le seigneur consente à équiper la « ville » – le terme est employé dans l'acte de l'abbaye de Vendôme datant de 1333 – d'une halle dont les coûts de construction et d'entretien sont élevés. Associé au marché, il existe un droit de minage : dans les années 1770, le prieur de Saint-Bibien d'Argenson, qui dépend de l'abbaye de Fontevraud,

a produit aux officiers de la cour de Surgères une lettre scellée en lacs de soie, par laquelle lettre du 12 mars, sans mention d'année, Odon, duc d'Aquitaine, comte de Poitou, déclare qu'il a

⁹ Judicaël Pétrowiste, *op. cit.*, p. 76.

¹⁰ *Ibid.*, p. 220.

¹¹ Lacurie (abbé), *Histoire de l'abbaye de Maillezais depuis sa fondation jusqu'à nos jours suivie de pièces justificatives la plupart inédites*, Fontenay-le-Comte et Saintes, 1852, p. 9 et 199.

¹² Judicaël Pétrowiste, *op. cit.*, p. 87.

¹³ Marcel Lachiver, *Dictionnaire du monde rural, les mots du passé*, Paris, Fayard, 1997, p. 1611.

¹⁴ Paul de Fleury, « L'aumônerie de Saint-Gilles de Surgères (1105-1447), Documents tirés des manuscrits de Dom Fonteneau », *Archives historiques de l'Aunis et de la Saintonge*, t. VI, 1879, p. 10.

¹⁵ Abel Bardouet, éd., *Archives Historiques du Poitou*, t. IV, 1875, p. 112. Pour les autres produits, un doute subsiste dans la traduction de « *L libris sepi* » (50 livres d'anguilles ou de lamproies ?) et « *baconibus* » (petites baies ou petites olives ?).

¹⁶ Louis Vialard, *op. cit.*, p. 63.

donné et accordé en perpétuelle aumône aux religieuses de Saint-Bibien auprès de Benon, le minage de Surgères¹⁷.

Certes, la lettre n'est pas datée avec précision, mais Odon n'est autre qu'Othon de Brunswick, qui ne fut duc d'Aquitaine et comte du Poitou que l'espace de deux années, entre 1196 et 1198. Dans un rapport datant de la fin des années 1770, il est dit que ce droit de minage « qui se perçoit à Surgères, appartenait anciennement au seigneur de Surgères : il a été par lui cédé au prieuré Saint-Bibien d'Argenson »¹⁸. Par ailleurs, le prieuré Saint-Bibien possède le minage « en sorte que personne ne pourra vendre bled si ce n'est dans la maison des dites religieuses ni à autre boisseau et mesure que celle des dites religieuses »¹⁹. En effet, le minage était un droit que les seigneurs levaient sur chaque mine de grain sous la halle à la mesure officielle, avant sa mise en vente. Le droit était payable en argent ou en nature à un taux souvent voisin de 2%²⁰. Si l'on se réfère à des baux présentés par l'abbaye de Fontevraud datés du 7 novembre 1611 et du 30 novembre 1618 c'est la trente-deuxième partie des grains, blés et farines, qui est prélevée les jours de marché par le prieuré Saint-Bibien d'Argenson²¹, soit 3,13% de la quantité des produits vendus sur le marché. Cette proportion a pu être fixée au cours du Moyen Âge.

Le marché est le lieu de rencontre privilégié entre les artisans – à la recherche de produits agricoles spécifiques comme le blé pour les meuniers et boulangers, les bœufs pour les bouchers, les peaux et laines pour la confection des vêtements (tisserands, drapiers) ou le bois pour les charpentiers et tonneliers – et les paysans, demandeurs de pain, d'habits, d'outils. Par ailleurs, ces échanges engendrent une importante circulation monétaire, indispensable à la paysannerie pour s'acquitter des redevances seigneuriales exigées en argent. La place de Surgères connaît une forte croissance car un cercle vertueux s'installe, se nourrit et croît : centre d'une vaste châtellenie qui regroupe 22 paroisses, Surgères draine une clientèle nombreuse et venant de loin ; le sol s'avère fertile dans son ensemble et permet de dégager des surplus de production qui alimentent alors la ville ; le marché est d'autant plus animé que les paysans accumulent le numéraire et consomment toujours plus de produits finis ou semi-finis dont la palette est large puisque la campagne surgérienne se caractérise par une diversité et une complémentarité des terroirs et des cultures (vignes, labours, prés, mottes²²), cette offre polymorphe assurant l'attractivité de l'assemblée²³.

À propos des produits échangés sur le marché, une attention particulière doit être portée au vin. La vigne est attestée à Surgères dès le début du XI^e siècle dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély qui fait mention, vers 1028, du don d'une vigne, située près du château de Surgères²⁴. Le vignoble surgérien, qui se développe à partir du XII^e siècle²⁵ en profitant du

¹⁷ Arch. dép. de la Charente-Maritime, 1 J 535, Surgères, arrêt du Conseil d'État qui maintient l'abbaye de Fontevault dans son droit de minage pour sa seigneurie de Saint-Bibien d'Argenson, 23 octobre 1780.

¹⁸ Arch. dép. de la Charente-Maritime, C 198, éclaircissements sur le droit de minage de Surgères, fol. 53.

¹⁹ Arch. dép. de la Charente-Maritime, 1 J 535.

²⁰ Marcel Lachiver, *op. cit.*, définition p. 1138.

²¹ Arch. dép. de la Charente-Maritime, 1 J 535.

²² Marcel Lachiver, *op. cit.* p. 1166. Motte : « en Saintonge, jardin, terrain planté d'arbres et environné d'eau ». Concernant la diversité culturelle, voir la convention, datant du 8 février 1313, entre Hugues de La Celle, commissaire du roi en Poitou et en Saintonge, et le prieur de Saint-Gilles de Surgères à propos d'une imposition sur les dernières acquisitions de l'aumônerie in Paul Guérin, « Documents extraits des registres du trésor des chartes relatifs à l'histoire de la Saintonge et de l'Aunis », *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, Paris / Saintes, t. XII, 1884, p. 138-146. Arch. nat., JJ 52, n° 38, fol. 19.

²³ Judicaël Pétrowiste, *op. cit.*, p. 85-87 et p. 240.

²⁴ *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome XXXIII, Saintes, 1903, p. 61.

²⁵ Aimé Perpillon, « L'utilisation du sol par l'agriculture sur la façade Atlantique entre Loire et Gironde », C.T.H.S., *Bulletin de la section de géographie*, t. LXXII, 1959, p. 162.

dynamisme rochelais, se compose de deux cépages : le chemère, sorte de pineau blanc comparable à celui d'Anjou, prépondérant au XIV^e siècle²⁶, et le chauché, similaire au pinot rouge de Bourgogne qui, vinifié en blanc, donne un vin gris²⁷. Quelques viticulteurs pratiquent un mélange des deux cépages pour une consommation locale²⁸. Quant au blanc de chemère et au gris de chauché, sans doute le type de vin réservé aux ventes sur le marché, ils s'exportent, principalement vers l'Allemagne, la Flandre, Bayonne et l'Espagne si l'on se réfère au mémoire qu'adressèrent les bourgeois de La Rochelle et de Saint-Jean d'Angély au lieutenant de Saintonge au début des années 1340²⁹, sans doute aussi vers l'Angleterre. Aussi le vin de Surgères se retrouve abondamment en Flandre où, avec les autres vins de l'Aunis et de la Saintonge, ils sont en tête des achats au XIV^e siècle car, du fait de leur qualité commune et de leur prix compétitif – les moins chers de tous – ils sont « le vin de table par excellence »³⁰. D'ailleurs, « la réputation des vins blancs d'Aunis était acquise [en Flandre] dès le XIII^e siècle »³¹. De par sa situation, Surgères, à égale distance de La Rochelle et de Saint-Jean d'Angély, utilise au mieux les possibilités offertes soit par le port maritime soit par le port fluvial, la Boutonne étant donc empruntée comme voie d'exportation du vin de Surgères au Moyen Âge et pas seulement l'Atlantique. Ainsi, les vins provenant de Surgères étaient sans doute vendus, indifféremment, sous les appellations « vin de La Rochelle », « vin de Saint-Jean » ou encore « vin de Poitou », en fonction du port à partir duquel ils étaient expédiés vers l'étranger.

Par ailleurs, l'assemblée de Surgères sert de débouché pour la forêt de Benon : la ville, proche de ce grand massif boisé où des droits d'usage sont accordés au pacage du gros bétail – droit d'herbage sur les bœufs, vaches, chevaux et juments du prieuré de Saint-Bibien en 1134³², confirmé en 1180³³ ; droit échangé avec le prieur de Saint-Pierre de Surgères contre 12 deniers pour chaque jument, 6 pour chaque bœuf et 4 pour chaque vache dont la prieure de Saint-Bibien éprouve des difficultés à recouvrer en 1233³⁴ ; droit d'usage du prieuré et aumônerie Saint-Gilles de Surgères confirmé en novembre 1239 par Sibille, dame de Surgères³⁵ ; droit d'usage et d'exploitation concédé à Saint-Gilles de Surgères par Alphonse de Poitiers en mai 1269³⁶ – est particulièrement animée par les ventes de chevaux, juments, bœufs et autres vaches. La forêt de Benon procure aussi du bois de chauffage et de construction, approvisionne les tonnelleres pour la réparation ou la construction des futailles³⁷. Enfin, les nombreux moulins sur la Gères,

²⁶ Roger Dion, *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIX^e siècle*, Paris, 1959, p. 362.

²⁷ Georges Musset, *Glossaire des patois et des parlers de l'Aunis et de la Saintonge*, t. II, La Rochelle, Masson et Renaud, 1930, p. 126. Le vin gris s'obtient avec du raisin rouge vinifié en blanc.

²⁸ François Julien-Labruyère, *Paysans charentais*, La Rochelle, Rupella, 1982, t. I, p. 310 et p. 313.

²⁹ Denys d'Aussy, éd., *Registres de l'échevinage de Saint-Jean d'Angély, 1332-1496*, Paris / Saintes, 1895, 1897 et 1902, 3 vols. (*Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XXIV, XXVI et XXXII, t. XXIV, n° 17, p. 116-130).

³⁰ Jan Craeybeckx, *Un Grand commerce d'importation : les vins de France aux anciens Pays-Bas (XIII^e-XVI^e siècles)*, Paris, S.E.V.P.E.N, 1958 (Publications du Centre de recherches historiques de l'Ecole pratique des hautes études. 6^e session. Collection Ports. Routes. Trafics. Vol. IX), p. 7 et p. 21.

³¹ Roger Dion, *op. cit.*, p. 362.

³² Paul Marchegeay, *Notices et pièces historiques sur l'Anjou, l'Aunis et la Saintonge, la Bretagne et le Poitou*, Angers-Niort, 1872, p. 240-241.

³³ *Ibid.*, p. 246-247. *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, Saintes, 1878, t. V, p. 21-22.

³⁴ Paul Marchegeay, *Documents originaux et inédits sur l'Aunis et la Saintonge*, Saint-Jean d'Angély, 1876, p. 66, 67.

³⁵ Paul de Fleury, *op. cit.*, p. 14. Lors de la fondation de l'aumônerie vers 1105, Guillaume IX concède aux religieux le libre droit de pacage et tout le bois nécessaire pour construire des bâtiments et chauffer les pauvres (*Ibid.*, p. 10 et Robert Favreau, *Histoire de l'Aunis et de la Saintonge, op. cit.*, p. 166).

³⁶ Paul de Fleury, *op. cit.*, p. 16 et p. 18 : droit confirmé par Edouard, prince de Galles, le 12 août 1362.

³⁷ Robert Favreau, *Histoire de l'Aunis et de la Saintonge, op. cit.*, p. 272.

tel le moulin à la Dame, situé à Surgères, et exploité par les Boquez, une famille de Surgères³⁸ alimentent la clientèle du marché de Surgères en farine.

Certes, la place de Surgères doit sa réussite économique au nouveau cadre féodal mais aussi, dans une mesure non négligeable, au dynamisme rochelais, Surgères étant en partie « satellisée » par le grand port aunisien. Selon, Judicaël Pétrowiste, Surgères se situe dans la troisième couronne d'influence de La Rochelle, c'est-à-dire entre 20 et 30 km de distance : c'est une ville-relai pour les négociants rochelais qui, dans le cadre du ravitaillement du grand port (une partie du blé, de la viande et du vin sont issus de la campagne autour de Surgères), et dans l'écoulement de ses produits (sel, vins), stimule les volumes d'échanges dans la ville des Maingot, seigneurs de Surgères.

Cette période qui court du XI^e siècle aux années 1340 constitue un apogée pour la place de Surgères. Dans la hiérarchie commerciale du XIII^e siècle en Aunis-Saintonge, Surgères est un centre intermédiaire de niveau supérieur, derrière les grands centres que sont La Rochelle, Saint-Jean d'Angély, Saintes, Pons et Cognac car à Surgères se tient un marché et, sans doute, une foire dès le XI^e siècle et la ville est équipée de halles au début du XIV^e siècle alors que seulement 15 halles sont recensées entre 1150 et 1340 dans les deux provinces³⁹. C'est une place dans laquelle on trouve assurément moult produits (céréales d'hiver et de printemps, foin, farine, poissons, bovidés, équidés, sel, vin à la fois de La Rochelle mais aussi produit localement, etc...) avec la présence d'une communauté marchande, tel Giraud (ou Geraldus) de Marencennes, bourg voisin de Surgères, dès la fin du XI^e siècle (vers 1085)⁴⁰. Surgères est donc un site commercial bien structuré. L'abbé Gaston Dervieux estime que la ville pouvait compter 500 à 600 habitants au XIII^e siècle⁴¹.

Le repli (années 1340- années 1450)

À partir des années 1330/1340, le marché de Surgères entre dans une phase de crise et de déclin car il subit l'impact néfaste des « cavaliers de l'Apocalypse » : la guerre de Cent Ans, dont l'Aunis et la Saintonge sont un des théâtres d'opération principaux à partir de 1346 jusque dans les années 1450 ; la Peste Noire, qui frappe l'Aunis et la Saintonge à partir de 1348 et dont la récurrence de l'infection jusqu'au début du XVI^e siècle, avec une épidémie tous les dix ans environ, plonge et maintient les deux provinces dans une dépression économique profonde⁴² ; les soubresauts du climat qui se caractérisent par des refroidissements brusques et sévères, constatés entre 1329 et 1332 en Aunis et dans le nord de la Saintonge par un moine de l'abbaye de Maillezais⁴³, par une alternance de périodes de froid (gel des ceps de vigne et des semences dans les champs) et de sécheresse (rendements agricoles moindres) entrecoupées par des

³⁸ Louis Vialard, *op. cit.*, p. 63. Acte de 1333, conclu entre le seigneur de Surgères, Guillaume VIII Maingot, et l'abbaye de la Trinité de Vendôme. Pour les autres moulins, situés au sud de Surgères, voir arch. dép. de la Charente-Maritime, G 345, Inventaire des titres du prieuré et chapitre Saint-Pierre de Surgères.

³⁹ Judicaël Pétrowiste, *op. cit.*, p. 112 et p. 171.

⁴⁰ *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome XXXIII, Saintes, 1903, p. 113.

⁴¹ Gaston Dervieux, *Surgères dans le passé*, Surgères, éditions Callon, 1976, p. 32.

⁴² Judicaël Pétrowiste, *op. cit.*, p. 116-117. Après la grande peste de 1348, des réminiscences de l'épidémie ont lieu notamment en 1362, 1375, 1411 (les registres de l'échevinage de Saint-Jean d'Angély mentionnent « la pestilence du temps qui court » cette année-là et « la grant mortalité qui moult crueuse [cruelle] a esté l'année passée et ancor est sans cesse oudit pays », évoquée en 1413). Voir Jean-Noël Luc (sous la dir.), *La Charente-Maritime, l'Aunis et la Saintonge des origines à nos jours*, Saint-Jean d'Angély, Éditions Bordessoules, 1981, collection L'Histoire de France par les documents, p. 181. En 1484, à Saint-Jean d'Angély est mentionnée « mortalité et peste » (arch. nat., P 552², n° 184) ainsi que la peste dans la ville et dans ses environs en 1501-1502 (arch. com. Saint-Jean d'Angély, CC 5).

⁴³ « Fragments inédits d'une chronique de Maillezais », *Bibliothèque de l'école des Chartes*, éd. Paul Marchegay, année 1840-1841, p. 164-165.

printemps ou automnes excessivement pluvieux engendrant de fortes inondations, conduisent à des récoltes moribondes et provoquent le fléau de la famine, attestée dans la région de Benon en 1331⁴⁴, qui a peut-être touché Surgères, puisque les deux localités ne sont distantes que de quinze kilomètres... Guerre, maladie, famine et mort : que d'obstacles à l'activité économique !

En 1346, Derby, comte de Lancastre s'empare du château de Surgères, coupant par la même La Rochelle de son arrière-pays poitevin, pour le compte des Anglais. Mais, en 1353, avec l'aide des Rochelais, Jean II, roi de France, reconquiert Surgères. Cependant, suite au désastre de Poitiers en 1356, l'Aunis échoit aux Anglais en 1360 avec le traité de Brétigny. Commence alors l'occupation anglaise... En 1366, les gens du château de Benon lèvent trois sous par pièce de vin sur la châtellenie de Surgères, les gens du Prince s'arrogent blé et vin à faible prix et font payer le surplus par ceux de la châtellenie. De plus, Jeanne, dame de Surgères, fait grief au Prince d'Aquitaine, Édouard, le Prince Noir, que les sergents-officiers que celui-ci dépêche sur le marché de Surgères ne soient pas accompagnés des sergents et baillis seigneuriaux car cette démarche prive le seigneur de Surgères de son ban dans son assemblée commerciale !

Come les serjauntz de monsieur de Prince aillent parmie la terre des ditz seigneur et dame de Surgeres, fasauntz lour office, et portantz verges parmye les marchees a la dite terre, saunz appeller baillifs ne serjauntz des ditz seigneur et dame de Surgeres, et ce ne devient faire, mais est encountre reson et custume du paiis, et en prejudice desditz seigneur et dame de Surgeres, qe plese a vestre roial majeste de maunder et comaunder que ces choses ne soient plus faite, mais ce, q'en est fait, soit reperee solonc droit et custume du paiis, et la tratie du paix⁴⁵.

En effet, les sergents, dont l'uniforme était orné des armes du seigneur, représentent l'autorité banale : ils sillonnent le marché, en réglant les différends commerciaux ou les échauffourées, en assurant la sécurité des badauds et marchands. Or, c'est le fait de protéger le marché qui donne la légitimité au seigneur⁴⁶. Au cours de cette première phase de la guerre de Cent Ans, le bilan économique paraît sombre même si certains signes laissent à penser que l'activité économique persiste avec le droit de barrage et péage qu'exerce Aynard de Clermont et Jeanne de Surgères sa femme, « pour raison de la baronnie de Surgères » mentionné dans un aveu du 27 août 1365 fourni à Édouard, Prince d'Aquitaine et de Galles⁴⁷.

Après 1372 et les Anglais boutés hors de l'Aunis puis la longue série de trêves signées entre 1380 et le début du XV^e siècle mais aussi le fait que l'intérieur de l'Aunis soit relativement épargnée par les combats au cours de la seconde partie de la guerre de Cent Ans, plusieurs éléments constituent des indices d'un redémarrage économique à la fin XIV^e siècle à Surgères avec la mention d'une auberge, ou « ostel », à Surgères en 1392, tenue par Guillaume Le Berton et sa femme, et d'un client coupable de grivèlerie provenant de Saint-Jean d'Angély, qui met

⁴⁴ Robert Favreau, *La Ville de Poitiers au Moyen Âge*, tome I, p. 177-179 à partir du Registre des Massiot, marchands de Saint-Léonard, in *Livres de raison, registres de famille et journaux individuels limousins et marchois*, éd. Louis Guibert, dans *Bulletin de de la société scientifique, historique et archéologique de Corrèze*, tome VII 1885, p. 261 (« Ay ouvit disre a Johan de Lan, demoran a Dieuluydon [prieuré de Dieulidon à Benon], en l'aage de IIII et V ans, que son payr dizia, que era de mesma aige, que l'an mil trez cens XXXI, fu una grant famina »).

⁴⁵ Thomas Rymer, *Foedera, conventiones, litterae et cujuscumque generis acta publica inter reges Angliae et alios quovis imperatores, reges, pontifices, prinipes vel communicates*, Londres, 1704-1717, t. III, pars II, Londres, 1830, p. 124.

⁴⁶ Judicaël Pétrowiste, *op. cit.*, p. 323.

⁴⁷ Méd. mun. de La Rochelle, ms 308, arrêt du Conseil d'État du roi (extrait du 20 janvier 1739) qui supprime les droits de péage, barrages ou travers, prétendus par le sieur baron de Surgères dans le lieu de Surgères. Source communiquée par Jean-Claude Bonnin, que je remercie présentement.

en avant non seulement l'activité du gîte et du couvert présente à Surgères mais aussi les origines lointaines des clients ce qui évoque l'attractivité de l'assemblée surgérienne, carrefour de circulation notoire⁴⁸.

Par ailleurs, grâce à un conflit entre les seigneurs de Surgères et les Hospitaliers de Bourgneuf, nous pouvons appréhender l'aire d'influence du marché de Surgères dans la seconde moitié du XIV^e siècle, la présence de la garnison anglaise perturbant pourtant, à cette époque, l'activité marchande. Avant 1366, Bourgneuf opéra un changement calendaire, décalant son marché au samedi alors qu'il se tenait, auparavant, le dimanche. Ce choix provoque l'indignation des seigneurs de Surgères qui portent plainte car ils estiment que les Hospitaliers absorbent une part non négligeable de la clientèle de leur marché, qui se tient également le samedi, même si la distance qui sépare les deux bourgs s'avère supérieure à 25 km :

come les habitans de burneof soient et ount comenc marchee el samadie, et puis les guerres, et a Surgeres soit chastiel et chastelleyne, et d'auncien temps ordene la marchee a Surgeres, la quelle chose est en graunt grief et prejudice dudit marchee et ville de Surgeres. Que plese a vestre Roial majesté de mettre tiel remede, come a droit appartient, et a esté accustume d'Antiquité⁴⁹.

Ce différend, qui s'inscrit dans un contexte d'affrontement plus global entre les deux seigneuries⁵⁰, se conclut à l'avantage des Hospitaliers : en 1372, Charles V, roi de France, entérine la décision des seigneurs de Bourgneuf de tenir marché le samedi⁵¹. D'après la pièce de ce procès, tout porte à croire que le marché de Surgères était très actif et attractif, déployant son influence très en avant, tout du moins vers l'Ouest, au point d'être gêné par la concurrence de cette nouvelle assemblée située pourtant à plus de 25 kilomètres ! Dans les faits, Bourgneuf a contribué à affaiblir la rentabilité du marché de Surgères en s'arrogeant une partie de sa clientèle, située dans la périphérie occidentale de son bassin de recrutement⁵².

En sus du marché, une foire est mentionnée à Surgères – pour la première fois dans la documentation – dans un acte notarié du 15 juin 1422 qui stipule que

les habitants de Saint-Pierre près Surgères sont affranchis des droits de ventes et passages envers le seigneur [de] Surgères au temps des foires pour les marchandises vendues dans les dépendances [du prieuré et chapitre de] Saint-Pierre⁵³.

Ainsi, l'Aunis intérieure ainsi que la Saintonge septentrionale ne semblent pas anéanties par la reprise des combats de la guerre de Cent Ans et le commerce paraît s'y maintenir. Pour preuve, les droits d'usage et d'exploitation dans la forêt de Benon sont confirmés, tels ceux du prieuré-aumônerie Saint-Gilles de Surgères le 27 juin 1427 par Nicolas Servant, châtelain de

⁴⁸ Denys d'Aussy, éd., *op. cit.*, t. I, p. 395-396, le 15 octobre 1392.

⁴⁹ Thomas Rymer, *op. cit.*, p. 124.

⁵⁰ *Ibid.* p. 125 : come, par cause des dissensions et debatz entre lui [sic. pour Jeanne de Surgères] et les habitans de Burt Neof, en temps le roi Johan, n'adgairs Roi de France adoncques seigneur de celles parties, plusours damages et grevances estoient faitz par la Dame [Jeanne de Surgères], ses amis et adherentz a les ditz habitatours (...).

⁵¹ *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, 24 tomes, Paris, 1723-1849, t. V, p. 605-607.

⁵² Judicaël Pétrowiste, *op. cit.*, p. 245, p. 246 et p. 252.

⁵³ Arch. dép. de la Charente-Maritime, G 345, fol. 252. Copie collationnée à son original par Gabet, notaire à Surgères en 1539.

Benon au nom d'Amboise, comte de Benon⁵⁴. Par ailleurs, cinq moulins autour de Surgères (à Marencennes ou à Curé), mentionnés entre 1429 et 1437, continuent de fonctionner et de ravitailler la place de Surgères⁵⁵. Néanmoins, les déplacements des marchands, et par voie de conséquence le commerce en général, peuvent être perturbés par l'activité des compagnies tel ce marchand dévalisé en décembre 1439 entre Surgères et La Rochelle par Jean du Bois, avec un nommé Bertrand de la compagnie de Jacques de Pons. Ils venaient de Niort et avaient traversé Surgères préalablement⁵⁶. De plus, des infrastructures économiques alimentant la place de Surgères sont détruites au cours de cette période tel le moulin des Ances, paroisse de Saint-Pierre de Surgères, puisqu'il est dit, dans une baillette du 7 février 1487, que le « moulin à eau et banal des Ances [est] à présent en ruine »⁵⁷.

Le renouveau du marché et l'essor de la foire (vers 1450- vers 1550)

Après la fin de la guerre de Cent Ans et avant le début des conflits entre catholiques et protestants, s'ouvre une nouvelle période de prospérité pour la place de Surgères qui, après une période de reconstruction entre 1450 et 1480 environ, connaît un essor continu jusqu'au milieu du XVI^e siècle.

Tout d'abord, les destructions se révèlent importantes à Surgères. Un texte de 1459 décrit l'état calamiteux dans lequel se trouve l'aumônerie Saint-Gilles :

En ladite église de Saint-Gilles, il faut la recouvrir tant de bois neuf que d'ardoises et même le clocher d'icelle et que l'on mettra dans cette présente année des ouvriers à ce qui est nécessaire, tant est prest d'aller par terre. Item aussi le prieur n'est logé comme il faut et prend logis chez l'un des chanoines à cause que le sien de vétusté est allé à terre et ne le saurait-on mettre en nature que ne lui coûtât plus de 200 écus pour y prendre résidence.

Par ailleurs, ce texte permet de constater la misère qui sévit à Surgères et ses alentours, au lendemain de la guerre de Cent Ans : « ledit prieur est chargé d'un hôpital qui est sur le grand chemin auquel tous pauvres abondent et affluent de jour en jour »⁵⁸. On perçoit également l'état des dévastations des campagnes à travers une taxe, dénommée « Traicte de Saintonge, ville et gouvernement de La Rochelle » au XV^e siècle, perçue sur les exportations de vin et, parfois, de blé par les autorités royales. Mais, le seigneur de Surgères fut exempté des droits de traite sur 1 000 tonneaux de céréales transitant par la Charente pour qu'il puisse financer le relèvement de sa forteresse⁵⁹. Par ailleurs, la correspondance de Jean Bourré en 1475, mentionne des quotas de blé mis en place en Aunis et en Saintonge pour approvisionner

⁵⁴ Méd. mun. de Poitiers, manuscrit Dom Fonteneau 39, fol. 72, 7 avril 1427. Le 27 juin, le comte de Benon se désiste « des poursuites qu'il faisait aux religieux de Saint Gilles de Surgères à l'occasion de l'usage et exploit de la part desdits religieux en la forest de Benaon ».

⁵⁵ Arch. dép. de la Charente-Maritime, G 345, fol. 278 et 289 et H 3, Inventaire des archives de l'hôpital Saint-Charles de Rochefort.

⁵⁶ Arch. com. de Saint-Jean d'Angély, FF 36, fol. 46-48.

⁵⁷ Arch. dép. de la Charente-Maritime, G 345, fol. 305v.

⁵⁸ Jean-Claude Bonnin, « L'aumônerie et le prieuré Saint-Gilles de Surgères », *Société des Sciences naturelles et humaines de Surgères*, 5^{ème} année, n° 11, 1982, p. 11.

⁵⁹ Arch. dép. de la Loire-Atlantique, E 19 (2 Mi 785 R5), n° 18. Douaire de la duchesse Anne, XV^e siècle. Vialart affirme qu'après la destruction du château sur ordre de Louis XI en 1472, le roi Charles VIII « donna à Henry de Lévis et à Anthoinete de Clermont sa femme, par lettres patentes du 4 avril 1483, la permission de faire sortir hors du royaume de France mille tonneaux de bled, sans payer aucun droit pendant dix ans, pour aider à rebâtir le Château de Surgères » in Louis Vialart, *op. cit.*, p. 65-66. L'attestation, indiquant qu'une partie des mille tonneaux de blés est sortie du royaume, est délivrée par le seigneur et dame de Surgères, le 31 août 1485 (bibl. nat., ms Clairambault 172, fol. 5605, n° 66).

Bordeaux et Bayonne, qu'on croyait à cette date confrontées au péril anglais, et fait état des obstacles rencontrés pour recouvrer les céréales requises par l'autorité royale. C'est dans ce contexte qu'Antoinette de Beaumont, dame de Surgères, écrit à Bourré le 6 mars 1475 pour se soustraire à l'obligation du roi de conduire ses blés à Saintes et pour demander que son taux soit réduit de moitié. Pour cela, elle argue qu'« il n'y a pas dans ses terres le quart du peuple qui ayt blé ». Elle est donc dans l'incapacité de livrer les quantités réclamées⁶⁰. L'agriculture ne se remet que lentement des malheurs du temps.

Mais, la place de Surgères retrouve peu à peu son attractivité. Les halles sont reconstruites, une foire annuelle se tient le 29 juin, le marché capte une clientèle venant de fort loin tel Guillaume Pleuhec, demeurant à Angoulins, qui fait le déplacement, en 1481, jusqu'à la foire de Surgères, située à 27 km de son domicile⁶¹ ! Ce dernier fait révèle que la sphère d'influence de Surgères est considérable car elle empiète sur celle de Bourgneuf, Angoulins se situant à une douzaine de km de la bourgade dans laquelle sont installés les Hospitaliers, et que la plainte déposée par le seigneur de Surgères dans les années 1360 à l'encontre de la commanderie de Bourgneuf n'était pas infondée et que les Hospitaliers cherchaient à capter, effectivement, une partie de la clientèle du site commercial surgérien, recrutée donc à l'intérieur même de la banlieue rochelaise... Par ailleurs, signe, aussi modeste soit-il, d'un renouveau de la place surgérienne après la guerre de Cent Ans, un jeton de Nuremberg du XV^e siècle a été mis à jour sur le site de Saint-Gilles en 2002⁶² : il s'agit d'un jeton de compte utilisé par les commerçants sur les foires et marchés de nombreux pays d'Europe au Moyen Âge pour calculer de grandes sommes⁶³.

L'espace consacré aux assemblées tenues à Surgères semble vaste et structuré. En 1557, un document de l'aumônerie Saint-Gilles stipule « la place de la foire aux bœufs » ou, par métonymie, « la foire aux bœufs » pour qualifier le champ de foire⁶⁴. Dans la même veine, une note de l'abbé Cholet, au dos du même acte, datée de 1542, désigne une maison située « de la foire aux bœufs aux deffends ». Ce gros bétail provient, toujours en partie, de la forêt de Benon, dont le site commercial de Surgères est toujours le débouché, dans laquelle les droits d'usage se multiplient au milieu du XV^e siècle – pacage et bois de chauffage pour l'aumônerie Saint-Gilles de Surgères confirmés en 1442⁶⁵ puis en 1447⁶⁶, pâturage, panage (droit d'envoyer paître les porcs en forêts⁶⁷) et bois de chauffage pour la maison hospitalière de la Cabane en 1457⁶⁸, paroisse de Saint-Georges du Bois – pour permettre aux religieux de relever les revenus de leur maison. Les transactions de chevaux, juments, bœufs, vaches et autres porcs se déroulent sur un « lieu établi pour vendre le bétail⁶⁹ ». Montrant l'étendue spatiale et la diversité marchande de cette assemblée de juin, l'acte de 1481 désigne, en sus de « la foire aux bœufs », un emplacement réservé à la vente des volailles : il explique que Guillaume Pleuhec, chargé de

⁶⁰ Joseph Vaesen, « Notice biographique sur Jean Bourré », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 44, 1883, p. 497, n° 882. Robert Favreau, *Histoire de l'Aunis et de la Saintonge*, *op. cit.*, p. 483.

⁶¹ Arch. nat., JJ 209 n° 119, fol. 68 (Registres du Trésor des chartes, 1481).

⁶² Éric Normand, Jean-François Mariotti, *Aumônerie Saint-Gilles, Surgères (Charente-Maritime)*, *Evaluation, étude du bâti*, Poitiers, Service Régional de l'Archéologie Poitou-Charentes, 2002, p. 33 et p. 36.

⁶³ <https://fr.numista.com/numisdoc/les-jetons-de-nuremberg-171.html>, site visité le 1^{er} mai 2018.

⁶⁴ Arch. dép. de la Charente-Maritime, H 67, document de 1557, fol. 6v et 11v, ainsi qu'une note de l'abbé Cholet au dos de ce même acte.

⁶⁵ Méd. mun. de Poitiers, manuscrit Dom Fonteneau 39, p. 219. Droit d'usage confirmé le 2 juillet 1442 par la justice de Benon et Guillaume Mainard, châtelain de Benon et juge de la forêt de Benon.

⁶⁶ Paul de Fleury, *op. cit.*, p. 19 (arrêt du parlement du 5 septembre 1447).

⁶⁷ Marcel Lachiver, *op. cit.*, p. 1245.

⁶⁸ Arch. dép. de la Vienne, 3H1, 962. Robert Favreau, *La Commanderie du Breuil-du-Pas et la guerre de Cent Ans dans la Saintonge méridionale*, p. 22 ; Marie-Anne Legras, *Les commanderies des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Saintonge et en Aunis*, Paris, CNRS, 1983, p. 173.

⁶⁹ Arch. nat., JJ 209, n° 119, fol. 68.

quelques oisons qu'il voulait vendre, « que le lieu ou il les tenoit n'estoit pas lieu établi en icelle foire pour vendre oysons ne autre volaille, ains le lieu a ce ordonné estoit et est pres le lieu appellé le minage du dit Surgieres »⁷⁰.

À propos, près de la foire aux volailles, existe une maison désignée comme le lieu du minage. D'après l'original d'un parchemin fourni par les notaires de Saumur, on apprend que, dans une

déclaration rendue en la cour de Surgères le 23 janvier 1474, par Jacob de Dreux, prieur du prieuré Saint-Bibien d'Argenson, tant en son nom que comme procureur des religieuses de Fontevraud [...] en laquelle déclaration est porté (sic) la place en laquelle l'on tient le minage audit Surgères, avec les maisons dudit minage, c'est à savoir : le treil et l'appenty dudit minage, et les maisons qui furent feu Georget Yver et Jean Villain, avec leurs appartenances et vergiers et vergiers d'icelui minage, joignant le tout l'un l'autre et tenant.

En ces lieux, les fontevristes possèdent

un droit d'avoir et prendre et faire lever le minage de tous et chacuns les grains et farines venant et affluent à être vendus par chacun jour tant de foire, de marché que jour sur semaine du dit lieu de Surgères, en fournissant de boisseau juste à la mesure de Surgères et marqué des armes et marques de ladite seigneurie, et de rondeau pour mettre sous le boisseau.

Si l'on se réfère à la « déclaration fournie en exécution de l'arrêt du Conseil, le 10 mai 1776, certifiée véritable et signée par [...] l'abbesse de Fontevraud », le « boisseau contient 23 pintes d'eau et pèse en froment 50 à 53 litres »⁷¹, capacité qui a dû être déterminée au Moyen Âge et usitée depuis lors. Il faut souligner, par ailleurs, que la maison du minage, aux mains du prieuré Saint-Bibien d'Argenson, et la halle où se tient le marché, dépendant du seigneur de Surgères sont deux bâtiments distincts mais qui, par nécessité pour les vendeurs et acheteurs, devaient être proches spatialement⁷².

Après la fin de la guerre de Cent Ans, des moulins poursuivent leur activité, d'autres sont reconstruits, comme celui des Ances à Saint-Pierre de Surgères, certains apparaissent dans la documentation, tel Gautru à Surgères⁷³. Ce ne sont pas moins de neuf moulins à eau sur la Gères qui fonctionnent et ravitaillent la place de Surgères.

La présence d'un treuil, c'est-à-dire d'un pressoir, à la maison du minage, laisse entendre que le prieuré de Saint-Bibien y écrasait les raisins issus de ses propriétés, peut-être avant de vendre son vin au marché et à la foire de Surgères, commerce du vin qui devait, par ailleurs, être particulièrement animé sur la place surgérienne pendant une grande partie de l'automne en raison de la présence de marchands rochelais qui achetaient du vin de Surgères – ils étaient réunis avec ceux provenant des îles de Ré et d'Oléron, de Benon et de Mauzé mais aussi de Saintonge et du Poitou sous l'unique appellation de « vins de Poitou »⁷⁴ alors qu'avant 1356 les vins aunisiens étaient souvent désignés sous l'appellation « Saint-Jean d'Angély » en

⁷⁰ Arch. nat., JJ 209, n° 119, fol. 68, Voir aussi Judicaël Pérowiste, *op. cit.*, p. 242 et p. 312. Pour les mentions de 1542 et 1557, voir arch. dép. de la Charente-Maritime, série H 67.

⁷¹ Arch. dép. de la Charente-Maritime, 1 J 535.

⁷² Vers 1777, il est dit que « le marché au bled se tient sous une halle particulière, appartenant à l'abbaye [de Fontevraud] indépendante et séparée de la grande halle appartenante au seigneur de Surgères ». Arch. dép. de la Charente-Maritime, C 198, éclaircissements sur le droit de minage de Surgères.

⁷³ Arch. dép. de la Charente-Maritime, G 345, fol. 295.

⁷⁴ Robert Favreau, *La Ville de Poitiers à la fin du Moyen Âge*, t. I, p 141. C'est le cas en particulier dans les *Rolls* anglais ou dans la documentation flamande. Mathias Tranchant, *op. cit.*, p. 117.

Flandre⁷⁵ – jusqu’à la Saint André (30 novembre) car, depuis la deuxième moitié du XIV^e siècle, les vins non compris dans la banlieue rochelaise ne pouvaient plus y pénétrer après le 30 novembre. Aussi, les transactions entre marchands rochelais, d’une part, producteurs et marchands de Surgères et de ses environs, d’autre part, devaient être particulièrement aiguës avant cette date⁷⁶. Lié au travail de la vigne, les tonneliers devaient se déplacer en nombre aux assemblées de Surgères, les vigneron et autres marchands de vin y ayant recours pour confectionner ou réparer des cuves servant à convoier la vendange, des treuils pour presser les raisins ou des barriques pour conserver ou « exporter » le vin⁷⁷.

Hormis la halle marchande, rénovée après la fin de la guerre de Cent Ans, un acte de l’aumônerie Saint-Gilles, de 1542, signale une maison « assise devant la halle près la boucherie », ce qui atteste que Surgères possédait une boucherie dès avant 1542, à proximité immédiate de la halle⁷⁸. Les bouchers, très présents sur les foires et marchés, devaient se ravitailler à « la foire aux bœufs » de Surgères, déjà évoquée.

La petite ville de Surgères possède une petite communauté de marchands attirée par la rentabilité de cette plaque-tournante, tel ce vendeur de seiches surgérien, mentionné dans les registres de l’échevinage de Saint-Jean d’Angély en 1453⁷⁹. Certains de ces marchands, ceux qui se sont le plus enrichis, investissent dans la terre en acquérant une seigneurie, elle-même source de revenus et de prestige puisque, sous François I^{er}, l’achat d’une terre noble par un roturier forme une étape décisive pour accéder à la noblesse⁸⁰. Ainsi, en 1539, Mathurin Allard, marchand à Surgères, et Pierre Rillier à cause d’Agathe Allard, sa femme, demeurant à Saint-Jean d’Angély, détiennent le fief Jollet, composé de 80 journaux de terre et qui rapporte 100 sols par an⁸¹. Malgré la diversité et le dynamisme certain du site commercial de Surgères, on n’y relève ni la présence d’une communauté juive ni l’existence de changeurs⁸².

Par ailleurs, la foire, qui se tient le 29 juin, jour de la Saint Pierre, patron de la paroisse, revêt une dimension stratégique dans le calendrier agraire car, à cette date, la communauté paysanne s’affaire à préparer les métives et le regain en se procurant du fer pour remettre en état le matériel de fauche ou pour acquérir des outils neufs (volants). Le jour de cette assemblée à Surgères, il devait y avoir un pic des ventes de fer. Par ailleurs, vers la fin du Moyen Âge, dans le cadre de la formation d’un marché de l’emploi agricole, lors de ces foires annonçant les moissons et autres tâches estivales dans les champs, on louait de la main d’œuvre⁸³. Dans le conflit qui oppose le prieuré Saint-Bibien d’Argenson, sis à Vouhé et dépendant de l’abbaye de Fontevraud, et le seigneur de Surgères dans les années 1770 à propos de la perception du droit de minage à Surgères⁸⁴, deux baux l’un de 1611, l’autre de 1618 évoquent la tenue d’une seconde foire, à la saint Gilles (1^{er} septembre), à Surgères : le prieuré Saint-Bibien d’Argenson perçoit le droit de minage sur les bleds et farines à Surgères

⁷⁵ Mathias Tranchant, *op. cit.*, p. 324.

⁷⁶ Judicaël Pétrowiste, *op. cit.*, p. 272.

⁷⁷ François Julien-Labruyère, *op. cit.*, t. I, p. 377.

⁷⁸ Arch. dép. de la Charente-Maritime, série H 67, document de 1557, fol. 6v et 11v, ainsi qu’une note de l’abbé Cholet au dos de ce même acte.

⁷⁹ Judicaël Pétrowiste, « Définir et sanctionner le commerce informel dans une petite ville de la fin du Moyen Âge : Saint-Jean-d’Angély aux XIV^e-XV^e siècles », *Il commercio al minuto. Domanda e offerta tra economia formale e informale, secc. XIII-XVIII*, XLVI Settimana di Studi, Istituto Datini (mai 2014), Florence, 2015, p. 141. Arch. dép. de la Charente-Maritime, E dépôt 87-372, registre FF 46, fol. 11v.

⁸⁰ Jean Richard Bloch, *L’Anoblissement en France au temps de François I^{er}*, Paris, PUF, 1934, p. 25.

⁸¹ Arch. dép. de la Charente-Maritime, 3 J 35, fol. 128. Déclaration du 19 février 1539.

⁸² Robert Favreau, « Les Juifs en Poitou et dans les pays de la Charente au Moyen Âge », *Revue des études juives*, CXLVII, 1988, p. 5-29.

⁸³ Judicaël Pétrowiste, *op. cit.*, p. 271, p. 275 et p. 378.

⁸⁴ Arch. dép. de la Charente-Maritime, 1 J 535.

sauf toute-fois le jour & foire de Saint-Gilles, auquel jour ledit seigneur de Surgères prend ledit droit de minage, pourvu toutefois que ladite foire n'arrive ledit jour de marché, auquel il appartient audit fief, terre et seigneurie de Saint Bibien, selon usage ancien, qui a accoutumé se pratiquer pour le fait du Minage du dit lieu.

Le terme « usage ancien » laisse à penser que cette foire de la Saint-Gilles existait à l'époque médiévale d'autant qu'un acte notarié du 15 juin 1422 stipule que les « habitants de Saint-Pierre près Surgères sont affranchis des droits de ventes et plessages envers le seigneur [de] Surgères au temps des foires pour les marchandises vendues dans les dépendances [du prieuré et chapitre de] Saint-Pierre » de Surgères⁸⁵. Le mot foire étant au pluriel, cela peut signifier qu'il se tient au moins deux foires dans l'année. Le 1^{er} septembre, jour de la Saint Gilles, revêt lui aussi, une dimension stratégique dans le calendrier agricole puisque cette foire se tient avant les vendanges, confirmant, une fois de plus, l'importance de la viticulture dans le pays surgérien.

En outre, le seigneur de Surgères trouvait, dans les assemblées commerciales, une source importante de revenus par le biais des « droits de barrage, péage et traverse et autres droits en dépendant perçus sur le territoire de la baronnie de Surgères », cité dans un aveu du baron de Surgères au comte de Benon le 8 septembre 1465⁸⁶ – dont devaient s'acquitter les participants au marché ou à la foire de Surgères habitant hors du territoire de la baronnie – mais aussi via les différentes amendes et décisions de justice réglant les nombreux démêlés ne manquant pas d'avoir lieu en ces jours de réunion. Les agents du seigneur, qui s'assurent du bon déroulement de ces réunions en circulant parmi les étals, collectent les plaintes, mettent fin aux rixes éventuelles, emprisonnant, le cas échéant, les responsables du désordre qui sont prestement jugés devant le tribunal seigneurial, qui a lieu, périodiquement, les jours de foire et marché. Un acte du registre du Trésor des Chartes a conservé le souvenir d'un vol sur le foirail de Surgères en 1481 qui, de fil en aiguille, accoucha d'une altercation mortelle. Ce 29 juin, jour de foire à Surgères, Guillaume Bretault, laboureur demeurant en cette ville, se trouve sur le champ de foire ou « foire aux bœufs » lorsqu'il voit venir un homme, Guillaume de Pleuhec, originaire de Bretagne et résidant à Angoulins. Cet individu, à la mine patibulaire, sortait « devers une garenne garnie de bois et de fouissons qui est pres et joingnant du dit lieu ou l'on vend le dit bestail, ou lequel [de Pleuhec] avoit et tenoit entre ses mains trois ou quatre oysons », se trouvant donc en dehors du « lieu établi en icelle foire pour vendre oyson ne autre volaille », situé près du minage. Pleuhec cherche à écouler discrètement sur la place aux bœufs, en dehors de l'emplacement réservé aux volailles, les oisons qu'il vient de voler dans la garenne seigneuriale proche. Observant cela, Guillaume Bretault déclara à ce personnage, « tout gracieusement qu'il acheteroit bien lesd. oysons mais qu'il se doubtoit qu'ils les eust emblez, se meurent plusieurs parolles rigoreuses entre eulx en eulx desmentant l'un l'autre par plusieurs foiz ». Sur ces entrefaites, une rixe, à coup d'oisons, éclate entre l'homme d'Angoulins, qui cherchait à écouler frauduleusement des volailles et le laboureur, qui, lui, cherchait à vendre légalement une partie de son cheptel ou en acquérir dans le respect du règlement de la foire. Les interventions des badauds s'avèrent infructueuses pour faire cesser ce combat qui se termine par le décès du brigand car Bretault, le laboureur, jeta au visage de Guillaume de Pleuhec une pierre « dont yssit grant effusion de sang. Et au moien de ce et en icelui conflict

⁸⁵ Arch. dép. de la Charente-Maritime, G 345, fol. 252 : acte du 15 juin 1422.

⁸⁶ Méd. mun. de La Rochelle, ms 308, Aveu et dénombrement, fourni le 8 septembre 1465 à Louis d'Amboise, comme comte de Benon, par André Clermont, baron de Surgères. Je remercie vivement Jean-Claude Bonnin pour la communication de cette source.

fut le dit suppliant prins mené es prisons du chasteau du dit lieu de Surgères ». Bretault fut donc arrêté et emprisonné par les sergents de Surgères⁸⁷.

L'évolution morphologique de la ville de Surgères au Moyen Âge

La ville médiévale de Surgères possède une structure polycentrique, autour de cinq créations successives : Barrabin, Saint-Pierre, le *castrum*, Saint-Gilles et le bourg neuf du XIII^e siècle, dont le site n'est pas encore localisé. La bourgade médiévale est donc articulée autour de ces cinq noyaux, non attenants les uns des autres. Cet agencement a été façonné par le nœud de communication terrestre que fut le site de Surgères. Une voie antique Nord-Sud y a été découverte. Le quartier de Saint-Pierre, un des plus anciens de la ville, révèle toujours aujourd'hui un réseau routier en étoile, distincte de celui qui s'est ordonné autour du *castrum*. Au regard des dernières avancées archéologiques, nous tenterons de reconstituer les différentes phases de l'évolution de la ville de Surgères⁸⁸.

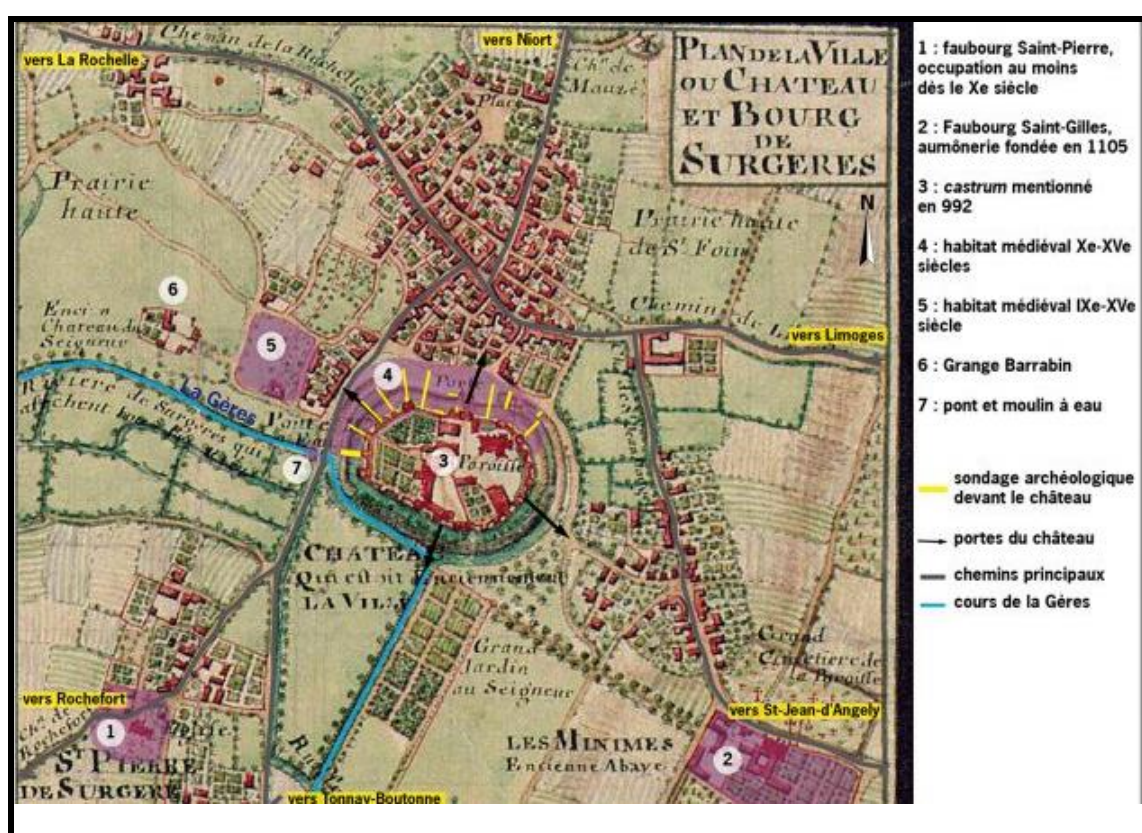


Figure 2. Localisation des sites médiévaux connus à Surgères sur le plan de Claude Masse, 1717⁸⁹

⁸⁷ Arch. nat., JJ 209, n° 119, fol. 168v (registre du Trésor des Chartes).

⁸⁸ http://www.sdap-poitou-charentes.culture.gouv.fr/protections/reglements/reglements17/174340005_a_31.pdf, site visité le 18/02/2018.

⁸⁹ Catherine Vacher et Brigitte Véquaud, *Aquitaine – Limousin- Poitou – Charentes, Charente-Maritime, Surgères, rue Barrabin et rue de la Binetterie*, Rapport de diagnostic archéologique, Poitiers, Inrap Grand-Sud-Ouest, 2016, 70 pages à partir du plan de Claude Masse, Service Historique de la Défense, Vincennes, Bibliothèque du Génie, ms 505 Album de Claude Masse, Poitou-Aunis, feuille 29 « Plan du château de Surgères et de partie du bourg dans la petite province d'Aunis, en l'étoit qu'il était en 1717 ». Reproduction avec l'aimable autorisation de Catherine Vacher qui m'a apporté, par ailleurs, de nombreux et précieux renseignements. Qu'elle en soit vivement remerciée.

Les vestiges les plus anciens, en l'état actuel des connaissances, sont localisés à l'ouest (Barrabin) et au sud (Saint-Pierre) du centre-ville moderne et contemporain. Le bourg primitif semble être le « quartier » Barrabin. Ce site, à l'ouest du *castrum*, a révélé lors d'un récent diagnostic « une occupation dense et continue sur une période d'environ six siècles, du IX^e au XV^e siècles ». Par ailleurs, deux tessons de la période mérovingienne y ont été découverts ce qui atteste d'une occupation au très haut Moyen Âge à Surgères. Sur le site de la rue Barrabin, les témoignages les plus anciens d'un habitat remontent au IX^e siècle, donc à l'époque carolingienne, avec, en particulier, une concentration de probables silos, d'un four et d'un puits. Jusqu'au XII^e siècle, on relève un « habitat en matériaux légers, terre et bois ». La présence de tuiles « tiges de botte » et de céramiques montrent l'évolution de l'habitat, aux XIII^e et XIV^e siècles, vers des constructions en pierre (un bâtiment en dur datant du bas Moyen Âge a été découvert). À propos, de probables carrières de pierre ont été identifiées. Ce secteur fouillé se trouve, certainement, dans la « continuité des vestiges détectés contre l'enceinte castrale de Surgères, localisée à 200 m à l'est » et à proximité du site « La Vieille noblesse » (en référence à la famille Barrabin connue dans la documentation depuis 1109), situé immédiatement à l'ouest. La porte ouest de la muraille du château est localisée juste en face du secteur de la rue Barrabin et de la « Vieille noblesse ». Le type d'habitat repéré dans la rue Barrabin est en tout point comparable à celui identifié devant le château de Surgères : « un habitat en structure légère accompagné de cavités souterraines qui évolue vers des constructions plus pérennes en dur ». Dans ces deux secteurs, ce type d'habitat est abandonné à la fin du XIV^e ou au début du XV^e siècle, au moment de la guerre de Cent Ans : les destructions et l'insécurité liées à ce conflit auraient engendré une paupérisation de la place de Surgères avec, pour conséquence spatiale, la désertion du bourg Barrabin⁹⁰.

Par ailleurs, un village se serait installé, dans la boucle du modeste ruisseau qu'est la Gères, avec une église paroissiale sous le patronage de saint Pierre dès le X^e siècle, au moins. Le bourg de Saint-Pierre, qui s'est déployé autour de l'église, comprend deux « quartiers » nettement séparés : un au nord et un au sud, ce dernier s'établissant le long de la route de Vandré, voie importante avant l'établissement de la route vers Rochefort, que rencontrait aussi le chemin venant de Saint-Gilles. La Gères et les terrains inondables autour du ruisseau constituent la séparation entre le bourg Saint-Pierre et le château. Le pont, qui permettait de traverser la Gères était associé à un moulin, s'établit en lieu et place de l'actuelle École Jeanne d'Arc, donc plus au nord que le présent pont, plus près du château : on peut supposer que le cours principal de la Gères ait été comblé depuis, au profit de bras secondaires⁹¹. Dans un rapport de 2016, l'archéologue Catherine Vacher fait le bilan des découvertes trouvées dans l'ancien cimetière Saint-Pierre : 200 à 250 sépultures y ont été recensées, datant du X^e au XIII^e ou XIV^e siècles. La superficie de ce cimetière (rue de la chapelle aujourd'hui) est estimée à, au moins, 5000 m² et il se situe près de l'ancienne église Saint-Pierre, qui était une église collégiale et possédait donc un collège de chanoines. Selon la documentation, Saint-Pierre était le siège d'un archiprêtre dès 1040 ce qui paraît confirmé par le diagnostic qui indique qu'une inhumation date de la seconde moitié du X^e siècle⁹². L'église Saint-Pierre, tout en conservant le prestige d'un siège d'archiprêtre, restera celle d'une paroisse rurale séparée de la paroisse urbaine de Sainte-Marie, fondée à proximité immédiate de la motte féodale, par une dérivation du ruisseau.

⁹⁰ Catherine Vacher, dir., *Surgères, Rue Barrabin et rue de la Binetterie*, RFO de diagnostic, Poitiers, Inrap GSO, 2016.

⁹¹ Fabrice Mandon, *Surgères, château. Aménagement du secteur du parking, de l'avenue de la Libération et rues avoisinantes*, expertise archéologique, Atemporelle Scop, mars 2015.

⁹² Catherine Vacher, dir., *Surgères, Rue de la Chapelle*, RFO de diagnostic, Poitiers, Inrap GSO, 2016.

En effet, dès le X^e siècle également, un *castrum* dépendant des comtes de Poitiers, apparaît dans la documentation (14 mars 992 précisément), situé au nord de la paroisse Saint-Pierre et à une certaine distance de ce village. Au XI^e siècle, la chapelle du château, construite au pied de la motte féodale, sous le patronage de la Bienheureuse Marie, est élevée au rang d'église paroissiale, car, très certainement, un groupement d'individus s'est établi à l'abri des remparts. L'église Notre-Dame, érigée vers 1080, est donnée par les Maingot à l'abbaye de Vendôme en 1098 pour y ériger un prieuré. Ce « bourg » prendra son essor sous l'égide des moines de l'abbaye de Maillezais, à qui les comtes de Poitiers donneront des terrains exonérés de charges⁹³. « Le creusement des douves au XIII^e siècle a entraîné la destruction d'une occupation médiévale très dense qui se développait précédemment en périphérie du château primitif », avec une continuité du bâti entre le X^e siècle et le XIII^e siècle, qui se caractérise par un « vaste habitat en structures légères, bois et terre, comportant au moins deux cavités souterraines ». Cette occupation initiale, a été recouverte, sans discontinuité temporelle, par des constructions en pierre, situées de part et d'autre de la porte nord de l'enceinte, qui perdurent jusqu'à la fin du XIV^e siècle. Enfin, un dernier bâtiment, situé immédiatement à l'ouest du débouché du pont-levis nord, est la trace la plus tardive de l'occupation humaine dans ce secteur de l'actuel parking du château. Cette disparition d'un habitat médiéval dense contre le château de Surgères correspond aux désordres liés à la guerre de Cent Ans et au démantèlement du château exigé par Louis XI en 1472. Par la suite, l'espace nord nord-ouest sis autour de l'enceinte du château est resté vide jusqu'à nos jours⁹⁴. Ainsi, on peut supputer que la foire, mentionnée en 1474 et 1481, a pris possession de cet espace désaffecté, « la foire aux bœufs » demandant un espace particulièrement étendu.

Ensuite, en 1083 ou vers 1105, Guillaume IX, comte de Poitiers, fonde une maison aumônière – sur le sommet du versant septentrional de la vallée de la Gères, qui domine par conséquent le site du *castrum* – pour accueillir pauvres, malades mais aussi pèlerins, sur une route menant à Saint-Jean d'Angély (étape du grand chemin de Saint Jacques de Compostelle et lieu de pèlerinage local avec le chef de Saint-Jean Baptiste), à l'est de la ville : c'est l'aumônerie Saint-Gilles⁹⁵. Cette voie sépare, aujourd'hui, les vestiges de l'aumônerie du cimetière paroissial actuel. La fondation de ce cimetière pourrait être liée à l'installation de l'aumônerie, car à proximité de cet établissement, un cimetière recueillant les corps des malades décédés à Saint-Gilles a dû s'implanter. Cette aumônerie, qui comptait quatorze lits au milieu du XV^e siècle, était associée à un prieuré préexistant, fondé en 1009 et relevant de l'abbaye de Maillezais : l'ensemble était ceint par un mur en grand appareil de pierres de taille, de plan trapézoïdal, la surface similaire à la superficie du château. Un bourg s'est développé le long de la route de Saint-Jean d'Angély, entre l'enclos canonial et le *castrum*. Un chemin, longeant l'ouest de l'enceinte de l'aumônerie (mur de la salle des malades) et perpendiculaire à la route de Saint-Jean d'Angély, appelé le « pont des deux saints » unit les deux faubourgs Saint-Pierre et Saint-Gilles grâce à un pont qui franchit la Gères. Plus largement, cet axe relie Niort aux marais de Rochefort⁹⁶. Il semble que l'aumônerie et le prieuré furent fortifiés au cours de la guerre de Cent Ans, puisque les textes évoquent, lors du siège du château de Surgères, entre mai et décembre 1353, « la bastide Saint-Gilles » où cantonne l'armée royale. Cette thèse est

⁹³ http://www.sdap-poitou-charentes.culture.gouv.fr/protections/reglements/reglements17/174340005_a_31.pdf.

⁹⁴ Catherine Vacher, dir., *Surgères, parkings du château, avenue de la Libération*, RFO de diagnostic, Poitiers, Inrap GSO, 2016.

⁹⁵ http://www.sdap-poitou-charentes.culture.gouv.fr/protections/reglements/reglements17/174340005_a_31.pdf, site visité le 18/02/2018.

⁹⁶ http://www.culture.gouv.fr/Wave/image/merimee/PROT/PA17000067_DOC.pdf. Voir aussi Éric Normand, « Le prieuré Saint-Gilles de Surgères », Éric Normand et Cécile Treffort, dir., *À la table des moines charentais*, La Crèche, Geste éditions, 2005, p. 44.

corroborée par le signalement que fait l'ingénieur Claude Masse au début du XVIII^e siècle : « la tradition assure que ce monastère avait été fortifié et flanqué de tours, enceint de fossés »⁹⁷.

Enfin, un traité conclu entre Guillaume Maingot, seigneur de Surgères et l'abbé de la Grâce-Dieu, en février 1234, mentionne l'existence d'un « bourg neuf » à Surgères, domaine de l'abbaye de la Grâce-Dieu. Ce bourg, délimité par une barrière, compte trente-quatre habitations dont certaines constituent de petits domaines avec quelques sillons de terre et de jardin. En effet, quelques habitations sont désignées comme des « hébergements », synonymes de petites exploitations agricoles. Au centre de ce bourg se tient la maison de l'abbaye, qui a pour mission de protéger ces hommes et ces familles dont certaines proviennent de plusieurs horizons comme, par exemple, Ballon, Saint-Georges du Bois ou Dœuil en Aunis et Saintonge mais aussi de Loudun, Le Puy ou Le Peux, Bordeaux. On trouve, dans ce domaine des roturiers mais aussi des chevaliers. Dans ce bourg, les hommes bénéficient de privilèges : paix, liberté, abri des exactions. La maison noble de l'abbaye est citée dans la déclaration des biens de la Grâce-Dieu (contenue dans le cartulaire de l'abbaye) de 1460 et dans celle de 1547 : dans cette dernière, il est dit que dix à douze autres maisons dépendent de la Grâce-Dieu⁹⁸. L'archéologie n'a pu, encore, localiser ce quartier d'habitation mais l'historien André Debord le situerait au nord de Surgères⁹⁹.

Enfin, des écarts, indices de la vocation agricole de cette petite ville, parsèment le territoire surgérien tels les moulins situés sur la Gères des Ances et de Gautru précédemment cités dans cet article et celui de Cornet, dont l'archéologie révèle l'occupation protohistorique et médiévale¹⁰⁰, la Bardonnière – attestée en 1333 dans un acte de l'abbaye de Vendôme évoquant le « quarrefour de la Bardonnière »¹⁰¹ – ou, mentionnés en 1539-1540, « un certain hostel¹⁰² assis à Surgères », sans indication de localisation ainsi qu'un hostel situé sur la châteltenie de la Grange Barrabin, non localisé également¹⁰³.

Conclusion

Surgères, à travers les vicissitudes de son histoire, avec l'alternance de périodes prospères auxquelles succèdent des phases de perturbation importantes, est demeurée un site commercial majeur en Aunis-Saintonge au Moyen Âge, son marché et sa foire y ayant connu une activité assez intense et pérenne, pour le premier, au moins à partir du XII^e siècle – mais dès le siècle précédent sans doute –, pour le second, depuis le début du XV^e siècle selon la documentation existante – très certainement dès le XI^e siècle, en association avec le marché. Carrefour terrestre majeur dans la circulation des marchandises en Aunis-Saintonge, la ville de Surgères a vu sa physionomie modelée par sa fonction de plaque-tournante avec sa structure polycentrique, chaque noyau urbain constituant, à lui seul, un carrefour propre.

⁹⁷ Jean-Claude Bonnin, *op. cit.*, p. 11.

⁹⁸ *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, 1898, tome XXVII, p. 40, p. 76-77 et p. 150-155, p. 243.

⁹⁹ André Debord, *La Société laïque dans les pays de la Charente X^e-XII^e siècles*, Paris, Picard, 1984, p. 445.

¹⁰⁰ Isabelle Catteddu, dir., *Surgères, « Cornet », habitat médiéval et structures protohistoriques : DFS de sauvetage urgent*, Poitiers, Service régional de l'archéologie Poitou-Charentes, 1996.

¹⁰¹ Louis Vialart, *op. cit.*, p. 66.

¹⁰² Marcel Lachiver, *op. cit.*, p. 959 : « Au Moyen Âge, bâtiment d'habitation d'une ferme ».

¹⁰³ Arch. dép. de la Charente-Maritime, 3 J 35, fol. 117.

Espaces religieux et espaces urbains au Puy-en-Velay : interactions et impacts sur le développement de la ville entre le XIII^e siècle et le XV^e siècle

MELINDA BIZRI et CLAIRE BOURGUIGNON
 Université de Bourgogne-Franche-Comté
 et
 Université Clermont Auvergne

Dans la cité ponote¹ comme ailleurs, les espaces religieux du culte chrétien sont liés à des rites liturgiques (célébration de l'office, vénération des reliques) et à l'accueil des laïcs. Ceux-ci entraînent un partage matériel et spirituel de l'espace entre les fidèles et les religieux, les vivants et les morts. Les lieux accueillant des manifestations religieuses jalonnent le paysage urbain par des édifices de culte aux usages variés (oratoires, chapelles funéraires, églises paroissiales, collégiales, cathédrale, couvents et abbayes) et des lieux de dévotion (cimetières et lieux de sépultures, places et rues lors des processions)².

L'archéologie des monuments a confirmé à *Anicium/Le Puy-en-Velay*, l'installation chrétienne à partir des V^e-VI^e siècles³ sur le flanc sud du Mont Anis, une cheminée basaltique appelée indifféremment *podium aniciensis* ou dyke de Corneille, culminant à 751 mètres d'altitude. Si un *burgus* est constitué au début du X^e siècle⁴, deux espaces sont définis dans les textes de la fin du X^e siècle : un *claustrum*⁵ et un *suburbium*⁶. Durant l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge, le *claustrum* peut être compris comme le quartier canonial. Il se démarque symboliquement du reste de la ville par sa vocation strictement religieuse, à l'image des groupes épiscopaux d'autres chefs-lieux de cités antiques, tels que Nîmes ou Lyon par exemple⁷. Le *suburbium* correspondrait au début du développement d'une agglomération aux abords du *claustrum*, dans lequel s'installent notamment d'autres édifices de culte chrétien.

L'établissement d'ordres religieux au Puy a lieu dès le haut Moyen Âge⁸. Les bénédictins sont présents au Puy à la fin du X^e siècle. Les sanctuaires situés autour du Mont Anis

¹ Adjectif désignant les habitants du Puy-en-Velay.

² Cette définition est fondée sur les travaux de l'Action Collective de Recherche traitant de la morphogenèse de l'espace ecclésial dont les résultats ont été publiés en 2014. Anne Baud, Joëlle Tardieu éd., *Organiser l'espace sacré au Moyen Âge : topographie, architecture et liturgie (Rhône-Alpes, Auvergne)*, Lyon, Publications de la Maison de l'Orient et de la Méditerranée, ALPARA, 2014 (Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne, n° 40), p. 217-219.

³ Les élévations du baptistère Saint-Jean, édifice encore existant, s'inscrivent dans cette chronologie et confirment la présence d'un sanctuaire chrétien sur le Mont Anis à cette période. Cf. Anne-Bénédicte Mérel-Brandenburg, *Le Baptistère Saint-Jean au sein du groupe épiscopal du Puy-en-Velay (Haute-Loire)*, Turnhout, Brepols, 2018 (Bibliothèque de l'Antiquité Tardive, n° 34).

⁴ Charte du roi Raoul, 923-924. Denis de Sainte-Marthe, *Gallia christiana, in provincias ecclesiasticas distributa*, Lutetiae Parisiorum, Ex typographia regia, 1720, t. II, *Instrumentum*, col. 221-222.

⁵ 976-993, Alexandre Bruel, Auguste Bernard, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, Paris, Imprimerie Nationale, 1880, t. II, p. 487-488.

⁶ 993, Ulysse Chevalier, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre du Monastier, ordre de Saint-Benoît*, Paris, A. Picard, 1891, charte n° 140.

⁷ Yves Esquieu, *Quartier cathédral : une cité dans la ville*, Paris, Rempart, 1994, p. 51.

⁸ Le déplacement de communautés monastiques, à l'origine installées en milieu rural, vers les espaces urbains est caractérisé par le terme italien *inurbamento*. Sur cette question, voir notamment Anna Benvenuti, « In

sont tous connus avant ou durant le XI^e siècle (fig. 1)⁹. Ils s'installent dans un espace circonscrit par des cours d'eau — la Borne au nord et le Dolaizon à l'est — qui se rejoignent au nord-est avant de se jeter dans la Loire à Brives-Charensac. Ainsi, se développe au nord-ouest le bourg d'Aiguilhe autour de la chapelle Saint-Michel perchée au sommet d'un autre dyke basaltique et au pied duquel une petite chapelle dédiée à saint Clair subsiste encore. Aux abords immédiats du porche de la cathédrale, construit entre le XI^e et le XIII^e siècle, une abbaye, connue sous le nom de Saint-Michel-de-Séguret occupe un espace indéterminé sur le flanc occidental depuis le XI^e siècle. Elle précède l'aménagement de l'Hôtel-Dieu. Les sanctuaires de Saint-Pierre-la-Tour (IX^e siècle) au sud du Mont Anis et celui de Saint-Pierre-le-Monastier, plus éloigné vers le sud-ouest, accompagnent probablement l'extension de l'agglomération dans sa partie méridionale à cette période. Au nord-ouest, l'église Saint-Laurent existe à l'époque romane, comme en témoignent les baies étroites en plein-cintre visibles dans le mur gouttereau sud (première et deuxième travées occidentales) de l'église actuelle. Plus à l'ouest, l'église de Saint-Marcel est située au nord de la Borne le long d'un axe routier. À la sortie nord-est de la ville est implantée la commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem avec l'église Saint-Jean-Baptiste (appelée plus tard Saint-Jean de la Chevalerie). Enfin, l'ordre du Temple célèbre, pour sa part, l'office dans l'église Saint-Barthélemy, au sud de la ville.

À la fin du XII^e siècle, la ville haute s'est formée autour de la cathédrale. Le porche de la cathédrale du Puy est une porte d'accès à cet espace. On trouve à l'est le groupe basilical ancien constitué des collégiales Saint-Agrève, Saint-Georges et Saint-Vosy, du nom des premiers évêques de la ville. Au nord du groupe cathédral, au pied du rocher Corneille, à proximité immédiate d'une porte d'accès à la ville haute, le prieuré Saint-Robert est implanté par saint Robert de Turlande, fondateur de l'abbaye de la Chaise-Dieu.

Dans la ville basse, le prieuré Saint-Pierre-le-Monastier, au sud-est de l'église Saint-Hilaire, dépend de l'abbaye bénédictine Saint-Chaffre¹⁰. L'église du prieuré est alors le plus vaste édifice de culte de cette partie de la ville. La densité de la population urbaine entre l'espace de la ville haute et celui de la ville basse, autour des abbayes de Séguret et Saint-Pierre-la-Tour et du prieuré Saint-Pierre-le-Monastier, n'est pas précisément connue pour ces périodes, faute de documentation¹¹. Au milieu du XII^e siècle, les ordres religieux militaires s'installent à leur

castro poenitentiae » *santità e società femminile nell'Italia medievale*, Rome, Herder, 1990 (Italia Sacra, n° 45) ; Nicole Bérioud, Cécile Caby éd., *Moines et religieux dans la ville (XI^e-XV^e siècle)*, Toulouse, Privat, 2009 (Cahiers de Fanjeaux, n° 44) et les travaux de Cécile Caby, en particulier : « Les implantations urbaines des ordres religieux dans l'Italie médiévale. Bilan et propositions de recherche », *Rivista di storia e letteratura religiosa*, 1999, p. 151-179 ; « Il costo dell'inurbamento. Monaci e frati a confronto », *L'economia dei conventi dei frati Minori e Predicatori fino alla metà del Trecento, Atti del XXXI Convegno internazionale*, Assise, 2003, Spolète, CISAM, 2004, p. 295-338 ; « Pour une histoire des usages monastiques de l'espace urbain de l'Antiquité tardive à la fin du Moyen Âge », *Mélanges de l'École française de Rome – Moyen Âge*, 124-1, 2012, <http://journals.openedition.org/mefrm/94>.

⁹ Françoise Prévot, Xavier Barral I Altet, *Province ecclésiastique de Bourges (Aquitania Prima)*, Paris, De Boccard (Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII^e siècle), 1989, p. 87-91 ; Pierre Cubizolles, « Aux origines chrétiennes du Puy-en-Velay », *Bulletin historique de la Société Académique du Puy*, t. 68, 1992, p. 95-140 ; Françoise Prévot, « Le chef-lieu de la cité des Vellaves et les origines du siège épiscopal du Velay », *Antiquité tardive*, n° 2, 1993, p. 263-278 ; Xavier Barral I Altet éd., *La cathédrale du Puy-en-Velay*, Paris, Éditions du Patrimoine, 2000, p. 47-48, 58 ; Françoise Prévot, Michèle Gaillard, Nancy Gauthier, éd., *Topographie chrétienne des cités de la Gaule : des origines au milieu du VIII^e siècle. XVI, Quarante ans d'enquête, 1972-2012*, Paris, De Boccard, 2014, t. I, p. 134-137, t. II, p. 546-547 ; Régis Thomas, Martin de Framond, Bruno Galland éd., *Églises de Haute-Loire*, Yssingeaux, Phil'Print, 2015 (Patrimoine de Haute-Loire, n° 4), p. 464-500.

¹⁰ Située dans la commune du Monastier-sur-Gazeille en Haute-Loire (diocèse du Puy).

¹¹ Un inventaire de l'habitat roman conservé dans la ville montre une concentration de maisons dans ces périmètres (au sud vers Saint-Pierre-la-Tour et à l'ouest le long de la rue des Tables donnant sur le porche de la Cathédrale). Voir fig. 14 p. 99, Dominique Brunon, Martin de Framond, Bernard Galland, « Maisons

tour dans la ville fortifiée, comme le suggèrent les mentions textuelles de la porte de Saint-Laurent au nord-ouest¹², de la tour *chabraria* (chèvrerie)¹³ au sud-est, ou de la muraille de la ville au nord-est¹⁴. Les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem possèdent une *domus* dans la ville, dans le quartier du Pouzarot¹⁵. Près des sanctuaires sur les axes menant à la ville, l'existence de faubourgs est très probable (faubourg Saint-Laurent ou de la commanderie Saint-Jean).

Cette cartographie des lieux sacrés de la ville du Puy de la fin du XII^e siècle pose le cadre spatial dans lequel les interactions des pouvoirs urbains (évêque, chapitre et communauté) interviennent. Dans ce contexte, l'étude des ordres mendiants, qui s'établissent progressivement dans la ville au cours du bas Moyen Âge, permet de mesurer les conséquences spatiales de leur implantation sur le développement de la ville et de voir comment ceux-ci accompagnent les changements de la société médiévale ponote¹⁶.

Un espace urbain marqué par le pouvoir épiscopal (XIII^e-début du XIV^e siècle)

Une ville haute monumentale : le *Cloître* fortifié

Le *Cloître* – dénomination textuelle concernant par extension, la ville haute – fonctionne comme un mandement à part de la ville du Puy. Lorsque la muraille du *Cloître* est édiflée au début du XIII^e siècle, les dissensions entre les pouvoirs de l'Église et ceux des habitants de la Cité (*cives*) sont clairement révélées par les textes. Avant le paréage de 1305 puis le rétablissement du consulat vers 1343-1344, la ville du Puy-en-Velay connaît plusieurs insurrections populaires majeures qui opposent ces deux camps.

Avant le début du XIII^e siècle, peu d'indices renseignent la constitution d'un pouvoir urbain communautaire au Puy¹⁷. Une charte de libéralités concédée aux habitants de la ville du Puy par Philippe Auguste en 1218-1219 révèle le climat extrêmement tendu qui existe alors

romanes du Puy-en-Velay (Haute-Loire) : essai d'inventaire », Bernadette Fizellier-Sauget éd., *L'Habitation à l'époque romane, actes du XII^e colloque international d'art roman, Issoire – 25-27 octobre 2002, Revue d'Auvergne*, 2005, t. 574, p. 67-132.

¹² Citée en 1216. Arch. dép. de la Haute-Loire, G 249.

¹³ Une tour de la Chèvrerie (*Chabraria* en langue romane ou occitan) est mentionnée dans un texte de 1176. Arch. dép. de la Haute-Loire, G 385.

¹⁴ En 1212, Bertrand de Chalencon, évêque du Puy, confirme la concession faite par André Seters à l'église Saint-Agrève, du droit de paroisse sur sa terre, située entre la muraille de la ville du Puy-en-Velay et la terre des juifs : « *juxta clausuram civitatis Podii, et ex alia parte sunt domus terre Juzior* ». Antoine Jacotin, *op. cit.*, t. I, n° 96, p. 150.

¹⁵ Augustin Chassaing, *Cartulaire des Hospitaliers (ordre de Saint-Jean de Jérusalem) du Velay*, Paris, A. Picard, 1888, n° 43 (1186) et n° 54 (23 mai 1248).

¹⁶ Nous souscrivons pleinement au propos de Nicole Bériou sur la « nécessité d'inscrire l'histoire des moines et religieux dans le contexte d'une géographie des pouvoirs où s'enchevêtrent relations et rapports de forces », Nicole Bériou, « De l'histoire des ordres à l'histoire urbaine. Moines et religieux dans la ville (XII^e-XV^e siècles) », Nicole Bériou, Cécile Caby éd., *op. cit.* p. 22.

¹⁷ On relate une assemblée pour la paix au Puy, du nom des encapuchonnés (1182-1183), mais l'action que cette assemblée pour la paix a pu mener dans la ville ou sur le plat-pays n'est pas connue (Jean Perrel, « Une révolution populaire au Moyen Âge : le mouvement des Capuchonnés du Puy 1182-1184 », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1977, p. 61-79). L'étude du mouvement communal en Auvergne mentionne que les habitants de Montferrand s'inspirent des coutumes du Puy pour la rédaction de leur charte de franchise entre 1196 et 1199 ; suggérant de ce fait leur existence (Josiane Teyssot, « Le mouvement communal en Auvergne, XII^e-XV^e siècle », *Annales du Midi*, n° 218, t. 109, avril-juin 1997, p. 201-210).

entre les habitants et l'évêque¹⁸. Un conflit armé a eu lieu : des murailles et fossés ont été dressés entre le *Cloître* et la ville (*inter claustrum et civitatem Aniciensem*)¹⁹. Les raisons exactes ayant conduit à ce conflit ne sont pas clairement explicitées. Il est vraisemblable que la nomination récente, en 1213, de Robert de Mehun proche de la royauté, au siège épiscopal ponot, a contribué à attiser les tensions. Cette nomination avait provoqué le mécontentement d'une partie des membres du chapitre. Ces derniers auraient pu participer à l'émergence d'une révolte urbaine afin d'évincer cet acteur. En effet, peu de temps après, en 1219, l'évêque est assassiné. Pour sortir de la crise qu'il avait créée par la nomination de Robert de Mehun²⁰, Philippe Auguste accorde des libéralités aux citoyens du Puy en 1218. La charte de 1218 nous apprend donc l'existence de celles-ci. Elles n'offrent pas réellement plus de libertés aux habitants de la ville. Il leur est interdit d'élire des consuls²¹ et il leur est rappelé qu'ils doivent la chevauchée et l'ost à l'évêque pour la protection des *castra* de ce dernier (pour la défense et en cas de siège)²². Ces articles, jugulant l'élan d'indépendance des citoyens, mettent en évidence, en revanche, ce à quoi les citoyens dérogeaient avant la guerre. Le rappel du devoir d'ost peut montrer qu'ils refusaient de s'y soumettre. L'interdiction d'élire des consuls indique qu'ils avaient des représentants. Le fait de monter des barricades et de construire des machines de guerres (*de novo facte*)²³ démontre la capacité de la communauté urbaine à se mobiliser : d'un côté, réunion ou assemblée ont eu lieu pour organiser l'événement, d'un autre, des moyens financiers ont pu être sollicités pour permettre la réalisation de ces ouvrages. Les citoyens sont alors tenus de détruire les ouvrages de guerre qu'ils avaient construits.

L'étagement monumental de la ville participait déjà à la démarcation de l'espace du *Cloître* du reste de la ville. La séparation effective de ces espaces est clairement mise en évidence en ce début du XIII^e siècle avec ce conflit. La ville haute concentre les organes de représentation de l'autorité spirituelle mais aussi temporelle car l'évêque est à la tête d'une seigneurie ecclésiastique s'étendant sur tout le diocèse. Elle se distingue d'ailleurs visuellement par la présence de nombreuses tours emblématiques des pouvoirs opérants dans ce *Cloître* (fig. 2 et fig. 3). Ainsi, la tour de la Chièze correspond à la tour du palais épiscopal installé au sud de la cathédrale Notre-Dame²⁴. Un *castrum* situé au rocher Corneille complète le dispositif défensif de la ville haute relevant de l'évêque²⁵. La tour de la prévôté marque l'accès à l'est, elle jouxte le passage de Grateloup²⁶. Une autre tour, la tour du chapitre (appelée par la suite

¹⁸ Augustin Chassaing, *Chroniques d'Étienne Médecis, bourgeois du Puy*, Le Puy-en-Velay, R. Marchessou, 1869, t. I, 1874, t. II ; cf. ici t. I p. 208-210, charte publiée en note par l'éditeur Augustin Chassaing.

¹⁹ *Cives autem fortericias, munitiones, muros, clausuras, & fossata facta inter claustrum et civitatem Aniciensem occasione hujus guerre tenentur diruere, ita quod non oporteat domos eorum factas dirui. Balistarie eorum de novo facte propter guerram penitus obstruantur. Nullus presumat clamare ad arma contra servientes Episcopi qui ejus jurisdictionem exercentur.* Augustin Chassaing, *op. cit.*, t. I p. 209, en note.

²⁰ Jean Perrel, « Le Velay dans le domaine royal, une histoire de dupes (1213) », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1981, p. 41-54.

²¹ *Conspirationes aut conjurationes vel consules non possunt facere cives Aniciensis (...)* : Augustin Chassaing, *op. cit.*, t. I, p. 209, en note.

²² *Cives autem debent exercitus & cavalcatas Episcopo Aniciensi pro defensione & obsidione castellorum que tenet in manu sua Episcopus de nobis (etc.)*. Augustin Chassaing, *op. cit.*, t. I, p. 209, en note.

²³ *Balistarie eorum de novo facte propter guerram penitus obstruantur.* Augustin Chassaing, *op. cit.*, t. I, p. 209, en note.

²⁴ Tour réparée en 1198. Antoine Jacotin, *Preuves de la maison de Polignac*, Le Puy-en-Velay, impr. de Peyriller, Rouchon et Gamon, 1898, t. I, n°15 ; Arch. dép. de la Haute-Loire, G 2.

²⁵ Le *castrum* est cité pour la première fois dans les textes en 1134, dans une charte du roi Louis VI le Gros. Robert-Henri Bautier, Jean Dufour, *Recueil des actes de Louis VI, roi de France*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, 1992-1994 (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France), charte n° 345, t. 2, p. 224-226.

²⁶ Il est précisé dès 1279 que cet hôtel peut être transformé en tour de défense en cas de danger : *Sciendum est quod campanile majus est in tenemento prepositi fundatum, et si erat guerra, dicitur quod prepositus debet eum*

tour Saint-Mayol) est installée à un angle du cloître au nord²⁷. La richesse du pouvoir du chapitre à partir de la fin du XII^e siècle est matérialisée par la présence d'un bâtiment imposant situé perpendiculairement à la cathédrale au nord, le Bâtiment aux Mâchicoulis (fig. 4).

Vers 1237-1238, l'évêque Guillaume de Chalencon engage la construction d'une portion de muraille « à l'effet de protéger le Cloître »²⁸ indiquant ainsi la continuité des tensions entre les habitants de la ville et le pôle religieux. À cette occasion, l'enceinte de la ville haute se matérialise un peu plus, séparant physiquement davantage les deux groupes sociaux. Les bâtiments canoniaux et les sanctuaires conféraient déjà à cet espace une muralité qui se trouve alors renforcée. Le portail *crebacor* est construit au sud de la cathédrale²⁹. Deux autres portes sont encore aujourd'hui en élévation, elles jouxtaient chacune un sanctuaire chrétien. La porte Saint-Georges³⁰ (fig. 5) présente une mise en œuvre homogène, analogue au parement de la muraille aperçu en contrebutement de la place du For³¹. Elle comporte deux passages couverts d'un arc en plein-cintre, le second est un passage étroit, une porte réservée aux piétons. Des corbeaux de mâchicoulis évoquent la présence d'un couronnement défensif (arcs en pierre ou hourds) disparus, vraisemblablement contemporain de la mise en œuvre de l'arc, remplacés par l'aménagement d'un chemin de ronde qui a pu être postérieur. La forme de l'arc en plein-cintre, légèrement brisé, et les claveaux extradossés et courts renvoient à une chronologie romane (XII^e siècle)³². La porte Saint-Robert (fig. 6) est constituée de deux arcs brisés séparés par l'emplacement d'une herse ou d'un assommoir formant un sas défensif. L'arc donnant vers l'extérieur est très brisé et renvoie plutôt au XIII^e siècle. Toutefois, contrairement à la porte Saint-Georges, ici, les claveaux extradossés sont plutôt longs et étroits.

Une ville basse maîtrisée et contenue

La ville basse est déjà ceinte d'une muraille au début du XIII^e siècle³³ (fig. 7). Dans son étude historique sur le consulat du Puy³⁴, Étienne Delcambre souligne le caractère particulier de la communauté urbaine du Puy. Il n'est en réalité jamais fait mention de consuls (dont la future représentation éventuelle est interdite par la charte de 1218-1219). Seuls des syndics élus par la communauté sont mentionnés. Cette nuance est importante puisque les deux statuts ne font pas référence aux mêmes responsabilités communautaires. Les syndics exercent une fonction financière et administrative, ils sont des « jurés de la Paix » ou parfois des procureurs temporairement élus pour traiter d'une affaire avec l'évêque³⁵. Cette municipalité se distingue donc des villes à consulat languedociennes dont les consuls sont des officiers choisis parmi la

munire et custodire et domum prepositurae cum illo amparare et defendere. Denis de Sainte-Marthe, *op. cit.*, t. II, *Instrumentum*, col. 246.

²⁷ Dérasées en 1848, les anciennes élévations de la tour carrée sont connues par quelques gravures dont deux sont publiées dans Xavier Barral I Altet, *La cathédrale du Puy-en-Velay*, Milan, Paris, éditions du Patrimoine, 2000, p. 42 et p. 95.

²⁸ Antoine Jacotin, *op. cit.*, t. I, n° 122, p. 175.

²⁹ *fuit portale de Crebacore difficutum per Capitulum Anicii.* Augustin Chassaing, *op. cit.*, t. I, p. 210.

³⁰ Elle est citée dans un texte de 1290. Antoine Jacotin, *op. cit.*, t. 4, n° 642, p. 70.

³¹ Cette muraille fait partie de l'enceinte de la ville haute.

³² La présence simultanée d'un couronnement de mâchicoulis fait envisager ici une chronologie à la charnière des XII^e-XIII^e siècles en raison de l'installation de ce type de couronnement défensif, qui apparaît dans la région à cette époque et notamment au Bâtiment aux Mâchicoulis voisin.

³³ *Comment l'an 1236 fût faite la clôture ou muraille que tend du portalet de la Chabraria jusqu'à la porte de Panavaira, ce qu'est écrit et engravé en pierre sur lesdits portaux.* Augustin Chassaing, *op. cit.*, t. I, p. 209-210.

³⁴ Étienne Delcambre, *Le consulat du Puy-en-Velay, des origines au XVI^e siècle*, Le Puy-en-Velay, Imprimerie « La Haute-Loire » (Publications de la société des études locales, n° 13), 1933.

³⁵ *Ibid.*, p. 6-7.

bourgeoisie urbaine et dont les attributions sont judiciaire, politique et militaire³⁶. Ces prérogatives ne semblent pas avoir été celles de la communauté urbaine ponote, pour la période des XII^e-XIV^e siècle puisque l'action des citoyens montre la revendication forte de ces droits, notamment en matière de délégation des attributions militaires. Ainsi, il n'est pas sûr que l'enceinte de la ville basse, dont la matérialité est effective au début du XIII^e siècle soit réellement administrée par un pouvoir urbain communautaire. En effet, à cette époque, l'autorité exercée par l'évêque et le chapitre sur la ville est encore très forte comme le montrent les événements qui ont cours durant le XIII^e siècle.

En 1239, une guerre éclate *inter clerico et laycos civitatis Anicii*, pour laquelle on ne possède d'ailleurs pas de détails précis³⁷. On apprend seulement, un peu plus tard, en 1242, que les habitants du Puy ne sont plus obligés de « faire chevauchées ni répondre au ban pour l'évêque »³⁸ ; ce qui marque une avancée certaine des droits des citoyens du Puy. La sédition a donc permis ici une amélioration, ce qui n'avait pas été obtenu avec la charte de 1218-1219. Par la suite, après un nouvel épisode de tensions en 1267³⁹, les habitants ont le droit de s'armer et de garder les murailles alors transmises en « usage public »⁴⁰. L'évêque permet aux citoyens de s'occuper des murailles de la ville⁴¹ (accord obtenu en 1269). Cette nouvelle avancée du droit des habitants à être acteur de leur propre défense, est presque immédiatement stoppée par la suspension de pouvoir « faire commune » en 1277. Les tensions avec l'évêque sur la ville aboutissent, en 1276, à des violences et assassinats perpétrés par les « *cives* » sur un chevalier, Pons de Chamblas, et sur des officiers épiscopaux dont le bailli⁴². Le contexte ayant abouti à ces actes n'est pas connu, mais le public visé est un chevalier et des représentants de l'évêque⁴³. L'arrêt du parlement de Paris de 1277 précise que les syndics et les citoyens sont privés du droit de détenir les clés des portes, de celui de s'armer et de celui de pouvoir tendre des chaînes pour la défense de la ville tout comme de celui de pouvoir se réunir sous quelque forme que ce soit (assemblée, confrérie, syndics, communautés jurées, *etc*)⁴⁴. À la suite de cet événement, la communauté urbaine du Puy continue d'exister mais sans représentation légale.

Au cours du XIII^e siècle, le paysage monumental religieux hérité du haut Moyen Âge est complété par la mise en place de réclusoires occupés par des femmes. La recluserie Saint-Jean est installée dans le premier quart du XIII^e siècle près de l'enclos des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Une recluse vit également à l'hôpital du Saint-Sépulcre, situé sur les rives du Dolaizon près des anciens bâtiments appartenant aux templiers⁴⁵.

³⁶ Cette « bourgeoisie patricienne » parfois aussi désignée comme « chevalerie urbaine » est impliquée dans la contestation de la puissance épiscopale urbaine dans plusieurs villes méridionales : Cf. Christian Lauranson-Rosaz, Martin de Framond, « Des Chapuis à la belle bouchère, Aux origines de l'émancipation urbaine du Puy-en-Velay », *Cahiers de la Haute-Loire*, 2010, p. 27.

³⁷ *Fuit guerra inter clerico et laycos civitatis Anicii*. Augustin Chassaing, *op. cit.*, t. I, p. 210.

³⁸ Auguste Aymard, « Inventaire qui contient les titres et privilèges de la maison consulaire de la ville du Puy », *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, 1850, t. 15, première semaine, p. 766.

³⁹ Edgar Boutaric, *Actes du parlement de Paris, première série. De l'an 1254 à l'an 1328. Tome I, 1254-1299*, Paris, Plon, 1863, p. 105, n° 1152 : « Arrêt renvoyant devant l'évêque du Puy, les bourgeois de cette ville pour y répondre des dommages qu'ils avaient fait à l'évêque ».

⁴⁰ Étienne Delcambre, *op. cit.*, p. 14-15.

⁴¹ Auguste Aymard, *op. cit.*, p. 699.

⁴² Étienne Delcambre, *op. cit.*, p. 17-18.

⁴³ Augustin Chassaing, *op. cit.*, t. I, p. 213-216.

⁴⁴ *Ibid.* L'éditeur publie en notes l'acte du parlement de Paris édité par Delisle : « (...) *privantes (...) archa communi, clavibus ville et custodia clavium et etiam portalium et muris et fossatis et aliis omnibus fortalitiis civitatis predictae, armatis communibus et cathenis, syndicatu et consulatu et confratibus et assemblya, congregatione seu convocatione buccinis, et omni statu et generaliter omnibus iuribus ad universitatem, communiam seu communitatem quoque jure seu causa, privilegio seu consuetudine, seu quacumque alia causa, pertinentibus vel pertinere valentibus, quoquo modo.* »

⁴⁵ Pierre Cubizolles, *op. cit.*, p. 139. Les autorités en charge du recrutement des recluses ne sont pas connues.

L'arrivée des ordres mendiants au début des années 1220 bouleverse la géographie ecclésiastique de la cité en créant de nouveaux pôles de sacralité. Elle entraîne une densification et une redistribution des espaces sacrés dans la ville basse *extra-muros*. L'installation des dominicains est connue par un acte de donation daté d'octobre 1221. L'évêque du Puy Étienne IV de Chalencon (1220-1231) accorde une donation à B. (vraisemblablement Bernard de Garrigues), prieur provincial de la province dominicaine de Provence. Celle-ci concerne l'église Saint-Laurent, l'hôpital éponyme et ses appartenances situés hors les murs au nord-ouest⁴⁶. En 1230, les frères sont établis et un prieur est nommé⁴⁷. Les franciscains sont mentionnés pour la première fois dans le testament de Guillaume de Chapeuil daté du 25 juin 1223⁴⁸. Le couvent se trouve à l'extérieur des remparts au sud, dans la prairie du Breuil. En 1252, le couvent dispose d'un cimetière et en 1265, le pape Clément V accorde aux cordeliers un pré contigu à leur couvent⁴⁹. Les carmes semblent demeurer au Puy dès la fin des années 1280 sous l'épiscopat de Frédo de Saint-Bonnet (1284-1289). Ils s'installent définitivement à l'extérieur de la ville fortifiée, au sud-est, sur les rives du Dolaizon vers 1316, non sans difficultés, grâce à l'accord de l'évêque Bernard de Castanet (1308-1317)⁵⁰. Au XIII^e siècle, une quatrième communauté mendicante est connue au Puy. Il s'agit des frères de la Pénitence de Jésus-Christ, dont l'ordre est supprimé lors du deuxième concile de Lyon en 1274⁵¹. Leur présence est attestée par le testament de Pons de Montlaur en 1272⁵². En 1290, les frères vendent leur *locus* – dont l'emplacement n'est pas connu⁵³ – aux clarisses de Clermont établies dans le diocèse voisin.

Les changements topographiques observés au XIII^e siècle sont la conséquence des recompositions et des nouveaux rapports entretenus entre les clercs, les pouvoirs urbains et les

⁴⁶ Arch. dép. de la Haute-Loire, 6 H 1, document transcrit et édité par Antoine Jacotin, *op. cit.*, t. I, n° 104, p. 156-157.

⁴⁷ Pierre, prieur des dominicains du Puy, arbitre entre l'évêque et les citoyens de Valence, réduit l'amende de 6000 marcs en autant de livres, 1230, document répertorié dans Ulysse Chevalier, *Regeste dauphinois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines à l'année 1349*, Valence, Imprimerie valentinoise, 1913-1926, t. II, n° 7017, p. 208.

⁴⁸ « [...] domui minor. aliud unicuique III inclusar. XII d. », Arch. dép. de la Haute-Loire, G 621, pièce 1.

⁴⁹ Testament de Pons d'Allègre, chanoine de la cathédrale du Puy, 04/01/1252, Arch. dép. de la Haute-Loire, G 246, pièce 6 ; « *Ut concedat fratribus partem prati contigui. Reg. Vatic. Epist. 32 Episcopo Anitien. 1265* », *Annales minorum*, édition de Luc Wadding, Quaracchi, Collège Saint-Bonaventure, 1565-1622, rééd. 1931-1934, t. IV, p. 285.

⁵⁰ Fondation du couvent des carmes, Antoine Jacotin, *op. cit.*, t. I, p. 34, 59 ; *Testament d'Élisabeth de Charvis*, 31/03/1316, Arch. dép. de la Haute-Loire, G 516, pièce 2 ; Odo de Gisse, *Discours historique de la très ancienne dévotion à Notre-Dame du Puy et de plusieurs belles remarques concernant particulièrement l'histoire des évêques du Velay*, Le Puy-en-Velay, Bernard Pays imprimeur-éditeur, 1620 rééd. 1986, livre III, chapitre XVII, p. 474-476.

⁵¹ Micheline de Fontette, « Les ordres mendiants supprimés au 2^e concile de Lyon (1274). Frères sachets et frères pies », *Les Mendiants en Pays d'Oc au XIII^e siècle*, Toulouse, Privat, 1974 (Cahiers de Fanjeaux, n° 8), p. 193-216.

⁵² Édouard André, « Testament de Pons de Montlaur (1272) », *Bulletin philologique et historique du comité des travaux historiques et scientifiques*, n° 4, 1891, p. 218. Il s'agit du testament de Pons VI de Montlaur, né en 1212 et mort en 1274. Il est le fils aîné du premier mariage d'Héraclé II de Montlaur et de Douce de Posquières. Il est baron d'Aubenas, seigneur de Montauroux, Arlempdes, Le Chambon, Montbonnet. En 1265, il contribue à la fondation du couvent dominicain d'Aubenas ; Ernest Langlois, *Les registres de Nicolas IV : recueil des bulles de ce pape publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des Archives du Vatican*, Paris, E. Thorin, Bibliothèques des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 1886-1893, n° 2912, p. 479-480.

⁵³ Au Puy, comme ailleurs dans les diocèses centraux du royaume, l'étude architecturale et archéologique des enclos conventuels mendiants se heurte à l'hétérogénéité de la documentation planimétrique disponible (cadastre napoléonien et actuel, plans anciens réalisés par les historiens d'art et les architectes en chef des monuments historiques...). Celle-ci rend complexe l'analyse des édifices et la restitution de leur évolution architecturale dans le temps. Le travail en cours de l'auteur (C. B.) vise à combler ces lacunes autant que faire se peut.

laïcs. Dès leur arrivée dans la ville, les ordres mendiants sont confrontés au clergé séculier et aux prélats, bien que leurs droits et leurs privilèges relèvent de l'autorité papale⁵⁴.

Si l'autorisation de fonder un couvent est actée par un document pontifical, l'intervention de l'évêque n'en demeure pas moins importante. L'exemple de la fondation du couvent des dominicains du Puy est éclairant. L'installation des frères est facilitée par la donation effectuée par l'évêque du Puy Étienne IV de Chalencou au mois d'octobre 1221. Celle-ci concerne l'église et l'hôpital Saint-Laurent et leurs appartenances⁵⁵. La donation est négociée en accord avec Hugues, doyen du chapitre, pour le salut de l'âme de l'évêque, de ses prédécesseurs et successeurs. Elle est valable à perpétuité. Néanmoins, en cas de disparition de l'ordre, l'évêché pourra à nouveau exercer son droit de jouissance sur l'église et l'hôpital Saint-Laurent. Ce document met en lumière les différents acteurs à l'œuvre dans l'installation de la communauté : les frères et le provincial de l'ordre d'une part, le doyen du chapitre intervenant comme conseiller et l'évêque d'autre part. L'établissement des religieux mobilise donc les plus hautes instances du clergé séculier local. Le retour des biens à l'évêché en cas de disparition de l'ordre s'explique par la nouveauté de la forme de vie proposée et par la jeunesse de l'ordre⁵⁶. Elle témoigne de la prudence des prélats vis-à-vis des dominicains qui demeurent tributaires de l'évêque quant à leur installation dans la ville. L'emplacement cédé, situé à l'extérieur des murs, dans une zone humide près de la Borne, pourrait procéder de la volonté d'éloigner les frères de la ville haute où résident l'évêque et les chanoines, voire de la crainte de voir leurs revenus spoliés.

Au cours du XIII^e siècle, les rapports entre les ordres mendiants et les autorités ecclésiastiques sont complexes. Ces dernières sont partagées entre le risque d'une forte concurrence matérielle et spirituelle rapidement engendrée par leur installation et leur efficacité sacramentelle et spirituelle. Au milieu du XIII^e siècle, soit environ trente ans après l'installation des dominicains et des franciscains au Puy, plusieurs prélats élisent sépulture dans les établissements des ordres mendiants. C'est le cas de Pons d'Allègre, chanoine de la cathédrale, qui dans son testament daté de janvier 1252, élit sépulture chez les franciscains du Puy⁵⁷. Très rapidement, les lieux de sépultures mendiants ne sont donc plus réservés aux seuls frères mendiants, ils accueillent également des membres éminents du clergé séculier. Ce phénomène est un indice de l'insertion rapide des ordres mendiants dans la ville, entraînant parfois des situations conflictuelles à l'échelle paroissiale avec les autorités ecclésiastiques concernant les droits de sépulture et la célébration des funérailles. Ainsi, le 11 avril 1296, l'official du Puy,

⁵⁴ Chez les franciscains, la bulle *Pro dilecti filli* du pape Honorius III datée du 29 mai 1220 approuve la fondation de l'ordre des frères mineurs et demande aux prélats d'accepter les frères dans leurs diocèses, Conrad Eubel, *Bullarii franciscani epitome et supplementum quattuor voluminum priorum*, Quaracchi, Collège Saint-Bonaventure, 1908, p. 1. Le 1^{er} juillet 1289, une bulle du pape Nicolas IV demande aux évêques et aux archevêques d'autoriser la célébration de l'office chez les carmes installés dans les villes des diocèses placés sous leur autorité. Ernest Langlois, *op. cit.*, 3^e année, n° 2555, p. 432-433. En 1298, la bulle *Cum ex eo* émise par le pape Boniface VIII ordonne que toute nouvelle fondation mendicante soit soumise à l'autorité du pape. Conrad Eubel, *op. cit.*, p. 212.

⁵⁵ « [...] volumus quod ecclesia et hospitale et omnia superius dicta in eodem statu in quo sunt modo, plenarie revertantur, ut nos et successores nostri habeamus jus petendi in integrum quod modo habemus in ecclesia et hospitali antea nominatis, et patroni similiter recuperent omnia jura que modo habent, ita quod nullatenus prejudicetur juri ipsorum propter donationem quam faciunt ordini supradicto ». Arch. dép. de la Haute-Loire, 6 H 1, document transcrit et édité par Antoine Jacotin, *op. cit.*, t. I, n° 104, p. 156-157.

⁵⁶ Le pape Honorius III reconnaît l'ordre de saint Dominique par la bulle *Religiosam vitam* le 22 décembre 1216. Thomas Ripoll, *Bullarium ordinis fratrum praedicatorum*, Rome, Ex Typographia H. Mainardi, 1729-1740, vol. I, p. 2-4. Le 6 mai 1221, le pape confirme la création de l'ordre. Thomas Ripoll, *op. cit.*, p. 14. Dominique meurt le 6 août 1221.

⁵⁷ Cette disposition testamentaire ne peut cependant être vérifiée en l'absence d'inscriptions, de dalles tumulaires ou de nécrologes mentionnant le défunt.

c'est-à-dire le juge ecclésiastique délégué par l'évêque pour exercer la justice en son nom, condamne les dominicains à rendre aux églises Saint-Georges et Saint-Agrève les sommes reçues pour les funérailles d'un laïc nommé *Humbertus* résidant rue des Farges⁵⁸. L'élection de sépulture dans un lieu différent de la paroisse dans laquelle vivait le fidèle s'accompagnait en effet d'une restitution d'une partie des sommes allouées aux funérailles (la quarte funéraire) au curé de la paroisse. Cet acte est intéressant car il démontre que les différents acteurs du clergé séculier n'hésitaient pas à faire appel à l'évêque afin de faire respecter leurs droits. Il atteste également de la concurrence sévère existant dans l'obtention des revenus liés à la *cura animarum* et révèle l'hostilité du clergé séculier à l'encontre des frères en cas de manquement aux règles de l'économie du salut.

Au seuil du XIV^e siècle, l'équipement politique et religieux médiéval de la cité mariale est presque achevé. Si les marqueurs de la topographie sont largement hérités de la politique édilitaire des évêques, du chapitre et des seigneurs laïcs du haut Moyen Âge, la densité du paysage monumental n'empêche pas l'insertion de nouveaux édifices dans la ville basse, qu'il s'agisse de constructions nouvelles (fortifications) ou du remploi de bâtiments existants (couvent des dominicains). En ce sens, « l'arrivée en ville des Mendiants, loin de marquer une rupture et une innovation absolue, s'inscrit dans un *continuum* »⁵⁹. Les rivalités entre les pouvoirs de l'Église et ceux de la Cité ont abouti à la matérialisation de deux espaces distincts, chacun possédant sa propre fortification. La ville haute structurée autour du groupe cathédral constitue le pôle de sacralité majeur et le cœur politique et symbolique de la cité. La cathédrale et le palais épiscopal matérialisent dans la pierre la présence de l'évêque. Les lieux de culte fondés au Moyen Âge central autour du groupe cathédral renforcent le processus de cléricalisation de la cité. Toutefois, la communauté urbaine peine encore à s'exprimer.

Au bas Moyen Âge, la mise en place d'un paréage sous l'impulsion de la politique de Philippe le Bel, les changements opérés dans les pratiques religieuses et le développement des communautés monastiques engendrent une redistribution progressive des espaces de pouvoir dans la ville du Puy.

Structuration et redistribution des pouvoirs dans la ville (début du XIV^e-XV^e siècle)

Réinvestissement de la ville basse par le consulat, éviction de l'évêque de la ville haute

Malgré la reconnaissance concédée par Philippe le Bel à l'évêque des droits de haute, moyenne et basse justice sur la cité du Puy en 1294⁶⁰ et une nouvelle tentative de rapprochement du pouvoir royal opérée en 1297 par la nomination, comme évêque, de Jean de Comyns proche du roi, la politique royale marque un tournant avec le paréage de 1305-1307. En effet, jusque-là, la progression du pouvoir épiscopal avait été encouragée par la royauté qui intervenait en arbitrage favorisant l'évêque dans les conflits l'opposant aux citoyens du Puy.

Chef spirituel de la chrétienté en Velay, l'évêque est graduellement devenu un acteur important du temporel de ce territoire. Il a obtenu l'hommage direct des plus grands seigneurs du Velay et agrandi le domaine foncier dans le courant du XIII^e siècle. Cette position forte tenue par le prélat est relayée dans la charte de paréage par la création d'une titulature comtale⁶¹. Mais c'est précisément au moment de l'octroi de ce titre que l'ambition épiscopale fait l'objet d'un travail de sape par la royauté. Philippe le Bel s'appuie sur les habitants du Puy (*communitas*

⁵⁸ Arch. dép. de la Haute-Loire, G 435, pièce 2.

⁵⁹ André Vauchez, « Conclusion », Nicole Bérioud, Cécile Caby, éd., *op. cit.*, p. 574.

⁶⁰ Étienne Delcambre, « Le paréage du Puy », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 92, 1931, p. 123.

⁶¹ *Ibid.*

*seu universitas ville Aniciensis*⁶²) pourtant démis de leurs libertés consulaires depuis 1277, pour affaiblir les prérogatives du prélat en matière de justice.

Durant le XIV^e siècle, l'évêque doit composer avec des agents royaux présents dans la cour de justice ponote (instaurée par le paréage) mais aussi avec les chanoines du chapitre. Dès 1318, ces derniers contestent les droits de justice exercés par l'évêque sur la juridiction du *Cloître* et d'Aiguilhe⁶³. En 1343, ils obtiennent la concession de la justice temporelle et spirituelle pour les membres de l'Université Saint-Mayol du Puy (composée d'un collège de clercs), évinçant ainsi l'évêque des affaires menées dans la ville haute du Puy⁶⁴. En 1319, des exactions sont commises par le bayle de la cour commune contre le clergé lors la procession de la Vierge⁶⁵. Quelques années plus tard, en 1327, ce sont les membres du chapitre qui attaquent les membres de la cour de paréage. Lors de la foire des Rogations, armés de pierres, flèches et carreaux, ils tuent l'un des proches du juge de la cour commune⁶⁶. Ce début du XIV^e siècle tumultueux met en évidence des chanoines du chapitre et des agents du roi prenant l'avantage face à un prélat affaibli dans sa propre ville. Ce tournant peut être appréhendé spatialement par des changements qui s'opèrent dans la ville haute entre le XIV^e et le XV^e siècle. Il se traduit par la présence plus affirmée des chanoines dans la ville haute avec leurs hôtels établis dans et autour du *Cloître* (fig. 2)⁶⁷.

La tour de la Chièze n'est plus mentionnée dans les chroniques d'Étienne de Médicis qui écrit à la fin du XV^e siècle. Si le *castrum* est encore fortifié au début du XIV^e siècle⁶⁸, il ne fonctionne plus comme tel au XV^e siècle : une garde y est maintenue. Il n'est plus question d'une place forte mais d'un simple « rocher Corneille »⁶⁹. L'évêque du Puy s'est retiré dans sa

⁶² *Ibid.*, p. 152.

⁶³ *Ibid.*, p. 319.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 326.

⁶⁵ Edgar Boutaric, *op. cit.*, t. II, n° 5785. « Arrêt contre Jean de Macherin, bayle de la cour commune du Puy et ses complices coupables de violence envers le clergé. Le jour des Rogations passées, les chanoines de la cathédrale et leur clergé revêtus de leurs surplis et de leurs aubes, faisaient la procession avec des croix est en chantant des litanies. L'image de la sainte Vierge était portée comme de coutume par les chevaliers les nobles et les bourgeois à travers les rues de la ville. Une foule innombrable de pèlerins suivait la procession. Elle était sortie de l'église Saint Marcel et revenait à la cathédrale quand Jean de Macherin l'attaqua à l'entrée de la ville, assaillit avec des gens armés les prêtres et les pèlerins au nombre de trois à 4000 et les dispersa : il fit les jours suivants de nombreuses arrestations dans le clergé. Dans le tumulte, des croix roulèrent par terre : un morceau de la vraie croix, porté par Jean « de Brunna », prêtre, fut sauvé de la profanation par le porteur, qui le cacha dans son sein. Les coupables se rendront lors de la prochaine procession au lieu même où le scandale a été commis entre le pont « dels Tronhas » [corriger : Estrouilhas] et le couvent des frères Prêcheurs, le bailli en cote, les autres en chemise, nu-pieds, sans ceinture, un cierge à la main. Ils demanderont pardon et suivront la procession jusqu'à l'église, etc. Ils sont privés de tout office et déclarés incapables d'en remplir jamais et payeront 1500 livres d'amende : contraintes par corps jusqu'à parfait paiement ».

⁶⁶ Edgar Boutaric, *op. cit.*, t. II, n° 7968. « Arrêt contre le chapitre du Puy au sujet de violences commises par les gens du chapitre contre des rondes faites par les gens de la cour du pariage, pendant la tenue de foire le mardi des Rogations. Les gens du chapitre, après s'être réunis en armes au son du tocsin au nombre de plus de 200, sortirent du cloître en grande pompe comme s'ils allaient au combat, précédés d'un tambour (*precedente ipsas gentes capituli quodammimo seu jocularore fortiter taborante*). Ils se précipitèrent sur le bayle qu'il faisait patrouille à cause de la grande affluence des pèlerins, l'assaillirent lui et ses compagnons avec des pierres en proférant des menaces de mort lancèrent contre eux des flèches et des carreaux en blessèrent plusieurs et tuèrent Jean Adémar neveu ou cousin du juge. On mettra la main du roi sur le temporel du chapitre jusqu'à ce qu'il ait payé 6000 livres tournois d'amende et employé le capital d'une rente de 10 livres tournois à la fondation d'une chapelle pour le repos de l'âme du défunt. Il payera en outre 200 livres à ses héritiers et jusqu'à ce que la chapelle soit faite et l'indemnité acquittée, on exposera sur l'autel de Notre-Dame une effigie de cire pour rappeler ce méfait ».

⁶⁷ Une partie de ces hôtels est connue grâce à la description de la ville par Étienne de Médicis. Augustin Chassaing, *op. cit.*, t. II, p. 250-251.

⁶⁸ Arch. dép. de la Haute-Loire, G 70.

⁶⁹ En 1428. Augustin Chassaing, *op. cit.*, t. II, p. 146.

résidence à Espaly, située à deux kilomètres à l'ouest du Puy-en-Velay. Une forteresse relevant de l'évêque y est connue depuis le XIII^e siècle⁷⁰. Alors que son espace d'intervention est, pour la ville du Puy, restreint, voire muselé, l'évêque accorde davantage d'attention à l'administration des forteresses de son territoire diocésain. Ce redéploiement du pouvoir de l'évêque dans le territoire se confirme par exemple avec l'octroi de statuts de collégiale pour Monistrol en 1309⁷¹. Aux X^e-XII^e siècles, les reliques de Saint-Marcellin y sont transférées⁷² et l'évêque a racheté la seigneurie au XIII^e siècle⁷³.

L'évêque n'est plus actif dans la ville du Puy, il n'est même plus l'interlocuteur du roi. Le roi s'adresse en 1374 au bailli et juge de Velay pour contraindre les habitants du *Cloître et autres sujets du chapitre* à faire réparer les murs dudit *Cloître*⁷⁴. En 1384, cette contrainte est réitérée à l'encontre du doyen et du chapitre du Puy⁷⁵.

Chantiers des sanctuaires et développement urbain

L'existence de plusieurs chantiers de construction ou de réaménagement d'édifices religieux, attestés par les textes et les études artistiques et archéologiques récentes, constitue un indice de l'essor des quartiers de la ville basse à cette période.

À l'intérieur des fortifications, au sud-ouest, l'église du prieuré Saint-Pierre-le-Monastier est achevée grâce à l'apport financier de Bernard Hugonet, prieur de Saint-Pierre-le-Monastier, qui permet la reconstruction de la nef et des voûtes ainsi que l'édification de la chapelle Saint-Benoît. Les clefs de voûtes des chapelles sont ornées de ses armoiries. En 1360 est ajouté un clocher⁷⁶. L'église Saint-Hilaire est quant à elle partiellement rebâtie au XV^e siècle grâce au soutien financier de Pierre Boniol, marchand drapier, lequel fait voûter l'église et édifier une chapelle consacrée à Saint-Jacques et à Sainte-Barbe⁷⁷. L'installation des clarisses dans le quartier du Pouzarot procède du mouvement de réforme des religieuses cloîtrées lancé par Colette de Corbie à l'aube du XV^e siècle⁷⁸. Le 25 août 1425, à la demande de Claude de

⁷⁰ En 1256, mention d'un *castrum* à Espaly, Augustin Chassaing, Antoine Jacotin, *Dictionnaire topographique du Département de la Haute-Loire*, Paris, Imprimerie Nationale, 1907, article Espaly. En 1327, un inventaire très précis décrit le mobilier de la résidence épiscopale d'Espaly. Arch. dép. de la Haute-Loire, G 8 (6 février 1327, fol. 120-130).

⁷¹ Denis de Sainte-Marthe, *op. cit.*, t. II, *Instrumenta*, n° 239-240. Monistrol-sur-Loire est située au nord-est du Velay.

⁷² Antoine Jacotin, *op. cit.*, t. I, n° 1, p. 2.

⁷³ Arch. dép. de la Haute-Loire, G 67.

⁷⁴ Abbé Jean-Baptiste Payrard, *Documents inédits relatifs à l'histoire de N.-D. du Puy et du Velay*, Le Puy, Marchessou, 1868, n° 60, p. 27.

⁷⁵ Auguste Aymard, *op. cit.*, p. 691.

⁷⁶ Bernard Hugonet est prieur de Chamalières-sur-Loire avant de devenir celui de Saint-Pierre-le-Monastier. En 1321, il est également vicaire-général de Durand de Saint-Pourçain, évêque du Puy. Georges Paul, *Armorial Général du Velay et des enclaves de l'Auvergne, du Gévaudan, du Vivarais et du Forez formant le département de la Haute-Loire*, Marseille, Laffitte Reprints, 1912 rééd. 2002, p. 227 ; Christophe Farget, « Saint-Pierre-le-Monastier : un prieuré urbain au Moyen Âge », Bernard Sanial, Martin de Framond éd., *Les bénédictins de Saint-Chaffre du Monastier : histoire et archéologie d'une congrégation*, Le Puy-en-Velay, Cahiers de la Haute-Loire, 1998 (Mémoires de la Jeune Loire et du Mézenc, n° 1), p. 225-240 ; Gérard Roche, *Le Monastier Saint-Chaffre : naissance d'une abbaye*, Le Puy-en-Velay, Éditions Jeanne d'Arc, 2004, p. 234.

⁷⁷ Pierre Boniol est issu d'une vieille famille bourgeoise originaire de Malvert, dans la paroisse de Thiézac en Haute-Auvergne. Pierre Boniol s'installe au Puy vers 1395. Il est l'époux de Marguerite Montel. Il est élu consul en 1428 et 1434. Georges Paul, *op. cit.*, p. 64.

⁷⁸ L'installation des clarisses au Puy s'inscrit dans la vague de fondations de couvents colettans dans les diocèses du centre-est du royaume. Dans le diocèse d'Autun, les clarisses s'installent à Decize (1419-1423) et à Moulins (1421-1423). Dans le diocèse de Clermont, elles sont présentes à Aigueperse (1423-1425). Ces fondations débutent dans le duché de Bourgogne avec la réforme du couvent des clarisses de Besançon dès 1410. L'implantation ponote est concomitante des fondations effectuées dans le duché de Savoie, notamment à Vevey

Roussillon, vicomtesse de Polignac, le pape Martin V demande à l'évêque du Puy Guillaume de Chalencon de permettre l'installation des sœurs de Sainte-Claire. Ce projet provoque plusieurs conflits, notamment avec les consuls, l'évêque et le chapitre collégial de Saint-Vosy. Les consuls négocient une rente de 50 sous en contrepartie de la taille auparavant prélevée sur certaines maisons et jardins situés à l'emplacement du couvent. Une demande similaire est effectuée par le chapitre de Saint-Vosy⁷⁹. Les sœurs prennent définitivement possession du couvent au début des années 1430⁸⁰. C'est sensiblement à la même époque que la portion de muraille comprise entre la porte de Vienne et la porte *Panavaire* (Saint-Jean) est reprise, incluant la construction d'une tour, appelée Pagèse (toujours en élévation). Cette réédification est probablement liée aux importants réaménagements du quartier du Pouzarot, à la suite de l'installation des clarisses.

Hors les murs, dans le faubourg Saint-Jean à l'est, la commanderie Saint-Jean-la-Chevalerie est fortifiée au cours des années 1380⁸¹. Les églises des ordres mendiants constituent une part importante des chantiers urbains à cette période⁸² (fig. 7). Au sud-est, la construction de l'église des carmes semble débuter dans la première moitié du XIV^e siècle et se poursuivre jusqu'à la fin du siècle. En avril 1397, la création de la confrérie de la Nativité Notre-Dame entraîne l'édification d'une chapelle. Vingt sous sont donnés aux carmes « *pro reparatione ecclesie* »⁸³. L'enclos conventuel est agrandi au début du XV^e siècle. Le 18 juillet 1424, les carmes effectuent une transaction avec les chevaliers de l'ordre de Malte concernant un pré et un jardin bordant le Dolaison⁸⁴. L'évolution architecturale de l'enclos des franciscains, situé dans le faubourg méridional, demeure mal connue. D'après la chronique d'Étienne Médicis, une chapelle dédiée à Saint-Michel est édiflée dans leur église en 1306 grâce au soutien financier de Jean de Commynes, évêque du Puy⁸⁵. Il est possible qu'à la fin du XIV^e siècle, la confrérie des marchands drapiers nouvellement instituée dispose d'une chapelle propre dans l'église des frères⁸⁶. Le couvent des dominicains, situé dans le faubourg nord-ouest, fait également l'objet d'un vaste chantier d'agrandissement durant près de deux siècles. Les dons affluent dès le dernier quart du XIII^e siècle⁸⁷. Un chantier d'agrandissement de l'église semble

et Orbe. Élisabeth Lopez, *Culture et sainteté. Colette de Corbie (1381-1447)*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne/CERCOR, 1994, p. 447.

⁷⁹ Augustin Chassaing, *op. cit.*, t. I, p. 246-249.

⁸⁰ Julien Gamon, « Le monastère des Clarisses du Puy, *Revue d'histoire franciscaine*, t. 7, 1930, p. 56-65 ; Yves Soulingeas, « Notes sur le monastère de Sainte-Claire du Puy, XV^e-XVIII^e siècles », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1977, p. 81-87.

⁸¹ Pierre-Éric Poble, « L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en Velay avant 1312 », *Histoire et archéologie de l'ordre militaire des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, IERP, La Diana, 2004, p. 154 et la proposition de restitution de l'organisation structurelle de la commanderie à la fin du XIV^e siècle pl. IV.

⁸² À la lumière des études archéologiques et des analyses historiques de l'architecture récentes, il apparaît que l'inachèvement des constructions mendiants tout au long du Moyen Âge devient l'« instrument d'une pastorale spectaculaire d'édification ». Nicole Bériou, *op. cit.*, p. 20. D'après Caroline Bruzelius, « we can think of mendicant architecture, like cities, as in a constant state of "becoming" ». Caroline Bruzelius, « *The Architecture of the Mendicant Orders in the Middle Ages: an Overview of Recent Literature* », *Perspective*, n° 2012-2, 2012, p. 369.

⁸³ Arch. dép. de la Haute-Loire, 8 H 5.

⁸⁴ Arch. dép. de la Haute-Loire, 8 H 30 ; Augustin Chassaing, *op. cit.*, t. II, p. 200-201.

⁸⁵ Augustin Chassaing, *op. cit.*, t. II, p. 197.

⁸⁶ Auguste Aymard, *op. cit.*, p. 764-765.

⁸⁷ Par exemple, en mai 1272, Armand V, vicomte de Polignac, fait don de dix livres aux frères prêcheurs « *operi ecclesie* ». Antoine Jacotin., *op. cit.*, t. I, p. 269.

amorcé dans les années 1330-1350⁸⁸. La salle capitulaire paraît achevée à la fin du XIV^e siècle. L'enclos est progressivement agrandi et circonscrit au XV^e siècle⁸⁹.

Ces différentes opérations d'urbanisme conduisent à l'aménagement progressif des espaces situés autour de l'église et du lieu de résidence des religieux. Elles constituent un indice du pouvoir économique de la communauté urbaine, de la bourgeoisie du Puy (Pierre Boniol) et de l'aristocratie laïque du Velay (la famille de Polignac) qui soutient financièrement des chantiers mobilisant des ressources matérielles (approvisionnement en pierre volcanique et en bois, échafaudages, engins de chantiers, outillage...) et des moyens humains (maîtres d'œuvre, maçons, tailleurs de pierre, ouvriers...) importants. Au Puy, la chronique du frère franciscain Jacques Fodéré signale l'intervention du maître d'œuvre Robert de Barraton dans le chantier de construction de l'enclos des clarisses⁹⁰. En-dehors de cet exemple, seule l'étude archéologique du bâti permet d'appréhender les chantiers des couvents mendiants. Le soutien apporté à la spatialisation des espaces sacrés est une première manifestation des pouvoirs urbains dans la ville basse, comme le révèlent les statuts divers des commanditaires des travaux documentés. Les mentions présentes dans la documentation historique et les portails des églises subsistant témoignent également de la matérialisation des seuils et de l'importance de la clôture des enclos conventuels. L'actuel portail ouest de l'église Saint-Laurent (ancienne église des dominicains), placé sur la façade méridionale dans la première moitié du XIX^e siècle constitue l'un des exemples les plus frappants.

Si l'établissement de ces limites provoque un cloisonnement entre les espaces sacrés et profanes, il n'en interdit pas moins l'existence de relations étroites entre le monde des laïcs et celui des clercs.

Influences politiques et spirituelles des ordres mendiants dans la Cité : relations privilégiées avec le consulat et les confréries

Les événements de la guerre de Cent Ans accélèrent l'émancipation urbaine. L'invasion anglaise est crainte en Velay dès les années 1343-1345⁹¹. Les épisodes les plus actifs ont lieu entre 1357 et 1390 puis vers 1432-1445⁹². L'établissement du consulat de la ville vers 1343-1344 marque un tournant dans la faculté des habitants de la ville du Puy à être maîtres de leur propre défense. Des franchises municipales sont rétablies à la suite de l'opposition rencontrée par le roi, auprès de certains habitants du Puy, à lever des subsides de guerre. Étienne Delcambre précise que les villes du Languedoc dotées d'un consulat avaient plus de facilités à recouvrer les impôts royaux, étant officiellement chargées de le faire dans le cadre de leur structuration municipale. Le fait qu'au Puy, cette structure ait manqué, la levée des subsides royaux était moins aisée. Ainsi, il n'est pas surprenant que les citoyens du Puy se soient soulevés contre ces mesures. À la suite de cette opposition, la royauté favorise donc l'octroi de franchises

⁸⁸ Arch. dép. de la Haute-Loire, 6 H 6, 9, 10, G 122.

⁸⁹ En mai 1340 par exemple, les dominicains effectuent une transaction avec Jacques Borno et son fils Michel concernant les travaux d'agrandissement du couvent. L'autorisation est donnée de construire sur les gravières en bordure de la Borne et de clore le domaine conventuel. Arch. dép. de la Haute-Loire, 6 H 6. En août 1374, Randonnet-Armand IX, vicomte de Polignac, donne 25 livres tournois de rente annuelle « *ut sacristiam, capitulum ac campanile quibus carent sibi de novo edificent et alia edificia dicto conventui necessari* », Arch. dép. de la Haute-Loire, 6 H 10. En janvier 1422, un accord est passé avec le consul du Puy au sujet des servitudes, limites et confins de leur maison, enclos, pré et jardin et de l'ancien hôpital de Saint-Laurent. Arch. dép. de la Haute-Loire, 6 H 24.

⁹⁰ Jacques Fodéré, *Narration historique et topographique des convents de l'ordre Sainct François et monasteres Sainte Claire, érigés en la province anciennement appelée de Bourgogne, a present Sainct Bonaventure*, Lyon, Pierre Rigaud, 1619, p. 152.

⁹¹ Jacques Monicat, *Les Grandes compagnies en Velay 1358-1392*, Paris, Champion, 1928, p. 8.

⁹² Arch. dép. de la Haute-Loire, G 101 à 105.

municipales afin d'assurer un encadrement de la levée de l'impôt⁹³. Le consulat est alors établi officiellement pour la première fois. Il obtient la garde des clefs et des portes de la ville. Les consuls s'emparent immédiatement de leur nouvelle autorité en matière de défense de la ville. En 1353, ils font abattre les constructions particulières contiguës à l'enceinte et « refaire les murailles de la ville et de la fortifier à cause des guerres »⁹⁴. Pour le financement de la défense de la ville, ils lèvent une taxe⁹⁵. En effet, en 1353, la royauté représentée par ses officiers (bailli, maréchal, lieutenant) demande expressément la mise en défense de la ville du Puy⁹⁶, cette demande est renouvelée par des lettres royales en 1373⁹⁷. Les textes rapportent d'autres opérations d'entretiens et fortifications de l'enceinte urbaine menées à l'initiative des consuls en 1367⁹⁸ au moment où Charles V somme les bonnes villes de réparer leurs murailles (ordonnance de Sens), puis en 1385-1386⁹⁹, au moment où les Routiers reviennent sur le territoire.

Vers 1360-1361, un capitaine de la ville est nommé par le roi et placé avec une garnison royale dans la ville du Puy pour la défendre des incursions Routières¹⁰⁰. Si ce premier empiètement royal est d'abord toléré, la nomination d'un capitaine de la ville par le roi en 1388 est déboutée par les consuls¹⁰¹. En 1400 finalement, le capitaine de la ville est nommé par le consulat¹⁰².

Entre 1344 et 1404, l'autorité municipale a complètement réinvesti l'espace fortifié de la ville, en particulier dans la ville basse (fig. 7) en obtenant notamment deux tours : la tour de la porte Saint-Gilles où l'on place les archives en 1384¹⁰³ et la tour de *Cordoua* en 1404¹⁰⁴. Une maison consulaire est acquise vers 1364¹⁰⁵ rue Villeneuve et reconstruite au même lieu en 1380¹⁰⁶. Les comptes consulaires sont vérifiés au sanctuaire Saint-Pierre-le-Monastier dans la ville basse¹⁰⁷. Cet élément est à souligner car au cours des XIV^e et XV^e siècles, les espaces religieux de la ville basse acquièrent une importance particulière dans la structuration des rapports entre les différents pouvoirs urbains. Plusieurs accords faisant intervenir des consuls, des prélats, des membres de l'aristocratie laïque et ecclésiastique sont en effet conclus en leur sein. En 1315, un arrêt du Parlement de Paris précise que les habitants du Puy se sont réunis dans le couvent des frères prêcheurs et ont procédé à la nomination de syndics, alors que le droit de « faire commune » leur avait été retiré en 1277¹⁰⁸. Le 20 septembre 1343, dans le réfectoire du couvent des frères prêcheurs, Guillaume de Chalencon, chanoine du Puy choisi comme mandataire du chapitre cathédral et Jean II de Chandorat, évêque du Puy, concluent une entente

⁹³ Étienne Delcambre, *Le consulat...*, *op. cit.*, p. 27.

⁹⁴ Auguste Aymard, *op. cit.*, p. 620.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 667. L'autorisation pour lever cette taxe est renouvelée par la royauté à plusieurs reprises durant la période d'incursions Routières (1360, 1367, 1370, 1374, 1377, 1381, 1391 et 1407) et concerne diverses marchandises : vins, blés ou entrées des bêtes (taxe du « pied rond »).

⁹⁶ *Ibid.*, p. 620.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 621.

⁹⁸ Auguste Aymard, *op. cit.*, p. 646.

⁹⁹ Augustin Chassaing, *op. cit.*, t. I, p. 231-232.

¹⁰⁰ Étienne Delcambre, *Le consulat...*, *op. cit.*, p. 122-123.

¹⁰¹ *Ibid.*

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ Augustin Chassaing, *op. cit.*, t. I, p. 231.

¹⁰⁴ Auguste Aymard, *op. cit.*, p. 661 : *Ordonnance des officiers de la cour commune, en faveur des consuls contre le syndic de l'Eglise de Nostre Dame et Jean Bertin Fournier, par laquelle ce dernier est condamné à vider la tour appelée de Coudoia, composée de 12 étages [problème de transcription ? : lire peut-être deux étages], et à en laisser la possession aux consuls. 24 may 1404.*

¹⁰⁵ Augustin Chassaing, *op. cit.*, t. I, p. 227-228.

¹⁰⁶ *Ibid.*, t. II, p. 254.

¹⁰⁷ Auguste Aymard, *op. cit.*, p. 704, 1436.

¹⁰⁸ Edgar Boutaric, *op. cit.*, t. II, n° 4441, 1315.

concernant leurs droits respectifs de justice¹⁰⁹. L'année suivante, le 2 octobre, le cloître du couvent dominicain est le cadre de l'hommage de Lioutaud de Solignac à Polie de Poitiers, vicomtesse de Polignac et dame de Bouzols¹¹⁰. En 1364, le couvent franciscain est occupé par les troupes de Louis Roubaut¹¹¹. En 1465, un acte est signé au couvent des frères prêcheurs entre les consuls et le procureur de la cour commune contre le procureur du roi. Le 14 octobre 1490, dans le réfectoire du couvent dominicain, les habitants du Puy et le procureur du roi parviennent à un compromis concernant le gouvernement des consuls. Ils demandent la réforme de l'état consulaire et de l'imposition des tailles¹¹². Les consuls et prélats ecclésiastiques peuvent également être associés aux chapitres des ordres mendiants. En 1438, les quelques deux cent participants au chapitre provincial des carmes, sont accueillis par l'évêque, le chapitre et les consuls¹¹³. Les couvents des ordres mendiants, notamment ceux des dominicains et des franciscains, sont des lieux privilégiés dans la géographie des pouvoirs ecclésiastiques et laïcs ponots et vellaves¹¹⁴. Les raisons pouvant être avancées sont multiples : neutralité de la communauté mendicante dans les conflits opposant les différents représentants des pouvoirs ecclésiastiques urbains, image de paix et de pacificateurs associée aux frères¹¹⁵, envergure¹¹⁶ et qualité des infrastructures conventuelles¹¹⁷ (fig. 8), localisation des couvents hors les murs¹¹⁸.

L'installation des confréries dans les lieux de culte de la ville basse, en particulier dans les chapelles latérales des églises conventuelles mendiante existantes ou édifiées pour l'occasion, témoigne des relations privilégiées entretenues par les communautés religieuses avec les associations professionnelles et de la participation active à leur ascension sociale¹¹⁹. Trente-deux confréries, dont vingt-sept confréries de métiers sur une centaine répertoriées au

¹⁰⁹ Antoine Jacotin, *op. cit.*, t. IV, p. 216-225, n° 687.

¹¹⁰ *Ibid.* Trois ans plus tard, le mariage de Marguerite de Solignac, fille de Lioutaud († 1357) avec Randonnet-Armand IX, vicomte de Polignac fait entrer le patrimoine foncier de la famille de Solignac dans les possessions des vicomtes.

¹¹¹ Louis Roubaut est un chef de troupes mercenaires appelées « Routiers », qui traversent le territoire à cette période. Bibl. nat. de France, mss. lat. 9175, fol. 7 ; publié notamment par Antoine Jacotin, *op. cit.*, t. II, p. 41-42, n° 237.

¹¹² Auguste Aymard, *op. cit.*, p. 627, 655.

¹¹³ Augustin Chassaing, *op. cit.*, t. II, p. 200 ; Étienne Delcambre, « Un inventaire inédit des archives du consulat », *Bulletin historique scientifique littéraire et artistique et agricole de la Société Académique du Puy et de la Haute-Loire*, t. 16, 1931, n° 189, p. 25.

¹¹⁴ Adjectif qui désigne les habitants du Velay (diocèse du Puy).

¹¹⁵ Sur l'utilisation des espaces sacrés mendiants comme lieux de rencontre et d'arbitrage dans le processus de paix, voir Nicolas Offenstadt, *Faire la paix au Moyen Âge : discours et gestes de paix pendant la guerre de Cent Ans*, Paris, Odile Jacob, 2007, p. 161-163.

¹¹⁶ L'église Saint-Laurent (ancienne église Saint-Laurent) mesure 66 x 22,48 m, soit une surface d'environ 1350 m². Force est de constater que cette église, constituée de trois vaisseaux, est de taille similaire à la cathédrale, qui mesure 65 x 27 m soit une surface de 1755 m². L'église Saint-Pierre-des-Carmes mesure 50 x 26 m, soit une surface de 1300 m². L'église Sainte-Claire mesure 17,22 x 8,95 m, soit une surface d'environ 154 m².

¹¹⁷ Panayota Volti a mis en évidence les similitudes fonctionnelles, structurelles et esthétiques existant entre l'habitat civil, les édifices publics et les enclos conventuels mendiants (fonction du cloître, dimensions et organisation structurelle des salles communales) liées notamment à la proximité des communautés mendiante avec les pouvoirs urbains. Panayota Volti, *Les couvents des ordres mendiants et leur environnement à la fin du Moyen Âge : le nord de la France et les anciens Pays-Bas méridionaux*, Paris, Éditions du CNRS, 2003, p. 244-252.

¹¹⁸ L'impact de la guerre de Cent Ans sur les couvents mendiants périurbains est par exemple bien documenté dans le Comtat Venaissin et le Languedoc. Germain Butaut, Vincent Challet, « Guerre et transfert *intra-muros* des monastères en Languedoc et en Comtat Venaissin (milieu XIV^e-milieu XV^e siècle) », Nicole Bérioud, Cécile Caby éd., *op. cit.*, p. 517-568.

¹¹⁹ La bibliographie sur les confréries est abondante, voir notamment : André Vauchez, « Les confréries au Moyen Âge : esquisse d'un bilan historiographique », *Revue historique*, n° 275, 1986, p. 467-477.

Puy, sont implantées chez les dominicains, les franciscains, les carmes et les clarisses jusqu'au début du XVI^e siècle¹²⁰. Une analyse comparative des métiers mentionnés dans les estimes de 1456 et 1464 et dans les compoix du XVI^e siècle¹²¹ ainsi que de la nature des confréries met en lumière de manière inédite les rapports existant entre la localisation des métiers dans la ville basse et l'installation des confréries dans les espaces sacrés de ces quartiers. L'exemple des carmes apparaît comme le plus significatif. Au XV^e siècle, le couvent des carmes, situé *extra-muros* au sud-est, se trouve au cœur d'un vaste quartier artisanal et industriel longeant le Dolaizon entre « Les Carmes » et « Le Peyssier ». Près de quarante-neuf ateliers sont cités dans les estimes. Parmi eux se trouvent des parcheminiers, des cordonniers et réparateurs de chaussures, des tanneurs et des pellissiers¹²², soit trente-quatre artisans travaillant les peaux animales¹²³. Or, deux confréries liées à ces activités sont présentes chez les carmes : la confrérie Saint-Éloi des celliers¹²⁴ et la confrérie du *Corpus Christi* des sabbatiers et des coiratiers¹²⁵. Si des confréries de métiers similaires sont également établies chez les dominicains (confrérie Saint-Dominique des sabbatiers et des coiratiers) et les franciscains (confrérie Saint-François des sabbatiers et des coiratiers, confrérie de la Sainte-Croix des scainturiers¹²⁶, confrérie Saint-Michel des tanneurs), chez les carmes, leur présence peut être directement liée à l'existence de noyaux d'activités nécessitant une source d'eau à proximité immédiate de l'enclos conventuel.

L'installation des confréries dans les espaces religieux de la ville basse se double d'un impact spirituel fort. Elle conduit en effet à la mise en place de pratiques liturgiques liées à la célébration de leur saint protecteur, différentes de celles des frères. Ces dévotions, qui dépassent l'espace sacré matérialisé par l'église, nécessitent une appropriation gestuelle et rituelle des espaces situés autour des couvents. Au Puy, la célébration de la piété mariale constitue un exemple incontournable en raison de la conservation dans la cathédrale d'une statue de la Vierge à l'enfant, objet d'un pèlerinage. Celui-ci connaît une baisse de fréquentation au cours du XIV^e siècle. Dans la ville basse, la dévotion mariale ne semble toutefois pas faiblir. Le 11 décembre 1390, la confrérie Notre-Dame des marchands drapiers est fondée dans l'église des franciscains¹²⁷. Les membres de la confrérie « baillent aux frères dudit couvent une image de Nostre-Dame pesant quatre marcs, une once et trois quarts d'argent ». Ce don est accompagné de plusieurs dispositions dont les deux suivantes : « item de porter le jour de l'Assomption de Nostre-Dame, au mois d'aoust, ladite image en procession autour de ladite église ». En outre, les frères « ne devront transporter ladite image hors de leur couvent ». Ces clauses indiquent que l'image de la Vierge peut être déplacée depuis la chapelle dans laquelle se trouve le siège de la confrérie jusqu'aux abords extérieurs de l'église. Elle ne peut cependant franchir les limites de l'enclos conventuel, qu'elles soient matérialisées dans l'espace ou non. Dans ce cas, la célébration du culte marial est circonscrite à l'espace conventuel. Ces précisions sont

¹²⁰ La majorité d'entre elles ont une date de fondation inconnue et sont attestées dans la seule chronique d'Étienne Médicis : Augustin Chassaing, *op. cit.*, t. I, p. 325-326. Sur les confréries médiévales du Puy, voir Pierre Cubizolles, *Le diocèse du Puy-en-Velay des origines à nos jours*, Nonette, Créer, 2005, p. 221-228. L'état lacunaire de la documentation et la prudence nécessitée par l'utilisation des documents d'époque moderne concernant les confréries médiévales du Puy rend difficile l'évaluation du nombre et des rythmes de fondations d'associations professionnelles dans la ville au Moyen Âge. L'étude des confréries dans la ville basse, bien qu'éclairante dans le cas des ordres mendiants, demeure incomplète.

¹²¹ Cette analyse est fondée sur les travaux suivants : Bernard Rivet, *Une ville au XV^e siècle : Le Puy-en-Velay*, Le Puy-en-Velay, Cahiers de la Haute-Loire, 1988, p. 45-46 ; Philippe Ramona, « Le Puy au milieu du XV^e siècle. La ville consulaire et ses habitants », *Cahiers de la Haute-Loire*, 2005, p. 205-294.

¹²² Artisan travaillant les peaux et les fourrures.

¹²³ Philippe Ramona, *op. cit.*, p. 226.

¹²⁴ Artisan fabricant des selles.

¹²⁵ Le sabbatier répare les chaussures et le coiratier prépare les peaux.

¹²⁶ Artisan qui fabrique et vend des ceintures, des baudriers.

¹²⁷ Auguste Aymard, *op. cit.*, p. 764-765 ; Augustin Chassaing, *op. cit.*, t. I, p. 325.

intéressantes car elles montrent que malgré le succès de la célébration du culte marial, notamment chez les franciscains au XIV^e siècle¹²⁸, chaque célébration est adaptée aux pratiques dévotionnelles et à la topographie des espaces sacrés locaux. La dévotion mariale occupe également une place importante chez les carmes. Dans l'église conventuelle, l'autel majeur est consacré à la Vierge et une confrérie de la Nativité Notre-Dame est créée le 25 avril 1397¹²⁹. La ville basse constitue donc un *continuum* dans la célébration du culte marial également honoré dans la ville haute.

Le regain d'intérêt pour les dévotions à la Vierge à l'orée du XV^e siècle dans la ville haute a vraisemblablement des retombées sur les édifices religieux de la ville basse. Le 25 mars 1407, jour de la fête de l'Annonciation et vendredi saint, une foule de fidèles se presse aux abords de la cathédrale sans l'autorisation des prélats. Il s'agit du premier jubilé (ou Grand Pardon) du Puy¹³⁰. Plusieurs jubilés sont organisés au cours du XV^e siècle : en 1418, 1429 et 1440. D'après Étienne Médicis, une « grande abondance de marchands d'image » s'installe aux abords des couvents dominicain et franciscain à cette période¹³¹. Si la documentation historique ne mentionne pas la présence des ordres mendiants lors des jubilés, il est probable qu'ils aient pris part aux processions, en particulier dans la ville basse. Une œuvre provenant du couvent des carmes semble être pleinement le résultat de cette piété. Les frères possèdent une toile peinte, *La Vierge au manteau*, qui constitue « un ornement, d'autel ou de mur »¹³². Datée de 1400-1410, elle est le résultat probable d'une commande conjointe du vicomte et du prieur des carmes du Puy à des artistes de cour parisiens par l'intermédiaire du frère Nicolas Coq¹³³. La Vierge Marie (*Mater omnium*) est représentée protégeant sous son manteau vingt-huit fidèles en prière, groupés en ordre hiérarchique. En bas à droite, placé en quatrième position en vis-à-vis de Nicolas Coq se trouve Armand-Randon, vicomte de Polignac. Il est identifiable grâce à ses vêtements blancs alternant avec le rouge (découpures des manches, bas de houpelande, chaussures à la poulaine) et par ses armoiries. La figuration du vicomte aux côtés des autorités ecclésiastiques (le pape Félix V, une moniale bénédictine) et politiques (une princesse non identifiée) témoigne de l'influence de ce mécène dans la commande de l'œuvre¹³⁴. Elle démontre également l'importance accordée par les membres de l'aristocratie laïque à la

¹²⁸ De nombreux couvents franciscains sont placés sous la protection de la Vierge. Le couvent des clarisses du Puy est par exemple sous le patronage de l'*Ave Maria*. Le motif de la Vierge au manteau est souvent présent sur les tableaux d'autels et les bannières aux XIV^e et XV^e siècles.

¹²⁹ Arch. dép. de la Haute-Loire, 8 H 5 ; Jean Louis Gallien, *Ordo carmelitanus sub uno r^{mo} magistro priore generali, in quadraginta provincias propagatus, sive historia fratrum ordinis B^{mae} virginis Dei genitricis Mariae de Monte Carmeli in duas partes distributa : prima tractat de r^{mo} magistro priore generali, a sancto Bertoldo usque ad nostra tempora et de iis quae ad communitatem ordinis spectant ; secunda de provinciis, provincialibus, conventibus... Ex originalibus fontibus et indubitatis auctoribus maxime exteris*, Bibl. mun. de Besançon, XVII^e siècle, mss 788.

¹³⁰ Lors de cette manifestation de piété collective, les fidèles peuvent obtenir de l'évêque une indulgence. Sur les jubilés du Puy, voir notamment : Pierre Cubizolles, « Le jubilé de Notre-Dame du Puy », *Cahiers de la Haute-Loire*, 1997, p. 43-74 ; Pierre Cubizolles, *Le diocèse du Puy-en-Velay...*, *op. cit.*, p. 243-261 ; Hélène Millet, Claudia Rabel, « Dévotion carme et premiers jubilés : la Vierge de Miséricorde du Puy-en-Velay (début du XV^e siècle) », Bruno Maes, Daniel Moulinet, Catherine Vincent éd., *Jubilé et culte marial (Moyen Âge – époque contemporaine)*, Actes du colloque, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne (Congrégations et ordres religieux/Travaux et recherches), 2009, p. 63-86.

¹³¹ Augustin Chassaing, *op. cit.*, t. I, p. 156 : jubilé de 1406, p. 144 et suiv. : jubilé de 1418.

¹³² Cette œuvre est actuellement conservée au Musée Crozatier au Puy-en-Velay. Hélène Millet, Claudia Rabel, Bruno Mottin, « *La Vierge au manteau* » du Puy-en-Velay : un chef d'œuvre du gothique international (vers 1400-1410), Lyon, Fages éditions, 2011, p. 41.

¹³³ *Ibid.*, p. 92, 107.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 109-111.

représentation de leurs rapports avec les communautés mendiantes, la toile étant destinée à être vue de tous les fidèles¹³⁵.

L'accompagnement des fidèles dans la mort, en particulier des membres de la bourgeoisie et de l'aristocratie laïque, constitue un autre aspect de l'impact spirituel des sanctuaires de la ville basse dans la cité et des modifications des rapports entre les pouvoirs urbains. Choisir de son vivant des représentants ou des membres des sanctuaires de la ville basse comme exécuteurs testamentaires témoigne de l'importance acquise par ceux-ci dans la vie des fidèles, en particulier aux XIV^e et XV^e siècles¹³⁶. Ainsi, en 1328, Bénédicte du Monastier, veuve de Grégoire du Monastier, habitant du Puy, choisit le prieur du couvent des dominicains comme l'un de ses exécuteurs testamentaires. Elle effectue en outre un legs à trois frères prêcheurs expressément nommés : 30 sous à Guillaume *de la Moleta*, 20 sous à Pons de Bizac et 10 sous à Nicolas *Chalvini*¹³⁷.

L'élection de sépulture à l'intérieur des églises, voire la fondation de chapelles funéraires privées constituent un cas intéressant¹³⁸. Entre 1320 et 1347 par exemple, environ un tiers des fidèles font le choix d'une inhumation dans une église¹³⁹. Les sanctuaires de la ville basse sont particulièrement prisés, qu'il s'agisse *intra-muros* de Saint-Pierre-le-Monastier, Saint-Pierre-Latour ou des couvents des dominicains et des franciscains hors les murs. Ainsi, dans son testament daté du 10 février 1347, Marguerite de Villaret, veuve de Pons de Saint-Germain, élit sépulture dans l'église des dominicains, dans la chapelle et le tombeau édifiés par son neveu, Armand de Villaret¹⁴⁰. D'autres sanctuaires, comme les églises Saint-Georges, Saint-Agrève et Saint-Vosy conservent une certaine importance, ils sont souvent sollicités en parallèle des édifices mendiants. Dans son testament du 17 juin 1348, Étienne Laytent, drapier du Puy, élit sépulture dans l'église Saint-Georges. En l'absence d'héritiers directs, ses immeubles seront vendus par ses exécuteurs testamentaires et dix livres tournois seront distribuées à chacun des couvents des frères prêcheurs, des carmes et des religieuses de Vals¹⁴¹.

La logique cumulative qui prévaut au bas Moyen Âge dans les demandes de célébration des offices religieux après la mort concerne l'ensemble des sanctuaires de la ville. Mais les espaces religieux de la ville basse y occupent une place croissante. En 1333, Catherine Rocel,

¹³⁵ Ce motif est très fréquemment représenté à l'entrée des églises mendiants et dans les manuscrits de ces ordres. Il ne s'agit donc pas d'un *unicum* et il n'est pas restreint aux seuls espaces sacrés. En 1874, Isidore Hedde décrit une peinture, datable entre le XIII^e et le XVIII^e siècle, sur la porte des Farges : « sur le rempart de cette porte était une fresque représentant un roi à genoux offrant sa couronne et son sceptre à la Vierge qu'on apercevait sur un nuage ». Isidore Hedde, *Le Puy d'Anis et le Velay : études locales artistiques, littéraires, historiques, agricoles, biographiques, industrielles, scientifiques, commerciales et statistiques*, Le Puy-en-Velay, Berard-Rousset, 1874, n. p. ; Dominique Donadieu-Rigaut, « Les ordres religieux et le manteau de Marie », *Cahiers de recherches médiévales*, n° 8, 2001, <http://journals.openedition.org/crm/391> (dernière consultation le 12 septembre 2018).

¹³⁶ Sur l'importance de la pratique testamentaire dans l'étude des pratiques dévotionnelles des fidèles au Moyen Âge, voir par exemple : Christine Barralis, Corinne Marchal, Anne Wagner éd., *Le Testament spirituel, du Moyen Âge à l'époque moderne. Legs, salut de l'âme, miroir des vertus chrétiennes*, Metz, Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire, Université de Lorraine (Publications du Centre de recherche universitaire lorrain, n° 50), 2013.

¹³⁷ Arch. dép. de la Haute-Loire, G 6, fol. 56v-57v.

¹³⁸ Sur la construction des chapelles, voir par exemple : Nicolas Reveyron, « Le chantier dans le chantier. Archéologie des chapelles latérales de la nef », Katja Schröck, Bruno Klein, Stefan Bürger éd., *Kirche als Baustelle, Grosse Sakralbauten des Mittelalters*, Actes du colloque, Dresde, 2011, Böhlau Verlag, Cologne / Weimar / Vienne, 2013, p. 132-151.

¹³⁹ Sylvain Bruand, *La pratique testamentaire au Puy-en-Velay dans la première moitié du XIV^e siècle : une première approche à partir des registres de Jean de Peyre (1318-1348)*, mémoire de master 1 d'histoire sous la direction de Jean-Louis Gaulin, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 2012, p. 77-78.

¹⁴⁰ Arch. dép. de la Haute-Loire, G 9, fol. 81-88.

¹⁴¹ Arch. dép. de la Haute-Loire, 1 B 145.

veuve de Dalmas Rocel, marchand drapier, demande la célébration de mille messes dans un délai d'un an. Les sanctuaires dans lesquels elle souhaite réaliser cette demande ne sont cependant pas précisés¹⁴². En 1343, Jean Coqui, chanoine du Puy fonde plusieurs messes anniversaires dans les églises des dominicains, des franciscains et des carmes¹⁴³. En 1437, Guy de Merles, alias de La Roche, souhaite que l'année de son décès, cinq cent messes soient célébrées dans les églises de Saint-Pierre-Latour, Saint-Georges, des franciscains et des dominicains, à raison de 12 deniers par messe¹⁴⁴. Ces pratiques trouvent leur fondement dans le développement de la croyance en l'existence du purgatoire, née entre le XII^e et le XIII^e siècle. Leur récurrence au bas Moyen Âge témoigne de l'importance accordée par les fidèles à la quête du salut, qui conduit à la mise en place d'une véritable « comptabilité »¹⁴⁵. Dans ce contexte, les ordres mendiants situés dans la ville basse occupent une place de choix et s'inscrivent pleinement dans le paysage spirituel et dévotionnel ponot de la fin du Moyen Âge. Proches des fidèles par l'usage pastoral et économique qu'ils font des espaces urbains, médiateurs privilégiés entre les mondes terrestre et céleste, les communautés mendiantes encadrent, accompagnent, provoquent parfois, la « vigilance spirituelle »¹⁴⁶ des laïcs.

Conclusion

Le développement de la topographie religieuse, politique et défensive au Puy au Moyen Âge central et au bas Moyen Âge apparaît sous l'angle inédit des rapports entre les pouvoirs urbains et les ordres mendiants.

Jusqu'au début du XIV^e siècle, la cité est marquée par l'omniprésence du pouvoir épiscopal. Elle se traduit par une densité et une monumentalité des édifices de culte ou du chapitre, concentrées dans la ville haute autour de la cathédrale. L'installation progressive des ordres mendiants aux abords et dans la ville basse semble d'abord soutenue et facilitée par l'évêque, notamment dans le cas des dominicains (quartier Saint-Laurent). Les rapports entre le pouvoir épiscopal et les ordres mendiants sont en effet caractérisés par la négociation alors que, dans le même temps, la communauté urbaine (le consulat) connaît de nombreux conflits avec l'autorité de l'évêque. Ces aspects témoignent d'une ville basse d'abord contenue et maîtrisée par le pouvoir épiscopal et le chapitre. À la fin du XIII^e siècle s'ouvre ensuite une période de relations plus complexes entre les pouvoirs urbains.

Le contexte de réforme urbaine du XIV^e siècle (paréage, politique de Philippe le Bel) entraîne la présence de nouveaux agents royaux, ce qui conduit à un bouleversement des relations entre l'évêque et le chapitre puis à l'officialisation du consulat de la ville. L'évêque est relégué à une action secondaire dans les affaires de la cité. Il réside alors à Espaly, bourg voisin, d'où il n'administre plus que ses biens répartis dans le diocèse, hors la ville du Puy.

La ville basse tend à devenir un pôle religieux majeur de la cité mariale. Le paysage monumental religieux connaît un certain essor avec la mise en place de plusieurs chantiers dans et aux abords de la ville à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle. À cette période, les épisodes d'insécurité liés à la guerre de Cent Ans sont l'occasion pour la communauté urbaine de prendre l'initiative du renfort défensif de la ville basse et ainsi d'en revendiquer l'administration et le

¹⁴² Arch. dép. de la Haute-Loire, G 5, fol. 54-55.

¹⁴³ Arch. dép. de la Haute-Loire, G 826.

¹⁴⁴ Arch. dép. de la Haute-Loire, G 625, pièce 17.

¹⁴⁵ Jacques Chiffolleau, *La Comptabilité de l'au-delà. Les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge (vers 1320 - vers 1480)*, Rome, École Française de Rome, Collection École Française de Rome, 47, 1980.

¹⁴⁶ L'expression est empruntée à Catherine Vincent. « « Protection spirituelle » ou « vigilance spirituelle » ? Le témoignage de quelques pratiques religieuses des XIII^e-XV^e siècles », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 8, 2001, <https://journals.openedition.org/crm/4>.

contrôle. Ces différents changements traduisent spatialement un basculement des pôles de pouvoir de la cité dans la ville basse, doublés par l'importance nouvelle acquise par les sanctuaires qui avait notamment débuté avec l'élection de sépultures dans ces espaces dès la fin du XIII^e siècle.

Les rapports entretenus entre les ordres mendiants et l'évêque s'infléchissent progressivement. Les enclos conventuels tendent à devenir des espaces privilégiés dans la géographie des pouvoirs urbains (lieux d'hommages, de réunion de la communauté urbaine, des chapitres). La présence des confréries de dévotion et de métiers dans les églises mendiante contribue à leur développement spatial et témoigne des rapports étroits existant avec les fidèles et leurs activités artisanales et commerciales. L'impact spirituel de la présence mendiant est particulièrement prégnant dans les dévotions (à la Vierge, aux saints fondateurs) et dans l'accompagnement dans la mort (élection de sépulture, célébration des offices religieux). Si cette observation a déjà été faite dans de nombreuses autres localités du royaume, elle n'en demeure pas moins intéressante dans le cas du Puy. Par le rôle joué auprès de la communauté urbaine et des autorités ecclésiastiques, les ordres mendiants sont au cœur de l'échiquier politique de la ville.

ESPACES RELIGIEUX ET ESPACES URBAINS AU PUY-EN-VELAY

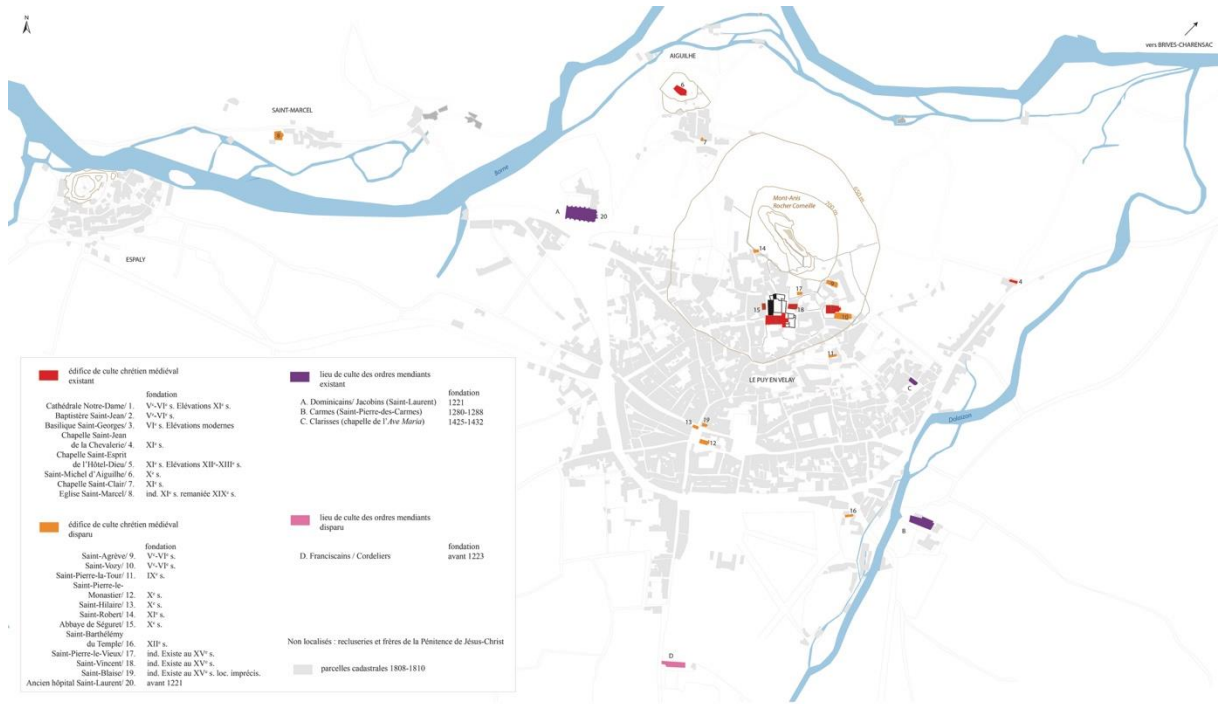
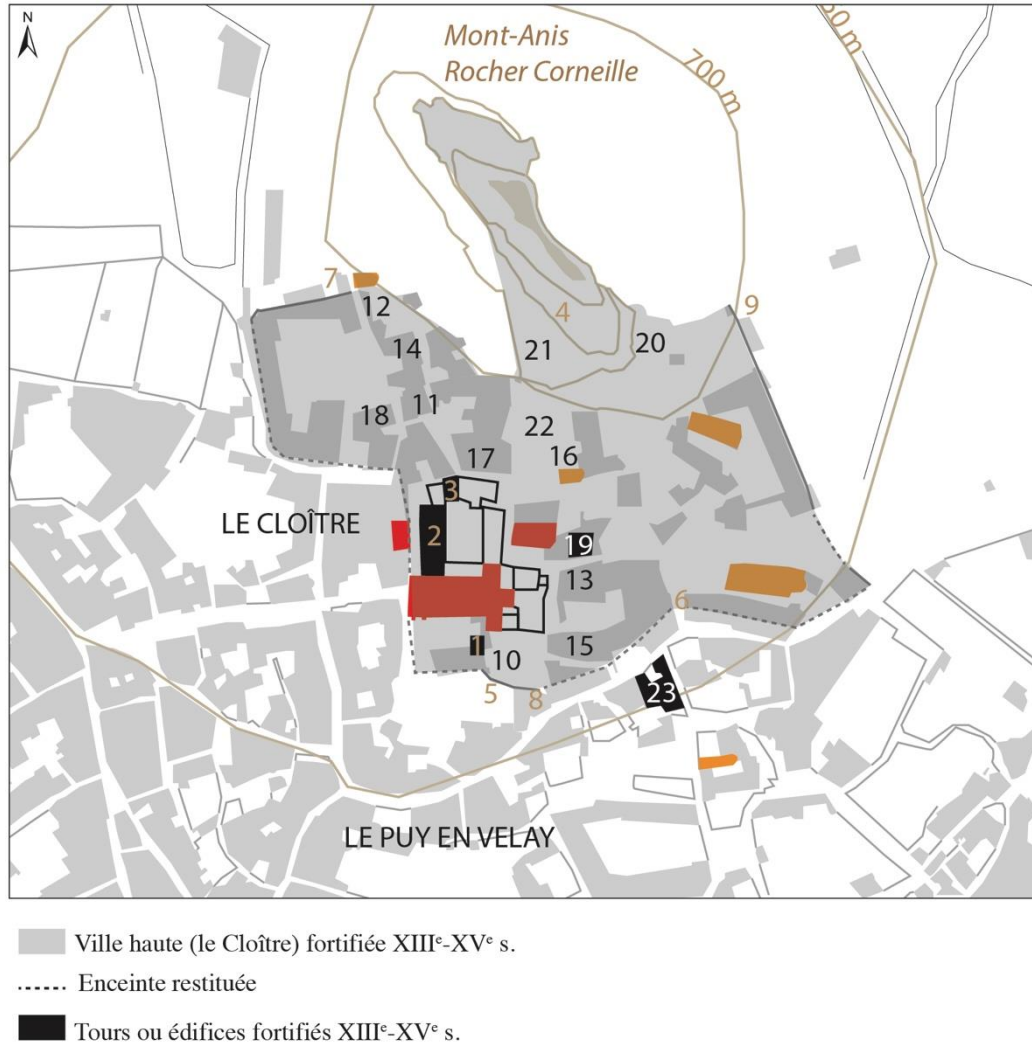


Fig. 1. Localisation des lieux de cultes chrétiens dans et autour de la ville du Puy-en-Velay – X^e-XV^e siècles. M. Bizri

Fig. 1. Localisation des lieux de cultes chrétiens dans et autour de la ville du Puy-en-Velay – X^e-XV^e siècles. M. Bizri.



1. Tour de la *Chièze*. Disparue avant le XV^e s.
2. Bâtiment aux Mâchicoulis. XII^e-XIII^e s.
3. Tour du chapitre (appelée Saint-Mayol). XI^e-XII^e s. Dérasée
4. *Castrum* de Corneille. Disparu entre le XIV^e et le XV^e s.
5. Porte Crébacor. XIII^e s. Disparue
6. Porte Saint-Georges. XII^e s.
7. Porte Saint-Robert. XIII^e s.
8. Muraille de soutènement de la place du For. XII^e-XIII^e s.
9. Porte du Doyenné. XV^e s. Remaniée

Hôtels de la ville haute - XII^e-XV^e s.

10. Palais épiscopal. Remanié
11. Hôtel des Maurins/ Roche Savine. XIV^e s.
12. Tour de Solignac. Disparue
13. Hôtel des Montlaur/ Valentinois/ Grateloup
14. Hôtel de Roche-en-Régnier/ Ventadour. XIV^e s.
15. Hôtel Saint-Vidal
16. Hôtel de Chalencou. Disparu
17. Hôtel de Loudes / d'Allègre
18. Hôtel du Charrouil
19. Maison du Prévôt
20. Maison du Doyenné. Disparu
21. Hôtel de Polignac. Disparu
22. Hôtel de Bouzols/ de Turenne. Disparu
23. Maison du Chancelier / Hôtel de Coubladour

Fig. 2. Plan de la ville haute avec les édifices médiévaux du XIII^e au XV^e siècle. M. Bizri.



- 2. Bâtiment aux Mâchicoulis. XII^e-XIII^e s.;
- 3. Tour du chapitre (appelée Saint-Mayol). XI^e-XII^e s. Dérasée;
- 10. Palais épiscopal. Remanié;
- 11. Hôtel des Maurins/ Roche Savine. XIV^e s.

Extrait de : Aspet de la ville du puy en Velay // 1607 : Veüe de la Ville du Puy en Velay, en 1607
[dessin] / [Étienne Martellange] (1569-1641)

<https://gallica.bnf.fr>, dernière consultation le 11 septembre 2018

Fig. 3. Les tours seigneuriales de la ville haute.



Fig. 4. Vue du groupe cathédral de la ville haute. M. Bizri.



Fig. 5. Porte Saint-Georges. XII^e siècle. M. Bizri.



Fig. 6. Porte Saint-Robert. XIII^e siècle. M. Bizri.

ESPACES RELIGIEUX ET ESPACES URBAINS AU PUY-EN-VELAY

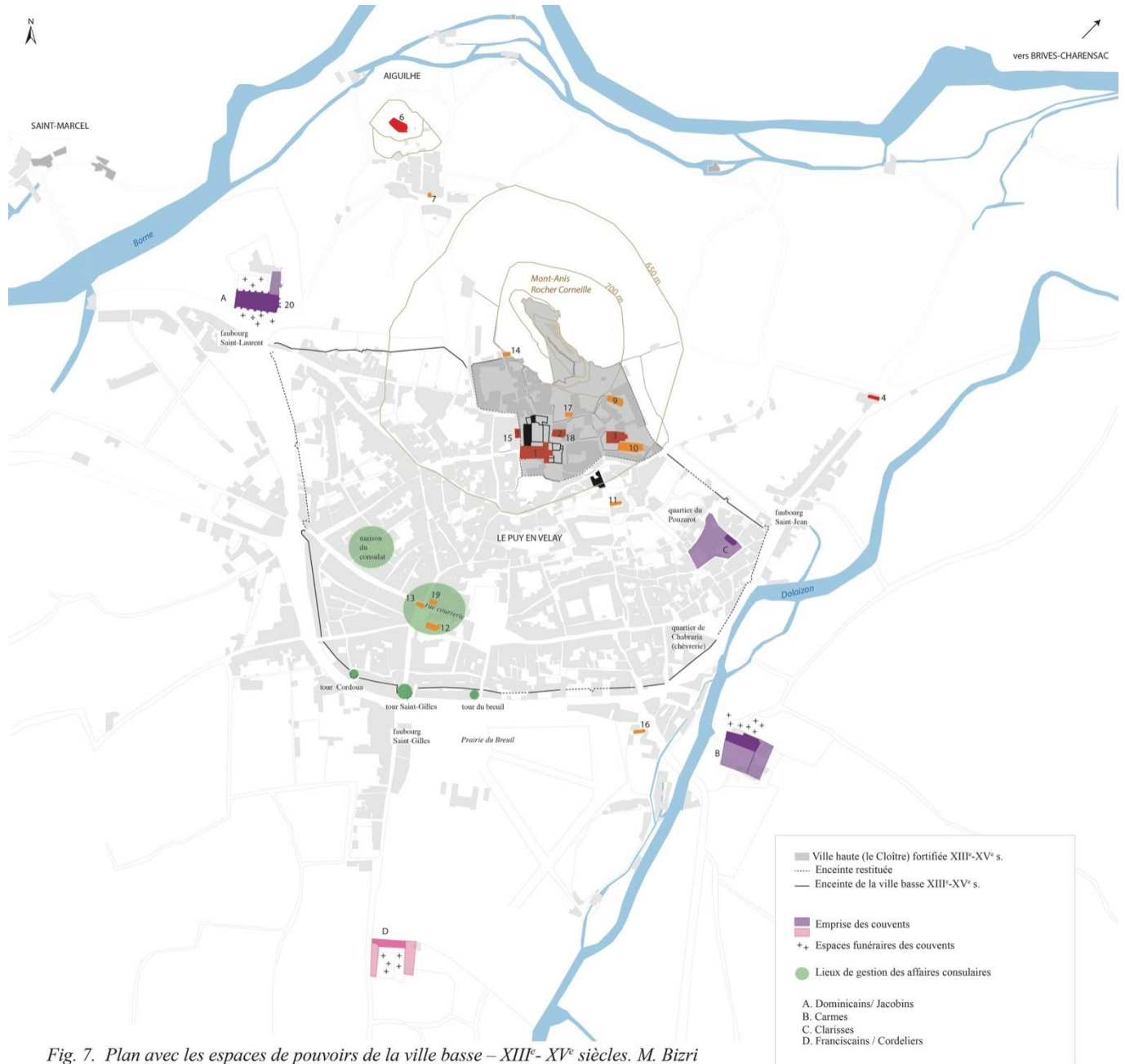
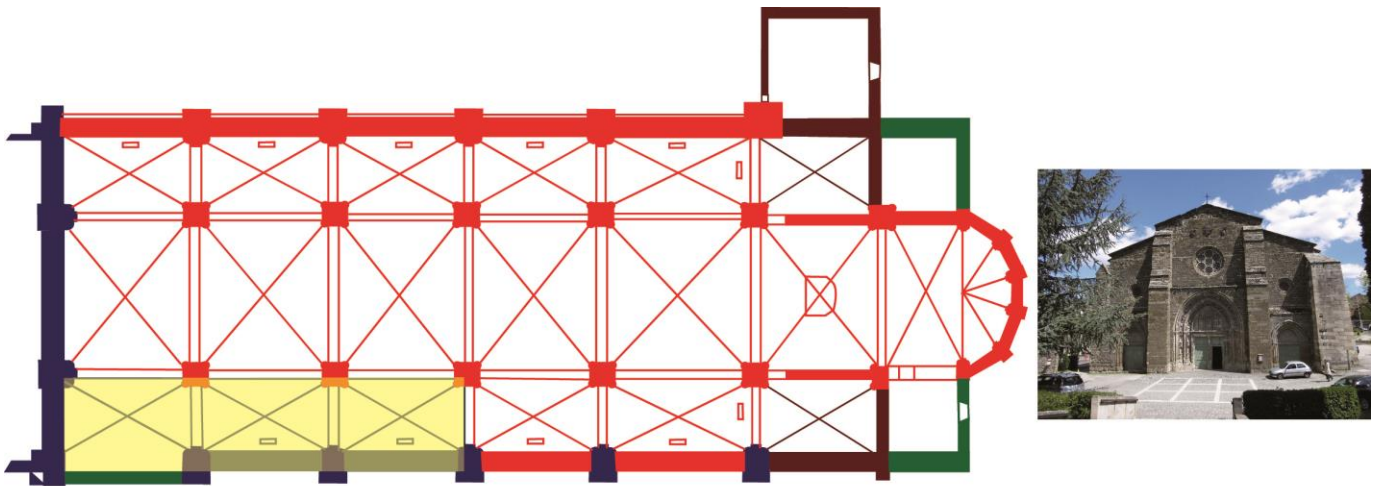
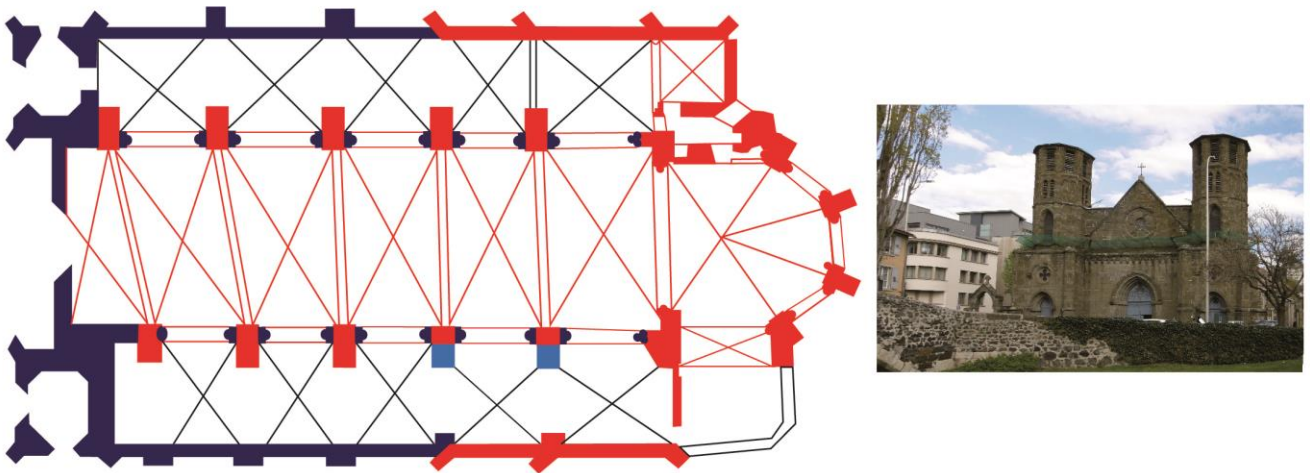


Fig. 7. Plan avec les espaces de pouvoirs de la ville basse – XIII^e- XV^e siècles. M. Bizri



1. Eglise Saint-Laurent (ancienne église du couvent des dominicains)



2. Eglise Saint-Pierre-des-Carmes (ancienne église du couvent des carmes)



3. Chapelle de l' Ave Maria (ancienne église du couvent des clarisses)

Fig. 8 : Propositions de plans phasés des églises conventuelles des ordres mendiants du Puy
(DAO: C. Bourguignon, UCA, 2018)

Des villes fluviales du Bordelais aux XIII^e-XV^e siècles : Bordeaux, Bourg sur Gironde, Saint-Macaire et Libourne, des pôles économiques et politiques entre rivalités et alliances

NATHALIE CROUZIER-ROLAND
Université Bordeaux Montaigne

Les archives municipales médiévales conservées dans les villes de Bordeaux, Bourg sur Gironde, Libourne et Saint-Macaire, situées en Guyenne, dans l'actuelle Nouvelle-Aquitaine, mettent en exergue le rôle central des fleuves Garonne ou Dordogne dans l'économie de chacune d'entre elles. Ces cours d'eau et les activités économiques qu'ils facilitaient, notamment en lien avec le commerce florissant du vin avec l'Angleterre, étaient bien souvent à l'origine de la fortune et de la puissance politique des élites urbaines gouvernant ces communautés de taille et d'importance variées. Dans les derniers siècles du Moyen Âge, nombre des privilèges concédés et confirmés par les souverains anglais, puis français, concernèrent ces activités pour lesquelles les voies fluviales étaient indispensables (commerce, pêche, péage, etc.).

Dans ce contexte, inévitablement, des rapports de rivalité s'instaurèrent entre certaines de ces villes. Les archives conservées permettent de mesurer comment et combien ces communautés urbaines utilisèrent l'écrit administratif, juridique ou judiciaire afin de préserver leurs privilèges respectifs, bien souvent au détriment de leurs voisines. Bordeaux, Bourg, Libourne et Saint-Macaire sont des exemples significatifs des relations contrastées entre ces communautés de la Guyenne médiévale. Le choix de ces villes fut dicté par une étude en cours sur leur fond d'archives médiévaux¹ ainsi que par la grande qualité et variété de ceux-ci.

Deux grands fleuves, la Dordogne et la Garonne, sillonnent la Guyenne et se rejoignent dans l'estuaire de la Gironde. Autour d'eux se concentrent de nombreuses villes de l'actuel département du même nom (33), dont celles choisies pour illustrer cet article. Bourg et Libourne, sur la Dordogne, sont situées à moins de 40 kilomètres de Bordeaux, tandis que Saint-Macaire, sur la Garonne, en est éloignée d'une cinquantaine de kilomètres (figure 1). Ces villes étaient déjà des centres urbains importants et économiquement dynamiques à la fin du Moyen Âge, essentiellement grâce au commerce du vin, qui s'effectuait principalement avec l'Angleterre. Néanmoins, leurs poids et leurs évolutions respectives, tant sur le plan démographique qu'économique ou politique, différait grandement. Michel Bochaca distingua quatre niveaux de hiérarchie des villes du Bordelais en fonction d'une taxe exigée par François I^{er} pour lever des troupes contre les armées de Charles Quint, en 1543². Bien que postérieure de quelques décennies à notre période d'étude, cette hiérarchie apparaît néanmoins pertinente pour la fin du Moyen Âge, d'autant plus qu'elle correspond aussi à celle effectuée en fonction des réseaux de transports au début du XIV^e siècle³. Ainsi, au premier rang, il place Bordeaux, qui « écrasait le reste des villes du diocèse par son poids prépondérant », puis Libourne, qu'il

¹ Nathalie Crouzier-Roland, *Mémoires écrites et politiques documentaires dans les villes de l'Aquitaine « anglaise » (XIII^e-XV^e siècle)*, thèse, sous la direction de Frédéric Boutouille, Bordeaux, en cours.

² Michel Bochaca, « La hiérarchie des villes du Bordelais d'après la taxe levée sur les villes closes pour la solde de 50 000 hommes de pied (1543) », *Cahiers Charles Higounet*, n° 1, Bordeaux, 1994, p. 39-48.

³ Michel Bochaca, *Villes et organisation de l'espace en Bordelais (vers 1300-vers 1550)*, Paris, Les Indes Savantes, 2015, p. 55.

qualifie de « centre secondaire » alors que Bourg et Saint-Macaire faisaient figure de « villes de troisième ordre »⁴. Dans le cadre de notre propos, nous qualifierons Bordeaux de ville principale ou de capitale, Bourg, Libourne et Saint-Macaire de villes secondaires, sans autre distinction supplémentaire entre elles. À la fin de la guerre de Cent Ans, Bordeaux était toujours en position dominante en Guyenne. Libourne, bien que n'ayant de cesse de retrouver ses privilèges, était en plein essor. Bourg avait retrouvé ses fonctions administratives et économiques de petit centre local, « mais sans plus »⁵ tandis que Saint-Macaire déclinait progressivement, en dépit de sa situation de seul port d'une certaine importance sur la Garonne en amont de Bordeaux et de ses relations avec la moyenne Garonne (Agenais, Toulousain, etc.)⁶.

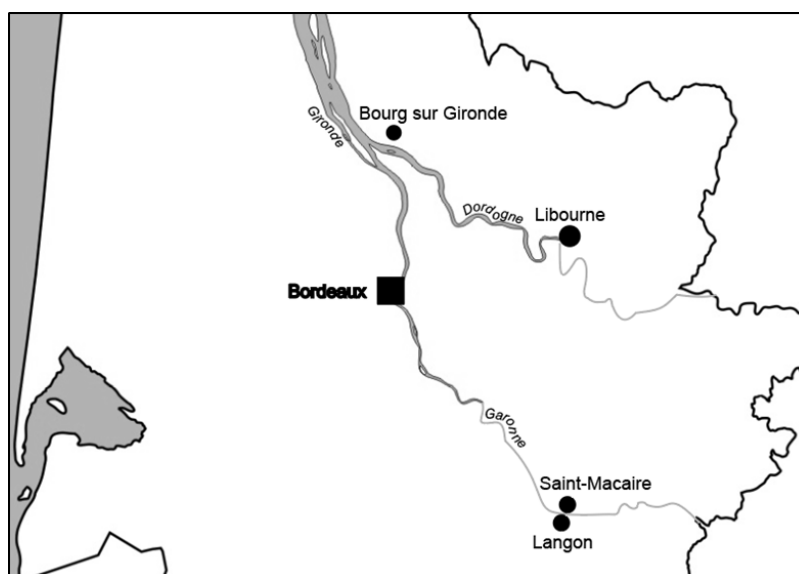


Figure 1 : Localisation de Bordeaux, Bourg sur Gironde, Langon, Libourne et Saint-Macaire autour des fleuves Garonne et Dordogne (N. Cruzier-Roland, M. Roland)

De nombreuses chartes royales attribuant, ou confirmant, des droits liés au fleuve, ou à certaines activités connexes, révèlent des rivalités interurbaines. Elles mettent également en exergue le rôle d'arbitre attribué au souverain pour régler les différends qui en découlent. Notons, outre des conflits locaux entre villes secondaires, que celles-ci, à l'exemple de Bourg ou Libourne, n'hésitèrent pas à faire appel directement au souverain anglais ou français pour tenter de faire obstacle aux volontés hégémoniques de celle qui s'imposa comme la capitale de la Guyenne médiévale, Bordeaux. La justice royale fut également un des outils utilisés par ces communautés pour régler les conflits interurbains autour de l'usage des fleuves ou des pratiques liées au commerce fluvial : un fond d'archive comme celui de Saint-Macaire démontre, par exemple, par une documentation fournie et détaillée à ce sujet, des conflits larvés avec la ville voisine de Langon sur les usages de la pêche dans la Garonne ou sur la propriété d'une prairie alluvionnaire revendiquée par les deux parties. Dans une perspective légèrement différente, les

⁴ Michel Bochaca, « La hiérarchie des villes du Bordelais d'après la taxe levée sur les villes closes pour la solde de 50 000 hommes de pied (1543) », art. cit., p. 41 et 44.

⁵ Michel Bochaca, *Villes et organisation de l'espace en Bordelais (vers 1300-vers 1550)*, op. cit., p.87.

⁶ Michel Bochaca, « Saint-Macaire et sa juridiction à la fin du XV^e siècle : un exemple de reconstruction après la guerre de Cent Ans », *L'Entre-deux-Mers et son identité, Actes du sixième Colloque tenu à Saint-Macaire les 27 et 28 septembre 1997*, Langon, 1998, p. 61-68.

élites libournaises élaborèrent un cartulaire municipal partiellement dans le but d'affirmer l'identité de leur communauté face à l'emprise politique bordelaise. Quant aux édiles de Bourg, en dépit de rapports plus contrastés avec Bordeaux, ils n'hésitèrent pas à faire appel au souverain pour s'affranchir d'une partie des prérogatives de la capitale, notamment sur le commerce du vin.

Néanmoins, les difficultés liées à la guerre de Cent Ans impliquèrent parfois de devoir s'entendre avec ses voisins et rivaux, afin d'assurer la protection de tous face aux dangers : ainsi en fut-il de l'accord militaire et politique passé, en 1379, par lequel Bourg s'allia à la capitale de Guyenne. Ces rapprochements étaient cependant rares, comme nous le démontrent certaines péripéties entre Bordeaux et Libourne, dont les relations conflictuelles restaient difficiles à dépasser, même devant le danger. Cependant, les changements, quelquefois rapides, d'allégeance durant cette période troublée, permirent aussi à certaines villes restées fidèles à l'un ou l'autre des souverains anglais ou français d'obtenir des privilèges au détriment de leurs voisines, comme par exemple Bourg, en 1488, par rapport à Libourne, accusée de ne pas avoir été toujours fidèle à la Couronne de France – ce qui fut le cas de la plupart de ces communautés.

Cet article vise donc à mettre en évidence la difficulté des relations de voisinage entre ces cités fluviales médiévales, proches spatialement mais concurrentes économiquement et parfois politiquement. Le rôle du fleuve dans la prospérité et le pouvoir des différentes villes citées fut crucial. Il eut pour conséquence une lutte acharnée, via l'écrit de toutes sortes, afin, d'une part d'acquérir des droits, de les protéger, mais aussi de faire obstacle aux privilèges des concurrentes voisines. Ces chartes médiévales montrent également le lien privilégié établi par les édiles municipaux avec les souverains, notamment lors de la période de l'Aquitaine anglaise. Cet article a également pour objectif de montrer la nature des relations de ces communautés marchandes, entre rivalités et alliances. Celles-ci ont fait l'objet d'études antérieures. Pour n'en citer que quelques-unes, retenons les travaux, déjà anciens, de Léo Drouyn, sur la Guyenne militaire, très souvent repris, parfois mot à mot, par les érudits locaux pour retracer l'histoire de leur localité et de leurs liens avec leurs voisines, ou ceux de Michel Bochaca, sur les aspects démographiques, militaires, fiscaux et économiques, qui ont grandement contribué à cerner, sur les derniers siècles du Moyen Âge et le début de l'époque moderne, les dynamiques de chacune de ces communautés et les relations interurbaines en Guyenne⁷. Celles-ci n'ont cependant pas été abordées sous l'angle de la production d'archives par les élites municipales, permettant d'envisager la question principalement par le biais des sources primaires, afin d'inscrire cet article dans les réflexions contemporaines sur les archives communales.

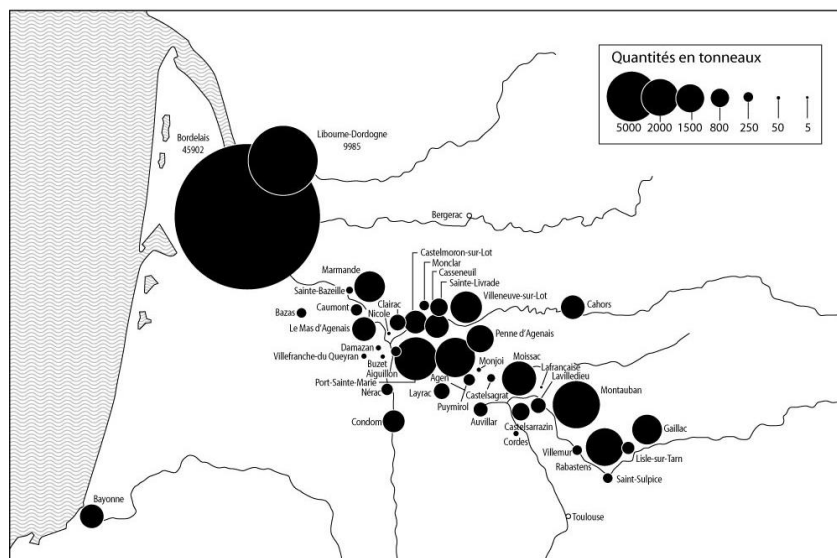
En outre, à l'heure où les questions de conflits d'usage de toutes sortes abondent dans les villes contemporaines, il peut être intéressant de se demander comment les communautés médiévales se partageaient l'usage du fleuve, ou simplement vivaient autour de celui-ci, tandis qu'il jouait un rôle central dans leur développement.

⁷ Léo Drouyn, *La Guienne militaire : histoire et description des villes fortifiées, forteresses et châteaux construits dans le pays qui constitue actuellement le département de la Gironde pendant la domination anglaise*, Paris, 1865 ; Michel Bochaca, *Villes et organisation de l'espace en Bordelais (vers 1300- vers 1350)*, *op. cit.* ; Michel Bochaca, *Les Marchands bordelais au temps de Louis XI. Espaces et réseaux de relations économiques*, Bordeaux, Ausonius Éditions, Scripta Varia n° 2, 1998 ; Michel Bochaca, Hervé Guiet et Fabrice Mouthon, « Les Bastides du Bordelais : leur établissement et leur destinée de la fin du XIII^e siècle au début du XVI^e siècle », *Cahiers Charles Higounet*, t. I, Bordeaux, 1994.

Le rôle central du fleuve dans la prospérité économique et le pouvoir politique urbain en Bordelais

La maîtrise des fleuves en Guyenne, clé de la domination économique

Le vignoble bordelais naquit au 1^{er} siècle après J.-C. Au Moyen Âge, il connut l'apogée de sa prospérité durant les siècles de la domination anglaise depuis le couronnement d'Henri II et Aliénor d'Aquitaine, qui amena l'Aquitaine dans le giron anglais, en 1154, jusqu'à la capitulation définitive de Bordeaux en 1453, qui signa le retour de la province aux souverains français. Si Bordeaux était réputé pour ses vins, de nombreuses villes de Guyenne produisaient également le recherché *vinum clarum*, le claret, dont la production massive, outre la consommation locale, s'exportait en grande partie vers le Nord de l'Europe, dont un tiers, voire la moitié, vers l'Angleterre (figure 2)⁸. Les fleuves jouaient un rôle crucial dans ce commerce



Extrait de M.Lachiver, *Vins, vignes et vigneronns. Histoire du vignoble français*, Paris, 1988, p 115

Figure 2 : Les exportations du Sud-Ouest en 1306-1307 (en tonneaux de 800 à 900 litres)

Sur la Garonne, Bordeaux était un « port d'étape incontournable » pour le transport du vin ou autres marchandises, véritable verrou pour le commerce puisque pendant longtemps il fut le seul port permettant de passer d'un mode de transport fluvial à un mode de transport maritime (ou inversement), ce qui mettait la ville dans une situation idéale pour imposer ses conditions, instaurant ce que S. Lavaud qualifie de « protectionnisme de clocher »⁹. Les vins et marchandises autres que ceux des bourgeois de Bordeaux étaient taxés. Chaque marchand de vin extérieur à la ville était tenu de payer la grande coutume et l'*yssac* avant que ses tonneaux ne quittent le port, des taxes douanières dont les revenus étaient généralement perçus par les officiers du roi-duc, mais furent parfois affermés, et dont le tarif était fixé annuellement. Ils devaient également la petite coutume, comme sur toutes les marchandises transitant par ce port (tissus, sel, etc.), dont le tarif, en revanche, était fixe, ainsi que des droits coutumiers divers comme des amendes contre des déclarations inexactes ou le droit de « quillage » réclamé à tout

⁸ Sandrine Lavaud, « Vignobles et vins d'Aquitaine au Moyen Âge. Territoires du vin » [en ligne], n° 5, *Varia sur les Territoires du vin*, 26 février 2013.

<http://revuesshs.u-bourgogne.fr/territoiresduvin/document.php?id=1566>.

⁹ *Ibid.*

navire entrant en Gironde pour la première fois afin d'y embarquer du vin¹⁰. Néanmoins, certaines villes, nous le verrons, avaient réussi à obtenir de l'autorité souveraine des exemptions ou immunités afin de s'affranchir, totalement ou partiellement, de ces impositions. À ces coutumes de Bordeaux s'ajoutaient également, pour les marchands du Haut-Pays (sur la Garonne, au-delà de Saint-Macaire et sur la Dordogne, au-delà de Libourne) les nombreux péages jalonnant le fleuve dont une trentaine a été comptabilisée rien que sur la Garonne¹¹.

Sur la Dordogne, Libourne possédait un port en eaux profondes permettant aux navires marchands prenant la mer, nefes ou des caraques, de venir directement charger le vin d'exportation. 10% de la quantité totale du vin exporté en Guyenne y étaient embarqués¹². Dès sa création, en 1270, Édouard, duc d'Aquitaine, fils d'Henry III, dans la charte de fondation, précisa que les Libournais seraient exempts, eux et leurs biens, de toute coutume nouvelle en Angleterre, en Irlande, dans le pays de Galles et en Écosse¹³. Un autre privilège, octroyé par Édouard III en mai 1355, autorisait les marchands et les bourgeois de la bastide de Libourne à vendre des vins aux Anglais et ceux-ci à les acheter et charger sur place¹⁴. La création de Libourne fut pour les villes de la Dordogne, et particulièrement pour Bergerac située dans le diocèse de Périgueux à 65 kilomètres en amont de Libourne (figure 2), une voie d'émancipation économique par rapport à Bordeaux, leur permettant d'acquitter auprès de la bastide une coutume moins lourde, notamment pour ses exportations de vins. Dès la création de la bastide, le port « capta à son profit l'essentiel du trafic fluvial » (10% du trafic pour les années 1306-1308), véritable plaque tournante entre produits descendant de l'arrière-pays (vins, blés, bois) et produits montant (textiles, cuirs, métaux, poissons, sel) de Bordeaux et au-delà¹⁵.

Bourg possédait également un port fluviomaritime. Néanmoins, les documents à notre disposition ne démontrent pas une fonction d'interface d'échanges aussi importante que celle de Bordeaux, ni même de Libourne, qui captaient l'essentiel du trafic.

Afin d'assurer leur prospérité économique, Bordeaux et Libourne tentèrent d'acquérir la maîtrise de leur fleuve respectif, Garonne ou Dordogne, sur lequel transitaient toutes marchandises exportées. Bordeaux réussit à imposer ses volontés en amont, sur le « Bas-pays », libre de vendre son vin toute l'année, jusqu'à Saint-Macaire, au détriment du Haut-Pays auquel il était interdit depuis 1241 de commercialiser sa production vinicole avant la Saint-Martin, donc après que les productions du Bas-Pays aient été vendues et exportées. La domination de Libourne sur la Dordogne s'étendait jusqu'en amont de Bergerac. Elle percevait une coutume pour tout tonneau ou autre marchandise transitant par son port.

La maîtrise du fleuve ne concernait pas que le commerce du vin, mais portait sur tous les types de marchandises, à l'exportation ou à l'importation, et même sur le lest du navire, très utile pour construire à moindre frais des fortifications. En avril 1341, Libourne obtint d'Édouard III un privilège, confirmant un mandement du sénéchal Jean de Hanstède octroyé quelques dix ans auparavant, ordonnant à tout vaisseau remontant la Dordogne de décharger son lest dans la ville¹⁶. En outre, en juin 1341, il fut imposé aux marchands remontant le fleuve, dont les nefes étaient chargées de sel et autres marchandises, de remonter sans arrêt depuis Bourg au port de Libourne où, s'ils ne pouvaient pas s'arranger avec les bourgeois pour le prix de leurs denrées,

¹⁰ Jean-Paul Trabut-Cussac, « Les coutumes ou droits de douanes perçus à Bordeaux sur les vins et les marchandises par l'administration anglaise de 1252 à 1307 », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, tome 62, n° 10, 1950. p. 135-150.

¹¹ <http://ausonius.u-bordeaux-montaigne.fr/AQUITAINE-DUCALE/index.php/l-aquitaine-et-ses-richesses/culture-et-commerce-du-vin/l-exportation-de-l-aquitaine>.

¹² *Ibid.*

¹³ AM Libourne, AA1, Cartulaire municipal, 1392-1479, f°35r, 29 septembre 1270.

¹⁴ *Ibid.*, ff°60r-60v.

¹⁵ Michel Bochaca, Hervé Guiet et Fabrice Mouthon, art. cit.

¹⁶ AM Libourne, AA1, Cartulaire municipal, 1392-1479, ff°47r-47v.

ils étaient alors autorisés à les écouler où bon leur semblerait¹⁷. La bastide s'assurait ainsi une priorité sur les importations, des revenus importants provenant des taxes en vigueur sur celles-ci et un contrôle de ce qui circulait sur les eaux fluviales. Le commerce de la Dordogne vers l'étranger transitait néanmoins fréquemment par Bordeaux, quand il n'était pas destiné à l'approvisionnement de la ville elle-même. Ainsi, le privilège octroyé par Édouard III en avril 1358, dispensant les habitants de Libourne de donner deux sous six deniers par tonneau de vin porté à Bordeaux démontre qu'une partie difficilement chiffrable de la production passait par la capitale ou y était consommé. En dépit des efforts libournais, la domination bordelaise (que S. Lavaud qualifie même de « tutelle »¹⁸ en ce qui concerne le Haut-Pays) était très présente sur le duché.

En Guyenne, la question de la maîtrise des fleuves semble ne réellement se poser que pour Bordeaux et Libourne, dont les ports étaient les seuls à permettre la connexion du transport fluvial au transport maritime. Néanmoins, de plus petites villes ont pu également tirer parti de leur situation en bord de Dordogne ou de Garonne, non pour assoir une domination, ce qu'elles n'étaient pas en mesure de briguer, mais pour accroître leurs recettes. Ainsi Bourg, au XIV^e siècle, réclamait-elle à Édouard I^{er} des fonds afin de consolider ou réparer ses fortifications. Le souverain leur concéda pour cinq ans, entre autres, les revenus du péage de la ville pour les marchandises transitant « par mer et terre », en 1301 puis en 1305¹⁹. Bien que nous ne puissions ici évoquer un réel contrôle du fleuve, en dépit de la position stratégique de la ville, Bourg parvint à tirer profit du trafic commercial empruntant ses eaux.

Ainsi, le transport des marchandises transitant sur le fleuve était une manne financière pour les villes de Guyenne. Libourne et surtout Bordeaux imposèrent leur domination sur, respectivement, la Dordogne et la Garonne, afin d'assurer et d'accroître leur prospérité économique. Les élites économiques, et notamment marchandes, des villes principales et secondaires furent en mesure d'établir leur pouvoir politique sur la cité.

Des villes principalement dirigées par des élites marchandes ?

La composition socio-économique des communautés urbaines médiévales est parfois difficile à saisir, les sources médiévales, notamment pour les villes secondaires, se révélant souvent sur ce point lacunaires, voire inexistantes pour certaines d'entre elles comme à Bourg.

À Bordeaux, la question de l'origine socio-économique des principaux édiles municipaux est désormais résolue, de nombreux indices et études concordant pour indiquer les racines marchandes des grandes familles bourgeoises dont les membres constituèrent traditionnellement la jurade. De nombreux historiens ont travaillé, ou travaillent encore, sur le commerce et les marchands bordelais, bien souvent en lien avec des recherches sur le vignoble, le transport maritime ou l'appropriation de l'espace intra-muros ou suburbain (F. Michel, C. Higounet, Y. Renouart, J. B. Marquette, M. Bochaca, S. Lavaud, etc.). En ce qui concerne les sources primaires, malgré un incendie spectaculaire, qui, le 1^{er} juin 1862, amoindrit considérablement la masse des archives municipales bordelaises, celles-ci demeurent nombreuses. En dépit des difficultés administratives pour accéder aux originaux, un tableau

¹⁷ *Ibid.*, f°44v.

¹⁸ Sandrine Lavaud, « Le bassin d'approvisionnement de Bordeaux en vin du Moyen Âge à la fin de l'Ancien Régime », *Vignobles et vins en Aquitaine : images et identités d'hier et d'aujourd'hui*, Jean-Claude Hinnewinkel et Sandrine Lavaud, dir., Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2009, p. 19.

¹⁹ « Lettres d'Édouard I^{er} relatives aux fortifications de Bourg », n° II, et « Lettres d'Édouard I^{er} au sujet des réparations des fortifications de Bourg », n° VIII, *Archives historiques de la Gironde*, vol. XIII, 1871, p. 25, 30 et 31.

relativement complet de l'histoire de la ville nous est perceptible. De plus, une partie des documents est éditée²⁰.

Ils nous décrivent le fonctionnement de la commune, dirigée par une jurade d'initialement cinquante membres, renouvelée intégralement tous les 25 juillet, dirigée par un maire. Les listes de jurats issues des registres de la jurade du XV^e siècle montrent que ce renouvellement annuel amenait en fait au pouvoir les mêmes acteurs tous les 3 ou 4 ans, tous étant issus d'une trentaine de familles seulement (les Colom, Soler, Calhau, Béguey, etc). La jurade choisissait ensuite le Conseil des Trente (des conseillers) et les Trois-Cents (des bourgeois chargés du maintien de la paix). Les plus connus de ces jurats, notamment pour leurs luttes fratricides parfois sanglantes, furent les Colom et Soler. Ils avaient développé des commerces prospères et brigué le pouvoir politique. Par ailleurs, la volonté bordelaise d'imposer la suprématie sur le commerce fluvial laisse peu de doute quant à la composition majoritaire de la jurade. Les archives municipales montrent l'intérêt qu'elle portait au commerce, principalement vinicole. Dans le *Livre des Bouillons* de Bordeaux, 33 des 214 actes copiés étaient spécifiquement dédiés au commerce. Ce faible nombre est à relativiser car il ne tient pas compte des nombreux documents qui se rattachent indirectement à ce même thème, telles les confirmations globales des privilèges bordelais, les exemptions fiscales sur les marchandises ou des mandements divers comme, par exemple, celui relatif à la saisie des marchandises du 10 avril 1382²¹. Au final, c'est près de la moitié des textes copiés qui mentionnent, de près ou de loin, l'activité commerciale de la capitale de Guyenne. L'examen des 33 textes considérés comme directement reliés à cette activité est explicite (figure 3).

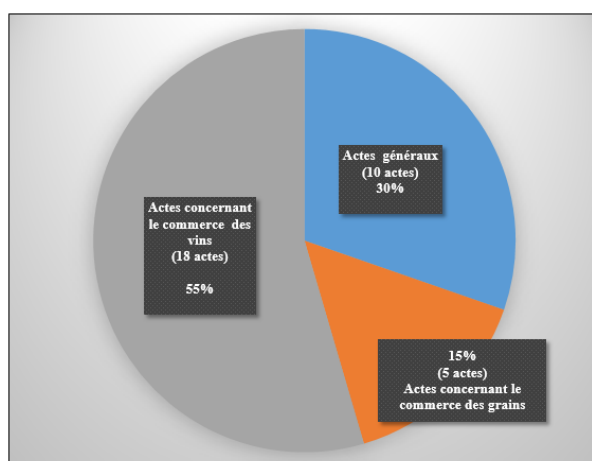


Figure 3 : actes spécifiquement relatifs au commerce dans le Livre des Bouillons.

Ainsi, le commerce du vin prédominait-il dans les préoccupations des Bordelais dès qu'il était question de commerce dans le *Livre des Bouillons*, mais également dans les autres registres issus des archives de la commune. Tous mettent en exergue l'emprise du port incontournable qu'était Bordeaux dans les échanges entre la Guyenne et le nord de l'Europe. La part la plus prégnante des documents copiés dans l'ensemble de ces recueils concerne cependant

²⁰ Citons, entre autres, Henri Barckhausen, éd., *Livre des Coutumes*, Archives municipales de Bordeaux, 1890 ; Henri Barckhausen, éd., *Livre des Bouillons*, Archives municipales de Bordeaux, 1867 ; éditeur inconnu, *Archives municipales de Bordeaux, tome 3 : registres de la jurade, délibérations de 1406 à 1409*, Bordeaux, imprimerie G. Gounouilhou, 1873.
<http://gallica.bnf.fr/Search?ArianeWireIndex=index&p=1&lang=FR&q=d%C3%A9lib%C3%A9rations+jurade+bordeaux&x=0&y=0>.

²¹ AM Bordeaux, AA1, *Livre des Bouillons*, XV^e-XVI^e siècles, f°56v.

essentiellement l'octroi et la défense de privilèges de tous types, sujet sur lequel nous reviendrons.

Enfin, de nombreuses vignes furent plantées dans la ville et dans les campagnes autour de Bordeaux, y compris sur les zones de palus, en dépit du caractère marécageux de ces milieux. L'expansion constante du vignoble démontre la vocation commerciale (et spéculative) des productions viticoles, confortant la prospérité des bourgeois de la ville, mais également le pouvoir politique de ces édiles d'origine principalement marchande.

Le jour de la Sainte-Marie-Madeleine (le 22 juillet), 12 jurats étaient cooptés à Libourne par les jurats de l'année précédente, puis ils choisissaient deux prud'hommes parmi lesquels le sénéchal de Guyenne ou, à défaut, le connétable de Bordeaux, nommait le maire²². Nul doute que, comme à Bordeaux, ce système assurait le pouvoir politique à un nombre restreint de familles²³. Malheureusement, la bastide n'a conservé aucun des registres de la jurade datant du Moyen Âge. Cependant, M. Bochaca, à partir du plus ancien registre des rôles d'imposition de Libourne et de divers registres notariaux de la décennie 1580, a réalisé une étude partielle des métiers exercés dans la ville²⁴. Ces sources ne proposaient que 314 références, soit « 38% de l'ensemble des cotisants, ou 41,5% si l'on raisonne à partir des seuls 755 chefs de feu masculins ». Dans l'éventail des métiers énoncés, le groupe des marchands apparaît le plus important en nombre avec un effectif de 68, soit 22% du total recensé. Les contours de ce groupe restent flous. En effet, il comptait également des artisans commercialisant leur production et ne constituait pas une catégorie professionnelle réellement homogène. Les élites communales étaient recrutées, cooptées, parmi ce groupe de bourgeois recensés qui payaient des impôts. En dépit de la date tardive de ces sources et à leur représentativité relative, il semble cependant justifié de penser qu'une grande partie des édiles municipaux étaient issus de ces métiers marchands dont le pouvoir économique, lié au commerce fluvial et maritime notamment du vin, avait permis l'accès au pouvoir décisionnaire et politique. Cette hypothèse est confortée par la composition du cartulaire municipal de la ville, dit le *Livre Velu*, élaborée à la demande et sous l'égide des maires et jurats, en plusieurs étapes entre 1379 et 1453²⁵. Dans ce *Livre Velu* libournais, de nombreux textes, de toutes sortes, concernent l'activité économique. Les 280 rubriques directement liées au commerce représentent 30,94% de l'ensemble de celles du recueil²⁶. Quelques lettres patentes, particulièrement favorables aux marchands libournais, furent copiées plusieurs fois. Cette pratique scripturaire fut un outil fréquemment utilisé dans ce *codex* avec les thèmes ou actes sur lesquels les jurats souhaitaient particulièrement attirer l'attention et constituaient le fondement de leur identité communautaire. La vocation économique de la ville fut clairement établie dès sa création, dans la charte de franchise de 1270, dans laquelle les habitants voyaient « leur franchise s'étendre à toutes les possessions du roi-duc (Angleterre, Pays de Galles, Irlande) »²⁷. La bastide bénéficia du privilège d'avoir un marché le vendredi et trois foires annuelles, bien que la date d'octroi de celles-ci ne soit pas

²² AM Libourne, AA1, Cartulaire municipal, 1392-1479, f°30r.

²³ Nathalie Crouzier-Roland, « La matérialisation de l'affirmation d'un pouvoir communal et des aspirations mémorielle d'une famille : le cartulaire municipal de Libourne », *Annales du Midi, revue de la France méridionale*, avril-juin 2017, t. 129, n° 298, Toulouse, Éditions Privat, 2017.

²⁴ Michel Bochaca, « Socio-topographie de Libourne vers 1580 », *Cahiers Charles Higounet*, t. 1, Bordeaux, 1994.

²⁵ Nathalie Crouzier-Roland, « Un cartulaire municipal matérialisant une communauté et une "parole de ville" : le Livre Velu de Libourne », *Statuts, écritures et pratiques sociales dans les sociétés de la Méditerranée occidentale à la fin du Moyen Âge (XIIIe-XVe siècles)*, Thème IV : « les statuts vus de l'intérieur : la structure, le plan et les thèmes », colloque de Nîmes, 14-15 janvier 2016, à paraître,

²⁶ AM Libourne, AA1, Cartulaire municipal, 1392-1479.

²⁷ Michel Bochaca, Hervé Guet et Fabrice Mouthon, *op. cit.*

notifiée dans le cartulaire municipal²⁸. L'attachement à la Dordogne, et au commerce qu'elle permettait, se traduit de multiples façons dans les archives municipales libournaises. La communauté se représente sous la forme d'une caraque sur le f°21r du cartulaire libournais, feuillet symboliquement crucial puisqu'il est porteur de l'une des revendications de la paternité du *codex*, ainsi que des serments prêtés par le roi à la commune et par la commune au roi. Ce type d'embarcation permettait le transport maritime des productions vinicoles par voies fluviales et maritimes. La caraque incarne également la ville sur les rares sceaux libournais ayant subsisté (figure 4).



Figure 4 : AM Libourne, CC118, cachet de cire apposé sur une commande de poids à la monnaie de Bordeaux, 16 août 1754.

Enfin, dans le cartulaire municipal libournais, 53 rubriques concernent les échanges fluviaux ou maritimes. Elles constituent 18,93% des textes liés au commerce, auquel il convient d'ajouter les 16 extraits des rôles d'Oléron concernant la législation en matière de navigation (figure 5). Sur ces 69 rubriques, 37 sont des lettres-patentes octroyant des privilèges ou dispensant la ville de taxes ou péages sur le commerce fluvial, représentant un tiers de la totalité des actes royaux copiés dans le *Livre Velu*, ce qui tend à démontrer la place importante accordée à ce sujet dans les requêtes faites au souverain.

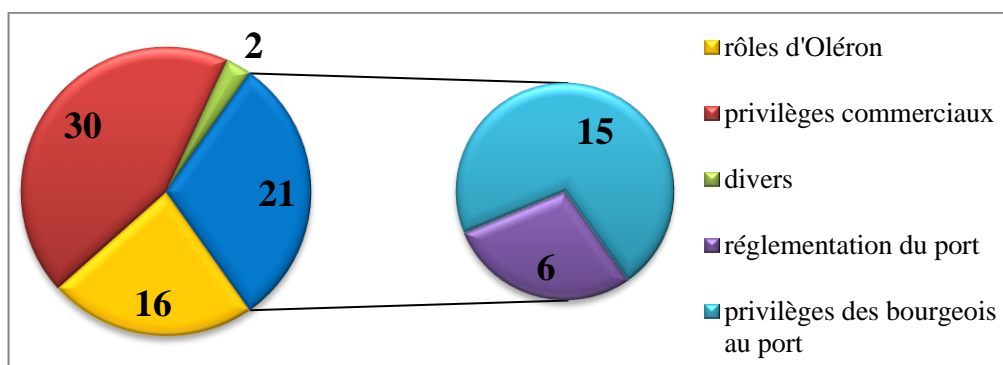


Figure 5 : Cartulaire municipal de Libourne, partition des rubriques liées au commerce maritime et fluvial (en nombre de rubriques)

²⁸ AM Libourne, AA1, Cartulaire municipal, 1392-1479, f°33r.

La conjonction de ces différents éléments tend à démontrer l'hypothèse d'une élite politique également principalement marchande à Libourne.

Concernant Saint-Macaire, les sources médiévales locales sont relativement peu nombreuses. Les archives municipales ne révèlent que 43 pièces médiévales, ou modernes recopiant des actes médiévaux. Ce faible nombre de documents conservés s'explique par la mise à sac, en juin 1562, par une « armée du party de la religion (...) réformée souz la conduite de feu messire Symphorien de Durasfort, seigneur et baron de Duras »²⁹ de nombreuses maisons bourgeoises et surtout de l'église où étaient entreposée une grande partie des archives de la ville. Cependant, les actes ayant subsisté permettent d'esquisser les principales préoccupations des jurats de Saint-Macaire. En effet, sur les 43 documents, 7 évoquent, directement ou indirectement, le commerce³⁰, soit 16.28 % d'entre eux, ce qui représente une part non négligeable de l'ensemble, néanmoins non probante en raison du faible nombre de documents conservés. Il est malgré tout probable que les marchands aient occupé une place respectable dans la jurade, bien que cette hypothèse reste à conforter avec des sources moins fragmentaires et plus explicites.

L'appartenance majoritaire à une oligarchie marchande semble ainsi assez certaine concernant les élites municipales de Bordeaux et Libourne, et relativement probable pour celles de Saint-Macaire. Le pouvoir politique, issu de du monde des affaires, essentiellement, pour les deux principales villes, en lien avec le commerce fluvial et maritime du vin, naquit de privilèges concédés par les souverains, dont l'octroi et la conservation devinrent des enjeux pour les communautés.

Des rivalités au fil du fleuve : la lutte autour des privilèges

La lutte contre la domination bordelaise

Le 15 avril 1214, le souverain anglais Jean sans Terre octroya aux Bordelais l'exonération du paiement des coutumes sur leurs vins et autres marchandises³¹. Ce fut là le premier des actes royaux connus qui, jusqu'au XVIII^e siècle, permirent à Bordeaux la mise en place de mesures protectionnistes asseyant la domination de la commune sur un territoire conséquent. Pour n'en citer que quelques-uns, évoquons la copie datée du 13 février 1397 de lettres patentes d'Henry III du 10 février 1254 et du 21 mars 1254 exemptant les vins d'importation des Bordelais de toutes taxes hormis deux pièces traditionnelles par chargement³², ou encore le mandement d'Édouard III du 15 mars 1373 chargeant ses officiers en Guyenne de vérifier qu'il leur a bien donné un privilège en vertu duquel les vins du Haut pays n'étaient admis dans la ville qu'à partir de la Saint-Martin [pratique existante depuis environ un siècle] et étendant ce délai jusqu'à Noël si ce privilège s'avérait confirmé. C'est

²⁹ « Enquête relative à la perte des archives de la ville de Saint-Macaire lors du sac de cette ville par les huguenots », n° CLXXII, *Archives historiques de la Gironde*, vol. XIX, 1878, p. 431, 432 et 433.

³⁰ AM Saint-Macaire, AA4-1, Privilèges d'exemption de la coutume de Bordeaux pour les habitants de Saint-Macaire concernant les vins de leur récolte, 1338 ; AM Saint-Macaire, AA4-1 bis, *vidimus* de AA4-1, 1340 ; AM Saint-Macaire, AA4-2, exemption de droits de péage et de coutume sur les vins en raison des dévastations de guerre, 1341 ; AM Saint-Macaire, AA4-3, copie papier d'un *vidimus* interdisant aux portiers du château de vendre en taverne ou a broche les vins du haut Pays ; AM Saint-Macaire, CC1-1, Procès-verbal de la requête de jurats de Saint-Macaire, de La Réole et autres au sujet d'un péage perçu par le seigneur Arnaud de Gabarret sur les blés montant vers Saint-Macaire, Procès-verbal de requêtes analogues, 1360-1361 ; AM Saint-Macaire, CC1-2, *vidimus* relatif au droit prélevé sur les « saulmons, creacs et collacqus », 1514 ; AM Saint-Macaire, HH1-1, lettres patentes concernant les foires et marchés de Saint-Macaire, 1490.

³¹ AM Bordeaux, *Livre des Coutumes*, XIV^e-XV^e siècles, f°287v.

³² AM Bordeaux, *Livre des Bouillons*, XIV^e-XVI^e siècles, f°62v.

aussi le cas du mandement d'Édouard III du 20 mars 1373 interdisant, à Bordeaux, la vente en taverne ou ailleurs des vins du Haut pays. Achevons cette liste non exhaustive par les lettres patentes de Richard II du 10 avril 1382 confirmant un privilège octroyé par Édouard III, le 1er juillet 1342, selon lequel les vins provenant de l'amont de Saint-Macaire ou appartenant à des personnes rebelles à la Couronne anglaise ne pouvaient se vendre dans la juridiction de Bordeaux qu'en payant la petite coutume, et en acquittant la grande coutume s'ils se vendaient en tout autre lieu ou pour être exportés³³. La volonté de prépotence économique s'était concrétisée par la construction d'un véritable *hinterland*, que S. Lavaud territorialise selon trois axes³⁴. Économiquement, il était le bassin d'approvisionnement de la ville-port, soit le bassin fluvial garonnais, comprenant donc la ville de Saint-Macaire et allant en s'estompant jusqu'à l'aire d'influence de Toulouse (figure 6). Politiquement, il recouvrait tous les « cadres spatiaux symptomatiques » sur lesquels Bordeaux exerçait une autorité (sénéchaussée, prévôté, diocèse, etc.). Socialement et culturellement, il était également « l'expression spatiale » de la « civilisation du vin ». Selon ces deux derniers axes, Bourg, Libourne et Saint-Macaire appartenaient toutes à l'*hinterland* de Bordeaux. Cependant, à des degrés divers, en fonction de leur puissance économique et politique, ces communes n'acceptaient pas toujours de se plier aux diktats de la capitale de Guyenne, ou s'arrangeaient pour y déroger. Les archives municipales de ces différentes communes nous permettent de retracer les outils de leurs luttes contre la domination bordelaise

Saint-Macaire ne semble pas avoir été ouvertement en opposition avec la capitale de Guyenne. Ses jurats ont cependant réussi, grâce à la guerre de Cent Ans, à obtenir un nombre important de privilèges et franchises allégeant grandement la mainmise bordelaise sur leur commerce fluvial. Plusieurs documents furent conservés attestant de l'opportunisme de la jurade macarienne à exploiter le désir des souverains anglais de s'attacher la loyauté des villes de Guyenne, parfois en n'hésitant pas à arguer des pertes humaines et matérielles qu'ils subirent lors des périodes de combats. Ainsi, dès le début des hostilités, par des lettres patentes datées du 13 février 1338, Édouard III concéda-t-il aux habitants de la ville l'exemption de la coutume de Bordeaux pour les vins de leurs récoltes en précisant néanmoins que les vins qu'ils achèteraient dans le pays restaient soumis au même tarif que ceux du Haut-pays³⁵. Ces privilèges furent réitérés dans un *vidimus* de 1341 reprenant une charte royale du 30 septembre 1340³⁶. Les Macariens pouvaient ainsi, en principe, exporter leur production sans s'acquitter des coutumes bordelaises. En 1341, Édouard III, par lettres patentes, leur octroya une exemption de droit de péage et de coutume sur les vins en raison des dévastations de guerre qu'ils avaient subies³⁷. D'après L. Drouyn, se référant aux Rôles gascons conservés à la chancellerie anglaise, ces privilèges sur le commerce vinicole furent confirmés plusieurs fois par le souverain anglais

³³ *Ibid*, f°55v.

³⁴ Sandrine Lavaud, « De l'espace viticole à l'*hinterland* : l'exemple d'une capitale régionale, Bordeaux à la fin du Moyen Âge », *Mapping the Hinterland: Economic, Commercial and Political Networks behind Gateway Cities*, IX^e Conférence Internationale d'Histoire Urbaine, 27-30 Août 2008, Lyon, 2008.

³⁵ AM Saint-Macaire, AA4-1, 1338. Dans l'ouvrage de Désiré-Antoine Virac, *Recherches historiques sur la ville de Saint-Macaire : l'une des filleules de Bordeaux*, Paris, 1890, l'auteur cite une exemption pour les jurats et habitants de Saint-Macaire des péages et coutumes de Bordeaux pour les vins de leurs vignobles et le transport par le fleuve d'autres vins et denrées datée du 12 février 1337, issue du cahier XVI de Bréquigny, dont il ne reste pas de traces aux archives municipales et une autre, du 12 février 1338, pour laquelle il ne donne pas de détails. Nous ignorons s'il s'agit de chartes différentes ou de AA4-1, avec des dates différentes.

³⁶ AM Saint-Macaire, AA4-1 bis, 1341.

³⁷ AM Saint-Macaire, AA4-2, Expédition délivrée par Arnaud de Plassan, garde des Sceaux du roi d'Angleterre, de lettres patentes d'Édouard III du 20 septembre 1341, 5 octobre 1341.

(28 juillet 1348, 20 septembre 1349)³⁸. Il cite deux autres chartes issues de la même source mais également introuvables dans le fond municipal conservé, ainsi que sur le site des Rôles Gascons en ligne³⁹ : l'une, datée du 16 mai 1358, affranchissait les Macariens des six deniers par livre qu'ils devaient jusqu'alors à Bordeaux, et l'autre du 4 juillet 1358, selon laquelle les jurats et habitants étaient délivrés « du péage », sans qu'il soit précisé lequel.

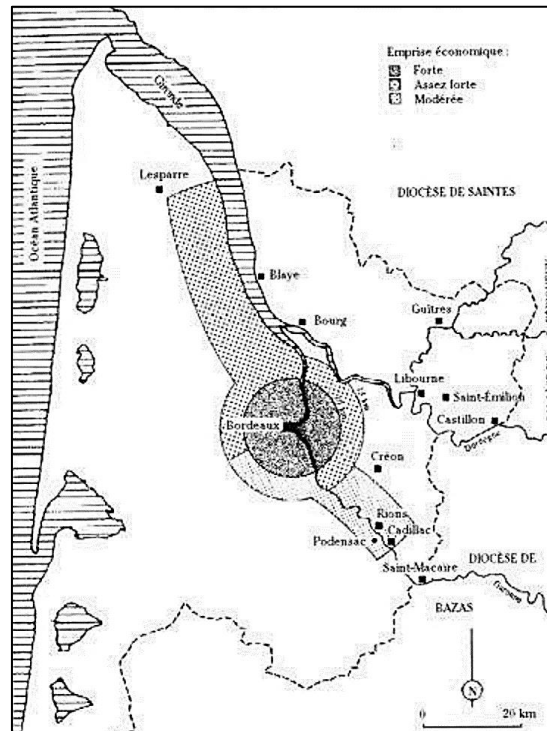


Figure 6 : L'aire d'influence économique de Bordeaux vers 1475 (carte de synthèse)⁴⁰

La jurade de Saint-Macaire et la bourgeoisie locale semblent ainsi avoir véritablement saisi chaque opportunité d'obtenir des droits sur le commerce fluvial du vin à l'encontre des privilèges bordelais. Néanmoins, l'ensemble de ces documents démontre davantage une lutte sur le plan fiscal, permettant d'augmenter les bénéfices des marchands macariens, qu'une véritable opposition aux visées de domination de tout ordre, et notamment politique, de la capitale. D. A. Virac (1805-1872) évoque cependant un document intéressant, inexistant dans les archives municipales (pour lequel il n'a malheureusement pas cité sa source) et ne figurant pas sur le site dédié aux *Gascon Rolls*⁴¹ : le 1er juin 1342, Édouard III adressa un mandement au connétable de Bordeaux afin de laisser jouir les bourgeois et habitants de Saint-Macaire de leur immunité sur les vins⁴². Cette charte implique une opposition bordelaise aux privilèges acquis par les Macariens, contraints de faire appel au souverain afin que soient respectés leurs droits. La logique de contrôle total sur le fleuve et le commerce des vins voulu par Bordeaux apparaît dévoilée par sa mise en œuvre dans cette affaire. La confirmation de ce mandement, le

³⁸ Léo Drouyn, *La Guienne militaire : histoire et description des villes fortifiées, forteresses et châteaux construits dans le pays qui constitue actuellement le département de la Gironde pendant la domination anglaise*, tome II, Paris, Didron, 1865, p. 112.

³⁹ <http://www.gasconrolls.org/fr/>

⁴⁰ Michel Bochaca, *Les Marchands bordelais au temps de Louis XI. Espaces et réseaux de relations économiques*, *op. cit.*, p. 117.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² Désiré-Antoine Virac, *op. cit.*, p. 78.

1er octobre 1343⁴³, démontre que, loin de se laisser dominer, les édiles macariens luttèrent en réitérant leur démarche auprès du souverain. De manière connexe dans ce conflit, la relation au roi des villes médiévales secondaires comme Saint-Macaire ouvre des perspectives intéressantes. En effet, en émane une impression de relative proximité : outre plusieurs annexions à la Couronne anglaise (1316, 1323, 1342, etc.), gages de fidélité pour le souverain dont la multiplication laisse cependant dubitatif, le système médiéval du don et du contre-don semble parfaitement fonctionner dans le domaine politique entre le roi et la commune. Ainsi la ville fit-elle de nombreux dons au roi. Lors de la première guerre d'indépendance de l'Écosse, Saint-Macaire fournit « dons et subsides » à Édouard II afin de l'aider à vaincre. Le roi les en remercia par lettre datée du 18 mai 1316. S'en suivit, le 12 juin 1316, un don de vin au souverain, qui en retour abolit le droit qu'il prélevait sur la vente des productions viticoles. Devons-nous lire dans cette dernière et heureuse (du moins pour les marchands de la ville) coïncidence des objets du don et du contre-don une manœuvre politique bien menée par les édiles municipaux ou une procédure usuelle, acceptée des deux parties, dans un échange politique courant ? Les autres villes de Guyenne semblent, selon leurs archives médiévales, user d'une même proximité avec les souverains anglais. En dépit de la suprématie politique de Bordeaux, qui concentraient les organes du pouvoir royal, ducal et religieux, Saint-Macaire traitait ainsi, fréquemment, directement avec le souverain. Ce qu'écrivit D. Rivaud concernant les villes de l'espace français semble tout autant fondé pour les villes de la Guyenne anglaise :

Les outils de cette profonde transformation (...) sont avant tout fiscaux. Face à la difficulté de tenir militairement le pays, ducs, prince et souverains n'ont finalement guère d'autres solutions que d'armer les bourgeois. C'est ce qu'ils font au milieu du XIV^e siècle en multipliant les concessions d'octrois pour reconstruire les murailles des cités. Cela aurait pu en rester là finalement, mais les circonstances vont pousser toujours la relation plus avant. Après l'équipement militaire de l'espace urbain, il est demandé aux villes un effort financier, une aide pour soutenir la guerre royale (...). C'est alors que se joue, dans un dialogue qui concourt à la redéfinition du contrat puis du consensus politique, un habile échange de services, alors que d'un côté le souverain n'est pas forcément en position de force et que de l'autre les corps de ville ont de fortes attentes (...). Dans un jeu complexe de demandes et de concessions, (...) un régime fiscal toujours plus avantageux pour les corps de ville finit par être concédé. (...) Les corps de ville deviennent de véritables interlocuteurs. Le roi s'adresse directement à eux⁴⁴.

Bourg et Libourne, villes fluviales situées sur la Dordogne, ont un rapport plus ouvertement concurrentiel avec Bordeaux. Leurs ports ont en effet « une activité intense qui échappe au contrôle des Bordelais »⁴⁵. « Stratégiquement importantes, elles sont soutenues dans leur émancipation par les souverains anglais, au grand mécontentement de la capitale de Guyenne qui conteste la légitimité de leurs privilèges tout en prétendant que tous les habitants du diocèse doivent s'acquitter auprès d'elle du paiement des coutumes pour le transit de leurs marchandises »⁴⁶. Les archives municipales de Bourg reflètent assez bien la lutte administrative contre Bordeaux : 17 documents, représentant 45.95% de ceux qui furent conservés, peuvent être considérés comme l'illustrant. Ce sont principalement des chartes de privilèges. La plus ancienne d'entre elles date du 6 septembre 1358 et mentionne également la perte des originaux des privilèges bourquais lors de la prise de la ville, qui serait restée aux mains des Français de

⁴³ *Ibid.*, p. 80.

⁴⁴ David Rivaud, *Les Villes au Moyen Âge dans l'espace français, XII^e-milieu XVI^e siècle : institutions et gouvernements urbains*, Paris, Ellipses Marketing, 2012, p. 79 à 81.

⁴⁵ Sandrine Lavaud, *Bordeaux et le vin au Moyen Âge. Essor d'une civilisation*, Bordeaux, Éditions Sud-Ouest, 2003, p. 171.

⁴⁶ *Ibid.*

1337 à 1341⁴⁷. Ces lettres patentes étaient cruciales dans la défense des droits de la ville, car elles furent ensuite constamment reprises, et parfois complétées par les souverains postérieurs. Entre autres privilèges et franchises, elles mentionnent les foires ainsi que les droits de pêche et de navigation octroyés par les prédécesseurs d'Édouard III, notamment Édouard I^{er}. Le roi anglais accorda de surcroît aux habitants et marchandises de la ville de Bourg le droit de se déplacer partout en Aquitaine sans payer d'autres taxes que les 6 deniers par livres accordés « temporairement » aux jurats de Bordeaux. En juillet 1401, Henry IV affirma par lettres patentes que les privilèges qu'il avait accordés à la ville de Bordeaux ne devaient porter aucun préjudice aux ports de Bourg et de Libourne, ainsi qu'à la ville de Saint-Émilion⁴⁸... nul doute que ce document démontre d'une part, encore une fois, les volontés hégémoniques de Bordeaux, et d'autre part les réactions bourquaise et libournaise à savoir un appel direct au souverain afin de se libérer de l'emprise de la capitale de Guyenne et de conserver leur autonomie.

En 1451, la ville fut définitivement reprise par les Français, elle devint partie intégrante du domaine royal et associée à la Couronne de France⁴⁹. Soucieux de s'assurer la fidélité de ses sujets bourquais, Charles VII avait également confirmé les privilèges de la ville tels qu'ils avaient été octroyés par les souverains anglais, y compris sur le vin, la pêche et la navigation, ce que confirmèrent de nouveau Louis XI en 1461 et Charles VIII en 1488⁵⁰. Les archives municipales soulignent les difficultés rencontrées par la ville de Bourg pour conserver les privilèges anglais lors du retour sous la domination française. En effet, la période 1451-1498 rassemble 11 documents sur les 17 retenus précédemment concernant les privilèges sur le vin, la pêche ou la navigation. Certains d'entre eux sont groupés en « dossiers », attachés ensemble, constituant un ensemble administratif et juridique complet. Ainsi en est-il de AA2-8, AA2-7 et AA2-6, comprenant respectivement les lettres de privilèges octroyés par Charles VII suivies chronologiquement par l'ordonnance du sénéchal pour enregistrer ces lettres et de la publication de l'ordonnance du sénéchal à Bourg, « en plain marché, en la présence de nobles hommes Jehan Deblays, Guilhot Rey, Helias Graney, Guilhem Pauc et plusieurs autres gens, tant de guerre que autres ». La conservation méticuleuse de l'intégralité de ces dossiers interroge quant à leur finalité et laisse entendre que les jurats bourquais se préparaient à défendre en justice leurs franchises et autres octrois royaux. Le souverain français souhaitant s'attacher la loyauté de ses sujets de Guyenne, la menace sous-jacente sur les libertés bourquaises ne venait donc ni de lui ni des officiers royaux. Il apparaît probable que ces dossiers visaient la défense des droits de la ville contre Bordeaux, notamment en ce qui concernait les droits sur le commerce du vin,

⁴⁷ AM Bourg sur Gironde, AA1-1, Confirmation par Édouard III des privilèges de la ville et octroi de nouveaux privilèges, 1358 ; Émile Maufras, *Histoire de Bourg-sur-Gironde depuis sa fondation jusqu'en 1789*, Bordeaux, Imprimerie Nouvelle Demachy, 1898, p. 20.

⁴⁸ AM Bourg sur Gironde, AA1-7, AA1-8, Confirmation par Henry IV des privilèges accordés à Bourg sur Gironde par Édouard III, 15 janvier 1401.

⁴⁹ AM Bourg sur Gironde, AA2-5, Lettres patentes de Charles VII, septembre 1451.

⁵⁰ AM Bourg sur Gironde, AA2-3, Lettres patentes de Charles VII confirmant les privilèges de la ville de Bourg sur Gironde, 23 juin 1451 ; AA2-8, Mandement de Charles VII au sénéchal de Guyenne pour faire entériner par la cour du sénéchal les privilèges de la ville de Bourg, dont les lettres de concession ou de confirmation étaient devenues surannées, 18 mai 1458 ; AA2-7, Ordonnance du sénéchal pour l'enregistrement des lettres précédentes, 29 mai 1458 ; AA2-6, Publication de l'ordonnance du sénéchal (AA2-7) à Bourg, 31 mai 1458 ; AA2-9, Confirmation par Louis XI des privilèges accordés par Charles VII à la ville de Bourg et déclaration que les habitants de la juridiction jouiront des mêmes droits, mars 1461 ; AA2-12, Lettres patentes de Louis XI confirmant les privilèges bourquais octroyés par Charles VII, mars 1461 ; AA2-11, Entérinement par le sénéchal de Guyenne des privilèges de Bourg confirmés par Louis XI, 18 février 1462 ; AA2-10, Publication par le sergent du roi sur la place publique de Bourg des privilèges confirmés par Louis XI, 18 février 1462 ; AA2-15, Confirmation par Charles VIII des privilèges accordés à la ville de Bourg par Charles VII et Louis XI, mai 1488 ; AA2-5 bis, Confirmation par Charles VIII de privilèges octroyés à Bourg (fait à Chinon), mai 1488 ; AA2- ?, Lettres de Louis XII confirmant les privilèges octroyés à la ville de Bourg par Charles VII, Louis XI et Charles VIII (projet), 1498.

le roi de France soutenant Bourg sur ce point comme l'avait fait ses prédécesseurs anglais. Furent-ils nécessaires ? Les archives ne nous renseignent pas sur ce point.

La proportion de documents concernant les privilèges liés au commerce fluvial ou à la pêche, ainsi que les dossiers juridiques rassemblés par les jurats indiquent les méthodes utilisées par les édiles bourquais pour maintenir leur autonomie et s'affranchir de la volonté de contrôle bordelaise sur la province. Libourne, confrontée aux mêmes problèmes et désir d'indépendance, employa ses propres outils.

Libourne apparaît très nettement hors de l'aire d'influence économique bordelaise. En effet, « elle exerçait sur la Dordogne un rôle comparable à celui tenu par Bordeaux sur la Garonne »⁵¹. Les actes copiés dans le *Livre Velu* de Libourne⁵² véhiculent le sentiment que les deux concurrentes étaient des cités très similaires dans leur fonctionnement juridique, administratif, etc. Cependant, ils ne comportent absolument aucune copie de document évoquant ou induisant une position de subordination (ou même d'importance reconnue moindre) de Libourne à Bordeaux. Dans la conception libournaise de leurs relations, elles partageaient un espace, une partie de la Guyenne, et des intérêts communs, ce qui se traduisait par une culture ainsi que des références juridiques et fiscales similaires. Les commanditaires du *Livre Velu*, les jurats et bourgeois de la ville, acceptaient la similitude de leur commune avec Bordeaux mais envisageaient, ostensiblement, leurs relations dans un rapport égalitaire et non pas hiérarchique. Ils l'affirmèrent avec toute la légitimité et la puissance de l'écrit dans leur cartulaire municipal. Hormis les textes strictement normatifs, les trois documents consacrés à Bordeaux dans le recueil libournais montrent de grandes tensions et des conflits d'intérêt entre les deux villes, de nouveau particulièrement liés au commerce du vin. Les lettres patentes d'Édouard III, datées du 27 mai 1355, signifiaient aux maire et jurats de Bordeaux que les marchandises des bourgeois et habitants de Libourne étaient exemptes de nouvelles maltôtes dans le duché de Guyenne, que c'était une injustice que de prélever six deniers pour livrer la valeur des vins et des marchandises de ces bourgeois et leur ordonnant de cesser cette perception. Un privilège octroyé par le même souverain dispensait les habitants de la ville de donner deux sous six deniers par tonneau de vin porté à Bordeaux. Une charte de privilèges accordée le 27 juillet 1389 par Richard II défendait aux habitants et commune de Bordeaux de lever des impositions sur la ville de Libourne⁵³. Ce dernier document fut copié plusieurs fois, avec des dates variées : le 16 juillet 1359 (ff°54v-55r), le 13 avril 1358 (ff°59v-60r et 65r-65v), le 12 avril 1358 (f°64r). Ceci indique non seulement la répétition de l'usage de cette taxe sur le vin par les Bordelais mais également le rejet et le refus de s'acquitter de celle-ci par les Libournais. Si Bordeaux avait réussi à imposer ses volontés « sur tout le bassin de la Garonne, (...) elle pein[ait] à les faire appliquer aux pays de la Dordogne qui [avaie]nt directement accès à l'estuaire. Ainsi Libourne se montr[ait] très rétive à se soumettre aux injonctions bordelaises et réclam[ait] ses propres franchises »⁵⁴. Ce fut donc une période de conflits larvés entre les deux villes, sur fond de concurrence économique, dont l'arbitre était le roi, octroyant à l'une, puis l'autre, puis exemptant l'une des privilèges de l'autre... Le fait que les très rares actes évoquant directement la relation entre les deux villes concurrentes mettent tous en avant, sans exception, des situations dans lesquelles Libourne obtient raison du roi contre sa concurrente, démontre la volonté de la jurade d'affirmer l'indépendance de la ville par rapport à Bordeaux ainsi que de mettre en évidence un comportement malhonnête de ses voisins. Aucun document

⁵¹ Michel Bochaca, « La hiérarchie des villes du Bordelais d'après la taxe levée sur les villes closes pour la solde de 50 000 hommes de pied (1543) », art. cit., p. 41.

⁵² AM Libourne, AA1, Cartulaire municipal, 1392-1479.

⁵³ AM Libourne, AA1, Cartulaire municipal, 1392-1479, ff°42v-43r et ff°41v-42r.

⁵⁴ Sandrine Lavaud, « Vignobles et vins de l'Aquitaine ducale, XIII^e-XV^e siècles », *L'Aquitaine ducale, entre France et Angleterre*, Apt, Histoire médiévale, 2004, p. 65-66.

n'évoque le moindre revers libournais face à la capitale de Guyenne. En outre, la rareté de ces actes interroge : devons-nous y lire la résolution de la communauté de minimiser l'importance de Bordeaux ou le peu de réussite de la résistance libournaise face à sa grande rivale ?

Des relations conflictuelles, et réciproques, de concurrence économique et commerciale s'étaient établies entre les deux villes. Libourne clama ostensiblement, par le choix des actes copiés et de ceux qui ne le furent pas dans le *Livre Velu*, son hostilité à une quelconque suprématie bordelaise sur la province. Défendant directement, comme Bourg ou Saint-Macaire, ses droits devant le souverain, elle s'imposa comme la principale concurrente économique de la capitale – notamment dans le domaine du commerce vinicole – par l'obtention de nombreux privilèges. Nous n'avons pas listé ces derniers en raison de leur grand nombre mais aussi parce que la méthode de lutte utilisée contre Bordeaux était identique à celle de Bourg et Saint-Macaire. Néanmoins, malgré son contrôle de la Dordogne – assurant globalement à la communauté libournaise une relative prospérité à l'origine, selon R. Guinodie (1802-1880), de « l'envie des Bordelais »⁵⁵ – et malgré son choix d'introduire dans le *codex* exclusivement des actes démontrant la victoire de son « bon droit », ses prétentions affichées semblent avoir tenu plus du déni et de la volonté de convaincre que d'une réalité économique.

Bourg, Libourne et Saint-Macaire ont tenté, par l'octroi de privilèges et franchises et par un lien direct avec le souverain, anglais ou français, de contrecarrer les rêves de domination bordelais. Bourg et Libourne, villes fluviales de Dordogne, y réussirent mieux que Saint-Macaire pour lequel Bordeaux, situé en aval, était un verrou incontournable pour le commerce par la Garonne. Malgré leurs efforts, Bordeaux réussit néanmoins à contrôler la plus grande partie du trafic des exportations maritimes. Cette domination plus ou moins effective sur les fleuves fut notamment facilitée par les conflits fréquents entre communautés voisines incapables de s'unir efficacement contre la capitale.

Les rivalités entre villes voisines

Les édiles municipaux des villes secondaires mirent en place des règlements pour assurer le débouché des produits de leurs crus. Ainsi, en 1341, la jurade de Libourne décréta que les vins des régions de la moyenne Dordogne et de l'Isle, son affluent, ne pouvaient, désormais descendre les rivières et passer dans son port qu'à partir de la Saint-Martin⁵⁶. Cette décision ne fut pas copiée dans les pages du *Livre velu*. En revanche, le f°83v du recueil livre plusieurs ordonnances, émises par la jurade à une date non identifiée entre 1451 et 1476, précisant les taxes imposées aux utilisateurs du port, en provenance de l'océan ou des villes de l'amont⁵⁷. Elles démontrent l'ambition libournaise à devenir sur la Dordogne l'égal de Bordeaux sur la Garonne. Toute nef, barque ou autre vaisseau, avec ou sans quille, venant décharger du sel au port de Libourne, devait payer, aussi bien pour le mesureur que pour l'*eymina*, cinq sous bordelais. Si la nef était chargée de vin destiné aux bourgeois de la ville, il ne devait pas payer de droits. Tout patron d'embarcation mouillant en nef, en barque ou autre vaisseau équipé d'une quille au port de Libourne devait aussitôt payer cinquante deniers à la ville pour le mouillage. Le navigateur conduisant un navire, une barque ou tout autre vaisseau

⁵⁵ Raymond Guinodie, *Histoire de Libourne et des autres villes et bourgs de son arrondissement : accompagnée de celle des monuments religieux, civils et militaires, de celle des ordres monastiques, de celle des ducs, comtes, marquis, vicomtes, chevaliers, etc.*, Libourne, 1876, t. I, p.75.

⁵⁶ Libourne se situe au confluent de l'Isle et de la Dordogne ; Sandrine Lavaud, *Bordeaux et le vin au Moyen Âge. Essor d'une civilisation, op. cit.*, p. 171.

⁵⁷ AM Libourne, AA1, Cartulaire municipal, 1392-1479, f°83v ; Nathalie Crouzier-Roland, *Étude codicologique et textuelle d'un monument communautaire : le cartulaire municipal de Libourne*, Mémoire de Master 2 Sciences de l'Antiquité et du Moyen Âge, sous la direction de Frédéric Boutouille, Bordeaux, 2015, non édité, p. 29.

équipé d'une quille, chargé de vins au port de Libourne devait payer aux boursiers de la ville trois deniers sur tout ce qu'il amenait. Un vaisseau chargé de sel ou d'une autre marchandise arrivant par la Dordogne depuis Blaye ne devait décharger dans aucun port si ce n'est celui de Libourne, selon un privilège « précédemment écrit » octroyé à la ville par le roi. Ce dernier point, non conforté par d'autres sources, semble une pierre dans le jardin de Bourg qui bénéficiaient indirectement jusque-là de lettres patentes antérieures d'Édouard III, également copiées dans le *Livre velu*, par lesquelles le roi anglais imposait aux marchands entrant dans la Dordogne dont les navires étaient chargés de sel ou autres marchandises de remonter sans s'arrêter depuis Bourg au port de Libourne⁵⁸. Les édiles libournais auraient-ils tenté, à la faveur du retour sous la domination française, de modifier les pratiques commerciales sur la Dordogne au détriment de Bourg ? Nous ignorons si cette ordonnance fut réellement appliquée, ce que fut la réaction bourquaise et le degré d'implication de Blaye dans l'affaire.

Les relations entre Bourg et Libourne, toutes deux situées en bord de Dordogne, furent en effet parfois conflictuelles. Un indice de ces conflits subsiste dans les archives municipales de Bourg. La ville possédait une foire de 8 jours à la Saint-Vincent avec exemption du droit de *truage* et de gabelle pour le sel normalement dû à Libourne. La gabelle était un impôt royal direct sur le sel créé en 1355 et dont le montant était variable en fonction des régions. Le *truage* consistait en un tribut prélevé sur la marchandise et relevait du droit coutumier. En 1488, Libourne ayant mis des obstacles à la jouissance de ce droit, le roi de France invita le Parlement (devant lequel le procès était en instance) à prendre en compte la confirmation qu'il faisait de ce droit par lettres patentes et à favoriser la ville de Bourg. Cette dernière, à la différence de Libourne, était toujours restée fidèle à la Couronne de France après la première conquête (contrairement à sa voisine qui était retournée dans le giron anglais entre 1451 et 1453)⁵⁹. Nous retrouvons dans ce document la question du sel importé déjà soulevée par les ordonnances de la jurade libournaise évoquées précédemment et qui devait être une pierre d'achoppement dans les relations entre ces deux communautés. Libourne possédait en effet un monopole sur le sel, « qui faisait du grenier à sel établi dans leur ville la plaque tournante obligée de la redistribution de ce produit dans la basse vallée de la Dordogne jusqu'à Bergerac »⁶⁰. Le litige opposant les deux communautés ne fut réglé qu'en 1532, François I^{er} confirmant le monopole de Libourne sur le sel et restreignant la foire de Bourg au seul jour de la Saint-Vincent⁶¹. Ce commerce sans doute fort lucratif pour Bourg fut également la raison d'un procès antérieur, contre, comme l'écrivit Édouard III en 1358, des

quidams (...) faisant le commerce de leurs denrees dans les lieux hors la chatellenie comme s'ils en avoient de nous une nouvelle concession et tachtent ainsy d'attirer dans leurs marchez le commerce desdits sel et bled et comme, si nous permettions ces innovations cela causeroit un grand prejudice et un tort considerable a notre dite ville⁶².

Il ne nous est pas possible d'identifier précisément ces marchands, ni de savoir s'ils avaient un lien avec Libourne. L'importance de cette procédure pour la communauté est soulignée par la conservation de deux mandements datés de mai 1458, l'un de Charles VII et l'autre du sénéchal de Guyenne, concernant l'autorisation royale de prélever 80 livres tournois sur les habitants de la ville afin de payer les frais du procès engagé. Ces « quidams » étaient peut-être issus de la juridiction de Bourg, avec laquelle la ville eut quelques démêlés à la fin du XV^e siècle. En mars

⁵⁸ AM Libourne, AA1, Cartulaire municipal, 1392-1479, f°46v.

⁵⁹ AM Bourg sur Gironde, AA7-3, Lettres patentes de Charles VIII, 10 mai 1488.

⁶⁰ Michel Bochaca, *Villes et organisation de l'espace en Bordelais (vers 1300-vers 1550)*, op. cit., p. 83.

⁶¹ *Archives historiques de la Gironde*, t. xxxii, n° IV, p. 90-93.

⁶² AM Bourg sur Gironde, AA7-1, Lettres patentes d'Édouard III, 10 février 1358 ; AM Bourg sur Gironde, FF2-6, Copie papier et en français des lettres patentes d'Édouard III du 10 février 1358, date inconnue.

1461, Louis XI avait confirmé les privilèges accordés par Charles VII à la ville et décrété que les habitants de la juridiction jouiraient des mêmes droits⁶³. Lors d'un procès entre les deux parties en 1490, ces droits furent précisés : la juridiction obtint la jouissance de privilèges sur le sel et le vin en contrepartie du paiement des frais du procès. Ceci laisse à penser que Bourg n'avait pas jusqu'alors respecté la charte de 1461. Les heurts reprirent en 1500 lors de la demande de confirmation des privilèges par Louis XII, la juridiction renâclant à payer sa quote-part des frais. La communauté bourquaise dut faire appel au souverain lui-même pour obtenir satisfaction⁶⁴. Ce ne fut sans doute pas sans difficulté que la ville recouvrit l'argent qu'elle demandait : le 8 octobre, le juge Jehan Potaire écrivit au « premier sergent sur ce requis » de convoquer à comparaître les habitants de la châtellenie de Bourg en faisant suite aux lettres de Louis XII et le 31 octobre, le sergent du roi Jehan Legay rendit compte de son déplacement à Bourg et dans les paroisses proches afin d'informer les gens cités de la convocation du juge⁶⁵. Ce n'est donc pas simplement entre villes voisines que les situations conflictuelles se produisaient, mais quelquefois entre la ville et son *contado*.

Enfin, parfois, le conflit avec ses voisins fut séculaire. L'animosité entre Saint-Macaire et Langon perdura depuis le Moyen Âge jusqu'à la période contemporaine, après qu'un « pont sur la Garonne, ou plutôt quand le progrès et la civilisation ont rapproché ces populations trop longtemps rivales »⁶⁶. Les procès entre les deux villes furent nombreux, et constituent une part importante des documents conservés par la commune macarienne (figure 7).

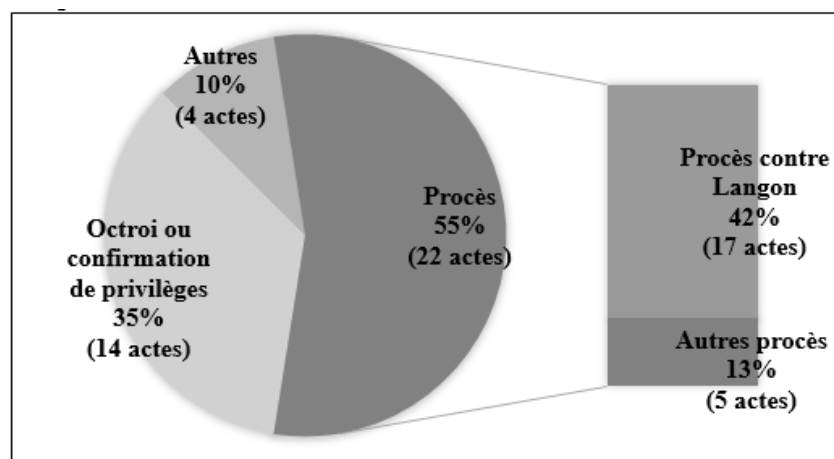


Figure 7 : Répartition thématique du fonds d'archives médiéval macarien

En 1331, la situation entre la France et l'Angleterre était tendue. En 1329, Édouard III avait prêté hommage à Philippe VI mais pas pour la Guyenne. En 1331, après moults atermoiements, ambassades et négociations, il avait finalement reconnu l'hommage-lige au roi de France mais les escarmouches se multipliaient, notamment en mer. Saint-Macaire était alors aux mains des officiers du roi d'Angleterre et sa très proche voisine, Langon, située de l'autre côté du fleuve, obéissait aux officiers du roi de France (figure 1). Dans ce contexte, s'ouvrit alors un procès

⁶³ AM Bourg sur Gironde, AA2-9, Lettres patentes de Louis XI, mars 1461.

⁶⁴ AM Bourg sur Gironde, CC17-3 7, Lettres patentes de Louis XII pour obliger les habitants de la juridiction de Bourg à payer leur quote-part des frais faits pour obtenir la confirmation des privilèges de la ville et de sa juridiction, octobre 1500.

⁶⁵ AM Bourg sur Gironde, CC17-5, Lettre du juge Jehan Potaire, 8 octobre 1500 ; AM Bourg sur Gironde, CC17, lettre du sergent du roi Jehan Legay, 4 samedi 31 octobre 1500.

⁶⁶ Désiré-Antoine Virac, *op. cit.*, p. 72.

entre les deux villes sur les droits de juridiction et l'établissement de fourches patibulaires dans une prairie alluvionnaire, l'ancien *biscomtau*, situé en aval de Saint-Macaire et en face de Langon, chacune revendiquant ses droits sur ce territoire⁶⁷. Ce procès fut acharné d'après la masse de documents concernés (le document côté FF2 est un rouleau mesurant 2,05m). Il dura au moins deux ans et mit face à face, via deux villes, deux administrations et deux États. Langon aurait été condamnée aux frais⁶⁸. Cette prairie, située sur la rive macarienne du fleuve, resta longtemps un point de litige entre les deux communes. Ainsi, un rouleau judiciaire du 1^{er} avril 1336, de 9 feuilles liées verticalement, mesurant 3,42m mais à l'encre malheureusement partiellement effacée, semble concerner des violences autour des fourches patibulaires qui y étaient implantées⁶⁹. Sans doute est-il lié au mandement d'Édouard III du 20 mars 1336 qu'évoque D. A. Virac dans lequel le roi anglais aurait soutenu et secondé les bourgeois de Saint-Macaire dans un procès contre les officiers du roi de France à l'occasion d'une exécution faite au nom d'Édouard « dans un lieu contesté entre les dits bourgeois et officiers »⁷⁰, référant à ladite prairie. Ce même procès donna lieu à un *memorandum*, lequel ne nous délivre pas le verdict mais uniquement les problèmes de procédures entre avocats, juges et témoins⁷¹. « Le *memorandum* est un genre plutôt rare dans le paysage documentaire des villes médiévales »⁷². Sa présence ici atteste de l'importance de cette prairie (et des fourches patibulaires qui s'y dressaient) pour la jurade macarienne et de la volonté de transmettre les détails de ce procès aux jurats postérieurs afin qu'ils soient instruits de toute la procédure. Cette précaution n'apparaît pas superflue, puisque les heurts concernant cette prairie, et ce qu'elle implique en termes de juridiction et de pouvoir, reprirent au début du XV^e siècle. En 1409, Charles VI, roi de France, ordonna au sénéchal de Bordeaux de venir à Saint-Macaire afin d'instruire et de juger Guiraud de Bergoignan, capitaine de Langon pour le comte d'Armagnac, et les habitants de Langon, accusés de s'être introduits dans la juridiction de Saint-Macaire et d'y avoir brisé et jeté dans la Garonne les fourches patibulaires. Il ordonna de les arrêter et de faire séquestrer tous leurs biens⁷³.

Ce conflit récidivant expose d'une part les difficultés de se partager un territoire autour du fleuve, dont la valeur politique était majorée par la présence de fourches patibulaires vraisemblablement dressées bien auparavant lorsque cette prairie alluvionnaire était alors le *biscomtau*, territoire du vicomte. D'autre part, il met en exergue la difficulté d'être géographiquement proches durant une guerre où la ville voisine appartient au parti opposé. Par ailleurs, la pêche dans le fleuve séparant les deux communautés fut également un sujet de discorde. Les archives municipales macariennes livrent un document à ce sujet : le 29 avril 1410, Charles VI permit aux habitants de Langon de faire ajourner ceux de Saint-Macaire devant le juge d'Agen et de Condom pour y faire viser la discussion soulevée par les deux communautés

⁶⁷ AM Saint-Macaire, FF1-1, Contestation sur les droits de juridiction et l'établissement des fourches patibulaires entre Saint-Macaire et Langon, 19 septembre 1331 ; AM Saint-Macaire, FF1-2, Présentation de lettres d'appel par Bourgoïn de Lia procureur du Roi d'Angleterre, au sujet du procès entre Saint-Macaire et Langon, 29 septembre 1331 ; AM Saint-Macaire, FF1-3, Élément de la procédure judiciaire concernant le procès entre Saint-Macaire et Langon, septembre 1331 ; AM Saint-Macaire, FF1-10, Avis de conseils concernant le procès entre Saint-Macaire et Langon, 1332 ; AM Saint-Macaire, FF2, Les dits et contredits de ceux de Langon et de Saint-Macaire, 1332.

⁶⁸ Alex Ducourneau, *La Guienne historique et monumentale*, t. I, Bordeaux, 1842, p.71.

⁶⁹ AM Saint-Macaire, FF4, Rouleau judiciaire, 1^{er} avril 1336.

⁷⁰ Désiré-Antoine Virac, *op. cit.*, p.73.

⁷¹ AM Saint-Macaire, FF1-6, Memorandum du procès entre Saint-Macaire et Langon, 1336.

⁷² Sandrine Lavaud, « Entre normes et pratiques. Les *memoranda* d'Agen, passeurs de mémoire (fin XV^e-début XVI^e siècle) », Didier Lett, dir., *Statuts communaux et circulations documentaires dans les sociétés méditerranéennes de l'occident (XII^e-XV^e siècle) – Statuts, écritures et pratiques sociales – II*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2018.

⁷³ AM Saint-Macaire, F1-12, Lettres patentes de Charles VI, 7 mars 1409.

au sujet de l'exercice de la pêche dans la Garonne⁷⁴. Plusieurs habitants de Langon mirent en doute le droit macarien de saisir ou de d'être payé de la valeur d'un neuvième des fruits de la pêche devant et en aval de Langon ainsi que dans un lieu nommé la Gravière de Ramorin, en amont. Nous sommes là pleinement dans un conflit d'usage concernant le fleuve. Il devait également être récurrent entre les deux villes, puisqu'il en fut de nouveau question en 1513 dans un acte issu des archives municipales de Langon, lequel nous permet d'avoir connaissance de la victoire en justice de Saint-Macaire en 1510. La proximité géographique entre ces deux communautés, loin de les rapprocher, semble avoir exacerbé les désaccords au point que souvent ce fut la justice qui dut se prononcer.

Les conflits entre Bordeaux et les villes fluviales de Guyenne, ou entre ces communautés voisines, furent fréquents et parfois violents. La capitale sut tirer profit de ces derniers pour mieux contrôler les fleuves et le commerce du vin. Cependant, parfois, naquirent de timides alliances.

De timides alliances

Pour en finir avec la ligue de 1379

L'historiographie de la Guyenne médiévale considère comme factuelle l'existence de la ligue défensive de 1379 qui aurait perduré jusqu'en 1453, jusqu'à la défaite anglaise lors de la bataille de Castillon considérée comme achevant la guerre de Cent Ans. Cette alliance aurait regroupé Bordeaux et des villes devenues ses « filleules », Blaye, Bourg, Cadillac, Castillon, Libourne, Rions, Saint-Émilion et Saint-Macaire (figure 8), lesquelles

averties par l'expédition du duc d'Anjou des périls que l'éloignement de l'Angleterre et la difficulté des secours les exposaient à courir, (...) imitèrent les cités libres de la Hanse allemande (...), s'engagèrent par une étroite solidarité à ne point séparer leurs intérêts de la cause commune, et formèrent contre les Français (...) une ligue offensive et défensive qui assurait à chacune d'elles le concours armé de toutes les autres⁷⁵.

Les auteurs de *l'Histoire des maires de Bordeaux* écrivirent qu'une « république fédérative, bourgeoise et laïque, s'instaure en filigrane »⁷⁶. Sans dénier l'intérêt global de leur ouvrage, cette affirmation et la réalité de cette union confrontées à la lecture des sources primaires médiévales, mérite *a minima* d'être réexaminées. Cette confédération, si elle a existé, ne s'apparenta en aucun cas à une quelconque république fédérative, pas même dans le seul acte médiéval évoquant une alliance entre deux de ces villes. Malheureusement, les archives municipales bourquaises et bordelaises n'ont pas conservé les lettres originales (scellées des grands sceaux des deux villes) du traité d'alliance entre Bourg et Bordeaux conclu en juillet 1379. Cependant, cet acte fut copié dans le *Livre des Bouillons* de Bordeaux. Cet accord fut passé dans le contexte de la guerre de Cent Ans, les deux villes tenant, à ce moment-là, pour le parti anglais. Or, Édouard III (1312-1377) était mort deux ans auparavant. Son petit-fils et successeur, Richard II (1367-1400), fils du Prince Noir (1330-1376), n'avait que 10 ans.

⁷⁴ AM Saint-Macaire, FF5, copie de lettres patentes de Charles VI, 29 avril 1410.

⁷⁵ Henry Ribadieu, *Histoire de la conquête de la Guyenne par les Français. Tome 1, De l'Aquitaine sous les Romains et les Franks à l'insurrection de la Guyenne de l'an 50 avant J. C. à octobre 1452*, Nîmes, Rediviva, 2012, p. 40-41.

⁷⁶ Association Les dossiers d'Aquitaine, *Histoire des maires de Bordeaux*, Bordeaux, 2008.

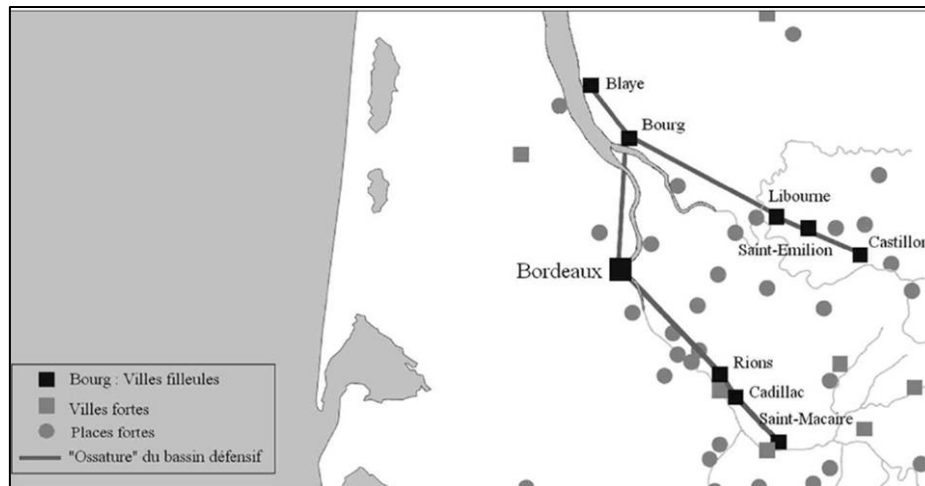


Figure 8 : L'ossature du bassin défensif bordelais au début du XV^e siècle⁷⁷

La guerre avait alors repris, après deux ans de trêves et de négociations, et après une décennie où les Français avaient reconquis nombre de leurs provinces perdues. Les Anglais étaient toujours solidement implantés en Guyenne. La situation devait cependant fort inquiéter les Bourguais au point qu'ils acceptèrent de partiellement se soumettre à la domination bordelaise, allant jusqu'à jurer de défendre tous les privilèges, franchises, libertés, etc. de la capitale de Guyenne, non sans préciser néanmoins qu'ils ne renonçaient pas à leurs propres privilèges et franchises⁷⁸. Ils promirent également de défendre Bordeaux, ses bourgeois et ses habitants contre tout mal ou dommage, quels que soient le ou les auteurs de ces attaques, dans la limite de leur pouvoir et juridiction, en respectant la coutume bourguaise. Ils acceptèrent de se joindre à toute chevauchée ordonnée par le souverain ou son lieutenant en se plaçant sous la bannière bordelaise. En contrepartie, Bordeaux s'engageait à protéger Bourg, en agissant ou en la prévenant, et à faire également respecter les privilèges de son allié. De nombreux passages de cet acte montrent une allégeance relative de Bourg envers Bordeaux, notamment par l'échange des prestations de serments sur la croix et les évangiles. Cependant, des limites furent énoncées, qui réfutent la notion de « république fédérative » : tout d'abord, chacune s'engageait à respecter les droits de l'autre, dans la limite du respect de ses propres privilèges. Bourg ne renonçait aucunement, par cette alliance, à ses précédents acquis. En outre, était constamment rappelée l'allégeance de ces deux villes à leur seigneur lige, le roi d'Angleterre, à ses héritiers et à ses officiers. Bordeaux apparaît comme un relais de pouvoir entre le souverain et Bourg mais un relais constamment soumis à la volonté royale. L'acte mentionne notamment que l'alliance n'avait pu se faire qu'avec le consentement de « Johan de Neuille, lieutenant du roi d'Angleterre et de France en Aquitaine »⁷⁹. Celui-ci avait reçu les parties et le serment et avait précisé qu'en aucun cas l'alliance ne devait porter atteinte à la souveraineté du roi, auquel appartenaient le pays et la justice, et que la validité de cette union demeurerait soumise à l'accord du souverain auquel se soumettaient les émissaires des deux villes⁸⁰. Ainsi, dès le départ, cette

⁷⁷ Vincent Haure, « Bordeaux et la guerre, 1406-1450. De Saint-Julien en Médoc à la Male Jornade, un premier état des lieux », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, n° 20. Un grand merci à lui pour s'être, comme moi, interrogé et avoir creusé la question de la réalité de cette ligue, suite à mon questionnement à la lecture de son article.

⁷⁸ « *Reseruat a nos nostres priuilegis e franqueses* », AM Bordeaux, Livre des Bouillons, XIV^e-XVI^e siècles, f°117v.

⁷⁹ *Ibid.*, f°117r ; Le roi Édouard III avait, à Gand, en 1340, adopté la titulature de « roi de d'Angleterre et de France », conservée ensuite par ses successeurs.

⁸⁰ *Ibid.*, f°117r.

coalition interurbaine, dont la réalité ne fait aucun doute, demeurait sous l'égide et le contrôle du souverain anglais.

En revanche, aucune source primaire médiévale (ni aucune copie) ne subsiste dans les archives municipales de toutes les villes que l'historiographie affirme avoir été liées dans une hypothétique ligue défensive qui aurait été créée en 1379. Rien dans l'acte de 1379 ne laisse entendre que d'autres villes auraient pu, sous la menace de la guerre, rechercher l'alliance bordelaise au prix d'une reconnaissance d'une suprématie que la plupart ne semblait pas souhaiter. À aucun moment le terme de « filleule » de Bordeaux n'est utilisé avant la période moderne. « D'où vient cette qualification exceptionnelle de filleule ? Dans quel acte le vit-on apparaître pour la première fois ? Figure-t-il même dans une convention quelconque ? Ne fait-il pas allusion à un lien religieux intervenu entre les cités alliées ? Voilà autant de questions dont aucun auteur ne paraît s'être préoccupé »⁸¹. J. Barrère ajouta que « le pacte fut renouvelé, paraît-il, le 14 avril 1428 »⁸². Les archives n'ont également gardé aucune trace de cet hypothétique acte supplémentaire. La première mention dans l'historiographie de cette « ligue » semble apparaître en 1619 sous la plume de Gabriel de Lurbe dans sa *Chronique bourdeloise* :

Les Villes de Bourdeaus & de Bourg entrent en alliance & confederation estroite, ô la charge toutesfois que Bourdeaus, comme capitale, tiendroit le premier rang, & y commâderoit, ainsi que ez autres Villes de la Prouince, & a esté tousiours gardé iusques au iour que les Anglois furent chassez de la Guiene, que lors que la guerre estoit eschaussée entre les François & Anglois, & qu'il y auoit danger de surprinse, que les Maires & Iurats de Bourdeaus enuoyoit aucuns de leurs Bourgeois és Villes de ladite Prouince, pour y commander, & prendre garde à leur seurté. Et de là est venu que les Villes de Blaye, Bourg, Libourne, saint Emylion, Castillon, saint Machaire, Cadillac, & Rions, sont appelées filleules de ladicté Ville de Bourdeaus⁸³.

Tous les historiens et érudits postérieurs s'appuyèrent ensuite, directement ou indirectement, en reprenant les écrits d'un ou de prédécesseurs, sur cette affirmation de *La Chronique Bourdeloise* laquelle, à force de transmissions et de répétitions, acquit un statut de légitimité qui nous semble bien fragile. Certes, nous ne pouvons exclure que G. de Lurbe, au XVII^e siècle, eut accès à des documents désormais disparus prouvant l'existence de cette confédération. Néanmoins, il paraît peu probable qu'aucun d'entre eux n'ait été conservé, même partiellement, même déchiré, même une copie... En revanche, au XVII^e siècle, la notion de villes filleules/ville marraine apparaît réellement bien établie. Dans les registres de la jurade libournaise, à la date des 26-27 décembre 1641, nous pouvons lire cet avis du conseil ordinaire bordelais à propos de Libourne :

ne se doibt ny ne se peult désunir de la ville capitale, ny perdre le reng qu'elle a de première filleule d'icelle : car, quoyque de présent il y est une installation d'un sénéchal, cella n'a rien de commun à l'effect des privilèges que ladite vile de Libourne a à l'instard de Bourdeaux ; (...) les filleules sont comme des colonies quy dérivent de leur source et de leur matrice, quy est la ville capitale⁸⁴.

⁸¹ Joseph Barrère, « Les filleules de Bordeaux – Saint-Macaire », 5^e conférence faite sous les auspices de la Société des archives historiques, 26 mars 1900, *Archives historiques de la Gironde*, t. 35, Bordeaux, 1900, p. 435.

⁸² *Ibid.*

⁸³ Gabriel de Lurbe, *Chronique bourdeloise*, Bordeaux, Simon Millanges, 1619.
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1056901x/f65.image.%20p.%2030r>

⁸⁴ AM Libourne, BB2, 26-27 décembre 1641.

Cette hypothèse d'une ligue jurée en 1379 présente des incohérences historiques difficilement explicables liées à des éléments factuels indiscutables en raison des nombreuses sources médiévales qui les corroborent. En 1379, toutes les villes de la confédération n'appartenaient pas à la même obédience ! En effet, Saint-Macaire et Rions avaient été reprises par les Français lors de leur offensive sur la Guyenne en 1377. Il est difficilement explicable que des villes sous contrôle français aient pu se joindre à l'alliance de communes anglaises, sous l'égide du roi d'Angleterre. De surcroît, en 1420, les troupes de la capitale de Guyenne, toujours dévouée aux Anglais, firent le siège de Saint-Macaire et de Rions, toujours françaises, ce qui contrevient grandement au texte de l'alliance conclue entre Bourg et Bordeaux, lequel, selon l'historiographie, serait identique, à peu de choses près, à celui de la confédération toute entière.

En outre, nous envisageons difficilement qu'une commune comme celle de Libourne, qui ostensiblement ambitionnait d'être l'égale de Bordeaux, ait accepté la primauté de la capitale. Le 9 septembre 1406, alors que les villes de Guyenne tremblent devant l'avancée des troupes du connétable de France, dont la rumeur courait qu'elles étaient à Pons⁸⁵ et qu'elles « *bolen benir a Blaya, o a Fronsac, o a Liborna* », le maire de Libourne écrit au conseil du roi afin de l'informer des risques encourus et, implicitement, de demander de l'aide⁸⁶. Deux jours après, le 11 septembre, il envoya une lettre au sénéchal de Guyenne, dans laquelle une crainte grandissante est perceptible, « *atendut lo perilh en que* » la ville se trouvait. Enfin, ce n'est qu'ayant épuisé toutes les possibilités, qu'à contrecœur les Libournais se décidèrent, le 24 septembre, à demander de l'aide à Bordeaux. La capitale préféra envoyer ses troupes à Blaye⁸⁷. L'appel à l'aide libournais auprès de sa grande rivale avait été tenté en dernier recours (et ne figure pas dans le *Livre Velu*, exaltant la mémoire de la communauté...). Il apparaît difficile de concilier l'attitude des deux jurades avec une alliance jurée à peine quelques décennies plus tôt.

Ainsi, bien que la coalition de Bordeaux et Bourg en 1379 ne fasse aucun doute, la notion d'une capitale à la tête d'une confédération des principales villes de Guyenne, dès 1379, semble actuellement très contestable. La mention faite par J. Barrère, en 1900, d'un lien religieux entre les villes alliées apparaît cependant comme une piste qui mériterait d'être exploitée⁸⁸. En effet, l'union de ces villes est envisageable, au début du XVI^e siècle, dans le contexte des guerres de religion (nous avons évoqué précédemment la destruction des archives municipales de Saint-Macaire par un groupe de rebelles réformés). Pépin Guilhem, consulté par Vincent Hauré suite à nos doutes communs concernant l'existence d'une ligue défensive en 1379, a émis l'hypothèse que G. de Lurbe ait eu une vision téléologique d'un système de marraine/filleule qui aurait existé au XVI^e siècle en termes d'impositions et de privilèges sur le vin. Le système des trois États du Bordelais, qui répartissait les contributions ville par ville, qu'on retrouvait en termes de filleules et marraine au XVI^e siècle, serait l'incarnation de cette hypothétique ligue, que G. de Lurbe aurait anticipé dans sa *Chronique Bourdeloise*⁸⁹. Ces différentes hypothèses restent à ce jour à conforter ou à infirmer.

Cependant, il arrivait parfois que certaines de ces villes concluent des alliances. Celles-ci demeuraient rares et très restreintes quant à leur champ d'application.

⁸⁵ Pons, dans l'actuelle Charente-maritime, Nouvelle-Aquitaine.

⁸⁶ Archives municipales de Bordeaux, tome 3 : registres de la jurade, délibérations de 1406 à 1409, Bordeaux, 1873, p. 43.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 48 et 57.

⁸⁸ Joseph Barrère, art. cit., p. 435.

⁸⁹ Gabriel de Lurbe, *op. cit.*

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1056901x/f65.image.%20p.%2030r>.

De pragmatiques alliances

Parfois, des villes voisines pouvaient s'unir contre un adversaire commun. Dans ses documents médiévaux conservés, Bourg ne présente aucune trace de rapprochement avec l'une de ses paires. En revanche, le parchemin côté CC1-1, issu des archives municipales de Saint-Macaire, rassemble trois textes de 1360 et 1361 montrant qu'une alliance ne fut pas impossible pour cette commune⁹⁰. Le premier d'entre eux est le procès-verbal de la requête adressée par des jurats de Saint-Macaire, de La Réole, et d'autres (dont nous ignorons tout) mais « estantz en cort en la vila de Lengon », au sénéchal de Gascogne pour le roi d'Angleterre au sujet d'un péage perçu illégalement sur les blés montant vers Saint-Macaire par le seigneur Arnaud de Gabarret, coseigneur de Langon. Les deux suivants sont des procès-verbaux de requêtes analogues présentées par les mêmes plaignants au lieutenant dudit sénéchal. Saint-Macaire, La Réole et « d'autres » avaient ainsi réussi à s'entendre pour défendre leurs intérêts contre un adversaire commun qui avait instauré une nouvelle taxe sur le commerce fluvial dont les communautés citées refusaient de s'acquitter. Elles s'étaient ainsi unies dans une démarche judiciaire.

Les alliances entre villes secondaires sont également très peu présentes dans le *Livre velu* de Libourne, et s'inscrivent dans un cadre et des limites similaires à celles de Saint-Macaire. Là encore, il s'agissait de s'unir contre un adversaire commun dans le but de se défendre contre des exactions subies dans le cadre du transport fluvial des productions viticoles. Ainsi, suite aux plaintes des habitants des villes de Bergerac, Lalande, Sainte-Foy, Gensac, Castillon, Saint-Émilion et Libourne réunies, Édouard III réprimanda-t-il le connétable de Bordeaux, l'un de ses principaux officiers en Guyenne. Il lui ordonna de mettre fin au rançonnement par les receveurs des deniers royaux de 4 sous par tonneau de vin transporté sur la Dordogne et étendit ce privilège à tous les marchands fréquentant le fleuve⁹¹. Ce problème perdura et les villes concernées durent s'unir de nouveau pour en référer, encore une fois, directement au souverain. Le registre libournais présente plusieurs variantes de ce document dont les dates et parfois la formulation diffèrent⁹². Le *Livre velu* livre un seul autre cas, copié deux fois, d'alliance ponctuelle, de Libourne avec Bergerac et Saint-Émilion, lesquelles obtinrent une ordonnance d'Édouard III ordonnant au sénéchal de ne plus s'opposer au chargement des vins dans leurs ports contrairement à ce qu'il faisait jusque-là par l'interprétation volontairement erronée d'une ordonnance⁹³. De nouveau, des villes ponctuellement unies s'opposaient à un officier du roi. Il est remarquable que les deux situations d'alliances interurbaines citées dans le recueil libournais concernèrent un rapprochement dans le cadre d'action contre des officiers royaux de premier rang. Dans l'union de ces villes, devons-nous lire une forme de résistance politique commune à Bordeaux où étaient rassemblés les principaux représentants de la Couronne ? Bien que nous n'osions l'exclure formellement, cette hypothèse semble fragile. Il apparaît plus probable que l'union se soit faite pour des raisons économiques et financières.

La rareté et la brièveté des timides rapprochements entre villes secondaires dont la mémoire a été conservée dans leurs archives municipales rend difficile l'emploi du mot « alliance » qui sous-tend une proximité que nous ne ressentons pas dans ces quelques actes. Plus vraisemblablement, ces communautés avaient temporairement mis de côté leur animosité afin de s'unir, très ponctuellement, face à un adversaire commun, seigneur du lieu ou officier

⁹⁰ AM Saint-Macaire, CC1-1, Procès-verbaux de procédure contre Arnaud de Gabarret, 20 janvier 1360, 30 janvier 1361, 15 avril 1361.

⁹¹ AM Libourne, AA1, Cartulaire municipal, 1392-1479, 22 mars 1358, f°41v.

⁹² *Ibid*, ff° 53v, 54r-54v, 55v-56r, 57r-57v, 58r-58v, 67r-67v.

⁹³ *Ibid*, ff°41v et 55r, 18 février 1355.

de la Couronne, qui mettait des obstacles à leur jouissance du fleuve dont l'usage pour le commerce viticole était un enjeu suffisamment important pour passer outre leurs clivages.

Conclusion

Le fleuve, Garonne ou Dordogne, constituait pour les villes qui le bordaient, telles Bordeaux, Bourg, Libourne et Saint-Macaire, un outil dont dépendait leur prospérité économique, principalement en raison du transport de marchandises qu'il permettait et des revenus des ports qu'elles abritaient.

Bordeaux, dont le port constitua rapidement un point de verrouillage vers le trafic maritime, imposa, avec succès, son contrôle sur le commerce fluvial de vin et de marchandises de toutes sortes (blé, sel, etc.) bien que le trafic sur la Dordogne lui échappât en partie au profit de Libourne. Dans la plupart de ces villes, la manne économique du commerce du vin semble avoir amené au pouvoir politique les élites marchandes dont les ancêtres avaient su profiter de l'engouement anglais pour les vins *made in* Guyenne. Les relations de voisinage entre ces communautés fluviales, concurrentes dans le domaine commercial, n'étaient pas toujours paisibles.

Nombre d'entre elles n'acceptaient que difficilement la domination bordelaise. Si Saint-Macaire, sur la Garonne, ne pouvait ouvertement s'opposer à Bordeaux et ne put le faire qu'en négociant des privilèges avec le souverain, Bourg et Libourne, sur la Dordogne, déployèrent de véritables stratégies scripturaires afin de préserver leurs droits face à la capitale de la Guyenne. Bourg prépara de véritables dossiers juridiques afin de pouvoir, à tout moment, justifier des privilèges octroyés par le roi. Libourne, qui se voulait être l'égale économique et politique de Bordeaux, élaborait en partie son cartulaire municipal de manière à exalter son autonomie et ses ambitions en Guyenne notamment sur la Dordogne. Bordeaux cependant n'en fut que peu inquiétée, les villes secondaires ne parvenant pas à s'allier contre son hégémonie mais se cantonnant, au contraire, à des luttes qui s'apparentaient à celles de David(s) contre Goliath. Les seules unions qu'elles réalisèrent furent ponctuelles et visaient à défendre des intérêts économiques communs contre des adversaires individuels et non contre d'autres communes. Quant à l'hypothèse d'une ligue défensive créée en 1379 sous l'égide bordelaise, elle est peu crédible au regard des faits historiques et des archives conservées. Cette légende urbaine semble être née de l'incontestable acte d'alliance militaire et politique entre les villes de Bourg et Bordeaux, mais ne repose sur aucune autre preuve tangible médiévale.

Dans les derniers siècles du Moyen Âge, la réalité de ces différentes communautés fluviales et marchandes, unies par la « civilisation du vin », apparaît ainsi principalement composée de rivalités avec leurs paires, rivalités d'autant plus exacerbées par la proximité géographique (Saint-Macaire et Langon) ou fonctionnelle (Bordeaux et Libourne). Chaque entité semble vivre en vase clos, centrée sur elle-même, ses membres, ses intérêts, son pouvoir.

Spatialiser la gestion des déchets au Moyen Âge. Réflexion sur le rôle des faubourgs à travers l'exemple des villes du Nord de la France des XIII^e-XVI^e siècles*

MATHIEU BEGHIN
Université de Lille

Parmi les problèmes associés aux villes des pays du Sud, la gestion de l'ordure compte au nombre des maux les plus importants. Généralement confrontées à une forte croissance démographique, ces entités urbaines doivent faire face à une surproduction de déchets qui le plus souvent est rejetée dans des décharges plus ou moins improvisées aux marges de leurs territoires, là même où un nouvel habitat informel et populaire apparaît ponctuellement. Tandis que le nombre de personnes habitant ces quartiers devrait doubler entre 2005 et 2025, la Banque mondiale prévoit une forte hausse de la production quotidienne de déchets dans les pays du Sud d'ici 2025. Tenant compte de ces perspectives, les irrégularités urbaines devraient contribuer à la mise en danger des populations par un accroissement de la contamination des sols, liée à la multiplication des décharges sauvages¹. Cette situation préoccupante n'est pas sans rappeler la configuration que connurent les villes d'Occident à la fin du Moyen Âge. La ville médiévale est en effet souvent décrite comme un cloaque à ciel ouvert démunie de législation traitant de la gestion des ordures et dans laquelle les faubourgs font office de décharges². Les récentes études portant sur le sujet tendent néanmoins à remettre en cause cette vision en montrant qu'en réaction à l'augmentation démographique des populations urbaines et à la multiplication des épidémies, une véritable politique hygiéniste se développa dès la seconde moitié, voire en certains lieux dès le second quart, du XIV^e siècle³.

La ville médiévale et la ville subalterne actuelle apparaissant confrontées au même problème de gestion des déchets, il pourrait être intéressant d'approfondir la connaissance de

* Toutes les dates mentionnées sont au nouveau style.

¹ Safaa Monqid, « La Gestion des déchets ménagers au Caire : les habitants en question », *Égypte/Monde arabe*, n° 8, 3^e série, 2011, p. 85-105 ; Jérémie Cavé, *La Ruée vers l'ordure. Conflits dans les mines urbaines de déchets*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015, p. 18-20, 25-26 ; Bénédicte Florin, « "Rien ne se perd !" : récupérer les déchets au Caire, à Casablanca et à Istanbul », *Techniques & Culture*, suppléments au n° 65-66, 2016.

<http://journals.openedition.org/tc/8020>.

² Jean-Pierre Leguay, *La Pollution au Moyen Âge*, Paris, Gisserot, 1999 ; Marine Béguin, « L'histoire des ordures : de la préhistoire à la fin du dix-neuvième siècle », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 13.3, décembre 2013.

<http://journals.openedition.org/vertigo/14419>.

³ Patrick Boucheron et Denis Menjot, dir., *Histoire de l'Europe urbaine – t. 2. La ville médiévale*, Paris, Seuil, 2003 [rééd. 2011] ; Denis Clauzel, Isabelle Clauzel-Delannoy, Laurent Coulon, Bertrand Haquette et alii, « L'activité législative dans les villes du nord de la France à la fin du Moyen Âge », Jean-Marie Cauchies et Éric Bousmar, dir., « *Faire bans, edictz et statuz* » : *légiférer dans la ville médiévale. Sources, objets et acteurs de l'activité législative communale en Occident, ca. 1200-1550*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, 2001, p. 295-330 ; François-Olivier Touati, « Un Mal qui répand la terreur ? Espace urbain, maladie et épidémie au Moyen Âge », *Histoire Urbaine*, n° 2, 2002, p. 9-38 ; Dolly Jørgensen, « Cooperative Sanitation, Managing Streets and Gutters in Medieval England and Scandinavia », *Technology and Culture*, vol. 49.3, 2008, p. 547-567.

la ville ancienne afin d'essayer de proposer des solutions aux problèmes actuels et ainsi améliorer les conditions de vie des urbains de demain. Dans la mesure où le déchet implique un rapport triangulaire entre lui-même, l'homme et l'espace, il représente un objet géographique qui doit être abordé comme tel. Dès lors, l'étude de la gestion spatiale des déchets demande d'interroger les relations entretenues entre le cœur de ville et sa périphérie, ainsi que l'impact des mesures législatives sur l'ensemble du territoire urbain, tant dans les quartiers *intra* qu'*extra muros*⁴. Ainsi, le questionnement entourant la gestion des ordures en ville doit avoir recours à des concepts propres aux géographes, et notamment aux urbanistes, tels que les rapports de distance/proximité, de dispersion/accumulation, ou encore de l'isolement de l'ordure⁵. Par ailleurs, l'approche spatiale et l'analyse des interactions physiques et sociales entre les individus, les activités et les espaces apparaissent comme le meilleur moyen d'appréhender le sujet d'une manière englobante et pluridisciplinaire. De plus en plus employée par les acteurs cherchant à améliorer la gestion actuelle des déchets, cette méthodologie l'est également par les historiens de l'environnement⁶.

Tenant compte de ces différents éléments, le présent article a pour finalité d'éclairer la gestion spatiale des déchets dans les villes du Nord de la France des XIII^e-XVI^e siècles (fig. 1), et plus particulièrement de déterminer le rôle réellement tenu par les faubourgs dans la manifestation et le traitement des rebuts de la société urbaine. Les sources écrites médiévales présentant de nombreuses zones d'ombre concernant l'origine des déchets ou leur traitement après collecte⁷, notre réflexion s'enrichira des récents apports issus d'autres disciplines (archéologie, géographie, sociologie, économie, toponymie, etc.), qui ont toutes montrées l'intérêt de les consulter pour améliorer la connaissance de la gestion des déchets préindustriels⁸.

Face à un champ d'étude à la fois vaste et varié, il convient d'abord de s'intéresser au déchet en tant qu'objet pour mieux caractériser ses différentes manifestations dans les espaces

⁴ Catherine de Silguy, *Histoire des hommes et de leurs ordures. Du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Le Cherche midi, 1996 [rééd. 2009], p. 8, 135 ; Amandine Henry, « Centralisation, décentralisation et accès aux services urbains : le cas de l'enlèvement des ordures ménagères à Abidjan », *Belgeo*, n° 3-4, 2009, <http://belgeo.revues.org/7333> ; Denis Menjot, « Conclusions : Périurbain, marges et périphéries urbaines », Sophie Bouffier, Claude-Isabelle Brelot et Denis Menjot, dir., *Aux Marges de la ville. Paysages, sociétés, représentations*, Paris, L'Harmattan, 2015, p. 325-326.

⁵ Emmanuelle Le Dorlot, « Les Déchets ménagers : pour une recherche interdisciplinaire », *Strates*, n° 11, 2004, <http://strates.revues.org/410>.

⁶ *Ibid.* ; Chloé Deligne et Bram Vannieuwenhuyze, « La Spatialisation de la "pollution" dans les villes médiévales. Réflexions à partir de la toponymie urbaine et du cas de Bruxelles », Isabelle Parmentier, dir., *La Recherche en histoire de l'environnement : Belgique-Luxembourg-Congo-Rwanda-Burund*, Namur, Presses universitaires de Namur, 2010, p. 89-110 ; William Riguelle, « Boues, fumiers et "trigus" : propreté publique et gestion des déchets à Verviers au XVIII^e siècle », *Bulletin de la société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, vol. 80, 2017, p. 8-45.

⁷ Jean Catalo, « La Gestion des déchets domestiques dans la maison médiévale urbaine, réflexions à partir de données archéologiques du Sud-Ouest de la France », Peyrusse Louis, Maurice Scellès et Anne-Laure, éd., *La Maison au Moyen Âge dans le midi de la France*, Toulouse, Société archéologique du midi de la France (*Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*, Hors-série), 2003, p. 229 ; Chloé Deligne et Bram Vannieuwenhuyze, art. cit., p. 90-91 ; Dolly Jørgensen, art. cit., p. 549.

⁸ Chloé Deligne et Bram Vannieuwenhuyze, art. cit., p. 89-110 ; Sally Secardin, *La Gestion des déchets en milieu urbain du XII^e au XVI^e siècle. Le cas des voiries parisiennes*, mémoire de Master 1, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2015, inédit, p. 13-16 ; Olivier Bauchet, « Les déchets dans la toponymie », *Les Nouvelles de l'archéologie*, n° 151, 2018.

<http://journals.openedition.org/nda/3928> ;

Claire Besson et Dorothée Chaoui-Derieux, « #déchets », *Les Nouvelles de l'archéologie*, n° 151, 2018, <http://journals.openedition.org/nda/3922> ; Bénédicte Guillot, « La Gestion des déchets à Rouen au XVI^e siècle », *Les Nouvelles de l'archéologie*, n° 151, 2018.

<http://journals.openedition.org/nda/3950>.

intra et extra muros, et essayer de comprendre la perception ambiguë que l'homme médiéval en eut. Puis, le mécanisme d'action complexe des autorités urbaines appelle à un décryptage afin de saisir les raisons pour lesquelles l'action publique mena une législation marquée par l'empirisme et les particularismes locaux, pourquoi elle fut contrainte d'élargir son personnel technique et quel fut l'impact spatial de ces politiques. Enfin, une réflexion sur le rôle de l'ordure triée et recyclée pour devenir un nouvel objet au service du bon fonctionnement du territoire urbain et de ses habitants se présente comme une autre thématique majeure de cette réflexion globale sur l'ordure urbaine au Moyen Âge.

Les déchets dans l'espace public

La poubelle peut être associée à « la figure du miroir⁹ » qui renvoie à une image sociétale ambiguë dans laquelle le déchet apparaît tour à tour comme banal, inutile, gênant, nuisible, voire répulsif¹⁰. Les concepts de la rudologie des sociétés urbaines actuelles ne peuvent pas directement être appliqués aux villes médiévales car il faut tenir compte du contexte et des mentalités de l'époque pour comprendre l'évolution de la perception du rebut d'abord jugé sale et laid, puis malsain et enfin dangereux. Il convient donc de définir notre objet d'étude qu'est le déchet médiéval.

Définir les déchets au Moyen Âge

Le développement de la civilisation urbaine contribue généralement à une forte augmentation des rejets, à leur concentration en un point donné et à une modification de leur nature, ceux-ci devenant moins biodégradables car étant de moins en moins organiques. En outre, la faune et la flore ne pouvant plus absorber une production sans cesse croissante, le cycle de la matière s'en trouve interrompu et les restes deviennent des déchets, des ordures¹¹. Cette situation eut particulièrement lieu à la suite de la floraison urbaine que connut l'Occident entre le XI^e et le début du XIV^e siècle¹². La forte démographie des campagnes contribua à l'accroissement de l'exode des populations rurales vers les villes¹³ et, par conséquent, à une multiplication des rejets que reflète la riche lexicologie médiévale.

Le terme « déchet », qui signifie « chute » au XIV^e siècle, ne semble prendre le sens « d'objet ayant perdu sa valeur » que tardivement au XVI^e siècle¹⁴. Avant cela, les textes employaient le mot latin « *horridus* » pour désigner quelque chose ou quelqu'un de négligé, de sauvage, de difficile, voire de repoussant. Au XII^e siècle, « *horridus* » donna « *ord* » pour évoquer un état de saleté, puis le mot « ordure » dont la signification renvoyait au déshonneur et à la malpropreté¹⁵. Le concept actuel du mot « ordure » se retrouve dès le XIV^e siècle dans le

⁹ Gérard Bertolini, *Montre-moi tes déchets... L'art de faire parler les restes*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 9.

¹⁰ Emmanuelle Le Dorlot, art. cit.

¹¹ Catherine de Silguy, *op. cit.*, p. 7-8.

¹² Le phénomène apparut plus précocement dès la seconde moitié du X^e siècle dans certaines régions d'Occident comme l'Angleterre (Richard Holt, « The Urban Transformation in England, 900-1100 », Christopher Piers Lewis, éd., *Anglo-Norman Studies 32: Proceedings of the Battle Conference 2009*, Woodbridge, The Boydell Press, 2010, p. 59-78).

¹³ André Chedeville, Jacques Le Goff et Jacques Rossiaud, *Histoire de la France urbaine – t. 2. Des Carolingiens à la Renaissance. La ville en France au Moyen Âge*, Paris, Seuil, 1980 [rééd. 1998], p. 189-190 ; Patrick Boucheron et Denis Menjot, dir., *Histoire de l'Europe urbaine...*, *op. cit.*, p. 125-211.

¹⁴ Frédéric Eugène Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, t. 2, Paris, Honoré Champion, 1883, p. 443 ; Catherine de Silguy, *op. cit.*, p. 7.

¹⁵ Frédéric Eugène Godefroy, *op. cit.*, t. 5, 1888, p. 624 ; Félix Gaffiot, *Dictionnaire latin-français*, Paris, Hachette, 1934 [rééd. 2001], p. 755 ; Catherine de Silguy, *op. cit.*, p. 8.

discours des autorités urbaines du Nord de la France, où il a une signification souvent générique. À Lille, le pouvoir scabinal distingua cependant les « ordures de cauchie » ou « ordures quelconques » (balayures), des « ordures de corps » (excréments)¹⁶. La plupart du temps, l'ordure fut considérée comme un « empeschement » (entrave à la circulation)¹⁷ et se trouva accompagnée des termes « fiens » (excréments d'animaux et/ou d'humains, fumier), « ramonures » (balayures), « groizes tierrez et caillaux » (graviers, cailloux), « cendrées » (cendres), « emmondices » (immondices) ou « boues »¹⁸. Ce dernier mot s'avère lui aussi très générique puisqu'il désignait un mélange de déchets ménagers, de crottin et de cendres¹⁹, parfois même de gravats²⁰, que l'on pouvait retrouver aussi bien sur la voirie des villes d'Amiens que de Saint-Omer²¹.

Les expressions employées désignant des réalités le plus souvent identifiables par l'historien, il est alors possible d'établir trois catégories majeures de déchets, qui sont généralement classées ainsi : les boues (déchets organiques issus du ménage et de la rue), les rebuts artisanaux et industriels, et enfin les rejets de construction. Cependant, le XV^e siècle distingue deux catégories supplémentaires : l'urine et les excréments humains d'un côté, le sang humain ou animal de l'autre. Ces dernières peuvent s'apparenter à des sous-catégories transversales des trois catégories principales qui, se retrouvent encore au XVIII^e siècle²². Les archéologues proposent un classement plus généraliste en séparant les ordures dites « neutres » ou « sèches » (céramique, gravats, cendre, pierre, etc.), des déchets organiques (végétaux, animaux, excréments)²³. L'ensemble des termes utilisés renvoie à une réalité concrète, celle du sale, de l'impure et de l'encombrement qui, à son tour, engendre le dégoût, le rejet et le désordre. Cette perception ne se concilie guère avec une société médiévale qui fonctionnait avec un système symbolique très catégorisé et normé, dans lequel chaque chose devait être à sa place sinon elle dérangeait²⁴.

Les manifestations

Le mouvement général de croissance urbaine des XI^e-XIV^e siècles, puis l'insécurité amenée par la guerre de Cent Ans (1337-1453) et l'arrivée de la peste noire (1349), contribuèrent à l'afflux régulier de nouveaux habitants en ville. Tout au long des XIV^e et XV^e siècles, ces apports permirent de compenser les pertes ponctuelles (morts, fuites) dues aux contextes militaire et politique²⁵. Ce mouvement démographique fut aussi à l'origine d'une multiplication progressive des déchets à laquelle les autorités urbaines durent faire face. Cependant, les préoccupations sécuritaires imposées par les guerres ne firent pas de la gestion des ordures une ligne politique prioritaire avant la charnière des XIV^e-XV^e siècles, même si certaines villes

¹⁶ Bibl. mun. Lille, ms. 373, fol. 45, 5 novembre 1383 ; ms. 376, fol. 87, 11 avril 1428.

¹⁷ Bibl. mun. Lille, ms. 375, fol. 87, 9 mars 1419.

¹⁸ Arch. mun. Abbeville, H 82, fol. 65v, XIV^e siècle ; Bibl. mun. Lille, ms. 374, fol. 101v, 15 mai 1403 ; Bibl. mun. Amiens, BB 1, fol. 46v, 4 juillet 1408 ; Bibl. aggro. Saint-Omer, CC 10, sans fol., 1422-1423 ; Bibl. mun. Arras, BB 39, fol. 60, 1^{er} juillet 1445.

¹⁹ Catherine de Silguy, *op. cit.*, p. 46.

²⁰ Jean-Pierre Leguay, *op. cit.*, p. 8.

²¹ Bibl. aggro. Saint-Omer, CC 11, sans fol., 1423-1424 ; Bibl. mun. Amiens, CC 35, fol. 151-151v, 1447-1448.

²² Chloé Deligne et Bram Vannieuwenhuyze, art. cit., p. 92-94, 99 ; William Riguelle, art. cit., p. 8-45.

²³ Sally Secardin, *op. cit.*, p. 23.

²⁴ François Icher, *La Société médiévale : codes, rituels et symboles*, Paris, La Martinière, 2000 ; Chloé Deligne et Bram Vannieuwenhuyze, art. cit., p. 94 ; Jérémie Cavé, *op. cit.*, p. 22-23.

²⁵ Bien qu'arrivée à Marseille en 1348, la peste ne fit son apparition au nord de Paris qu'à partir de l'hiver 1349 (Denis Clauzel, « L'âge des mutations (1328-1519) », Denis Clauzel et Henri Platelle, *Histoire des provinces du Nord – t. 2 : des principautés à l'empire de Charles Quint (900-1519)*, Dunkerque, Éd. des Beffrois, 1989 [rééd. Arras, Artois Presses Université, 2008], p. 126-129).

prire²⁶. Il fallut en effet attendre l'essoufflement des conflits et l'arrivée de nouveaux pics épidémiques pour que les édiles prennent conscience de la nécessité d'agir en développant de manière progressive, et souvent expérimentale, une législation sanitaire dont un des axes majeurs concernait le traitement des rejets.

La perception de la pollution est avant tout sensorielle. La vue permet en effet de constater l'opacité d'un air pollué, tandis que l'odorat perçoit la toxicité de certaines odeurs. Nos sens détectent ainsi les gênes et nous avertissent d'un potentiel risque sanitaire²⁷. Ce mécanisme humain d'alerte se retrouve parfaitement exprimé dans les sociétés préindustrielles où régnait la croyance selon laquelle l'odeur nauséabonde était responsable de la diffusion des maladies²⁸. Ainsi, les textes de police des XIV^e-XVIII^e siècles ne cessèrent de dénoncer « le mauvais air » qu'ils accusaient de véhiculer les maladies et de gâter les denrées alimentaires²⁹. Bien identifiée depuis les travaux majeurs d'André Guillerme et de Jean-Pierre Leguay³⁰, qui ont depuis fait de nombreux émules dans le domaine³¹, la pollution hydrique fut un problème qui ne se limita pas à la seule souillure des points d'eau (rivières, puits, fontaines) par la présence de rejets physiques, puisque les médiévaux avaient conscience du problème de la pollution des sols, notamment due à la proximité entre une latrine et un point d'eau³². La pollution visuelle et l'encombrement des espaces publics furent également très décriés à l'époque car ils représentaient un « grant empeschement et domage, et déshonneur » pour la ville et ses habitants³³. Étant entassés sur les rues, sur les places et aux abords des portes de l'enceinte, les déchets entravaient la circulation des hommes et des marchandises, attiraient les animaux errants, pouvaient causer des accidents et renvoyaient une image négative auprès de l'extérieur, alors que le paraître était une notion très importante que défendaient les autorités de l'époque³⁴.

Bien que souvent générale à l'ensemble de la ville médiévale, l'insalubrité semble s'être concentrée dans certains secteurs de l'espace urbain. Ainsi, les carrefours et les portes urbaines apparaissent comme particulièrement concernés par l'accumulation de déchets qui fut souvent

²⁶ Cf. deuxième partie.

²⁷ Isabelle Roussel et Valérie Rozec, « De l'hygiénisme à la qualité de vie : l'enjeu de la gestion des plaintes environnementales urbaines », *Géocarrefour*, vol. 78.3, 2003.
<http://journals.openedition.org/geocarrefour/2091>.

²⁸ Les causes de la peste n'étant pas scientifiquement identifiées avant le XIX^e siècle, il était de coutume de penser que la maladie venait des émanations putrides issues des sols et sous-sols, tandis que des vertus antiseptiques étaient associées à l'air pur (Alain Corbin, *Le Miasme et la jonquille. L'odorat et L'imaginaire social (XVIII^e-XIX^e siècles)*, Paris, Aubier Montaigne, 1983 [rééd. Flammarion, 1986], p. 120 ; Jean Delumeau, *La Peur en Occident (XIV^e-XVII^e siècles)*, Paris, Fayard, 1978 [rééd. 2011], p. 136).

²⁹ Les vendeurs de vins de la ville d'Amiens dénoncèrent la « grant corruption d'air » régnant sur le marché, laquelle rendait le vin « puant » (Bibl. mun. Amiens, BB 7, fol. 202, 28 novembre 1454).

³⁰ André Guillerme, *Les Temps de l'eau. La cité, l'eau et les techniques : Nord de la France, fin III^e-début XIX^e siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1983 ; Jean-Pierre Leguay, *op. cit.* ; Jean-Pierre Leguay, *L'Eau dans la ville au Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.

³¹ À titre indicatif : Isabel del Val Valdivieso, « La politique hydraulique des municipalités basques au XV^e siècle dans le contexte du royaume de Castille », Raymond Regrain et Étienne Auphan, dir., *L'Eau et la ville*, Paris, CTHS, 1999, p. 79-89 ; Christophe Cloquier, « Les pollutions médiévale et moderne du cours de la Somme (XIV^e-XVIII^e siècles) », Stéphane Curveiller et Jean-Pierre Williot, dir., *L'Eau et la ville du Moyen Âge à nos jours*, Calais, Les Amis du Vieux Calais (*Bulletin des Amis du Vieux Calais*, n° 179-180), 2004, p. 101-123 ; Hélène Duvivier, « La pollution hydrique et la protection des ressources en Haute-Normandie du Moyen Âge à la Révolution française », *Annales de Normandie*, n°57.3-4, 2007, p. 249-257.

³² Mathieu Béghin, « La maison sous contrôle : urbanisme et surveillance dans la cité et les faubourgs d'Amiens (1386-1507) », Mathieu Béghin, Étienne Hamon et Raphaële Skupien, dir., *La Forme de la maison, de l'Antiquité à la Renaissance : t. 2 – Concevoir, habiter, représenter la maison au Moyen Âge et à la Renaissance entre Loire et Meuse*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, à paraître.

³³ Bibl. mun. Amiens, BB 2, fol. 78v, 22 mars 1416.

³⁴ Bibl. mun. Arras, BB 39, fol. 63, 6 août 1446.

le résultat d'un abandon délibéré, comme en témoigne le cas d'Amiens. Durant une partie du XV^e siècle³⁵, les citadins eurent en effet pour habitude de jeter une grande quantité « d'ordures, fiens et ramonures » aux abords immédiats de la porte Longuemaisière, entravant ainsi le transit de l'axe de circulation majeur de la ville³⁶, sur lequel cette porte se situait. L'empêchement que procuraient les dépôts sauvages d'ordures pour la desserte de la ville se retrouve également à Arras où, les voies, les chemins et les chaussées des faubourgs furent aussi des réceptacles pour les rebuts des habitants de l'*intra muros*³⁷. Il en alla de même pour les marchés qui, chaque jour, brassaient une importante quantité d'individus, d'animaux et de marchandises venus pour commercer ou être vendus. Leur passage laissa une quantité considérable de déchets que les autorités éliminèrent avec des méthodes plus ou moins orthodoxes. Pour exemple, l'enlèvement des grains perdus sur le marché de Lille était uniquement confié au soin des porcs de saint Antoine, et quiconque s'aventurait à les ramasser était aussitôt taxé d'une forte amende de 10 sous³⁸. Tandis que les autorités lilloises enterraient les denrées avariées trouvées en vente, celles de Noyon les brûlaient, celles d'Amiens les jetaient à la rivière et celles d'Arras les mettaient sur le perron du marché – lieu de justice – afin que les chiens s'en nourrissent. Cependant, lorsqu'il s'agissait de bières ou de vins reconnus « mauvais, puans et non digne de boire ne entrer en corps humain », les édiles amiénois et arrageois les répandaient sur la chaussée située devant la maison de leur propriétaire, afin que le voisinage soit averti de leur infamie³⁹.

La ville médiévale présentait un visage polymorphe dans lequel les espaces champêtres étaient plus ou moins importants selon les quartiers⁴⁰. Les cultures et les structures d'élevage furent donc nombreuses et se trouvèrent responsables d'une concentration de fumier dans le domaine public⁴¹. Le phénomène fut tel qu'il laissa parfois son empreinte dans la toponymie, comme à Arras avec la rue du Fumier⁴² ou la rue à Fiens de Lille⁴³. Malgré l'existence d'interdictions anciennes⁴⁴, la gestion des cadavres d'animaux posa elle-aussi un problème sanitaire majeur⁴⁵ dans la mesure où ceux-ci étaient le plus souvent jetés par la population à même la chaussée, dans les fossés défensifs ou dans les rivières, tant à Amiens⁴⁶, Lille⁴⁷,

³⁵ Bibl. mun. Amiens, BB 1, fol. 46v, 4 juillet 1408 ; BB 6, fol. 132v, 13 mai 1449 ; BB 6, fol. 139, 7 juillet 1449 ; BB 7, fol. 85v, 18 septembre 1452.

³⁶ Mathieu Béghin, « "Pour le bien et utilité de ladite ville et du pays environ". L'activité de pavage à Amiens, dans ses faubourgs et sa banlieue au XV^e siècle », *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. LXXI, n° 715-716, 2017, p. 806.

³⁷ Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 25, 1^{er} novembre 1415 ; BB 39, fol. 63, 6 août 1446 ; BB 38, fol. 112v, 25 septembre 1484.

³⁸ Bibl. mun. Lille, ms. 378, fol. 76, 12 avril 1489.

³⁹ Bibl. mun. Lille, ms. 16114, fol. 105v, 1383-1384 ; Bibl. mun. Amiens, BB 6, fol. 80, 9 février 1423 ; Bibl. mun. Amiens, BB 7, fol. 202, 28 novembre 1454 ; Bibl. Mun. Arras, BB 9, fol. 92, 3 septembre 1473 ; Léon Mazière et Adrien Sainte Marie Bécu, « Bans et statuts des métiers de la ville et commune de Noyon (1398) », *Comité archéologique et historique et de Noyon*, t. IX, 1889, p. 58-59.

⁴⁰ André Chedeville, Jacques Le Goff et Jacques Rossiaud, *op. cit.*, p. 199.

⁴¹ Jean-Pierre Leguay, *op. cit.* (1999), p. 8.

⁴² Il s'agissait de la paroisse, *intro muros* mais très champêtre, de Saint-Étienne (Edmond Morel, *Plan d'Arras-ville en 1382 : essai de topographie arrageoise*, Arras, impr. de Rohard-Courtin, p. 478).

⁴³ Olivier Bauchet, art. cit., <http://journals.openedition.org/nda/3928>.

⁴⁴ Depuis le XIII^e siècle, il était défendu de jeter les bêtes mortes dans l'espace public de la ville de Calais (Gaston Tison, « Ordonnances de police de Calais, au XIII^e siècle », *Bulletin de la Commission départementale des monuments historique du Pas-de-Calais*, t. IV, 1925, p. 494).

⁴⁵ Jean-Pierre Leguay, *op. cit.* (1999), p. 54-55 ; Jean-Pierre Leguay, *Les Catastrophes au Moyen Âge*, Paris, Gisserot, 2005, p. 57.

⁴⁶ Bibl. mun. Amiens, BB 8, fol. 102, 27 février 1458 ; BB 9, fol. 147, 30 avril 1464 ; BB 12, fol. 18, 7 août 1475 ; BB 17, fol. 132v, 10 octobre 1476

⁴⁷ Bibl. mun. Lille, ms. 373, fol. 31v, 1^{er} juin 1383 ; ms. 376, fol. 139v, 26 mai 1436.

Montreuil-sur-Mer⁴⁸ que Saint-Omer⁴⁹. Alors que les autorités de Valenciennes ordonnaient d'évacuer les bêtes mortes grâce au courant de l'eau⁵⁰, les échevinages de Douai et de Saint-Quentin imposèrent de les enterrer aux champs⁵¹.

Dans son ouvrage consacré à *La Rue au Moyen Âge*, Jean-Pierre Leguay évoquait l'aspect tortueux du réseau viaire comme un facteur aggravant de la pollution⁵². Bien que vrai, cet élément ne doit cependant pas occulter l'importance du milieu dans lequel le centre urbain apparut et se développa. Ainsi, une ville comme Amiens fut contrainte de composer avec un fond de vallée marécageux et tourbeux, dont le versant ouest, façonné par une accumulation de colluvions ou de lœss, provoquait d'incessants écoulements boueux⁵³. Entraînant dans leur sillage les déchets abandonnés sur le domaine public, ces coulées amplifièrent la pollution hydrique produite par les rejets volontaires des ménages et des artisans. Dans une région où le modèle économique reposait en grande partie sur les activités du textile et du cuir, le milieu hydrique fut encore davantage soumis à d'importantes pollutions⁵⁴.

Les méfaits et les dangers

La présence d'ordures est généralement une source de danger et de conflit. Parmi les inconvénients dénoncés depuis le XIII^e siècle, l'entrave à la circulation apparaît comme ce qui préoccupa le plus les autorités urbaines. Les dépôts sauvages d'ordures s'inscrivent ici aux côtés des encombrements de toutes sortes contre lesquels les édiles menèrent une lutte acharnée. Les hommes et les femmes des périodes préindustrielles avaient en effet pour habitude d'entreposer leurs fumiers, leurs matériaux de construction et leurs gravats, voire même leurs productions commerciales, sur le domaine public. Outre le fait que le déplacement terrestre des hommes et des marchandises s'en retrouvait entravé, il faut comprendre que la présence de ces empêchements amplifiait celle des déchets et de leurs nuisances. Lorsque les habitants ne virent pas dans ces obstacles un réceptacle pour leurs rejets ménagers ou leurs excréments⁵⁵, le vent et la pluie se chargèrent d'y accumuler les détrit⁵⁶.

Le milieu fluvial était également impacté par ces pollutions⁵⁷ dont la présence réduisait fortement le courant. Un faible débit nuisait en effet à la force motrice des moulins hydrauliques, à la navigation des bateaux⁵⁸ et amplifiait les désagréments liés à la stagnation

⁴⁸ Georges de Lhomel, *Édits de police de la ville de Montreuil-sur-Mer, 1419-1519 : administration municipale*, Abbeville, Imprimerie Lafosse et C^{ie}, 1901, p. 134-135.

⁴⁹ Arthur Giry, *Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions jusqu'au XIV^e siècle*, Paris, F. Vieweg, 1877, p. 260, 521 (art. 259, septembre 1281).

⁵⁰ Bibl. mun. Valenciennes, ms. 0681, fol 113, 12 mars 1498 (copie du XVII^e siècle).

⁵¹ Arch. mun. Douai, CC 203, p. 476, 477, 1394-1395 ; Arch. mun. Saint-Quentin, liasse 69, pièce n°50, p. 46-48, 1459-1460.

⁵² Jean-Pierre Leguay, *La Rue au Moyen Âge*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1984 (rééd. 2004), p. 11-30, 30-40.

⁵³ Mathieu Béghin, « Amiens face à ses pollutions à la fin du Moyen Âge. Approche historique et archéologique », *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. LXX, n° 709-710, 2015, p. 363, 365.

⁵⁴ André Guillerme, *op. cit.*, p. 107-108.

⁵⁵ Bibl. mun. Arras, BB 39, fol. 6, 23 septembre 1423 ; BB 38, fol. 67-67v, 25 juillet 1464.

⁵⁶ Outre les gênes visuelle et olfactive, cette accumulation de déchets venus d'ailleurs put provoquer le mécontentement des habitants des maisons devant lesquelles ils finissaient leur course, surtout lorsque ceux-ci étaient frappés d'une amende pour ne pas les avoir évacués à leurs frais (Bibl. mun. Amiens, BB 8, fol. 213-213v, 27 mars 1460).

⁵⁷ En plus des impuretés issues de la préparation des peaux et des laines, qui s'élèvent à environ 30 % dans ce dernier cas, les métiers de l'habillement rejetaient de nombreux produits chimiques tels que l'alun ou la soude, que le milieu hydrique éliminait avec plus ou moins de facilité (Hélène Duvivier, art. cit., p. 252-254).

⁵⁸ L'importance des déchets obstruant le canal du Kay suscita de vives réactions chez les Amiénois dont le commerce fluvial se retrouvait en danger (Bibl. mun. Amiens, BB 7, fol. 158-158v-159, janvier 1454).

des eaux. Outre l'aspect économique, le ralentissement du débit de l'eau put aussi provoquer l'inondation des bas quartiers. Redoutée à Lille comme à Saint-Omer⁵⁹, une telle catastrophe se produisit à Arras en 1393⁶⁰. La forte montée des eaux du Crinchon, amplifiée par la présence de déchets, endommagea le système défensif et les faubourgs situés entre les enceintes de la Ville et de la Cité⁶¹. L'accumulation et la concentration des rejets contribuèrent à ce que certains bras de rivière reçurent l'hydronyme très évocateur de « Merderon » (Amiens⁶²), de « Merdançon » (Beauvais⁶³) ou de « Merdinchon » (Doullens⁶⁴). Pour André Guillaume, l'habitude d'utiliser la racine latine « merda » pour désigner une portion de cours d'eau urbain particulièrement polluée, était une pratique aussi répandue dans d'autres régions à l'époque (Troyes, Provins, Bourges, Cluny, Le Mans, etc.)⁶⁵.

Dans son ouvrage intitulé *Le Miasme et la jonquille*, Alain Corbin évoquait une « vigilance excrémentielle » de la part des habitants des villes d'Ancien Régime, qui fut à l'origine de la majorité des plaintes de voisinage jusqu'au XIX^e siècle⁶⁶. Cette situation est déjà perceptible pour le Moyen Âge, puisque les dépôts d'ordures furent la source de nombreux litiges qui allèrent de la simple querelle verbale à l'altercation physique entre voisins, voire, dans certains cas, à l'action collective auprès des autorités. Les archives de la ville d'Amiens en relatent plusieurs exemples, dont une altercation verbale entre une servante se rendant à la rivière pour y jeter ses ordures, et la propriétaire de la maison devant laquelle elle perdit accidentellement une partie de ses déchets⁶⁷. L'incident se limita à de simples insultes mais quelques années auparavant, un bourgeois fit couler le sang après que de jeunes gens lui eurent jeté du « fien » qui recouvrait en grande quantité la rue aux Fromages⁶⁸. Le plus souvent, mais cela peut être un effet de source, l'action fut collective et citoyenne quand des voisins s'associèrent pour demander l'expulsion de gantiers qui rendaient l'eau de la rivière impropre et contribuaient à la désertion de la rue⁶⁹, pour ordonner l'enlèvement d'un tas de fumier qui causait « grant infection » et rendait la circulation « à grant difficulté⁷⁰ », ou pour empêcher des écoliers de venir faire leurs « nécessitez [...] ordures et autres immondices » dans une ruelle⁷¹. En plus de la gêne occasionnée, les déchets pouvaient représenter un réel danger pour la population d'un quartier, voire même de la ville toute entière. Afin de pouvoir circonscrire un potentiel incendie, les autorités abbeilloises et amiénoises remirent en état plusieurs puits et

⁵⁹ Bibl. mun. Lille, ms. 373, fol. 31v, 1^{er} juin 1383 ; Bertrand Haquette, « Les fonctions urbaines et l'eau : l'exemple d'un centre économique frontalier à la fin du Moyen Âge », Stéphane Curveiller et Jean-Pierre Williot, éd., *op. cit.*, p. 68.

⁶⁰ Bibl. mun. Arras, BB 3, fol. 20v-21, 22 mars 1393.

⁶¹ Arras était une ville double avec d'un côté la Cité, héritage de la *civitas* antique créée vers l'an 30 avant notre ère, et de l'autre la Ville, issue du bourg monastique qui s'était développé autour de l'abbaye Saint-Vaast, fondée vers 675/678. Cette bicéphalie dura jusqu'à la fusion des deux périmètres fortifiés en un seul, intervenue en 1749 (Edmond Lescesne, *Histoire d'Arras depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789*, t. 1, Arras, Rohard-Courtin, 1880 [rééd. Marseille, Laffitte Reprints, 1976], p. 26-27, 38-41; *Ibid.*, t. 2, p. 564-574 ; Alain Jacques, « Arras-Nemetacum, chef-lieu de cité des Atrébates. Bilan des recherches 1984-2002 », *Revue du Nord*, hors-série n° 10, 2007, p. 63).

⁶² Cette appellation, qui apparut pour la première fois en 1223, était encore utilisée à la fin du XVIII^e siècle (Paule Roy, *Chronique des rues d'Amiens*, t. 3, Amiens, CRDP, 1981, p. 29-30).

⁶³ Charles L. Doyen, *Histoire de la ville de Beauvais : depuis le 14^e siècle*, t. 2, Beauvais, Moisand, 1842, p. 95.

⁶⁴ Édouard-Eugène Delgove, *Histoire de la ville de Doullens*, Amiens, Lemer Aîné, 1865, p. 27.

⁶⁵ André Guillaume, *op. cit.*, p. 114.

⁶⁶ Alain Corbin, *op. cit.*, p. 22, 134-135.

⁶⁷ Bibl. mun. Amiens, BB 7, fol. 110v, 12 mars 1453.

⁶⁸ Bibl. mun. Amiens, BB 4, fol. 156v, 30 janvier 1437.

⁶⁹ Bibl. mun. Amiens, BB 10, fol. 100, 9 juin 1466.

⁷⁰ Bibl. mun. Amiens, BB 17, fol. 120, 23 juin 1496.

⁷¹ Bibl. mun. Amiens, BB 9, fol. 146, 30 avril 1464.

interdirent d'y jeter des ordures⁷². Pour des raisons sanitaires, les édiles se chargèrent aussi de nettoyer régulièrement les fontaines et leurs abords, et ordonnèrent de ne pas les souiller⁷³.

Si les dépôts sauvages sur la chaussée nuisaient au commerce, ils l'étaient également pour la défense lorsque leur trop grand nombre permettait de franchir un fossé ou gênait le déplacement des défenseurs et de leurs équipements⁷⁴. La présence d'ordures dans le domaine public contribua aussi à la multiplication des animaux errants qui, en quête de nourriture, fouillaient ces dépôts. Même s'ils purent en réduire une partie par ingestion, ils contribuèrent surtout à leur éparpillement et à leur amplification (par leurs propres déjections après consommation). Les dépôts sauvages amenèrent les animaux ordurophages à troubler le bon fonctionnement de la société en perturbant les offices religieux, en dégradant les marchandises et les jardins, ou en attaquant les personnes⁷⁵. Se nourrissant également de charognes abandonnées et de déchets en décompositions, l'animal girovague – principalement le cochon et le chien – apparaît lui aussi comme sale et malade, et se présente à son tour comme un vecteur de maladie⁷⁶. Considérés comme étant responsables d'un « grant empeschement et deshonesté à la ville⁷⁷ », les dépôts sauvages et l'errance animale furent condamnés et combattus par les autorités. Cette référence rhétorique à l'honneur de la ville représente un modèle de gouvernement que les villes du XV^e siècle cherchèrent à imposer et à défendre auprès de leurs populations⁷⁸.

Lutter contre le mal

Les invasions, les épidémies et les bouleversements climatiques des IV^e-XIII^e siècles modifièrent considérablement les modes d'occupation des sites urbains, ruraux et castraux d'Europe occidentale. Cela se manifeste sous la forme de « terres noires » qui correspondent à un « dépôt sombre et humifère, stratigraphiquement indifférencié et dont l'épaisseur est généralement comprise entre 0,30 et 1,50 m » (Mélanie Fondrillon). Ces terres présentent une micro-stratification qui témoigne non pas d'un abandon ou d'une déprise urbaine, mais d'un bouleversement des habitudes en matière de construction, d'habitat et de gestion des déchets⁷⁹. La disparition de ces terres noires serait due à la floraison urbaine qui avait alors cours en Occident⁸⁰. L'accroissement démographique s'accompagna d'une telle amplification des déchets au sein de l'espace fortifié qu'à partir du XIII^e siècle, les autorités urbaines d'Occident

⁷² Arch. mun. Abbeville, H 82, fol. 65v, art. 3 et 4, XIV^e siècle ; Bibl. mun. Amiens, BB 11, fol. 60, 28 janvier 1472.

⁷³ Bibl. mun. Lille, ms. 16114, fol. 109, 1383-1384 ; Bibl. mun. Amiens, BB 12, fol. 30v, 20 novembre 1475 ; Arthur Giry, *op. cit.*, p. 260.

⁷⁴ Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 15-15v, 30 octobre 1407 ; Bibl. mun. Amiens, CC 26, fol. 156-156v, 1434.

⁷⁵ Bibl. mun. Amiens, BB 9, fol. 155-155v, 2 juillet 1464 ; BB 9, fol. 157, 16 juillet 1464.

⁷⁶ Nathalie Blanc, *Les Animaux et la ville*, Paris, Odile Jacob, 2000, p. 43-46.

⁷⁷ Bibl. mun. Amiens, BB 11, fol. 124, 28 juin 1473.

⁷⁸ Cléo Rager, « “Que nulz ne tiengnent pourceaulx en ladite ville”. Action publique, territoire urbain et configurations politiques à la fin du Moyen Âge (Troyes, XIV^e-XV^e siècles) », *Hypothèses*, n° 19.1, 2016, p. 149-150.

⁷⁹ Isabelle Catteddu, *Archéologie médiévale en France. Le premier Moyen Âge (V^e-X^e siècle)*, Paris, La Découverte, 2009, p. 123 ; Mélanie Fondrillon, « À propos des recherches sur les terres noires urbaines : dépasser le concept d'attente », *Archéologie Médiévale*, t. 39, 2009, p. 2, 8-12 ; Quentin Borderie, Mélanie Fondrillon, Cristiano Nicosia, Yannick Devos et Richard I. Macphail, « Bilan des recherches et nouveaux éclairages sur les terres noires : des processus complexes de stratification aux modalités d'occupation des espaces urbains », Élisabeth Lorans et Xavier Rodier, dir., *Archéologie de l'espace urbain*, Tours / Paris, Presses universitaires François-Rabelais/CTHS, 2013, p. 235-236.

⁸⁰ Cf. note 12.

développèrent une réglementation établissant une gestion « raisonnée » des ordures⁸¹. Observable dès ce siècle à Amiens, Calais, Douai ou encore Saint-Omer⁸², cette législation fut accompagnée dans la pratique par une multiplication systématique de fosses-dépotoirs dès cette période. Pour les archéologues, ce phénomène atteste d'un traitement des déchets domestiques urbains selon le principe de l'enfouissement, bien connu en milieu rural⁸³. Ces structures se trouvent généralement isolées dans les espaces non-bâties (cour, fonds de parcelle). Cette implantation et le fait que la fosse-dépotoir se compte en plusieurs unités à l'intérieur de la même parcelle d'habitation, suggèrent l'abandon de la structure lorsque celle-ci était pleine, au profit d'une autre nouvellement creusée à proximité. Malgré ce caractère temporaire, les fosses présentent un aspect soigné en portant les traces d'un système de fermeture destiné à limiter les émanations. La neutralisation des mauvaises odeurs se manifeste aussi lors de l'abandon, puisque celui-ci se présente souvent sous la forme d'une aire de combustion ou d'un simple dépôt de cendres, qui purent également servir à marquer l'emplacement de la structure⁸⁴. En parallèle de cette pratique, d'anciens puits purent encore être utilisés pour y rejeter des rebuts. Ce détournement de fonction primaire du point d'eau pourrait s'expliquer par son abandon, causé par une pollution des sols due à la multiplication de fosses-dépotoirs à proximité⁸⁵.

De prime abord, l'indigence de la documentation concernant la gestion des déchets ménagers avant la seconde moitié du XIV^e siècle ne permet pas d'affirmer qu'une telle pratique fut encadrée par les autorités. Pourtant, plusieurs textes législatifs de la fin de ce siècle signalent qu'ils ne sont que la réitération de règlements antérieurs⁸⁶. Pour exemple, l'échevinage noyonnais rappela aux propriétaires de latrines privatives de les nettoyer durant les mois d'hiver (de début décembre à fin février) et d'enfouir le contenu soit aux champs soit dans sa propre parcelle⁸⁷. Malgré cette réglementation stricte et réfléchie afin d'éviter que « corruption [d'air] n'en vienne » par des latrines non vidées, les autorités noyonnaises eurent un comportement contradictoire en autorisant leurs citoyens à laisser les « fiens et emondices » une demie journée par semaine dans les rues, contre une journée entière à Douai, cinq à Béthune et huit à Abbeville⁸⁸. Les recherches récentes portant sur l'administration urbaine médiévale ont mis en lumière l'existence d'une réelle volonté d'action de la part des autorités en matière d'environnement et de salubrité qu'il convient ici de détailler⁸⁹. Cette démarche est d'autant plus nécessaire que l'étude d'un des axes de cette politique – la gestion animale – a

⁸¹ Jean Catalo, art. cit., p. 230 ; Dolly Jørgensen, art. cit., p. 547-567 ; Sally Secardin, *op. cit.*, p. 7.

⁸² Bibl. mun. Amiens, AA 13, fol. 26, 1^{er} avril 1282 ; Arthur Giry, *Histoire de la ville de Saint-Omer...*, *op. cit.*, p. 260-262 ; Georges Espinas, *La Vie urbaine de Douai au Moyen Âge*, t. I, Paris, A. Picard, 1913, p. 901-909 ; Gaston Tison, art. cit., p. 493-495.

⁸³ Plusieurs interventions archéologiques réalisées sur le territoire de la ville de Douai permettent de confirmer cette tendance également observée dans le sud de la France (Jean-Michel Willot, dir., *Douai, rue des Minimes. Rapport d'évaluation*, Douai, Service Archéologique de Douai, SRA/DRAC Nord-Pas-de-Calais, 1997, inédit, s. p. ; Jean Catalo, art. cit., p. 230-231 ; Jean-Michel Willot, dir., *Douai, rue du Kiosque. Rapport de fouilles*, Douai, communauté d'Agglomération du Douaisis, SRA/DRAC Nord-Pas-de-Calais, 2008, inédit, p. 86).

⁸⁴ Jean Catalo, art. cit., p. 230-231 ; Sally Secardin, *op. cit.*, p. 18-19.

⁸⁵ Jean Catalo, art. cit., p. 233 ; Jean-Michel Willot, dir., *op. cit.*, p. 49 ; Sally Secardin, *op. cit.*, p. 25-26.

⁸⁶ Dans son analyse de la réglementation de la présence animale dans les villes champenoises de la fin du Moyen Âge, Julien Briand montre que les mesures liées à la propreté urbaine étaient antérieures à la Grande Peste de 1348 (Julien Briand, « Réglementer la présence des animaux en ville. Le cas des villes champenoises à la fin du Moyen Âge », *Histoire urbaine*, n° 47, 2016, p. 51).

⁸⁷ Léon Mazière et Adrien Sainte Marie Bécu, art. cit., p. 89-90.

⁸⁸ Arch. mun. Abbeville, H 82, fol. 65v, art. 1, XIV^e siècle ; Léon Mazière et Adrien Sainte Marie Bécu, art. cit., p. 89 ; Édouard Cornet, *Histoire de Béthune*, t. 2, Béthune, A. David, 1892, p. 98 ; Georges Espinas, *op. cit.*, t. 4, p. 684.

⁸⁹ Catherine de Silguy, *op. cit.*, p. 8 ; Denis Clauzel, Isabelle Clauzel-Delannoy, Laurent Coulon, Bertrand Haquette *et alii*, art. cit., p. 295-330 ; François-Olivier Touati, art. cit., p. 9-38.

dernièrement montré l'existence d'une ligne de conduite commune pour le Nord de la France, bien qu'il existât de fortes spécificités propres à l'évolution de chaque ville⁹⁰.

Légiférer pour informer, responsabiliser et contraindre la population

Les principaux objectifs de la législation qui se développa à partir du XIII^e siècle, semblent avoir été d'informer et de responsabiliser les citoyens afin de contenir les désagréments inhérents à la présence de déchets. Les plus anciennes mesures observables concernent davantage les gens de métier que la population civile. Ceux-ci firent en effet l'objet de mesures souvent précoces et bien plus dures, certainement à cause de leur propension à polluer plus importante et à la nécessité de protéger des espaces et des ressources ciblées. La différenciation entre ces deux groupes n'apparaît pas toujours de manière claire car les autorités employèrent souvent le terme générique de « bourgeois », mais dans le détail des interdictions, la différenciation devient explicite. Ainsi, lorsqu'au XIII^e siècle l'échevinage de Saint-Omer interdisait de jeter « cendres, ordures, bêtes mortes ou peaux dans les rues, dans les enclos ou contre les fontaines », il visait principalement les artisans travaillant les différentes parties de l'animal (bouchers, tanneurs, équarisseurs, etc.)⁹¹. En revanche, le corps scabinal de certaines villes, telle Amiens, identifia clairement la corporation des bouchers dans son ban destiné à assurer la qualité de l'air par une bonne gestion des rejets de leur activité⁹².

Malgré l'intérêt porté par les autorités urbaines à la gestion des déchets, les mesures réglementaires apparaissent ponctuelles jusqu'au tournant des XIV^e et XV^e siècles. Cette situation pourrait s'expliquer par un contexte troublé par les conflits armés, ce qui amena les édiles à recentrer leurs priorités sur l'approvisionnement de leurs villes en denrées alimentaires, ainsi que sur le maintien d'un état et d'un système défensifs opérationnels. Les mesures sanitaires observables à la charnière des XIV^e-XV^e siècles intervinrent toujours à l'occasion de grands événements tels que le déroulement de festivités (laïques et religieux)⁹³ ou la venue d'un personnage de marque⁹⁴. Elles intervinrent aussi ponctuellement lorsque les rejets nuisaient à la santé économique de la ville⁹⁵ ou à la suite de plaintes répétées contre la présence de déchets⁹⁶ devenue trop incommode. Les populations préindustrielles semblent disposer d'un seuil de tolérance à l'ordure beaucoup plus élevé que celles des sociétés actuelles. Néanmoins, celui-ci eut tendance à diminuer – différemment selon les lieux et l'importance des éléments perturbateurs (déchets, animaux errants, etc.) – face au développement d'un sentiment «

⁹⁰ Mathieu Béghin, « Entre le cœur de ville et les faubourgs. La place de l'animal en milieu urbain dans le Nord de la France aux XIV^e et XV^e siècles », Corinne Beck et Fabrice Guizard, dir., *Les Animaux sont dans la place. La longue histoire d'une cohabitation*, Amiens, Encrage, 2019, à paraître.

⁹¹ Arthur Giry, *op. cit.*, p. 260.

⁹² Bibl. mun. Amiens, AA 13, fol. 26, 1^{er} avril 1282.

⁹³ Les préparatifs de la fête de l'Épinette de Lille, comme celles des processions religieuses d'Arras, s'accompagnèrent toujours de l'obligation de désencombrer et de nettoyer les lieux où les festivités devaient se tenir (Bibl. mun. Lille, ms. 373, fol. 22, 2 février 1383 ; Bibl. mun. Arras, BB 3, fol. 48, 21 décembre 1393).

⁹⁴ Anticipant la visite de l'empereur Charles IV en 1377, les édiles de Saint-Quentin contraignirent la population à nettoyer les rues que celui-ci devait emprunter. Le corps scabinal arrageois en fit de même à l'annonce de la venue du duc de Bourgogne et du nouvel évêque d'Arras, en 1393 (Bibl. mun. Arras, BB 3, fol. 4, 24 février 1393 ; Emmanuel Lemaire, *Archives anciennes de la ville de Saint-Quentin – t. 2 : 1328-1400*, Saint-Quentin, Société académique, 1910, p. CI, 326).

⁹⁵ La détérioration des rivières justifia leur nettoyage régulier (Bibl. mun. Amiens, BB 7, fol. 158, 3 janvier 1454 ; Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 68-68v, 16 février 1465).

⁹⁶ Plusieurs requêtes collectives demandant le nettoyage de rues devenues inaccessibles à cause de dépôts sauvages d'ordures trop importants, furent plusieurs fois déposées par des Amiénois auprès de leur échevinage (Bibl. mun. Amiens, BB 6, fol. 132v-133, 13 mai 1449 ; BB 6, fol. 139, 7 juillet 1449 ; BB 8, fol. 102, 27 février 1458).

d'invasion » dû à des gênes visuelles et olfactives sans cesse croissantes⁹⁷. Ce changement de mentalité est un élément significateur des nouvelles attentes en matière de qualité de vie et d'environnement que cherchèrent à pérenniser les autorités urbaines face à la redondance des épisodes épidémiques. Celles-ci profitèrent alors de la multiplication des trêves militaires et du retour à un solde migratoire positif pour s'y adonner.

La politique sanitaire cohérente qui se mit en place dès la charnière des XIV^e-XV^e siècles se caractérise par une répétition incessante des mesures anciennement édictées, comme des nouvelles. Face à l'incurie des citoyens⁹⁸, renforcée par des pratiques rurales encore fortement ancrées dans les mœurs des nouveaux citoyens, ce rappel continu ne doit pas être perçu comme un signe d'inefficacité de l'action des autorités mais plutôt être interprété comme un processus de persuasion sur le long terme, pratiqué pour compenser à manque de moyen chronique. À la longue, le caractère répétitif de la production réglementaire s'apparente à une action préventive que Jean-Luc Laffont définit comme une « pédagogie disciplinaire » menée par les autorités urbaines⁹⁹. Ce modèle se retrouve parfaitement dans les registres aux ordonnances et aux bans de la police du Magistrat de Lille, où les actes concernant la divagation des porcs y sont inlassablement répétés de manière annuelle, voire pluriannuelle¹⁰⁰. Dès le XV^e siècle, cette pratique donna lieu à la promulgation d'ordonnances générales – presque toujours à la même date – rappelant les bons comportements sanitaires à adopter¹⁰¹.

D'abord informative, la réglementation se durcit progressivement face à la négligence des populations et de ceux chargés de combattre les déchets. La mise en application des mesures édictées se fit sous la menace de sanctions qui étaient graduelles dans le temps et selon les délits commis. Les manquements furent d'abord punis d'une amende dont le montant se durcit progressivement à partir de la fin du XIV^e siècle¹⁰², surtout si l'infraction était commise de nuit¹⁰³. Les autorités eurent également recours à la confiscation de l'objet du délit¹⁰⁴, voire d'un objet personnel que portait le contrevenant¹⁰⁵, ou firent évacuer les immondices aux frais de

⁹⁷ Alain Corbin, *op. cit.*, p. 35 ; Caroline Hodak, « Les animaux dans la cité : pour une histoire urbaine de la nature », *Genèses*, n°37, 1999, p. 163-164 ; Nathalie Blanc, *op. cit.*, p. 51.

⁹⁸ Une récente étude portant sur le rôle des habitants dans la gestion des déchets ménagers au Caire a exposé combien l'incivilité de ces derniers peut réduire de moitié l'efficacité du service de gestion des détritiques (Safaa Monqid, « La gestion des déchets ménagers au Caire : les habitants en question », *Égypte/Monde arabe*, n° 8, 2011, p. 91-92).

⁹⁹ Jean-Luc Laffont, « Les chiens dans la ville. Le cas de Toulouse à l'époque moderne », *Histoire urbaine*, n° 47, 2016, p. 66-67.

¹⁰⁰ Bibl. mun. Lille, ms. 373, fol. 9, 24 juin 1382 ; ms. 373, fol. 34, 24 juin 1383 ; 373, fol. 59, 24 juin 1384 ; 373, fol. 63v, 13 septembre 1384 ; 374, fol. 9, 16 février 1396 ; ms. 374, fol. 32v, 1^{er} mars 1397 ; ms. 374, fol. 34v, 20 mars 1397 ; ms. 374, fol. 47, 19 février 1398 ; ms. 374, fol. 59v, 11 février 1399 ; ms. 374, fol. 66, 29 novembre 1399 ; ms. 374, fol. 69, 4 février 1400 ; ms. 374, fol. 73, 6 juillet 1400 ; ms. 374, fol. 77, 18 février 1401 ; ms. 374, fol. 84v, 6 février 1402 ; ms. 374, fol. 99v, 27 février 1403 ; ms. 374, fol. 104v, 6 novembre 1403 ; ms. 374, fol. 109, 11 février 1404 ; ms. 374, fol. 111, 22 mars 1404 ; ms. 374, fol. 118v, 2 mars 1405 ; ms. 374, fol. 124, 15 juin 1405 ; ms. 374, fol. 134, 23 février 1406 ; ms. 374, fol. 144, 16 septembre 1406 ; ms. 374, fol. 152v, 10 février 1407 ; etc.

¹⁰¹ Mathieu Béghin, art. cit. (2015), p. 375-376.

¹⁰² Jean-Pierre Leguay, *La Pollution au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 51-52 ; Denis Clauzel, Isabelle Clauzel-Delannoy, Laurent Coulon, Bertrand Haquette *et alii*, art. cit., p. 323-324.

¹⁰³ En 1393, les dépôts d'ordures dans les rivières ou dans le domaine public de Douai étaient punis de 40 sous d'amende s'ils étaient effectués de jour, et de 100 sous de nuit (Georges Espinas, *op. cit.*, t. 4, p. 685).

¹⁰⁴ Un Abbevillois n'évacuant pas le fumier qu'il déposait dans le domaine public sous huit jours était taxé d'une amende de 10 sous et perdait la matière au profit de la ville (Arch. mun. Abbeville, H 82, fol. 65v, art. 1, XIV^e siècle).

¹⁰⁵ À Saint-Omer, chaque personne prise en flagrant délit de déposer des ordures dans le domaine public perdait son surcot (Arthur Giry, *op. cit.*, p. 261).

son propriétaire¹⁰⁶. Dans les cas les plus graves, le « délinquant¹⁰⁷ » pouvait être mis en prison et payer un dédommagement pour la gêne occasionnée¹⁰⁸. L'insolvabilité du contrevenant, sa capacité d'opposition au pouvoir en place (membre d'une corporation influente) ou tout simplement son statut social qui en faisait un privilégié (riche bourgeois, religieux, etc.), contribuèrent à ce que le degré de sanction fut le plus souvent « à la volonté et discrétion » des autorités¹⁰⁹. Cette compassion et/ou cette distinction expliquent la difficulté d'application des mesures édictées et soulignent le manque de moyen pour les mettre en œuvre. De manière générale, le nombre des sergents chargés de faire appliquer la réglementation ne dépassa jamais la cinquantaine d'individus, ce qui était insuffisant pour encadrer et surveiller efficacement plusieurs milliers de citoyens¹¹⁰. Pour inciter leurs agents à plus de professionnalisme, les échevins promirent une prime, oscillant entre le tiers et la moitié du montant de l'amende en vigueur pour chaque manquement constaté, et leur assurèrent une protection juridique contre l'« injure et vilainie » qu'un contrevenant pouvait leur adresser¹¹¹. En outre, les autorités incitèrent à la pratique de la dénonciation en suscitant la curiosité des citoyens et en promettant une partie de l'amende (du tiers à la moitié) pour chaque délit observé¹¹². La dénonciation s'effectuait de manière spontanée ou à la suite d'une enquête¹¹³. À Arras, il semblerait même que la délation était une obligation pour toute personne surprenant un dépôt d'ordures ou un individu en situation de miction dans certains lieux prohibés¹¹⁴. Ce dernier exemple corrobore l'observation effectuée pour la ville de Bruxelles au Moyen Âge, à savoir qu'uriner ou déféquer dans l'espace public n'était interdit que dans certains lieux-clefs¹¹⁵.

Les distinctions sociales et géographiques apparaissent en vigueur dans chacun des centres urbains étudiés, même si selon les villes elles concernaient des individus et des lieux différents. En 1411 à Arras, déposer ses ordures sur la chaussée était passible de 2 sous d'amende, mais le faire dans la rivière en coûtait 5 sous, sauf si le contrevenant était un teinturier, la sanction était alors de 20 sous. Un tel montant étant également appliqué dans le cas d'un dépôt réalisé sur ou à proximité des fortifications, cela montre à quel point certains lieux nécessaires au bon fonctionnement économique, sanitaire et défensif de la ville reçurent une protection particulière¹¹⁶. Toujours à Arras, le petit marché, les structures économiques et

¹⁰⁶ Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 20v, 23 février 1411.

¹⁰⁷ Cette expression fut aussi bien employée dans les bans de police arrageois que lillois (Bibl. mun. Lille, ms. 374, fol. 50v, 27 juin 1398 ; Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 48v, 15 août 1413).

¹⁰⁸ Le jet d'ordures depuis sa maison était puni, à Abbeville, de 60 sous d'amende, d'une peine de prison et de l'obligation de dédommager la personne les ayant reçues (Arch. mun. Abbeville, H 82, fol. 66, XIV^e siècle, art. 7).

¹⁰⁹ Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 21, 18 avril 1411.

¹¹⁰ Claire Dolan, « Regards croisés sur les auxiliaires de justice du Moyen Âge au XX^e siècle », Claire Dolan, dir., *Entre justice et justiciables : les auxiliaires de la justice du Moyen Âge au XX^e siècle*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 16.

¹¹¹ Bibl. mun. Lille, ms. 373, fol. 14, 12 août 1382 ; ms. 376, fol. 112v, 10 avril 1432.

¹¹² Denis Clauzel, « Le travail à Lille pendant la période bourguignonne », Sociétés savantes du Nord-Pas-de-Calais, éd., *Le Travail et les hommes dans le Nord de la France*, Boulogne-sur-Mer, Société Académique du Boulonnais (*Mémoires de la Société Académique du Boulonnais*, t. XXXIII), 2003, p. 100 ; Jean-Pierre Leguay, *Vivre en ville au Moyen Âge*, Paris, Gisserot, 2006, p. 240-241 ; Julien Briand, « La place de la dénonciation dans la procédure rémoise des XIV^e et XV^e siècles », Martine Charageat et Mathieu Soula, dir., *Dénoncer le crime du Moyen Âge au XIX^e siècle*, Pessac, Publications de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2014, p. 57-72.

¹¹³ En 1449, le corps échevinal d'Amiens enquêta pour connaître le nom des personnes responsables des dépôts d'ordures qui encombraient la rue des Jacobins, située dans le faubourg Saint-Rémi (Bibl. mun. Amiens, BB 6, fol. 132v, 13 mai 1449).

¹¹⁴ Bibl. mun. Arras, BB 39, fol. 8v-9, 21 août 1425.

¹¹⁵ Chloé Deligne et Bram Vannieuwenhuyze, art. cit., p. 94-96.

¹¹⁶ Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 20-21, 18 avril 1411.

judiciaires qu'il accueillait (tables de change, pilori, maison de justice comtale), ainsi que les rues alentour où se trouvaient des bâtiments administratifs (halle échevinale, hôtel de la Marche), constituèrent un secteur qui bénéficia d'une protection réglementaire contre les dépôts d'ordures et les mictions¹¹⁷. Le marché de Saint-Omer¹¹⁸, les rivières et la place du Rivage de Lille¹¹⁹ ou encore les abords des couvents¹²⁰ de Lille et d'Arras¹²¹, firent l'objet d'une réglementation stricte dont toute transgression était sévèrement punie. À Douai et à Lille, il existait même une zone de protection de plusieurs mètres à ne pas souiller autour du pilori et de la halle échevinale (40 pieds¹²² ou 11,92 m), des boutiques des sauniers (20 pieds¹²³ ou 5,96 m) et des boucheries (de 40 pieds¹²⁴ à 60 pieds, soit de 11,92 à 17,86 m)¹²⁵. À Lille, il était en outre interdit de mettre ses « fiens et ramonnures » dans les rues menant au marché le samedi – jour du grand marché hebdomadaire –, d'abord entre midi et vèpres (vers 17-18h), puis dès 8h du matin. Il en allait de même le dimanche et les jours de fêtes puisque le lieu servait au rassemblement des individus et au passage des cortèges¹²⁶.

Les interdictions répétées et l'encouragement à la dénonciation ne suffirent pas à enrayer la progression de l'insalubrité urbaine. Toujours dans un souci de responsabiliser la population et de remédier au manque de moyen, les autorités contraignirent donc les citoyens à nettoyer la portion de domaine public située devant chez eux. Cette politique connut une évolution spécifique à chaque ville, qu'il est possible de retracer dans ses grandes lignes. Comme ce fut le cas pour les premières réglementations condamnant les dépôts sauvages, l'obligation de balayer devant chez soi se manifesta ponctuellement en fonction des besoins (préparations de festivités, sentiment d'urgence de le faire, etc.). Bien qu'attestée dans les villes des royaumes de France et d'Angleterre depuis le XIII^e siècle¹²⁷, une telle pratique hebdomadaire n'est mentionnée à Amiens qu'en 1345 et, pour le reste des villes étudiées, qu'à partir du tournant des XIV^e-XV^e siècles¹²⁸. Cette chronologie, qui peut apparaître ici comme tardive, pourrait s'expliquer par un effet de source car la diffusion orale de la réglementation urbaine était une pratique courante, surtout dans le Nord de la France, qui put ne pas laisser de trace écrite¹²⁹.

¹¹⁷ Bibl. mun. Arras, BB 3, fol. 48, 21 décembre 1393 ; BB 38, fol. 48v, 15 août 1413 ; BB 6, fol. 25v, 16 septembre 1420 ; BB 39, fol. 6, 23 septembre 1423 ; BB 39, fol. 8v-9, 21 août 1425 ; BB 39, fol. 22, 22 juin 1429 ; BB 39, fol. 40, 25 mai 1435 ; BB 39, fol. 57v, 25 novembre 1441.

¹¹⁸ Émile Pagart d'Hermansart, *Documents inédits contenus dans les archives de Saint-Omer*, Paris, Imprimerie Nationale, 1901, p. 11.

¹¹⁹ Bibl. mun. Lille, ms. 373, fol. 29v, 15 mai 1383 ; ms. 373, fol. 31v, 1^{er} juin 1383 ; ms. 376, fol. 45v, 6 février 1424.

¹²⁰ Panayota Volti, dont nous rejoignons la pensée, estime que le peu de documents évoquant la saleté autour des couvents était le signe d'une attention particulière apportée par les autorités urbaines à la salubrité des abords des édifices religieux (Panayota Volti, *Les Couvents des ordres mendiants et leur environnement à la fin du Moyen Âge. Le nord de la France et les anciens Pays-Bas méridionaux*, Paris, CNRS Éditions, 2003, p. 199).

¹²¹ Bibl. mun. Arras, BB 3, fol. 48, 21 décembre 1393 ; Bibl. mun. Lille, ms. 374, fol. 75, 16 août 1400.

¹²² Bibl. mun. Lille, ms. 373, fol. 36v, 4 juillet 1383.

¹²³ Bibl. mun. Lille, ms. 374, fol. 87, 20 juin 1402.

¹²⁴ Bibl. mun. Lille, ms. 374, fol. 104v, 26 octobre 1403.

¹²⁵ Les équivalences métriques ont pour référence : Denis Clauzel, *Finances et politique à Lille pendant la période bourguignonne*, Dunkerque, Édition des Beffrois, 1982, p. 280 ; Sylvie Blondel, *La Municipalité d'une bonne ville : Douai à la fin du Moyen Âge (1384-1531)*, t. 2, thèse de doctorat en histoire médiévale, Université de Lille-Charles de Gaulle, 2008, inédit, p. 286.

¹²⁶ Bibl. mun. Lille, ms. 374, fol. 100-100v, 7 avril 1403 ; ms. 374, fol. 103, 7 septembre 1403.

¹²⁷ Cf. note 90.

¹²⁸ Bibl. mun. Amiens, AA 5, fol. 88v, 30 juin 1345 ; Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 12v, 24 juillet 1405 ; Léon Mazière et Adrien Sainte Marie Bécu, art. cit., p. 87.

¹²⁹ Denis Clauzel, Isabelle Clauzel-Delannoy, Laurent Coulon, Bertrand Haquette *et alii*, art. cit., p. 314 ; Alejandra Motis, Erwan Pointeau-Lagadec, Cléo Rager, Élisabeth Schmit et Matthieu Vallet, « L'action publique, un thème pour l'historien ? », *Hypothèses*, n° 19.1, 2016, p. 102.

Même si la première attestation à Lille est datée de 1382, elle correspond en réalité à la répétition de pratiques antérieures et habituelles (« acoustumez ») biens établies¹³⁰.

Malgré l'abondance et la diversité de la documentation consultée, il n'a pas été possible d'observer une quelconque différence législative entre les quartiers *intra* et *extra muros* concernant l'obligation de nettoyage devant chez soi, comme cela fut souvent avancé¹³¹. Cette présente recherche a permis de relever des indices attestant d'une protection juridique des faubourgs face à l'ordure, identique à celle de la ville hors lieux-clefs *intra muros*, et un état sanitaire parfois même meilleur. Ainsi, l'étude des doléances et des requêtes concernant la salubrité amiénoise montre que les problèmes de salubrité furent moins importants hors les murs de la cité et que les citadins étaient souvent à l'origine des dépôts sauvages des faubourgs¹³². Cette réalité se retrouve également à Lille où, pendant que les dépôts officiels d'ordures étaient tous institutionnalisés *intra muros*¹³³, les faubourgs recevaient une protection juridique contre la présence de charognes, de « fiens », de balayures, de cendres, de cornes et autres types d'ordures. Les rejets devaient y avoir lieu à 10 pieds (environ 2,98 m) au-delà des croix et enseignes qui délimitaient la frontière entre les faubourgs et la banlieue, afin d'éviter les écoulements qui pouvaient combler les fossés et les rivières de la ville, dégrader les chemins et les clôtures de parcelles *extra muros*¹³⁴, ou encore générer des *puanteurs* incommodes pour les faubourgiens et les passants¹³⁵. D'un point de vue judiciaire, il en fut également de même puisque les sergents de l'échevinage d'Arras furent chargés de vérifier, chaque semaine, que les habitants des connétablies¹³⁶ balayaient devant chez eux et le faisaient correctement¹³⁷, tandis que les édiles de Béthune firent enquêter dans le faubourg de Catorive à la suite d'une plainte pour un dépôt sauvage d'ordures¹³⁸.

La richesse des règlements de police des villes d'Arras, Lille et Noyon permet de connaître précisément les mesures de nettoyage imposées aux populations et d'apprécier les similitudes de fonctionnement entre l'Artois, la Flandre et la Picardie. Ainsi, « pour le bien public et le bon estat et gouvernement de la ville », les populations de ces trois agglomérations furent contraintes de nettoyer – même en période d'intempéries hivernales¹³⁹ – chaque samedi, voire deux fois par semaine¹⁴⁰, tout autour des habitations où elles demeuraient

¹³⁰ Bibl. mun. Lille, ms. 373, fol. 19, 13 décembre 1382.

¹³¹ Cf. note 2.

¹³² Mathieu Béghin, *Organisation et développement du territoire aux abords d'une cité : Amiens et ses faubourgs (1059-1520)*, thèse de doctorat en histoire médiévale, Amiens, Université de Picardie Jules Verne, 2016, inédit, vol. 1, p. 405 et vol. 2, p. 67.

¹³³ Bibl. mun. Lille, ms. 378, fol. 101, 1458.

¹³⁴ Dans les villes dominées par des hauteurs, le système défensif et le réseau viaire des abords extérieurs furent constamment dégradés par les écoulements chargés de boues et d'ordures (Mathieu Béghin et Francesca Rapone, « La voirie médiévale du site de la Citadelle (Amiens) : étude archéologique et historique (XII^e-XVI^e siècle) », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre*, n° 20.1, 2016, <http://journals.openedition.org/cem/14364>).

¹³⁵ Bibl. mun. Lille, ms. 374, fol. 10, 13 mai 1396 ; ms. 374, fol. 38v, 24 juillet 1397 ; ms. 376, fol. 146v, 2 juillet 1437 ; ms. 376, fol. 165v, 21 mars 1441 ; ms. 378, fol. 109v, 3 janvier 1470.

¹³⁶ Le détail des connétablies de 1369 montre que ces circonscriptions intégraient les espaces situés de part et d'autre de l'enceinte urbaine (Bibl. mun. Arras, BB 2, fol. 60-63, 1369, à rebours).

¹³⁷ Bibl. mun. Arras, BB 6, fol. 76v, 5 janvier 1423.

¹³⁸ Arch. mun. Béthune, BB 3, fol. 26v, 6 mars 1499.

¹³⁹ Bibl. mun. Lille, ms. 376, fol. 175v, 12 février 1443.

¹⁴⁰ L'obligation générale de balayer le samedi, jour du grand marché hebdomadaire à Arras comme à Lille, fut momentanément doublée du mardi à Lille et remplacée par les lundi et mercredi à Arras, avant d'aussitôt revenir au samedi (Bibl. mun. Lille, ms. 373, fol. 45, 5 novembre 1383 ; Bibl. mun. Arras, BB 39, fol. 46, 23 novembre 1436).

et ce, jusqu'au caniveau central de la rue¹⁴¹. Les balayures devaient aussitôt être mises en tas à l'arrière du caniveau situé devant son logement, sans les déverser dedans, avant d'être évacuées¹⁴². Tandis que les Lillois disposaient d'un à trois jours pour enlever le monceau de déchets de devant leurs maisons¹⁴³, les Noyonnais¹⁴⁴ et les Laonnois¹⁴⁵ avaient trois jours, comme les Arrageois qui pouvaient aller jusqu'aux vêpres (vers 17-18h) du lundi suivant¹⁴⁶. Bien que la fréquence d'évacuation des déchets fût variable selon les personnes concernées et le contexte sanitaire, le samedi apparaît comme le jour officiel de nettoyage dans les villes du Nord de la France, en étant aussi institutionnalisé à Béthune et à Douai¹⁴⁷. Les textes réglementant la gestion des ordures et des immondices rappellent inlassablement que quiconque, petit (enfant) comme grand (adulte), ne pouvait porter lui-même ou faire porter ses déchets par ses « gens et maisnies » ou par « varlets, meskines ou enfants » dans les lieux prohibés¹⁴⁸. Il apparaît donc que l'évacuation des déchets était variable, pouvant relever directement de son producteur, de ses enfants ou de ses serviteurs lorsque celui-ci en disposait. Comme cela put être attesté à Châlons-sur-Marne¹⁴⁹, des voisins purent s'associer à Amiens et à Arras pour louer les services d'un transporteur qui se chargeait alors de la collecte et de l'évacuation¹⁵⁰. En apparence bien rodé, ce système souffrit de la composition de la ville médiévale qui, en tant que mosaïque de juridictions se côtoyant, se chevauchant, s'imbriquant et se concurrençant¹⁵¹, contribua à ce que la défense des prérogatives primât le plus souvent sur celle de l'intérêt commun, mettant ainsi à mal l'efficacité de la politique sanitaire. Cette spécificité se retrouve à Amiens en 1467, lorsque l'échevinage convoqua un sergent royal afin de savoir pourquoi il s'était permis de sanctionner les habitants balayant par temps de pluie, alors que ces derniers ne relevaient pas de son autorité¹⁵².

Le cœur de ville d'Arras dominant d'une vingtaine de mètres les canaux qui traversaient les bas quartiers *intra muros*, les autorités instituèrent un balayage et une évacuation hebdomadaires afin que les déchets jonchant les rues n'obstruent pas les bras de la rivière, emportés par l'écoulement des eaux de pluie¹⁵³. Pour éviter que l'encombrement ne devienne un obstacle au bon fonctionnement économique¹⁵⁴ et ne génère une dépense de nettoyage

¹⁴¹ Les Lillois résidant au-dehors de la porte de la Maladrerie furent contraints de nettoyer la rue à l'emplacement de leur habitation et d'en dégager le caniveau sur 2 à 3 pieds (environ 60 à 89 cm), en amont et en aval de leur logement (Bibl. mun. Lille, ms. 378, fol. 167, vers 1480-1482).

¹⁴² La réglementation lilloise précise une distance de 3 pieds (environ 89 cm) entre le tas d'ordures et le caniveau (Bibl. mun. Lille, ms. 374, fol. 52v, 12 octobre 1398).

¹⁴³ Les habitants devaient le faire dans la journée tandis que les hôteliers disposaient d'un créneau de trois jours (Bibl. mun. Lille, ms. 373, fol. 19, 13 décembre 1382 ; ms. 375, fol. 89v, 12 avril 1420).

¹⁴⁴ L'urbain lambda et l'hôtelier devaient y procéder une fois par semaine et dans les trois jours après le balayage. Mais, les personnes élevant des animaux étaient contraintes de le faire deux fois à la semaine (Léon Mazière et Adrien Sainte Marie Bécu, art. cit., p. 86-88).

¹⁴⁵ Lucien Broche, « Un règlement de police pour la ville de Laon au Moyen Âge (XIV^e ou XV^e siècle) », *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1905, p. 54.

¹⁴⁶ Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 12v, 24 juillet 1405 ; BB 38, fol. 20, 23 février 1411 ; BB 38, fol. 38, 18 octobre 1420 ; Bibl. mun. Lille, ms. 376, fol. 163, 12 août 1440 ; BB 38, fol. 76v, 23 juillet 1467 ; BB 38, fol. 144, 29 décembre 1494.

¹⁴⁷ Édouard Cornet, *op. cit.*, t. 2, p. 98 ; Georges Espinas, *op. cit.*, t. 1, p. 902.

¹⁴⁸ Bibl. mun. Lille, ms. 374, fol. 14, 12 août 1382 ; Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 21, 18 avril 1411.

¹⁴⁹ Sylvette Guilbert, « À Châlons-sur-Marne au XV^e siècle : un conseil municipal face aux épidémies », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, n° 23, 1968, p. 1294.

¹⁵⁰ Bibl. mun. Arras, BB 6, fol. 76v, 22 novembre 1422 ; Bibl. mun. Amiens, BB 7, fol. 85v, 18 septembre 1452.

¹⁵¹ Jean-Pierre Leguay, *op. cit.* (1984), p. 183-189.

¹⁵² Bibl. mun. Amiens, BB 10, fol. 150, 6 avril 1467.

¹⁵³ Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 26v-27, 1^{er} novembre 1415.

¹⁵⁴ Face à l'habitude des Amiénois de balayer par temps de pluie, ce qui amenait une telle quantité de détritus dans les rivières que les moulins du chapitre cathédral ne pouvaient plus fonctionner correctement, ce dernier

conséquence¹⁵⁵ et un risque d'inondation, les autorités ne cessèrent de réitérer l'interdiction de balayer par temps de pluie¹⁵⁶ et veillèrent à son application par des surveillances ponctuelles¹⁵⁷. Dans ce contexte de protection du milieu hydrique, les riverains des cours d'eau furent soumis à plus d'obligations que le reste des habitants de la ville. Selon le principe du nettoyage au droit de son héritage, les autorités urbaines obligèrent ces personnes à assurer l'entretien des berges et le curage de la rivière à l'endroit de leur habitation, dès les XII^e-XIII^e siècles¹⁵⁸. Les citadins et les faubouriens des villes d'Artois, de Flandre et de Picardie durent également s'y adonner de manière annuelle, voire pluriannuelle, tandis que l'entretien des canaux les plus importants demeurait à la charge de la ville¹⁵⁹. Cette obligation s'apparente à une corvée à laquelle les Amiénois résidant en terre épiscopale devaient se soumettre une journée tous les trois ans, ou financer une journée de travail d'un manouvrier pour les remplacer¹⁶⁰. Comme pour le nettoyage des rues, cette contrainte semble avoir été peu appliquée si on se réfère aux données textuelles¹⁶¹ et archéologiques¹⁶².

Parallèlement à l'obligation de nettoyer, les populations et les métiers durent se doter d'équipements visant à améliorer la gestion des déchets. Au sein de l'habitat domestique du XV^e siècle, le développement de fosses-vidanges en est un bon exemple. Contrairement à la fosse-dépotoir, la fosse-vidange est conçue de sorte qu'elle peut être continuellement réutilisée après avoir été vidée. Pour cela, la structure se présente sous la forme d'une cuve, souvent de forme quadrangulaire, assez grande et maçonnée, placée à l'intérieur de la maison ou contre celle-ci, avec qui elle était reliée par un conduit. En outre, la présence d'une trappe d'accès pour effectuer les vidanges fit prendre à cette structure la fonction de poubelle, comme cela put être observé à Amiens (fig. 2 et 3). Les caractéristiques architecturales de la fosse-vidange, très proches de celles de la fosse d'aisance, et son remplissage qui ne diffère en rien de cette dernière puisque les déjections et les déchets ménagers s'y mêlent, contribuent à ce que ces deux structures soient régulièrement confondues. Présent à la fois dans et autour de l'habitat, cet équipement contribua à modifier la physionomie de la maison urbaine qui, dès la fin du XV^e

demanda à l'échevinage de rappeler l'interdiction de cette pratique (Bibl. mun. Amiens, BB 10, fol. 7-7v, 3 décembre 1464).

¹⁵⁵ Chaque nettoyage de rivière mené par les autorités était généralement suivi d'une réitération des interdictions de balayer par temps de pluie et de jeter ses déchets dans les rivières et les caniveaux qui s'y déversaient (Bibl. mun. Arras, BB 39, fol. 7v, 24 juillet 1425 ; Bibl. mun. Amiens, BB 7, fol. 175, 20 mai 1454).

¹⁵⁶ Bibl. mun. Lille, ms. 376, fol. 163, 12 août 1440 ; Bibl. mun. Amiens, BB 7, fol. 175, 20 mai 1454 ; Léon Mazière et Adrien Sainte Marie Bécu, art. cit., p. 87-88 ; Georges Espinas, *op. cit.*, t. 4, p. 684.

¹⁵⁷ En 1423, les sergents de l'échevinage d'Arras furent chargés de vérifier, chaque semaine, que les habitants balayaient devant chez eux et le faisaient correctement. À Amiens, ce ne fut qu'en 1520 que la commune établit un commis à la surveillance des eaux, chargé de ce type de vérification (Bibl. mun. Arras, BB 6, fol. 76v, 5 janvier 1423 ; Bibl. mun. Amiens, BB 22, fol. 24v, 13 janvier 1520.).

¹⁵⁸ Jean-Pierre Leguay, *op. cit.* (1999), p. 56-59.

¹⁵⁹ Arch. mun. Abbeville, ms. 0115, fol. 23v, 28 septembre 1365 ; Bibl. mun. Arras, BB 39, fol. 56, 8 juillet 1440 ; Arthur Giry, *op. cit.*, p. 262 ; Léon Mazière et Adrien Sainte Marie Bécu, art. cit., p. 90 ; Émile Pagart d'Hermansart, *op. cit.*, p. 11 ; François Da Rocha Carneiro, « De Discrètes obsessions : l'eau et les villes dans le Westhoek, entre Lys et Yser (XIV^e-XVI^e siècles) », Stéphane Curveiller et Jean-Pierre Williot, *op. cit.*, p. 97 ; Bertrand Haquette, art. cit., p. 69.

¹⁶⁰ Arch. dép. Somme, 3 G 200, 17 avril 1396.

¹⁶¹ Mathieu Béghin, art. cit. (2015), p. 367-368.

¹⁶² L'étude de la stratigraphie des curages du réseau d'évacuation d'une ancienne foulerie arrageoise, montre un nettoyage de moins en moins fréquent dès le XIV^e siècle, ce qui aboutit au comblement du lit de la rivière (Alain Jacques, « La foulerie de Bertoul Verdière à Arras », Marc Dewilde, Anton Eryvnyck et Alexis Wielemans, éd., *Ypres and the Medieval Cloth Industry in Flanders. Archaeological and Historical Contributions*, Zellik, Instituut voor het Archeologisch Patrimonium, 1998, p. 172, 174).

siècle, connu de profondes mutations liées à l'amélioration de l'hygiène et du confort domestique¹⁶³.

La fosse-dépotoir put très bien être utilisée par les cabaretiers arrageois qui avaient obligation de mettre les « boules, tripailles et immondices » des poissons qu'ils préparaient dans leurs celliers, avant de les évacuer hors de la ville¹⁶⁴. Les bouchers et tripiers d'Amiens, ainsi que les poissonniers d'Arras et de Lille, étaient quant à eux obligés de mettre les déchets de préparation de leurs viandes et poissons dans des récipients avant évacuation, et les eaux sales dans le caniveau public¹⁶⁵. De leurs côtés, les bouchers et tripiers d'Aire-sur-la-Lys se virent imposer de nettoyer les boyaux de leurs animaux dans des bacs et non directement dans l'eau. Il en alla de même pour les tripiers de Douai qui, en plus, ne devaient rejeter que des boyaux coupés en morceaux de moins de 3 quartiers (environ 52 cm)¹⁶⁶. En outre, le souci de préservation des cours d'eau obligea les métiers les plus polluants à construire des aménagements spécifiques. Les artisans travaillant le textile et le cuir se virent ainsi imposer le creusement de fosses pour que leurs cuirs ou leurs draps ne trempent pas directement dans le lit de la rivière et polluent moins les eaux avec les résidus issus de leurs préparations. Cette technique permettait en effet de collecter plus facilement les déchets solides pour les stocker dans des huches, avant de les évacuer hors des murs de la ville¹⁶⁷. À Abbeville, la fréquence de vidange des fosses de teinturier était fixée à une fois par mois, mais intervenait tous les quinze jours à Douai¹⁶⁸. Les gantiers et tanneurs arrageois ayant quant à eux interdiction de creuser le sol à proximité du Crinchon pour y faire leurs fosses, celles-ci devaient être réalisées avec la terre issue du curage de ladite rivière¹⁶⁹. Les édiles lillois furent plus durs encore puisque les tanneurs se virent interdire l'ouverture de nouveaux ateliers sur le bras de Deûle fluant sous le pont de Fins, puis le droit d'exercer leur métier sur l'ensemble des rivières dans l'enclos de la ville, au risque de devoir s'acquitter de l'extravagante somme de 10 livres¹⁷⁰. Une telle sévérité fut également appliquée envers la pratique du rouissage des lins dans les rivières *intra* et *extra muros* de Lille comme d'Amiens, celle-ci étant source d'importantes pollutions du milieu¹⁷¹.

La mise en place de « services publics »

Les obligations sanitaires édictées par les autorités urbaines se heurtant le plus souvent à l'incurie générale alors que des exigences (sanitaires, économiques, sociales, de paraître) devaient être tenues, les édiles eurent ponctuellement recours aux services de contractuels pour nettoyer certains espaces. Les premiers lieux concernés par un nettoyage régulier furent les portes de l'enceinte, les marchés, les halles échevinales et commerciales, ainsi que les quais qui étaient tous des points de passage et des vitrines auprès des populations extérieures, en plus d'assurer la vie politique ou la survie alimentaire et économique (importation et exportation)

¹⁶³ Jean Catalo, art. cit., p. 233, 234 ; Sally Secardin, op. cit., p. 26 ; Mathieu Béghin, « La maison sous contrôle... » art. cit., à paraître.

¹⁶⁴ Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 119, 17 mai 1488.

¹⁶⁵ Bibl. mun. Amiens, AA 13, fol. 26, 1^{er} avril 1282 ; Bibl. mun. Lille, ms. 374, fol. 121, 2 décembre 1404 ; Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 64-64v, 7 mars 1462 ; Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 119-119v, 2 avril 1486 ; Bibl. mun. Amiens, BB 17, fol. 100, 15 février 1496.

¹⁶⁶ Georges Espinas, op. cit., t. 4, p. 685 ; Claire Brochard, « Les métiers de l'eau à travers les législations de Saint-Omer et Aire-sur-la-Lys (XIV^e-XV^e) », Stéphane Curveiller et Jean-Pierre Williot, dir., op. cit., p. 38.

¹⁶⁷ Arch. mun. Abbeville, H 82, fol. 66, art. 6, XIV^e siècle ; Bibl. mun. Arras, BB 7, fol. 30v, 26 octobre 1429 ; BB 38, fol. 81, vendredi 7 juillet 1469 ; Georges Espinas, op. cit., t. 4, p. 685 ; Denis Clauzel, op. cit., p. 28.

¹⁶⁸ Alcuis Ledieu, *Inventaire sommaire des archives municipales antérieures à 1790 : ville d'Abbeville. Tome I. – Séries AA et BB*, Abbeville, Lafosse et C^{ie}, 1902, p. 87 ; Georges Espinas, op. cit., t. 4, p. 685.

¹⁶⁹ Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 81v, vendredi 7 juillet 1469.

¹⁷⁰ Bibl. mun. Lille, ms. 374, fol. 128v, 22 septembre 1405 ; ms. 376, fol. 73v, 19 septembre 1426.

¹⁷¹ Bibl. mun. Lille, ms. 375, fol. 102, 26 septembre 1421 ; Bibl. mun. Amiens, CC 35, fol. 92, 1447-1448.

de la ville. Ces contractuels sont attestés dès le dernier quart du XIV^e siècle, mais peuvent être bien plus anciens. Ainsi, les édiles lillois rémunérèrent des personnes pour nettoyer le marché, la place Saint-Martin et le Rivage¹⁷², l'échevinage de Doullens employa un vacataire pour veiller à la salubrité de la halle échevinale et des portes de la ville¹⁷³, tandis que le corps scabinal de Saint-Quentin se focalisait sur son marché¹⁷⁴ et celui d'Abbeville sur son marché, ses halles aux draps et son église collégiale Saint-Vulfran¹⁷⁵.

À la différence de la réglementation générale concernant le nettoyage, l'étude de la pratique montre bien une distinction entre les quartiers *intra* et *extra muros* qui, généralement, perdura jusqu'à la seconde moitié du XV^e siècle. L'insécurité amenée par les guerres et les maladies contribuèrent le plus souvent à une semi-désertion des faubourgs au profit du cœur de ville, jugé plus protecteur. Pour des considérations économiques et démographiques, les autorités préférèrent donc concentrer leurs faibles moyens alloués à la politique sanitaire sur des lieux et des structures *intra muros*. Cet aspect est particulièrement flagrant à Amiens qui disposait de faubourgs bénéficiant de leurs propres courtines (fig. 4). Alors que les portes de l'enceinte de la cité firent l'objet d'un nettoyage régulier dès les années 1380, mais non encore annuel, celles des faubourgs durent attendre les années 1480 et le démantèlement d'une partie de ces premières, reconverties en carrefours et en places, pour bénéficier d'une telle attention¹⁷⁶.

Les acteurs intervenant dans l'assainissement de la ville constituaient un groupe très hétérogène qui peut être divisé en trois sous-groupes (les contrôleurs, les nettoyeurs et les transporteurs) dont les limites purent s'imbriquer à un moment ou à un autre, du fait d'une économie urbaine reposant en partie sur la pluriactivité de la population¹⁷⁷. Les contrôleurs furent souvent des agents administratifs tels que les six hommes des grand et petit marchés d'Arras. Signalés en poste dans la première partie du XV^e siècle¹⁷⁸, ils furent ensuite remplacés par des « eswarts » (contrôleurs) issus des métiers de bouche, comme celui de la corporation des poissonniers qui était chargé de faire nettoyer le marché au poisson d'Arras¹⁷⁹. Les autorités purent également confier la surveillance et l'organisation du nettoyage à des connétables urbains¹⁸⁰ ou à des agents de police dénommés sergents ou « messiers » (gardes champêtres), selon qu'ils opéraient au sein de l'enceinte, dans les faubourgs ou en périphérie rurale de la ville¹⁸¹. À Senlis, l'agent judiciaire chargé de surveiller le nettoyage de la cité était nommé le « sergent des fiens¹⁸² », tandis que les personnes qui s'occupaient de cela à Béthune étaient dénommées « eswards as rues » (contrôleurs aux rues)¹⁸³.

Les nettoyeurs vacataires furent le plus souvent des personnes de petit état ou des individus atteints d'un lourd handicap qui ne leur permettait pas de travailler. Ainsi, les autorités

¹⁷² Bibl. mun. Lille, ms. 16109, fol. 24v, 1379.

¹⁷³ Georges Durand, « Fragments du compte de la ville de Doullens pour l'année 1408-1409 », *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. XX, 1901, p. 468-469.

¹⁷⁴ Arch. mun. Saint-Quentin, liasse 69, pièce n° 49, p. 48, 1437-1438.

¹⁷⁵ Arch. mun. Abbeville, CC 203, fol. 72, 27 octobre 1413.

¹⁷⁶ Mathieu Béghin, art. cit. (2015), p. 380 ; Mathieu Béghin, « Quand la ville absorbe ses faubourgs : l'entreprise royale de réaménagement du paysage amiénois (1476-1520) », Gilles Bienvenu, Martial Monteil et Hélène Rousteau-Chambon, dir., *Actes du troisième congrès francophone d'histoire de la construction tenu à Nantes (21-23 juin 2017)*, Paris, Picard, 2018, à paraître.

¹⁷⁷ Patrick Boucheron et Denis Menjot, dir., *op. cit.*, p. 218.

¹⁷⁸ Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 20v, 23 février 1411 ; BB 39, fol. 40v, 2 mars 1435.

¹⁷⁹ Bibl. nat. de France, mss. 11618, fol. 169, 1454-1455.

¹⁸⁰ Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 110, 19 mai 1477 ; Monique Mestayer, « La ville entre le roi et le comte », Michel Rouche, dir., *Histoire de Douai*, Dunkerque, Éditions des Beffrois, 1985, p. 57-58.

¹⁸¹ Bibl. mun. Arras, FF 150, fol. 131v, 28 mars 1393 ; Bibl. mun. Arras, BB 4, fol. 5v, 18 avril 1399 ; Bibl. mun. Amiens, BB 6, fol. 52v, 7 août 1447 ; Georges Espinas, *op. cit.*, t. 1, p. 860-861.

¹⁸² Jean-Pierre Leguay, *op. cit.* (1984), p. 80.

¹⁸³ Arch. mun. Béthune, BB 2, fol. 38v, 14 avril 1423.

abbeyloises employèrent un « pauvre manouvrier de bras » pour nettoyer chaque jour le bourg et marché de la ville, tandis que celles d'Amiens engagèrent un infirme pour entretenir quotidiennement les abords de la porte de Beauvais¹⁸⁴. Cette forme d'insertion économique et sociale des démunis et des personnes souffrant d'un handicap s'inscrit dans la lutte contre les pauvres et les mendiants valides – les oisifs – qui débuta au milieu du XIV^e siècle¹⁸⁵. Les municipalités du Nord de la France, telle que Lille, adoptèrent des politiques visant à remédier à la précarité d'un marché du travail qui frappait énormément la main-d'œuvre non qualifiée et que Denis Clauzel qualifia de « trilogie chômage-pauvreté-assistance¹⁸⁶ ». Le nettoyage de l'espace public et de ses équipements représentant souvent une tâche ingrate et rebutante, les autorités confièrent fréquemment ce travail à des personnes socialement méprisées par la société du fait de leur(s) activité(s) vile(s), associée(s) aux tabous du sang, du sexe et de l'excrément. Bien qu'incompatibles avec les habitudes mentales et la morale en vigueur, elles étaient toutefois tolérées pour les services rendus à la société¹⁸⁷. C'est ainsi qu'on retrouve l'emploi de charbonniers¹⁸⁸, de ramoneur de cheminées¹⁸⁹, du roi des ribauds ou du maître de la haute œuvre (bourreau)¹⁹⁰. Tout au long du XV^e siècle, les contractuels employés devinrent progressivement des agents travaillant à temps complet pour l'échevinage ou des « vacataires » assermentés exerçant à temps partiel¹⁹¹. Cela se traduit par un « ramoneur » engagé à l'année pour nettoyer les lieux les plus importants comme le marché principal de la ville¹⁹². La ville de Saint-Omer créa même l'office spécifique de « boüeur » ou « valet des boues », mit à ferme pour un an, comme cela se faisait aussi avec le maître des boues de Bruxelles. La personne qui remportait l'enchère était alors chargée du nettoyage des rues, des marchés et des égouts de la ville¹⁹³. Dans certains lieux comme Arras, cet agent reçut une protection juridique contre les attaques verbales – principalement des moqueries – et physiques, un avantage qui était réservé aux officiers communaux ou au personnel assermenté¹⁹⁴.

Bien que le nettoyage des rues fût toujours abandonné aux habitants, les édiles confièrent progressivement l'enlèvement des déchets à des entrepreneurs par le biais de contrats d'adjudications. La plus ancienne mention observée remonte à 1367 et concerne la décision des échevins de Valenciennes d'employer deux « beniaux » (tombereaux) aux frais de la ville pour

¹⁸⁴ Arch. mun. Abbeville, CC 203, fol. 77v, 171v, 1413-1415 ; Bibl. mun. Amiens, BB 12, fol. 106v, 18 août 1477.

¹⁸⁵ Michel Mollat, *Les Pauvres au Moyen Âge*, Paris, Hachette, 1978 [rééd. Bruxelles, Complexe, 2006], p. 348-352.

¹⁸⁶ Denis Clauzel, *op. cit.*, p. 139.

¹⁸⁷ Jean-Pierre Leguay, « La rue, lieu de sociabilité », Alain Leménorel, éd., *La Rue, lieu de sociabilité ?*, Mont-Saint-Aignan, Publications de l'Université de Rouen, 1997, p. 21 ; Sylvie Ducas-Spaës, « À la frange des métiers, un métier de la fange : l'éboueur dans Le Roi de l'ordure de Raymond Jean », Arlette Bouloumié, dir., *Métiers et marginalité dans la littérature : Cahier XXX*, Angers, Presses universitaires de Rennes, 2004, <http://books.openedition.org/pur/10963>.

¹⁸⁸ Bibl. mun. Amiens, BB 1, fol. 61v, 29 octobre 1408 ; Bibl. nat. de France, mss. 21208, fol. 24, 1438-1439.

¹⁸⁹ Arch. mun. Douai, CC 221, fol. 83, 1452-1453 ; Bibl. mun. Arras, BB 9, fol. 105, 15 février 1475 (registre disparu mais cité dans Eugène Déprez, *Inventaire sommaire des archives communales d'Arras, antérieures à 1790*, Arras, 1907-1914, p. 228).

¹⁹⁰ Bibl. mun. Lille, ms. 16134, fol. 42, 1398-1399 ; Bibl. aggl. Saint-Omer, CC 16, sans fol., 1432-1433 ; Bibl. mun. Arras, CC 180, fol. 6, 1485-1486.

¹⁹¹ Le « vacataire » était un agent communal accomplissant, en parallèle de son activité principale, une tâche précise pour la commune. Lorsque l'activité en question demandait un savoir-faire spécifique, le « vacataire » apparaissait alors comme un technicien (Denis Clauzel, *op. cit.*, p. 142).

¹⁹² Arch. mun. Douai, CC 211, fol. 90v, 1424-1428 ; Bibl. mun. Amiens, CC 34, fol. 42v, 1446-1447 ; Bibl. aggl. Saint-Omer, BB 2, fol. 8, 5 décembre 1448.

¹⁹³ Arthur Giry, *op. cit.*, p. 261 ; Claire Brochard, art. cit., p. 38 ; Chloé Deligne et Bram Vannieuwenhuyze, art. cit., p. 94.

¹⁹⁴ Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 76v-77, 25 juillet 1467 ; Georges Espinas, *op. cit.*, t. 4, p. 685 ; Denis Clauzel, *op. cit.*, p. 142-144.

effectuer le nettoyage de cette dernière¹⁹⁵. Bien que l'utilisation de la charrette « standard » fût en vigueur, le moyen le plus pratique pour évacuer les monceaux d'ordures fut d'utiliser le tombereau, c'est-à-dire une charrette généralement à deux roues et munie d'une benne afin que les ordures en décomposition ne s'échappent pas lors du transport. Les transporteurs professionnels et les laboureurs étant généralement les propriétaires de ce type de matériel, ils furent donc sollicités par les autorités, d'abord de manière ponctuelle jusqu'aux années 1450, puis de plus en plus continue par la suite. Il apparaît en effet que les contrats passés entre les conducteurs de tombereaux et les échevins se firent d'abord pour évacuer les amoncellements de déchets gênants¹⁹⁶ ou après une campagne de nettoyage décrétée par les autorités¹⁹⁷. Afin de réduire les désagréments liés à la présence des déchets, tout en ménageant les caisses communales, les corps scabinaux de Douai et de Saint-Omer obligèrent les « beneliers » (conducteurs de tombereaux) amenant des matériaux de construction en ville, à repartir de celle-ci avec un plein chargement de boues ou d'ordures¹⁹⁸. Considérant leur cité comme étant une « des notables villes de ce royaume [de France] et est [...] grandement renommée », les échevins d'Amiens enquêtèrent auprès de Valenciennes, de Tournai, de Lille, de Saint-Omer et d'autres « bonnes villes du pays de pardecha », afin de s'informer de la manière dont elles employaient leurs éboueurs. Amiens étant « aussi bien ville et cité honorable comme les autres », il fut décidé d'effectuer un essai en employant deux « beneliers » pour un an. Leurs 100 livres de salaire étaient financées par un impôt collectif exclusivement prélevé sur les citadins, et non sur les faubouriens, car ces éboueurs n'intervenaient qu'à l'intérieur de l'enceinte de la cité¹⁹⁹. Bien que la collecte des déchets en porte-à-porte soit plus efficace qu'une évacuation individualisée²⁰⁰, l'expérience fut abandonnée moins d'un an après son commencement face aux importants frais que ce service public représentait. Il fut rappelé à cette occasion que chaque habitant devait nettoyer devant chez lui, comme cela se faisait depuis longtemps²⁰¹. Après cette tentative avortée, il faut attendre la seconde moitié du XVI^e siècle pour voir réapparaître un contrat de nettoyage entre les échevins et des « beneliers » ou des marâchers²⁰², mais ce type d'accord demeura encore souvent au stade embryonnaire pour des raisons budgétaires²⁰³. Cette anecdote suggère donc que les villes d'Artois, de Flandre et de Hainaut eurent un modèle sanitaire mieux construit et plus précoce que celles de Picardie ou du Ponthieu. Cet aspect peut être confirmé par plusieurs indices tels que l'antériorité de l'obligation de dimensions minimales pour les caisses des tombeaux²⁰⁴ ou de l'interdiction d'utiliser des brouettes ou des sacs mis à dos de chevaux²⁰⁵, ceci afin d'éviter le renversement

¹⁹⁵ Bibl. mun. Valenciennes, AA 118, fol. 46, 31 décembre 1367.

¹⁹⁶ Arch. mun. Abbeville, CC 203, fol. 72, 12 avril 1414.

¹⁹⁷ Bibl. mun. Arras, BB 39, fol. 46, 23 novembre 1436.

¹⁹⁸ Arthur Giry, *op. cit.*, p. 261 ; Sylvie Blondel, *op. cit.*, t. 2, p. 286.

¹⁹⁹ Bibl. mun. Amiens, BB 9, fol. 19v, 23 février 1461 ; BB 9, fol. 89v-90, 3 janvier 1463 ; BB 9, fol. 91v-92, 11 janvier 1463 ; BB 9, fol. 96v, 28 février 1463

²⁰⁰ Catherine de Silguy, *op. cit.*, p. 202 ; Jérémie Cavé, *op. cit.*, p. 26.

²⁰¹ Bibl. mun. Amiens, BB 9, fol. 127v, 28 novembre 1463.

²⁰² Mathieu Béghin, art. cit. (2015), p. 380.

²⁰³ De manière générale, la gestion collective des déchets s'intentionnalisait véritablement au XVI^e siècle (Paris, Rouen), mais certaines villes du XVIII^e siècle en étaient encore loin (Catherine de Silguy, *op. cit.*, p. 21 ; Sally Secardin, *op. cit.*, p. 19 ; Catherine Denys, « L'Assainissement dans les villes du Nord au XVIII^e siècle. Quelques éléments de comparaison avec l'Europe méridionale », *S siècles*, n° 14 | 2001, <http://journals.openedition.org/siecles/3243> ; William Riguelle, art. cit, p. 24 ; Bénédicte Guillot, art. cit., <http://journals.openedition.org/nda/3950>).

²⁰⁴ Douai réglementa la hauteur minimale du caisson du tombereau à un pied de haut (environ 29,77 cm) dès 1393, tandis qu'Amiens ne se préoccupa de cette question qu'en 1475 (Bibl. mun. Amiens, BB 12, fol. 9, 6 mars 1475 ; Georges Espinas, *op. cit.*, t. 4, p. 684).

²⁰⁵ Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 34, 22 février 1418.

des déchets sur le domaine public durant leur évacuation. En outre, il fut rappelé aux « beneliers » arrageois de moins charger leurs tombereaux et de les équiper de rebords, car ils avaient tendance à perdre les « fiens et emondices » qu'ils transportaient²⁰⁶. À Montreuil-sur-Mer, les conducteurs de tombereaux qui perdaient leur chargement d'ordures étaient quant à eux tenus de payer 5 sous d'amende²⁰⁷. Grâce aux comptabilités audomaroises, il est possible de connaître le trajet suivi par le « benelier » employé par la ville de Saint-Omer, ainsi que ses horaires de passage. Il apparaît que les « boes, fiens et ordures » étaient uniquement ramassés *intra muros*, à savoir aux abords des portes, dans la rue Sainte-Croix et « austres rues pavées », ainsi que sur les grand et petit marchés. Ces derniers devaient être nettoyés chaque samedi avant vêpres (vers 17-18h) ou le lendemain avant 8h du matin et, si le « benelier » faisait mal son travail, il devait recommencer à ses frais²⁰⁸. Désirant améliorer sa collecte des déchets en passant d'un ramassage par semaine à deux, les échevins d'Arras décidèrent de recruter de nouveaux « beneliers » en 1478, mais on ne sait pas si le changement eut lieu²⁰⁹.

Aménager des équipements collectifs

Pour mener une politique de gestion des déchets efficace, les autorités durent établir des équipements adaptés. Les premiers aménagements perceptibles sont à rattacher à l'activité de boucherie. Pour des raisons d'approvisionnement et de surveillance de la qualité de la viande, les boucheries s'établirent *intra muros*, souvent au grand dam du voisinage incommodé, voire horrifié, par les pratiques de cette activité très polluante²¹⁰. Afin de réduire au mieux ces nuisances, l'abattage des bêtes et l'évacuation des déchets de préparation furent réglementés et de rares villes furent dotées d'une « escorcherie » (abattoir) dès le XIII^e siècle. La cité d'Amiens est le seul exemple relevé pour le Nord de la France à bénéficier à la fois de cette réglementation et de cet équipement à cette date²¹¹. Une série de documents bien plus tardifs (1462) fait état d'un projet de nouvel abattoir à Amiens, présentant toutes les caractéristiques d'un établissement moderne : une séparation du domaine public par une clôture, un sol pavé afin d'en faciliter le nettoyage, une localisation en bordure de rivière pour y déverser le sang grâce à un système de caniveaux grillagés, mais aussi pour évacuer les viscères par barque. Le projet avorta finalement pour des raisons immobilières, en particulier car le nouvel abattoir était jugé trop éloigné des boucheries et tanneries de la cité²¹².

Après l'encadrement des lieux de production des déchets, les autorités cherchèrent à limiter la prolifération des ordures. Plusieurs méthodes furent employées, dont l'affichage dissuasif qui consistait à peindre des images pieuses sur certains murs (cimetières, édifices administratifs, etc.) afin de décourager les dépôts d'ordures, de matières fécales ou d'urines²¹³. Une autre démarche fut de soutenir les demandes de privatisation de certaines rues²¹⁴ et d'autoriser la clôture des terrains abandonnés²¹⁵. Le XV^e siècle vit en effet se multiplier ce type de demandes de la part de voisins excédés de voir des individus extérieurs à leurs rues apporter quotidiennement, de jour comme de nuit, des déchets aux abords de leurs maisons. Les autorités

²⁰⁶ Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 96-96v, 23 août 1471.

²⁰⁷ Georges de Lhomel, *op. cit.*, p. 134.

²⁰⁸ Bibl. aggro. Saint-Omer, CC 43, fol. 114v, 1459-1460.

²⁰⁹ Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 110v, 10 janvier 1478.

²¹⁰ Jean-Pierre Leguay, *op. cit.* (1999), p. 22.

²¹¹ Mathieu Béghin, art. cit. (2015), p. 382 et 384.

²¹² Bibl. mun. Amiens, AA 2, fol. 88v, 8 janvier 1462 ; BB 9, fol. 64, 27 avril 1462 ; BB 9, fol. 66, 4 mai 1462 ; BB 9, fol. 98v, 7 mars 1463.

²¹³ Arch. mun. Douai, CC 203, fol. 391, 1393-1395 ; Bibl. mun. Amiens, CC 18, fol. 95, 1421-1422.

²¹⁴ Bibl. mun. Arras, BB 6, fol. 25v, 16 septembre 1420 ; Bibl. mun. Amiens, DD 94, pièce n°1, 3 décembre 1464.

²¹⁵ Arch. dép. Somme, 3 G 201, 8 juillet 1424.

consentirent le plus souvent à ces requêtes mais à condition d'avoir un double des clefs, que la fermeture ne fût que nocturne pour ne pas nuire à la circulation ou encourager la pratique d'activités illicites, et qu'ils puissent revenir sur leur décision sans devoir se justifier²¹⁶. Cette démarche s'apparente beaucoup aux mesures urbanistiques actuelles prises par certains comités de quartiers anglo-saxons qui, pour sécuriser leur environnement, cherchent à s'approprier l'espace public²¹⁷. La privatisation du domaine public fit partie d'une politique urbanistique beaucoup plus vaste, dans laquelle les aspirations économiques, sécuritaires et sanitaires s'entremêlèrent. Afin de faciliter la circulation des déchets, tant sous leur forme solide que liquide, et le nettoyage de la ville, les autorités développèrent le pavage des rues et l'établissement de caniveaux maçonnés et grillagés, tout en réglementant plus durement la possession et la localisation des latrines privées²¹⁸.

Dans certains quartiers, la protection des espaces put également se manifester par l'exclusion d'activités jugées trop polluantes. L'étude de l'élevage en milieu urbain dans le Nord de la France a permis de voir que le rejet se fit d'abord du cœur de ville vers les quartiers champêtres *intra muros*, puis de l'intérieur de l'enceinte vers les faubourgs, et enfin de ces derniers vers la banlieue²¹⁹. Ce modèle d'évolution ne peut cependant pas être généralisé à l'ensemble des activités polluantes car plusieurs villes les conservèrent entre leurs murs par obligation (pression immobilière, insécurité) ou par choix (contrôle de la marchandise, volonté de concentrer différentes pollutions en un lieu donné, raccourcissement du trajet entre le producteur et le consommateur)²²⁰. En outre, l'interdiction de la pratique du rouissage à Amiens et à Lille, tant *intra* qu'*extra muros*, atteste de la multiplicité des modèles²²¹ que renforce également l'étude de la localisation des décharges publiques.

L'analyse du rapport entre l'homme et ses déchets appelle à une approche spatiale dans la mesure où la relégation des rejets, c'est-à-dire l'élimination de la nuisance par l'éloignement de son lieu de production, caractérise ce lien²²². Cette pratique amena les autorités à mettre en place des lieux de dépôt obligatoires qui, d'après les études récemment menées à Paris et à Rouen, s'apparentaient à de véritables zones de traitement spécialisées. Représentant encore aujourd'hui le mode d'élimination le plus facile et le moins onéreux à mettre en œuvre²²³, la décharge s'apparente à un équipement collectif dont les origines médiévales restent majoritairement difficiles à percevoir. La nature privée ou publique de la décharge médiévale demeure en effet floue car l'utilisation informelle d'un espace vide par la population pour y évacuer ses déchets put être par la suite institutionnalisée – parfois dès le XII^e siècle –, car s'étant imposée dans les mœurs sociétales. En cela, le recours aux études ethnologiques des modes de gestion de l'ordure dans les pays du Sud présente une approche intéressante lorsque les concepts

²¹⁶ Bibl. mun. Amiens, BB 2, fol. 76v-77, 20 mars 1416 ; Bibl. mun. Arras, BB 7, fol. 79, 26 novembre 1434 ; Sylvie Blondel, *op. cit.*, t. 2, p. 287.

²¹⁷ Laurent Matthey et Olivier Walther, « Un "Nouvel hygiénisme" ? Le bruit, l'odeur et l'émergence d'une *new middle class* », *Articulo - Journal of Urban Research*, vol. 1, 2005. <http://journals.openedition.org/articulo/931>.

²¹⁸ Ces mesures eurent d'importantes conséquences sur la physionomie de l'habitat civil que nous ne développerons pas ici davantage. Pour plus d'informations, nous renvoyons à : Mathieu Béghin, « La maison sous contrôle... », art. cit., à paraître.

²¹⁹ Mathieu Béghin, « Entre le cœur de ville et les faubourgs... », art. cit., à paraître.

²²⁰ Mathieu Béghin, « Les liens d'interdépendance entre une cité et ses faubourgs (Amiens, XI^e-XVI^e siècles) », Peter Clark et Denis Menjot, éd., *Subaltern City? (XIII^e-XVIII^e siècles)*, Turnhout, Brepols, 2018, à paraître.

²²¹ Cf. note 172.

²²² Emmanuelle Le Dorlot, « Les déchets ménagers... », art. cit., <http://strates.revues.org/410> ; Roxana Popescu, Mathieu Durand et Robert d'Ercole, « La gestion des déchets post-catastrophe à Port-au-Prince : entre relégation et proximité », *EchoGéo* [Online], 30 | 2014, <http://echogeo.revues.org/14070>.

²²³ Catherine de Silguy, *op. cit.*, p. 131.

modernes sont mis en perspectives avec les données collectées pour le Moyen Âge²²⁴. L'homologation des espaces de dépôts sauvages fait partie d'une chaîne opérationnelle bien encadrée (collecte, évacuation, tri de l'ordure) que les textes médiévaux traduisent par l'obligation de mener ses « ramonures es lieux ace ordonnez²²⁵ ». Ce phénomène put être archéologiquement observé à Rouen où, deux secteurs dévolus à la réception plus ou moins informelle des déchets dès le XII^e siècle, furent transformés en « heurts » (décharges publiques) au XVI^e siècle²²⁶.

L'éloignement des rebuts permet en théorie de réduire les nuisances et les risques qu'encourent les résidents des secteurs à forte densité d'occupation²²⁷. Néanmoins, pour faire face à la défaillance de la collecte des déchets et pour en optimiser la gestion, les autorités peuvent avoir recours à une relégation de proximité. Cette pratique consiste à sacrifier des espaces à l'intérieur même de la ville, dont l'emplacement relève de la disponibilité des terrains, de leur proximité et de leur accessibilité. Dans cette optique, les nœuds de communication tels que les abords des intersections majeures sont les plus sollicités²²⁸. Ce modèle actuel de décharge peut être formellement attesté dans au moins deux villes analysées dans le cadre de cette présente étude (Lille et Saint-Omer). La première mention d'une décharge de proximité, dénommée « fiens » par les Lillois, remonte à 1383 mais apparaît dater du siècle précédent²²⁹, comme ce fut le cas pour les « putels » de Saint-Omer²³⁰. Sept « fiens » sont localisables à Lille : sur le marché au ble²³¹, dans la rue du Tonnelet²³², sur la place du Rivage²³³, au Hautece²³⁴, sur la place de Douai²³⁵, près de l'église et du cimetière Saint-Étienne²³⁶ et à proximité de ceux de Saint-Maurice²³⁷. Installées sur des places publiques ou des terrains vagues²³⁸, ces décharges officielles étaient des zones délimitées par quatre « estaques » (planches de bois) ou quatre bornes (« pierres blauwes ») entre lesquelles les citadins devaient déposer, le plus haut possible, leurs « fiens » et « ramonures » pour éviter leur étalement hors des limites de ces structures. Cette prescription visait aussi à aider au processus de transformation de la matière, puisqu'il fut défendu d'y mêler cailloux, cendres, mâchefer, ossements, gravats, déchets culinaires ou toutes autres ordures de ce type. Afin de s'assurer du respect de ce tri, les dépôts ne devaient intervenir que de jour et ils étaient suspendus le samedi dès 8h du matin – puis dès midi –, le dimanche, ainsi que les veilles de fêtes et de solennités,

²²⁴ Sally Secardin, *op. cit.*, p. 7, 15, 18, 27.

²²⁵ Bibl. mun. Arras, BB 39, fol. 70, 11 mai 1448.

²²⁶ Bénédicte Guillot, art. cit.

<http://journals.openedition.org/nda/3950>).

²²⁷ Emmanuelle Le Dorlot, art. cit., <http://strates.revues.org/410>.

²²⁸ Roxana Popescu, Mathieu Durand et Robert d'Ercole, art. cit., <http://echogeo.revues.org/14070>.

²²⁹ Bibl. mun. Lille, ms. 373, fol. 36v, 4 juillet 1383.

²³⁰ Claire Brochard-Montagner, « La législation urbaine sur les voies d'eau et l'Aa à Saint-Omer aux XIV^e et XV^e siècles », Jean-Marie Cauchies et Éric Bousmar, dir., « *Faire bans, edictz et statuz* » : *légiférer dans la ville médiévale : sources, objets et acteurs de l'activité législative communale en occident, ca. 1200-1550*, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, p. 233.

²³¹ Bibl. mun. Lille, ms. 373, fol. 48, 28 novembre 1383.

²³² Bibl. mun. Lille, ms. 374, fol. 100-100v, 7 avril 1403.

²³³ Bibl. mun. Lille, ms. 373, fol. 29v, 15 mai 1383.

²³⁴ Bibl. mun. Lille, ms. 373, fol. 14, 12 août 1382.

²³⁵ Bibl. mun. Lille, ms. 374, fol. 48, 22 mars 1398.

²³⁶ Bibl. mun. Lille, ms. 373, fol. 63, 1^{er} septembre 1384.

²³⁷ Bibl. mun. Lille, ms. 374, fol. 116, 20 septembre 1404.

²³⁸ Le « fiens » situé près de l'âtre Saint-Maurice est indiqué comme étant un « regest », c'est-à-dire un terrain vague (Bibl. mun. Lille, ms. 373, fol. 31, 28 mai 1383).

c'est-à-dire les jours où la population se rassemblait massivement dans le domaine public²³⁹. Le « fiens » situé près de l'âtre Saint-Étienne fut également doté d'un « assen » (espace borné), tandis que celui du marché au blé en eut deux. Il s'agissait d'un équipement au sein duquel devaient être menés les excréments (humains et/ou animaux ?) non mêlés de « cendrées, carbons de fevres ou semblables ordures qui ne se peuvent tourner en fiens ». Contrairement aux « fiens » et « ramonures », ce type de dépôt devait être réalisé de nuit et les « ordures de corps » être recouvertes de paille pour en limiter les émanations²⁴⁰. Le *Stadsheymelicheid* de Bruxelles était similaire au « grant fiens » du « marché de Lille », puisqu'en tant que fumier public, il accueillait les boues et les excréments des Bruxellois²⁴¹. Le curage et le nettoyage de l'ensemble des « fiens » publics semblent être annuellement confiés à des personnes employées par l'échevinage²⁴². Néanmoins, le « fiens » du marché au blé étant la plus importante des décharges *intra muros*, les autorités purent soumettre la population au droit de corvée pour en vider le contenu²⁴³. Les « putels » de Saint-Omer sont malheureusement beaucoup moins renseignés que les « fiens » lillois. Jean-Pierre Leguay les associa à des « puits perdus, des fosses rondes, empierrées, recouvertes de planches », proches de ce qui se retrouvait dans d'autres régions, tandis que Claire Brochard-Montagner les qualifia de « réservoirs à boue »²⁴⁴. Cette structure apparaît cependant plus complexe que cela, se présentant tantôt sous la forme d'une cuve tantôt sous celle d'une « pipe » (canalisation). Néanmoins, la ville de Saint-Omer en comptait au moins huit vers 1422 : un au grand marché, un au marché au poisson, un derrière la maison Willeume Bourgeois, un dans la rue du Chastel, deux derrière les prisons de la ville, un dans la rue de Lombardie et un à la porte Boulizienne²⁴⁵. Ces espaces de collecte des boues et autres matières organiques appartenaient à la commune qui les faisait curer régulièrement. Pour ces deux villes, la proximité des fumiers publics par rapport aux lieux administratifs (Beauregard de Lille, prisons de Saint-Omer), commerciaux (marchés, halles des merciers, boucheries, etc.) et culturels (églises et cimetières) peut interpeller mais, il faut comprendre que la proximité des lieux de dépôt par rapport à l'habitat densément peuplé était une nécessité pour éviter la présence des déchets à un autre endroit que celui qui leur était destiné. Cette obligation pratique explique en partie l'attention toute particulière apportée par les autorités lilloises à rappeler régulièrement à ses habitants de ne pas déposer leurs déchets à proximité des « fiens », mais à l'intérieur de ceux-ci²⁴⁶.

L'étude de l'incurie des citoyens montre que l'existence de dépôts sauvages dans les quartiers périphériques de la ville était une réalité qui ne peut pas être niée. Néanmoins, leur présence fut condamnée et combattue par les autorités qui, dans certains cas, cherchèrent à les intégrer dans la chaîne du traitement de l'ordure. Bien que l'état de la documentation textuelle et archéologique ne puisse pas pour le moment attester du processus d'officialisation des décharges informelles pour le Nord de la France, il est possible d'apprécier l'intégration et le rôle tenu par les faubourgs et la proche banlieue rurale dans la gestion des déchets. Grâce à

²³⁹ Bibl. mun. Lille, ms. 374, fol. 50v, 27 juin 1398 ; ms. 374, fol. 84v, 27 janvier 1402 ; ms. 374, fol. 133v, 6 février 1406 ; ms. 374, fol. 100-100v, 7 avril 1403 ; ms. 376, fol. 76, 21 novembre 1426 ; ms. 376, fol. 87, 11 avril 1428.

²⁴⁰ Bibl. mun. Lille, ms. 376, fol. 93-93v, 19 novembre 1428 ; ms. 378, fol. 101-101v, 1^{er} novembre [1458].

²⁴¹ Chloé Deligne et Bram Vannieuwenhuyze, art. cit., p. 94, 98.

²⁴² Bibl. mun. Lille, ms. 16109, fol. 24v, 1378-1379 ; ms. 16154, fol. 44v-45, 1409-1410.

²⁴³ Durant cette opération d'envergure, les Lillois furent contraints d'apporter leurs déchets dans les autres dépôts officiels (Bibl. mun. Lille, ms. 373, fol. 63, 1^{er} septembre 1384 ; fol. 64, 15 septembre 1384).

²⁴⁴ Jean-Pierre Leguay, *op. cit.* (1999), p. 64 ; Claire Brochard-Montagner, art. cit., p. 234.

²⁴⁵ Bibl. aggl. Saint-Omer, CC 10, sans fol., 1422-1423.

²⁴⁶ Bibl. mun. Lille, ms. 373, fol. 22, 2 février 1383 ; ms. 373, fol. 31, 28 mai 1383 ; ms. 374, fol. 48, 22 mars 1398 ; ms. 374, fol. 100-100v, 7 avril 1403 ; ms. 374, fol. 109v, 26 février 1404 ; ms. 374, fol. 142, 7 août 1406 ; ms. 375, fol. 46v, 23 mars 1416 ; ms. 375, fol. 99, 25 juin 1421 ; ms. 376, fol. 93-93v, 19 novembre 1428 ; etc.

l'existence d'une réglementation aussi stricte que pour les fumiers publics de l'intérieur de l'enceinte, il est ainsi permis de voir que la mise à l'écart physique des déchets prenait déjà en compte des considérations sécuritaires (éloignement des dangers dus à la concentration d'ordures : pollutions, risque d'incendie, poussières, attraction d'animaux nuisibles, etc.²⁴⁷) et pratiques (minimiser la distance entre le lieu de production des déchets et le lieu de stockage pour ne pas décourager son utilisation). Ainsi, les décharges publiques furent le plus souvent situées au-dehors des portes urbaines des quartiers les plus densément peuplés²⁴⁸. Dans la pratique, les décharges des villes du Nord de la France ne furent pas dans les faubourgs mais à la lisière de ceux-ci, à une distance variable : au-dehors des barrières protégeant leur accès depuis l'extérieur à Arras²⁴⁹, entre environ 12 m et 300 m des portes de l'enceinte de Douai selon le type de déchet²⁵⁰, ou encore à environ 840 m des fossés précédant les courtines de Lille²⁵¹. Comme pour les fumiers *intra muros*, les décharges en lisière de ville s'installèrent sur des terrains vagues où, l'accumulation massive de déchets combla les dépressions ou érigea des buttes artificielles ; deux changements paysagers qui sont toujours pratiqués²⁵². Par la suite, cet exhaussement du sol put se présenter comme un endroit idéal pour l'installation d'un moulin à vent, tandis que le nivellement d'une vaste surface de détritrus le fut pour un hôpital²⁵³. Le développement urbain put amener l'habitat à intégrer des décharges dont la fonction de réceptacle de déchets cessa. Ce cas de figure se rencontre à Amiens où, dès 1407, un terrain vague du faubourg Saint-Jacques apparaît sous la dénomination de « mesure aux ordures ». Ce quartier périphérique étant intégré dans l'extension d'enceinte de 1346 (fig. 4) et les édiles cherchant à établir une décharge à proximité de cet endroit dès 1410²⁵⁴, il apparaît que cette mesure perdit sa vocation après son intégration au nouveau système fortifié, comme cela se produisit également avec les voiries (décharges) parisiennes²⁵⁵. Cette hypothèse est confirmée en 1460, lorsque le lieu est présenté comme l'endroit où étaient anciennement mis les ordures et les immondices²⁵⁶. Comme cela fut souvent le cas, seule l'empreinte toponymique semble conserver le souvenir de cette pratique passée²⁵⁷.

La réglementation de la décharge *extra muros* la mieux connue est celle de la couture Roytel d'Arras. Situé dans une zone marécageuse au-dehors de la porte Saint-Michel, l'endroit est attesté sous le nom de « couturel » dès 1393, mais apparaît comme bien plus ancien. Ce document mentionne le recrutement de quatre sergents par le receveur de la ville afin d'arrêter toute personne déposant ses « fiens, nyures et ramonures » dans un autre lieu que ladite couture²⁵⁸. Tout au long du siècle suivant, la réglementation ne cessa de rappeler cette obligation et, comme à Lille, précisa que les seuls déchets acceptés étaient les « fiens ou emondiches pourrissables » ou les « choses corrompues ». En outre, ceux-ci devaient être obligatoirement mis entre les bornes et « estaques » y étant, et surtout pas autour, pour éviter

²⁴⁷ Catherine de Silguy, *op. cit.*, p. 129, 131.

²⁴⁸ Sally Secardin, « Apports des études planimétriques à la reconnaissance topographique des lieux de déchets », *Les Nouvelles de l'archéologie*, n° 151, 2018, <http://journals.openedition.org/nda/3940>.

²⁴⁹ Bibl. mun. Arras, CC 67, fol. 47v, 1477-1478.

²⁵⁰ Arch. mun. Douai, AA 95, fol. 155v, XV^e siècle ; Georges Espinas, *La vie urbaine de Douai...*, *op. cit.*, t. 4, p. 684, art. 7 et 18.

²⁵¹ Bibl. mun. Lille, ms. 376, fol. 91v, 20 août 142.

²⁵² Catherine de Silguy, *op. cit.*, p. 129, 131 ; Sally Secardin, *op. cit.*, p. 28 ; Bénédicte Florin, art. cit., <http://journals.openedition.org/tc/8020>.

²⁵³ Dans sa thèse de doctorat, Sylvie Blondel repéra ce premier cas de figure à Douai et le second à Lille (Sylvie Blondel, *op. cit.*, t. 2, p. 287).

²⁵⁴ Bibl. mun. Amiens, BB 1, fol. 88, 1^{er} juillet 1410.

²⁵⁵ Sally Secardin, *op. cit.*, p. 17-18.

²⁵⁶ Bibl. mun. Amiens, FF 6, fol. 21v, 6 mars 1460.

²⁵⁷ Olivier Bauchet, art. cit., <http://journals.openedition.org/nda/3928>.

²⁵⁸ Bibl. mun. Arras, ms. 1885, XIX^e siècle.

l'encombrement et la dégradation des chemins situés à proximité²⁵⁹. Cette décharge spécialisée apparaît donc comme un fumier public, ce que confirme d'ailleurs une ordonnance de police qui le qualifie comme tel²⁶⁰. Cependant, l'obligation faite aux bouchers d'y mener leurs rebuts de préparation²⁶¹ suggère une sectorisation de la couture Roytel en fonction de la typologie des déchets, un peu comme l'archéologie put le démontrer avec les décharges rouennaises du XVI^e siècle²⁶². À Laon, la décharge communale du faubourg de Semilly accueillant l'ensemble des déchets de la ville, apparemment sans distinction, celle-ci devait certainement être aussi sectorisée²⁶³.

La cité de Noyon disposait quant à elle d'au moins trois décharges pour accueillir ses « fiens, ternuy, gravois et immondices ». Deux apparaissent sous la forme de fosses (comblement d'une dépression naturelle selon le principe de la « dent creuse²⁶⁴ » ?) et une comme étant située dans un marais. Bien que détaillé, le texte ne précise ni quels étaient les « autres lieux ordonnés » à recevoir les déchets de la ville, ni s'il s'agissait de décharges hétérogènes ou spécialisées dans l'accueil de tel type de rejet²⁶⁵. Il en est de même avec Montreuil-sur-Mer dont la décharge communale, située dans un des marais de la ville, apparaît sous la forme d'un espace borné d'« estaques²⁶⁶ ».

La richesse des textes encore existants permet de distinguer plusieurs dépotoirs spécialisés et de renseigner leur fonctionnement. Ainsi, les barbiers d'Abbeville et d'Arras, tout comme les bouchers de Saint-Omer, étaient tenus d'enfouir le sang issu de leurs activités dans les champs entourant la ville, chaque jour avant l'heure de midi – 14h pour Laon – et de telle manière qu'un animal ne puisse s'en nourrir²⁶⁷. Étant soumis aux mêmes obligations, les barbiers de Noyon durent creuser, deux fois par an (en mars et en octobre), une grande et profonde excavation destinée à recevoir le sang, au lieu-dit de la Fosse au sang²⁶⁸. L'enfouissement des restes alimentaires (rebut de préparation ou nourriture solide avariée) en pleine terre était une pratique sécuritaire afin d'empêcher les animaux errants et sauvages d'y trouver un garde-manger²⁶⁹. Le regroupement de bandes de chiens, voire de loups, aux portes des villes faisaient en effet encourir d'importants risques aux citadins, et encore plus aux faubouriens et aux villageois de la banlieue, qu'ils fussent vivants ou morts (sépultures)²⁷⁰. Comme peut le démontrer l'exemple de la fosse au sang de Noyon, les enfouissements et les dépôts de déchets n'intervenaient pas dans n'importe quel champ, des lieux spécifiques étaient aussi choisis par les autorités. La défense faites aux tanneurs et aux tripiers de Lille de rejeter les cornes, les ossements, les poils de bêtes ou encore les cendres issues de leurs activités dans

²⁵⁹ Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 26v-27, 1^{er} novembre 1415 ; BB 38, fol. 34, 22 février 1418 ; BB 6, fol. 62, 3 avril 1422 ; BB 39, fol. 63, 6 août 1445 ; BB 38, fol. 83, 20 octobre 1470 ; BB 38, fol. 112v, 25 septembre 1484 ; BB 38, fol. 113, 24 juin 1485.

²⁶⁰ Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 65, 5 mai 1462.

²⁶¹ Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 25v, 23 janvier 1412.

²⁶² Bénédicte Guillot, art. cit., <http://journals.openedition.org/nda/3950>.

²⁶³ Lucien Broche, art. cit., p. 54.

²⁶⁴ Le principe de la « dent creuse » consiste à l'utilisation d'un espace inhabité ou inutilisé pour y déposer des déchets (Sally Secardin, art. cit., <http://journals.openedition.org/nda/3940>).

²⁶⁵ Léon Mazière et Adrien Sainte Marie Bécu, art. cit., p. 86-87.

²⁶⁶ Georges de Lhomel, *op. cit.*, p. 133-134.

²⁶⁷ Arch. mun. Abbeville, H 82, fol. 71v, XIV^e siècle, art. 9 ; Bibl. mun. Arras, ms. 1887, XIX^e siècle ; Arthur Giry, *op. cit.*, p. 260, 524 ; Lucien Broche, art. cit., p. 54.

²⁶⁸ Léon Mazière et Adrien Sainte Marie Bécu, art. cit., p. 63.

²⁶⁹ Bibl. mun. Lille, ms. 376, fol. 166v, 11 mai 1441 ; Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 76v-77, samedi 25 juillet 1467 ; Arthur Giry, *op. cit.*, p. 260 ; Georges Espinas, *op. cit.*, t. 4, p. 685.

²⁷⁰ Nathalie Blanc, *op. cit.*, p. 52 ; Muriel Lafond, « Le chien de l'Antiquité au Moyen Âge : figure infernale ou meilleur ami de l'homme ? », Corinne Beck et Fabrice Guizard, dir., *Une Bête parmi les hommes : le chien. De la domestication à l'anthropomorphisme*, Amiens, Encrage, 2014, p. 31.

les prés situés entre les portes du Molinel et de la Barre, le confirme également²⁷¹. La microtoponymie fait état de plusieurs « fosses aux chiens » qui tantôt peuvent être associées au rassemblement de chiens venus se délecter des restes alimentaires qu'on y menait (Péronne), tantôt comme le lieu de sépulture des chiens morts (Paris)²⁷². La ville de Lille disposait d'un endroit où ses « tuekiens » (tueurs de chiens) enfouissaient les représentants canins qu'ils abattaient sur ordre des autorités, mais ce lieu n'est pas mentionné par un toponyme particulier²⁷³. Il semble en être de même pour Douai et Saint-Quentin, puisqu'aucun toponyme spécifique ne caractérise les champs où les « eswardeurs de l'yaue » douaisiens²⁷⁴ et le bourreau saint-quentinois enterraient les animaux morts qu'ils trouvaient dans les points d'eaux ou sur la voirie publique²⁷⁵. La gestion des déchets au Moyen Âge ne consista pas seulement à leur accumulation sur des terrains vagues ou à leur enfouissement. Comme dans la société actuelle, que ce soit dans les pays développés ou dans ceux en cours de développement, une partie des rejets urbains fut valorisée par un réemploi au service du bien commun.

Les bienfaits des détritits

Les déchets domestiques et artisanaux ne sont pas entièrement à considérer comme des objets négatifs dans la mesure où ils se présentent également comme une ressource. Cette nature duale implique donc un jeu complexe avec des acteurs plus ou moins formels qui se chargent de collecter, de trier, de modifier et de valoriser les détritits par le biais d'un système de gestion séparative et multiforme, afin de les transformer en une richesse matérielle et financière²⁷⁶. Déjà pratiquée par les différentes strates des sociétés anciennes, essentiellement sous la forme du compostage et du recyclage, la valorisation des rebuts implique de s'intéresser à la notion juridique de la *res derelicta*, c'est-à-dire à qui revient le déchet abandonné. En théorie, quand un individu dépose ses rejets en dehors de sa sphère privée, il renonce à son droit de propriété dessus. Mais, lorsque cet objet est récupéré et valorisé, il prend une certaine valeur qui peut amener des conflits d'appropriation²⁷⁷. Ainsi, la possession des détritits représenta une manne financière et une ressource matérielle très importante dans les sociétés préindustrielles, parfois même un moyen de subsistance pour certaines franges de la population urbaine, à l'instar de ce qui se retrouve encore actuellement dans les pays les moins riches²⁷⁸.

Aujourd'hui, un habitant des pays industriels produit en moyenne 1 kg de déchets ménagers par jour – soit deux fois plus qu'il y a 40 ans –, contre 0,3 kg pour un résident des pays du Sud. Tandis que le premier génère majoritairement des détritits non biodégradables, le second produit au moins 50 % de déchets organiques²⁷⁹. Dans cette configuration, les exemples des « fiens » de Lille et des « putels » de Saint-Omer incitent à faire le parallèle entre les villes médiévales et les agglomérations des pays émergents. Toutefois, la documentation étant

²⁷¹ Bibl. mun. Lille, ms. 376, fol. 30v-31, 18 février 1423.

²⁷² Olivier Bauchet, art. cit., <http://journals.openedition.org/nda/3928>.

²⁷³ Bibl. mun. Lille, ms. 374, fol. 10, 13 mai 1396.

²⁷⁴ Arch. mun. Douai, CC 203, p. 476, 1394-1395.

²⁷⁵ Arch. mun. Saint-Quentin, liasse 69, pièce n° 50, p. 46-48, 1459-1460.

²⁷⁶ Estelle Kah, « Les municipalités françaises face à la gestion des ordures ménagères : difficultés de la mise en place d'un nouveau système », *Revue Géographique de l'Est*, vol. 39, 2-3, 1999, <http://journals.openedition.org/rge/4466> ; Jérémie Cavé, *op. cit.*, p. 23, p. 29-30, p. 126.

²⁷⁷ Catherine de Silguy, *op. cit.*, p. 56-57 ; Pascale Ballet, Pierre Cordier et Nadine Dieudonné-Glad, dir., *La Ville et ses déchets dans le monde romain : rebuts et recyclages*, Montagnac, Monique Mergoïl, 2003 ; Jérémie Cavé, *op. cit.*, p. 28-30.

²⁷⁸ Sylvie Ducas-Spaës, art. cit., <http://books.openedition.org/pur/10963> ; Bénédicte Florin, art. cit., <http://journals.openedition.org/tc/8020>.

²⁷⁹ Jérémie Cavé, *op. cit.*, p. 24-25

rarement exploitée dans ce sens, les études sur le sujet demeurent quasi-inexistantes, ce qui rend ces regards croisés assez complexes à réaliser. En outre, ils n'offrent pour le moment qu'une vision partielle de la réalité passée. La réutilisation des rebuts est une manière de gérer les déchets non organiques bien connue de la société médiévale mais qui, à ce jour, n'a pas donné lieu à une synthèse. Les travaux des archéozoologues signalent très souvent la présence de traces de découpe caractéristiques sur certains os ou l'absence de ces derniers. Ces éléments sont à interpréter comme des témoins de la pratique de l'équarrissage et du traitement des restes pour en faire de la glue, du suif, de la tabletterie, etc.²⁸⁰. La période médiévale apparaît souvent comme une société « zéro déchets », dans laquelle rien ne se perd, tout est réutilisé au moins une fois. Bien que cette vision tende à être confirmée par les récentes découvertes archéologiques qui ont mis en lumière le faible nombre de certains objets communs (peignes, éléments de jeux, bijoux), voire leur absence, dans les décharges publiques, elle doit toutefois être nuancée à la lecture des sources manuscrites²⁸¹.

Le cycle de la matière

L'interdépendance entre les villes médiévales et leurs campagnes est un lien aujourd'hui bien attesté²⁸². Une des manifestations de ces échanges fut le transfert des déchets organiques issus du monde urbain vers celui des espaces ruraux. Selon le principe des vases communicants, ce procédé simple d'éloignement des rebuts biodégradables permet de fertiliser les cultures qui nourrissent ensuite les citadins. Ce cycle de la matière fut très pratiqué en période d'accroissement démographique car à mesure que le nombre d'urbains allait en augmentant, la demande en nourriture s'accrut, tout comme la production citadine de déchets organiques permettant d'y pourvoir par l'amélioration de la fertilisation des sols²⁸³. Comprenant la nécessité d'entretenir ce cycle afin assurer un niveau d'approvisionnement suffisant pour leurs villes, certains édiles prirent des mesures réglementaires perceptibles dès le XIII^e siècle²⁸⁴. Initialement guidée par des nécessités alimentaires, cette ligne de conduite fut rapidement doublée, voire parfois même guidée, d'une aspiration économique qui renforça le contrôle de la gestion des déchets biodégradables et particulièrement leur transformation en compost.

La pratique du compostage put s'exercer à deux niveaux. Tout d'abord, dans le domaine privé où l'occupant d'un jardin alimentait sa propre production en compost grâce à l'utilisation de fosses plus ou moins perfectionnées, allant du simple trou creusé dans le sol à des structures soigneusement construites²⁸⁵. La mise au jour de fosses à compost basiques dans un jardin du faubourg Saint-Jacques à Amiens, aux caractéristiques identiques à celles identifiées lors de la

²⁸⁰ Jean-François Goret, « Le mobilier osseux travaillé découvert sur le site du “Vieux-Château” de Château-Thierry (Aisne). IX^e-XII^e siècles », *Revue archéologique de Picardie*, n° 3.4, 1997, p. 101-136 ; Clavel Benoît, *L'Animal dans l'alimentation médiévale et moderne en France du Nord (XIII^e-XVII^e siècles)*, Amiens, Revue archéologique de Picardie (*Revue archéologique de Picardie*, n° spécial 19), 2001 ; Maude Barme et Benoît Clavel, « La pratique urbaine de l'équarrissage à la charnière du Moyen Âge et de l'époque moderne », *Archéopages*, n° 41, 2015, p. 30-39.

²⁸¹ Bénédicte Guillot, art. cit., <http://journals.openedition.org/nda/3950> ; Florian Besson, « Le Moyen Âge était-il “zéro déchets” ? », *Actuel Moyen Âge*, juin 2018. <https://actuelmoyenage.wordpress.com/2018/06/14/le-moyen-age-etait-il-zero-dechets/>.

²⁸² Sophie Bouffier, Claude-Isabelle Brelot, Denis Menjot, dir., *Aux Marges de la ville. Paysages, sociétés, représentations*, Paris, L'Harmattan, 2015 ; Marie-Claude Marandet, dir., *La Ville et le plat pays XIII^e-XVIII^e siècles*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2016.

²⁸³ Catherine de Silguy, *op. cit.*, p. 129, 131 ; Sally Secardin, *op. cit.*, p. 46, 56-57.

²⁸⁴ Au XIII^e siècle, l'épandage des *fiens* collectés à Saint-Omer était un privilège confié à un officier juré et réservé aux seuls titulaires de la bourgeoisie de la ville (Alain Derville, *Saint-Omer : des origines ou débuts du XIV^e siècle*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires de Lille, 1995, p. 53-54).

²⁸⁵ Sally Secardin, art. cit., <http://journals.openedition.org/nda/3940>.

fouille des jardins du Carrousel à Paris²⁸⁶, témoigne de l'existence de cette pratique souvent absente des sources textuelles²⁸⁷. Le format des structures suggère une petite production de matière qui devait être essentiellement utilisée dans le cadre privé. En revanche, la forte présence de tas de fumier dans les rues²⁸⁸ laisse penser à un usage à la fois privé et commercial de la matière produite, celle-ci assurant certainement un complément de revenus indispensable pour les foyers les plus modestes. Bien que légale, cette pratique fut réglementée pour ne pas entraver la circulation sur le domaine public ou endommager la voirie commune. Dès le XIV^e siècle, les habitants d'Abbeville, de Béthune et de Douai se virent imposer le retrait de leurs fumiers des rues communes, d'abord sous quelques jours puis le jour-même, sous peine de devoir s'acquitter d'une amende et de perdre la matière au profit des autorités²⁸⁹. À partir de la charnière des XV^e et XVI^e siècles, les raisons interdisant d'amonceler du fumier dans le domaine public furent renforcées d'une considération à la fois sécuritaire (éviter son embrasement en période estivale) et sanitaire (lutter contre sa mauvaise odeur qu'on accusait de véhiculer les maladies)²⁹⁰. Ces justifications permirent aux autorités d'établir des points de collecte officiels et de les alimenter à moindre frais en obligeant les habitants à y mener leurs rejets organiques. La production de ses fumiers publics enrichit ensuite les terres arables des campagnes proches.

Ce second niveau de fabrication de compost fut très règlementé dans la mesure où il permettait de se débarrasser d'une partie des déchets urbains tout en s'enrichissant. Ces considérations expliquent que les édiles veillèrent tout particulièrement à ce que leurs habitants n'alimentent les fumiers publics qu'avec des matières qui « se peuvent tourner en fiens²⁹¹ », notamment en sanctionnant les contrevenant d'une très forte amende²⁹². Cette pratique donna lieu à une organisation stricte, au sein de laquelle des contrôleurs furent assignés à la surveillance des dépôts, lesquels devaient être faits de jour afin qu'on puisse vérifier qu'aucune matière non biodégradable ne s'y trouvait²⁹³. À Lille, la gestion du fumier principal de la ville fut déléguée à un particulier, tout comme cela fut fait avec les boues des « putels » de Saint-

²⁸⁶ Dominique Gemehl, *Amiens, Somme*, « 16, rue du Grand Vidame », document final de synthèse de sauvetage urgent, Amiens, DRAC/SRA Picardie, 1998, inédit, p. 29-30 ; Paul Van Ossel, « La croissance d'une ville : création et développement d'un quartier du faubourg Saint-Honoré », Paul Van Ossel, dir., *Les Jardins du Carrousel (Paris). De la campagne à la ville : la formation d'un espace urbain*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1998, p. 216.

²⁸⁷ Alain Derville, *L'Agriculture du Nord au Moyen Âge (Artois, Cambrésis, Flandre wallonne)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1999, p. 55 ; Tristan Moriceau et Line Pastor, « Qui sème un vent d'ordure récolte à la serpette : l'amendement au Moyen Âge à Marck-en-Calais », Marc Conesa et Nicolas Poirier, dir., *Fumiers ! Ordures ! Gestion et usages des déchets dans les campagnes de l'Europe médiévale et moderne.*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, à paraître.

²⁸⁸ Mentionnée dès le XIV^e siècle à Arras, la rue du Fumier suggère que l'amoncellement de cette matière était une pratique ancienne dans ce quartier champêtre *intra muros* (Cf. note 42).

²⁸⁹ Arch. mun. Abbeville, H 82, fol. 65v, XIV^e siècle, art. 1 ; Édouard Cornet, *op. cit.*, t. 2, p. 98 ; Georges Espinas, *op. cit.*, t. 1, p. 738-340, t. 4, p. 684.

²⁹⁰ Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 108v, 6 octobre 1475 ; Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 112, mardi 28 juillet 1484 ; Bibl. mun. Amiens, BB 17, fol. 120, 23 juin 1496 ; Bibl. mun. Arras, ms. 1885, XIX^e siècle (copie d'un acte de mai 1546-1547, aujourd'hui disparu).

²⁹¹ Bibl. mun. Lille, ms. 378, fol. 101-101v, [1458].

²⁹² La répétition des bans et ordonnances de police, afin d'informer la population et/ou lui rappeler les bons gestes à adopter, ainsi que la prise de mesures punitives, sont des comportements médiévaux qui perdurent encore de nos jours pour inciter les citoyens à s'adonner au tri sélectif (Catherine de Silguy, *op. cit.*, p. 200-201).

²⁹³ Plusieurs fouilles récentes de fumières révèlent l'incorporation d'artefacts, principalement des tessons, au fumier. Cette présence peut aussi bien être imputée à un apport volontaire dans le cadre d'un mode d'exploitation spécifique, comme involontaire. Dans ce dernier cas, il reflète la difficulté de trier les balayures et le contenu des fosses-dépotoirs ou des latrines (Nicolas Poirier et Laure Nuninger, « Techniques d'amendement agraire et témoins matériels. Pour une approche archéologique des espaces agraires anciens », *Histoire & Sociétés Rurales*, vol. 38.2, 2012, p. 11-50 ; Tristan Moriceau et Line Pastor, art. cit.).

Omer²⁹⁴, suivant le principe du contrat d'affermage. Contre le versement annuel d'une somme d'argent aux échevins, le fermier pouvait jouir du produit des fumiers ou des boues. En procédant ainsi, les autorités n'exerçaient plus qu'une action législative en rappelant régulièrement l'obligation de trier les déchets menés aux points de collecte²⁹⁵ ou en précisant aux conducteurs de tombereaux de ne vider leurs chargements qu'après ordre des fermiers des « fiens » publics²⁹⁶. Face au nombre sans cesse croissant de déchets dans les rues et à la réticence des populations à se plier à cette obligation, les autorités employèrent des « éboueurs » afin d'améliorer la collecte et l'évacuation des rebuts. L'emploi d'un tel personnel représentait un coût élevé pour des caisses communales déjà grevées par les obligations militaires (travaux de fortification, achat d'armement, paiement de combattants) imposées aux villes situées en zone de marche²⁹⁷. Le fumier représentant « de l'or »²⁹⁸, sa confiscation et son utilisation pour rémunérer les nettoyeurs se présentèrent aux corps scabinaux d'Amiens et de Saint-Omer comme une alternative pour assainir leurs villes à moindre frais. C'est ainsi que les jardiniers et les hortillons – le plus souvent des faubouriens – employés pour collecter et évacuer les terres, les boues et les fumiers de ces villes, reçurent régulièrement comme salaire le droit de jouir des matières qu'ils devaient ramasser²⁹⁹.

Le recours à des sous-traitants soulagea l'échevinage de cette lourde gestion mais réduisit les bénéfices qu'elle pouvait tirer de la revente des matières collectées. Pour remédier à ce manque à gagner, les édiles imposèrent à leurs habitants de mener leurs rejets organiques (déchets domestiques, contenus de latrines, etc.) « aux champs », sur des parcelles préalablement indiquées et connues de tous (en « lieux acoustumez ») mais qui sont aujourd'hui difficilement identifiables³⁰⁰. À Béthune, les autorités firent également des marais un lieu de dépôt afin que les maraîchers des faubourgs usent plus aisément des « fiens » de la ville³⁰¹. Tandis que les échevins de Saint-Omer obligèrent les éleveurs de porcs à mener le lisier de leurs suidés sur la pâture dite « aux cochons », ceux de Lille contraignirent l'ensemble des propriétaires de vaches et de veaux allant aux communaux du riez de Canteleu, d'y conduire une charrette de « fiens » par bête y pâturant. Cet apport de fertilisant intervenait annuellement au mois d'avril, et chaque dépôt devait être espacé de 20 pieds (environ 5,96 m) du précédent³⁰². Les riez de la Hotoie à Amiens et de Saint-Sauveur à Arras n'étaient pas des pâturages comme à Lille, mais des espaces sylvicoles qui reçurent des traitements différents. Alors que le premier fut nourri des terreaux, immondices et balayures venant de la ville³⁰³, mais uniquement déposés au commandement des autorités³⁰⁴, il était strictement interdit d'amener ses déchets, organiques

²⁹⁴ Bibl. mun. Lille, ms. 374, fol. 133v, 6 février 1406 ; Claire Brochard-Montagner, « art. cit. », p. 234.

²⁹⁵ Bibl. mun. Lille, ms. 374, fol. 4, 19 novembre 1395 ; ms. 374, fol. 52v, 12 octobre 1398 ; ms. 374, fol. 84v, 27 janvier 1402 ; ms. 374, fol. 133, 30 janvier 1406 ; ms. 374, fol. 98, 2 mai 1421 ; etc.

²⁹⁶ Bibl. mun. Lille, ms. 378, fol. 119, 29 novembre 1468.

²⁹⁷ Selon le contexte dans lequel elles étaient évoquées par l'administration bourguignonne, les villes ici étudiées furent tantôt considérées comme étant en zone de « marche » tantôt en zone « frontière » (Élodie Lecuppre-Desjardin, *Le Royaume inachevé des ducs de Bourgogne (XIV^e-XV^e siècles)*, Paris, Belin, 2016, p. 267-271).

²⁹⁸ Alain Derville, *op. cit.*, p. 53 ; Jérémie Cavé, *op. cit.*, p. 23.

²⁹⁹ Bibl. mun. Amiens, BB 7, fol. 85v, 18 septembre 1452 ; Claire Brochard-Montagner, art. cit., p. 234.

³⁰⁰ Bibl. mun. Lille, ms. 373, fol. 31v, 1^{er} juin 1383 ; Arch. mun. Abbeville, CC 203, fol. 72, 25 septembre 1413 ; Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 38, 18 octobre 1420 ; Arch. mun. Douai, CC 211, p. 182r, 1427-1428 ; Léon Mazière et Adrien Sainte Marie Bécu, art. cit., p. 89.

³⁰¹ Alain Derville, « Seigneurs, bourgeois et paysans (900-1500) », Alain Derville, dir., *Histoire de Béthune et de Beuvry*, Dunkerque, Édition des Beffrois, 1986, p. 52, p. 72.

³⁰² Bibl. mun. Lille, ms. 373, fol. 22v, 14 février 1383.

³⁰³ Bibl. mun. Amiens, BB 1, fol. 88, 1^{er} juillet 1410 ; BB 8, fol. 8v, 18 décembre 1455.

³⁰⁴ Propriétaire de la Hotoie, la commune d'Amiens rentra en conflit avec les religieux de l'abbaye Saint-Jean après que ceux-ci y aient déversé leurs ordures sans son autorisation (Bibl. mun. Amiens, BB 10, fol. 149v, 6 avril 1467).

ou non, dans le second³⁰⁵. Les rebuts putrescibles ne furent pas les seuls à bénéficier d'un recyclage, les déchets dits « neutres » ou « secs » (gravats, vaisselle céramique, cendres, etc.) firent aussi l'objet d'un recyclage constant³⁰⁶.

La valorisation des déchets recyclés dans l'aménagement urbain

Dans le secteur du bâtiment, le recyclage des déchets non organiques, pour le même usage (le réemploi) ou pour toute autre chose (la réutilisation), fut une pratique très répandue qui eut son propre marché parallèle. Le matériau en question (pierre de taille, pavé de grés, poutre de bois, etc.) nécessitait souvent une retaille pour pouvoir être employé à nouveau ou alors était transformé pour un nouvel usage (pierre calcaire concassée pour faire de la chaux, tuile broyée pour confectionner un mortier hydrofuge, etc.)³⁰⁷. Les différentes étapes de fabrication des matériaux de construction, neufs comme recyclés, produisent une certaine quantité de déchets dont les propriétés « assainissantes » justifiaient leur utilisation pour construire, drainer ou combler un élément défensif, une zone humide, un équipement urbain ou une cavité³⁰⁸.

Le contexte politique des XIV^e-XVI^e siècles amena les villes du Nord de la France à entreprendre d'importantes campagnes de fortification afin d'assurer leur rôle défensif, imposé par leur situation de zone de marche. Pour des raisons à la fois pratiques et économiques, les autorités imposèrent ponctuellement aux habitants d'apporter, de manière gracieuse et à leurs frais, leurs déchets sur les levées de terre situées à l'arrière de l'enceinte urbaine³⁰⁹. Ces terrées servaient au déplacement des défenseurs et de leur artillerie, ainsi qu'à l'absorption de l'onde de choc produite à l'impact des projectiles. Comme cela fut le cas pour les fumiers publics, tous les rejets n'y étaient pas acceptés, seuls les « terreaulx » (boue, terre de remblai) et les « croons » (craie), non mêlés de « fiens ni autrez emondisses », devaient y être apportés³¹⁰. Sur place, il semblerait que « terreaulx » et « croons » ne furent pas non plus mélangés, mais disposés de manière réfléchie, couche après couche. Cette méthode put être archéologiquement observée à Amiens sur les terrées réalisées aux abords de la porte de Noyon. Une coupe de cette structure a en effet permis de constater que celle-ci était constituée par la superposition de quatre niveaux différenciés (limon, silex, craie, argile), ce que corroborent d'ailleurs les comptes de travaux de cette construction³¹¹.

Un autre moyen de gestion des déchets fut de les utiliser pour combler des fossés défensifs devenus obsolètes. Ceux-ci représentent des volumes, certes très variables d'une ville à l'autre mais, toujours importants. Alain Salamagne a ainsi estimé que ces creusements, souvent continus sur plusieurs dizaines de mètres, avaient au moins une profondeur de 2 m et

³⁰⁵ Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 13, 26 février 1407 ; BB 5, fol. 5, 28 avril 1408 ; BB 38, fol. 38-38v, 18 octobre 1420.

³⁰⁶ Sally Secardin, *La Gestion des déchets en milieu urbain... op. cit.*, p. 23.

³⁰⁷ Alain Salamagne, « L'approvisionnement en pierre des chantiers médiévaux. L'exemple de Douai (Nord) aux XIV^e et XV^e siècles », *Archéologie Médiévale*, t. XXVI, 1996, p. 49, 53-54 ; Philippe Bernardi, *Bâtir au Moyen Âge (XIII^e-milieu XVI^e siècle)*, Paris, CTHS, 2011, p. 89-91 ; Cécile Sabathier, « La récupération et le réemploi des matériaux dans les villes du sud-ouest de la France pendant la guerre de Cent Ans », *Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge*, n° 129-1, 2017, <http://mefrm.revues.org/3620>.

³⁰⁸ Sally Secardin, art. cit., <http://journals.openedition.org/nda/3940>.

³⁰⁹ Arch. mun. Abbeville, H 82, fol. 65v, XIV^e siècle, art. 2 ; Bibl. mun. Amiens, BB 1, fol. 88, 1^{er} juillet 1410.

³¹⁰ Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 34, 22 février 1418 ; BB 39, fol. 78, 24 juillet 1425.

³¹¹ Mathieu Béghin, « L'évolution de l'architecture militaire amiénoise et son impact sur les faubourgs (1346-1550) », Thomas Byhet et Christine Aubry, dir., *Places fortes des Hauts-de-France : du littoral à l'arrière-pays (Pas-de-Calais et Somme)*, Villeneuve d'Ascq, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2018, <http://books.openedition.org/irhis/1373>.

une largeur de 3 m³¹². L'établissement de ces défenses représente une entreprise qui requiert une logistique financière et matérielle très lourdes, qui nécessita le plus souvent de mettre les habitants à la corvée afin d'en réduire le poids³¹³. Cette obligation est une prérogative seigneuriale – souvent déléguée par la haute autorité – donnant le droit aux autorités urbaines de contraindre la population à contribuer, physiquement ou financièrement, au remblaiement des fossés. La participation active ne se limita pas à venir manier la pelle ou le pic, ou à payer quelqu'un pour le faire à sa place, elle put également se manifester par l'obligation d'y porter ses ordures. Peu abordée par les études de castellologie – souvent par manque de source –, cette opération est textuellement et archéologiquement bien renseignée à Arras. Après que ses troupes eurent repris la ville au roi de France dans la nuit du 4 au 5 novembre 1492, Philippe de Habsbourg ordonna le démantèlement des deux forteresses que Louis XI avait fait dresser dans la ville d'Arras, ainsi que le comblement de leurs fossés³¹⁴. À cette occasion, il fut commandé aux Arrageois de venir remblayer les fossés de l'ancienne forteresse du grand marché avec leurs immondices³¹⁵. Le comblement de la structure (fig. 5) peut être apprécié grâce à la mise au jour d'une portion de cet aménagement militaire. Il en ressort que son remplissage ne reçut pas un traitement aussi soigné que lors de la construction des levées de terre amiénoises, bien que deux niveaux de comblement puissent être identifiés. Le premier correspond à un dépotoir dans lequel les fragments de céramiques domestiques et les restes alimentaires (principalement des ossements) se mêlent à une terre noire organique. Ce niveau de remblai correspond parfaitement à l'obligation d'amener ses immondices. La seconde couche est quant à elle constituée de matériaux « neutres », principalement des modules calcaires de tailles différentes, des déchets de silex et de craie, ainsi que de la terre. Bien que nivelée, la première couche organique était beaucoup trop meuble pour le remblai compact qui vint la recouvrir. Sous un effet de tassement, guidé par un schéma d'entonnoir dû à la forme en V du fossé, les deux couches s'affaissèrent au point le plus profond du fossé, semble-t-il au tout début du XVI^e siècle. Cet effondrement fut aussitôt comblé par un nouveau remblai composé de matériaux neutres. Une telle méthode de remplissage fut également employée pour remblayer une partie des fossés démilitarisés de la cité d'Amiens, à la fin du XV^e siècle (fig. 4)³¹⁶.

Le recyclage des déchets non organiques se fit majoritairement pour contribuer à l'aménagement et à la stabilisation des sols et des voiries, principalement dans les faubourgs et la banlieue de la ville. Quelles furent de terre ou empierrées, les chaussées se composèrent d'une succession de couches de craie damée, de moellons de craie, ou d'éclats de craie et de silex mêlés de limon, avec parfois des inclusions de céramique ou de terre cuite architecturale. Archéologiquement observée à Amiens, cette composition hétérogène est le résultat de la réutilisation de gravats pour rehausser les chemins et combler les trous³¹⁷. Les règlements de police arrageois permettent d'apprécier l'existence d'un système de recyclage des déchets du bâtiment bien établi. Ainsi, les conducteurs de tombereaux se voyaient commander, par le valet des ouvrages de la ville, de décharger les « croons », les « faizils » (mâchefer) et les terres « non pourrissables » qu'ils transportaient à proximité des chaussées qui devaient être réparées³¹⁸. Ces matériaux étaient soit jetés en vrac dans les ornières soit étalés et indurés sur les voies à

³¹² Alain Salamagne, *Les Villes fortes au Moyen Âge*, Paris, J.-P. Gisserot, 2002, p. 79-80.

³¹³ *Ibid.*, p. 61-65.

³¹⁴ Edmond Lescesne, *op. cit.*, t. 1, p. 433, 503-514 ; *Ibid.*, t. 2, p. 20-21.

³¹⁵ Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 144, 29 et 30 décembre 1493 ; BB 38, fol. 152, 16 août 1495 ; BB 38, fol. 155v, 8 octobre 1495.

³¹⁶ Bibl. mun. Amiens, BB 15, fol. 76v, 25 janvier 1487.

³¹⁷ Mathieu Béghin et Francesca Rapone, art. cit., <http://journals.openedition.org/cem/14364>.

³¹⁸ Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 20, lundi 23 février 1411 ; BB 39, fol. 63, 6 août 1445 ; BB 38, fol. 54v, 3 juillet 1456 ; BB 38, fol. 65, 5 mai 1462.

rehausser. Ce procédé est également observable à Douai ou à Lille³¹⁹. Malgré les risques de pourrissement et d'instabilité des chaussées encourus par leur utilisation, les déchets organiques arrageois furent ponctuellement employés face à certaines nécessités. Ainsi, les terres provenant du curage de la rivière du Crinchon servirent à la réparation du chemin situé au-dehors de la porte de Haiserue, alors que le rehaussement de la chaussée de Méaulens se fit à partir d'« immondices » et que la fondrière au bout du riez Saint-Sauveur fut rebouchée avec des « emondices, fiens, locques et choses puantes³²⁰ ».

L'utilisation de déchets se présente aussi comme un moyen peu onéreux et rapide de combler une dépression naturelle ou une carrière désaffectée³²¹. Les sous-sols des faubourgs orientaux d'Arras et septentrionaux d'Amiens étant creusés par des dizaines de carrières d'extraction de craie, la sécurité de ces villes n'était pas assurée en cas de siège. C'est donc pour cela qu'à l'approche de l'ennemi, une des mesures préventives de la mise en défense de ces villes fut de combler les carrières faubouriennes³²². Face à la soudaineté de la menace, seules les entrées durent être obstruées. Dans le cas d'une sécurisation contre l'effondrement d'une voirie, d'une parcelle de terrain ou d'une toute autre structure (civile, militaire ou religieuse), des déchets furent systématiquement utilisés pour remplir les carrières. Ce cas de figure se retrouve en 1410 à Arras, lorsque l'échevinage ordonna aux conducteurs de tombereaux de mener leurs « croons, faisils et ordures » pour combler les carrières situées sous le terrain de la maison de la Sirène, dans le faubourg de Ronville, jusqu'à ce que celles-ci fussent remplies³²³. À Amiens, l'effondrement des ciels de caves s'étendant sous la chaussée furent quant à eux colmatés par l'utilisation de « terreaulx et faiseaulx » (fagots)³²⁴.

La dernière possibilité de recyclage concerna l'aménagement du milieu hydrique. Le fruit du nettoyage des basses halles de Douai fut ainsi employé pour renforcer la digue de terre bordant la rivière au-dehors de la porte du Marché³²⁵. En milieu humide, l'intervention la plus fréquente demeura la viabilisation et l'augmentation des zones immergées artificielles à partir de déchets neutres, propice à l'assainissement des sols³²⁶. C'est dans cette configuration que, pour accroître la capacité des pâtis de la ville, les édiles amiénois firent jeter des matériaux de construction dans la rivière de Somme³²⁷. Comme cela a été précédemment observé avec l'amendement de la Hotoie, le rejet de déchets dans les marais était strictement réglementé et ne devait intervenir qu'avec l'autorisation des autorités, sous peine de sanction³²⁸.

Conclusion

L'étude de la gestion des déchets dans les villes du Nord de la France ne présente ici qu'un bilan provisoire tant le sujet est vaste, que les sources manuscrites n'ont pas pu toutes être compulsées de manière égale³²⁹ et que les données archéologiques demeurent à l'état brut, aucun essai de synthèse, que ce soit à l'échelle d'une même ville ou d'une même région, n'ayant

³¹⁹ Denis Clauzel, *op. cit.*, p. 28 ; Sylvie Blondel, *op. cit.*, t. 2, p. 234-235 ; Sally Secardin, *op. cit.*, p. 18.

³²⁰ Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 68, 16 février 1465 ; CC 65, fol. 37, 1473-1474.

³²¹ Catherine de Silguy, *op. cit.*, p. 131, 145.

³²² Bibl. mun. Arras, AA 9, acte 25, 25 août 1418 ; Bibl. mun. Amiens, AA 12, fol. 66v, 3 octobre 1471.

³²³ Bibl. mun. Arras, BB 38, fol. 18, 27 avril 1410.

³²⁴ Bibl. mun. Amiens, CC 23, fol. 158, 1428-1429 ; CC 30, fol. 155, 1440-1441.

³²⁵ Arch. mun. Douai, CC 211, fol. 142v, 1427-1428.

³²⁶ Sally Secardin, art. cit., <http://journals.openedition.org/nda/3940>.

³²⁷ Bibl. mun. Amiens, AA 2, fol. 28v, 16 mars 1343.

³²⁸ En 1478, deux individus demandèrent que leurs amendes pour dépôts sauvages d'ordures aux marais de Huis, dans la banlieue d'Amiens, soient annulées (Bibl. mun. Amiens, BB 13, fol. 49v, 1^{er} décembre 1478).

³²⁹ Faute de temps, les fonds archivistiques de la ville de Valenciennes n'ont été consultés que de manière partielle, tandis que ceux de Compiègne n'ont pas pu faire l'objet d'un dépouillement, même sommaire.

été entrepris. Plusieurs constatations peuvent néanmoins être dressées. La première est que l'évolution générale du monde urbain imposa aux autorités de prendre des mesures sanitaires dès le XIII^e siècle. Ces dernières ne se focalisèrent pas en priorité sur les aspects sale et impur du déchet mais, sur son encombrement physique et ses répercussions néfastes pour l'économie et le bon fonctionnement de la ville. Dans le contexte troublé des XIV^e et XV^e siècles, les considérations sécuritaires (militaires, civiles et sanitaires) furent à l'origine d'une amplification des mesures législatives et matérielles visant à contrôler la présence de l'ordure dans le domaine public. Le retour de la paix et l'espacement des épisodes épidémiques contribuèrent ensuite à ce que les autorités intègrent la préservation des notions de concorde civile et de renommée de la ville dans leurs politiques de gestion des déchets. Ces motivations purent toutes être observées à travers cette présente étude mais elles intervinrent à des degrés différents selon les villes, ce qui se traduit par une politique sanitaire variable selon les individus et les espaces concernés. Ces distinctions sociale et spatiale, amplifiées par la mosaïque juridictionnelle du territoire urbain, purent donner lieu à des réactions peu orthodoxes, incohérentes et contreproductives, qu'il serait impensable de reproduire aujourd'hui (encourager et récompenser la délation, approuver la présence et l'utilité de certains animaux ordurophages, pratiquer l'humiliation publique, etc.). Malgré cela, l'administration urbaine développa une véritable ligne de conduite à visées sanitaire et environnementale reposant sur une « pédagogie disciplinaire », rendue nécessaire par les mouvements de population et un manque de moyen chronique, dans laquelle chacun était responsable de ses déchets. Cette politique législative fut soutenue et accompagnée par l'emploi d'un personnel communal spécifique et par l'aménagement de structures publiques de collecte, de drainage et d'élimination de l'ordure. Cet effort d'accompagnement de la part des édiles était multiple car tout en assainissant la ville, il permettait de générer des revenus directs (revente des matières) et indirectes (recyclage pour les travaux publics, paiement des nettoyeurs en nature). La capacité d'adaptation du pouvoir scabinal et son ingéniosité à trouver des financements, ou à économiser de l'argent, contribuèrent ainsi à faire du détritius une ressource. Ces considérations furent à l'origine du développement de décharges publiques et d'un cycle de la matière dont les fonctionnements étaient très réglementés.

L'analyse des interactions entre les composantes individus-activités-espaces, dévoile une politique sanitaire disposant d'une ligne de conduite commune mais non uniforme à l'échelle régionale, car reposant sur un empirisme guidé par des spécificités locales très marquées. Toutefois, il ressort que tous les quartiers, *intra* comme *extra muros*, reçurent une protection juridique contre les dépôts sauvages d'ordures, même si certains espaces symboliques, très passants et nécessaires au bon fonctionnement de la société, bénéficièrent d'une attention plus soutenue. Les faubourgs ne furent pas les spectateurs et les réceptacles anarchiques des rebuts de la ville que l'historiographie a longtemps présentés. La protection juridique qu'ils reçurent contribua à une présence organisée des déchets afin de ne pas endommager les défenses urbaines, ne de pas entraver ses accès et de ne pas incommoder les faubourgiens. La gestion des ordures fut à l'origine d'une modification paysagère des faubourgs et d'une certaine effervescence due à l'arrivée quasi quotidienne de rebuts et à l'emploi de faubourgiens pour leur transport et leur prise en charge après dépôt. Il conviendrait d'approfondir ces remarques pour mieux apprécier l'importance que ces quartiers occupèrent en tant que rouage du traitement des déchets, et ainsi renforcer la connaissance de l'interdépendance entre les espaces urbains *intra* et *extra muros*.

La présente étude a mis en lumière un certain nombre de pratiques anciennes de gestion des rejets qui, globalement, seraient difficilement applicables compte-tenu des normes et des réalités sociétales actuelles, mais peuvent apporter matière à réflexion. Près de la moitié des rebuts des pays du Sud étant biodégradables, leur valorisation doit prendre une place plus

importante dans la société. Pour cela, et à l’instar du modèle de gestion médiéval, elle doit être orchestrée par les autorités pour gagner en efficacité, tant pour assainir la ville que pour améliorer les productions agricoles qui servent à combattre les problèmes chroniques de sous-nutrition et de malnutrition. Les pays du Nord doivent, quant à eux, réfléchir à la manière de protéger leurs ressources tout en limitant la prolifération sans cesse croissante des rebuts non biodégradables à haute teneur en matière polluante. Parmi ceux-ci, le plastique se présente comme un enjeu majeur, puisque seuls 9 % des neuf milliards de tonnes de plastiques produits dans le monde ont fait l’objet d’un recyclage selon l’ONU. Les autorités semblent être les seules en mesure de pouvoir inverser la situation en ayant recours, comme au Moyen Âge, à la « pédagogie disciplinaire » auprès des civils et des industriels. Elles doivent aussi accompagner et soutenir des projets comme le système de « bonus-malus » appliqué aux produits à base de plastique que la France veut mettre en place d’ici 2019, ou encore encourager le développement des plastiques biosourcés³³⁰.

³³⁰ Benjamin Robert, « Un système de bonus-malus pour privilégier le plastique recyclable à partir de 2019 », *Sciences et Avenir*, 13 août 2018.
https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/developpement-durable/un-systeme-de-bonus-malus-pour-privilegier-le-plastique-recyclable-a-partir-de-2019_126688.

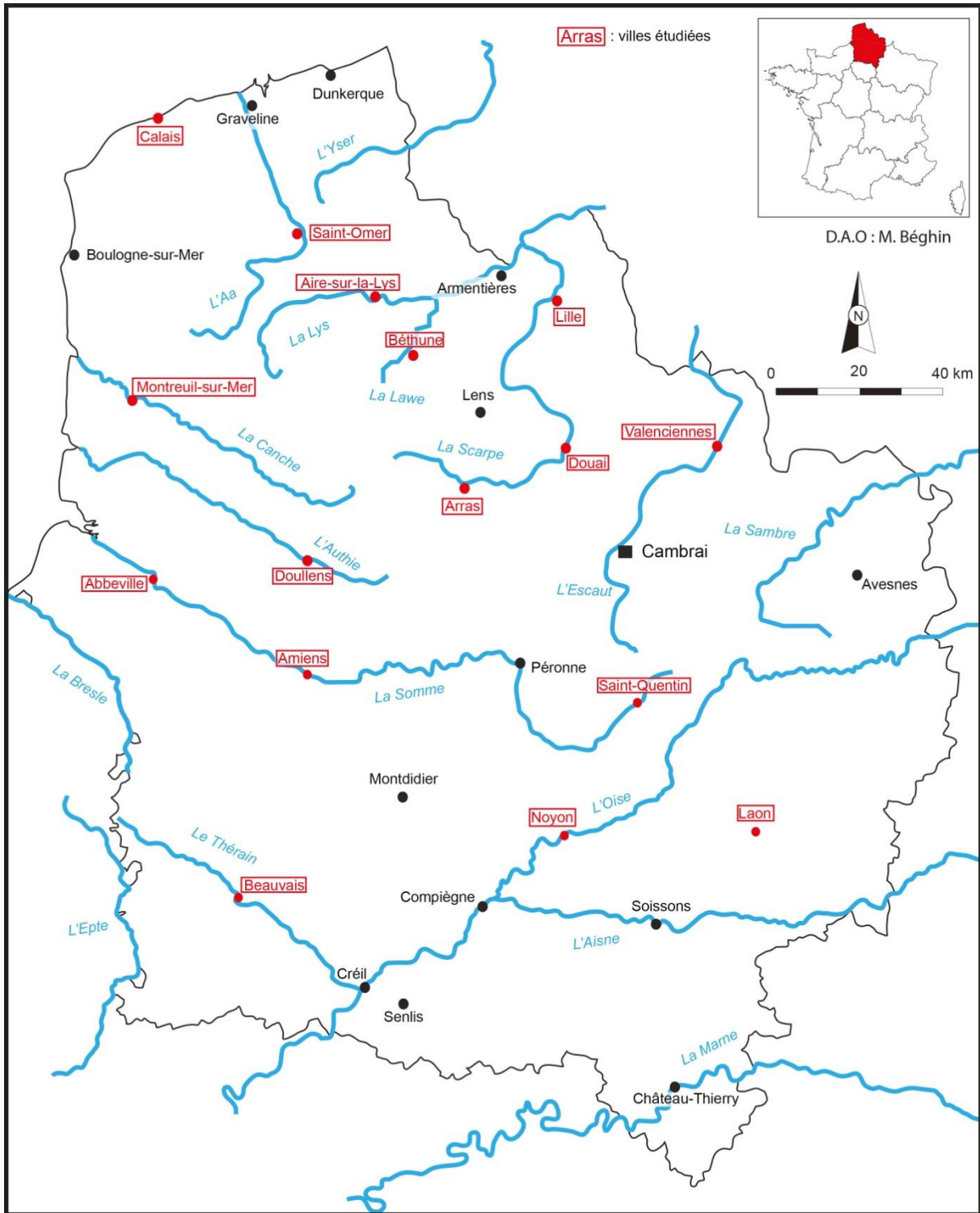
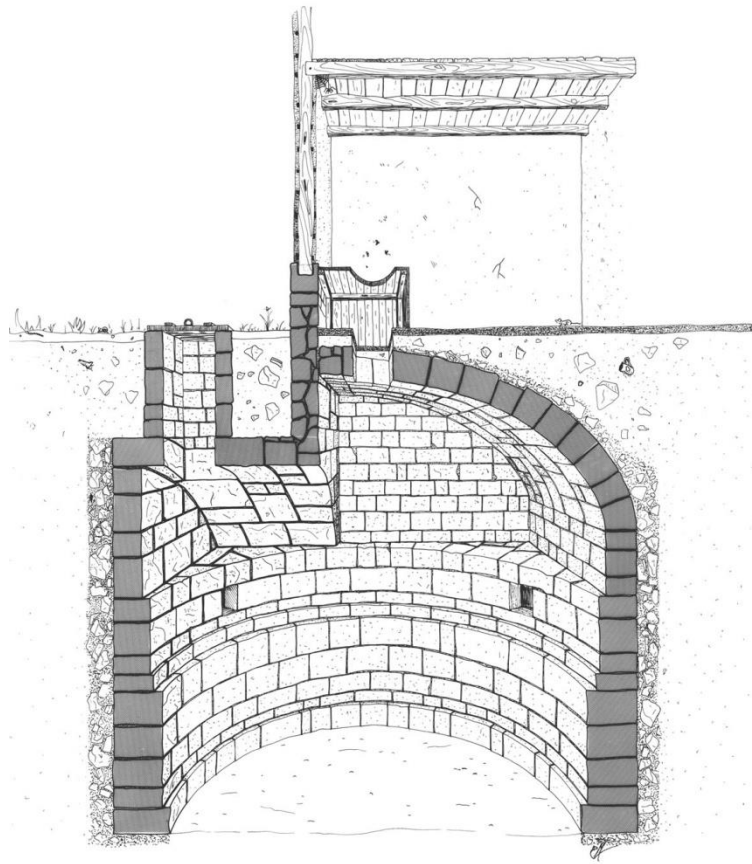


Figure 1 – Localisation des villes étudiées



Figures 2 et 3 – Amiens (ZAC Cathédrale), fosse-vidange et/ou latrine (?) du XVI^e siècle et sa restitution (cliché et restitution : Dominique Gemehl, Institut national de recherches archéologiques préventives)

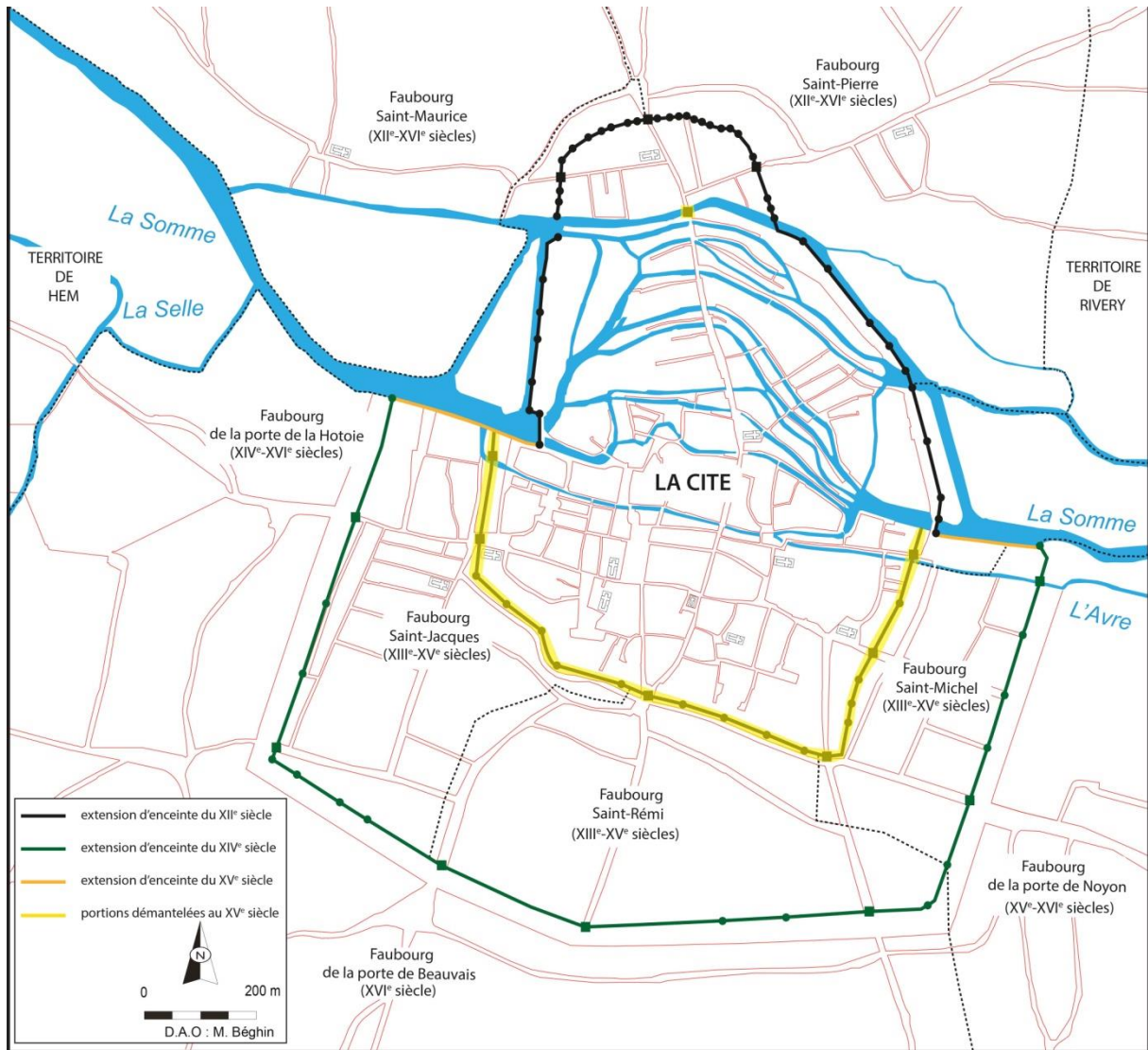


Figure 4 – Amiens et ses faubourgs (XIV^e-XVI^e siècles)

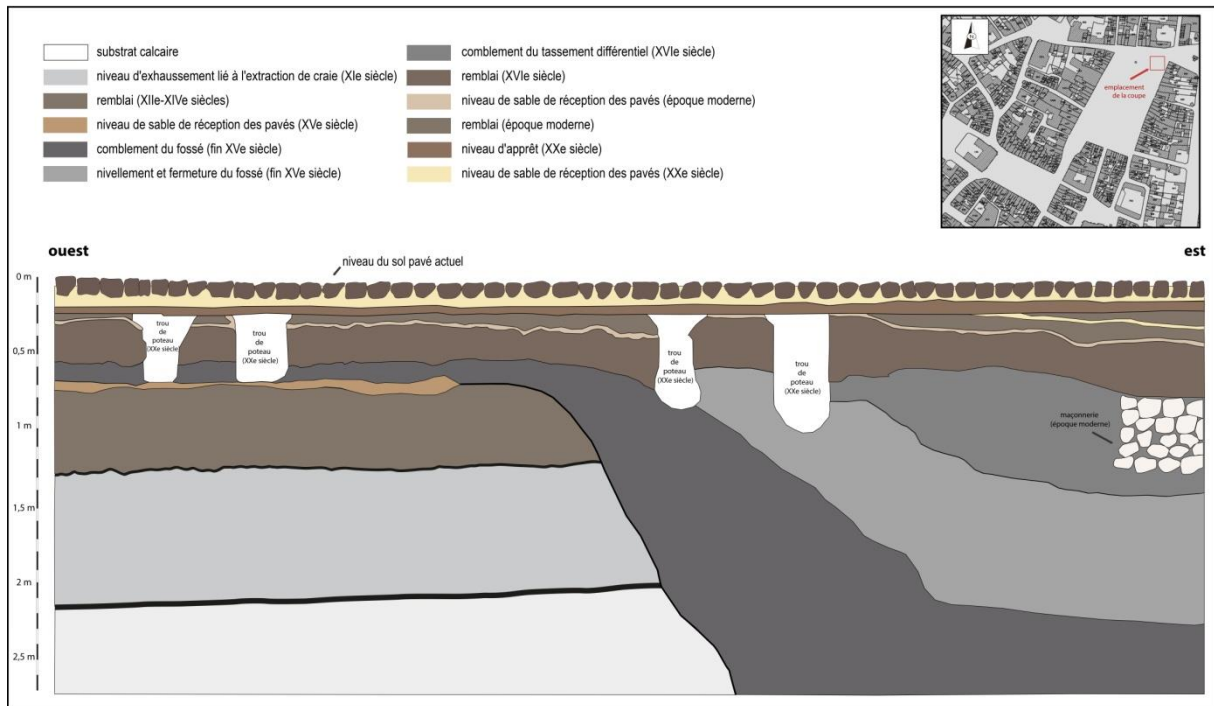


Figure 5 – Arras (Grand'Place), coupe simplifiée, dans le sens ouest-est, montrant le fossé du château de Louis XI et de son comblement (DAO : Service Archéologique de la ville d'Arras/Mathieu Béghin)

Portrait d'une ville d'influence. Lyon et son arrière-pays aux XIV^e-XV^e siècles

FLORENTIN BRIFFAZ
Université Lumière-Lyon2

CHARLES, par la grace de Dieu roy de France, au bailli de Mascon ou a son lieutenant a Lion salut. Le procureur de la ville de Lion nous a fait humblement supplier que comme ladicté ville de Lion soit près des marches de l'empire et aient a costume les bourgeois et habitans d'icelle ville faire fais de marchandises avec ceulx de la conté de Savoie, de notre Dauphiné et ailleurs de l'empire, et pour ce souventefois leur convenir prandre, allouer et mettre en leurs paiemens la monoye aient cours audit pais de Savoye et ailleurs es parties de l'empire, ou autrement ilz recevroient grans dommages et perdes en leurs dictes marchandises, et pour occasion de ce que vous et aucuns noz autres officiers dictes que en prenant lesdictes monnoyes du coing de l'empire il mesprenent et viennent contre les ordonnances royaulx sur ce faictes, vous ou aucuns desdiz officiers les avés volu et voulez mettre a finances et traire a composition et amende, requerans que sur ce leur vuellions pourveoir de remede convenable. Pour ce est il que nous [...], auxdis bourgeois et habitans de Lion et des villaiges d'environ avons donné et donnons de grace especial pour la teneur de ces presentes congiié et licence qu'ils puissent prandre, mettre et allouer toutes et quantefois il voudront les monnoies du coing de Savoye et du Dalphiné jusque au terme d'un an a compter de la date de ces presentes, en leur quittant et remettant toutes paines et amendes qu'il pouroient avoir commises et encourir pour allocation des dictes monnoyes deffendues de tout temps passé jusques a present [...]¹.

Par cet acte, passé à Gournay le 4 septembre 1387, le roi de France Charles VI accède à la requête du procureur de Lyon en autorisant pendant un an la circulation des monnaies dauphinoise et savoyarde dans la ville et dans les « villaiges » avoisinants. La demande formulée ici par l'envoyé des Lyonnais est révélatrice à la fois de la situation de confins qui caractérise la cité des deux fleuves et de l'horizon marchand qui lui est propre.

Entre Empire et Royaume, l'histoire de Lyon est façonnée par la fluctuation de ses appartenances politiques et par une situation de marche qui, si elle lui permet d'être au débouché de plusieurs axes commerciaux et d'influences variées, lui assure également d'être à la confluence des convoitises politiques. Quand Charles VI répond à la supplique des habitants et bourgeois de Lyon en 1387, à l'aune de la patiente construction politique et géographique de l'espace français, la ville est somme toute encore assez récemment entrée dans le Royaume de France. C'est en effet seulement en 1312 que la cité rhodanienne est passée sous domination capétienne. Pourtant, et c'est ce qui ressort de l'argumentation déployée lors de la requête inhérente à l'ouverture à la circulation d'autres monnaies, Lyon est en interaction en particulier avec la Savoie et le Dauphiné. Les échanges sont pluriels et sont d'ailleurs matérialisés aussi bien par les biens ruraux, que certaines familles issues de la bourgeoisie lyonnaise possèdent dans les territoires avoisinants, que par les intérêts en ville des différents potentats de l'arrière-pays. À la façon d'un contrat synallagmatique, les rapports entre Lyon et ses alentours sont

¹ *Cartulaire municipal de la ville de Lyon. Privilèges, franchises, libertés et autres titres de la Commune, recueil formé au XIV^e siècle par Etienne de Villeneuve, publié d'après le manuscrit original avec des documents inédits du XII^e au XV^e siècle par M.-C. Guigue, Lyon, Auguste Brun, 1876, rééd. Genève, Mégariotis Reprints, 1978, acte n° C « Comme ceulx de Lion puent prandre et mettre les monnoyes de l'empire », p. 193-194.*

d'une certaine façon à double sens. Les flux de marchandises sont aiguillonnés à certains égards par les flux monétaires. Dans la requête de 1387, les habitants lyonnais évoquent ainsi le Dauphiné et la Savoie comme étant leur horizon commercial.

Il convient donc de s'intéresser à la dialectique entre une ville et son arrière-pays, la première ayant su accumuler des fonctions de commandement (politique, religieux, marchand), le second ayant à son actif un vivier de personnes et de lignages aux statuts sociaux variés susceptibles de venir s'implanter en ville ou y venir pour mener et faire fructifier des affaires, religieuse, politique ou commerciale, sans nature exclusive et sans nécessaire réussite d'ailleurs.

Un des intérêts de la source susdite est de témoigner du fait que les Lyonnais sont en partie tournés vers la Savoie et le Dauphiné. Ils demandent effectivement à pouvoir avoir accès aux monnaies qui sont frappées dans ces deux entités politiques voisines. L'arrière-pays lyonnais aux XIV^e et XV^e siècles n'est cependant pas exclusivement savoyard ou dauphinois ; on peut ainsi mettre en évidence les Monts du Lyonnais, le Jarez, le Beaujolais qui sont partie intégrante du royaume de France, de même que certaines portions de territoires sur la rive gauche de la Saône autour de Genay et Vimy (actuelle Neuville-sur-Saône) sont des possessions de l'Église de Lyon (Franc-Lyonnais). Mais les deux principautés alpines évoquées par le texte sont historiquement en interface avec l'ancienne capitale des Gaules. Depuis le traité du Transport de 1349, le Dauphiné est passé sous domination française et, de fait, l'héritier de la couronne en a la jouissance. Le Viennois dauphinois est ainsi l'une des facettes de l'arrière-pays lyonnais. La Savoie quant à elle, terre d'Empire, est un État princier de forte constitution dont le maître, issu de la lignée des Humbertiens, a certaines vues sur Lyon. Depuis 1355 et le Traité de Paris qui signe la fin des hostilités entre le Dauphiné, devenu français, et la Savoie du Comte Vert en procédant à un échange de possessions et à une rectification des frontières respectives se fondant dorénavant sur les cours d'eau du Rhône et du Guiers, la Valbonne, autour des places fortes de Miribel, Montluel, Pérouges et Meximieux en particulier, est passée sous domination savoyarde. Le comte, qui a fait de ce petit pays un chaînon important de son organisation territoriale et politique en en faisant le siège d'un bailliage, est alors implanté à quelques lieues de Lyon.

L'exemple de la requête lyonnaise de 1387, on le voit donc, montre que l'étude d'une ville ne saurait être découplée de l'espace avoisinant, l'arrière-pays, tant sur le plan de l'histoire des représentations que sur le plan des réalités économiques et politiques. Ce sont là des liens plus ou moins fortement tissés avec la campagne et les bourgs environnants qu'il convient d'étudier, de manière à saisir les modalités et les degrés d'influence de la ville. De même, c'est en exhumant des sources indirectes émanant des petits pays aux alentours que l'on peut tenter de reconstituer certains éléments d'attractivité urbaine, le degré d'ouverture de l'arrière-pays aux influences de la ville (qui peut être un marché polarisant) et saisir des trajectoires de lignages.

Pour mener à bien cette petite enquête, nous nous attacherons ainsi en premier lieu à montrer les enjeux de l'étude de la capacité d'attraction urbaine, en insistant sur la nécessité de décentrer le regard et en brossant un panorama de l'arrière-pays lyonnais et de l'historiographie. Ensuite, nous mettrons en perspective l'horizon lyonnais pour l'arrière-pays en étudiant les différentes façons de mener carrière à Lyon pour des individus et des lignages, nobles ou non, implantés dans ces régions avoisinantes (en particulier les Pays de l'Ain actuels). Des indices, parfois ténus, comme dans la comptabilité des sires de Thoire-Villars au XIV^e siècle, mettent en évidence le fait également que Lyon demeure la métropole d'approvisionnement par excellence et ce, en différents objets et denrées. C'est un point qu'il conviendra de mettre en lumière, de même que l'émulation politique et le tropisme lyonnais que connaissent les potentats implantés dans l'arrière-pays, à commencer par la Maison de Savoie et ses vassaux. Enfin, la présente étude portera sur l'aire d'influence lyonnaise en évoquant la méthode dite de la centralité, dont

les travaux pionniers de Jean-Luc Fray en particulier pour les villes du Massif Central et de la Lorraine, ont mis en évidence toute l'acuité.

Pour une étude de la capacité d'attraction urbaine

Bref état des lieux historiographique

La présente contribution vise à mettre en évidence, par le biais de sources plus indirectes et davantage laissées pour compte jusqu'à présent, le pouvoir d'attraction que Lyon exerce au bas Moyen-Âge sur les régions avoisinantes. Un tel projet, aussi modeste soit-il, ne peut cependant pas ne pas tenir compte de la forte sédimentation de l'histoire urbaine ; chaque époque apportant sa pierre à l'édifice et son lot de renouvellements. L'historiographie des villes d'Europe et en particulier de la ville de Lyon est très riche et on ne saurait faire l'économie d'un petit aperçu de la variété des approches et de l'acuité d'un champ de recherches fécond à la fois ancien et actuel. Sans chercher à proposer une lecture exhaustive et pour tout dire fastidieuse, rappelons ici quelques jalons de manière à mettre en perspective la réflexion sur Lyon et son arrière-pays.

À côté d'études parfois fort anciennes², on trouve des synthèses dues aux grands noms de l'historiographie urbaine médiévale actuelle comme Thierry Dutour, Patrick Boucheron ou en particulier Denis Menjot³. D'emblée, la définition même de la ville médiévale continue de susciter des débats et contradictions⁴, de même que l'emprunt à des concepts et représentations mathématiques et géographiques dans l'analyse des formes médiévales du fait urbain est à la fois valorisé et nuancé.

Les angles d'approche sont variés et peuvent aussi bien concerner l'aspect morphologique de la ville⁵ que la relation entre le fait urbain et la mise en place de pouvoirs plus ou moins concurrents s'accompagnant d'une politique évergétique. La question urbaine rejoint la thématique fructueuse de la spatialité et les travaux collectifs procèdent souvent de la pluridisciplinarité comme de la confrontation entre les différentes périodes historiques⁶.

² Henri Pirenne, *Les Villes du Moyen Âge*, Bruxelles, 1927, rééd., Paris, Nouveau Monde édition, 2017.

³ Thierry Dutour, *La Ville médiévale. Origines et triomphe de l'Europe urbaine*, Paris, Odile Jacob, 2003 ; Patrick Boucheron et Denis Menjot, *La Ville médiévale*, Paris, Seuil, 2003, rééd. 2011 (Histoire de l'Europe urbaine, 2).

⁴ Les critères définitoires de la ville médiévale sont eux-mêmes difficiles à bien délimiter et ne sont pas unanimement reconnus. En introduction à leur synthèse, après un panorama des différentes approches de l'histoire urbaine, Patrick Boucheron et Denis Menjot l'évoquent sans ambages : « Toutes ces approches cherchent finalement à définir la ville et la pensent en termes d'*avoir* : la ville a un certain nombre d'habitants, un statut, un nom, une muraille, des fonctions, des artisanats, des foires, des marchés, des institutions, des équipements, des bâtiments civils et religieux. Mais il est fallacieux et probablement vain de chercher à donner en ces termes une définition éternelle de la ville – et même seulement valable pour le millénaire médiéval –, car la ville est un être historique, profondément ancré dans un milieu donné. » Patrick Boucheron et Denis Menjot préfèrent quant à eux penser « en termes d'*être* » et posent la ville comme étant « à la fois un paysage organisé, une société et un centre » (p. 21).

⁵ Notamment Flocel Sabaté et Christian Guilleré, éd., *Morphologie et identité sociale dans la ville médiévale hispanique*, Chambéry, Éditions de l'université de Savoie, 2012 (Sociétés, Religions, Politiques, 20).

⁶ Il en est ainsi de plusieurs travaux issus notamment du centre de recherche clermontois. Cf notamment : Jean-Luc Fray et Céline Perol, dir., *L'Historien en quête d'espaces*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2004 (Collection Histoires croisées) ; Jean-Luc Fray, Pierre Cornu et Patrick Fournier, dir., *Petites villes en montagne de l'Antiquité au XX^e siècle, Europe occidentale et centrale*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2013 (Collection Histoires croisées) ; cf également Fabienne Henryot, Philippe Martin et Paul Servais, dir., *L'Historien face à l'espace : paysages et cartographie. Actes de l'Université d'hiver de Saint-Mihiel, 26-28 novembre 2009, Annales de l'Est, n° spécial*, 2011.

L'espace est alors notamment étudié comme une dynamique, une construction plus ou moins consciente et une représentation. Mais la ville ne s'inscrit pas de façon isolée dans un territoire donné et toute une partie de l'historiographie tend à prendre en compte les relations, parfois plus complexes qu'elles n'en ont l'air, entre l'espace urbain et l'espace rural. L'analyse centralisatrice relève parfois effectivement d'un positivisme et d'une forme inconsciente de déterminisme et est alors remise en cause dans certains cas d'étude. Il faut dire également que l'apport géographique sur la question et l'actualité du processus urbain (la question lancinante par exemple du périurbain) sont autant d'aiguillons à la recherche et de motifs de renouvellement d'approche, y compris chez les historiens. Récemment, le dialogue s'est nourri d'une étude collective riche et polyphonique consacrée aux rapports entre la ville et le plat pays⁷, thème sur lequel la présente contribution entend revenir.

Toute cette diversité de lecture urbaine se retrouve dans les nombreuses monographies et l'étude de Lyon s'inscrit dans ce corpus référentiel. Les travaux ont ainsi pu porter sur des villes en apportant de profonds développements sur la question de l'intégration à l'espace politique et sur la thématique de la marche et de la frontière. Il en est ainsi de la thèse de Denis Menjot consacrée à Murcie⁸ en une période particulière de son histoire, que l'auteur appelle spécifiquement « le temps de la frontière », moment où « le pays murcien se trouva relégué en marge de l'Occident chrétien, auquel il avait été rattaché par la force des armes en 1266 après plus de cinq siècles d'appartenance au monde islamique et vingt-trois années de protectorat castillan »⁹. L'étude de Denis Menjot est symptomatique d'une dynamique de recherches urbaines mêlant spatialité et temporalité. En somme, le questionnement originel revient à poser la périphérie de la ville (créée également par l'historiographie jusqu'alors) comme possible facteur d'une culture, sinon originale, du moins propre, née de la confrontation entre différents groupes et se lisant dans le processus d'urbanisation et de développement de la vie municipale. Ainsi, le thème de la frontière comme cadre, situation géopolitique, façonnant plus ou moins profondément un modèle urbain particulier devient un axe de recherche fort instructif et pour autant fort complexe et graduel.

L'épanouissement de la vie urbaine, tant sur le plan social que culturel a donné lieu également à de nombreuses études, de la même façon que le dynamisme et le perfectionnement des instances politiques de la ville tout au long de la période médiévale, que ce soit dans les régions précocement urbanisées des Flandres ou de l'Italie du Nord¹⁰ ou que ce soit dans d'autres régions européennes. Dans cette veine, la fiscalité, dont Denis Menjot est l'un des plus grands spécialistes, a été étudiée comme étant l'un des ressorts majeurs de l'affirmation politique de la ville et l'un des facteurs d'une construction identitaire civique¹¹. La thèse de

⁷ Marie-Claude Marandet, dir., *La Ville et le plat pays (XIII^e-XVIII^e siècles)*. Colloque international du Centre de Recherches Historiques sur les Sociétés Méditerranéennes, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, 2016 (Collection Études). La petite étude que nous proposons s'appuie en particulier sur l'article de Marie-Thérèse Lorcin, sur lequel nous reviendrons : Marie-Thérèse Lorcin, « Une renaissance rurale : Lyon et son plat pays dans la seconde moitié du XV^e siècle », *Ibid.*, p. 63-85.

⁸ Denis Menjot, *Murcie castillane. Une Ville au temps de la frontière (1243-milieu du XV^e siècle)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2002 (Bibliothèque de la Casa de Velázquez, 20), 2 vol.

⁹ *Ibid.*, tome I, p. 2.

¹⁰ Cf. entre autres Elisabeth Crouzet-Pavan et Elodie Lecuppre-Desjardin, dir., *Villes de Flandre et d'Italie (XIII^e-XVI^e siècle)*. Les enseignements d'une comparaison, Turnhout, Brepols, 2008 (Studies in European Urban History, 12).

¹¹ Denis Menjot, Albert Rigaudière et Manuel Sánchez Martínez, dir., *L'Impôt dans les villes de l'Occident méditerranéen, XIII^e-XV^e siècle*, Colloque tenu à Bercy les 3, 4 et 5 octobre 2001, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2005 ; Albert Rigaudière, *Saint-Flour, ville d'Auvergne au bas Moyen Âge. Étude d'histoire administrative et financière*, Paris, Presses universitaires de France, 1982, 2 vol. ; Christian Guilleré, *Girona al segle XIV*, Barcelone, Biblioteca Abat Oliba, 1993-1994, 2 vol. (Publicacions de l'Abadia de Montserrat, 132 et 137) ; Christian Guilleré, « Fiscalité et société à Gérone au XIV^e siècle »,

Mathieu Caesar a développé en particulier cette approche au prisme de l'étude documentaire de la cité épiscopale de Genève jusque sur le perron de la Réforme¹². S'inscrivant dans cette logique d'affirmation, la dimension édilitaire n'a pas été laissée pour compte et l'on songe en particulier à la thèse de Patrick Boucheron sur la Milan des Visconti puis Sforza¹³. Si les travaux d'histoire urbaine ont pu ainsi porter sur le fait urbain dans sa globalité et selon une vision totalisante d'une ville donnée mise au révélateur, des enquêtes sur des groupes sociaux en particulier¹⁴ ou sur des parcelles de territoire comme les quartiers ou les paroisses¹⁵ se sont également développées.

De même, les recherches sur les degrés de pouvoir, les hiérarchies de commandement ont donné lieu à des travaux aussi bien sur les villes capitales – et l'on songe ici aux capitales des royaumes comme des États princiers – que sur les villes de taille plus moyenne mais véritables relais des pouvoirs¹⁶.

Corona, Municipis i Fiscalitat a la Baixa Edad Media, Lérida, Institut d'Estudis Ilerdencs, 1997 (Col·lecció Quaderns de l'Institut, 13), p. 367-382 ; Florent Garnier, *Un Consulat et ses finances : Millau (1187-1461)*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2006.

¹² Mathieu Caesar, *Le Pouvoir en ville. Gestion urbaine et pratiques politiques à Genève (fin XIII^e-début XVI^e siècles)*, Turnhout, Brepols, 2011 (*Studies in European Urban History*, 25). Une large partie de ce travail est consacrée à l'administration des finances par la communauté genevoise et aux méthodes de gouvernement de l'élite d'une cité aux relations riches et polysémiques avec la Maison de Savoie.

¹³ Patrick Boucheron, *Le Pouvoir de bâtir. Urbanisme et politique édilitaire à Milan (XIV^e-XV^e siècle)*, Rome, École française de Rome, 1998.

¹⁴ On pense ici aux gens de métier qui ont fait l'objet de solides études richement documentées. Cf tout spécialement les recherches de Sandrine Victor consacrées aux métiers de la construction. La place des notaires dans le monde urbain est aussi un champ de recherches fécond et ce, en particulier dans l'espace méridional où le notariat a pu se développer précocement, en témoignent des séries archivistiques parfois fort bien conservées. Dans sa monographie aptésienne, le spécialiste des Vaudois en Luberon, Gabriel Audisio, n'hésite pas à consacrer plusieurs pages à la place du notariat dans la cité épiscopale au crépuscule du Moyen Âge : Gabriel Audisio, *Une Ville au sortir du Moyen Âge : Apt-en-Provence (1460-1560)*, Paris, Classiques Garnier, 2014 (Bibliothèque d'histoire de la Renaissance, 6), notamment p. 231-254.

Le groupe social nobiliaire en ville a fait l'objet également de plusieurs travaux et réévaluations historiographiques. Par-delà son asperité et sa diversité typologique, la noblesse, jadis appréhendée à l'aune exclusive d'un rapport consubstantiel à la « campagne », est dorénavant étudiée également dans sa dynamique urbaine. Citons spécialement Thierry Dutour, dir., *Les Nobles et la ville dans l'espace francophone (XII^e-XVI^e siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010 (Cultures et civilisations médiévales, 48) ; Guido Castelnuovo, *Être noble dans la cité. Les noblesses italiennes en quête d'identité (XIII^e-XV^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 2014 (Bibliothèque d'histoire médiévale, 12). Les travaux de Thierry Dutour ont également mis en évidence la richesse terminologique et diachronique de l'honorabilité et de la place des « bonnes gens » dans l'espace urbain : Thierry Dutour, *Sous l'empire du bien. « Bonnes gens » et pacte social (XIII^e-XV^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 2015 (Bibliothèque d'histoire médiévale, 13).

¹⁵ Pascal Vuillemin, *Parochiae Venetiarum. Les Paroisses de Venise au Moyen Âge*, Paris, Classiques Garnier, 2018 (Bibliothèque d'histoire médiévale, 20).

¹⁶ Réjane Brondy, *Chambéry. Histoire d'une capitale vers 1350-1560*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1988 ; Bernard Chevalier, *Tours, ville royale (1356-1520). Origine et développement d'une capitale à la fin du Moyen Âge*, Louvain et Paris, Vander-Nauwelaerts, 1975 ; Bernard Chevalier, *Les Bonnes villes de France du XIV^e au XVI^e siècle*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982 ; Monique Bourin, textes réunis par, *Villes, bonnes villes, cités et capitales. Études d'histoire urbaine (XI^e-XVIII^e siècle) offertes à Bernard Chevalier*, Tours, Publications de l'Université de Tours, 1989 ; Noël Coulet, *Aix-en-Provence. Espace et relations d'une capitale (milieu du XIV^e-milieu du XV^e siècle)*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1988 ; Giovanni Vitolo, « Aix-en-Provence et Naples entre le XIII^e et le XIV^e siècle. L'identité angevine de deux capitales », Jean-Paul Boyer, Anne Mailloux et Laure Verdon, dir., *Identités angevines. Entre Provence et Naples, XIII^e-XV^e siècle*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2016 (Le temps de l'histoire), p. 105-132 ; Josiane Teyssot, *Riom 1212-1557. Capitale et Bonne Ville d'Auvergne*, Nonette, Éditions CRÉER, 1999 ; *Les Villes capitales au Moyen Âge. Actes du 36^e congrès de la Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public, Istanbul, 2005*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006.

Ainsi, les différentes monographies s'avèrent des cas d'étude riches et complexes et demeurent révélatrices de l'ampleur du champ de recherches de l'histoire urbaine. Le cas lyonnais illustre bien la nécessité de prendre en compte les spécificités (plus ou moins grandes) de la topographie et des représentations sociales et politiques liées à l'espace avoisinant. Le rôle du fleuve peut s'avérer essentiel dans l'affirmation politique, commerciale et identitaire de la ville, comme l'a si justement montré Jacques Rossiaud en ce qui concerne Lyon¹⁷. C'est d'ailleurs une thématique récemment remise en valeur. La place de l'eau dans la forge identitaire urbaine est parfois fondamentale. C'est ainsi que Mathias Tranchant vient de proposer une étude d'ensemble des villes portuaires de la façade atlantique (actuellement française) avec une approche territoriale et zonale¹⁸. Fleuves, rivières et cours d'eau permettent également de relier différents espaces politiques et géographiques et surtout différents pôles urbains. C'est ainsi que Pierre-Henri Guittonneau s'est intéressé aux petites villes portuaires de la Seine à l'ombre de Paris¹⁹. Cette étude récente se veut résolument multiscale et prend en compte toutes les facettes de l'activité urbaine. Après avoir mis en perspective le semis urbain, les différentes modalités de hiérarchie et avoir dressé un tableau vivant et dynamique de l'existence de ces pôles d'échanges aux portes de Paris, à la lumière de thématiques comme le contrôle de la navigation fluviale, l'auteur consacre en guise de terminus un chapitre aux rapports spécifiques entre les petites villes et la capitale. Mais, loin de s'abandonner aux chimères d'une histoire corsetée dans les préjugés de l'omnipotence de Paris sur le reste de l'espace avoisinant au Moyen Âge, Pierre-Henri Guittonneau travaille à étudier les phénomènes d'interdépendance entre les deux pôles. Il met en évidence aussi bien les éléments d'influence et de domination parisienne (les procédures administratives centrales par exemple avec les tournées d'inspection des différents officiers centraux royaux et le contrôle des comptes municipaux) que les signes de résistance et d'affirmation des petites villes (défense de leurs propres intérêts par l'envoi à Paris de différents émissaires et « pensionnaires »). Cette démarche dialectique est très stimulante. Le thème est assez novateur et sert également de référence pour la présente contribution.

Si l'on clôture ce bref panorama historiographique avec Lyon, il faut rappeler que la question est somme toute d'actualité. En effet, si des travaux sur l'histoire de l'ancienne capitale des Gaules existent depuis longtemps²⁰, la commémoration en 2012 des sept cents ans de

¹⁷ Jacques Rossiaud est l'auteur d'un vaste dictionnaire sur le Rhône médiéval et sur les hommes, les mots et les activités qui y sont liés : Jacques Rossiaud, *Dictionnaire du Rhône médiéval : identités et langages, savoirs et techniques des hommes du fleuve (1300-1550)*, Grenoble, Centre alpin et rhodanien d'archéologie, 2002, 2 vol. À la manière d'une certaine façon de la Méditerranée au temps de Philippe II chez Braudel, la mer ou le fleuve deviennent des sujets biographiques à part entière. Ce ne sont plus les toiles de fond d'une étude mais bien des sujets, des acteurs de la marche, ordonnée ou non de l'histoire.

¹⁸ Mathias Tranchant, *Les Ports maritimes de la France atlantique (XIe-XVe siècle). Volume 1 : tableau géohistorique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018 (Histoire).

¹⁹ Pierre-Henri Guittonneau, *Dans l'ombre de la capitale. Les petites villes sur l'eau et Paris au xv^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2017 (Bibliothèque d'histoire médiévale, 17).

²⁰ Arthur Kleinclausz, *Histoire de Lyon. Tome 1 : Des origines à 1595*, Lyon, Pierre Masson, 1939 ; Jean Déniat, *Les Nommées des habitants de Lyon en 1446*, Lyon-Paris, A. Rey et F. Alcan, 1930 (Annales de l'Université de Lyon. Nouvelle série, II, Droit, lettres, 42) ; *id.*, *La Commune de Lyon et la guerre bourguignonne, 1417-1435*, Lyon, Pierre Masson, 1934.

Il faut ici préciser que tout historien s'appuie sur le remarquable et volumineux travail d'édition de sources réalisé par les Guigue, chartistes et archivistes lyonnais de père en fils au tournant des XIX^e et XX^e siècles. Cf ainsi Marie-Claude Guigue, éd., *Cartulaire municipal de la ville de Lyon, op. cit.* ; *id.*, éd., *Registre consulaires de la ville de Lyon ou Recueil des délibérations du conseil de la commune. Tome 1 : 1416-1423*, Lyon, A. Brun, 1882 ; Georges Guigue, éd., *Registres consulaires de la ville de Lyon ou Recueil des délibérations du conseil de la commune. Tome II : 1422-1450*, Lyon, Archives et bibliothèque de la ville, 1926 ; Marie-Claude Guigue, *Obituaire de l'Abbaye de Saint-Pierre de Lyon du IX^e au XV^e siècle*, Lyon, Mougins-Rusand, 1880 ; *id.*, éd., *Cartulaire lyonnais, documents inédits pour servir à l'histoire des anciennes provinces de Lyonnais, Forez,*

l'intégration de Lyon au royaume de France a été l'occasion d'un renouveau historiographique et d'une relance des publications sur cette question²¹. Un vaste programme collectif s'est monté afin de mettre en perspective les méandres de l'histoire politique de Lyon, faite de changements d'appartenances politiques, aux confins du Royaume et de l'Empire. De cette grande entreprise est née un ouvrage collectif, organisé autour de la traduction de pas moins de cent cinquante documents (parfois inédits, parfois transcrits dans des revues fort anciennes et difficiles d'accès) mis à disposition d'un large public²².

2012, c'est également l'année où Jean-Louis Gaulin et Susanne Rau, spécialistes en outre de la vision extérieure de Lyon et des rapports de la ville avec les espaces « étrangers »²³, font paraître un beau volume rassemblant des textes de Jacques Rossiaud relatifs à l'histoire de Lyon, pensés, élaborés, rédigés sur plus de cinquante années de recherche active²⁴. De fait, les éditeurs scientifiques insistent sur le caractère pionnier de l'œuvre de Jacques Rossiaud, tant sur le plan de l'histoire économique et sociale que sur le plan de l'histoire de la « chose publique » ou encore de l'histoire des représentations et des pratiques urbaines. L'historiographie lyonnaise actuelle est ainsi portée par les recherches toujours novatrices de ce chercheur. Jacques Rossiaud invite à s'intéresser au rapport étroit entre Lyon et ses grands rieux. Ainsi, si René Fédou, autre grand nom de l'école lyonnaise de la deuxième moitié du XX^e siècle, a pu suivre de façon prosopographique les hommes de loi de la cité rhodanienne ou quelques familles marchandes à l'ascension rapide et parfois éphémère²⁵, Jacques Rossiaud

Beaujolais, Dombes, Bresse et Bugey, Lyon, Association typographique, 1885-1893, 2 vol. ; Marie-Claude Guigue et Georges Guigue, éd., *Bibliothèque historique du Lyonnais*, Lyon, Vitte et Perrussel, 1886-1888, 6 vol. ; Georges Guigue, éd., *Cartulaire des fiefs de l'église de Lyon, 1173-1521*, Lyon, Vitte, 1893 ; *id.*, éd., *Le livre des confrères de la Trinité de Lyon 1306-1792*, Lyon, H. Georg, 1898. Les terres dombistes de l'arrière-pays ont fait également l'objet d'un catalogue d'actes : Joannès-Erhard Valentin-Smith et Marie-Claude Guigue, éd., *Bibliotheca Dumbensis, ou Recueil de chartes, titres et documents relatifs à l'histoire de Dombes*, Trévoux, Jules Jeannin, 1854-1885, 2 vol. L'activité de transcription et d'édition de sources s'est enrichie également grâce à la contribution d'autres auteurs (Edouard Philipon, éd., *Le Livre du vaillant des habitants de Lyon, en 1388*, Lyon, Audin, 1927) et à des fins également linguistiques, eu égard notamment à l'appartenance à l'aire du francoprovençal ; cf en particulier Paulette Durdilly, éd., *Documents linguistiques du Lyonnais, 1225-1425*, Paris, C.N.R.S, 1975 (Documents linguistiques de la France, série francoprovençale).

²¹ Alexis Charansonnet, Jean-Louis Gaulin et Xavier Hélarly, éd., *Lyon, de l'Empire au Royaume : autour du rattachement de la ville de Lyon à la France, 7^e centenaire du traité de Vienne (avril 1312). Actes du colloque de Lyon 27-29 septembre 2012*, actes à paraître.

²² Alexis Charansonnet, Jean-Louis Gaulin, Pascale Mounier et Susanne Rau, dir., *Lyon, entre Empire et Royaume (843-1601). Textes et documents*, Paris, Classiques Garnier, 2015 (Bibliothèque d'histoire médiévale, 15). La période étudiée est vaste et s'étend de 843 (partage de Verdun) à 1601, date de la cession à la France des pays de l'Ain (Bresse, Bugey, Valromey et pays de Gex) par le traité de Lyon. Si la dimension politique est évidente (la question de la souveraineté et du changement d'appartenance est au cœur des préoccupations du présent ouvrage), le panorama brossé ici, à l'aide de scansion chronologiques est très vaste et permet d'embrasser la vie lyonnaise, notamment en ce qui concerne les affaires marchandes ou les révoltes sociales. C'est en tout cas une histoire documentaire de la ville comme les coordinateurs du projet le rappellent en introduction : « Durant cette longue période, la ville a appartenu à plusieurs constructions politiques, de l'Empire carolingien au royaume de Bourgogne, de l'Empire romain germanique au royaume de France, tout en restant en situation périphérique par rapport aux principaux lieux de pouvoir. Dans le même temps, la réalité de cette situation de passage et de rencontre ainsi que les termes qui l'exprimaient ont aussi changé. Ce sont ces réalités changeantes et leur formulation que l'on suivra dans les documents choisis pour retracer aussi bien l'itinéraire de 843 à 1601 que les interprétations anciennes ou récentes de cette histoire » (introduction p. 10).

²³ Jean-Louis Gaulin et Susanne Rau, dir., *Lyon vu/e d'ailleurs (1245-1800). Échanges, compétitions et perceptions*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2009 (Collection d'histoire et d'archéologie médiévales, 22).

²⁴ Jacques Rossiaud, *Lyon 1250-1550. Réalités et imaginaires d'une métropole*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.

²⁵ René Fédou, *Les Hommes de loi lyonnais à la fin du Moyen Âge. Étude sur les origines de la classe de robe*, Paris, Les Belles Lettres, 1964 ; René Fédou, « Une famille aux XIV^e et XV^e siècles : les Jossard de Lyon »,

continue de porter le regard sur des lignages dont le métier est lié notamment à la navigation sur le Rhône. De plus, le travail de ce dernier s'inscrit aussi dans une perspective comparatiste et surtout décloisonnée. En effet, ignorant les coupures chronologiques traditionnelles (liées aussi à des nécessités pédagogiques), il travaille sur la charnière entre le Moyen Âge et la Renaissance. Poursuivant ainsi les travaux de Richard Gascon²⁶ sur la prospérité marchande du Lyon du XVI^e siècle (prospérité liée aux foires et à l'installation des banquiers florentins dont le nom même des Gadagne par exemple et de l'hôtel particulier éponyme dans le Vieux Lyon cultive le souvenir, historique et patrimonial), Jacques Rossiaud met en scène également les éléments de continuité et de discontinuité, contextualisant ainsi le redressement démographique et commercial bien visible dès les années 1450. À ce tableau historiographique lyonnais marqué par l'empreinte de Jacques Rossiaud, soucieux de proposer une approche variée, multiscalaire et attentive aux évolutions, il faut ajouter les nombreux travaux de Nicole Gonthier portant en particulier sur la justice et la question même de la délinquance²⁷.

Pour autant, l'histoire de Lyon est indissociable de la place éminente occupée par l'archevêque et les chanoines. Sur ces derniers, l'étude de référence demeure celle, déjà centenaire, de Jean Beyssac²⁸, tandis que les travaux actuels de Bruno Galland portant sur l'archevêché et sur la politique menée par ses titulaires font autorité²⁹.

On le voit donc, l'historiographie lyonnaise est riche d'études parfois fort anciennes, de tendances variées et d'un renouvellement récent. La présente contribution entend cependant travailler sur la dialectique entre Lyon et son arrière-pays. Or, l'espace avoisinant la métropole des deux rivières, n'a finalement guère été étudié dans sa totalité et selon une perspective d'ensemble. Très grande spécialiste des testaments médiévaux, dans la lignée en particulier des recherches foréziennes de Marguerite Gonon, Marie-Thérèse Lorcin a fait paraître des ouvrages de référence sur les campagnes lyonnaises, notamment aux deux derniers siècles du Moyen Âge³⁰. Si l'on bénéficie d'un tout récent article, riche et stimulant, qu'elle a consacré aux rapports entre Lyon et le « plat-pays » dans la deuxième moitié du XV^e siècle³¹, il faut souligner ici le fait que le regard est porté davantage sur la partie occidentale de l'arrière-pays, en particulier sur les Monts du Lyonnais, le Jarez et les rebords du Forez dont Marie-Thérèse Lorcin est grandement familière. Quelques aspects concernent le Beaujolais mais si l'on fait un bilan historiographique, les relations entre cette région et Lyon sont encore aujourd'hui largement occultées. En définitive, l'étude fondamentale d'ensemble remonte à 1956 et est due à Mathieu Méras, très fin connaisseur des archives – alors départementales – du Rhône dont il fut plus tard le directeur³². La partie orientale de l'arrière-pays (c'est-à-dire à l'orient de la

Annales, n° 4, octobre-décembre 1954, p. 461-480 ; René Fédou, éd., *Le Terrier de Jean Jossard, coseigneur de Châtillon-d'Azergues 1430-1463*, Paris, Bibliothèque nationale, 1966 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, série in-8°, vol. 5).

²⁶ Richard Gascon, *Grand commerce et vie urbaine au XVI^e siècle. Lyon et ses marchands (environs de 1520-environs de 1580)*, Paris et La Haye, Mouton, 1971 (École pratique des hautes études, Vie section, Sciences économiques et sociales, Centre de recherches historiques, Civilisations et sociétés, 22), 2 vol.

²⁷ Cf. en particulier Nicole Gonthier, *Délinquance, justice et société dans le Lyonnais médiéval (fin XIII^e-début XVI^e siècle)*, Paris, Arguments, 1993.

²⁸ Jean Beyssac, *Les Chanoines de l'Église de Lyon*, Lyon, Grange, 1914.

²⁹ Bruno Galland, *Deux archevêchés entre la France et l'Empire. Les archevêques de Lyon et les archevêques de Vienne du milieu du XI^e siècle au milieu du XIV^e siècle*, Rome, École française de Rome, 1994.

³⁰ Marie-Thérèse Lorcin, *Les Campagnes de la région lyonnaise aux XIV^e et XV^e siècles*, Lyon, Bosc, 1974 ; Marie-Thérèse Lorcin, *Vivre et mourir en Lyonnais à la fin du Moyen Âge*, Paris, Éditions du C.N.R.S, 1981 ; Marie-Thérèse Lorcin, « D'abord il dit et ordonna... ». *Testaments et société en Lyonnais et Forez à la fin du Moyen Âge*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2007 (Collection d'histoire et d'archéologie médiévales, 18).

³¹ Marie-Thérèse Lorcin, art. cit. (2016).

³² Mathieu Méras, *Le Beaujolais au Moyen Âge*, Villefranche-en-Beaujolais, Edition du Cuvier, 1956, rééd., Marseille, Laffitte reprints, 1979. Le Beaujolais dans son ensemble et dans ses liens avec la métropole

Saône, et plus au sud, sur la rive gauche du Rhône) est ainsi sans doute peu étudiée également. Certes, dans le cadre de mémoire d'étudiants et de travaux de chercheurs confirmés, on trouve toute une série d'études portant sur la Savoie médiévale par le biais en particulier de monographies locales portant sur telle ou telle châtelainie³³. Il faut dire que les impressionnantes séries comptables de la principauté savoyarde – qui figurent d'après les spécialistes parmi les plus riches de l'Occident latin avec celles d'Angleterre, de Catalogne ou des États pontificaux notamment – y sont pour beaucoup³⁴ ; elles offrent un cas d'étude de première main. Néanmoins, l'interface lyonnais d'une partie de l'État savoyard demeure moins directement étudiée. C'est dans ce sens que nous voudrions aller.

Décentrer le regard

Il s'agit ici d'insister sur la nécessité d'une approche décentrée. Précisément, il convient de prendre en compte des sources qu'une historiographie urbaine plutôt attentive à la centralité lyonnaise pourrait juger secondaires. En effet, la capacité d'attraction de la ville peut se mesurer à l'aune de documents émanant de régions proches, de bourgs secondaires. C'est par ce biais-là que l'on peut tenter de saisir une situation d'interface entre une métropole et son arrière-pays et tenter de cartographier l'aire d'influence, bien qu'il faille se garder de tout positivisme et de tout déterminisme. L'aspect diachronique est à prendre en compte et le rayonnement d'une ville au XIV^e siècle n'est pas le même qu'au XXI^e siècle bien évidemment. Gardons-nous de toute lecture anachronique³⁵. L'exemple dauphinois de Quirieu est là pour le rappeler. Dominant le Rhône, cet ancien siège important de châtelainie n'offre aujourd'hui au visiteur plus que le spectacle pittoresque de ses ruines envahies par la végétation. Les siècles se suivent et ne se ressemblent pas et l'abandon de Quirieu à l'époque moderne n'est pas forcément un cas isolé. De même, l'étroussure de relations entre une ville importante et son espace environnant ne doit pas être artificielle et ne doit pas être surinterprétée. Il existe des nuances et une gradation dans l'intensité des relations et des sphères d'influence. Le décentrage du regard est donc nécessaire et il convient de manier avec précaution les différentes échelles.

lyonnaise au crépuscule du Moyen-Âge reste fort peu étudié, bien qu'un programme de colloques sur les sires de Beaujeu vienne de se mettre en place. L'histoire politique, au détriment d'une approche plus sociale et spatiale, reste privilégiée et l'on se doit de mentionner les travaux de l'Académie de Villefranche, au premier rang desquels figurent les actes du colloque de 2010 sur la grande charte municipale (décisive mais non première) de 1260 : *Villefranche-sur-Saône et sa charte de 1260 : à la recherche des libertés communales. Actes du colloque organisé par l'Académie de Villefranche et du Beaujolais, Société des Sciences, Arts et Lettres, avec le soutien de la Ville de Villefranche et du Conseil Général du Rhône les 3 et 4 décembre 2010*, Villefranche-sur-Saône, Académie de Villefranche et du Beaujolais, 2010. Fait significatif, le travail de référence d'édition d'actes sur la région est maintenant ancien : Abel Besançon, éd., *Cartulaire municipal de la ville de Villefranche suivi d'un appendice d'actes des archives de la ville*, Villefranche-sur-Saône, C. Ruban, 1907.

³³ On ne saurait ici faire preuve d'exhaustivité. Sur la Bresse et le Bugey, outre les travaux anciens mais incontournables du grand érudit du XVII^e siècle, Samuel Guichenon, l'étude dorénavant de référence, portant sur la période de la « guerre de septante » entre le Dauphiné et la Savoie, est due à Alain Kersuzan : Alain Kersuzan, *Défendre la Bresse et le Bugey. Les châteaux savoyards dans la guerre contre le Dauphiné (1282-1355)*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2005 (Collection d'histoire et d'archéologie médiévales, 14).

³⁴ Pour une présentation de la richesse de ces sources, cf l'article pionnier : Jean-Louis Gaulin et Christian Guilleré, « Des rouleaux et des hommes. Premières recherches sur les comptes de châtelainies savoyards », *Études Savoyennes*, n° 1, 1992, p. 51-108.

³⁵ La cité de Saint-Flour au cœur du bassin de vie de la Planèze, aujourd'hui sous-préfecture du Cantal de quelques 6643 habitants en 2014 d'après l'INSEE (population municipale) compte déjà 3000 Sanflorains environ vers 1380 d'après Albert Rigaudière qui se fonde sur le livre d'estimes (*op. cit.*, p. 65).

Ceci étant, on peut trouver de petits indices intéressants relatifs à l'influence de la ville sur son arrière-pays dans les sources traitant justement de ce deuxième espace. La mobilité des hommes au Moyen Âge fait toujours l'objet de débats à la fois vifs et fructueux ; il n'empêche qu'elle demeure une réalité, par-delà son caractère minoritaire. Elle n'est pas forcément cantonnée aux sphères issues des élites. On peut ainsi repérer des mobilités saisonnières (c'est particulièrement vrai en montagne) ou à temps plein pour des raisons de métier. En effet, et les travaux prosopographiques de Jacques Rossiard sur les gens de navigation l'ont mis en évidence, un individu arrivé et dorénavant implanté professionnellement à Lyon ou dans une autre ville, ne se coupe pas forcément (on serait tenté de dire rarement) de ses réseaux de sociabilités dans la région dont il est originaire. L'étude des testaments est révélatrice sur ce point : les testateurs apparaissent aux côtés de témoins (parents ou non) qui viennent des mêmes paroisses d'origine ou de paroisses voisines. Et les donations et autres legs testamentaires de citadins portent parfois sur des espaces ruraux.

À l'inverse, la métropole et ses différents établissements religieux peut attirer les flux d'offrandes de testateurs de l'arrière-pays. C'est là effectivement une des facettes de l'influence (et même du prestige) de la ville sur l'arrière-pays.

Par ailleurs, c'est en décentrant l'analyse et en portant le regard sur des sources produites par des plus petits centres de l'arrière-pays (des comptes de syndics ou de châtelainies par exemple) que l'on peut découvrir plusieurs éléments. La provenance des achats est parfois mentionnée, ce qui donne des indices sur les réseaux d'approvisionnement. La scripturalité des documents est à prendre en compte également. Ainsi, l'on fait parfois appel aux professionnels de l'écrit que sont les notaires ; certains sont à la cour du comte mais d'autres effectuent leur travail à la cour de l'official à Lyon. L'entourage des seigneurs de l'arrière-pays fourmille en particulier de ces personnages instruits qui témoignent de la capacité d'attraction de la ville éminente.

Petit panorama de l'arrière-pays lyonnais

Tout d'abord, il convient de faire un rapide point sur la terminologie. Effectivement, le vocable « arrière-pays » ne se rencontre pas dans les documents médiévaux étudiés ; son usage relève d'une commodité d'historien pour désigner un espace, complexe et multipolaire, en arrière-plan d'une ville importante et en interface surtout avec cette dernière. D'emblée, il faut préciser ici que le terme d'« arrière-pays » relève davantage de la géographie selon une acception particulière que l'on peut retrouver dans les différents dictionnaires de référence. Ainsi, le mot est plutôt employé dans le cadre du port (essentiellement maritime) avec le binôme conceptuel constitué de l'« arrière-pays » (« *hinterland* » en allemand) et de l'« avant-pays » (« *vorland* »). L'arrière-pays est donc la partie continentale, en retrait du port avec lequel il communique (aire d'approvisionnement et de débouché) tandis que l'avant-pays se situe dans la même logique mais spatialement de l'autre côté de la mer. Dans cette veine, l'arrière-pays est l'« espace dans lequel s'effectuent la collecte et la diffusion des marchandises traitées par un port maritime » selon la définition concise proposée par Pierre George, Fernand Verger et leurs collaborateurs³⁶. Pour autant, un port peut être fluvial et le schéma d'organisation spatiale et économique peut s'avérer tout à fait opérant. Ainsi, Lyon, par sa relation privilégiée avec la Saône puis le Rhône entre dans ce cas de figure, comme l'a bien montré Jacques Rossiard. C'est d'abord une ville de confluence qui peut dialoguer avec son arrière-pays par la navigation fluviale. Ainsi, depuis Seyssel, le Rhône est navigable, quoiqu'entrecoupé de passages délicats à négocier. Se met alors en place une double mobilité ; Lyon peut d'une certaine façon rayonner

³⁶ Pierre George, Fernand Verger, dir., *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Presses universitaires de France, 1970 [rééd., 4^e éd., 2013], p. 25.

sur son arrière-pays et surtout recevoir de l'*hinterland* des denrées et autres objets de commerce. Lyon n'en demeure pas moins une plaque tournante des échanges pour les petits pays circonvoisins (le temps du changement réel d'échelle n'intervient véritablement qu'avec l'internationalisation des foires de Lyon à l'aube de la Renaissance). Ainsi, le comte de Genève, en raison de liens forts étroits avec la papauté en Avignon, choisit la voie fluviale pour dépêcher auprès du Saint-Père des ambassades ou pour envoyer des présents. Tout ceci transite nécessairement par Lyon.

On le voit donc, la question de l'arrière-pays, éminemment géographique et portuaire *stricto sensu* peut être investie également dans le champ historique, tout en revêtant un sens légèrement différencié.

Dans le domaine de l'histoire médiévale, à vrai dire, l'évocation même d' « arrière-pays » fait penser immédiatement au *contado*³⁷ qui jalonne l'histoire des communes italiennes et qui fonctionne avec la *città* comme un couple inséparable. Pour autant, le *contado* revêt une signification non seulement spatiale, mais aussi politique. Il s'agit du territoire étant sous la domination politique et économique de la ville. Cette dialectique se retrouve à l'âge des cités-États. La logique du *contado* obéit en somme à un processus de territorialisation et de bipolarisation de l'espace opéré par et pour les villes italiennes. Souvent rapidement étiqueté comme étant l'arrière-pays strictement rural dépendant de la ville-centre, il peut cependant dans les faits être constitué également de petits bourgs et de communes rurales favorisées par la commune urbaine, toujours dans la logique d'un meilleur contrôle du territoire par cette dernière, comme Timothy Salemme l'a montré dans le cas milanais³⁸.

Néanmoins, dans l'exemple lyonnais, le cadre de l'arrière-pays doit être élargi et dissocié de la figure tutélaire du *contado* des villes de l'Italie médiévale. Effectivement, si l'on reste cantonné à une acception politico-territoriale, il faudrait prendre en compte uniquement les espaces relevant de Lyon et de sa juridiction (la juridiction royale depuis l'entrée de Lyon dans le Royaume et – bien qu'il faille nuancer et affiner – l'espace religieux du comté de Lyon), ce qui exclut à mauvais droit des territoires rattachés au Dauphiné ou à la Savoie en particulier qui sont pourtant en interface directe avec l'ancienne capitale des Trois Gaules (proximité géographique, réseau d'échanges commerciaux, espaces d'émigration vers la ville selon un tropisme somme toute naturel). On le voit donc, le cas lyonnais est fort complexe, ne serait-ce que par son millefeuille de juridictions. Il faut avoir cet enchevêtrement politique en tête, tout en se gardant de surimposer une lecture anachronique.

Quel panorama alors brosser pour l'arrière-pays lyonnais ? Qu'entendre alors ? Dans son article récent et fondamental, Marie-Thérèse Lorcin utilise le terme de « plat-pays » et s'attache principalement au comté de Lyon en étudiant des isolats comme la basse vallée d'Azergues, les monts de Tarare et la vallée de la Brévenne, le Jarez, les Monts du Lyonnais ou encore les Monts d'Or. Elle entend mettre ainsi la focale comme elle l'exprime clairement sur ce que Pierre Goubert désignait comme étant « une petite région de quelques milliers d'habitants centrée autour d'une ville ». De fait, le comté de Lyon a une certaine prégnance idéologique mais en même temps une certaine aspérité. Les accords entre le roi de France et l'Eglise de Lyon de 1307-1308, qu'une longue tradition historiographique a coutume de

³⁷ On pense entre autres, aux travaux suivants, aux temporalités différentes : Gérard Rippe, *Padoue et son contado (X^e-XIII^e siècle)*, Paris-Rome, École française de Rome, 2003 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome) ; Odile Redon, *L'Espace d'une cité. Sienna et le pays siennois (XIII^e-XIV^e siècles)*, Paris-Rome, École française de Rome, 1994 (Collection de l'École française de Rome, 200).

³⁸ Timothy Salemme, « Milan et son *contado* dans la deuxième moitié du XIII^e siècle. Le rôle des campagnes dans le processus de définition des premières expériences proto-seigneuriales urbaines », Marie-Claude Marandet, dir., *La Ville et le plat pays (XIII^e - XVIII^e siècles)*, *op. cit.*, p. 143-162/

baptiser *Philippines* (la Grande Philippine et la Petite Philippine), mettent en place en effet une baronnie appelée comté de Lyon, reprenant ainsi une ancienne terminologie féodale âprement disputée³⁹ ; plus spécifiquement, la Petite Philippine de mai 1308 concède « par droit royal » à l'archevêque et au chapitre cathédral « le temporel dans le comté de Lyon »⁴⁰. L'archevêque et les 32 chanoines sont alors à la tête d'une petite principauté ecclésiastique temporelle et à partir du XV^e siècle, les chanoines de Lyon viennent à porter le titre de chanoines-comtes individuellement. Mais Jacques Rossiaud reprend à son compte les interrogations et les nuances formulées par Nicole Gonthier : « l'étendue du comté est aux XIV^e et XV^e siècles indéfinissable, et l'idée de son existence plus qu'évanescence. Les cartes de la seigneurie ecclésiastique en usage accordent beaucoup à la rive gauche du Rhône et de la Saône ; elles sont exactes si l'on veut figurer les possessions foncières, inexactes si l'on raisonne en termes de juridiction »⁴¹.

Il nous semble ainsi que le vocable d'arrière-pays doit permettre une intégration plus grande de territoires qui, s'ils ont une réelle proximité géographique avec la métropole lyonnaise et sont en interface directe avec elle, ne relèvent pas nécessairement politiquement de cette dernière. Ainsi, il convient de prendre en considération le Beaujolais dans une acception plus grande ; le comté de Lyon ne recouvrant qu'une petite partie de ce territoire vallonné et déjà viticole. Le Beaujolais est politiquement et administrativement double ; le cœur des possessions des sires de Beaujeu se trouve ainsi dans le Royaume, autour de Beaujeu, l'ancienne capitale et de Villefranche, mais il faut ajouter à cet ensemble une portion de territoires enclavés sur la rive gauche de la Saône, autour de Beauregard et Montmerle d'une part et de Lent et Chalamont d'autre part, qu'on appelle « Beaujolais à part d'Empire ». En 1400, le Beaujolais bipartite échoit au duc de Bourbon, à la suite de la donation du dernier sire de Beaujeu, Edouard II, sans héritier, au duc Louis II de Bourbon⁴².

L'arrière-pays lyonnais, comme on le voit sur la tentative de cartographie en annexe⁴³, est ainsi constitué d'un patchwork de territoires, en particulier du côté de la Dombes et de la Valbonne, entre Saône et Rhône, où l'enclave politique le dispute souvent au millefeuille juridictionnel. Une fois évoquée la présence du Beaujolais à part-d'Empire, il convient de citer l'appartenance d'une partie de la Dombes actuelle à la sirie de Thoire-Villars jusqu'en 1402. Précisément, cette seigneurie importante, véritable petite principauté dont le maître est entré dans la vassalité savoyarde à l'issue du traité de Paris de 1355, se compose de deux parties disjointes : ce que les textes appellent la « Bresse » (large partie de la Dombes actuelle autour de Trévoux et de Villars) et la « Montagne » (Haut-Bugey autour de Poncin et de Montréal). En 1402, le sire Humbert VII décide de vendre ses terres (tout en se gardant l'usufruit de certaines terres) ; la part belle va au comte de Savoie Amédée VIII et intègre ainsi le bailliage de Bresse ; seules trois châtelainies dombistes (Ambérieux, Trévoux et Le Châtelard) échappent au futur duc puisqu'elles ont été précédemment vendues au duc de Bourbon Louis II qui les agrège ainsi au Beaujolais à part-d'Empire dont il est le tout nouveau titulaire⁴⁴. Nous

³⁹ Présentation et traduction des deux actes en partie par Sébastien Nadiras et Bruno Galland dans Alexis Charansonnet, Jean-Louis Gaulin, Pascale Mounier et Susanne Rau, dir., *op. cit.*, p. 330-338.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 336.

⁴¹ Jacques Rossiaud, *op. cit.*, n° 4, p. 302.

⁴² Sur ce point, cf au premier chef Mathieu Méras, « Le dernier seigneur de Beaujeu, Edouard II (1374-1400) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 111, 1953, p. 107-123. Sur le Beaujolais et la dynastie des sires de Beaujeu au Moyen-Âge, l'étude de référence demeure celle du même auteur : Mathieu Méras, *Le Beaujolais au Moyen Âge*, Villefranche-en-Beaujolais, Éditions du Cuvier, 1956.

⁴³ Annexes 1 et 2.

⁴⁴ Cf. annexe 2. Pour une mise en perspective de cette vente, nous nous permettons de renvoyer à notre article : Florentin Briffaz, « Amédée VIII et l'acquisition de la sirie de Thoire-Villars ou la réussite d'une politique ambitieuse entre Saône et Rhône », Laurent Perrillat, dir., *État et institutions : autour du 600^e anniversaire de l'érection du comté de Savoie en duché. Actes du 46^e congrès des Sociétés savantes de Savoie, Saint-Jean-de-*

insisterons par la suite beaucoup sur l'époque des Thoire-Villars et de leur action, dans la mesure où cette famille entretient, au XIV^e siècle en particulier, des liens fort étroits avec Lyon. Il faut tout de suite préciser qu'à l'instar de certains établissements religieux lyonnais, la famille a des possessions en dehors de la Dombes et du Bugey auxquels ils sont historiquement attachés. Il convient de fait de ne pas avoir une vision restrictive et corsetée dans une conception figée de l'espace. Les Thoire-Villars sont ainsi possessionnés dans le Beaujolais comme dans les Monts-du-Lyonnais par exemple, avec la sentinelle de Riverie, chef-lieu d'un bailliage important. La famille de Bron d'ailleurs – dont on retrouve l'action directe aux portes de Lyon – leur est affidée et occupe plusieurs offices à leur service selon une tendance de patrimonialisation.

Pour clôturer le panorama des territoires formant l'arrière-pays lyonnais, on évoquera le Franc-Lyonnais (composé de quatorze paroisses de Caluire à Saint-Jean-de-Thurigneux) ainsi que la Valbonne, aux mains de la Savoie depuis 1355 et dont le chef-lieu de bailliage se trouve à Montluel. Enfin, toute une partie du Viennois, sous domination dauphinoise, se trouve aux portes de Lyon, et bien que dépendant de la métropole ecclésiastique de Vienne, subit l'influence suivant des degrés variés de l'ancienne capitale des Gaules.

Si les nombreux travaux de Marie-Thérèse Lorcin portent en particulier sur l'ouest lyonnais et le nord-ouest (Monts du Lyonnais, Beaujolais méridional notamment), nous nous intéresserons surtout aux territoires à l'orient de la Saône, c'est-à-dire faisant partie des pays de l'Ain actuels.

Par ailleurs, le territoire en question est maillé également par une série de bourgs d'importance plus ou moins grande. Il faut avoir à l'esprit que leur emprise est d'abord spatiale : un bourg des Monts-du-Lyonnais comme Saint-Symphorien-le-château (actuelle Saint-Symphorien-sur-Coise) encadre le paysage environnant ne serait-ce que par sa situation d'éminence, dominée par une grande collégiale aux allures de forteresse ; situation d'agglomération qui fait furieusement penser au cas de Saint-Bonnet-le-Château dans le Forez. D'une façon semblable, Trévoux, cité des Thoire-Villars s'étire en amphithéâtre du château, campé sur la colline, jusqu'à la Saône et son péage⁴⁵. Il est une dimension symbolique qui joue d'une certaine façon dans la carte mentale. Ces bourgs polarisent l'espace rural et conservent un certain nombre de prérogatives (la tenue d'une foire, des fonctions politico-administratives par exemple avec le siège d'une châteltenie, la présence de métiers spécialisés comme les notaires des cours comtales par exemple etc...).

Cette géographie est donc à prendre en compte de façon inclusive et non exclusive. Ainsi, le destin de la « grande » ville lyonnaise est parfois commun à celui des campagnes et des bourgs environnants. Par exemple, dans les années 1360, consécutivement à la bataille de Brignais de 1362, la menace des Routiers est à son paroxysme dans la région et touche à la fois Lyon et son arrière-pays. Or, la mise en défense des villages et bourgs environnants est une nécessité commune. Certes, certains lieux pris ou encerclés par les routiers sont des possessions des chapitres lyonnais. Mais ce danger commun pousse d'une certaine façon au rapprochement entre ville et campagnes. De part et d'autre de la Saône, en Beaujolais ou en Bresse, comme on le voit dans les comptes de châteltenies, la résistance et la défense conjointes s'organisent.

Cette dialectique entre l'arrière-pays et la métropole est donc plus ou moins vive et passe par différents canaux.

Maurienne, 1^{er}-2 octobre 2016, Saint-Jean-de-Maurienne, Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne, 2018, p. 57-72.

⁴⁵ Cf. Annexe 4.

L'horizon lyonnais

Faire carrière à Lyon : entre placements nobiliaires et perspectives roturières

L'attraction de Lyon pour les individus et les familles des alentours peut s'observer par l'étude de plusieurs carrières. Sans chercher à faire preuve de déterminisme, l'on peut en effet pister plusieurs trajectoires, temporaires ou non, menant à la ville. Venir s'implanter dans la cité n'est pas nécessairement synonyme de rupture avec le village ou le bourg d'origine, de la même façon que cette influence ne conduit pas à un isolement des campagnes. S'il ne faut pas généraliser et s'il faut tenir compte de certains cheminements personnels, cette mobilité est le fait de groupes sociaux variés qui, pour une bonne partie, proviennent de régions comme le Beaujolais ou, en terre d'Empire, des Pays de l'Ain actuels.

Le rapprochement, l'implantation en ville puis l'enracinement ou non dans la sociabilité et la notoriété citadines s'effectuent suivant un processus parfois long. Ce sont en particulier les affaires qui mettent dans un premier temps des individus en contact avec la grande ville. Les interactions d'ordre professionnel sont ainsi parfois très fortes mais ne donnent pas nécessairement lieu à une installation en ville, du moins, pas dans les premières générations. Les liens tissés entre Lyon et son arrière-pays, entre la ville et la campagne, ponctuée de bourgs, sont à double sens. La navigation fluviale sur le Rhône est l'un de ces vecteurs de communication. Elle entretient ainsi les contacts entre ces espaces, mais également entre les hommes, si bien qu'elle peut guider à terme – mais là encore, il faut se départir de toute vision téléologique – des circuits d'émigration vers Lyon. Le cas des Meynier, alias « Lyèvre », étudié par Jacques Rossiaud⁴⁶ est éclairant. La famille est installée depuis le XIV^e siècle à Saint-Sorlin, dans le Bas-Bugey. Importante châtellenie savoyarde depuis 1355, c'est aussi un bourg situé sur la rive droite du Rhône qui constitue un point de passage important, grâce notamment au transport fluvial. Jacques Rossiaud insiste notamment sur le fait qu'il s'agit là d'un carrefour important sur l'axe rhodanien entre Seyssel et Lyon. Sa situation est d'autant plus intéressante que la navigation sur le tronçon entre Sault-Brénaz et Saint-Sorlin est relativement aisée, au regard des autres portions de la voie fluviale. Qui plus est, Saint-Sorlin ne se situe qu'à 10 km du grand chemin de Lyon à Genève⁴⁷. On le voit donc, le bourg occupe une position stratégique, au cœur des axes commerciaux ; il est en interface avec Lyon, bien que n'étant pas située dans sa périphérie immédiate. Cette situation encourage un certain nombre d'affaires en direction de la grande cité. D'après l'enquête menée par Jacques Rossiaud, les Meynier s'inscrivent ainsi dans cette dynamique et le fleuve guide leur mobilité. Une mobilité tout d'abord professionnelle : étant parmi les voituriers les plus éminents, leur métier les conduit à transporter navires, bois et chaux jusqu'à Lyon⁴⁸. Une mobilité temporaire couplée au temps du travail donc jusqu'à ce que trois d'entre eux décident de poser leurs affaires définitivement à Lyon entre 1455 et 1457. Ensuite, déroulant le fil de la réussite économique et sociale, Jacques Rossiaud pose avec minutie les différents jalons de cette histoire lyonnaise qui agrège la famille au monde des marchands et les hisse au rang d'éminents contribuables.

Les Meynier constituent un bon exemple de réussite sociale venue du plat-pays. Leur trajectoire révèle une certaine géographie des mobilités comme elle témoigne de l'existence dès le Moyen Âge d'une évidente spécialisation en métiers et, peut-être plus encore, d'une proportion à l'entreprendre.

⁴⁶ Jacques Rossiaud, chapitre 8, « Les Meynier alias « Lyèvre », riveyrands, nauchiens et marchands de Lyon. Contribution à l'étude des voituriers par eau », *op. cit.*, p. 193-214.

⁴⁷ *Ibid.*, n° 2, p. 194.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 195.

De surcroît, leur réussite est frappante et ne saurait être généralisée. Elle n'est pourtant pas isolée, de la même façon que les circuits de mobilités sont le fait de groupes sociaux variés et qu'ils contribuent à entretenir les liens entre la ville et son arrière-pays.

On remarquera à nouveau l'importance des bourgs dans le maillage des campagnes comme dans l'ancrage des hommes d'affaires et des premières fortunes.

René Fédou a ainsi dressé le portrait des Jossard dont le fondateur, Hugues, se trouve être originaire du bourg de l'Arbresle, cette fois dans la basse vallée de la Brévenne⁴⁹. Là encore, il s'agit d'un pont et d'un point de confluence, entre la Turdine et la Brévenne, mais également d'un petit éperon contrôlant les voies de Lyon en Auvergne.

L'exemple des Jossard développé par René Fédou met en évidence les puissantes connexions entre Lyon et son arrière-pays. Si Hugues le fondateur mène une brillante carrière à Lyon, glanant des charges, d'abord auprès de l'Église, puis, plus décisivement, dans le monde des officiers royaux, s'agrégeant aux bourgeois et allant jusqu'à obtenir l'anoblissement en 1398, sa réussite tient en grande partie à la possession foncière dans l'arrière-pays⁵⁰, spécialement de part et d'autre de la vallée de la Brévenne. Là encore, sans vouloir surinterpréter, c'est dans le maniement subtil d'un type d'affaires bien particulier qu'il se distingue : l'exploitation des mines, en premier lieu celle de Pampailly. On voit donc une spécialisation et en même temps une diversification des moyens de puissance⁵¹. Le cas d'Hugues Jossard, étudié par René Fédou, est révélateur des dynamiques qui touchent concomitamment Lyon et son arrière-pays. Hugues Jossard fait des placements fonciers si l'on ose dire, en faisant l'acquisition de demeures à Lyon et en s'élevant socialement par la résidence. Il tient alors le haut du pavé, ce dont témoigne l'évaluation de ses biens. Plus encore, il se constitue un patrimoine foncier de grande ampleur, suivant des itinéraires routiers toujours en lien avec la prospection minière.

Nonobstant, ce qui est frappant nous semble-t-il, c'est l'agrégation au monde nobiliaire et notamment aux moyens d'affirmation de celui-ci dans le paysage de l'arrière-pays en interaction avec Lyon. Il achète ainsi vers 1400 ou 1401 à Ennemond de Varey la coseigneurie de Châtillon-d'Azergues, pour laquelle il prête un hommage lige à l'archevêque de Lyon⁵². La tenue certes pratique d'une part de cette seigneurie lui donne également un surcroît de capital symbolique, ne serait-ce que parce que le château structure l'horizon par sa situation en hauteur et en contrôle des voies de communication de la vallée.

Il convient alors à présent de porter un regard sur l'ensemble des lignages aristocratiques qui, s'ils ne constituent pas une catégorie homogène, demeurent influencés à plus d'un titre par la métropole lyonnaise.

Il faut tout d'abord préciser que les familles de l'aristocratie de l'arrière-pays entrent en contact avec la grande ville tout d'abord par leurs possessions. L'Église de Lyon est solidement implantée, ne serait-ce que par les obéances des différents chapitres ou les biens que ces derniers détiennent à divers titres. Or, plusieurs nobles de l'arrière-pays prêtent hommage, à l'instar du chevalier Guichard de Marzé (« *nobilis vir dominus Guichardus de Marziaco, miles, diocesis Lugdunensis* »), issu d'un lignage beaujolais affidé aux Thoire-Villars, qui reconnaît le 15

⁴⁹ Cf. carte Annexe 1.

⁵⁰ L'exemple d'Hugues Jossard est à rapprocher nous semble-t-il du phénomène que Marie-Thérèse Lorcin appelle « l'auréole des investissements » dans les campagnes, au miroir des documents fiscaux comme le célèbre Vaillant de 1388 (André Pelletier, Jacques Rossiaud, Françoise Bayard et Pierre Cayez, *Histoire de Lyon des origines à nos jours*, Lyon, Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, 2007, p. 258).

⁵¹ René Fédou, art. cit. (1954), p. 469 : « Les dernières années de son existence font apparaître, précisément, et avec une netteté remarquable, les conséquences de la rencontre singulière sur une même tête de cette triple qualité de noble, de maître-mineur et d'officier royal. Elles se résument en un mot : la richesse. »

⁵² *Ibid.*

février 1359 (n. st.) tenir en fief de l'Église de Lyon 30 livres viennoises sur Morancé⁵³. L'aire d'influence s'effectue déjà en vertu de la mouvance féodale.

Plus encore, Lyon attire ces lignages aristocratiques qui peuvent y mener de fructueuses carrières. Nous voudrions insister sur le rôle dans la ville exercé par ces lignages, issus en particulier de la Dombes, de la Bresse et du Bugey. Si les sources de la noblesse sont plurielles, la dimension bellique entre encore largement compte, et ce, d'autant plus que les XIV^e-XV^e siècles sont marqués par des épisodes militaires d'envergure (menace des routiers, guerre de Cent ans, lutte entre les Armagnacs et les Bourguignons).

La puissante famille de Grolée, dont le fief éponyme se situe sur la rive droite du Rhône, dans le Bas-Bugey, région dauphinoise passée à la Savoie en 1355, offre plusieurs cas de trajectoires symptomatiques. Possessionnée très tôt du côté de la Dombes et de la Valbonne, par le biais notamment de Juis et de Neyrieu, elle entre en interface avec Lyon. Il faut garder à l'esprit que les Grolée, comme bon nombre de familles aristocratiques de leur temps, sont ramifiés à l'envi⁵⁴. De surcroît, il est parfois malaisé de distinguer choix de l'individu et tactique du collectif lignager. Certains continuent d'évoluer dans la mouvance du comte puis duc de Savoie (et de fait, les Grolée constituent l'une des noblesses savoyardes les plus en vue) tandis que d'autres se tournent davantage vers le théâtre français (héritage de l'ancrage dauphinois), sans que, loin s'en faut, cela soit incompatible. Lyon se trouve cependant assez fréquemment à la confluence des intérêts et plusieurs membres du lignage y mènent plusieurs affaires, sans renoncer à leurs assises politiques, territoriales et clientélares dans l'arrière-pays.

L'obtention de la charge de sénéchal de Lyon participe de cette dynamique comme elle matérialise les prérogatives militaires et administratives de la noblesse. Si Jean de Grolée est déjà bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon de 1358 à 1363⁵⁵, la figure de son petit-neveu, Humbert de Grolée (c. 1390-1434) attire également l'attention⁵⁶, entrant en résonance avec les grands défis et conflits du temps auxquels sont confrontés Lyon et son arrière-pays.

Dans la lignée de l'ancrage spatial et politique historique de sa famille, Humbert tient le parti de Dauphin. Il est bailli de Mâcon (quoiqu'il ne puisse pas prendre possession dudit bailliage, tenu par le parti bourguignon⁵⁷) mais également sénéchal et capitaine de Lyon de 1418 à 1434. Dans le contexte de la rivalité armée entre les deux factions, Humbert de Grolée mène de nombreuses campagnes pour le compte du dauphin, le futur Charles VII. Lyon devient ainsi une lance de rampe pour différentes opérations ; sa fonction l'amenant ainsi à sillonner l'arrière-pays, remontant entre autres la vallée de la Saône en direction du Mâconnais et des possessions bourguignonnes⁵⁸. En outre, les opérations portent également à l'est de Lyon, du côté du Dauphiné voisin. L'un des plus hauts faits d'armes d'Humbert de Grolée demeure

⁵³ Georges Guigue, éd., *op. cit.*, n° I, p. 1-3.

⁵⁴ Pour une présentation des différents rameaux de la famille, cf. Samuel Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey*, continuation de la troisième partie, Lyon, Jean Antoine Huguetan, 1650, p. 112-130.

⁵⁵ Bernard Demotz, Henri Jeanblanc, Claude Sommervogel et Jean-Pierre Chevrier, *Les Gouverneurs de Lyon, 1310-2010. Le gouvernement militaire territorial*, Lyon, Éditions lyonnaises d'Art et d'Histoire, Association des amis du Musée d'Histoire Militaire de Lyon et sa Région, 2011, p. 19.

⁵⁶ Sur Humbert de Grolée, cf. *Ibid.*, p. 29-31 et cf. Samuel Guichenon, *op. cit.*, p. 124.

⁵⁷ Benoît Léthenet, « *Comme l'on se doit gouverner* ». *La guerre, la ville, le pouvoir : Mâcon (vers 1382-vers 1435)*, thèse de doctorat en Histoire de l'université de Strasbourg sous la direction de Georges Bischoff et soutenue le 6 janvier 2012.

<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00856583/document>, n. 3060, p. 754.

⁵⁸ Benoît Léthenet, « « Selon les nouvelles que vous me ferez savoir ». Essai sur le renseignement au Moyen Âge », *Revue du Nord*, t. 95, n° 402, 2013, p. 837- 857, ici p. 853. Benoît Léthenet fait référence à des lettres de commission depuis le Lyonnais.

sa victoire à Anthon le 11 juin 1430, aux côtés du gouverneur du Dauphiné, Raoul de Gaucourt, sur les troupes bourguignonnes de Louis de Chalon, soutenues par le duc de Savoie⁵⁹.

Là encore, la frontière est en jeu et Humbert le sénéchal, également maréchal de Dauphiné, a pour but de défendre Lyon et de couper court à l'offensive bourguignonne. Le combat se déroule à une relative proximité du Rhône là-encore.

En définitive, l'exemple même de la bataille d'Anthon et de l'activité largement militaire d'Humbert de Grolée (une activité qui engage jusqu'à sa vie⁶⁰) témoigne de la dialectique entre Lyon et son arrière-pays, ce dernier étant le théâtre de combats décisifs pour le destin de la première. Comme d'autres membres de sa famille, tiraillée d'ailleurs entre la mouvance delphino-française et la mouvance savoyarde, Humbert effectue une brillante carrière à Lyon par le service royal. Mais comme le précisent Jean-Pierre Chevrier et Bernard Demotz, son activité sur les champs de bataille environnants ne l'empêche pas de s'impliquer pleinement dans les affaires de la ville, entre deux campagnes. Il y est souvent présent⁶¹. Ceci s'accompagne d'ailleurs de prodigalités envers les établissements religieux, dans le sillage de ses ancêtres bienfaiteurs. Et lorsqu'il meurt, il est enterré dans l'église des Cordeliers.

Lyon est donc pleinement un pôle d'influence et plusieurs individus y mènent carrière. La cité est également une métropole ecclésiastique, avec son lot de chapitres, à commencer par le chapitre primatial. Pour les lignages aristocratiques de l'arrière-pays qui pratiquent la primogéniture masculine, soucieux d'éviter l'émiettement seigneurial, c'est l'assurance de trouver un débouché pour leurs cadets. Et de fait, une prosopographie des chanoines lyonnais indique la récurrence de certaines familles nobles de l'arrière-pays pourvoyeuses comme elle rend compte des repositionnements et propose un panorama des groupes d'influence suivant les époques et les exercices.

Le cas des Thoire-Villars est assez éclairant. Voici un lignage qui pratique la primogéniture masculine, l'aîné prenant la tête de la sirie historique (après s'être parfois formé au métier sur quelques châtelainies séparées du domaine à raison de son émancipation) et les cadets, bien que pouvant obtenir quelques reliquats de terres à titre compensatoire ou mieux, obtenir la main d'une riche héritière, s'en allant assez souvent glaner des charges ecclésiastiques du côté de Lyon. Du XIII^e au XV^e siècle, la Maison de Thoire-Villars est véritablement associée au destin des chapitres de la ville auxquelles elle fournit des forces vives. Surtout, trois archevêques sont issus du lignage : Henri I^{er} de Villars (1295-1301), Louis de Villars (1301-1308) et Henri II de Villars (1342-1355)⁶². Le premier, déjà chamarier du chapitre primatial est assez tôt engagé dans la défense du siège lyonnais auprès du pape Boniface VIII dont il est proche, ce dont témoigne sa fonction de chapelain. La proximité avec le pape se poursuit jusqu'au crépuscule de son existence ; c'est en effet à Anagni qu'Henri de Villars s'éteint le 18 juillet 1301. Sa mort en cour de Rome a pour conséquence que le souverain pontife se réserve la nomination de son successeur, ce qu'il fait promptement en jetant son dévolu sur Louis de Villars, petit-neveu du défunt primat et par ailleurs propre fils du sire Humbert IV de Thoire-Villars⁶³. Le prélat lyonnais assure son ministère jusqu'en juillet 1308, date à laquelle il décède dans son château de Trévoux.

⁵⁹ Sur la bataille d'Anthon, cf. en tout dernier lieu René Verdier, *La Bataille d'Anthon (1430). Lyon et le Dauphiné restent français*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2018 (La Pierre et l'Écrit).

⁶⁰ Humbert de Grolée manque de se faire capturer, étant pris en chasse par des compagnies (*Ibid.*, p. 88).

⁶¹ Bernard Demotz, Henri Jeanblanc, Claude Sommervogel et Jean-Pierre Chevrier, *op. cit.*, p. 30.

⁶² Bruno Galland, *op. cit.*, p. 727-729.

⁶³ Bruno Galland précise bien que ce n'est pas une élection par les chanoines mais une nomination de pleine autorité de la part du pape (*Ibid.*, p. 393).

Là encore, sa trajectoire est intéressante dans la mesure où elle renseigne pour partie sur les dynamiques d'interaction entre Lyon et son arrière-pays et sur les réseaux d'individus et de groupes lignagers entre les deux espaces. Si Lyon constitue une occasion d'ascension politique par la perspective d'une carrière, ici dans le cadre du rayonnement religieux de la ville, cela ne signifie pas pour autant que les liens avec le territoire d'origine sont coupés, bien au contraire. L'Église de Lyon est possessionnée dans l'arrière-pays et à ce titre, elle entretient un flux nécessaire de mise en contact avec les détenteurs de fiefs relevant d'elle. Plus encore, le fait que Louis de Villars meurt à Trévoux, qui plus est, au château dominant la Saône⁶⁴, à la fois fleuve de partage entre Empire et Royaume, point de contact car point de passage astreint au péage des Thoire-Villars et en même temps facteur d'union et de jonction entre la métropole et son arrière-pays, symbolise fortement la mobilité de ces hommes et de ces lignages comme elle caractérise assez bien la réalité de l'ancrage spatio-politique de l'archevêque Louis de Villars.

S'il peut relever d'un caractère soudain et non calculé, le fait révèle cependant une partie du phénomène de résidence du prélat dans les terres de l'arrière-pays que son lignage a contribué à façonner.

Le processus donc d'installation à Lyon pour mener une carrière dans le domaine des affaires religieuses témoigne de l'attraction urbaine chez des lignages qui entendent placer leurs cadets. On l'a dit, Louis de Villars est le fils d'Humbert IV de Thoire-Villars. Ce cas de figure se retrouve quelques années plus tard quand Henri II de Villars monte sur la cathèdre en 1342. Il est le neveu de Louis mais également le fils du sire Humbert V de Thoire-Villars. On voit donc pleinement jouer le népotisme au sens propre du terme. La politique d'ancrage des Thoire-Villars dans le cercle des groupes de pression porte ses fruits de la même façon qu'elle s'appuie sur un crédit auprès du pape. Henri appartient au sérail canonial ; enfant précoce chanoine à six ans, il succède à son oncle Jean de Villars comme chamarier à seulement dix-huit ans⁶⁵. Chemin faisant, le *cursum honorum* d'Henri comme processus d'agrégation de charges parfois en-dehors de Lyon (il est par exemple évêque de Viviers puis de Valence, mais on peut estimer que ce jeu de chaises musicales constitue un marchepied pour l'accès au plus haut sacerdoce lyonnais) le confronte à la réalité du terrain et aux forces humaines en présence dans le pays et l'arrière-pays. C'est ainsi qu'il se forge un solide réseau de sociabilités et qu'il peut revivifier en outre certaines solidarités ; sa mission à Valence bénéficie des relations historiquement bonnes et étroites entre le Dauphin et sa famille face aux Poitiers, comtes de Valentinois et de Diois.

Tout ceci favorise en définitive la constitution d'une clientèle ; les Thoire-Villars faisant office de « régionaux de l'étape », il ne leur est pas difficile d'appuyer les élections de personnages issus de lignages qui leur sont apparentés et affidés et qui sont assez souvent originaires de la même région. On trouve ainsi les Bron⁶⁶, Sure, Juis, Gléteins, Coligny, Ars, Andelot, La Palud entre autres. Les Vassalieu dont le nom provient du fief éponyme dombiste (l'actuelle Versailleux) jouent un rôle non négligeable dans la structuration de la clientèle des Thoire-Villars, spécialement avec les figures de Louis de Vassalieu et plus encore, de Thibaud de Vassalieu, nommé archidiacre par Louis de Villars à l'aube du XIV^e siècle. Une lecture croisée des documents disponibles fait voir de plus son rôle éminent dans le processus de rapprochement vis-à-vis du roi de France⁶⁷. Il est notamment institué procureur du chapitre lors

⁶⁴ Annexe 4.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 408.

⁶⁶ Pour ne prendre qu'un exemple, Pierre de Bron, *miles*, est courrier de l'archevêque Charles d'Alençon en 1369 comme indiqué dans la liste de témoins de l'hommage de Jean de Sure à l'archevêque de Lyon (Éd. Georges Guigue, éd., *op. cit.*, n° XIII, p. 16).

⁶⁷ Bruno Galland, *op. cit.*, p. 406.

de différentes tractations. C'est ainsi qu'il est à Pontoise en septembre 1307 comme envoyé de l'archevêque et du chapitre lors du processus des « Philippines »⁶⁸.

Une métropole d'approvisionnement

L'influence de Lyon sur l'arrière-pays et sur les bourgs maillant cet espace se fait jour également en observant les flux d'approvisionnement. Lyon constitue effectivement une plaque tournante commerciale et plusieurs denrées ou produits plus ou moins luxueux peuvent y être achetés (ou y être vendus d'ailleurs), de la même façon que cela n'empêche pas les lignages et les habitants de l'espace environnant de recourir eux-mêmes à certaines productions ou ressources locales (on songe en particulier aux « bechets » [brochets] et autres poissons des étangs de Dombes).

Bien entendu, les temporalités ne sont pas monolithiques et comme le souligne Marie-Thérèse Lorcin, il convient de nuancer le dynamisme lyonnais, en faisant bien la part des années difficiles de la période de reprise de la seconde moitié du XV^e siècle, que l'on observe grâce aux documents fiscaux⁶⁹.

Mais si l'on porte ainsi le regard sur l'arrière-pays et selon une dialectique avec la cité lyonnaise, on observe une réelle interaction avec la grande ville, en particulier en raison des flux d'approvisionnement, que ce soit pour la « *pervision* » des hôtels seigneuriaux (parfois plus soudaine, en raison de l'arrivée d'un grand personnage au château) ou que ce soit pour les échanges commerciaux plus classiques entre les bourgs-relais de l'arrière-pays et la ville.

A fortiori, cette dialectique est alimentée par un réseau assez important de bourgs et surtout de ports qui jalonnent et polarisent l'espace. En complément des voies terrestres, les voies fluviales sont largement utilisées et constituent le cœur de ce dispositif structurant les échanges avec Lyon. Une telle situation s'observe spécialement sur les rebords de la Valbonne, au nord-est de Lyon. On trouve ainsi une série de ports sur l'Ain comme Loyes ou, plus encore sur le Rhône, comme Loyettes, en amont de la grande cité. Si les sources sont à certains égards parcellaires, on peut se rendre en partie compte d'une activité batelière assez importante et d'un investissement assez grand dans l'entretien des structures.

Il suffit par exemple de voir le compte du châtelain de Loyettes, François Camus, portant sur les années 1386-1388⁷⁰. Les *opera navis* occupent une large place et constituent un poste de dépenses important. Le seigneur (ici Pierre, comte de Genève) utilise pleinement la voie fluviale pour acheminer ses marchandises ou ses provisions lorsqu'il descend la vallée du Rhône pour se rendre en Avignon (Pierre de Genève est en effet à plusieurs reprises au service du pape avignonnais Clément VII qui n'est autre que son propre frère). Par lettres du 12 décembre 1387, il paie les dépenses de son valet Jean de *Scola*, qualifié également de *famulus domini*, ainsi que celles de « nautiers » afin de conduire les blés en Avignon⁷¹. Les marchandises passent nécessairement par Lyon pour descendre le Rhône, même si l'on ne connaît pas précisément ce moment du transport.

Ainsi, Lyon peut être un point d'arrivée ou de simple transit, un point de passage vers une destination ultérieure comme on le voit avec l'exemple de la destination avignonnaise.

⁶⁸ Ensemble de textes traduit dans Alexis Charansonnet, Jean-Louis Gaulin, Pascale Mounier et Susanne Rau, *op. cit.*, p. 330-343.

⁶⁹ Un renouveau observable à la fois à Lyon et dans ses campagnes : Marie-Thérèse Lorcin, art. cit. (2016), spécialement p. 63. Marie-Thérèse Lorcin met en lumière en premier lieu le « baby-boom » rural et l'investissement des capitaux urbains dans le plat-pays.

⁷⁰ Arch. départ. de la Côte-d'Or, B 8257, 1^{er} compte précisément du 18 mai 1386 (inclus) au 1^{er} juin 1387 (exclu) et 2^e compte portant sur la période entre le 1^{er} juin 1387 (inclus) et le 8 juin 1388 (exclu).

⁷¹ Arch. départ. de la Côte-d'Or, B 8257.

Mais si l'on se cantonne au premier cas de figure, c'est-à-dire à la question stricte de l'approvisionnement à Lyon depuis l'arrière-pays, le cas d'un lignage nobiliaire comme celui des Thoire-Villars offre un exemple significatif au miroir de sa comptabilité.

Tout d'abord, la scripturalité est un élément important à prendre en compte, de la même façon que la matérialité du support des « écritures grises ». On sait en effet que l'on pouvait acheter du papier, voire des registres papier « clés-en main », dans les villes, c'est-à-dire que l'ensemble était déjà relié et prêt pour recevoir les écritures. Ainsi, les Archives départementales de la Côte-d'Or conservent un beau registre de comptes illustré portant sur les années 1361-1373. Il s'agit de la mise au net de toute une série de comptes d'officiers du sire de Thoire-Villars (cellériers, châtelains, baillis, chacipols, juges etc...) ⁷². Or, une étude croisée des documents et indices disponibles permet de connaître, avec une très forte probabilité, la provenance du papier et du registre. La feuille de papier du manuscrit comporte un filigrane représentant un coutelas. Ce dernier est très visible au fol. 81v. Cette marque de papetier correspond au type n° 5114 dans l'inventaire fondamental de Briquet ⁷³. Or, ce dernier indique justement un exemplaire de ce motif à Lyon en 1361 dans les actes capitulaires de Saint-Jean conservés aux Archives du Rhône. S'il faut être prudent quant à la lecture et à l'exploitation des filigranes (un papier par exemple pouvant être acheté bien avant de recevoir de l'encre), cette information est à mettre en parallèle avec la narrativité du registre de comptes du sire de Thoire-Villars. 1361 (a.st.) correspond également à la date de rédaction du manuscrit, comme l'indique en incipit le premier scribe-auteur Pierre *Borni del Bioley*, clerc que l'on retrouvera plus loin (sous différentes graphies) dans le registre comme serviteur du sire et témoin des redditions de comptes ⁷⁴. Il est ainsi fort probable que le sire de Thoire-Villars se soit procuré ce papier voire ce registre à Lyon, selon un modèle assez évident de circuit d'approvisionnement ; Lyon pouvant jouer également un rôle de redistribution de produits.

Toujours est-il que cet exemple ⁷⁵ illustre une partie de ces mécanismes d'échanges et d'interactions. Le papier n'est pas la seule matière à être achetée à Lyon. Là encore, la comptabilité des Thoire-Villars donne de précieux renseignements, au détour et au milieu des nombreuses séries de dépenses enregistrées.

Le compte du maître d'hôtel, *Johanz Rapz*, donné le 26 mai 1369 à Trévoux, fait état de plusieurs dépenses d'aliments achetés à Lyon ⁷⁶. Certains servent à garnir la table du sire, lors de la réception du Comte Vert, hôte de prestige. De la confiture, du sel, du sucre, des harengs, des amandes, des figues et du safran, témoins des goûts et de la cuisine médiévale qui accordent

⁷² Sur la comptabilité des Thoire-Villars, nous nous permettons de renvoyer à notre article : Florentin Briffaz, « Le nomadisme châtelain des sires de Thoire-Villars au miroir des registres de comptes. Pratiques seigneuriales et culture nobiliaire au XIV^e siècle », Nicolas Faucherre, Delphine Gautier et Hervé Mouillebouche, dir., *Le Nomadisme châtelain (IX^e-XVII^e siècle). Actes du sixième colloque international au château de Bellecroix, 14-16 octobre 2016*, Chagny, Édition du centre de castellologie de Bourgogne, 2018, p. 186-211.

⁷³ Charles-Moïse Briquet, *Les Filigranes. Dictionnaire historique des marques du papier, dès leur apparition vers 1282 jusqu'en 1600*, Genève-Paris, Alphonse Picard et fils, 1907, vol. 2, n° 5114, p. 304 et planche correspondante.

⁷⁴ Arch. départ. de la Côte-d'Or, B 8240, incipit (après la rédaction, d'une autre main, d'un passage de l'Évangile selon Saint-Luc, 11, v. 27-28) : « Anno d[omi]ni mill[es]imo CCC^{mo} sexagesimo primo die lune ante festum [con]v[er]s[at]i[onis] (sic) Sancti pauli videlicet vicesima quarta die mensis Januarii Ego petrus borni del biolay cl[er]icus notarius incepi scriber[e] in p[re]se[n]t[i] papiru Computa d[omi]ni n[ost]ri de thoyre et de vilars vid[elicet] de anno LXI^o sup[ra]d[ic]to p[ro]ut in d[ic]ta papiru Sequitur ».

⁷⁵ Ce type d'enquête à partir du filigrane apparent peut être menée pour d'autres documents, mais parfois, les concordances sont plus difficiles à établir et l'on peut être en présence d'un type non identifié par Briquet. Notons cependant qu'un cartulaire des Thoire-Villars (Arch. départ. de la Côte-d'Or, B 10455) présente un filigrane dont le motif (deux cercles reliés par un trait surmonté d'une croix latine) est proche du n° 3193 identifié par Briquet à Lyon en 1368 (Briquet, vol. 1, p. 215).

⁷⁶ Arch. départ. de la Côte-d'Or, B 8240, fol. 177.

une large place aux épices et au salé/sucré, sont ainsi « pris a lion ». Un peu plus loin, d'autres achats sont passés au même endroit, afin notamment de s'approvisionner en viande pour Pâques (« It[em] p[er] cher acheta alion apasq[ue]s VI s. VI d. g[ro]s »).

Plus encore, la comptabilité des Thoire-Villars fait état de dépenses à Lyon spécialement en matière de vêtements auprès d'individus bien identifiés. Le compte de *Lorenz Rossetz*, cellérier de Loyes, rendu le 8 avril 1364 au Barrioz, détaille plusieurs dépenses auprès des Cuysel (« *chez les Cuyselz a lion* »⁷⁷), marchands drapiers. Le sire passe commande par exemple de draps pour son fils mais également pour Odon de Villars et *Anczonet Fornier*, un familier du seigneur. Guillaume de Cuysel, l'un des fournisseurs, est qualifié ici de « codurier ». Le sire lui passe notamment commande pour « faczon de robes », mais également pour des chaperons (« chapirons »), des surcots (« gipons »), des chausses (« chaces »), des manteaux (« mantelz ») etc...

Le sire ne s'adresse pas à l'importe qui. Guillaume de Cuysel appartient sans doute à cette même famille qui va tenir le haut du pavé de la ville au tournant des XIV^e-XV^e, se distinguant en occupant de hautes fonctions consulaires comme étant – et ceci constitue la pièce d'une même monnaie – parmi les plus éminents contribuables⁷⁸.

Les Cuysel ne sont cependant pas les seuls fournisseurs lyonnais du sire de Thoire-Villars, loin s'en faut. D'autres noms apparaissent comme le « gipponier » Humbert *Godar* ou le « codurier » *Peron Bergonion*. Quand il fait acheter par exemple entre mai 1361 et mai 1362, deux paires de guêtres (*estiveauz*) et quatre paires de souliers (*solars*) pour son propre fils Humbert (le futur Humbert VII de Thoire-Villars) et Odon de Villars (son neveu qu'il a élevé comme son second fils), il s'approvisionne auprès d'un certain « Ambayreu » à Lyon⁷⁹. Le nom ou surnom de ce dernier d'ailleurs vient peut-être de son village d'origine, c'est-à-dire, entre autres possibilités Ambérieux en Dombes, sur les terres du sire de Thoire-Villars, ce qui expliquerait plus encore le lien entre le seigneur et son fournisseur.

Un tropisme politique

En définitive, même s'il faut se départir d'une lecture essentialiste et téléologique, les regards d'un lignage comme celui des Thoire-Villars sont tournés vers Lyon. On l'a dit, plusieurs membres de la famille occupent la fonction d'archevêque. Le sire est souvent associé aux projets et aux intérêts du prélat. En témoigne ainsi le fait que le sire Humbert VI de Thoire-Villars et son frère Henri le primat sont les artisans du transport du Dauphiné à la France⁸⁰ dont l'un des moments clés se déroule justement à Lyon. Le jeudi 16 juillet 1349, le sire vient ainsi dans la cité rhodanienne et auditionne son cellérier du Bois d'Oingt, Pierre de *Rona*, lors de la

⁷⁷ Arch. départ. de la Côte-d'Or, B 8240, fol. 99v.

⁷⁸ Il faut sans doute le rapprocher de ce Guillaume de Cuysel, receveur et procureur de la ville en 1382-1383 notamment (Jacques Rossiaud, *Lyon 1250-1550, op. cit.*, p. 166). Un Guillaume de Cuysel est encore secrétaire du consulat en 1407 (*Ibid.*, p. 157). On trouve également un certain Gilet de Cuysel, qualifié de drapier et de citoyen lyonnais, qui est un des témoins du testament d'Humbert de Glareins dit Clervaux (le fils du bâtard du sire de Thoire-Villars) le 1^{er} février 1378 (n.st.) (Marguerite Gonon, éd., *La Vie quotidienne en Lyonnais d'après les testaments, XIV^e-XV^e siècles*, Paris, Les Belles Lettres, 1968 (Publications de l'Institut de linguistique romane de Lyon, 25), n° 1178, p. 301).

⁷⁹ Arch. départ. de la Côte-d'Or, B 8240, fol. 31v, compte de *Johanaz Ratz*, maître d'hôtel du sire, donné le 18 mai 1362 à Poncin : « It[em] compt[iet] p[er] II. payre de estiveauz II. payre de [con]tists III. payre de solars p[er] humb[er]t [et] odet de vilars p[ri]s a lion chies ambayreu .III. s. VII. d. ob. gros ».

⁸⁰ Les Thoire-Villars sont historiquement liés au Dauphiné et le sire n'hésite pas à se déplacer auprès du Dauphin. Pour ne prendre qu'un exemple significatif, l'archevêque Henri de Villars exerce la lieutenance générale du Dauphiné pendant l'absence du Dauphin dès 1335. Sa grande affaire demeure néanmoins la gestion de la principauté delphinale entre 1345 et 1347, au moment où le Dauphin a pris la croix.

reddition de comptes⁸¹. Le lendemain, il assiste avec son frère à la cérémonie solennelle du Transport à Lyon, en l'église du couvent des dominicains, point d'orgue d'un long processus politique et juridique⁸².

En outre, le tropisme politique lyonnais se lit d'une certaine façon dans les déplacements du sire dans cette ville, que l'on peut repérer au hasard des dépenses. Il convient alors de placer le curseur depuis l'arrière-pays sur la trajectoire du sire, et non plus sur celle des cadets ou des autres qui choisissent ou qui sont contraints de tenter leur chance à Lyon. Plusieurs affaires le mènent dans la cité et il s'y déplace personnellement ou il envoie ses serviteurs, comme par exemple le barbier et Peron Testa pour un règlement de dette vis-à-vis des gens du comte de Genève. On relève également des dépenses pour aller parler à l'abbesse de Saint-Pierre sur ordre de l'épouse du sire et au sujet des deux sœurs de cette dernière⁸³. Cette aire d'influence lyonnaise s'exerce également du point de vue des bienfaits et autres prodigalités. Le sire effectue des donations envers les établissements lyonnais, en particulier envers les Ordres mendiants. Isabeau d'Harcourt, la veuve d'Humbert VII de Thoire-Villars, est elle aussi très bonne élève en la matière. Elle fonde notamment à Saint-Paul douze anniversaires en la mémoire de son défunt mari en 1438 pour quelques 550 écus d'or vieux⁸⁴. Elle continue de couvrir les différents ordres présents à Lyon dans son propre testament et finit inhumée dans une chapelle de la primatiale Saint-Jean en 1443⁸⁵.

Une étude attentive et croisée des différentes sources montre que le sire de Thoire-Villars par exemple compte un nombre important d'individus de son entourage occupant des fonctions religieuses à Lyon (prêtres, curés, chanoines notamment). Si l'on observe le testament d'Humbert VI de Thoire-Villars donné le 16 décembre 1369 en son château de Poncin⁸⁶, les témoins de l'acte renseignent autant sur la nature et la composition des lignages et personnages affidés au testateur que sur le tropisme lyonnais du seigneur. On trouve ainsi Jacques de Coligny, chantre de Lyon (par ailleurs institué également exécuteur testamentaire, aux côtés notamment de Laurent *Guilliendi*, docteur en décret dont on sait qu'il occupe la fonction de chanoine de Saint-Just de Lyon⁸⁷) ou, entre autres, un certain Simon d'Andelot, qualifié de chanoine de Lyon.

Le tropisme lyonnais se lit de toute évidence pour partie dans la sociologie du personnel accompagnant le sire ou administrant son domaine direct. Pour ne prendre qu'un exemple, son juge de Bresse et de Montagne en 1345 n'est autre qu'Humbert de Saint-Barthélemy, chanoine de Saint-Nizier de Lyon⁸⁸.

Ce tropisme lyonnais n'est bien entendu pas l'apanage du sire de Thoire-Villars. On peut en particulier s'intéresser au cas du comte de Savoie dont les possessions sont aux portes

⁸¹ Archivio di Stato di Torino (désormais AST), Camerale Savoia, inventario n° 165, mazzo n° 1, fol. 157v.

⁸² Texte édité par Valbonnais : *Histoire de Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de Dauphins*, Genève, Fabri & Barrillot, 1721, t. II, n° CCLXXV, p. 601-602.

⁸³ Compte de Guichard de Varey, châtelain du Barrioz, donné le 26 mai 1363, Arch. départ. de la Côte-d'Or, B 8240, fol. 43-44.

⁸⁴ Jean-Louis Alphonse Huillard-Bréholles, Richard-Albert Lecoy de La Marche, continuateur, *Titres de la Maison ducale de Bourbon*, Paris, Plon, 1874, II, n° 5575, p. 268.

⁸⁵ Arch. nat., P 1362³, cote 1121 ; arch. dép. du Rhône, 10 G 2166, copie de 1760 ; Plusieurs extraits de ces dispositions testamentaires transcrites dans : A. Vachez, *Isabeau d'Harcourt et l'Église de Saint-Jean*, Lyon, Aimé Vingtrinier, 1868.

⁸⁶ Testament édité : *Bibliotheca Dumbensis, op. cit.*, I, n° LVI, p. 301-308.

⁸⁷ Il assiste à l'hommage du sire de Thoire-Villars pour les châteaux de Beauvoir et du Châtelard en 1355 (*Bibliotheca Dumbensis*, I, n° LV, p. 301).

⁸⁸ Compte de « Moss[ire] Humbers de Saint Bertholomier juges en nostre terra de Breysi et de Montagni » donné le 7 décembre 1345 à Montriblond, AST, Camerale Savoia, inventario n° 165, mazzo n°1, fol. 91. Humbert de Saint-Barthélemy est qualifié de chanoine de Saint-Nizier et de jurisconsulte dans son testament de décembre 1363 (arch. dép. du Rhône, 4 G 51, fol. 33 ; Marguerite Gonon, éd., *op. cit.*, n° 875, p. 255).

de la ville⁸⁹. C'est ainsi que dans un terrier de Miribel commencé en 1380, on trouve des reconnaissances envers le comte de Savoie passées par des tenanciers de Lyon (« *Tenementarii lugduno* »⁹⁰) en 1386. Il y est bien question de « *civis* » lyonnais », du nautier au drapier, qui prêtent hommage au seigneur humbertien pour des biens, le plus souvent pour un brotel, relevant du ressort de la châteltenie de Miribel. On trouve le précepteur de l'hôpital Sainte-Catherine, le prieur de Sainte-Marie-de-la-Platière, le procureur de Saint-Antoine de Lyon etc... Le comte de Savoie inclut dans sa mouvance des habitants et détenteurs d'une certaine autorité (ici religieuse par exemple avec les différents établissements de la ville) se trouvant à Lyon. Amédée est donc nécessairement en interface avec la ville.

Et de fait, le prince humbertien n'aura de cesse de tenter de s'affirmer politiquement sur Lyon, même si celle-ci, passée au royaume, ne tombera jamais dans son escarcelle. Ce tropisme se remarque par différents gestes. Au fur et à mesure, le comte cherche à obtenir un pied-à-terre si l'on ose dire, de manière à marquer matériellement sa présence. Comme l'explique Jean-Louis Gaulin, c'est en 1320 qu'il rachète aux hospitaliers une demeure, qualifiée par la suite de maison du Temple ou de maison de Savoie (*domus de Sabaudia*)⁹¹. Le comte prend soin de l'administration de ce domaine entouré de vignes et de jardins. Jean-Louis Gaulin a retrouvé et présenté récemment un corpus de quatre comptes portant sur les années 1320 à 1326⁹² et rendus par un certain François, curé de Décines, qualifié par ailleurs de chapelain et de « recteur du domaine de Lyon jadis du Temple »⁹³. Si ce sont des comptes qui, dans leur formalisme, se rapportent largement au modèle savoyard, certaines spécificités témoignent également de l'intérêt pour Lyon comme de sa particularité de gestion : l'audition des comptes se fait par exemple dans la cité-même et non pas à Chambéry comme dans les autres cas de la comptabilité domaniale des Humbertiens à cette époque⁹⁴.

On voit donc que le comte de Savoie cherche à mettre pied à Lyon, et, paradoxalement, de façon plus forte encore après l'entrée de Lyon dans le royaume de France comme le fait remarquer Jean-Louis Gaulin. Ce tropisme politique s'observe par le biais de cette acquisition foncière – marchepied pour une politique présente et résidentielle – mais également par le biais de certains actes forts. La fondation d'un couvent de célestins en 1407 par Amédée VIII justement sur ce même tènement dont son ancêtre avait pris possession en 1320, est l'un de ces grands jalons⁹⁵.

En guise d'épilogue : variété des indicateurs d'influence et méthode de la centralité

En définitive, pour saisir la dynamique du tropisme lyonnais, il convient de varier les approches et de chercher à multiplier les indices en convoquant différents types de sources. La

⁸⁹ Cf. carte en annexe 3.

⁹⁰ Arch. départ. de la Côte-d'Or, B 659, fol. XLVII.

⁹¹ Alexis Charansonnet, Jean-Louis Gaulin, Pascale Mounier et Susanne Rau, dir., *op. cit.*, p. 460.

⁹² Jean-Louis Gaulin, « La vigne et le courtil d'Amédée V à Lyon. Note sur les comptes de la maison de Savoie appelée Le Temple (1320-1326) », Guido Castelnuovo et Sandrine Victor, textes réunis et édités par, *L'Histoire à la source : acter, compter, enregistrer (Catalogne, Savoie, Italie, XII^e-XV^e siècle). Mélanges offerts à Christian Guilleré, Volume 1*, Chambéry, Université Savoie Mont Blanc, Laboratoire LLSETI, 2017 (Sociétés, Religions, Politiques, 36), p. 317-330.

⁹³ *Ibid.*, n. 8, p. 318 : « *Computus domini Francisci curati de Dissines capellani et rectoris domus de Lugduno quondam templi...* ».

⁹⁴ *Ibid.*, p. 320.

⁹⁵ Texte de fondation présenté et édité par Jean-Louis Gaulin dans : Alexis Charansonnet, Jean-Louis Gaulin, Pascale Mounier et Susanne Rau, dir., *op. cit.*, p. 460-467.

modeste étude présentée ici vise à démontrer cette nécessité en proposant plusieurs pistes à explorer davantage.

Tout d'abord, le curseur doit être mis sur l'arrière-pays, dans toute sa diversité. L'espace ne constitue pas non plus un bloc monolithique, loin s'en faut (il suffit de voir la géographie des pouvoirs pour s'en apercevoir). L'objet d'étude alors que constitue l'interaction avec la cité s'avère riche et en même temps fort complexe et polysémique. Si nous avons cherché précédemment à mettre en évidence le tropisme lyonnais par le biais des carrières de certains lignages ou de certains individus à Lyon, il ne faut pas pour autant appréhender cette influence de manière téléologique et anachronique ; les carrières ne sont pas nécessairement fructueuses et, même installés en villes, plusieurs de ces individus continuent de maintenir de solides liens avec leur bourg ou village d'origine.

Il convient effectivement d'avoir une approche multiscalaire (d'une échelle petite – l'ensemble de l'arrière-pays dans son interface avec Lyon – à une échelle bien plus grande – l'étude du cas d'un lignage en particulier par exemple, les Thoire-Villars, ou l'observation précise d'un port fluvial et d'un bourg bas-bugiste comme Saint-Sorlin, point de départ d'affaires ou d'émigration vers la ville) et de varier les angles d'approche.

La temporalité est en outre un élément important à prendre en considération, ne serait-ce que parce que Lyon, à cette époque, n'a pas une attractivité linéaire. Comme l'ont souligné Jacques Rossiaud et Marie-Thérèse Lorcin, il est des temps de rupture et de crises. Assurément, la Peste (et ses retours) marque de son empreinte le bas Moyen Âge lyonnais⁹⁶. Les guerres et conflits voisins rendent également instables et incertains une partie des succès ou des reprises⁹⁷ et il ne faut pas non plus survaloriser la richesse lyonnaise à cette époque.

L'interaction entre Lyon et son arrière-pays recoupe ainsi des situations et des modalités complexes. L'étude de ces trajectoires individuelles ou collectives, passagères, saisonnières ou sans retour doit se fonder sur la collation de documents de nature et d'origine diverses, par-delà leur dimension parcellaire. De même, le degré d'influence de la ville sur son arrière-pays peut tenter de se mesurer avec différents éléments, différents indices. On a vu le cas de lignages comme les Savoie ou les Thoire-Villars dont la politique faisait largement la part belle aux affaires lyonnaises, suivant des réseaux également d'individus implantés en ville (frères ou sœurs occupant la cathèdre par exemple). L'influence s'effectue aussi par le degré de rayonnement de ses établissements religieux. L'aura d'un monastère ou d'un couvent se mesure par exemple à sa propension à recevoir les donations des potentats. Un travail plus approfondi pourrait justement tenter de cartographier cette aire d'influence (ici spirituelle) de la ville par le biais de la géographie des donations et des donateurs (bien qu'il faille d'emblée prendre en compte la nécessaire influence du point de vue du maillage diocésain). Le sire de Beaujeu par exemple, Guichard V, fait des donations dans son testament aux frères mineurs de Villefranche, donc logiquement dans sa capitale du Beaujolais, mais également aux frères mineurs et prêcheurs de Mâcon et surtout de Lyon⁹⁸. On sait toute l'importance, déjà montrée par Jacques Le Goff, des Ordres Mendicants dans le maillage urbain médiéval et dans la géographie des prodigalités seigneuriales. Le cas des Franciscains et des Dominicains lyonnais intègre cette dynamique et l'on voit les sires de Thoire-Villars comme les comtes de Savoie leur faire des donations.

⁹⁶ D'après les estimations fournies par Jacques Rossiaud (*Lyon 1250-1550, op. cit.*, p. 485), la population passe de 20 000 habitants vers 1320 à 8000 habitants tout au plus en 1440.

⁹⁷ Pour un bilan de ces calamités, cf. le tableau dressé par Jacques Rossiaud dans sa contribution au volume collectif : Jacques Rossiaud, « Chapitre VIII. Heurs et malheurs des Lyonnais », André Pelletier, Jacques Rossiaud, Françoise Bayard et Pierre Cayez, *op. cit.*, p. 271-297.

⁹⁸ Testament de Guichard V de Beaujeu en date du 18 mai 1331 édité dans : *Bibliotheca Dumbensis*, I, n° L, p. 283-296.

Un autre critère à prendre en compte s'avère être la circulation monétaire. Là encore, il s'agit d'une enquête patiente et minutieuse. Le fait que la monnaie de Lyon soit en vigueur à tel endroit renseigne sur le degré d'influence sur la localité en question. C'est une polarisation de l'espace marchand et en même temps un marqueur spatio-politique puisque la monnaie est elle-même le support de l'identité construite de la ville à travers ses emblèmes. Livre, denier et sous forts lyonnais se retrouvent ainsi dans les articles (concernant notamment les forfaits et le tarif des peines inhérentes appliquées) des franchises de Montluel en 1276⁹⁹ mais également, preuve d'un large spectre d'influence lyonnaise par la monnaie, dans les privilèges et franchises de Bourg-en-Bresse en 1250, du temps déjà du sire de Bâgé¹⁰⁰.

En somme, la multiplicité des critères d'influence à appréhender de manière croisée dans cette perspective de recherches sur l'influence de Lyon sur son arrière-pays entre en écho avec la méthode dite de la centralité dont les travaux pionniers et fondamentaux de Jean-Luc Fray ont montré toute la pertinence et toute l'acuité dans une adaptation au cas d'étude médiéval. Certes, ce sont davantage les agglomérations secondaires ou de taille moyenne qui ont attiré l'attention, mais une telle approche peut tout à fait être intéressante dans l'analyse de la dialectique entre Lyon et son arrière-pays, bien qu'il ne faille pas non plus éluder la dimension réticulaire entre les différents bourgs eux-mêmes de l'arrière-pays lyonnais.

Depuis ses premiers travaux sur la Lorraine et jusqu'aux agglomérations du Massif central et ses marges qui sont à la base de ses dernières recherches¹⁰¹, Jean-Luc Fray s'est ainsi appliqué à démontrer toute la pertinence de l'utilisation de la méthode de la centralité, suivant une approche venue de la géographie (et une réappropriation de la théorie de Christaller¹⁰²). Précisément, cette méthode vise à identifier et à analyser la capacité d'un lieu donné à offrir différents services à sa population propre mais également à celle de la campagne environnante. La focale est ainsi placée sur la polarisation fonctionnelle du lieu, mais également sur les rapports ainsi dévoilés entre ville et campagne¹⁰³. Les fonctions créatrices d'attraction peuvent

⁹⁹ Éd. *Bibliotheca Dumbensis*, II, n° CL, p. 190-205/

¹⁰⁰ Éd. *Bibliotheca Dumbensis*, II, Complément, p. 3-6. Sur la monnaie circulant dans les Pays de l'Ain et l'influence de la monnaie lyonnaise, cf. Paul Cattin, *L'Ain et son histoire à travers monnaies et médailles*, Bourg-en-Bresse, Les Amis des Archives de l'Ain, 2002, spécialement p. 15.

¹⁰¹ Entre autres, cf. Jean-Luc Fray, *Villes et bourgs de Lorraine. Réseaux urbains et centralité au Moyen Âge, Clermont-Ferrand*, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2006 ; Jean-Luc Fray, « Petites villes et leurs réseaux en pays de moyenne montagne. L'exemple des hautes terres du Massif central à la fin du Moyen Âge », *Montagnes médiévales. Actes du 34^e congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Chambéry, 2003*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 241-262 ; Jean-Luc Fray, « "Lieux centraux" et petites villes en Limousin médiéval. Quelques réflexions sur l'apport de la méthode de la centralité », *Siècles*, n° 33-34, 2011, <http://siecles.revues.org/753> ; Jean-Luc Fray, « Propos préliminaire : quelle est la nature et le degré de la "centralité" de Brioude ? Comment comprendre le Brivadois et sa place par rapport aux autres territoires ? », Bruno Phalip, Jean-Luc Fray et Anne Massoni, dir., *Brioude aux temps féodaux (XI^e-XIII^e siècle). Cultes, pouvoirs, territoire et société*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2016 (Collection Études sur le Massif central), p. 19-32. Cf. également sa communication intitulée « Centres de pouvoirs et localités centrales au temps d'Anne Dauphine. Forez et régions voisines » lors du colloque « Anne Dauphine (1358-1417) dernière comtesse de Forez » organisé par la Diana à l'occasion des 600 ans de la mort d'Anne Dauphine et tenu à Montbrison le vendredi 29 septembre 2017. L'historien avait présenté la méthode de la centralité et avait appuyé sa démonstration sur l'exemple de Cervières. Une fiche sur cette localité a été élaborée et intégrée à un fichier dans le cadre d'un vaste programme piloté par Jean-Luc Fray : la banque de données « LOCMASCENTRE ».

¹⁰² Jean-Luc Fray, art. cit. (2004), p. 244, n. 18) précise que le concept même de « lieux centraux » est venu tardivement en France, grâce au géographe Paul Claval en 1966 et à l'historien bien connu du Sud-Ouest Charles Higounet en 1987.

¹⁰³ « La méthode des « critères de centralité » met l'accent sur une vision fonctionnaliste de l'organisme urbain ; au sein de cette vision, elle privilégie, plus que les critères fonctionnels internes à la communauté urbaine, ceux qui reflètent sa capacité relationnelle à l'égard de son « plat pays » d'alentour (*Umland*) et des localités de la

être de nature diverse, politique, militaire, commerciale (tenue d'un marché, de foires dans les halles etc...), ou encore culturelle (siège religieux, présence d'un lieu de culte fort). Dans la méthode de la centralité, Jean-Luc Fray retient plusieurs « critères de centralité », diversement intitulés, dont le comptage induit le degré de centralité : un critère historique, des critères répondant à des fonctions centrales de nature politico-militaire, administrative et judiciaire, des critères de nature culturelle et culturelle, des critères de nature économique et, pour finir, des critères toponymiques et géographiques¹⁰⁴. La dimension mentale est ainsi à prendre en compte car elle induit une représentation de l'espace en fonction des déplacements plus ou moins quotidiens liés justement à la relation par rapport à une localité présentant des fonctions polarisantes (l'individu va par exemple à la foire froide et à la foire chaude de tel endroit, ce qui jalonne le rythme, le rapport au temps, mais ce qui crée également une forme de prestige pour ladite localité marchande). Si l'on tente d'appliquer cette réflexion à Lyon et à son arrière-pays, ce degré de centralité s'observe de la même façon. Certains produits ne sont achetés qu'à Lyon, comme on a pu le voir avec l'exemple des draperies chez les Thoire-Villars. De plus, l'étude des comptes de Montluel, puissante châellenie de Valbonne, indique une certaine forme de tropisme lyonnais, pour l'acquisition par exemple de différents matériaux de construction.

Jean-Luc Fray insiste de même, à juste titre, sur la dimension toponymique. En effet, nommer les lieux est une opération mentale et politique loin d'être anodine. La toponymie n'est pas non plus immobile et le changement de nom peut traduire une nouvelle modalité d'influence.

L'étude de la centralité peut en conséquence s'appuyer en particulier sur le nom des rues ou encore le nom des portes. Comme le note Jean-Luc Fray, une « porte de Lyon » est ainsi attestée à Saint-Galmier, dans le Forez, dès le XVI^e siècle.

À Trévoux ou même à Châtillon-en-Dombes (actuelle Châtillon-sur-Chalaronne), une « porte de Lyon » est mentionnée dans les textes également. Mais là encore, il faut se méfier et ne pas avoir une lecture téléologique ; de tels noms émergent assez souvent à l'époque moderne. C'est le cas dans le deuxième exemple. Châtillon possède en effet trois portes, celles de Villars, de Bourg et celle de Lyon. Or, cette dernière se nomme au Moyen Âge « porte de Durlivan » (Relevant), son appellation « de Villars » étant postérieure¹⁰⁵. De la même façon, les noms des bourgs et villages comportant une préposition du type « sur » ou « lès » traduisant une proximité géographique et mentale avec la ville d'influence doivent être relevés et étudiés, mais avec une approche diachronique. Ainsi, l'actuelle Chazelles-sur-Lyon, sur le rebord occidental des monts du Lyonnais, ne comporte un toponyme relié à la grande ville qu'à partir du XVII^e siècle (« Chazelles-lez-Lyon »¹⁰⁶).

Nonobstant, toute cette diversité de critères et d'indices permet de saisir le degré d'influence d'une ville, en l'occurrence de Lyon sur son arrière-pays. Les liens sont de différente nature et ne sont pas forcément à sens unique et il convient de se départir d'une vision

région et des régions voisines au sein desquelles elle s'insère. C'est dire que la méthode de la centralité utilise aussi les concepts de « flux », de « maillages » et de « réseaux », eux aussi empruntés aux géographes » (Jean-Luc Fray, art. cit. [2016], p. 29, n. 39).

¹⁰⁴ Pour un exemple appliqué, cf la carte et le tableau présentant de façon hiérarchique les localités de Basse-Auvergne, Haute-Auvergne, Velay, Rouergue, Languedoc, Gévaudan ainsi que quelques localités foréziennes, limousines et vivaroises à l'aune de ces critères de centralité dans : Jean-Luc Fray, art. cit. (2004), Annexe, p. 258-262.

¹⁰⁵ Octave Morel, *Une petite Ville-forte de Bresse sous la première domination savoyarde. La vie à Châtillon-en-Dombes d'après les Comptes de Syndics (1375-1500)*, 1^{re} partie, Bourg-en-Bresse, Imprimerie du « courrier de l'Ain », 1921, p. 283.

¹⁰⁶ Jean-Étienne Dufour, *Dictionnaire topographique du Forez et des paroisses du Lyonnais et du Beaujolais formant le département de la Loire*, Mâcon, 1946, p. 203 ; consultable sur le site du CTHS : <http://cths.fr/dico-topo/affiche-vedettes.php?cdep=88&cpage=203>.

monocentrique. Cela n'exclut pas des liens presque aussi forts et des temporalités différentes entre les bourgs de l'arrière-pays eux-mêmes, de la même façon que Lyon peut être connectée à d'autres villes plus lointaines via un réseau par exemple commercial dépassant largement le paradigme de la métropole et de son arrière-pays, spécialement au crépuscule du Moyen Âge. Et l'image de la ville devient tout aussi ambivalente, entre partenaire et concurrente¹⁰⁷.

Conclusion

Au sortir de cette étude, il appert que les relations entre la ville et son arrière-pays sont riches et complexes. C'est en s'intéressant justement à des sources émanant du deuxième espace que l'on peut tenter de saisir une autre facette de la capacité d'attraction de Lyon sur la région environnante. Les lignages de l'arrière-pays, comme on l'a vu avec le cas des Thoire-Villars, saisissent l'occasion et transforment l'essai en envoyant plusieurs d'entre eux aux chapitres de la ville. Le circuit de la clientèle demeure alimenté par des flux dont la vigueur est relative à l'évolution des rapports de force. Le tropisme lyonnais est donc assez fort pour toute une série de potentats de l'arrière-pays ; en proche voisin, le comte de Savoie n'abdique pas ses prétentions sur la cité, alors même que celle-ci bascule dans la mouvance capétienne.

En définitive, l'étude des rapports entre Lyon et son arrière-pays nécessite un réel décroisement et un travail minutieux de repérage d'indices, parfois fort ténus au détour de sources qu'une approche trop centralisatrice jugerait secondaires. De surcroît, la perspective met en évidence des trajectoires collectives ou individuelles, éphémères, saisonnières ou définitives mais surtout socialement variées. L'arrière-pays, entrecoupé de bourgs-relais, n'est pas non plus un ensemble monolithique et il suffit de voir la géographie des pouvoirs entremêlés et les luttes d'influence pour s'en convaincre. De même, si le curseur a été placé sur cet espace comme point de départ d'une dynamique d'interaction avec la métropole lyonnaise, de manière à contrebalancer une approche trop centralisatrice, les recherches montrent que les liens sont complexes et pas forcément à sens unique.

Les campagnes sont ainsi l'objet par exemple d'investissements de la part des Lyonnais, spécialement en matière de capitaux économique et symbolique qui sont tout autant les reflets de mutations sociologiques. C'est un élément qui s'observe ensuite avec acuité dès la Renaissance. Songeons spécialement aux nombreuses maisons des champs qui fleurissent alors un peu partout dans l'arrière-pays lyonnais.

¹⁰⁷ Jacques Rossiaud, « Préface », Jean-Louis Gaulin et Susanne Rau, dir., *op. cit.*, p. 7-11.

Annexes

Annexe 1 : Lyon et son arrière-pays



Fig. 1 : Carte générale de Lyon et de son arrière-pays (carte F. Briffaz)

Annexe 2 : L'arrière-pays lyonnais et l'enchevêtrement des pouvoirs entre Saône et Rhône

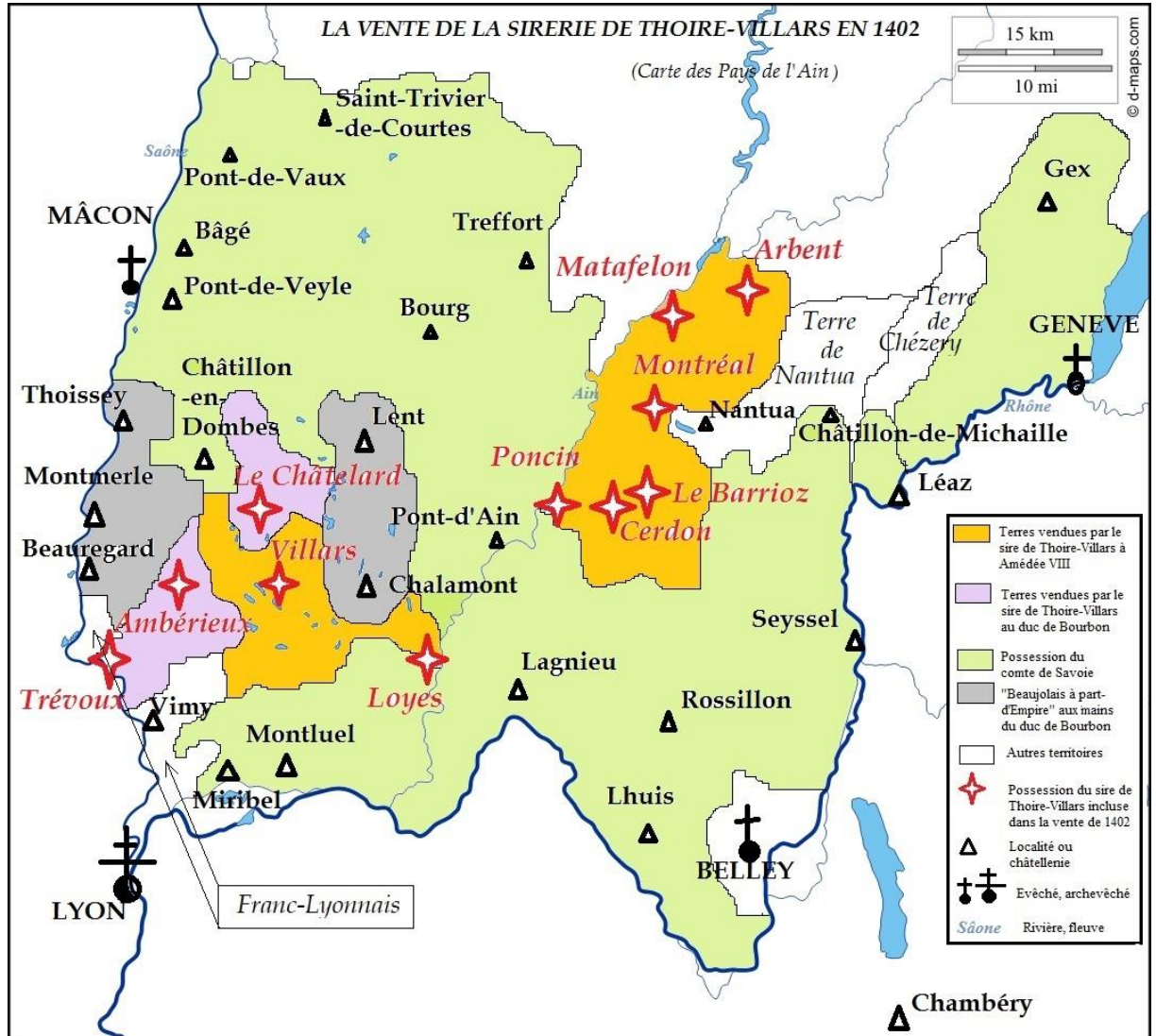


Fig. 2 : Géographie des pouvoirs en Pays de l'Ain au moment de la vente de la sirerie de Thoire-Villars en 1402 (Carte F. Briffaz)

L'arrière-pays de Lyon est constitué en partie des Pays de l'Ain actuels, c'est-à-dire de territoires sis sur la rive gauche de la Saône et sur la rive droite du Rhône. La carte tente de faire un état des différentes entités (Franc-Lyonnais, Beaujolais à part-d'Empire, Valbonne, Bresse et Bugey) et des différents potentats qui s'y déploient (Église de Lyon, duc de Bourbon, comte de Savoie) au moment du dépeçage de la sirerie de Thoire-Villars en 1402.

Annexe 3 : Lyon, une cité sur le perron de la Savoie princière



Fig. 3 : Lyon et la principauté savoyarde au milieu du XV^e siècle.
Proximité géographique et confluence des ambitions politiques (Carte F. Briffaz)

Cette carte vise à montrer en quoi Lyon se trouve aux portes de la Savoie médiévale, vaste principauté étendue de part et d'autre des Alpes et s'étirant de la Saône à la plaine du Pô, entre Turin et Milan, et de Fribourg à Nice, sur les rives de la Méditerranée. La Savoie ducale est largement montagnarde et la politique de contrôle des principaux cols est l'une des constantes dans la politique humbertienne. Si la « Dédition » de Nice et des Terres neuves de Provence en 1388 assure une fenêtre maritime à la Maison de Savoie et consacre un certain tropisme méridional, les ambitions et les intérêts pour la ville de Lyon, la voisine française, n'en sont pas pour autant émoussés.

Annexe 4 : L'arrière-pays, les bourgs et les voies fluviales. L'exemple de Trévoux dominant la Saône (clichés F. Briffaz).



*Fig. 4.1 et 4.2 : Vue sur Trévoux et la Saône depuis la colline du château.
À l'arrière-plan, à droite, les Monts d'Or.*



Fig. 4.3 : Ruelle du vieux bourg descendant vers la Saône



Fig. 4.4 : le château des Thoire-Villars et son donjon octogonal bichrome campé sur la colline.

Entre répression, suspicion et réconciliation. Vivre à Besançon après la grande révolte de 1450-1451

JULIEN LAGALICE
Université de Franche-Comté

La révolte au Moyen Âge est vécue comme une catastrophe et demeure un des pires crimes pouvant être commis. Si le renouveau historiographique de ces dernières années a permis de renouveler les approches¹, dont sa place dans la société politique de la fin du Moyen Âge, la « sortie de révolte » n'a pas eu un intérêt aussi affirmé, se limitant le plus souvent à quelques aspects spectaculaires. S'il faut savoir « terminer une révolte » pour paraphraser Maurice Thorez, ce processus décisif visant justement à sortir de la crise demeure encore bien mal connu². Appréhendée essentiellement sous l'angle de la mise en scène du pouvoir souverain, elle prend la forme de sanctions exemplaires ou de pardons bien ritualisés, d'autant plus que les sources évoquant cette question viennent toutes quasi exclusivement des élites dirigeantes. Des espaces régulièrement touchés par les révoltes, comme le comté de Flandre opposé au duc de Bourgogne, pouvaient voir se multiplier ces épisodes dont les éléments iconographiques renforcent la puissance du prince et la dimension didactique de la nécessaire répression d'un crime assimilé à la « lèse-majesté ».

Par la forte participation de leur population à ces troubles, leur rôle dans la communication politique ainsi que la dimension mémorielle, une ville comme Besançon offre un espace tout à fait pertinent pour analyser les enjeux de ces sorties de crise. Cette cité du comté de Bourgogne – la capitale politique est alors Dole – est de taille plutôt modeste³, avec une situation géopolitique étonnante : elle ne relève directement que de l'empereur, tout en bénéficiant de la garde des ducs de Bourgogne depuis 1386. Elle forme donc une véritable enclave au sein du comté, et ne connaît pas de troubles sociaux et politiques notables⁴. Lorsqu'éclate la grande révolte de 1450-1451⁵, suite à un profond désaccord entre les gouver-

¹ Pour une mise au point sur la question, voir Samuel K. Cohn, *Lust for Liberty. The Politics Of Social Revolt In Medieval Europe, 1200-1425*, Harvard University Press, 2006 ; Monique Bourin, « Les révoltes dans la France du XIV^e siècle : traditions historiographiques et nouvelles recherches », *Rivolte urbane e rivolta contadine nell'Europa del trecento. Un confronto*, Firenze University Press, 2008, p. 49-73.

² Nous signalons les références suivantes : Loïc Cazaux, « Les lendemains de la Praguerie. Révolte et comportement politique à la fin de la guerre de Cent Ans », François Pernot et Valérie Toureille, dir., *Lendemain de guerre... De l'Antiquité au monde contemporain : les hommes, l'espace et le récit, l'économie et le politique*, Bruxelles, Peter Lang, 2010 ; Gaëtan Bonnot, « Le règlement de la Jacquerie de 1358 : étude des productions documentaires », *Contester au Moyen Âge : de la désobéissance à la révolte, XLIX^e congrès de la SHMESP-Rennes 24-27 mai 2018*, à paraître.

³ Peuplée peut-être d'environ 10000 habitants au milieu du XV^e siècle, elle ne renferme toutefois « aucune activité prestigieuse, ni spécifique. Le tout-venant des villes médiévales ». Philippe Contamine, « Roland Fiétier, La cité de Besançon de la fin du XII^e au milieu du XIV^e siècle. Étude d'une société urbaine », *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, n° 5, 35^{ème} année, 1980, p. 1046-1048

⁴ Si la cité connaît des troubles en lien avec le désir d'obtenir des franchises au XIII^e siècle, la fin du Moyen Âge est bien plus calme : seule la révolte de juin 1383 dirigée pour la première fois contre les gouverneurs est à signaler. Elle ne dure que quelques jours et se termine avec la condamnation à mort rapide des deux meneurs.

⁵ Nous permettons de signaler que cette révolte est le sujet de notre thèse en préparation depuis l'automne 2015 sous la direction de Michelle Bubenicek. Son origine est à chercher dans la menace que représente les Écorcheurs dans le comté de Bourgogne en 1445. Les gouverneurs prennent la décision de détruire le château et ses dépendances – appartenant à l'archevêque - situées sur une colline nommée Bregille. Pendant cinq ans,

neurs et la population, elle surprend la population habituée à un environnement bien plus calme⁶. Les troupes ducales menées par le maréchal de Bourgogne Thiébaud de Neufchâtel entrent dans la ville le 3 septembre 1451 et procèdent à des arrestations. Deux semaines plus tard, un procès condamne les principaux meneurs à de lourdes peines, événement sans précédent dans l'histoire de la cité. Le maréchal réinstalle les anciens gouverneurs chassés du pouvoir, permettant la reprise des délibérations municipales le 7 septembre, après une suspension due aux sept mois de la grande révolte.

Si cette répression et l'exécution des peines demeurent une étape incontournable de la « sortie de crise », devant être rappelées et explicitées, elles ne sont en aucun cas exclusives. L'étude croisée des sources, parfois inédites, permettent d'envisager cette sortie non plus seulement de manière verticale – avec l'enquête exigée par le duc, le procès évoqué très politique et les exécutions décidées –, mais aussi de manière horizontale par les rapports entre les autorités municipales et une population bisontine qui, dans l'immense majorité, n'a pas été condamnée et qui demeure à Besançon. Les nouvelles difficultés, ajoutées à d'autres non réglées, peuvent laisser supposer qu'une nouvelle révolte est possible. Or, il n'y en aura plus pendant plus d'un siècle. Ces mois décisifs qui suivent l'automne 1451 méritent donc une attention toute particulière.

Du point de vue gouverneurs, désir de fermeté et acte d'autoritarisme croisent mesures de protection et pardons. L'objectif est la quête de la concorde sociale – véritable topos de la littérature politique du XV^e siècle – et le retour de la paix, avec la question de la réintégration des mutins, jamais étudiée à Besançon et qui dévoile toute la souplesse des autorités municipales.

Enfin, ce processus long et complexe de sortie de crise dans une cité si éprouvée ne peut éviter la question de l'héritage politique des révoltés. Dans le cadre d'une configuration politique qui se réinstalle, il est nécessaire de poser la question d'une éventuelle satisfaction des demandes formulées par les acteurs de la révolte. Certaines idées ou pratiques ont pu être conservées par le pouvoir légitime, peut-être par calcul politique, soucieux des enjeux mémoriels de la grande révolte. Ainsi répression, pardon ou conciliation s'interfèrent et s'entrecroisent à l'intérieur d'une cité qui vit par la sortie de la plus grande crise de son histoire un moment unique et décisif.

Le temps de la répression : punir les coupables et réaffirmer l'autorité municipale. L'application des sanctions.

Le procès de la sédition de Besançon se tient à Gray, situé à environ 40 kilomètres, siège de haute justice où se tiennent régulièrement les assises du bailliage d'Amont. Deux officiers représentent le duc-comte de Bourgogne : le bailli et le prévôt. Le procès se déroule dans le

les longues judiciaires mettent à mal les relations entre le chapitre et la cité ; un accord est trouvé à l'été 1450 et prévoit un dédommagement financier assez lourd au profit de l'archevêque. Un impôt est levé à l'automne 1450 dans un climat qui voit naître de grandes manifestations en décembre 1450 rassemblant jusqu'à 7000 individus ; le mouvement se structure et les mutins prennent possession de l'hôtel de ville le 15 février 1451, début de l'aventure politique de ceux qui seront nommés les antigouverneurs.

⁶ Lors du procès des séditeux de Gray en septembre 1451, le septième accusé nommé Didier le Verrier explique au sujet de ces manifestations qu'il « y avoit bien V ou VI^m personnes qui menoient tel bruit, et y avoit tel effroy par la ville qu'il n'estoit homme qui ne deust avoir paour de veoir celle compaignie ainsi commehue comme elle estoit, pour ce que l'on n'avoit pas acoustume d'ainsi fere audit Besançon, mas souloit on vivre en paix et en amour sans assamblées et sens debat s'il ne plaisoit aux gouverneurs de la ville (...) » (arch. mun. de Besançon, BB 5, fol. 52v-53).

château de Gray, une des principales places fortes du domaine comtal depuis le XIV^e siècle⁷. Le caractère éminemment politique de ce procès, jugeant la plus grande révolte du comté de Bourgogne du bas Moyen Âge, ne fait aucun doute : la multiplicité des actes d'accusation⁸ assimile la révolte à un crime ; ces multiples synonymes évoquent un crime de lèse-majesté qui ne dit pas son nom⁹. Les premières auditions débutent le 11 septembre, et les verdicts sont connus une semaine plus tard. Sur les 16 témoins entendus¹⁰, seuls 2 échappent à toute peine du tribunal alors que les autres sanctions sont sévères : 4 sont condamnés à mort, 4 autres à des amendes relativement élevés, 5 demeurent en prison à Gray avec refus des gouverneurs de leur accorder leur grâce et un dernier est banni de la cité¹¹.

La première mission pour les gouverneurs est donc d'appliquer ces mesures. Dès le 19 septembre, les quatre têtes des condamnés sont ramenées et piquées sur une lance au niveau de l'unique pont de la ville, le pont Battant. Cette mesure exemplaire a énormément marqué les contemporains et les chroniqueurs, bien que les délibérations municipales soient muettes sur ce point. Le 25 septembre, les gouverneurs demandent une copie des cinq mandements du maréchal de Bourgogne avec le détail des condamnations, y compris des sanctions touchant des hommes non jugés à Gray, condamnés pour l'essentiel à des amendes ou à des bannissements particulièrement sévères¹².

Besançon subit au même moment une véritable occupation militaire par les troupes ducales, commandées par le maréchal de Bourgogne présent dans la cité, dont les pouvoirs militaires se doublent de responsabilités politiques¹³. Le contexte est particulièrement difficile pour la cité, qui sort d'une révolte épuisante et traumatisante, et qui doit entretenir des forces dont la splendeur est soulignée par des témoins¹⁴. Par contre, cette situation présente des avantages pour les gouverneurs, rétablis par ce même maréchal, et qui ont ainsi les moyens de pérenniser leur action par une protection inhabituelle dans une ville qui vit avec la hantise de voir germer une nouvelle révolte.

⁷ Frédéric Genévrier, *Une Ville comtale de marche : Gray et son aire d'influence (fin XIII^e-début XVI^e siècle)*, Thèse de doctorat d'histoire médiévale (3 volumes), Besançon, 2009, p. 168.

⁸ Jean Boisot, chef de la révolte et premier accusé du procès, est accusé de « conspiracions, monopoles, machinacions, sedicions, commocions, assablées, entreprises, bannissemens, emprisonnemens et autres voyes de fait, pilleries, roberies et autres crymes et delictz (...) » (arch. mun. de Besançon, BB 5, fol. 1v).

⁹ Sur ce point, voir Jacques Chiffolleau, « Sur le crime de majesté médiéval », dans *Genèse de l'État moderne en Méditerranée. Approches historiques et anthropologique des pratiques et des représentations. Actes des tables rondes internationales tenues à Paris les 24, 25 et 26 septembre 1987 et les 18 et 19 mars 1988*, École française de Rome, 1993, p. 183-213.

¹⁰ Il est évident que, outre Jean Boisot, le leader de la révolte, et un de ses gardes du corps, les principaux protagonistes ont réussi à s'enfuir ou ne furent pas arrêtés au moment de la fin de la révolte. Les détails de l'enquête nous échappent pour savoir comment ces hommes finirent par être accusés.

¹¹ Cette information est connue par une enquête ultérieure réalisée en 1477 (arch. mun. de Besançon, AA 54), ce qui souligne la faible renommée de ce modeste artisan.

¹² « Premierement ung mandement donné par monseigneur le mareschal sur Anthoine Parrandier, Othenin Marquiot, Jehan d'Apremont et Jehan Curtelier, banniz perpetuellement des pays de Bourgoigne et de la cité de Besançon, et leurs biens confisquez a monseigneur et a la cité, du vingt quatrieme jour de septembre mil IIII cent L et ung contenus que l'on preigne tous et singuliers leurs biens en quelque part qu'ilz soient » (arch. mun. de Besançon, BB 5, fol. 128).

¹³ Le maréchal de Bourgogne au bas Moyen Âge cumule souvent les charges militaires avec des fonctions politiques : ainsi, Thiébaud de Neufchâtel était capitaine de nombreuses villes, dont Luxeuil et Besançon. Après le duc et le chancelier de Bourgogne, il est le troisième personnage de l'État bourguignon. Bertrand Schnerb, *L'Honneur de la maréchaussée. Maréchalat et maréchaux en Bourgogne des origines à la fin du XV^e siècle*, Turnhout, Brepols, 2000, p. 154.

¹⁴ Dès l'été 1451, lors d'une première venue à Besançon, Guiot de Montmahoul – autre condamné à mort – explique qu'il se déplaça près d'une porte de la ville, celle de Charmont, « pour veoir la compaignie de mondit seigneur le mareschal que l'on disoit estre belle » (arch. mun. de Besançon, BB 5, fol. 81v).

La présence de la peste en septembre 1451 et les condamnations spectaculaires ont offert à la ville et à ses gouverneurs un répit. L'automne semble plutôt paisible et propice à l'apaisement. Toutefois, les pardons tardifs adressés aux bouchers en février 1452 – nous y reviendrons – dont le rôle fut central dans la sédition, et la crainte d'une nouvelle révolte en mars par l'agitation d'un nommé Jean Malriot¹⁵ suppose que le premier semestre de l'année 1452 est plus complexe à gérer pour les gouverneurs. Ces derniers vont prendre une série d'interdictions que l'on peut classer dans trois catégories : celles relatives à la circulation et au port d'armes ; celles sur les propos tenus concernant la sédition ; enfin celles sur le fait de se rassembler à l'intérieur de la cité.

Les interdictions : vivre dans une cité traumatisée et renfermée.

Dès le 26 janvier 1452, il est interdit de circuler après l'heure du couvre-feu imposé par les autorités municipales¹⁶, avant l'instauration d'un guet de nuit toujours maintenu le 6 mars¹⁷. L'interdiction faite aux étrangers, puis aux habitants et aux résidents de porter des dagues entre en vigueur le 25 août. Elle semble tardive alors qu'elle aurait dû être prise plus en amont ; toutefois, il est possible qu'elle demeure symbolique, voire même anecdotique, car l'essentiel des armes avait été récupéré par les troupes du maréchal à l'hôtel de ville en septembre 1451. Il semble que cette mesure soit plutôt à chercher dans un mois de juin 1452 particulièrement éprouvant pour la population. Les gouverneurs, le 20 juin, affirment leur attachement au duc de Bourgogne – dont l'autorité était contestée par les révoltés – mais surtout ils considèrent que « ladite sedicion n'est pas encoir du tout appaisée ». Il y a ensuite l'élection annuelle des gouverneurs le 24 juin, en présence du maréchal de Bourgogne, et surtout le terrible incendie du 30 juin qui détruit un tiers de la ville¹⁸. Si Jean Pierre Leguay considère cet évènement comme anéantissant le moral des habitants, ce drame est perçu comme une catastrophe par d'éventuels nouveaux impôts pour les réfections, alors que la question fiscale a eu une grande part dans la naissance de la révolte. La ville semble plus que jamais se replier sur elle.

La deuxième catégorie est particulièrement intéressante. Avec des moyens pourtant limités – Besançon dispose selon les années de 5 ou 6 sergents –, les gouverneurs font du contrôle de la parole dans l'espace public un enjeu majeur. Les paroles séditieuses et injures sont régulières durant ce semestre 1452 : qu'elles soient dites contre les gouverneurs, contre le duc, ou contre l'honneur de la cité, elles font l'objet de sanctions rapides et ne semblent pas amener de récidive. L'interdiction repose aussi bien sur la sanction des paroles séditieuses que l'interdiction faite d'évoquer et de parler de cette sédition. Les paroles les plus inquiétantes pour les autorités furent celles prononcées le 10 juillet 1452 par Jacquote, fille de Jean Martin, bannie de la cité :

Aujourd'hui tous mesdis seigneurs ont deliberé et conclud que attenduz les malvaises fames et renommes de Jacquote, femme Jehan Martin, et sa malvaise conduite, et aussi qu'elle a adorer la teste de Boysot, disant que c'estoit beal miracle et que Dieu eust sa belle ame, et pluseurs aultres paroles sedicieuses que ladite Jacquote soit getée hors de la cité, et ly soit faicte deffense de non jamais rentrer en icelle, jusques au bon plaisir de mesdis seigneurs, et estoit lentendement

¹⁵ Ce maçon est accusé d'avoir eu un rôle majeur dans la grande révolte, mais son nom n'apparaît jamais dans le procès des accusés. Il est banni car les gouverneurs doutent « que ledit Malriot ne fut cause de nouvelle sedicion ». Arch. mun. de Besançon, BB 5, fol. 154.

¹⁶ Une des portes de la cité, la porte dite du petit Battant, est maintenue fermée jusqu'à nouvel ordre par les gouverneurs (arch. mun. de Besançon, BB 5, fol. 172).

¹⁷ Il semble existé depuis au moins le 7 février.

¹⁸ Les décombres sont encore enlevés en aout ; bilan : morts et blessés.

comme mesdis seigneurs l'esperoient, qu'elle entendoit du beal miracle que c'estoit du feu qu'avoit au bourg et prez de la teste dudit Boisot¹⁹.

La troisième catégorie, celle relative au rassemblement des personnes, semble aussi bien la plus efficace comme la plus dangereuse. Efficace car « l'émotion » débute avec un rassemblement issu d'une agitation, d'une colère, d'un cri qui peut amener très vite une « commocion » et éventuellement une sédition. L'ordonnance interdisant une assemblée de 3 ou 4 personnes et de « murmurer²⁰ » à Battant est prise le 12 février 1452 ; de même, les habitants d'une rue voisine doivent dénoncer ceux qui sont en train de « murmurer » et de faire des « assemblées²¹ ». Un seul quartier est évoqué – Besançon en comporte 7 au milieu du XV^e siècle –, quand des lieux comme les tavernes ou les places de marchés sont parfois synonymes d'altercations et de contestation. Ces mesures semblent toutefois être efficaces, les paroles séditieuses cessent tout comme les références à des individus jugés dangereux. Les gouverneurs ont su habilement ne pas uniquement sanctionner et réprimer, mais aussi protéger et négocier avec les anciens révoltés.

Entre protection et soumission.

Cette politique a été peu mise en valeur par les historiens comtois jusqu'à présent, or elle semble essentielle. La politique de répression ne demeure qu'une réponse d'urgence liée à un contexte incertain dans un rapport de force défavorable au pouvoir. Ce dernier doit donc donner davantage des gages à la population pour retrouver cette concorde sociale.

La politique d'« asseurement » menée par la ville est une de ces possibilités. Elle consiste à émettre entre deux parties une promesse jurée de s'abstenir de toute violence l'un envers l'autre, et de limiter la vengeance²². Nous pourrions penser que cet usage a dû être fréquent à cause des remarques faites par les gouverneurs ci dessus : or, avec deux seuls « asseurements » prononcés, l'année 1452 semble ne pas avoir été si dangereuse que cela, le total la rapprochant des données des années 1440²³. Plus intéressant est le nombre de sauvegarde accordée par la ville aux habitants. Elle consiste, pour les détenteurs de la puissance, à placer une personne ou une communauté sous leur protection spéciale²⁴. Cette procédure semble distincte de l'« asseurement », et touche 4 personnes pour l'année 1452²⁵ soit autant que lors des 11 années précédentes. Les autorités se montrent ainsi particulièrement réceptives et soucieuses de l'ordre public ; la procédure jurée qui l'accompagne renforce l'emprise directe entre les gouvernés et les gouvernants.

Si ces chiffres significatifs dans les mois suivant la révolte demeurent toutefois plutôt modestes, c'est sans doute parce que les soumissions d'individus aux gouverneurs ont été nombreuses. Il y en eut 12 pour le seul premier semestre de l'année 1452, dont les trois premiers

¹⁹ Arch. mun. de Besançon, BB 5, fol. 198.

²⁰ Le verbe « murmurer » désigne le fait de faire entendre un bruit sourd, de contester ; c'est souvent un signe annonciateur d'une révolte.

²¹ Arch. mun. de Besançon, BB 5, fol. 148v.

²² Claude Gauvard, « asseurement », dans Claude, Gauvard, Alain, de Libera, Michel, Zink, *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, PUF, 2002, p. 101.

²³ 3 « asseurements » sont prononcés en 1440 ; 5 en 1441 ; 2 en 1444 ; 2 en 1445 ; et 2 en 1450. Les années troublées d'avant la révolte (1445-1450), pour lesquelles les historiens disposent de sources, se démarquent également par cette absence.

²⁴ Jean-Louis Thireau, « sauvegarde », dans *Dictionnaire du Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 1285.

²⁵ Le 1^{er} avril 1452, le 22 septembre 1452, le 16 octobre 1452 et le 20 novembre 1452. Notons que pour les trois derniers cas, ce sont des femmes qui en bénéficient.

cas concernent des proches des révoltés²⁶. Ces soumissions concernent des faits commis par des individus, notamment des propos jugés séditieux, comme ceux prononcés par Nicolas Roilot le 14 février 1452 :

et pour ce s'est sobmis et corps et biens a l'ordonnance et jugement de mes dis seigneurs les gouverneurs, de ce que trover sera que ledit Nicolas porvoit avoir dit ou fait, et a promis et jure ad scavoir d'estre leal, feal et obeissans a mes dis seigneurs et notables, et assi si scet ou voit fere aucunes assemblées il le fera scavoir²⁷.

Cette démarche individuelle est à rapprocher d'une condamnation symbolique, l'apposition des armes de la ville sur certaines demeures, qui accompagne une autre sanction ou qui sanctionne la fuite du condamné. Nous n'avons rencontré aucune trace de cette pratique dans les années 1440, alors que les gouverneurs y ont recours à trois reprises entre décembre 1451 et mars 1452, à chaque fois pour des hommes suspectés d'avoir participé à la sédition mais non jugés et condamnés jusque-là²⁸. Il s'agit aussi d'une mesure permettant de marquer la ville et de se la réapproprier après l'épisode de la révolte²⁹. Cette renaissance urbaine ne peut pas se faire uniquement avec des mesures d'ostracisation : il faut aussi intégrer et pardonner le plus grand nombre des habitants.

Pardonner, réintégrer, indemniser : un processus complexe mais obligatoire. Les pardons collectifs et ceux des métiers

Les délibérations municipales et leur transcription reprennent le 7 septembre 1451. Les gouverneurs chassés du pouvoir lors de la grande révolte retrouvent leur rang et leurs prérogatives, et la première mesure mentionnée est le pardon demandé par des habitants de chacune des sept bannières de la ville aux gouverneurs le même jour. 313 habitants au total viennent « crier merci », se soumettre, et

ont promis en tenant la main assavoir d'estre lealx, fealx et obeissant a mesdis seigneurs les gouverneurs deant estre (...) expressement a tous seremens qu'ilz avoient et ont fait au temps passé, et avec ce leurs a esté deffenduz dyres en avant de ne plus fere d'assamblée ~~ne monopoles~~

²⁶ Le 4 janvier, soumission de Guillaume Montrivel, fils de Guillaume Montrivel, antigouverneur lors de la sédition ; le 21 janvier, soumission de Jaquot fort de Bras, fils de Jean jugé à Gray ; et le 31 janvier, soumission de la femme du boucher Othenin Marquiot, un des principaux meneurs de la révolte. Cette dernière du reste n'a pas le droit de quitter la cité, son mari est banni perpétuellement de Besançon.

²⁷ Arch. mun. de Besançon, BB 5, fol. 151.

²⁸ Le 1^{er} décembre 1451, les gouverneurs mettent les armes de la cité sur la porte du four de Jean Patisier « pour la preservacion du droit de la cité, actendu que ledit Jehan, pour les excès, crimes et monopoles fais et perpetrez en ceste cité, s'est rendu fugitiz comme courpable desdis excès et monopoles » (A.M.B, BB 5, fol. 135v) ; le jeudi 2 mars, le maçon Jean Malriot « a esté tres grandement cause de la sedicion qui a esté en ceste cité, et aussi que de riens de veult aydier a prester a la cité, doubtans aussi que ledit Malriot ne fut cause de nouvelle sedicion et pour ce, mesdis seigneurs ont ordonnier audit Jehan de incontinant partir de la cité et de non rentrer en icelle, ne en la banlieue d'icelle, et avec ce que l'on mecte les armes de la ville en son hostel » (A.M.B, BB 5, fol. 154) ; et le 14 mars 1452, Clément Plançon – frère d'un des révoltés condamné à mort – s'est enfui de la ville, et les gouverneurs ont ordonné à Jehan Ludin de mectre les armes de la ville en son hostel, et de fere inventaire de ses biens appelle avec luy Estienne de Choys, et ledit Estienne pour estre garde de sesdis biens pour en rendre compte » (arch. mun. de Besançon, BB 5, fol. 157). Un dernier cas a lieu le 3 avril 1452, où les mêmes armes sont posées sur la maison d'Etienne Thiebaldet, accusé d'avoir voulu tuer le valet de Viard d'Aichey, gouverneur de la cité de Besançon (arch. mun. de Besançon, BB 5, fol. 164).

²⁹ Nous reviendrons sur ce point dans la dernière partie.

sens la licence de mesdiz seigneurs les gouverneurs comme a esté dit que se il ly avoit aucun d'eulx qu'il volsit poursuigre mesdis seigneurs³⁰.

Il est probable que ces pardons se soient tenus devant l'hôtel de ville, dont la prise par les insurgés le 15 février 1451 avait été le début de leur gouvernement personnel. Cette pénitence publique sert à mettre un terme à ce conflit car il permet de rétablir symboliquement l'autorité contestée et l'honneur blessé, nécessité impérieuse dans la société médiévale³¹. Il s'agit de faire état de la restauration de l'ordre, des premières interdictions implicites qui seront reprises dans des ordonnances plus tard mais aussi d'une décision pragmatique : devant l'impossibilité de juger tous les séditeux – seuls 16 le seront lors du procès de Gray, la solution d'apaisement est la plus pragmatique. Tous n'eurent sans doute pas un rôle éminent dans la révolte, mais comme ceux de Saint-Quentin ont « renoncé à tous seremens faits par eulx cy devant durant la sedicion et commocion estans en la cité³² ». La présence du maréchal de Bourgogne a dû inciter les habitants à une prompte coopération.

Ce retour à l'ordre est aussi symbolisé – toujours le 7 septembre – par la réintégration des portiers de la ville, avec des serments faits par chacun d'eux avant la remise symbolique des clés des portes. Cette cérémonie est aussi l'occasion d'une épuration, puisqu'un des portiers présenté comme « l'ung des acteurs de la sedicion derrierement estant en ceste cité » n'est pas reconduit³³. L'ensemble des meuniers de la cité est reçu le même jour, promettant « d'estre lealz et fealz au recepveur des signes des molins pour les gabelles (...)»³⁴. S'assurer le soutien des principaux habitants des bannières par le pardon, retrouver des portiers efficaces pour une meilleure sécurité et s'assurer la fidélité des meuniers, profession capitale : les gouverneurs assurent les besoins vitaux avec l'appui de la population, tout en épargnant les vigneron qui constitua un groupe très présent lors de la révolte : les vendanges de l'automne 1451 semblent se dérouler sans difficultés³⁵.

Un groupe social dans les archives se caractérise par une demande de pardon tardif, le 7 février 1452, ce sont les bouchers. Ce groupe a également eu un rôle majeur pendant la révolte, le boucher Marquiot en fut un des grands meneurs. Cette profession, riche et puissante, jouit d'une mauvaise réputation liée notamment au sang³⁶. Il est possible que les gouverneurs n'aient pas voulu les brusquer ou prendre le risque de faire naître une nouvelle contestation.

Les réintégrations individuelles et les dédommagements

La paix est au cœur de la justification du pouvoir politique. Les autorités politiques ont peur de tout ce qui risque de briser cette harmonie du corps social, de transformer la foule en émeute³⁷. Or, le retour des hommes jugés conjugué à la présence dans la ville d'une population qui a pris une part importante au soulèvement rend la question de la réintégration

³⁰ Arch. mun. de Besançon, BB 5, fol. 121.

³¹ Jean Marie Moeglin, « Pénitence publique et amende honorable au Moyen Âge », *Revue historique*, t. 298, fasc. 604 (oct.-déc. 1997), p. 225-269.

³² Arch. mun. de Besançon, BB 5, fol. 122v.

³³ Il s'agit de Guillaume Montrivel, qui fut aussi l'un des 14 antigouverneurs à diriger la cité pendant la grande révolte (arch. mun. de Besançon, BB 5, fol. 121v).

³⁴ *Ibid.*

³⁵ Il faut rappeler que sur les 4 condamnés à mort, 3 étaient vigneron (Boisot, le chef de la révolte, était lui orfèvre). Plus largement, les vigneron semblent très nombreux à prendre part à la révolte : les chroniques urbaines du XVI^e parlent des « mutins » et des vigneron.

³⁶ Bertrand Schnerb, « Caboche et capeluche : les insurrections parisiennes au début du XV^e siècle », Frédéric Bluche et Stéphane Rials, *Les Révolutions françaises*, Paris, Fayard, 1989, p. 122-123.

³⁷ Claude Gauvard, « *De Grace especial* ». *Crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010 (1^{ère} édition 1991), p. 867.

incontournable et urgente, nous avons vu que le risque de nouvelle révolte est pris très au sérieux. Les gouverneurs prennent rapidement des dispositions pour conserver cet idéal de paix, notamment en refusant de gracier quatre prisonniers qui demeurent en prison à Gray en novembre 1451³⁸ : deux ne seront jamais réintégrés³⁹ alors que les deux autres de retour à Besançon reçoivent des marques d'honneur de la cité⁴⁰.

En fait, la réintégration opère une forme de sélection entre les individus non condamnés à des peines d'exclusion : la notabilité, la bonne renommée des rebelles ou leur utilité sociale peuvent jouer en leur faveur. Les quatre individus condamnés à des amendes – dont les montants élevés laissent deviner une considération sociale marquée – furent tous des notables avant la révolte, parfois de nombreuses années avant son essor, et demeurent nommés ainsi après. Parfois même leur implication dans la révolte ne leur empêche pas de se montrer utiles pour la ville : ainsi Jean Fort de Bras, barbier, est témoin de la cité pour des actes administratifs⁴¹. Son passé de notable peut être un argument en sa faveur, mais il est incomplet dans la mesure où les quatre condamnés à mort l'étaient également. Le métier de cet homme n'est pas non plus une raison suffisante ; il semble que sa présence marquante dans la révolte – il fut un des responsables de la tenue des serments, devenant ainsi un personnage familier pour la population – avec une relative discrétion⁴² font de lui un allié finalement plutôt précieux pour les gouverneurs dans cette période de transition politique incertaine.

Pour d'autres, le statut professionnel est clairement une plus-value. Didier le Verrier, messenger et ambassadeur lors de la rébellion, dispose vraisemblablement d'un savoir-faire artisanal, décelable dans son patronyme, qui le rend indispensable pour la cité. Il est sollicité pour la fabrication d'écussons aux armes de la ville, la réfection des verrières de l'hôtel de ville en 1460 et il assure par ses ouvrages la représentation de la cité lors de cérémonies funéraires⁴³. Le relatif décalage dans le temps est sans doute dû davantage à une question de finances – la ville est endettée – qu'à une nouvelle suspicion à son égard. Il est possible d'imaginer que les familles des rebelles aient été également davantage surveillées et condamnées lourdement en cas d'infraction, mais il est difficile d'en dire plus à ce sujet, la documentation étant particulièrement maigre⁴⁴. Nul doute toutefois que les patronymes des rebelles, notamment les survivants, demeurent connus dans la cité.

³⁸ Il s'agit de Pierre qui Dort, Jean du Molin, Jean Poliet et Jean du Boux. Signalons que Jean de Chaffoy, antigouverneur pendant la révolte, subit la même peine (arch. mun. de Besançon, BB 5, fol. 133).

³⁹ En mai 1452, Pierre qui Dort est « mis hors de la dite cité a cause des debas et discencions » (arch. mun. de Besançon, CC 26, fol. 19) : il est sans doute banni. Quant à Jean de Boux, sa détention évoquée ci dessus est l'ultime trace de son existence dans les archives : il ne semble pas revenir à Besançon par la suite.

⁴⁰ Jean Molin est ainsi évoqué comme « notable » de Saint Quentin en juillet 1451 (arch. mun. de Besançon, BB 5, fol. 367v) alors qu'il ne l'était pas avant la révolte ; quant à Jean Poliet, il est plus tardivement nommé capitaine de la porte de Charmont en décembre 1474 (arch. mun. de Besançon CC 41, fol. 73-79). Confier une partie de la sécurité de la ville à un ancien mutin témoigne de la confiance retrouvée et de la longueur de ce processus individuel.

⁴¹ Il est par exemple témoin pour un acte passé par la commune en 1456 (arch. mun. de Besançon, CC 29, fol. 91 bis) et cité comme clerc pour recevoir le différent entre l'archevêque et le lieutenant du juge le 4 mars 1458 (Arch. dép. de la Côte d'Or, B 3323, fol. 11).

⁴² Son nom dans le procès des rebelles n'est cité qu'à une seule reprise.

⁴³ Il fabrique par exemple 12 écussons sur des torches pour l'obit de madame de Fribourg en 1465 (arch. mun. de Besançon, CC 36, fol. 60v) et il reçoit 10 francs en juillet 1467 pour avoir fait des écussons sur des bannières pour l'obit du duc de Bourgogne (arch. mun. de Besançon, CC 38, fol. 54).

⁴⁴ Deux cas retiennent notre attention. Le premier concerne Jacob, fils de Jean Fort de bras, banni de la cité pour « ce qu'il avoit forffait » et qui est réintégré le 13 décembre 1468, « jurant d'obéir aux gouverneurs et garder de son povoir l'honneur et proffit de la dite cité et aussi obéir a son pere » (arch. mun. de Besançon, BB 7, fol. 100).

Le cas de l'épouse de Jean de Molin est encore plus intéressant. Le 12 aout 1452, « les gouverneurs considerant la mal fame de la femme Jehan du Molin, prisonniere au maire pour avoir menassée du feu, considerant aussi

Toutefois, nous avons surtout évoqué les hommes à Gray et qui demeurent avant tout des relais et des exécutants des meneurs, les 14 antigouverneurs⁴⁵. Tous furent des notables avant la grande révolte, ce qui leur permet une réintégration plus facile car ils appartiennent au « même monde » que celui des gouverneurs rétablis, ayant de ce fait travaillé ensemble notamment dans les années 1445-1450. Cette marque de l'honneur explique qu'aucun ne vit ses biens être inventoriés, même si des amendes importantes ont été prononcées⁴⁶. Certains d'entre eux sont même nommés pour des charivaris en 1454, preuve que le retour de ces cérémonies dans l'espace urbain est pensé en fonction du rang social des individus⁴⁷. Leur réintégration fut donc plus aisée, mais elle fut parfois discrète⁴⁸ et non automatique. Jean de Chaffoy semble ainsi avoir longuement fréquenté les prisons⁴⁹, pour une raison que nous ignorons. Il est possible que ces hommes aient réussi à se faire oublier, Boisot devenant rapidement le seul nom associé à la révolte⁵⁰ ; en outre, sans doute la nouvelle situation politique de la fin des années 1460 – disparition de Philippe Le Bon en 1467, du maréchal de Bourgogne en 1469, et un certain renouvellement des gouverneurs à Besançon – facilite cette évolution. La réintégration demeure un processus non linéaire, complexe, mais qui est un succès pour les gouverneurs.

Les dédommagements sont également un moyen pour les particuliers mais aussi pour la ville de retrouver son honneur. Cette question est sensible car elle amène à revenir sur une des principales mesures prises par les révoltés au pouvoir : la spoliation des biens de riches citoyens pour payer les dettes et rembourser l'archevêque. Elle s'apparente à un vol, crime assimilé à la lâcheté et à la dissimulation – c'est aussi une trahison – et très sévèrement puni⁵¹. On observe un certain décalage dans le temps puisque ce sujet n'est abordé qu'en janvier 1454, lorsque les gouverneurs convoquent 47 individus pour leur demander de restituer les biens pris lors de la sédition⁵². Malheureusement, le dénouement de l'affaire nous échappe totalement, aussi bien que le montant des préjudices que sur les restitutions formulées. Les rares dédommagements connus datent de février-mars 1456 : Robert Prévost retrouve

que autresfoys pour telles menasses, elle avoit estee prisonniere, que son proces ly soit fait, et qu'elle soit fustiguée par la cité et d'icelle cité et banlieu bannie perpetuellement » (arch. mun. de Besançon, BB 5, fol. 215v). Ses propos interviennent après le terrible incendie de 1452, détruisant un tiers de la cité, et ont sans doute pesés lourd dans la sanction au même titre que sa mauvaise renommée. Enceinte au moment des faits, elle est bannie le 29 aout, les délibérations municipales en ont conservé la description (arch. mun. de Besançon, BB 5, fol. 224).

C'est peut-être pour préserver sa famille que Jean Boisot déclare au procès qu'il n'a pas d'enfants ; or, il est marié et il a au moins un fils au moment de la révolte. Il est aussi possible que Boisot, assimilable à un mystique, ait volontairement omis ce détail pour sa rapprocher du personnel ecclésiastique avec lequel il a noué de nombreux contacts et avec qui il est proche.

⁴⁵ Avec l'exception notable de Boisot, « capitaine général » de la révolte et seul antigouverneur à avoir été jugé.

⁴⁶ Trois antigouverneurs sont amendés : Guillaume Poutot (2000 livres), Hughuenin Annelz (600 livres) et Perrin d'Auxon (500 livres). (Arch. mun. de Besançon BB 5, fol. 128).

⁴⁷ Guillaume de Saint-Quentin et Perrenot l'Orfèvre sont nommés dans la « recepte extraordinaire des charevariz » de cette année (arch. mun. de Besançon, CC 27, fol. 39).

⁴⁸ Par exemple le cordonnier Renaut de Quingey, le poutier de cuivre Annelz ou le tisserrand Perrin d'Auxon semblent continuer ainsi leurs activités professionnelles après la révolte.

⁴⁹ Toujours incarcéré à Gray en novembre 1451, il est prisonnier à Faucogney (département de la Haute Saône) en décembre 1452 et l'est encore en 1456 (arch. mun. de Besançon, CC 29, fol. 75). Il est possible qu'il ne revienne plus par la suite à Besançon.

⁵⁰ C'est ce qui apparaît dans une délibération de 1457 (arch. mun. de Besançon, BB 6, fol. 104v). En septembre 1469, un autre registre parle de « dampnable sedition de feu Jean Boisot » (arch. mun. de Besançon, BB 7, fol. 153v).

⁵¹ Valérie Toureille, *Vol et brigandage au Moyen Âge*, Paris, PUF, le nœud gordien, 2^{ème} édition 2007, p. 3.

⁵² Arch. mun. de Besançon, BB 5, fol. 423. Le maréchal de Bourgogne sera présent le jour de la restitution, car ce vol fut aussi préjudiciable au duc de Bourgogne, gardien de la cité.

dix bichoiz et cinq amines froment et ung bichoiz avene (...) laquelle grainne Jehan Boisot et ses consors luy prirent en l'alle de sa part qu'il tenoit de l'aminaige par admodiacion (...) ⁵³ ; un nommé Besançon Fevre de Chalezeule, povre laboureur comme par le temps de la sedicion Jehan Bosiot et autres ses complices vendyrent ung vassel de vin appartenant audit suppliant lors estant en l'ostel de Jacot Chaudet et depuis par vostre ordonnance a esté tauxé a trois frans neuf gros comme de ce povez estre a plain informez sans en faire plus longue narracion il vous plaise de voz benignes graces ordonnez et faire payer ledit suppliant d'iceulx trois frans neuf gros et il pryera Dieu pour vous et pour la noble cité ⁵⁴.

La cité et les gouverneurs cherchent sans doute à gagner du temps et connaître précisément l'état de chaque requête, d'autant plus que la négociation avec l'archevêque pour le dédommagement final de Bregille se poursuit. Plus intéressant, cette indemnisation est contemporaine de la vente des biens des condamnés à mort, dont une copie est envoyée à Dijon en aout 1456 ⁵⁵ ; la vente a sans doute été actée et achevée avant les indemnisations évoquées, la ville étant toujours dans une situation financière délicate.

Ces réintégrations et ces dédommagements servent au final à ressouder la communauté politique, mais profitent incontestablement aux gouverneurs qui affirment leur pouvoir avec souplesse, sous l'œil des autorités bourguignonnes. Si la cohabitation entre anciens rebelles – antigouverneurs et accusés du procès – et le reste de la population semble se passer au mieux, une catégorie sociale pose question : les ecclésiastiques.

Le cas complexe du personnel religieux.

Vieille cité épiscopale, Besançon possède de nombreux édifices religieux : tous les grands moments de l'Église au Moyen Âge ont laissé chez elle des traces que nous retrouvons au XV^e siècle ⁵⁶. Il sera question essentiellement question des membres du chapitre de Besançon, avec qui les relations ont été tendues dans les années précédant la grande révolte. Cette dernière a surtout eu comme particularité de voir des chanoines avoir un rôle important auprès des rebelles, certains devenant leurs principaux conseillers politiques ⁵⁷. L'abbé de Bellevaux, abbaye cistercienne, fut un des antigouverneurs et l'ami de Boisot ; enfin, deux prêtres, Guillaume Tarevelet et Guillaume Chaumonnet, furent aussi des alliés des rebelles. Cette complicité a concerné des personnages d'envergure comme Jean Beaupère – un des juges lors du procès de Jeanne d'Arc –, et a amené la rétribution financière de quelques chanoines pour services rendus. La situation est telle que l'archevêque Quentin Ménard, prélat de 1439 à 1462, fut même soupçonné de fomenter la révolte afin de se venger des anciens gouverneurs ⁵⁸.

⁵³ Arch. mun. de Besançon, CC 29, fol. 68 quart.

⁵⁴ Arch. mun. de Besançon, CC 29, fol. 70 bis.

⁵⁵ « *Item* pour une pel de parchemin pour faire une pertuire pour porter a Dijon pour Jehan de Clerevalx et pour copie certains articles faicant mention de biens immeubles que l'on avoit vendu de Girard Plançon, Tavernot et Jehan Boysot audit et autres gens que n'estoient pas de la recepte de Jehan Nardin laquelle copie esté de la ville a faure : 4 gros » (arch. mun. de Besançon, CC 29, fol. 97v).

⁵⁶ Roland Fiétier, « Notes sur la vie religieuse à Besançon au XV^e siècle », dans *Extrait des Miscellanea Historiae Ecclesiastica II, Bibliothèque de la revue d'histoire ecclésiastique*, Fascicule 44, Louvain, 1967,

⁵⁷ Nous trouvons six noms évoqués dans le procès des rebelles : Pierre Salomon, Jean Beaupère, Pierre rebrachien, Jean Orlan, Étienne Romain et Jean Comitit.

⁵⁸ Les chroniques urbaines du XVI^e sont notamment très sévères sur son attitude : « c'estoit du tout par le conseil et par le enhortement de Quentin Mainnard archevesque de Besançon ». (Chronique anonyme non datée « Aucunes choses mémorables lesquelles se sont passées anciennement riere la cité de Besançon », dans *Documents inédits pour l'histoire de la Franche-Comté tome VII*, Besançon, 1876, p. 272.

Or, les gouverneurs ne peuvent quasiment rien faire face à ce personnel comprenant des officiers de l'archevêque et des figures éminentes de l'encadrement religieux protégés par des familiers du duc de Bourgogne. Du reste, le procès de Gray n'en a inquiété aucun, malgré des témoignages accablants. Toutefois, des sanctions ont pu être prises : l'abbé de Bellevaux, par exemple, est convoqué à son procès en juillet 1452⁵⁹ pour une cause que nous ignorons, peut-être en lien avec la grande révolte. Ce personnage sulfureux est par la suite accusé, après la révolte, de sortilèges et de magie, assimilé à « un sorcier fabriquant des figures de cire avec lesquelles il répandrait ses maléfices⁶⁰ ».

Autre exemple : le curé de la paroisse Saint-Pierre à Besançon, Guillaume Tarevelet⁶¹, a joué un rôle actif dans la grande révolte : il est expulsé de la ville le 27 juillet 1453 pour être « rentré à Besançon sans permission ». Mais il bénéficie par la suite de la protection de l'archevêque Quentin Ménard : en 1459, il est chanoine à la Madeleine à Besançon⁶².

La marge de manœuvre est mince pour les gouverneurs rétablis, partagés entre le recours à une nécessaire répression, mais bloqués par le statut de ces personnes et la population désireuse de calme et de retour à la normale. Il faut toujours prendre en compte la perturbation que représente l'émeute dans une société où les gestes et les mots sont répétitifs et fortement ritualisés⁶³. La révolte se présente comme une inversion des valeurs traditionnelles qui servent à ordonner la société, comme le bruit inhabituel, la rupture du temps – l'agitation est surtout nocturne – ou de l'espace – la ville tend à se fermer sur elle-même. Ce traumatisme suit un autre particulièrement douloureux, qui fut l'interdit prononcé contre la ville entre 1448 et 1450⁶⁴. Ces éléments laissent supposer que les églises n'étaient pas des objectifs des Bisontins lors de la grande révolte : aucun pillage d'église n'est à signaler, et Gérard Larmet, un des accusés du procès, affirme avoir écouté la messe célébrée dans l'église de la Madeleine avec d'autres en décembre 1450⁶⁵. Parce qu'ils n'ont pas vraiment le choix, les gouverneurs sont obligés de faire cohabiter cette population dans la cité, à la nuance près que le chapitre demeure une véritable enclave dans la cité.

Ce rappel souligne néanmoins que les idées des révoltés ont rencontré un certain écho, avec des motivations pouvant être variées selon les individus – adhésion, opportunisme politique, appât du gain –. Se prolonge-t-il après septembre 1451 ?

⁵⁹ Bastien Lambequin, clerc demeurant à Dijon, touche 20 sous pour porter des lettres du président et des gens du conseil de Dijon « a monseigneur le bailli de Dijon par lesquelles ilz lui escrivoient estre le landemain au lieu de Cisteaulx dedans le disner pour avec autres conseillers de mondit seigneur faire le proces de l'abbé de Bellevaux estre audit Cisteaulx ». (Arch. dép. de la Côte d'Or, B 1721, fol. 115).

⁶⁰ Michel Burki, *op. cit.*, p. 61. Les plaintes sont examinées par un prêcheur, mais après jugement il est acquitté le 24 mai 1463. On le retrouve prenant la tête d'un prieuré de l'ordre des Augustins avant d'être nommé évêque suffragant de Besançon.

⁶¹ Son frère Jean est licencié « es lois », lieutenant général du bailliage d'Amont (1441-1449), conseiller de Philippe le Bon en 1445.

⁶² Laurence Delobette, *Trois mille curés au Moyen Âge : les paroisses du diocèse de Besançon, XIII^e-XV^e siècles*, Besançon, Cêtre, 2010, p. 52.

⁶³ Claude Gauvard, *Violence et ordre public au Moyen Âge*, Paris, Picard, Collection les médiévistes français, 2005, p. 206.

⁶⁴ Claude Fohlen, dir., *Histoire de Besançon*, Besançon, Cêtre, 1964, p. 506-507.

⁶⁵ « (...) et ce fait ledit qui parle avec lesdiz Beneoit, Perrin Roset, Jehan Berdet et Jehan Vigilet, s'en alerent en l'église de la Madagleine, et illec oyrent la messe du point du jour (...) » (arch. mun. de Besançon, BB 5, fol. 50).

La sortie de crise et l'héritage politique des révoltés dans la cité :
les idées, les pratiques et la mémoire ambivalente de la grande révolte.
Les demandes politiques des révoltés, vite abandonnées ?

Réfléchir à une telle question est un exercice délicat : en effet, les sources écrites sont produites par les élites, qui n'ont que mépris pour le « populaire⁶⁶ », et ont peu disserté sur la gouvernance des rebelles. Toutefois, le procès des séditieux de Gray en septembre 1451 offre un témoignage exceptionnel sur le rôle des rebelles. Il évoque une révolte menée par les « petits » contre les « grands », les révoltés se présentant comme les défenseurs des premiers nommés face aux seconds, prêts à se battre pour un meilleur gouvernement urbain⁶⁷. Cet élément tangible est toutefois à prendre avec des précautions, puisqu'il vise essentiellement à légitimer une action criminelle par la justification du « mauvais gouvernement », et surtout par le fait que la révolte est le fait d'hommes plutôt aisés et bien intégrés aux réseaux politiques avec de plus des comportements sociaux proches des gouverneurs légitimes⁶⁸. Du reste, leurs pratiques politiques s'inspirent très largement de celles de leurs prédécesseurs⁶⁹, à tel point que la révolte ne semble pas avoir été sur ce point une réelle rupture.

Reste cette question fondamentale : que voulaient les révoltés ? Avaient-ils des idées « programmatiques » et reste-t-il après la révolte un « héritage » politique fait de demandes que les gouverneurs auraient finalement acceptées ? Écoutons à nouveau les révoltés s'exprimant à leur procès. L'impression dominante est qu'ils ont agi de manière empirique, sans idées clairement établies, agissant peut-être par l'appât du gain avec les pillages ou par vengeance sociale pour quelques uns – les bouchers, les vigneronns en conflit avec la cité, des condamnés par les gouverneurs avant la révolte –, en tout cas toujours en suscitant une horreur les assimilant à des criminels.

Gérard Larmet, un des accusés, est le seul à évoquer l'existence d'un programme en trois points dont Boisot est l'auteur, prenant la forme d'une requête adressée aux gouverneurs dès les premiers temps de la révolte. Il est rapporté dans les termes suivants :

qu'il failloit qu'ilz feissent une requeste pour ladite communauté contenant trois poingz⁷⁰ :
premierement, que ceulx qui avoient demoli et brulé Beurgilles outre la deliberacion qui en
avoit esté faicte c'est assavoir de le desamparer tant seulement en feissent reparacion ;
secundement, que Nicolas de Villote, lors tresorier de ladite cité, rendeist compte et reliqua des

⁶⁶ Un auteur anonyme, sans doute un gouverneur destitué en février 1451, rédigeant des doléances au duc sur la situation de la ville en 1451 utilise une citation de Saint-Jérôme pour exprimer son opinion « *Ad Nepotianum in illo inquit magis facile est quod indoctam plebestulam decipere que quicquid non intellegit plus miratum* » que l'on peut traduire ainsi : « Rien de plus facile que de séduire une plèbe vulgaire et ignorante par un discours volubile car, moins elle comprend, plus elle admire » (Saint Jérôme, *Lettres*, t. II, texte établi et traduit par Jérôme Lacourt, Paris, Les Belles Lettres, 1951, p. 183). (Arch. dép. du Doubs, B 329, pièce n° 7, page 4).

⁶⁷ Le deuxième témoin, Tavernot, défend son action, celle de ses complices et des conseillers : « ce pouvre peuple que les grans vouloient ainsi fouler et mal gouverner » (arch. mun. de Besançon, BB 5, fol. 34v).

⁶⁸ C'est notamment le cas avec les alliances matrimoniales. Perrenot l'Orfèvre a épousé Moniate, fille de Thibaut d'Orchamps, qui lui donne une dot de 300 francs : tous deux sont notables et futurs antigouverneurs (Ulysse Robert, *Les Testaments de l'officialité de Besançon 1265-1500, tome 1*, Paris, 1902, p. 183). Vauchier Donzel fut marié à Richarde d'Orchamps, qui semble être de la même parenté que Thibaut déjà cité (*Ibidem*, p. 100).

⁶⁹ Sur ce point, nous nous permettons de renvoyer le lecteur à notre article : Julien Lagalice, « La révolte de Besançon en 1451 où l'ambiguïté politique, entre réappropriation de pratiques normatives et la tentative de production de normes », *Strathèse*, n° 7, 2018. Normes et normativités, Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg, URL : <http://strathese.unistra.fr/strathese/index.php?id=1294>.

⁷⁰ La préméditation de Boisot soulignée ici a pu peser lourdement dans le procès, et que cette requête va plus loin que la simple dénonciation de l'impôt, on peut réellement la rapprocher d'une sorte de programme politique.

deniers de ladite cité par luy receuz depuis vingt ans en arriers ; tiercement, que les heritaiges de ladite cité qu'estoient alienez et mis en aultruy main feussient renduz et restituez a ladite communaulté⁷¹.

Dans l'esprit de Boisot et de ses complices, les gouverneurs ayant ordonné de mettre le feu à Bregille et aux possessions de l'archevêque sont les seuls coupables⁷² : ils doivent réparer leur erreur, et donc ne pas passer par cet impôt demandé aux citoyens et qui cause de grands débats. Ce premier point est vite caduc : les gouverneurs prétextent que cette décision a été prise pour l'ensemble de la communauté qu'ils représentent, de ce fait chacun est redevable d'aider la commune. Cette idée l'emportera au cours des années 1450 ; les habitants ne s'y opposeront plus. La paix est à ce prix.

La deuxième est intéressante puisqu'elle associe les difficultés de la cité au manque de transparence politique, notamment à l'accès des comptes. Il s'agit d'une demande répétée en période de révolte, caractéristique d'un sentiment d'exclusion, d'autant plus que le trésorier en place est critiqué : des auditions futures dévoileront un certain nombre de malversations de sa part dans sa gestion. Cette rumeur naît peut-être pendant la révolte, avec l'espoir qu'une enquête réduise l'effort demandé aux citoyens ; plus généralement, les officiers chargés de manipuler l'impôt sont des cibles au moment des révoltes médiévales. Cette demande de consulter les comptes fait écho aussi à la demande des Bisontins en 1383, suite à une autre révolte, d'être associée à l'audition des comptes : elle sera acceptée, bien que ce ne soit que pour une durée limitée. En 1452, cette demande semble pouvoir aboutir : les comptes – dont la dernière trace remonte à 1449 – sont à nouveau établis à partir de septembre 1452 dans un climat, nous l'avons vu, davantage apaisé et sécurisé. Mais cette autre requête n'aboutit pas : les auditeurs sont soit des notables favorables aux gouverneurs, soit une partie de ces derniers. Le retour de la concorde sociale se fait paradoxalement avec une exclusion toujours forte.

Le troisième point est le plus intéressant puisqu'il développe une idée politique forte autour de la communauté, terme que les rebelles usent en très grande quantité⁷³. Les difficultés financières dans l'analyse de Boisot sont à relier ici à une mauvaise gestion municipale, et qui ne profite pas au plus grand nombre. Aucun individu ici n'est clairement mentionné, ce sont les biens avant tout qui sont évoqués. Il faut donc d'abord connaître et identifier l'ensemble de ces biens, et ce souci de gestion est à l'œuvre durant l'ensemble de la sédition ; ce rapport constant à l'écrit est une des originalités de ce mouvement, bien loin de l'image véhiculée par l'historiographie les assimilant à un groupe violent et cherchant davantage à détruire qu'à construire. Il est même possible que ce souci de gestion rigoureuse soit repris par les gouverneurs après septembre 1451 : d'abord par la nomination de deux hommes en août 1452 pour mettre par écrit pour la commune et recenser tous les papiers depuis au moins trente ans⁷⁴ : le rapprochement avec la demande de Boisot est manifeste ; ensuite avec l'achat d'un livre en parchemin en 1456 pour faire un rentier. Il s'agit en toute vraisemblance du censier de 1460, avec comme préambule un objectif qui fait écho à celui de Boisot : « Cy commence le reniter

⁷¹ Arch. mun. de Besançon, BB 5, fol. 47v.

⁷² 6 hommes sont particulièrement visés par les émeutiers : ce sont d'ailleurs leurs six maisons qui seront pillées peu de temps après l'installation au pouvoir des émeutiers.

⁷³ Dans le procès, les rebelles parlent de « communaulté » à 15 reprises et de « commune » à 110 reprises.

⁷⁴ « Aujourd'huy, mesdis seigneurs les gouverneurs (...) que pour ce qu'ilz ont autresfoys commis pour veoir et visiter les papiers de ceans maistre Jehan Lanternier et Jehan Ludin, citiens de Besançon, pour rapporter par escript tout ce qu'est de prouffit pour la communaulté, et aussi qu'ilz nombrent tous les papiers depuis trente ans en ça, que pour leurs penes et salaires ilz aront chacun jour qu'ilz vacqueront trois solz ung chacun d'eulx moyant ce qu'ilz jureront ad scavoir de bien et diligement extraire le tout le contenu esdis papiers et de vacquer tous les jours cinq heures ou environ, c'est assavoir deux heures devers matin et trois apres dignier » (arch. mun. de Besançon, BB 5, fol. 220).

des censes, rentes, revenues, yssues, prouffiz et emolumens ordinaires et aultres droy, usaiges, seignories appartenant a la cité de Besançon⁷⁵ ». Ce document comptable ordinaire se démarque également par le blason de la ville, rappelant qu'elle est sous la protection de l'empereur allemand, peint dans une lettrine⁷⁶.



Figure 1. Lettrine et blason de la ville, 1460 (arch. mun. de Besançon, CC 481, fol. 1)

Cette présence, dans ce contexte, d'un tel document complète une sorte de « programme iconographique » qui prend la forme d'un nouveau sceau peu après la fin de la révolte⁷⁷, les ouvrages pour la cité demandés par les gouverneurs ou encore le déploiement des armes dans la ville contre les anciens séditeux et complices de la révolte. En quelques années, ces marqueurs sont davantage présents dans le territoire urbain que par le passé, non pas comme simple « logo », mais bien dans celui de l'image de la ville, « instrument d'intervention et de contrôle qui imprime sa marque sur ceux qui la visitent et qui, la visitant, se soumettent à elle. Si le pouvoir marque la ville, c'est parce que la ville a le pouvoir de marquer ceux qui l'habitent et la parcourent⁷⁸ ». Vivre dans une cité après une grave révolte permet de voir que des idées peuvent être maintenues ; mais si certaines sont plutôt restées lettres mortes, leurs pratiques politiques plus discrètes ont eu un certain succès après la révolte.

Des pratiques politiques pérennes ?

Si la volonté de détruire et interdire tout ce qui évoque la grande révolte est manifeste après septembre 1451, certaines pratiques politiques des révoltés constituent de parfaites exceptions. La question du pouvoir exécutif est assez intéressante. Nous avons déjà souligné le renforcement de ce pouvoir pendant la révolte, avec la toute puissance de Boisot qui devient le capitaine général de la cité, tout en convoquant un conseil restreint, composé des principaux meneurs et prenant les décisions les plus importantes. La culture du secret politique, dont la terre bourguignonne offre un excellent modèle⁷⁹, touche également le gouvernement de la révolte.

⁷⁵ Arch. mun. de Besançon, CC 481, fol. 1.

⁷⁶ « D'or à l'aigle de sable, tenant de ses serres deux colonnes de gueules brochant sur les ailes ».

⁷⁷ Mise en évidence par Auguste Castan. Il est possible que le changement soit lié à l'usage de l'ancien par les révoltés, du fait de leur légalisme et de leur rapport à l'écrit.

⁷⁸ Patrick Boucheron, « Introduction générale » dans *Marquer la ville : Signes, traces, empreintes du pouvoir (XIII^e-XVI^e siècles)* (en ligne). Paris-Rome : Éditions de la Sorbonne, 2013, p. 19.

⁷⁹ Voir Jean-Baptiste Santamaria, *Le Secret du prince. Gouverner par le secret France-Bourgogne XIII^e-XV^e siècle*, Champ Vallon, Époques, 2018.

Ce renforcement de l'exécutif est aussi une nouveauté dans les pratiques politiques des gouverneurs restaurés. A partir du 1^{er} mai 1452, un président de séance est instauré chaque semaine, menant les débats, demandant l'avis des autres gouverneurs et donnant le sien en dernier. Cette mesure ne semble avoir rencontré aucune opposition de la part des autres gouverneurs. Elle précède de quelques mois l'emploi par les délibérations municipales de « souveraineté⁸⁰ » lors d'un jugement fait entre deux citoyens, terme qui à notre connaissance n'est pas présent dans les registres de délibération antérieurs à la révolte. Il est intéressant car c'est au même moment que le terme « antigouverneur » est employé pour la première fois pour désigner le pouvoir des rebelles, autre rapprochement notable entre les deux groupes.

La concertation pour faire un impôt en 1453 est un autre moyen pour rapprocher les pratiques des deux gouvernances. L'objectif est de ne pas renouveler l'erreur de 1450 où fut prise la décision d'instaurer un impôt sans concertation, non proportionnel aux revenus et dans la précipitation. Les gouverneurs souhaitent associer l'ensemble des habitants des sept bannières sur ce sujet, et consultent près de 500 notables. Cette remarque est intéressante car cette échelle des bannières était privilégiée par les rebelles ; en juillet 1453, certaines s'expriment au nom des « notables et autres populaires⁸¹ », comme si l'esprit de Boisot et de ses complices n'avait pas totalement disparu. Une élection pour désigner la perception de l'impôt se fait, avec le souci d'une solidarité et d'une juste répartition⁸².

Il est significatif de noter le bon déroulement de cette opération qui n'a suscité aucune tension particulière ou refus de collaborer, signe que le nouveau système politique s'inspirant de réflexions propres à la révolte peut parfaitement fonctionner.

Un autre élément tangible est le rapprochement opéré par les gouverneurs établis avec une partie du monde religieux de la cité. Les gouverneurs vont surtout mettre à contribution les bonnes relations qu'ils ont toujours eues avec les ordres mendiants pour renforcer leur influence. À l'origine, se trouve une faute commise par un frère de l'ordre mineur, Jean Gauthier, expulsé du couvent par les autres frères pour « paroles séditieuses » : il semble que ce soit la seule opposition notable de l'époque entre le couvent franciscain et les gouverneurs⁸³. Ces frères lui pardonnent d'autant que le frère Gauthier « s'en repentoit » : le repentir d'un religieux inspire la confiance. Il doit promettre de faire de bonnes prédications devant le peuple, en clair de se faire le porte-parole des gouverneurs en dispensant une « bonne parole » en parfaite adéquation avec les objectifs politiques des gouverneurs : le détracteur Gauthier est devenu partisan. Les gouverneurs semblent renouveler une « alliance » avec des religieux comme celle faite par les rebelles, sauf que les frères ne conseillent plus la cité – du moins dans les archives conservées – mais la servent et se mettent à son service.

Les gouverneurs punissent avec davantage de rigueur les blasphèmes par une ordonnance du 1^{er} septembre 1452⁸⁴, et encouragent les sermons qui fulminent contre la luxure,

⁸⁰ « l'on a conclud que non observant les choses par ly personnes debvant estre contraing de proceder oultre (...) et cest appointment a esté fait par souveraineté pour que les preuves d'ung costé et d'autre sont egales ». (Arch. mun. de Besançon, BB 5, fol. 278v).

⁸¹ C'est le cas pour les bannières de Saint-Pierre, du Maisel et de Chamars

⁸² Voir par exemple la bannière de Battant : « Aujourd'huy, tous ceulx devant escrips et nenuie disreparte ont esté d'avis et d'acort que pour descharger la cité des debtes et charges en quoy elle est obligie que l'on face ung impoz, et ilz se emploierait volenté et y feront de leurs possibilité chascun en droit soy tant que par raison mesdis seigneurs les gouverneurs se loueront d'eulx » (arch. mun. de Besançon, BB 5, fol. 370) ; ou bien les bannières de Charmont et d'Arènes : « lesquelx tous sont estez de oppinion que l'on face ung impoz, et que ung chacun d'eulx se aidera volentiers du mieulx qu'il porra » (arch. mun. de Besançon, BB 5, fol. 370v). Cinq des seize hommes jugés à Gray sont notables : Didier le Verrier et Jehan Molin (Saint-Quentin) et Girard Larmet (Battant). Il y a également Jeannin Beaupère et Jean Fort de Bras, mentionnés comme notables mais sans bannière déterminée.

⁸³ Boris Gauzente, *op. cit.*, p. 252.

⁸⁴ Arch. mun. de Besançon, BB 5, fol. 226.

la cupidité, la rébellion et l'outrage à Dieu. Cette attitude est comparable à celle d'autres villes du royaume où les mendiants sont envoyés pour des missions d'apaisement auprès de la population, comme à Troyes en 1433 ou à Chalons-sur-Marne au milieu du XV^e siècle, en ces temps où le dialogue n'est pas facile entre les représentants du pouvoir et le peuple⁸⁵. Les mendiants sont de vrais professionnels de la parole, vivant au cœur de la communauté, communiquant un véritable programme politico-religieux⁸⁶ que les gouverneurs semblent suivre en interdisant à Besançon en janvier 1454 de jouer aux dés, aux cartes et autres jeux sous peine d'être mis en prison⁸⁷. Cette mesure souligne la volonté de contrôler toujours davantage l'espace public et les activités potentiellement conflictuelles dans ces années d'après-révolte.

Les enjeux mémoriels : quels usages politiques ?

La question de la mémoire des révoltes est un sujet qui intéresse de plus en plus les médiévistes, à travers les deux opérations que sont l'écriture immédiate, le « making of » d'une construction historique qui démarre aussitôt l'évènement achevé ; et de l'autre une réécriture du passé au profit d'un évènement ultérieur⁸⁸. Nous avons vu que les premières semaines après la fin de la révolte, la parole est extraordinairement contrôlée à Besançon, laissant fort peu de place à la constitution d'une mémoire populaire qui a pu toutefois exister, mais qui n'a pas laissé de traces. Cette histoire immédiate est fournie essentiellement par des doléances anonymes, écrites vraisemblablement à la toute fin de la révolte, et qui est une charge violente contre tout ce qui fut fait par les révoltés en 1450-1451⁸⁹. La volonté des gouverneurs de restaurer l'honneur de la cité nécessite d'agir avec beaucoup de précaution, et de ne pas évoquer ce moment de honte qu'est la révolte.

La première rupture intervient en 1477. Marie de Bourgogne, héritière du comté de Bourgogne, accepte la requête des habitants de Besançon souhaitant revenir sur le traité d'association défini en septembre 1451⁹⁰ au moment de la libération de la ville par le maréchal de Bourgogne. Vingt-six témoins se succèdent et évoquent leurs souvenirs de la révolte. Cette enquête va devenir la première construction de la mémoire officielle de la révolte, avec quelques éléments forts qui seront repris par les chroniques urbaines et les premiers historiens du siècle suivants⁹¹. La mémoire est dominée et contrôlée par les élites : cette mémoire « officielle », celles des vainqueurs, ne sera plus remise en cause.

⁸⁵ Claude Gauvard, « Rumeur et stéréotypes à la fin du Moyen Âge », *La Circulation des nouvelles au Moyen Âge. XXIV^e Congrès de la S.H.M.E.S. (Avignon, juin 1993)*, Rome, École Française de Rome, 1994. p. 157-177. (Publications de l'École française de Rome, 190) ; p. 164.

⁸⁶ André Vauchez présente ce programme « comme la volonté de faire évoluer la vie citadine sous ses divers aspects dans le sens d'une plus grande conformité au message évangélique et de modifier les rapports, en général plutôt mauvais, qui existaient entre les pouvoirs ecclésiastiques et communaux au bénéfice des premiers » André Vauchez, « Les ordres mendiants et la ville dans l'Italie communale (XIII^e-XV^e siècles) : quelques réflexions vingt-cinq ans après », Sophie Cassagnes-Brouquet, Amaury Chaou, Daniel Pichot et Lionel Rousselot, éd., *Religion et mentalités au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, p. 176.

⁸⁷ Arch. mun. de Besançon, BB 5, fol. 419v.

⁸⁸ « L'enjeu de l'écriture de la révolte est celui du contrôle d'une mémoire autorisée, suivant un processus de reconstruction sélective de l'évènement ». Stéphane Haffemeyer, *L'Écriture et la mémoire des révoltes et révolutions (XV^e-XVIII^e siècles)*, Caen, Cahiers du CRHQ, n° 4, 2013, p. 2 (en ligne).

⁸⁹ Arch. dép. du Doubs, B 329, pièce n° 7.

⁹⁰ Il prévoit notamment la perception par le duc de Bourgogne de la moitié des gabelles et amendes perçues dans la cité, et le droit d'avoir en permanence un juge (pour les affaires judiciaires) et un capitaine (pour les affaires militaires).

⁹¹ Signalons parmi les principaux caractères l'idée d'une lutte des petits contre les Grands, de meneurs ramenés à trois noms, de discours valorisant les actions du duc et de son maréchal, le pillage et la violence pour résumer

Un dernier élément intéressant est constitué par une autre révolte méconnue qui toucha Besançon entre novembre 1575 et mai 1576, où les vigneronns furent à nouveau aux avant-postes. Les causes complexes et mal connues sont moins intéressantes ici que le dénouement de cette affaire, qui intervient au moment où la ville commence à écrire et organiser sa propre mémoire⁹². En dépit du danger face à ce groupe social puissant, organisé et très solidaire, face à l'inexpérience des gouverneurs qui ne savent plus gérer de révolte, leur réflexe va être de consulter les papiers faisant mention du même événement, c'est-à-dire des documents de la révolte de 1450-1451⁹³. La révolte qui réapparaît renvoie donc à celle du XV^e siècle, qui a dépassé toutes les autres par son ampleur et sa durée, mais qui est considérée comme un modèle de gestion politique d'une crise. Ce rappel est la meilleure preuve que les années qui ont suivi la grande révolte de Besançon ont été particulièrement bien conduites et méritent une attention renouvelée.

Conclusion

L'échec des révoltés de 1450-1451 à Besançon semble patent : Thiébaud de Neufchâtel le 3 septembre 1451 trouve une ville qui lui ouvre ses portes, ne combat pas et se rend sans aucune difficulté. Cet échec est même durable dans la mesure où cette défaite renforce encore les pouvoirs traditionnels, et réaffirme avec plus de force le pouvoir ducal qui fut pourtant contesté pendant la révolte. Si le procès permet de juger et condamner une partie des responsables, mais pas tous les principaux protagonistes, la cohabitation, dès septembre 1451, d'une population particulièrement divisée au moment de la sédition est un moment particulièrement redouté par les gouverneurs réinvestis dans leurs pouvoirs. La crainte d'une nouvelle révolte n'a peut-être jamais semblé aussi forte.

Force est de constater que si les lendemains de la révolte confirment les tensions supposées et la crainte d'une nouvelle révolte, les autorités municipales, parfois aidées par les troupes ducalcs, ont su parler à la population et répondre dans une grande mesure à ses attentes. Une politique alliant répression et fermeté, mais aussi protection et réconciliation permet à la cité dans un contexte très délicat de passer cette épreuve redoutée de la « sortie de crise » et de s'affirmer peu à peu dans la nouvelle configuration politique de la seconde moitié du XV^e siècle. La lutte contre la criminalité n'est qu'un des aspects d'une volonté idéologique qui la dépasse et la transcende, celle de défendre et de purifier la communauté urbaine⁹⁴ pour atteindre ces objectifs.

Vivre dans une cité, qui plus est enclavée, après une révolte aussi longue et traumatisante a nécessité des interdictions, des compromissions, des choix douloureux et même des inspirations venues des ennemis politiques d'hier. Le résultat est donc particulièrement positif, et prépare la ville qui veut retrouver son honneur à devenir une « bonne ville » au sein des réseaux bourguignons, lui permettant de sortir de son enclavement sans modifier le fond de sa situation géopolitique.

l'action des révoltés ; enfin, la connaissance des sanctions se limite aux peines de mort, bannissements et plus fortes amendes.

⁹² Le premier inventaire de la ville est décidé en juillet 1569 (arch. mun. de Besançon, III, fol. 1). Les plus anciennes chroniques urbaines datent des années 1570-1580.

⁹³ Les gouverneurs décident d'aller « au trésor pour veoir comme noz predecesseurs ont aultrefois procedé en tel fait sursuoy a esté veue une lyette ou sont pluseurs papiers anciens parlans de semblable matiere » (arch. mun. de Besançon, BB 35, fol. 444).

⁹⁴ Patrick Boucheron, Denis Menjot, *Histoire de l'Europe urbaine, tome 2. La ville médiévale*, Paris, Seuil, 2011 (seconde édition), p. 363.

Le pouvoir municipal prouve enfin toute sa vitalité, son adaptation et même son imagination dans cette période où il est souvent dénigré face à l'affirmation de l'État moderne ou princier. Il demeure un repère incontournable pour les communautés, et un formidable objet politique toujours stimulant pour la recherche historique.

L'architecture domestique et son décor dans les villes bretonnes aux XV^e et XVI^e siècles, représentation sociale et fonction identitaire

VIRGINIE ABRIOL
Sorbonne Université

Dans un paysage urbain marqué par l'essor de la bourgeoisie et la présence nobiliaire, l'image se révèle omniprésente. Conjointement aux figures et messages inscrits dans la pierre des édifices de culte, figures profanes et religieuses, enseignes, armoiries et marques de marchands mises en scène dans le décor de l'habitat reflètent le cadre socio-culturel de production. Ces repères marquent ainsi durablement l'espace urbain où l'image demeure une composante essentielle de nos sociétés contemporaines, à l'image de la rue du Griffon dont le nom conserve à Rennes depuis 1357, le souvenir d'une enseigne aujourd'hui disparue¹. Des peintures, dont ne subsistent plus aujourd'hui que des mentions dans les sources d'archives viennent également compléter le décor sculpté des façades, comme en témoigne l'immense crucifix signalé dans la cité rennais sur la façade de la demeure du riche marchand Eudon du Rochel, près des halles².

L'image se fait le reflet d'une société où l'expression de l'identité est grandissante. Il s'agit pour l'individu de manifester son statut en marquant son appartenance à un réseau de sociabilité à la rencontre des sphères familiales, professionnelles, institutionnelles et religieuses³. À défaut d'une codification rationnelle de l'espace urbain, « le Moyen Âge ne représente pas l'espace pour lui-même mais par les individus qui l'occupent⁴ ». Les entrées de princes et les célébrations des Mystères, rythmant la vie de la cité participent à la profusion des décors mis en œuvre dans l'espace urbain. Associant une ornementation éphémère aux décors des édifices civils manifestant la puissance publique, ces événements constituent un lieu privilégié d'expression de la « sociabilité collective⁵ ». Le vocabulaire ornemental de la demeure reflète les pratiques et les attentes de la société contemporaine. Associés à l'espace privé qu'ils ornent, les décors confirment le rôle de l'architecture domestique dans la revendication du statut social du commanditaire⁶. Ces décors participent d'un « besoin nouveau de manifestation publique⁷ » conditionné par l'essor de la bourgeoisie qui accompagne le développement urbain au sein du duché.

¹ Jean-Pierre Leguay, *La Rue au Moyen Âge*, Rennes, éditions Ouest-France, 2004 [1^{re} éd. Rennes, Ouest-France, 1984], p. 107.

² *Ibid.*, p. 101.

³ Michel Pastoureau, « Du nom à l'armoirie. Héraldique et anthroponymie médiévale », Patrice Beck, éd., *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. 4, *Discours sur le nom : normes, usages, imaginaire (VI^e-XVI^e siècles)*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais de Tours, 1997, p. 83-105, p. 87.

⁴ Cécile Bulté, *Images dans la ville. Décor monumental et identité urbaine en France à la fin du Moyen Âge*, thèse de doctorat d'histoire de l'art sous la direction de Fabienne Joubert, Paris IV-Sorbonne, 2012, 2 vol., 573 p., n. p., vol. 1, p. 304.

⁵ Jean-Pierre Leguay, « Un aspect de la sociabilité urbaine : les fêtes dans la rue en Bretagne ducale aux XIV^e et XV^e siècles », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 71, 1994, p. 21-59, p. 21.

⁶ Simone Roux, *La Maison dans l'histoire*, Paris, Albin Michel, 1976, p. 9.

⁷ Alain Erlande-Brandenburg et Anne-Bénédicte Erlande-Brandenburg, *Histoire de l'architecture française au Moyen Âge et à la Renaissance (IV^e-début XVI^e siècle)*, Paris, Mengès, 1995, p. 410.

Fortement remanié aux XIX^e et XX^e siècles, l'étude de l'habitat au sein des villes bretonnes bénéficie de l'apport de sources graphiques qui permettent de mieux saisir la nature des centres anciens et leurs mutations et documentent parfois des décors disparus ou déposés. Les pratiques édilitaires ainsi que les décors plébiscités dans l'architecture domestique nous renseignent sur l'identité des commanditaires et sur les modalités d'expression d'une particularité sociale revendiquée dans l'habitat urbain. L'analyse des décors des bâtiments domestiques révèle leur fonction identitaire et permet d'envisager le décor comme un moyen pour le monument d'assurer son rôle⁸ : celui de perpétuer le souvenir d'un individu, un souvenir nécessairement ancré dans un réseau de signes et de symboles conditionnant la signification et le rôle du décor dans la société urbaine aux derniers siècles du Moyen Âge.

L'habitat urbain : formes et fonctions

Longtemps cantonnées à une vision pittoresque véhiculée au XIX^e siècle⁹, les études portant sur l'architecture urbaine en Bretagne restent limitées au XX^e siècle, malgré la publication au début du siècle de l'ouvrage de Paul Banéat consacré à la ville de Rennes¹⁰ et des études d'envergure menées localement par Albert Dégez à Vannes et Jean-Jacques Soulas à Dinan et fondées sur une analyse sérielle des monuments visant à dresser une classification des édifices¹¹. Le travail de Daniel Leloup publié en 1996 atteste une volonté de dresser un panorama plus complet, dans le cadre cette fois-ci du Trégor¹², élargissant le cadre d'une étude qui annonce les recherches poursuivies par le chercheur¹³. Conjointement aux réflexions menées sur le statut de la demeure entre espace privé et espace public et les notions de confort, l'étude des composantes de l'habitat et ses relations avec le cadre urbain bénéficie des apports des travaux menés par Jean-Pierre Leguay¹⁴. Cette dynamique observée dans la seconde moitié du XX^e siècle se confirme aujourd'hui avec la multiplication des programmes de recherches et des travaux consacrés à la demeure urbaine¹⁵. Parallèlement, expositions et journées d'étude

⁸ Terme tiré du latin *monumentum*, de *monere*, faire se souvenir.

⁹ Jacques Cambry signale déjà à la fin du XVIII^e siècle, l'intérêt du décor porté des demeures urbaines, Jacques Cambry, *Catalogue des objets échappés au vandalisme dans le Finistère, dressé en l'an III*, Rennes, H. Caillière, 1889, 278 p., p. 41-42.

¹⁰ Paul Banéat, *Le Vieux Rennes*, Paris, le Livre d'histoire, 1999 [1^{re} éd. Rennes, Plihon et Hommay, 1904-1909, 2 t.].

¹¹ Albert Dégez, « Le colombage vannetais : essai de classification et de datation des maisons à pans-de-bois à Vannes », *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, t. 107, 1980 ; Jean-Jacques Soulas, *Dinan : guide de découverte des maisons à pans de bois*, Paris, Jaher, 1986.

¹² Daniel Leloup, *L'Habitat urbain dans le Trégor aux XV^e et XVI^e siècles : archéologie et typologie*, thèse de doctorat sous la direction de Jean-Yves Andrieux, Rennes 2, 1993 ; *La Maison urbaine en Trégor aux XV^e et XVI^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996.

¹³ Voir notamment, du même auteur : *Maisons en pan-de-bois de Bretagne : histoire d'un type d'architecture urbaine*, Rennes, Douarnenez, ArMen/Le Chasse-Marée, éditions Ouest-France, 2002 ; *Maisons à colombages de France*, Douarnenez, Chasse-Marée, 2007 ; *Demeures remarquables en Bretagne. Les maisons à pondalez du siècle d'or*, Morlaix, Skol Vreizh, 2015 ; *Demeures remarquables de Bretagne. Rennes, une capitale en pan-de-bois*, Morlaix, Skol Vreizh, 2017.

¹⁴ Parmi les publications exploitant une documentation précieuse, voir notamment Jean-Pierre Leguay, « Vannes au XV^e siècle. Étude de topographie urbaine », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 82-2, 1975, p. 115-132 et t. 82-3, 1975, p. 251-268 ; « Le paysage urbain de Rennes au milieu du XV^e siècle d'après un livre-rentier », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 54, 1977, p. 69-116 et t. 55, 1978, p. 185-221 ; *Un Réseau urbain au Moyen Âge : les villes du duché de Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Maloine, 1981 ; *Vivre dans les villes bretonnes au Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

¹⁵ Voir notamment Danièle Alexandre-Bidon, Françoise Pionnier et Jean-Michel Poisson, éd., *Cadre de vie et manières d'habiter (XII^e-XVI^e siècle)*, Actes du VIII^e congrès international de la Société d'archéologie médiévale, (Paris, 11-13 oct. 2001), Caen, CRAHM, 2006 ; Cécile Bulté, *op. cit.* ; Clément Alix et Frédéric Épaud, *La*

marquent le dynamisme des recherches actuelles consacrées à l'architecture domestique et résidentielle¹⁶. Perçus également pour la qualité de ses décors, la demeure se révèle comme un moyen privilégié d'appréhender le mode de vie et les pratiques édilitaires des membres de la noblesse et de la bourgeoisie envisagés dans cette étude.

L'apport des sources graphiques

L'essor des villes et l'enrichissement des élites urbaines témoignent de la prospérité du duché au xv^e siècle où la période de paix qui s'ouvre après la guerre de Succession conditionne le développement de la construction civile, ralenti ensuite par la guerre d'indépendance et la guerre de la Ligue¹⁷. Les nombreuses destructions occasionnées par les conflits de la fin du Moyen Âge et du xx^e siècle ainsi que les incendies du xviii^e siècle et les remaniements subis par les cités bretonnes posent la question de la représentativité des édifices conservés¹⁸. Certaines formules architecturales ont aujourd'hui presque disparu et ne nous sont plus connues parfois que par le témoignage des photographies et représentations anciennes, à l'image des maisons à porche qui se dressaient autrefois à Fougères, à Dol, sur le quai de Tréguier à Morlaix¹⁹ ou à Rennes et dont il ne subsiste plus que de rares exemples²⁰. Des quartiers ou des rues entières voient ainsi leur physionomie complètement remodelée par les municipalités. L'élargissement de la place des Halles à Morlaix entraîne la destruction en 1864 de plusieurs demeures autrefois alignées le long de la rue du Mur, face à la maison dite de la Duchesse Anne. La photographie stéréoscopique prise en 1857 par Furne et Tournier²¹ et la lithographie de Victor Petit²² permettent de prendre connaissance du décor porté de l'hôtel de Lesquiffiou, détruit à cette occasion. Témoignant de la richesse des sculptures visibles sur ces documents,

Construction en pan de bois au Moyen Âge et à la Renaissance, Tours, Rennes, Presses universitaires François-Rabelais de Tours, Presses universitaires de Rennes, 2013.

¹⁶ Étienne Hamon et Valentine Weiss, éd., *La Demeure médiévale à Paris*, cat. expo. (Paris, Archives nationales, 17 oct. 2012-13 janv. 2013), Paris, Somogy, Archives nationales, 2012 ; Camille Broucke, Georges Magnier et Philippe Le Stum, éd., *Trésors de la fin du Moyen Âge*, cat. expo. (Musée départemental breton, Quimper, 11 fév.-14 mai 2017, Château de Châteaubriant, 9 juin-17 sept. 2017, Musée de Saint-Rémi, Reims, 6 oct. 2017-14 janv. 2018), Lopérec, Locus Solus, 2017 ; voir également *Flamboyante Bretagne. Les arts monumentaux en Bretagne entre 1420 et 1540*, colloque international organisé par Michèle Bocard et Arnaud Ybert, 30-31 oct. et 1er nov. 2017, Université de Bretagne Occidentale et *Une maison, un palais*, journée d'études doctorales organisée par Laurent Cathiard et Antoine Lacaille, 7 décembre 2017, université paris I. Les recherches de cette journée d'étude furent également complétées par une seconde manifestation consacrée à la protection du patrimoine bâti, *La Maison, le palais : une histoire du bâti protégé*, journée doctorale de l'École de Chaillot, 8 décembre 2017.

¹⁷ *Arts de Bretagne, XIV^e-XX^e siècle*, cat. expo. (Schallaburg, Institut Culturel de Bretagne, Départ. cult. du Land de Basse-Autriche, 28 avr.-4 nov. 1990), Rennes, 1990, p. 49 ; Jean-Pierre Leguay, *op. cit.* (2009).

¹⁸ Daniel Leloup, « La maison urbaine en pan-de-bois », *Dictionnaire-guide du patrimoine. Bretagne*, Philippe Bonnet, Jean-Jacques Rioult, Jean-Marie Pérouse de Montclos, éd., Paris, Monum, éditions du Patrimoine, 2002, p. 96-102, p. 101.

¹⁹ Arch. départ. du Finistère, 2 Fi 151/169, *Morlaix – Les Vieilles Lances et l'Hôtel de Ville – Vue prise du quai de Léon*.

²⁰ Une seule maison à porche est conservée à Fougères au 51 rue Nationale ; plusieurs exemples subsistent à Dinan et Vitré ; Daniel Leloup, *op. cit.* (2002), p. 8 ; Albert Robida, *La Vieille France. Bretagne*, Paris, Librairie illustrée, 1891, p. 17.

²¹ Arch. départ. du Finistère, 24 Fi 66, 192. *Morlaix – La rue des Nobles, 1857* ; la photographie appartient à une série de 233 vues stéréoscopiques déposées entre le 27 octobre 1857 et le 23 février 1858 montrant également la place Allende avant la destruction de la halle, Musée départemental breton, Quimper, *Place des Halles à Morlaix*, inv. 2000.8.1.110.

²² Point de vue depuis la maison dite de la Duchesse Anne, 33 rue du Mur ; *La rue Noble à Morlaix*, dessin d'Albert Mayer lithographié par Victor Petit, Charles Nodier et Isidore-Justin-Séverin Taylor, *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France : Bretagne*, 2 t., Paris, Didot, 1845-1846, t. 2, pl. h.t. ; Arch. départ. du Finistère, 10 Fi 256.

incluant une représentation de sainte Barbe particulièrement populaire à Morlaix, ces documents nous renseignent sur l'utilisation d'un modèle de consoles ne figurant pas sur les édifices conservés²³. Associé à un type également inédit de culots rectangulaires ornés d'arcatures en tiers-point munies de redents, ce modèle s'avère aussi présent sur les lithographies représentant l'ancienne place du Pavé à Morlaix²⁴. Ces représentations permettent en outre de documenter l'existence de sculptures se développant sur toute la hauteur de l'étage des édifices en pan-de-bois, mentionnées dans des ouvrages contemporains²⁵. Malgré les destructions, un exemple de ce type est conservé au 19 Grand'Rue à Morlaix où la représentation de saint François d'Assise occupe toute la hauteur de l'étage de comble²⁶.

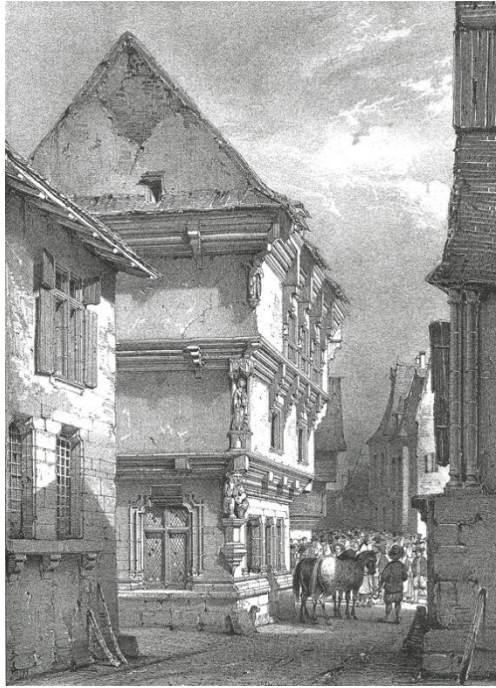


Figure 1. La rue Noble à Morlaix, hôtel de Lesquiffiou, lithographie de Victor Petit

La documentation graphique permet de même de resituer des éléments aujourd'hui isolés au sein d'immeubles modernes, comme pour la sculpture du joueur de biniou conservée à l'angle de la rue Carnot et de la rue du Pont-Notre-Dame à Morlaix, intégrée dans un immeuble démoli lors de l'élargissement de la voie royale reliant Paris à Brest²⁷. Cet apport s'avère précieux également pour les décors sculptés déposés dans des musées, tel le poteau cornier de l'ancienne

²³ Le grotesque au bâton situé à l'angle de l'édifice est aujourd'hui conservé au musée de Morlaix, inv. 1121.

²⁴ *Le Pavé à Morlaix*, dessin d'Albert Mayer lithographie de Victor Petit, Charles Nodier et Isidore-Justin-Séverin Taylor, *op. cit.*, t. 2, pl. h.t. ; *Le Pavé à Morlaix*, dessin d'Alphonse Rouargue, lithographie de Victor Guilmer, publié par Daniel Leloup, « La sculpture gothique dans l'architecture civile du Trégor », *Arts de l'Ouest*, 1994, p. 152-162, p. 152 ; *Rue du Pavé – Morlaix*, lithographie de Colin et Salate, 1835, Musée départemental breton, inv. 1988.9.56.

²⁵ Voir notamment Édouard Vallin, *Voyage en Bretagne, Finistère, précédé d'une notice sur la Bretagne au XIX^e siècle*, Paris, Comptoir de la Librairie de province, 1859, p. 78.

²⁶ Des traces d'une sculpture de grandes dimensions sont également visibles à l'angle de la place Allende et de la rue Traverse, à Morlaix.

²⁷ *Le Pavé à Morlaix* (Albert Mayer), *op. cit.*, t. 2, pl. h.t. ; *Le Pavé à Morlaix* (Alphonse Rouargue), *op. cit.*, p. 152.

maison des Enfants Nantais à Nantes²⁸, l'escalier du 23 rue Notre-Dame à Vitré, représenté dans le cadre initial de sa mise en œuvre sur la gravure de Catenacci²⁹ et la porte provenant de la même demeure, aujourd'hui conservée au musée du château de Vitré et représentée sur la lithographie d'Albert Robida³⁰. Ces documents permettent de mieux saisir le rapport d'échelle institué au sein de la façade entre ses différentes composantes. Les sculptures autrefois intégrées au décor du 2 rue de l'Évêché à Quimper, aujourd'hui détruit, sont visibles dans leur cadre d'origine sur le dessin de Victor Roussin³¹. Cette représentation révèle leur intégration dans une composition fondée sur un rythme ternaire superposant deux étages de colonnettes et un niveau occupé par les consoles qui portent le décor figuré. L'ensemble de ces éléments possèdent des dimensions similaires, la régularité et la multiplication des motifs assurant la monumentalité de la façade.

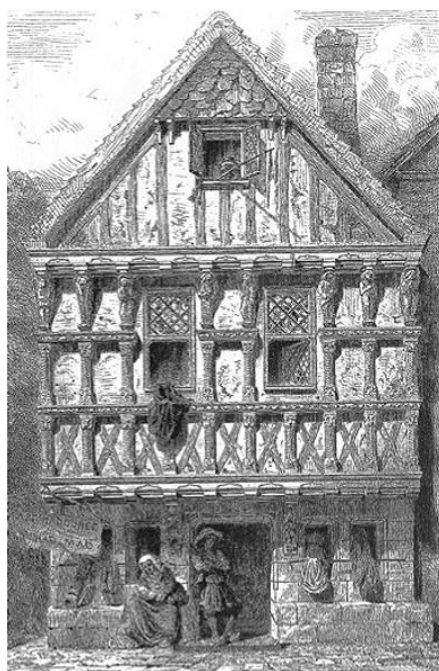


Figure 2. 2 rue de l'Évêché, Quimper, Léon Gaucherel, 1845.

Outre la documentation d'édifices détruits, les représentations permettent de plus de renseigner les modifications effectuées au fil des siècles. L'analyse des photographies anciennes du 3 rue Saint-Guillaume à Rennes témoigne des restaurations entreprises postérieurement sur

²⁸ Le poteau cornier, autrefois situé à l'angle des rues Desaix et Saint-Donatien est aujourd'hui conservé au musée Dobrée à Nantes, inv. 857.24.1 ; une estampe également conservée au musée montre le poteau cornier encore en place au premier étage de la maison : *Maison des Enfants Nantais*, estampe, musée Dobrée, inv. 56.30.14.

²⁹ Escalier, inv. 1914.1.1., musée du château de Vitré et gravure, inv. 2003.2.1, 1869 ; *Escalier du seizième siècle, rue Notre-Dame, 7, à Vitré (Ille-et-Vilaine)*, publié dans Édouard Charton (dir), « Vieilles maisons et maisons neuves », *Magasin pittoresque*, t. 37, août 1869, p. 265-267, p. 265.

³⁰ *Vitré, une cour rue Notre-Dame*, Albert Robida, *op. cit.*, p. 24 et détail du décor de la porte, p. 26 ; voir également Paris-Jallobert, « Rapport sur les excursions archéologiques du Congrès dans la ville de Vitré les 5 et 6 septembre 1876 », *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, 19ème session tenue à Vitré en 1876, 1877, pp. 273-294, p. 274.

³¹ Réalisé en 1846 à la demande de la Société archéologique du Finistère, le dessin est conservé au musée départemental breton, Quimper, inv. 1848.1.1 ; la façade de la demeure est également reproduite en 1843 sur une planche de Léon Gaucherel et Waquez, conservée au musée départemental breton, Quimper, inv. 1993.43.1 et publiée dans Charles Nodier, Isidore-Justin-Séverin Taylor, *op. cit.*, pl. h. t.

la figure d'archer mutilée qui apparaît sur ces documents dépourvue d'avant-bras et dont le culot a été amputé³². Les modifications entreprises dans la structure de l'habitat urbain transparaissent notamment à Morlaix. Le couvrement de la salle de réception centrale des maisons à *pondalez*, attesté au 14 Grand'Rue dont le rez-de-chaussée, occupé par une boutique est aujourd'hui dissocié du reste du volume central s'avère également visible sur une lithographie représentant l'intérieur du 33 rue du Mur³³. À Landerneau, la documentation permet de renseigner l'état initial du rez-de-chaussée de la Maison dite des Treize Lunes, qui se révèle d'une grande sobriété. Représentée à l'arrière plan sur la lithographie publiée par Albert Robida³⁴, la maison témoigne de l'importance des modifications subies par le rez-de-chaussée des demeures urbaines, régulièrement transformés par l'adjonction ou l'agrandissement de vitrines abritant des boutiques modernes.



Figure 3. Ancien ossuaire de Saint-Thomas à Landerneau, lithographie d'Albert Robida.

Les pratiques édilitaires des élites urbaines

L'examen des sources et des édifices bâtis aux XV^e et XVI^e siècles révèle la prépondérance de la construction en pan-de-bois dans les villes bretonnes. Parfois intégré aux hôtels et manoirs urbains, à l'image du manoir de Pierre Landais, autrefois situé au 9 rue Saint-Yves à Rennes, le pan-de-bois s'associe à la pierre dans l'architecture domestique³⁵. La construction en pierre n'est évidemment pas absente des centres urbains et domine à Roscoff et Landerneau. La maison prébendale du Saint-Esprit à Saint-Brieuc, la maison du Chapitre, dite la Psalette et l'hôtel de Saint-Aignan à Nantes ou encore le célèbre Château-Gaillard construit par Jehan de Malestroit à Vannes témoignent de la permanence de la construction en pierre dans

³² Arch. départ. d'Ille-et-Vilaine, 6 Fi RENNES/174, 4458. – RENNES. – Ancienne Maison des Chapelains de la Cathédrale, dite de Du Guesclin (XVI^e siècle), début du XX^e siècle.

³³ Ce couvrement, aujourd'hui supprimé, est visible sur la lithographie d'Albert Robida, *Intérieur de maison à Morlaix*, publiée dans Albert Robida, *op. cit.*, pl. h. t.; conservée au Musée départemental breton, Quimper, inv. 1996.3.4.

³⁴ *Ancien ossuaire de Saint-Thomas à Landerneau*, Albert Robida, *op. cit.*, p. 189.

³⁵ Paul Banéat, *op. cit.*, p. 159-160.

les pratiques édilitaires des membres de la haute société³⁶. Les nouvelles formules de la Renaissance, introduites dans le duché dès 1500 par l'intermédiaire des membres de la noblesse³⁷ sont plébiscitées notamment par les membres de la famille de Rohan³⁸. L'intégration de ce nouveau courant apparaît plus contrastée dans l'habitat urbain où il est attesté dès la première moitié du XVI^e siècle à Josselin³⁹ mais semble à cette période majoritairement limité à l'entourage des grands seigneurs⁴⁰. La diffusion des nouveaux modèles s'affirme dans la seconde moitié du XVI^e siècle en Bretagne, conjointement au maintien des décors gothiques dans l'habitat urbain⁴¹. Des demeures datées par des inscriptions en façade, au 2 rue du Port à Vannes et au 23 place Albert-Parent à Combourg, témoignent de l'intégration de ces formules décoratives dans les habitations nobles et bourgeoises en pierre et en pan-de-bois⁴².

Dotés d'une fonction résidentielle associée régulièrement à des fonctions commerciales, les édifices se caractérisent par l'usage majoritaire des plans à une ou deux pièces par niveau⁴³. Derrière ces modèles maintes fois répétés, se révèle parfois la mise en place de formules architecturales complexes visant à ordonnancer les différents espaces de la demeure. L'articulation des différentes fonctions de la demeure conduit parfois à la mise en place de système de circulation permettant de desservir des espaces distincts correspondants aux fonctions locative, commerciale et résidentielle comme au 30 rue de Paris (1498) et au 20 rue d'EmBas (1513), à Vitré⁴⁴. Certains édifices en pan-de-bois se distinguent par un parti architectural complexe témoignant de la richesse et du statut social du commanditaire. La maison dite du duc Jean V à Tréguier associe un système complexe de circulation et des éléments défensifs à une salle haute sous charpente lambrissée, habituellement intégrée aux grands manoirs et châteaux du XV^e siècle en Bretagne et constitue à ce jour le seul exemple de chapelle privée relevé dans l'habitat urbain⁴⁵.

La popularité de certaines formules attestées localement témoigne de la présence d'artisans qualifiés malheureusement restés anonymes faute de documents d'archives relatifs aux commandes effectuées par les élites urbaines⁴⁶. La standardisation des rez-de-chaussées à

³⁶ André Mussat, *Arts et cultures de Bretagne : un millénaire*, Rennes, éditions Ouest-France, 1995, [1^{re} éd. Paris, Berger-Levrault, 1979], p. 246.

³⁷ Philippe Bonnet, Jean-Jacques Rioult et Jean-Marie Pérouse de Montclos, éd., *Dictionnaire-guide du patrimoine. Bretagne*, Paris, 2002, p. 107.

³⁸ L'installation dès 1500 du premier escalier à l'italienne en France, réalisée à Josselin par Jean II de Rohan témoigne d'un goût pour ces nouvelles formules affirmé également par son fils Claude, évêque de Quimper qui plébiscite le nouveau décor pour l'ornementation de son palais épiscopal en 1505 et y intègre un escalier rampe-sur-rampe comme dans la demeure familiale ; André Mussat, *op. cit.*, p. 128.

³⁹ 3 rue Georges-Le-Berd, daté de 1538 ; l'intégration des formules de la Renaissance dans cette maison constituerait un témoignage de l'influence de la famille des Rohan à Josselin.

⁴⁰ Daniel Leloup, « L'introduction des formules de la Renaissance avant les années 1540 en Bretagne », *Du gothique à la Renaissance*, Yves Esquieu, éd., 2 t., t. 1, *Architecture et décor en France 1470-1550*, Actes de colloque (Viviers, 20-23 sept. 2001), Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2003, p. 163-178, p. 172.

⁴¹ Daniel Leloup, « La maison urbaine... », *op. cit.* (1996), p. 98.

⁴² Les inscriptions permettent d'identifier les commanditaires de ces édifices, bâtis à Vannes en 1565 par Yves Le Kermet et Perrine Le Bar son épouse et à Combourg par Perine Jonchée, dame de la Chasse en 1597.

⁴³ Daniel Leloup, *op. cit.* (2002), p. 27.

⁴⁴ Mickaël Robert, « Les maisons du Moyen Âge et de la Renaissance », *Vitré, histoire et patrimoine d'une ville*, Pichot Daniel, Lagier Valérie, Allain Gwénolé, éd., Paris, Somogy, 2009, p. 94-105, p. 97.

⁴⁵ Daniel Leloup, « La maison de Jean V : l'énigme d'un hôtel de Tréguier », *ArMen*, n° 57, fév. 1994, p. 42-49.

⁴⁶ Malgré l'absence de documents liés à la commande, quelques exceptions existent comme en témoigne l'attribution de la cheminée commanditée par Lucas Royer au « maître imaigier » André Bonnecamp par Le Moyne de la Borderie, Arthur Le Moyne de La Borderie, « La cheminée monumentale du musée de Vitré », *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, t. 13, 1894, p. 294-305, p. 304 ; Gwénolé Le Goué-Sinquin, *Les Marchands de toiles de Vitré (v. 1550 - v. 1600). Aspects économiques, sociaux, religieux, culturels*,

trumeaux en pierres de taille avec corbelets moulurés aux angles en façade des demeures morlaises confirme la présence d'ateliers spécialisés⁴⁷. L'existence de modèles transparents également dans le domaine de la sculpture sur bois. Les similitudes observées sur deux sculptures représentant saint Jacques respectivement conservées au musée de Morlaix et au 33 rue du Mur, en façade de la maison dite de la Duchesse Anne à Morlaix évoquent un modèle commun malgré les différences stylistiques. La spécificité de la ville de Morlaix réside dans le développement des maisons dites à *pondalez*, qui s'avère intimement lié à la prospérité du commerce des toiles dans la ville et répond à la volonté des commanditaires constitués de nobles marchands d'affirmer leur particularisme⁴⁸. Le terme de *pondalez*, appliqué à ces demeures dès 1879⁴⁹ caractérise un édifice construit selon une conception tripartite associant deux corps de bâtiments donnant sur la rue et sur l'arrière de la parcelle, séparés par un espace central formant cour couverte et considéré comme un équivalent de la salle manoriale⁵⁰. Le terme de *pondalez*, repris du breton, désigne les galeries de circulation, ces « ponts d'allées » reliés à l'escalier en vis permettant de raccorder les différentes unités d'habitation articulées autour de la cour centrale aux dimensions imposantes qui constitue l'organe fédérateur de la vie familiale et sociale⁵¹.

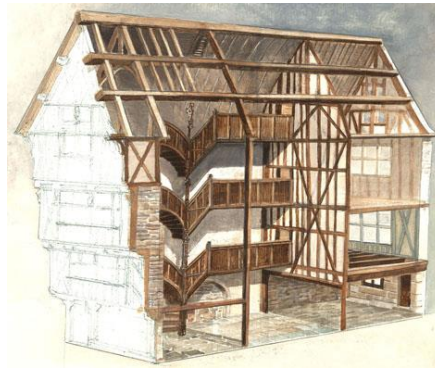


Figure 4. Écorché d'une maison à pondalez © Jean-François Guével.

L'adaptation du modèle dans des édifices situés à Tréguier⁵², Landerneau⁵³ et à Exeter⁵⁴ témoigne de la diffusion d'une formule qui semble résulter des échanges commerciaux et serait

mémoire de master 2 sous la dir. de Philippe Hamon, université Rennes 2 - Haute Bretagne, 2009, 2 vol., 326 p., p. 202.

⁴⁷ Ce modèle est notamment visible au 33 rue du Mur et sur plusieurs maisons de la Grand'Rue, à Morlaix ; la formule se retrouve également à Vannes au rez-de-chaussée du 32 rue des Chanoines et à Saint-Pol-de-Léon où des vestiges sont visibles au 2 rue Corre et au 2 rue des Rozières, sans que l'on puisse établir de liens directs entre ces édifices ; un exemple isolé a également été localisé à Vitré, visible sur la représentation d'une maison à porche conservée aux Arch. départ. d'Ille-et-Vilaine et publiée dans Mickaël Robert, *op. cit.*, p. 96.

⁴⁸ Daniel Leloup, « Les «maisons à pondalez» : un concept trégorois ou léonard ? », *Bretagnes, art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours. Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy*, Jean-Christophe Cassard éd., Brest, 1996, p. 305-316, p. 312.

⁴⁹ Daniel Leloup, *op. cit.* (2002), p. 152 ; Daniel Leloup, *Les Maisons à pondalez : l'habitat urbain des nobles commerçants à Morlaix du XV^e au XVII^e siècles*, Morlaix, 2005, p. 4.

⁵⁰ Daniel Leloup, « Les «maisons à pondalez»... » *op. cit.* (1996), p. 312-314. L'attention portée aux dimensions de la salle de réception et à la cheminée monumentale qui orne cet espace s'exprime également dans la demeure de Lucas Royer située au 30 rue Poterie à Vitré (1583).

⁵¹ Jean Marzin, « Quelques testaments des XV^e et XVI^e siècles (Archives de l'Hospice de Morlaix) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. 37, 1910, p. 27-64, p. 38.

⁵² 14 rue de la Chalotais, Tréguier.

⁵³ Maison dite des Treize Lunes, 4 place Saint-Thomas, Landerneau

⁵⁴ Les sculptures de la *King's John Tavern* à Exeter sont aujourd'hui exposées au *Cloisters Museum and Gardens, The Metropolitan Museum of Art*.

à rattacher à l'action des commanditaires⁵⁵. L'adaptation du plan et l'usage de matériaux locaux comme à Landerneau dans la demeure appartenant au noble Cabon⁵⁶ qui se distingue par l'utilisation de pierre de Logonna⁵⁷ et la dissymétrie de son plan témoignent de l'intervention d'ateliers locaux⁵⁸.

Des traces d'une disposition similaire à Dinan⁵⁹ et à Vitré interrogent sur la parenté du modèle. La maison située au 23 rue Notre-Dame à Vitré témoigne de l'adaptation de la formule des galeries de circulation au modèle local où la demeure se situe en fond de cour alors qu'elles développaient à Morlaix leur façade ornée sur l'espace de la rue. Relié au bâtiment sur rue par la cour, l'espace résidentiel se voit ainsi placé en retrait et dissocié de l'espace consacré au stockage donnant directement sur l'espace public et servant d'entrepôt pour les toiles destinées à l'exportation et les marchandises importées de Flandre et d'Espagne⁶⁰. Mais l'intégration des espaces dans une même demeure est affirmée par la représentation de la marque de marchand du propriétaire, visible au 23 rue Notre-Dame tant dans l'espace domestique où il figure sur le linteau de la cheminée que dans l'espace de circulation où il est placé sur le limon de l'escalier installé dans la cour intérieure. La présence d'un couverture sur la cour intérieure représentée sur la gravure de Catenacci⁶¹ renforce la similitude de l'édifice avec les maisons à *pondalez* et pose la question de l'évolution de cet espace au sein de la demeure et de la circulation des modèles au sein de l'ancien duché dans les milieux marchands liés au commerce des toiles.

⁵⁵ La présence à Exeter de cette solution architecturale inconnue dans le sud de l'Angleterre serait à mettre en relation avec les nombreux échanges commerciaux attestés au Moyen Âge entre les deux villes; Jean Tanguy, *Quand la toile va : l'industrie toilière bretonne du XVI^e au XVIII^e siècle*, Rennes, éditions Apogée, 1994, p. 63, p. 77-80 ; John Allan, « Breton Woodworkers in the Immigrant Communities of South-West England, 1500-1550 », *Post-Medieval Archaeology*, 2014, vol. 48, n° 2, p. 320-356, p. 320-324; trois sculpteurs bretons sont recensés au XVI^e siècle à Exeter ; Olyver the Brytton répare l'horloge de l'église d'Ashburton au sud d'Exeter dans les années 1572-1573, p. 324 ; John Bretyn est mentionné dans le rentier de 1524 comme sculpteur dans la paroisse Saint-Laurent d'Exeter et la présence de deux sculpteurs bretons est à nouveau évoquée en 1536 lors d'une émeute, p. 324.

⁵⁶ Le décor porté accreditte l'hypothèse d'une ancienne auberge ; s'agissant d'une propriété noble appartenant à un membre de la famille Cabon, il s'agirait comme à Morlaix d'une commande effectuée par un noble commerçant ayant pour un temps suspendu sa noblesse pour s'adonner au commerce.

⁵⁷ L'utilisation du pan-de-bois se trouve limité à l'intérieur de l'édifice.

⁵⁸ Daniel Leloup, « Les "maisons à pondalez"... » *op. cit.* (1996), p. 311.

⁵⁹ André Mussat, *op. cit.*, p. 245.

⁶⁰ Édouard Frain, *Les Vitréens et le commerce international*, Vannes, impr. Lafolye, 1893, p. 27 ; Mickaël Robert, *op. cit.*, p. 99 ; Gwénolé Le Goué-Sinquin, *op. cit.*, p. 200

⁶¹ Musée du château, Vitré, 1869, inv. 2003.2.1 ; *Escalier du seizième siècle, rue Notre-Dame, 7, à Vitré (Ille-et-Vilaine)*, publié dans Édouard Charton, éd., « Vieilles maisons et maisons neuves », *Magasin pittoresque*, t. 37, août 1869, p. 265-267, p. 265.



Figure 5. Escalier du seizième siècle, rue Notre-Dame, 7, à Vitré (Ille-et-Vilaine), cour intérieure du 23 rue Notre-Dame à Vitré, gravure de Catenacci.

D'autres villes se distinguent par un parti décoratif spécifique, à l'image de Guingamp où s'impose un modèle type dénué de décor figuré depuis le XV^e siècle et dont la zone d'influence s'étend sur toute la partie nord du Trégor, comprenant Pontrioux, Tréguier et la Roche-Derrien⁶². La façade y est animée par la structure du pan-de-bois formant un décor architectural articulé autour du fenestrage intégré dans des croix de Saint-André placées en imposte. Des modèles répondant à des zones d'influence voisine peuvent également être associés, comme en témoigne l'exemple du 14 rue de la Chalotais à Tréguier où la formule du *pondalez* est associée au type de fenestrage mis en place par l'atelier guingampais⁶³.

Le décor domestique : repère visuel et signe d'appartenance

Outre ces modèles où le parti architectural joue un rôle majeur dans la mise en œuvre du décor au sein de l'édifice et en façade, l'examen des édifices fait apparaître des constantes dans l'articulation des décors, illustrant la complémentarité des supports sur les façades en pan-de-bois. La formule la plus courante présente une articulation régulière du décor porté sur les consoles et les pièces de structure horizontales. Les consoles constituent ainsi en façade la localisation préférentielle du décor figuré, tandis que les sablières et entretoises présentent une alternance de moulures creuses et pleines présentant divers profils. Jouant ainsi sur les variations de formes rythmant les différents niveaux de l'édifice, ces moulures contribuent à l'esthétique générale de la façade rehaussée par des peintures. Le second modèle présente une organisation inverse et limite le décor des consoles à des motifs géométriques, réservant le décor figuré aux sablières et entretoises.

⁶² Daniel Leloup, *op. cit.* (2002), p. 43 et p. 170.

⁶³ *Ibid.*, p. 43, p. 172 et p. 174.

La majorité des œuvres étudiées montrent des figures traitées en haut relief, formant des sculptures saillantes. Seules deux occurrences à Châteaugiron⁶⁴ et à Rennes⁶⁵, sur une maison aujourd'hui détruite, autrefois près du pont Cartage nous montrent un traitement en creux du poteau dont la masse est évidée de manière à créer une niche dans laquelle vient s'insérer une sculpture traitée en quasi ronde-bosse. Les sculptures situées aux extrémités de la façade connaissent généralement un développement plus important. Les autres consoles localisées sur les poteaux d'huissier voient leurs dimensions réduites à la hauteur des ouvertures. Ces différences influent sur le choix des motifs qui ornent les différents supports comme au 33 rue du Mur à Morlaix où les figures religieuses, qui bénéficient d'un traitement plus important, sont localisées aux extrémités des étages de manière à intégrer les dais réservés à ces figures, les sujets profanes étant cantonnés aux consoles encadrant les baies.

Contrairement à la distinction effectuée en 1831 par Ange Guépin lors de sa description de la ville de Nantes, il ne semble pas y avoir de répartition thématique du décor entre la façade et l'intérieur de l'édifice, ce dernier recevant des motifs profanes alors que les figures de saints s'exposeraient à la vue de tous dans l'espace public. Cette partition, trop manichéenne ne correspond évidemment pas à la vision médiévale où les thèmes les plus licencieux occupent parfois une place de choix jusque dans les sanctuaires. Alors que certaines localités se distinguent nettement par l'importance des figures religieuses portées en façade des édifices aux XV^e et XVI^e siècle, à l'image de Morlaix, d'autres villes comme Vannes se singularisent par l'emploi préférentiel des figures profanes.

Le décor dans l'espace public

Les figures religieuses intégrées au décor porté des édifices expriment la dévotion des commanditaires en les inscrivant dans un cadre culturel marqué par la prédominance de la religion chrétienne. Placées sous des dais richement ouvragés comme à Morlaix où le modèle se démarque par sa constance, les figures sont majoritairement composées de saints particulièrement populaires au Moyen Âge, tels saint Christophe et saint Michel terrassant le dragon. La fréquence des occurrences de sainte Barbe témoigne des échanges entretenus avec le nord de l'Europe, également attestés par l'importation d'œuvre comme la Vierge ouvrante de Notre-Dame-du-Mur à Morlaix et la diffusion de modèles, à l'image des Vierges à l'Enfant représentées debout sur un croissant de lune, intégrées aux édifices de culte et popularisées par les gravures de Dürer⁶⁶. L'habitat urbain se caractérise par l'intégration de nombreuses Vierges à l'Enfant et de rares figures de Christ⁶⁷ associés parfois à des épisodes bibliques comme la scène de l'Annonciation⁶⁸ ou le Pêché Originel⁶⁹. La rareté des représentations de saints bretons est à relever, quelques rares occurrences étant attestées à Nantes (saints Donatien et Rogatien, ancienne maison Mellet), Quimper (saint Yves, 2 rue de l'Evêché, détruite 1846) et Morlaix (saint Yves, 33 rue du Mur).

Le décor de l'habitat révèle l'importance des liens unissant l'architecture domestique au cadre urbain. Festivités et décors des façades se répondent parfois de manière concrète,

⁶⁴ 15 rue Saulnerie, Châteaugiron.

⁶⁵ *Mesures de la tête du pont Cartage en amont de la Vilaine, à Rennes*, lithographie de Léger, 1844, publiée dans Charles Nodier, Isidore-Justin-Séverin Taylor, *op. cit.*, pl. h. t.

⁶⁶ André Mussat, *op. cit.*, p. 124 ; Philippe Le Stum, éd., *Le Musée départemental breton Quimper*, Quimper, 2007, p. 34-35.

⁶⁷ Maison du Change, à Nantes.

⁶⁸ 9 Grand'Rue, à Morlaix et poteau de la maison à l'angle de la rue des Carmélites et de la Grande-Rue, à Nantes, conservé au Musée Dobrée, mentionné par Daniel Leloup, *op. cit.* (2002), p. 48.

⁶⁹ Hôtel de la Moussaye, rue Saint-Georges, à Rennes et porte du 23 rue Notre-Dame, à Vitré aujourd'hui conservée au musée du château de Vitré, inv. 1914.1.1.

confirmant la popularité des figures liées à la célébration et au thème de la fête. Les représentations de fous et d'hommes sauvages intégrées aux façades des maisons bretonnes font ainsi écho aux acteurs bien réels des célébrations populaires. Organisées à l'occasion d'événements majeurs pour le duché, ces célébrations dont les comptes des miseurs conservent le souvenir mobilisent ainsi à Rennes plusieurs fous et un homme sauvage lors de la célébration du mariage de la Duchesse Anne et de Charles VIII et la naissance du Dauphin en 1491 et en 1492⁷⁰. Le décor de la « Maison antique des yeux de Dieu » signalé par Dubuisson Aubenay à l'angle de la Cohue témoigne des liens également entretenus par le décor avec les célébrations urbaines sur le parcours des processions⁷¹. Datée par une inscription présente autrefois en façade⁷², l'œuvre faisait l'objet d'une halte sur le parcours de la procession de la Feste Dieu. Cette sculpture disparue était dotée d'un étonnant dispositif permettant d'animer la sculpture qui rappelle les procédés mis en œuvre lors de la célébration des mystères⁷³:

Ceste statue est d'énorme aspect, et comme elle est creuse, par dedans on luy fait mouvoir la machoire d'enbas et les deux yeux, gros comme boulets de pièces de campagne ; ce que l'on faisoit jadis tandis que la procession de la Feste Dieu passoit par là et s'arrestoit à y encenser. On l'appelloit la Teste Dieu⁷⁴.

La proximité d'édifices religieux et la fonction des occupants influent sur le décor des demeures, comme en témoigne la maison située au 3 rue Saint-Guillaume à proximité de la cathédrale à Rennes, qui abritait autrefois deux demeures attribuées par le Chapitre aux chapelains de Saint-Michel et de Saint-Sébastien, une destination évoquée par la représentation des deux saints au niveau des ouvertures du rez-de-chaussée⁷⁵. De même, la localisation du poteau cornier de la maison dite des Enfants Nantais, orné d'une représentation de saint Saturnin bénissant un taureau témoigne du rôle du décor dans l'espace public qu'il contribue à délimiter. Situé autrefois à l'angle de la rue de la Poissonnerie et de la place Sainte-Croix à Nantes, la sculpture marquait l'angle de la paroisse Saint-Saturnin. Les décors portés sur les façades et jalonnant les rues médiévales constituent ainsi un faisceau de repères internes à l'espace de la cité tenant lieu de signalétique.

⁷⁰ Arch. mun. de Rennes; liasse 4, 23 décembre 1491 et Mises faites par Pierre Champion et Guillaume de Millan miseurs pour la joyeuse nouvelle de la naissance du Dauphin né le mercredi 10 octobre 1492 ; Jean-Pierre Leguay, *La ville de Rennes au xv^e siècle à travers les comptes des Miseurs*, Paris, C. Klincksieck, 1969, p. 314

⁷¹ Alain Croix, éd., *La Bretagne d'après l'Itinéraire de Monsieur Dubuisson-Aubenay suivi du Profil de la Bretagne, 1663, par Jean-Baptiste Babin*, Rennes, 2006, p. 129.

⁷² *Ibid.*, p. 129, inscription communiquée par Dubuisson Aubenay : « *Ædes oculorum Dei antiquissimae, reaedificatae ano 1581* ».

⁷³ Jean-Pierre Leguay évoque ainsi l'important dispositif mis en œuvre lors de la représentation du Mystère du Bien et du Mal Avisé à Nantes en 1456 où le décor intègre « une immense “gouille (une gueule) d'enfer”, un horrible dragon, dont la monstrueuse mâchoire béante et embrasée, les naseaux soufflant des flammes, les cornes et les oreilles en “touailles” sont censés symboliser le monde infernal (...). La bête (...) agite une centaine de queues de vaches, pousse des hurlements ou lance par intermittence de longues flammes rougeoyantes à base de “rouzine” », Jean-Pierre Leguay, *op. cit.* (1994), p. 45.

⁷⁴ Alain Croix, *op. cit.*, p. 129.

⁷⁵ Paul Banéat, *op. cit.*, p. 307-308 et pp. 508-509 ; M. P. de la Bigne Villeneuve, « Promenade archéologique dans l'ancien Rennes », *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1868, t. 6, p. 101-139, p. 113 ; Daniel Leloup, *op. cit.* (2017), p. 44.

Le décor emblématique dans l'habitat urbain

L'évolution de la société urbaine se caractérise par l'essor des marques identitaires en façade des demeures. Caractéristiques d'une classe sociale donnée, l'emploi de signes emblématiques individualise l'espace de la demeure. L'importance croissante des emblèmes corporatifs accompagne l'émergence de la bourgeoisie marchande, rivalisant ainsi avec les armoiries de la noblesse. Les écus dépourvus de blasons intégrés au décor des maisons à *pondalez* à Morlaix, commanditées par des membres de l'élite urbaine composée de nobles marchands constituent pour ces derniers un moyen d'exprimer leur statut social. Associés à la mise en place de formules architecturales spécifiques, ces écus matérialisent une origine noble momentanément suspendue par la pratique d'une activité marchande dans cette riche cité où le commerce des toiles nourrit la création artistique.

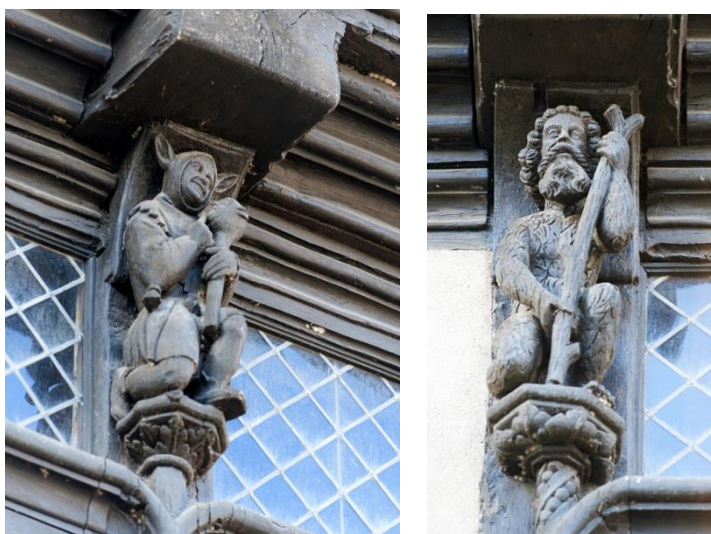


Figure 6. Décor du 33 rue du Mur à Morlaix, homme sauvage et fou, 1^{er} étage.

Les emblèmes héraldiques nous renseignent de plus sur le contexte politique à l'époque de construction de certaines demeures. L'association d'hermines et de fleurs de lys en façade de certaines demeures⁷⁶, comme à Châteaugiron, au 35 rue de la Madeleine et sur le poteau cornier de l'ancienne maison des Enfants Nantais à Nantes permet ainsi de préciser la datation de ces édifices après 1491, date du mariage d'Anne de Bretagne et de Charles VIII⁷⁷. Les festivités organisées pour la célébration du mariage de la duchesse et du roi en France confirment la popularité de ces emblèmes qui apparaissent sur les costumes payés par la ville de Rennes pour vêtir les fous à cette occasion⁷⁸ et sont également mis en œuvre dans le décor des manoirs⁷⁹. Tout comme les armoiries, la représentation de certaines figures illustre le particularisme des commanditaires par l'évocation d'un art de vivre manifestant l'appartenance à une sphère privilégiée de la société urbaine. Les motifs de l'homme sauvage et du fou, liés à la thématique du divertissement, se retrouvent ainsi fréquemment dans le décor des demeures. Ce thème de la fête, particulièrement populaire est présent dans le décor des maisons et hôtels urbains

⁷⁶ Une fleur de lys, inscrite dans une double accolade est employée seule sur le linteau de la porte d'entrée du rez-de-chaussée du 8 rue Notre-Dame à Combourg, maison du XVI^e siècle remaniée ; le motif se retrouve également gravé sur le limon de l'escalier du 23 rue Notre-Dame à Vitré, où il est associé à des motifs de soleils, musée du château de Vitré, inv. 1906.7.1.

⁷⁷ Daniel Leloup, *op. cit.* (2002), p. 47.

⁷⁸ Arch. mun. de Rennes, liasse 4, 23 décembre 1491 ; Jean-Pierre Leguay, *op. cit.* (1969), p. 314.

⁷⁹ Manoir du Bois Orcan, propriété de Julien Thierry, pièce centrale du premier étage ; Monique Chatenet et Claude Mignot, éd., *Le Manoir en Bretagne: 1380-1600*, Paris, Imprimerie nationale, 1993, p. 263.

commandités par les membres de la noblesse et les riches marchands. Le fou, représenté avec sa marotte au 20 rue d'Embas à Vitré, témoigne du prestige du commanditaire, Thebaut Lecocq⁸⁰, et est associé à Saint-Brieuc à un joueur de cornemuse dans le décor de la demeure de Jehan Tournegouët, seigneur de la Pommeraie en Ploufragan et d'Aliette Le Mintier⁸¹.



Figure 7. Appui de fenêtre du 20 rue d'Embas à Vitré, cl. Bègne Bernard © Région Bretagne

L'homme sauvage, couramment associé aux armoiries dans l'enluminure, conserve cette fonction dans le décor des demeures et symbolise le statut social des commanditaires qui imitent les pratiques des grands seigneurs, comme au 33 rue du Mur à Morlaix, sur le poteau de jonction de l'escalier ou sur la cheminée du 6 rue Saint-Yves à Rennes où ce motif, employé notamment par Jean de Derval, seigneur de Châteaugiron est repris. D'autres thèmes profanes se trouvent également intégrés tant dans les demeures des grands seigneurs que chez les membres de la riche bourgeoisie marchande en Bretagne, à l'image de la représentation d'un pampre de vigne sortant de la gueule d'une truie mise en œuvre sur la cheminée monumentale du château de Josselin, également visible sur le décor de l'escalier de la cour intérieure du 23 rue Notre-Dame à Vitré⁸².

⁸⁰ L'acte de succession de Guillemette Le Cocq en 1655 mentionne la « Grande-Maison de Montorin ou Botte-Dorée, située rue de la Porte-d'En-Bas et construite au XV^e siècle par Thebaud Le Cocq », élu au début du siècle prévôt de la confrérie des Marchands d'Outre-Mer créée le 10 mars 1472 par les marchands vitréens, il appartient à une riche famille alliée aux de Gennes; Philippe Bonnet, Jean-Jacques Rioult, Jean-Marie Pérouse de Montclos, éd., *op. cit.*, p. 508 ; Édouard Frain, *op. cit.*, note 1, p. 17.

⁸¹ Jean-Pierre Leguay, *Le Feu au Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 293 ; Daniel Leloup, *op. cit.* (2002), p. 47.

⁸² Limon de l'escalier, musée du château de Vitré, inv. 1906.8.1.



Figure 8. Pierre Le Baut, *Compillation des Croniques et ystores des Bretons*, fol. 281, exemplaire enluminé aux armes de Jean de Derval, Bibl. nat. de France, mss. Français 8266 © Gallica.bnf.fr, Bibl. nat. de France



Figure 9. Décor de l'escalier du 33 rue du Mur à Morlaix © Hervé Ronné.

La représentation de certains loisirs témoigne de la volonté des propriétaires d'affirmer leur ascension sociale, à l'image de la cheminée commanditée par Lucas Royer⁸³, membre de la confrérie des Marchands d'Outre-Mer pour la salle de parément de sa demeure⁸⁴. La représentation des commanditaires, associée au décor Renaissance, permet ici d'évoquer la prospérité du marchand matérialisée par la bourse, également perceptible dans la richesse des costumes et l'abondance des fruits exotiques. La pratique et l'apprentissage de la musique, du chant et de la danse, dont les représentations encadrent les portraits en bustes s'intègrent ainsi dans une « stratégie » globale illustrant les prétentions sociales du couple. La représentation d'une scène de chasse au 3 rue Georges-Le-Berd participe d'une même symbolique. En l'absence d'identification de son commanditaire, cette évocation d'une pratique réservée à l'aristocratie peut induire deux interprétations. La mise en œuvre de ce motif peut ainsi être perçue soit comme la revendication d'une spécificité culturelle face à l'essor de la bourgeoisie dans le cadre d'un commanditaire noble ou symboliser l'ascension sociale d'un membre de la bourgeoisie cherchant à s'assimiler à la noblesse par l'imitation des pratiques et du mode de vie noble.

Liées à l'activité commerciale de leur propriétaire, les marques de marchands illustrent la prospérité économique des cités bretonnes où le commerce toilier se distingue par son importance et favorise l'essor de la bourgeoisie. Dotées d'ornements de formes géométriques variées et parfois associées aux initiales du propriétaire, ces marques s'organisent autour d'un mât central sommé d'un quatre de chiffre ou d'une croix. Permettant d'identifier le commanditaire de la demeure, elles s'intègrent également aux édifices religieux où les corporations font œuvre de dévotion et affichent ainsi la prospérité des affaires de la cité. La représentation du monogramme de la Vierge sur les écus en façade de demeures à Châteaugiron⁸⁵, associé à l'emblème des marchands de toile dont les fils entrelacés rappellent le monogramme du Christ témoigne également de la dévotion des marchands, tout comme l'emploi du quatre-de-chiffre présent sur les marques vitréennes, évoquant le rite du signe de croix effectué par les fidèles de haut en bas puis de gauche à droite, dessinant un quatre

⁸³ Autrefois située au 30 rue Poterie, la cheminée datée de 1583 est aujourd'hui conservée au musée du château de Vitré qui l'acquiert en 1894, inv. 1894.1.1.

⁸⁴ Son nom apparaît dans le registre de la confrérie des Marchands d'Outre-Mer de 1572 à 1590 ; Arthur Le Moyne de La Borderie, « La cheminée monumentale du musée de Vitré », *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, t. 13, 1894, p. 294-305, p. 303.

⁸⁵ 25, 28 et 35 rue de la Madeleine à Châteaugiron.

inverse⁸⁶. Associé parfois aux quatre éléments et aux quatre points cardinaux⁸⁷, ce symbole, couplé au mât central pourrait également constituer une évocation de l'activité marchande et de l'importance du transport maritime⁸⁸.



Figure 10. Marque de marchand figurant sur le limon de l'escalier du 23 rue Notre-Dame à Vitré, musée du château de Vitré, inv. 1906.6.1.



Figure 11. Marque du libraire Berthold Rembolt © Les Bibliothèques Virtuelles Humanistes, université de Tours.

Apposées sur les marchandises, ces marques assuraient la propriété des ballots de toile convoyés par les cités marchandes et servaient également de signature, garantissant la propriété des biens ainsi marqués⁸⁹. Mises en œuvre dans le cadre domestique, elles représentent l'intégration de la demeure dans le patrimoine du propriétaire marchand et manifeste l'origine de sa fortune. Ces nouvelles élites urbaines ne craignent ainsi pas de faire figurer en bonne place jusque dans leurs manoirs des marques de propriété devenues des décors emblématiques, à l'image de Julien Thierry⁹⁰ qui intègre sa marque de marchand sur un carreau de pavement de la chambre de retrait de son manoir du Bois Orcan et au manoir de Vassé où Gilles de la Maçonais, riche négociant en toiles de Vitré fait apposer sa marque sur le linteau de la fenêtre de la salle⁹¹. Placées dans des écus, à l'image des armoiries, elles témoignent de la reprise de motifs utilisés pour la présentation de ces dernières⁹². La marque de marchand qui orne l'escalier

⁸⁶ Yves-Pascal Castel, « De la navette du tisserand au quatre-de-chiffre du marchand sur les monuments du pays toilier léonard », Jean-Christophe Cassard, éd., *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours. Mélanges offerts à Jean Tanguy*, Brest, 1996, p. 39-51, p. 46-47.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 46-47.

⁸⁸ Sur l'essor du commerce des toiles en Bretagne, voir Jean Tanguy, *op. cit.*

⁸⁹ Christiane Frain de la Gaulayrie, « Les Marques des marchands d'Outre-Mer de Vitré », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille et Vilaine*, t. 88, 1986, p. 55-62, p. 57.

⁹⁰ Anobli à une date inconnue, Julien Thierry est maître des monnaies de Bretagne et argentier du duc François II puis de la duchesse Anne ; il commence sa carrière comme mercier rennais et intègre la confrérie du Saint-Sacrement qui rassemble les marchands de Vitré et dont il est l'un des membres fondateurs en 1473, Jean-Pierre Leguay, *op. cit.* (2009), p. 89-91 et p. 95.

⁹¹ L'édifice, construit en 1520, a fait l'objet d'une opération de fouilles préventives menée par l'INRAP en prévision de sa destruction dans le cadre de l'aménagement de la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire.

⁹² La navette de tisserand qui figurait autrefois dans la collégiale Notre-Dame-du-Mur à Morlaix, lieu de réunion de la Confrérie de la Trinité qui rassemblait tisserands et marchands de toile, aujourd'hui située dans un jardin

du 23 rue Notre-Dame à Vitré, présentée par deux lions affrontés rappelle ainsi les décors visibles au 22 rue du Chapitre, au 14 rue Saint-Michel et au 9 place Sainte-Anne, à Rennes⁹³. Les marques de marchands présentent également des similitudes avec les emblèmes utilisés par les imprimeurs et libraires qui s'articulent autour du quatre-de-chiffre⁹⁴. La marque de marchand de l'escalier du 23 rue Notre-Dame, à Vitré et la marque du libraire Berthold Rembolt s'avèrent intégrées dans deux compositions très proches. La fréquence des rapports entretenus notamment avec les Pays-Bas et l'importation d'œuvres d'art et d'ouvrages par les marchands vitréens posent ici la question de la circulation des modèles, favorisée par ces échanges commerciaux⁹⁵.

Les enseignes : éléments de signalétiques et outil de promotion des activités professionnelles

Les enseignes intégrées à la structure même de l'édifice permettent d'identifier ce dernier et révèlent sa fonction commerciale dans l'espace urbain. Le discours à visée promotionnelle connaît parfois un développement accru et s'étend alors sur plusieurs supports comme au rez-de-chaussée de l'ancienne maison Mellet à Nantes, détruite en 1849⁹⁶. Le motif principal de l'apothicaire pilant ses drogues, figuré sur le poteau cornier s'associe au décor des aisseliers pour évoquer les services proposés par le commerçant dans son échoppe⁹⁷. Les figures secondaires de l'aide-apothicaire préparant les cornets pour les remèdes et de la femme faisant ses besoins dans un pot illustrent par des détails pratiques l'activité de l'apothicaire représenté. Ces décors mettent ainsi en scène le commanditaire, identifié par la représentation de son activité professionnelle. À la fin du xv^e et au début du xvi^e siècle, ces figures s'assimilent parfois au portrait par l'individualisation des traits, comme sur cette sculpture du poteau cornier de l'ancienne maison Mellet. Cette tendance ne se limite pas aux enseignes et apparaît également à Vitré où les représentations des commanditaires se caractérisent par un traitement naturaliste de la figure humaine qui accompagne l'intégration des formules de la Renaissance⁹⁸, comme au 23 et au 9 rue Baudrairie⁹⁹.

privé suite à la destruction de l'édifice est également présentée dans un écu; Yves-Pascal Castel, *op. cit.*, p. 40, sur les marques de marchands reprenant le quatre-de-chiffre en pays léonard, voir pp. 47-50.

⁹³ Ce motif qui se développe dans la seconde moitié du xvi^e siècle sur les façades des maisons bretonnes illustre la popularité de l'animal, symbole de force et de prestige ; Daniel Leloup, « La Maison urbaine... » *op. cit.* (1996), p. 101. La représentation de l'animal dans l'espace urbain illustre également l'attrait pour les jeux de mots, semblables à ceux visibles sur les armes parlantes, dont les enseignes témoignent parfois, à l'image des enseignes au Lion d'Or arborées par les auberges qui témoignent non pas tant du prestige de l'établissement que de sa fonction car « au lit, on dort ! ».

⁹⁴ Yves-Pascal Castel, *op. cit.*, p. 39-51, p. 47.

⁹⁵ Édouard Frain, *op. cit.*, p. 15, p. 18-19, p. 21-23. Ces échanges dépassent évidemment le cadre de la ville de Vitré et sont attestés notamment à Rennes et à Morlaix ; pour Vitré, voir également Édouard Frain, *Avec les Vitréens chez les imprimeurs Flamands, Hollandais, Rhénans, Suisses, Italiens et Espagnols des xv^e, xvi^e et xvii^e siècles*, Vitré, impr. Lécuyer, 1913, 52 p.

⁹⁶ Daniel Leloup, *op. cit.* (2002), p. 46.

⁹⁷ Musée Dobrée, Nantes, poteau cornier : inv. 849.35.6, aisseliers : aide-apothicaire préparant une potion, inv. 849.35.3, femme déféquant, inv. 849.35.4 et aide-apothicaire préparant des cornets pour les remèdes inv. 849.35.1.

⁹⁸ Mickaël Robert, *op. cit.*, p. 103-105.

⁹⁹ Voir également les sculptures conservées au musée du château de Vitré, identifiées comme les représentations d'un marchand d'Outre-Mer et de son épouse, inv. 1611.1 et 1616.1.2.



Figure 12. Poteau cornier de l'ancienne maison Mellet, musée Dobrée, inv. 849.35.6 © Musée Dobrée.

L'attention portée aux costumes dans certains décors témoigne d'une volonté d'affirmer l'appartenance des personnages représentés à une classe sociale aisée. La maison dite des cariatides rue du Guéodet à Quimper constitue un des rares cas où le décor localisé au niveau du rez-de-chaussée se développe avec une telle ampleur et semble évoquer ici la fonction d'auberge de l'établissement attribué aux époux Chevillard. La qualité des costumes portés, qui confirment par leurs caractéristiques la datation de l'œuvre dans la deuxième moitié du XVI^e siècle semble affirmer le prestige de l'établissement en indiquant par le décor la dignité et le statut social des clients dans un quartier dominé par l'habitat aristocratique et les demeures prébendales. Ce procédé constituerait ainsi un moyen de se démarquer de l'auberge voisine anciennement tenue par Denis Perrault à l'angle de la rue Obscure et de l'auberge de la Grand'Maison située au sud-ouest de la place Saint-Corentin. Au-delà de sa fonction signalétique, le décor relatif à l'activité professionnelle revêt une fonction identitaire qui transparait également dans l'emploi des inscriptions, localisées de manière préférentielle en façade des demeures.

Inscriptions et dates portées

Les inscriptions s'avèrent relativement rares et standardisées dans l'habitat urbain. La ville de Vannes se distingue par le nombre et le développement des inscriptions conservées qui se font plus fréquentes à partir du XVI^e siècle. Elles précisent l'identité des commanditaires ainsi que la date de construction de l'édifice et intègrent généralement une formule de protection comme au 10 rue Saint-Salomon¹⁰⁰ et au 2 rue du Port¹⁰¹ à Vannes. On observe un usage différencié du latin et du français qui s'avère significatif. La formule latine¹⁰² renvoie rue Saint-Salomon au texte biblique alors que la mention relative au commanditaire et à son action édilitaire qui se rapporte au monde profane et au temps présent sont exprimées en langue vernaculaire¹⁰³. L'usage de l'écrit constitue également un outil de promotion sociale et revêt une fonction identitaire. La mention des « affaires » d'Yves Le Kerme est à ce titre significative

¹⁰⁰ « Pax hvnc domvm et omnibvs habitantibvs in ea. Jehan Foliart ma fait faire lan 1560 ».

¹⁰¹ « Av no[m] de Diev / Diev • soyct • en / mes • affaires / Yves • Le Kme / et Perrine Le Bar / sa copaigne ont fait faire se logis en jvign 1565 IV ».

¹⁰² On trouve des occurrences de cette formule à Beauvais, rue de Chatel ; à Riom, en Auvergne (1534), à Grenoble (1490) et à Moulins, place de l'Horloge ; Cécile Bulté, *op. cit.*, vol. I, p. 191.

¹⁰³ Évangile de Matthieu, 10, 12 : « *Intrantes autem in domum, salutate eam, dicentes : Pax huic domui* » ; Évangile de Luc, 10, 5 : « *In quamcunque domum intraveritis primum dicite pax huic domui* ».

et permet au commanditaire de mettre en valeur son statut de marchand. La mention de la date de construction ou de réfection de l'édifice témoigne d'une recherche de pérennité. Elle est également un moyen d'inscrire dans la pierre l'action édilitaire des commanditaires, de marquer leur présence dans la ville et de manifester leur réussite sociale.

Employées à l'intérieur de la demeure, les inscriptions revêtent une fonction similaire. La présence du nom des commanditaires, associés à leur représentation en bustes sur le décor de la cheminée de la salle de parment du 30 rue Poterie à Vitré témoigne d'une volonté forte d'affirmer l'identité des protagonistes pour mieux faire reconnaître leur réussite personnelle. Par la mention de l'activité professionnelle et l'association au décor porté, les inscriptions manifestent l'appartenance à une classe sociale aisée et témoignent de l'action édilitaire des commanditaires.



Figure 13. Inscription du 2 rue du Port à Vannes, cl. Catherine Toscer © Région Bretagne.

Caractérisé aujourd'hui par des dimensions généralement modestes, le décor porté rythme les façades et anime les pièces de réception au sein de la demeure, réaffirmant le rôle des motifs mis en œuvre dans la manifestation du statut social des propriétaires. Tandis que les figures religieuses marquent l'intégration dans un système de croyances, les armoiries et marques de marchands définissent le rôle de l'individu dans la société urbaine et revêtent ainsi une double fonction d'identification et de proclamation semblable à celles des sceaux¹⁰⁴, établissant en ville une véritable « signalétique des individus », selon l'expression de Cécile Bulté¹⁰⁵. Placés dans l'espace public ou dans le cadre plus resserré de l'édifice, les décors individualisent la maison dans l'espace urbain et révèlent la manière dont l'individu s'intègre dans un réseau de relations, de pratiques et de croyances. Repères visuels, les images se répondent dans la ville médiévale et leurs fonctions se superposent parfois, révélant la complexité des relations unissant les individus et reflètent ainsi le cadre socio-culturel de production.

¹⁰⁴ Michel Pastoureau, « Du Nom à l'armoirie. Héraldique et anthroponymie médiévale », Patrice Beck, éd., *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, t. 4, *Discours sur le nom : normes, usages, imaginaire (VI^e-XVI^e siècles)*, Tours, 1997, p. 83-105, p. 88.

¹⁰⁵ Cécile Bulté, *op. cit.*, vol. I, p. 304.

La ville folle, ou : la folie et ses espaces urbains. Enquête dans la littérature française du douzième au quinzième siècle

PIERRE LEVRON

Centre d'études supérieures de civilisation médiévale de Poitiers¹

Les folies décrites par les textes littéraires médiévaux ont leurs espaces. La forêt est le théâtre des démenes d'Yvain, de Tristan et de deux des folies de Lancelot décrites par le *Lancelot en Prose*. Le château – ambivalent, parce qu'il est un lieu de renfermement aussi bien que de soins – sert de cadre, au moins partiel, à la première démenes de Lancelot et aux prémisses de celles d'Amadas. La ville apparaît, quant à elle, dans plusieurs types de récits de folies. Elle est l'endroit où les pénitents simulent la folie pour attirer les persécutions dans plusieurs contes de la *Vie des Pères* ou certains *exempla* relatés par Gautier de Coinci ; ses habitants peuvent être victimes – à l'exception d'un seul – d'une pluie qui leur fait perdre la raison, comme le raconte le conte moral *Una ciutat, fo, no sai quals* de Peire Cardenal. Elle est également l'endroit où la folie d'Amadas devient manifeste. *Guiron le Courtois* connaît également cet emploi particulier d'un cadre urbain. Un premier constat se dessine : la ville peut être un lieu important pour les fous, parce qu'elle les confronte à leurs contemporains. Elle intervient dans de nombreux types de folie, religieuses ou laïques. Un second constat se profile : endroit de la publicité de la folie, la ville est à la fois un lieu ambigu (elle est le cadre de manifestations violentes, de persécutions, de moquerie, mais aussi des prémisses de la guérison) et un terrain mettant en cause le discernement de ceux qui ne sont pas fous aussi bien que les comportements majoritaires. La ville permet d'interroger également la moralité et les capacités spirituelles des gens sensés mis en face d'un dément. L'enquête visera à dégager les spécificités du traitement du thème de la ville dans de tels récits. Elle traitera trois axes. Le premier sera une typologie des folies concernées ; le second consistera en l'étude de la question du moment où une scène de folie urbaine intervient dans un récit ; le troisième examinera les issues que le monde urbain peut proposer à la folie dans les textes littéraires.

La folie urbaine et ses types : accident ou prédisposition ?

L'étude des scènes de folies littéraires dont le cadre est urbain – que nous appellerons les « folies urbaines » – nécessite que notre démarche soit orientée par quelques principes fondateurs et commence par répondre à deux premières interrogations : la fréquence des folies urbaines au sein d'un *corpus* représentatif d'œuvres littéraires rédigées entre la seconde moitié du douzième siècle et la seconde moitié du quinzième siècle et le type de folie rencontrées. Les résultats obtenus devront contribuer à établir la possibilité d'une typologie des scènes de folie urbaine susceptible de distinguer ces dernières de celles qui se produisent dans d'autres lieux. La méthode d'investigation retenue repose sur plusieurs données principales : les folies urbaines analysées le sont toujours comme des récits littéraires, certes animés par des conceptions juridiques, religieuses, médicales, voire historiques décrites par Jean-Marie Fritz², Muriel

¹ CESCO-UMR 7302/CNRS

² Jean-Marie Fritz, *Le Discours du fou au Moyen Âge*, Paris, PUF, 1992.

Laharie³ ou, plus récemment, par Huguette Legros⁴, mais leur caractère de reflet de situations historiques potentielles est débattu⁵, si ce n'est incertain. Il est donc préférable de s'orienter vers une analyse de type littéraire – option retenue par Dirk Matejovski pour son étude portant sur la littérature médiévale allemande⁶ –, centrée sur la mise en évidence d'éléments fondamentaux tels que le type de folie décrit – pathologique ou non – et les lieux dans lesquels les fous évoluent. L'hypothèse d'une ville servant de cadre à une mise en scène d'une folie devenant très publique est apparue, et son examen s'est révélé être une donnée importante de la problématique retenue. Elle nous a été inspirée par la lecture d'un article de Pascale Drouet⁷. L'idée d'une « ville-scène » s'est donc constituée. Il importe aussi de préciser ce que l'on entend par ville. Ce lexème désigne en ancien français aussi bien un « village⁸ » sinon un « hameau » qu'une « ville », c'est-à-dire une agglomération importante servant de centre à une population donnée et à ses activités, et susceptible d'être le siège d'activités politiques. Les textes retenus évoquent plusieurs situations. Il existe des villes réelles, comme Lucques atteinte par Amadas au plus fort de sa démence⁹, Rome où Robert le Diable feint la folie pour accomplir sa pénitence¹⁰, Constantinople où se situe l'action de l'*exemplum De la tavlete en cui l'ymage de la mere Dieu estoit peinte*¹¹, ou Alexandrie, qui sert de théâtre à la folie religieuse de l'ermite dans l'*exemplum D'un Escommenié*¹², ces deux récits étant racontés par Gautier de Coinci. On rencontre également des villes de fiction. Les folies urbaines peuvent se dérouler dans des villes attestées par une grande tradition littéraire, comme Corbenic, mobilisée par la troisième démence de Lancelot dans le *Lancelot en Prose*¹³ et sa mouvance narrative attestée aussi bien par les rédactions V.II. et V.III. du *Tristan en Prose*¹⁴ que par la *Compilation de Micheau Gonnot*¹⁵. Le *Tristan en Prose* fait également appel à Tintagel, où Marc et Audret font conduire Tristan¹⁶. Ce n'est toutefois pas une obligation. Le *corpus* mentionne également des villes qui ne relèvent pas d'une géographie narrative conventionnelle. Les *Merveilles de Rigomer* font arriver Lancelot à

³ Muriel Laharie, *La Folie au Moyen Âge*, Paris, Le Léopard d'or, 1991.

⁴ Huguette Legros, *La Folie dans la littérature médiévale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, « Interférences ».

⁵ Jean-Pierre Leguay considère que la fiction s'inspire de la réalité (*Vivre en ville au Moyen Âge*, Paris, Jean-Paul Gisserot, 2006, « classiques Gisserot de l'histoire »).

⁶ Dirk Matejovski, *Das Motiv des Wahnsinn in der mittelalterlichen Dichtung*, Francfort-sur-leMain, Suhrkamp Taschenbuch, 1996.

⁷ Pascale Drouet, « “Let's go see the madmen” : le méta-spectacle de la folie sur la scène jacobéenne », licorne.edel.univ-poitiers.fr/docannexe/fichier/4748/part1.pdf, consulté le 10 septembre 2018.

⁸ Voir notamment : la chanson de toile *Lou samedi a soir fat la semaine*, III, vers 12. (éditée par Samuel N. Rosenberg, Hans Tischler, avec la collaboration de Marie-Geneviève Grossel, *Chanson des trouvères (Chanter m'estuet)*, Paris, Librairie Générale Française, 1995, « Le livre de poche. Lettres gothiques »).

⁹ *Amadas et Ydoine*, J. R Reinhard, éd., Paris, Honoré Champion, 1926, C.F.M.A.

¹⁰ *Robert le Diable*, Elisabeth Gaucher, éd., Paris, Honoré Champion, 2006, « Champion classiques. Moyen Âge », vers 1184.

¹¹ Gautier de Coinci, *Les Miracles de Notre-Dame de Gautier de Coinci, (De la tavlete en cui l'ymage de la mere Dieu estoit peinte)*, Frederic V. Koenig, éd., t. II, Genève, Droz, 1970, TLF, p. 101-104.

¹² Gautier de Coinci, *Les Miracles de Notre-Dame de Gautier de Coinci, (D'un Escommenié)*, Frederic V. Koenig, éd., tome III, Genève, Droz, 1966, TLF, p. 74-106.

¹³ *Lancelot, roman du treizième siècle*, Alexandre Micha, éd., tome VI, Genève, Droz, 1980, TLF, CVII, §22, p. 219-220.

¹⁴ Pour la différence entre ces deux rédactions et leurs caractéristiques, voir : Emmanuèle Baumgartner, *Le Tristan en Prose, essai d'interprétation d'un roman médiéval*, Genève, Droz, 1975, « Publications romanes et françaises », p. 29-35, 53-62, 67-71. Nous avons utilisé le manuscrit Paris, Bibliothèque Nationale, fonds français 97, folio 416 *recto*, II, l. 54 sq, III, l. 1-45.

¹⁵ Manuscrit Paris, Bibliothèque Nationale, fonds français 112, t. II, folio CCLI *recto*, II, l. 1-29.

¹⁶ *Le Roman de Tristan en Prose*, Philippe Ménard, éd., Genève, Droz, 1987, TLF, XV, § 188, p. 275.

Pavongai¹⁷, l'auteur de *Guiron le Courtois* situant une scène importante de la folie de Dagueuet à Chastel Apparent¹⁸, et plusieurs épisodes initiaux de la démence du Bon Chevalier sans Peur dans la ville fortifiée entourant le château de Nabon le Noir au Val de Servage¹⁹, option retenue également par Micheau Gonnot²⁰. Cette existence d'un nom géographique commun sans caractérisation nominale attire l'attention sur une autre tendance observable dans ce *corpus* : l'existence de villes anonymes. *Amadas et Ydoine* en fait des lieux traversés par son personnage :

Et trespasse viles et bours ;
Ne fina de fuïr la nuit (vers 2520 et 2521).

Le récit distingue donc des lieux où rien ne se passe et où aucune scène de folie urbaine ne se produit de la ville de Lucques, qui sera le théâtre de scènes urbaines vues par Garinet, puis Ydoine. L'anonymat caractérise également la ville que décrit Peire Cardenal²¹: « *Una ciutatz fo, no sai quals* »²². Cette ville sans nom que le troubadour ne peut distinguer d'autres villes est à la fois un concentré intellectuel de toutes les villes possibles et un lieu abstrait, valant pour l'ensemble du genre humain. C'est une forme avancée d'une tendance presque unanime dans le *corpus* : les villes où des scènes de folie urbaine ont lieu ne sont jamais décrites. Les destinataires des textes assistent à des scènes qui confrontent un fou à une population, ou qui ont lieu au milieu d'une population, quand ce n'est pas, comme chez Peire Cardenal, la population presque tout entière « *mas sol us* » qui participe à la démence²³, mais ne décrivent pas les agglomérations concernées. On peut en découvrir des éléments : Pavongai est construite au milieu de marais²⁴, possède une solide porte à deux vantaux pourvue d'une porte plus petite par laquelle Lancelot entre²⁵, et comprend une forteresse et des maisons²⁶ ; il y a aussi une église²⁷, où le chevalier découvrira la population adulte et le vicomte. La ville où réside Baucillas se résume à son église et à la maison du médecin :

Un jour le fist lever le medicin et le mena ou messe a la ville a la ville a Breginiem et puis le mena disner a sa maison²⁸.

Les lieux sont plus évoqués que décrits ; les *Merveilles de Rigomer* s'en tiennent à l'espace public alors que la *Compilation de Micheau Gonnot* mentionne un passage d'un lieu public à un lieu intime. Les deux villes concernées par le récit de la troisième démence de Lancelot dans le *Lancelot en Prose* sont traitées de manière différente. Le romancier montre

¹⁷ Jehan, *Les Merveilles de Rigomer*, W. Förster et Hermann Breuer, éd., Halle, Dresde, Max Niemeyer, 1908 (t. I) et 1915, (t. II), t. I, vers 548.

¹⁸ *Guiron le Courtois*, Venceslas Bubeníček, éd., Berlin, Boston, Walter de Gruyter, 2015, « Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, n° 363, §175-176, p. 771-772.

¹⁹ *Guiron le Courtois*, manuscrit Paris, Bibliothèque Nationale, fonds français 350, folio 335 verso, I, lignes 1-23.

²⁰ Manuscrit Paris, Bibliothèque nationale, fonds français 112, t. I, folio 179 recto, I, 1-64, II, 1-64.

²¹ Peire Cardenal, « *Una ciutatz fo, no sai quals* », Martin de Riquer, éd., *Los Trobadores*, Barcelone, Planeta, 1975, t. III, p. 1515-1518.

²² *Ibid.*, I, vers 1 : « Il y avait une ville, je ne sais laquelle ».

²³ *Ibid.*, II, vers 5 : « à l'exception d'un seul ».

²⁴ *Les Merveilles de Rigomer*, *op. cit.*, vers 545-546.

²⁵ *Ibid.*, vers 549-553.

²⁶ *Idem*, vers 555.

²⁷ *Idem*, vers 567.

²⁸ *Compilation de Micheau Gonnot*, *op. cit.*, folio 180 recto, I, lignes 55-61.

Lancelot poursuivant la population de Corbenic : « Ne il ne demouroit en nul leu, ainz vet de rue en rue chaçant les uns et les autres »²⁹. Kamaalot, quant à elle, n'est évoquée qu'après que Lancelot en est sorti, sans que son itinéraire ne soit décrit³⁰. Micheau Gonnot fait regarder la ville par son personnage avant qu'il ne se lamente³¹, la rédaction V.III. du manuscrit Paris, BN.fr 97 ne se distinguant quant à elle pas du *Lancelot en Prose* sur ce point³². La variante de V.III. consignée par le manuscrit Paris, BN.fr 772 éditée par Joël Blanchard introduit cependant une variante³³ : Lancelot traverse le « jardin le roi » avant de sortir de la ville³⁴. La précision de ces évocations n'est donc pas bien plus grande que les éléments que donne Peire Cardenal, dont la ville se résume à la maison où le sage dort au moment de la pluie³⁵, et à sa demeure où il se réfugiera³⁶, et aux bancs au-dessus desquels un personnage saute³⁷. L'évolution des pratiques romanesques ne modifie pas cette tendance : l'auteur du *Perceforest* ne décrit pas davantage la ville où Estonné « qui n'estoit pas bien en son sens par le meschief de son compaignon qu'il avoit perdu » surgit³⁸. Les lieux se limitent à une rivière dans laquelle le chevalier saute³⁹. Ces villes-scènes ne sont donc pas l'équivalent diégétique d'un décor de théâtre qui permet de voir les éléments d'un paysage urbain ; elles tendent, bien au contraire, à désincarner la ville, à la priver autant que possible d'éléments de réalité matérielle afin de remplacer une définition géographique ou physique du monde urbain possible dans le discours historiographique dès le Moyen Âge central par une définition plus subjective : une ville-scène est avant tout une concentration de population. Elle se rapproche de ce point de vue d'un autre milieu humain qui la complète mais qui peut également la concurrencer : la cour d'un roi ou d'un seigneur. Elle s'en distingue par deux éléments : le nombre des protagonistes – toujours imprécis parce que jamais quantifié, mais réputé être beaucoup plus important que celui des membres d'une cour – et la composition de sa population. Une comparaison des textes du *corpus* avec la *Folie Tristan d'Oxford*⁴⁰, qui se déroule à la cour du roi Marc, met en évidence les éléments suivants : Tristan est confronté au portier⁴¹, puis aux serviteurs et aux écuyers⁴², avant de se trouver face au roi⁴³ et à Yseut, puis à Brangien. Le milieu curial de *Ipomedon* de Hüe de Rotelande⁴⁴, autre texte retenu pour servir d'élément de comparaison à notre *corpus*, est plus restreint : son personnage éponyme feignant la folie fait face à Ismeine et aux prétendants revendiquant le mariage avec La Fiere⁴⁵, puis aux courtisans du roi Melager⁴⁶. Les récits de folie dans un cadre urbain confrontent, en revanche, leur personnage à une masse beaucoup plus grande d'individus.

²⁹ *Lancelot*, t. VI, *op. cit.*, CVII, § 22, p. 219-220.

³⁰ *Ibid.*, CVI, § 37, p. 176.

³¹ *Compilation de Micheau Gonnot*, *op. cit.*, folio 240 recto, I, lignes 9-16.

³² *Roman de Tristan en prose*, rédaction V.III., manuscrit Paris, Bibliothèque nationale Fonds Français 97, folio 296 recto.

³³ *Le Roman de Tristan en prose : les deux captivités de Tristan*, Joël Blanchard, éd., Paris, Klincksieck, 1976.

³⁴ *Le Roman de Tristan en prose*, *op. cit.*, § 104, p. 134.

³⁵ Peire Cardenal, *op. cit.*, II, vers 7.

³⁶ *Ibid.*, XII, vers 45.

³⁷ *Idem*, V, vers 20.

³⁸ *Perceforest*, première partie, Gilles Roussineau, éd., t. I, Genève, Droz, 2007, xxviii, § 345, p.318.

³⁹ *Ibid.*, §347, p. 321.

⁴⁰ Thomas, *Le Roman de Tristan, suivi de la Folie Tristan de Berne et de la Folie Tristan d'Oxford*, Félix Lecoy, éd., Emmanuèle Baumgartner et Ian Short, trad., Paris, Honoré Champion, 2003, « classiques Champion. Moyen Âge ». *Folie Tristan d'Oxford*, p. 349-429.

⁴¹ *Ibid.*, vers 243-246.

⁴² *Idem*, vers 248-256.

⁴³ *Idem*, vers 261-270.

⁴⁴ Hüe de Rotelande, *Ipomedon*, A. J Holden, éd., Paris, Klincksieck, 1979, « bibliothèque française et romane ».

⁴⁵ *Ibid.*, vers 4433-7748.

⁴⁶ *Idem*, vers 7749-7824.

Gautier de Coinci montre son ermite de l'*Escommenié* feignant la démence poursuivi par la population :

Les gens des rues en toz senz
Le sivoient a grans tropiaus (vers 232 et 233).

Le religieux, isolé par le simulacre de la démence, est donc confronté à une masse indistincte dont aucun membre n'est individualisé ; l'auteur du *Tristan en prose* opte pour une posture assez proche en parlant de « Chil de Tyntajol »⁴⁷, ce que la rédaction V.III. du manuscrit Paris, BN.fr 97 confirme⁴⁸. Quelques précisions apparaissent dans d'autres diégèses. Le *Lancelot en Prose* fait intervenir « li anfant et li garçon⁴⁹ », que Micheau Gonnot représente également⁵⁰. *Amadas et Ydoine* recourt ainsi à « la fripaille⁵¹ » de Lucques, représentée par « Li pautonnier, les gens menues⁵² » ainsi que par les « garçons, des enfans petis⁵³ » observés par Garinet, et les « plus (...) de cent musars / li pautonnier de la cité⁵⁴ » vus ensuite par Ydoine. Le récit parodique des *Merveilles de Rigomer* n'utilise cependant « que enfançons / de .VII. ans et de mains encore⁵⁵ ». *Robert le Diable* préfère décrire des bourgeois sortant voir les extravagances de son pénitent de héros⁵⁶, avant que « tout chil de Rome » ne le persécutent⁵⁷. Le *Perceforest* fait, quant à lui, preuve d'une originalité supérieure : il inclut des chevaliers dans la foule qui brocarde et hue Estonné :

Et sachiez que en la ville avoit a celle heure grant plenté de chevalerie qui la estoit assemblee du lignaige de Darnant pour ung parlement qu'il y devoit avoir⁵⁸.

Ce texte qui place des personnages aristocratiques sur le même pied que les roturiers prend le contre-pied exact d'*Amadas et Ydoine* qui met ses personnages nobles en surplomb de ces scènes de folie urbaine à l'intérieur d'une maison. Il n'en reproduit pas moins une caractéristique essentielle de la ville-scène : elle forme, quand elle est un milieu actif, un environnement presque toujours néfaste au personnage concerné. L'idée d'un espace inquiétant, privé des valeurs de la noblesse et dans lequel un dément réel ou non – il n'existe pas de distinction sur ce point – s'installe dès lors dans la tradition narrative pendant l'ensemble de la période concernée, bien que ce motif apparaisse spécialisé à la littérature arthurienne, au « roman d'aventures » ou aux récits édifiants. Il structure une caractéristique importante de la ville-scène : elle est le lieu où la démence d'un personnage n'est plus seulement un problème restreint à l'entourage de celui-ci (ou à une cour, dans le cas de Lancelot) mais devient violemment publique. Cette caractérisation de la ville-scène comme un espace matériellement vague et pathétique une fois obtenue, interrogeons-nous maintenant sur deux autres données de

⁴⁷ *Le Roman de Tristan en prose*, t. I, *op. cit.*, XV, § 188, p. 275.

⁴⁸ *Tristan en prose*, rédaction V.III., manuscrit Paris, Bibliothèque Nationale, fonds français 97, folio 120 verso, ligne 91 sq. « Ceulx de Tintaguel ».

⁴⁹ *Lancelot*, tome VI, *op. cit.*, CVII, § 22, p. 219.

⁵⁰ *Compilation de Micheau Gonnot*, *op. cit.*, folio 251 recto, II, lignes 1-29.

⁵¹ *Amadas et Ydoine*, *op. cit.*, vers 2737.

⁵² *Ibid.*, vers 2739.

⁵³ *Idem*, vers 2742.

⁵⁴ *Idem*, vers 3070-3071.

⁵⁵ *Les Merveilles de Rigomer*, *op. cit.*, vers 556-557. Richard Trachsler, « Lancelot aux fourneaux : des éléments de parodie dans les *Merveilles de Rigomer* ? », *Vox Romanica*, 1993, n° 52, p. 180-193.

⁵⁶ *Robert le Diable*, *op. cit.*, vers 1188.

⁵⁷ *Ibid.*, vers 1193.

⁵⁸ *Perceforest*, *op. cit.*, § 345, p. 318.

la question : le type de folies observables en ville et la fréquence de l'utilisation de ce motif-cadre de la ville-scène. Existe-il un type de folie propice à l'usage d'un cadre urbain ? L'enquête a mis en évidence deux catégories principales de folies : les folies laïques et les folies religieuses, qui recourent une autre distinction fondamentale : la différence entre des folies réelles et des folies simulées. L'absence de clivage entre les motifs narratifs régissant les diégèses nous incite à ne pas différencier les folies réelles des folies simulées dans le corps de l'étude. Les folies laïques comprennent la démence mélancolique (huit occurrences⁵⁹), la frénésie (deux manifestations⁶⁰), un cas particulier d'amitié mélancolique⁶¹, et une colère violente manifestée par une parodie de démence mélancolique⁶². Les folies religieuses appellent, quant à elles, une distinction entre les folies de châtement et les folies pénitentielles. La première catégorie comprend des fureurs relevant de la possession (trois occurrences⁶³), de la folie blasphématoire (un cas⁶⁴), la seconde étant représentée par le religieux de l'*exemplum De l'Escommenié* et par *Robert le Diable*. Les miracles de guérison possèdent également deux représentants, mais se situent dans des lieux religieux au sein de villes : l'église Saint-Médard de Soissons pour l'*exemplum Comment sainte Leochade fut perdue*⁶⁵, et des couvents de Frères Prêcheurs parisiens ou bolognais pour un *exemplum* du *Rosarius*⁶⁶. Le « sermon » de Peire Cardenal *Una ciutat, fo, no sai quals...* est beaucoup plus singulier, dans la mesure où la pluie qui tombe sur les citadins est faite d'une somme de péchés :

La plueia sai es cazeguda
 Cobeitatz, et si es venguda
 Un'erguelhoz' e granz maleza
 Que tota la gen a perpreza (xv, vers 57-60)⁶⁷.

L'*exemplum* définit donc la folie par l'emprise de deux péchés capitaux et d'un vice, ce qui fait d'elle un état de crise anti-religieuse. Vingt scènes de folie urbaine relevant de sept types différents de comportements déments ou furieux apparaissent dans les textes étudiés⁶⁸. La ville-

⁵⁹ Pour Lancelot : *Lancelot, op. cit.*, CVII, *loc. cit.* ; *Tristan en Prose*, v.III., *op. cit.*, 303 verso, I, l. 35-67 ; folio 416 verso, II, l. 68-69, III, l. 1-28 ; *Compilation de Micheau Gonnot, op. cit.*, folios 240 recto, I, -252 verso, I, l. 1-16. Pour Tristan : *Roman de Tristan en Prose, op. cit.*, XV, 188, p. 275 ; *Tristan en Prose*, v.III., *op. cit.*, folio 120 verso ; *Compilation de Micheau Gonnot, op. cit.*, folios 99 recto, II, l. 41-57, 99 verso, I, l. 1-3. Pour Dagueuet : *Guiron le Courtois, op. cit.*, II, chapitres XII-XIII, § 157-184, p. 750-782. Pour Amadas : *Amadas et Ydoine, op. cit.*, vers 1792-3408.

⁶⁰ Pour le Bon Chevalier sans Peur : *Guiron le Courtois*, manuscrit Paris, Bibliothèque Nationale de France, fonds français 350, folios 334 verso, II, l. 26 sq.-336 recto, I, l. 1-59 ; *Compilation de Micheau Gonnot, op. cit.*, folios 179 recto, I, l. 1sq.-180 recto, II, l. 48.

⁶¹ Pour Estonné : *Perceforest, op. cit.*, XXVIII, § 345, p. 318.

⁶² Pour Lancelot : *Mervelles de Rigomer, op. cit.*, vers 525-836.

⁶³ Pour le roi Agreste : *Lancelot, op. cit.*, t. II (Genève, Droz, 1978, TLF), LX, § 23, p. 323. Pour un verrier juif : Gautier de Coinci, *Miracles de Notre-Dame (De l'enfant a un giu qui se crestièna)*, *op. cit.*, t. II, Genève, Droz, 1970, p. 95-100), vers 46-87. Pour le mari juif de Sarah : *Miracles de Notre-Dame tirés du Rosarius*, Pierre Kunstmann, éd., Ottawa-Paris, Presses de l'Université d'Ottawa, 1991 « publications médiévales de l'Université d'Ottawa » (*De dame Agnès nonnain nourrice qi converti sa dame Sare, qi estoit juive*, p. 13-26), vers 353-376.

⁶⁴ Pour un juif jetant une icône représentant la vierge Marie dans une latrine : Gautier de Coinci, *Miracles de Notre-Dame*, t. II, *op. cit.*, (*De la tavlete en cui l'ymage de la mere Deu estoit peinte*), p. 101-104, vers 26-53.

⁶⁵ Gautier de Coinci, *Miracles de Notre-Dame, op. cit.*, t. III, (*Comment sainte Leochade fu perdue*), p. 214-248, vers 381-384.

⁶⁶ *Miracles de Notre-Dame tirés du Rosarius, op. cit.*, (*Pour quel cause on dit Salve Regina misericordia après complie en l'ordre des freres preecheurs*) p. 175-177, vers 37-40 et 74-79.

⁶⁷ Peire Cardenal, *op. cit.* : « La pluie, elle est tombée ici : (c'est) la convoitise, et il est venu un orgueil et une grande méchanceté qui se sont emparés de tout le monde ».

⁶⁸ Sur quarante-sept scènes de folie simulée ou effective décrites par les vingt-six textes du *corpus*.

scène se révèle être un théâtre fortement minoritaire⁶⁹, concurrencé par des lieux indéterminés (surtout dans les folies religieuses), des routes, des forêts ou des bois, des clairières, des ermitages, des cours, des châteaux et des geôles, et parfois même par des scènes de tournois. Sa fréquence élevée confirme tout d'abord l'hypothèse de départ de la « ville-scène », dans la mesure où de nombreux récits font du cadre urbain un lieu nécessaire. L'influence médicale, qui contribue pourtant à définir les pathologies furieuses ou délirantes littéraires, ne semble pas jouer ici⁷⁰. Le *coturub vel ereos* décrit par le *Continens*, version latine du *Al-Hawî* de Rhazès⁷¹, décrit par exemple des patients errant la nuit dans des cimetières⁷², symptôme présent aussi dans la « mélancolie canine » décrite par le *Speculum naturale* de Vincent de Beauvais⁷³. La « ville-scène » serait, par conséquent, un élément proprement littéraire, qui s'intègre dans des paradigmes narratifs propres au discours poétique. La question du moment de son apparition participe aussi fortement de la nature littéraire d'une « ville-scène » qui éloigne la folie poétique de ses modèles médicaux.

La folie urbaine et ses moments : précocité ou caractère tardif ?

Une définition de la « ville-scène » se dessine dès lors : c'est un motif littéraire qui s'insère dans un nombre élevé de diégèses ou qui peut, dans le cas d'*Una ciutat fo, no sai quals...* de Peire Cardenal, structurer intégralement un récit. Les démentes mélancoliques de Lancelot et de Tristan ainsi que la frénésie du Bon Chevalier Sans Peur ont une autre caractéristique : elles se rencontrent au sein des traditions manuscrites propres aux romans qui les relatent⁷⁴, ainsi que dans des textes qui utilisent cette matière. La *Compilation de Micheau Gonnot* comprend ainsi la totalité des démentes et des frénésies de ces trois personnages, y compris celles qui ne possèdent aucune scène urbaine ou les passages qui ne se déroulent pas en ville⁷⁵. La mise en réseau de la folie de Tristan avec la troisième démente de Lancelot caractérise quant à elle aussi bien la rédaction V.II. que la version V.III. de ce roman⁷⁶. Les folies

⁶⁹ Elle apparaît dans presque la moitié des scènes de folie étudiées.

⁷⁰ Pierre Levron, *Naissance de la mélancolie dans la littérature des douzièmes et treizièmes siècles*, thèse de doctorat inédite dirigée par Jacqueline Cerquiglini-Toulet et soutenue devant l'université de Paris-Sorbonne (Paris-IV), le 30 juin 2005 ; Philippe Walter, *Canicule : essai de mythologie sur Yvain de Chrétien de Troyes*, Paris, S.E.D.E.S, 1988, p. 155-168.

⁷¹ John Livingston Lowes, « The loveres maladye of hereos », *Modern Philology*, n° 11, 1914, p. 491-546, p. 508.

⁷² *Ibid.*, loc. cit., « Dixit Alexan. quod patientes coturub vel ereos incedunt stridendo alias vagando et clamando tota nocte et proprie per sepulturas mortuorum usque ad mane » [Alexandre dit que les malades de *Coturub* (ou d'*ereos*) se mettent à pousser des cris stridents, à errer et à émettre des clameurs pendant toute la nuit, parmi les tombeaux des morts en particulier, jusqu'au matin].

⁷³ Philippe Walter, *Canicule*, op. cit., p. 161.

⁷⁴ Voir : Eilert Löseth, *Le roman en prose de Tristan, le roman de Palamède et la Compilation de Rusticien de Pise*, Paris, 1890, Genève, Slatkine, 1974 ; Roger Lathuillère, *Guiron le Courtois : étude de la tradition manuscrite et analyse critique*, Genève, Droz, 1966 ; Nicola Morato, *Il ciclo di "Guiron le Courtois" : strutture e testi nella tradizione manoscritta*, Florence, Edizioni del Galluzzo, 2010 ; Sophie Albert, « Ensemble ou par pièces » : *Guiron le Courtois (treizième-quinzième siècle) : la cohérence en question*, Paris, Honoré Champion, 2010.

⁷⁵ Elle comprend ainsi les deux premières démentes (dépourvues de « villes-scène ») de Lancelot : la première (t. I, folios 149 recto, lignes 45sq-149 verso, II, l. 33), et la seconde (t. II, folio 1 recto, II, l. 50 à 70, 1 verso, II, l. 1-4) ainsi qu'une version abrégée de la démente de Tristan (II, folios 99 recto, II, l. 41-57-99 verso, I, l. 1-3). Voir, pour cet ouvrage : Cedric Edward Pickford, *L'Évolution du roman arthurien en prose à la fin du Moyen Âge, d'après le manuscrit 112 du fonds français de la Bibliothèque Nationale*, Paris, Nizet, 1960.

⁷⁶ La démente mélancolique de Matan le Brun (*Le Roman de Tristan en Prose*, t. I, op. cit., XIII, § 175-176, p. 255-258 ; *Tristan en Prose*, V.III., op. cit., folio 138 recto, III, l. 11 à 29) n'a pas de scène urbaine.

et leurs « villes-scènes » peuvent donc s'intégrer dans l'étude de la structure d'une tradition ou d'un roman. Le *Tristan en Prose* a récemment bénéficié d'une telle recherche⁷⁷. Une conséquence peut en être déduite : la « ville-scène » ne possède pas toujours le même rôle selon sa position dans un récit, voire dans une tradition. Il faut également distinguer plusieurs situations : la « ville-scène » comme péripétie momentanée au cours d'une diégèse, ou comme cadre principal, si ce n'est unique, d'une scène de folie. Nous aborderons successivement ces deux situations. La première – la « ville-scène » théâtre articulé à d'autres lieux – est courante dans les matières profanes. Elle découle d'une conception de la démence mélancolique caractérisée comme un état instable dans lequel un personnage fuit progressivement les milieux habités. L'histoire littéraire de cette pathologie tend à la complexification croissante des diégèses qui la concerne. *Amadas et Ydoine*⁷⁸ commence par raconter l'éclatement de la démence de son personnage principal⁷⁹, qui poursuit le messager qui a apporté la nouvelle du mariage d'Ydoine avec le comte de Nevers⁸⁰, avant d'être rattrapé par ses compagnons et conduit au château de son père⁸¹. Le jeune homme est installé dans une chambre discrète de ce château où il reçoit des soins avant qu'on ne soit forcé de le lier⁸². Ce premier groupe de quatre séquences a lieu sur la route menant en Bourgogne et dans le château paternel. Une cinquième séquence montre le père et la mère du malade le contempler tristement⁸³, avant que le père ne fasse délivrer son fils⁸⁴. Amadas s'évade ensuite⁸⁵, et son entourage parti à sa recherche ne le retrouve pas⁸⁶ ; le jeune homme continue son errance⁸⁷. Les deux séquences lucquoises commencent ensuite. Il y a d'abord celle où Garinet hébergé par un bourgeois découvre Amadas et obtient qu'il soit protégé de la foule⁸⁸, puis celle où Ydoine, venue à Lucques⁸⁹, guérit le personnage⁹⁰. Le roman décrit un temps long : Amadas est libéré de ses fers un an après que ses compagnons l'ont reconduit chez son père⁹¹, les nombreuses contrées que Garinet traverse avant d'atteindre Lucques supposent elles aussi une durée difficile à estimer, mais représentant peut-être deux ou trois ans au minimum⁹², et son hôte lui dit :

Venés veoir un fol dervé
 Qui bien a un an conversé
 En ceste vile (vers 2711-2713).

Les durées-non précisées-du retour de Garinet⁹³ et du voyage d'Ydoine⁹⁴ s'ajoutent encore à ce système temporel complexifié par un dispositif d'entrelacement pourtant relativement simple concernant Ydoine. La ville-scène de Lucques se situe donc à la fin de

⁷⁷ Damien de Carné, *Sur l'organisation du Tristan en Prose*, Paris, Honoré Champion, 2010.

⁷⁸ Voir également : Romaine Wolff-Bonvin, *Textus, de la tradition latine à l'esthétique du roman médiéval : Le Bel Inconnu, Amadas et Ydoine*, Paris, Honoré Champion, 1998.

⁷⁹ *Amadas et Ydoine, op. cit.*, vers 1792-1813.

⁸⁰ *Ibid.*, vers 1814-1827.

⁸¹ *Idem*, vers 1828-1938.

⁸² *Idem*, vers 1939-1958.

⁸³ *Idem*, vers 2464-2476.

⁸⁴ *Idem*, vers 2477-2494.

⁸⁵ *Idem*, vers 2495-2521.

⁸⁶ *Idem*, vers 2522-2541.

⁸⁷ *Idem*, vers 2542-2548.

⁸⁸ *Idem*, vers 2657-2878.

⁸⁹ *Idem*, vers 3020-3227.

⁹⁰ *Idem*, vers 3228-3566.

⁹¹ *Idem*, vers 2463.

⁹² *Idem*, vers 2640-2662.

⁹³ *Idem*, vers 2879-2880.

⁹⁴ *Idem*, vers 3012-3021.

l'errance du personnage et du voyage de ses quêteurs. L'idée d'une démente mélancolique dont la phase errante commence par un trajet partant d'une ville pour se terminer dans une autre apparaît dans deux romans : le *Lancelot en Prose* et le *Tristan en Prose*. Nous savons déjà que Lancelot banni par Guenièvre part de Kamaalot pour arriver à Corbenic⁹⁵. Le roman exploite également un temps long, matérialisé par un système assez complexe d'aventures entrelacées concernant les cousins de Lancelot partant à sa recherche⁹⁶, ainsi qu'Agloval⁹⁷, Perceval⁹⁸ et Hector⁹⁹, avant de décrire l'arrivée fortuite de Lancelot au campement de Bliant et la chevalerie furieuse qu'il y fait¹⁰⁰, son séjour chez ce chevalier aidé de son frère Célinant¹⁰¹, le secours qu'il apporte à son hôte pourchassé par deux ennemis¹⁰², sa fuite dans la forêt avant qu'il ne soit blessé en chassant un sanglier¹⁰³, les soins qu'un ermite qui le recueille lui prodigue¹⁰⁴, avant qu'il ne s'évade de l'ermitage et n'atteigne Corbenic¹⁰⁵. La *Compilation de Micheau Gonnot* ajoute à ce dispositif¹⁰⁶ deux nouveaux épisodes : le compagnonnage de Lancelot avec des bergers au bord d'une fontaine non loin de l'ermitage¹⁰⁷, qui pourrait très bien être une réalisation tardive d'une « rêverie tristannienne » que Mireille Demaules décèle dans le *Lancelot en Prose* pour son personnage principal¹⁰⁸, et Lancelot reconnu par Hector alors qu'il dort dans la forêt après avoir fui l'ermitage¹⁰⁹. Lancelot fuit encore une fois, et atteint Corbenic :

Tant erra en tel maniere par unes terres et par autres quil vint a Corbenic a la veille dune feste saint Jehan en este. Et saches que alors avoit cinq ans passes que sa forsenerie li avoit duree si ne pouvoit estre quil ne fust trop malement changies dedens tant de termine¹¹⁰.

La complexification de l'ensemble narratif repose sur trois éléments : la difficulté à reconnaître le patient, rappelée du reste par Micheau Gonnot et caractéristique de la démente mélancolique¹¹¹, la durée de l'affection, ainsi que le nombre d'épisodes qu'elle comporte. L'arrivée dans une ville est, dans une telle logique, un épisode tardif, qui ne peut pas se produire tant qu'un personnage n'est pas destiné à guérir dans un délai bref. Le *Tristan en Prose* offre une interprétation particulière du départ d'une ville et de l'arrivée d'une ville : il fait faire à Tristan une sorte de boucle qui part de Tintajol, traversée à toute allure par le personnage :

⁹⁵ La tradition consultée ne varie pas sur ce point.

⁹⁶ *Lancelot*, tome VI, *op. cit.*, CVI, § 6-8, p. 181-182.

⁹⁷ *Ibid.*, CVI, § 10-22, p. 183-190.

⁹⁸ *Idem*, CVI, § 23-34, p. 190-199.

⁹⁹ *Idem*, CVI, § 34-46, p. 199-201.

¹⁰⁰ *Idem*, CVII, § 11, p. 207.

¹⁰¹ *Idem*, CVII, § 5-9, p. 207-212.

¹⁰² *Idem*, CVII, § 12, p. 214-215.

¹⁰³ *Idem*, CVII, § 17-18, p. 216-217.

¹⁰⁴ *Idem*, CVII, § 19-20, p. 218.

¹⁰⁵ *Idem*, CVII, § 21, p. 218.

¹⁰⁶ *Compilation de Micheau Gonnot*, *op. cit.*, folios 243 verso, II, l. 65-68-246 recto, I, l. 51 : épisodes se déroulant chez Bliant et Bélinant ; 246 recto, I, l. 52-247 recto, II, l. 13 : fuite de Lancelot recueilli par l'ermite.

¹⁰⁷ *Ibid.*, folio 248 recto, I, l. 1-70, II, l. 1-13.

¹⁰⁸ Mireille Demaules, « Lancelot et l'enveniment : une rêverie tristannienne », *Lancelot*, Mireille Séguy, dir., Paris, Autrement, 1996, p. 81-99.

¹⁰⁹ *Compilation de Micheau Gonnot*, *op. cit.*, folio 250 recto, I, l. 54-69, II, l. 1-69. Relever également la mélancolie héroïque d'Hector revenu à l'abbaye découvrant la fuite de Lancelot, 252 verso, II, l. 10-43.

¹¹⁰ *Ibid.*, folio 251 recto, I, l. 62-63.

¹¹¹ *Idem*, l. 43-61 ; Pierre Levron, « Tristan ou le malade méconnaissable : mélancolie pathologique et dissolution de l'identité dans la matière tristannienne en langue d'oïl (douzième-treizième siècle) », D. Buschinger, F. Gabaude, J. Kühnel et M. Olivier, éd., *Tristan et Yseut ou l'éternel retour*, *Médiévales*, n° 56, 2013, p. 190-212.

Et mesure Tristanz s'en vet en la cort aval, et monte sor le premier cheval qu'il trove, et s'en vet par mi Tintajol si grant erre com se toz li mondes le chaçast. Mes onques ne veïst si duel faire a home com il fait totevoies¹¹².

Le chevalier fuit ensuite dans la forêt du Morrois¹¹³, où le récit le retrouvera pour l'ensemble des séquences qui précèdent sa guérison : la vie avec les bergers et l'épisode de confrontation avec Dagueuet¹¹⁴, la mise à mort de Taulas de la Montagne¹¹⁵ et la chasse au cours de laquelle le roi Marc le découvrira et décidera de le conduire à Tintagel¹¹⁶. L'errance indéterminée mais vaste que le *Lancelot en Prose* et la *Compilation de Micheau Gonnot* attribuent à Lancelot est donc remplacée par l'opposition entre une ville de début de crise, un territoire de la mélancolie et de la démence (la forêt du Morrois) et une ville-scène identique à celle de départ préluant à la guérison. L'idée d'une ville de départ et d'une ville d'arrivée existe également dans le récit de la frénésie du Bon Chevalier sans Peur, sans pour autant que ce dernier ne reproduise le principe d'un récit unitaire bien qu'entrelacé avec d'autres développements solidaires ou non de l'épisode de folie employé aussi bien par le *Lancelot en Prose* que par les rédactions du *Tristan en Prose* interrogées : la diégèse commence dans la rédaction du *Guiron le Courtois* donnée par le manuscrit 350 du fonds français de la Bibliothèque nationale, qui relate le début de la maladie alors que le personnage est enfermé dans la prison de Nabon le Noir, ainsi que sa libération et les premières scènes en milieu urbain, qui culminent par le meurtre de la jeune fille qui l'a trahi¹¹⁷. Elle se termine dans la *Compilation de Micheau Gonnot*, qui contient des scènes de folie à la cour de Nabon le Noir¹¹⁸, son expulsion, l'errance à travers une haute montagne¹¹⁹, l'arrivée chez le vavasseur qui le recueille et le soigne¹²⁰, et les soins que Baucillas lui prodigue. La dynamique fondamentale – le passage d'une ville à l'autre – est reproduite, dans la mesure où les auteurs la considèrent comme un motif-cadre que leurs destinataires connaissent et veulent voir respectée ; il est beaucoup plus difficile cependant d'expliquer ce cas, unique dans le *corpus* analysé. L'existence d'une partie initiale du récit dans un roman initial – *Guiron le Courtois*, rédigé ici dans une copie datant de la fin du treizième siècle ou bien du début du siècle suivant – et d'une partie finale dans un texte dont le manuscrit date du quinzième siècle autorise trois hypothèses : un récit unitaire propre à *Guiron le Courtois* aurait pu exister ; le romancier aurait ébauché un récit qu'il n'aurait pas pu ou voulu continuer ; Micheau Gonnot ne serait pas un compilateur, mais aussi un continuateur, et les séquences qu'il relate pourraient donc être de sa plume. D'autres déclinaisons de ce principe fondamental inauguré manifestement par le *Chevalier au Lion* de Chrétien de Troyes apparaissent dans le *corpus*¹²¹. On en peut distinguer trois : l'interruption, la condensation et la

¹¹² *Le Roman de Tristan en Prose*, Renee Lilian Curtis, éd., t. III, Cambridge, D. S Brewer, 1985, § 840, p. 144.

¹¹³ *Ibid.*, § 871, p. 173.

¹¹⁴ *Le Roman de Tristan en prose*, Philippe Ménard, éd., t. I, *op. cit.*, XII, § 168-171, p. 247-252.

¹¹⁵ *Ibid.*, XIV, § 177-180, p. 258-264.

¹¹⁶ *Idem*, XV, 183-187, p. 269-275.

¹¹⁷ *Guiron le Courtois*, manuscrit Paris, Bibliothèque Nationale, fonds français 350, *op. cit.*, folios 334 verso, II, l. 26-52-335 verso, II, l. 26-44.

¹¹⁸ *Compilation de Micheau Gonnot*, *op. cit.*, folio 179 recto, I, l. 1-64, II, l. 1-64.

¹¹⁹ *Ibid.*, *loc. cit.*, et folio 179 verso.

¹²⁰ *Idem*, *loc. cit.*

¹²¹ Chrétien de Troyes, *Le Chevalier au lion (Yvain)*, Mario Roques, éd., Paris, Honoré Champion, 1971, CFMA. Le roman ne comporte pas de scène de folie urbaine, mais les séquences de la démence mélancolique d'Yvain commencent dans un campement situé devant une ville du roi Arthur. Yvain devient fou et fuit, vers 2804-2809 ; son entourage le perd, vers 2810-2815 ; vol de l'arc et vie sauvage, vers 2816-2828 ; cohabitation avec l'ermite, vers 2829-2883 ; les jeunes filles de l'entourage de la Dame de Norison le découvrent en train de dormir et l'une d'elles le reconnaît, vers 2884-2942 ; retour au château pour chercher l'onguent, vers 2943-

traversée. L'interruption consiste à amorcer la dynamique, mais à en interrompre la narration ; elle apparaît dans la rédaction V.I. du *Tristan en Prose*¹²². Cette variante du récit de la troisième démente de Lancelot n'utilise que les éléments qui vont de son bannissement par la reine Guenièvre au lancement de sa quête par ses cousins¹²³. Camaalot n'y est donc qu'un point de départ, et la diégèse n'a pas de point d'aboutissement. La condensation consiste à maintenir le principe d'un point de départ et d'un point d'arrivée urbain, mais réduit considérablement les étapes et les éléments intermédiaires ; elle se rencontre dans les *Merveilles de Rigomer*. Lancelot détrossé par la bande de Savari est chassé de leur maison-forte avec force menaces¹²⁴, arrache le poteau d'une clôture et le met à son cou¹²⁵, maudit la jeune fille qui a provoqué l'aventure ainsi que les brigands¹²⁶, et atteint Pavongai « a eure de prime sonnante¹²⁷ ». Le récit permet certes de distinguer des étapes, mais tout entrelacement disparaît pendant que le temps est lui-même très comprimé par rapport aux versions plus orthodoxes du motif-cadre : « Toute nuit vait au col le pel¹²⁸ ». Jehan supprime également les aventures intermédiaires qui se produisent normalement pendant un épisode de démente et surtout les rencontres – charitables ou conflictuelles – qui peuvent s'y produire. Lancelot erre ainsi sans rencontrer personne¹²⁹. Pourquoi condenser un type de diégèse qui suppose en principe un temps long ? Lancelot n'est tout d'abord pas le personnage qui devra réussir l'aventure de Rigomer, le récit annonçant au préalable son échec¹³⁰, et il n'est donc pas possible de respecter le principe conventionnel d'un héros devenant fou mais appelé à guérir pour accomplir une carrière ; la parodie suppose aussi le remplacement d'une terre aventureuse classique (le royaume de Logres dans la tradition arthurienne, mais aussi la Cornouaille dans le *Tristan en Prose*) par une terre négative¹³¹, où les repères d'un personnage et de lecteurs de romans de chevalerie peuvent se brouiller. Le dépaysement violent d'un Lancelot pénétrant en Irlande passe donc par le refus momentané des cadres conventionnels. La traversée apparaît quant à elle dans le *Perceforest*. Estonné affronte à plusieurs reprises des chevaliers du lignage de Darnant qu'il vainc¹³², traverse la ville et franchit une rivière avant d'entrer dans la forêt¹³³. Il tue ensuite le troisième fils de Fromont¹³⁴. Claudius, qu'il quête, le retrouvera près d'un château¹³⁵. Le principe d'un itinéraire entraînant des aventures et avec un entrelacement se rencontre¹³⁶, mais la ville n'est pas un point d'aboutissement : elle est le théâtre d'une série d'aventures qui ne président pas à la résolution de sa mélancolie. Cette pratique narrative a pour but de distinguer une ville uni-fonctionnelle qui sert de théâtre à une crise de villes polyvalentes qui sont des villes-scènes mais aussi des

3015 ; Yvain est guéri à l'endroit où il dort par l'application de l'onguent, vers 2977-3015, avant que la jeune fille ne le conduise chez la Dame de Norison. La narration déplace donc son personnage entre l'endroit où il devient fou et ceux où il est guéri puis réhabilité. Le système discursif est simple (pas d'entrelacement).

¹²² *Le Roman de Tristan en prose*, t. II, Noëlle Laborderie et Thierry Delcourt, éd., Paris, Honoré Champion, 1999, CFMA.

¹²³ *Ibid.*, I, § 1-2, p. 63-64.

¹²⁴ *Les Merveilles de Rigomer*, *op. cit.*, vers 520-522.

¹²⁵ *Ibid.*, vers 525.

¹²⁶ *Idem*, vers 529-534.

¹²⁷ *Idem*, vers 544.

¹²⁸ *Idem*, vers 541.

¹²⁹ *Idem*, vers 542.

¹³⁰ *Idem*, vers 260-261.

¹³¹ *Idem*, vers 423.

¹³² *Perceforest*, *op. cit.*, XXVI, § 339-341, p. 310-312 ; XXVIII, § 343-344, p. 314-316.

¹³³ *Ibid.*, scène urbaine : *loc. cit.* Traversée et fuite dans la forêt : XXVIII, § 347, p. 321.

¹³⁴ *Idem*, XXVIII, § 347, p. 320.

¹³⁵ *Idem*, XXX, § 349, p. 323-324.

¹³⁶ Le chapitre XXIX (§ 348, p. 321-322) montre Fromont blessé à mort conduit à Darnantes.

lieux servant de prémisses géographiques à la guérison. Une variante est proposée par *Guiron le Courtois* : Dagueuet erre autour de Chastel Apparent, y entre, en sort et y revient¹³⁷. La ville-scène attire donc un personnage qu'elle ne fixe pas, ce qui ne confère pas une grande importance dès lors que l'on ne peut capturer Dagueuet pour le soigner (une tentative échoue)¹³⁸. Les récits qui font de la ville le théâtre unique d'une folie ont un point commun : leur sujet n'est pas aventureux, mais religieux. Les déplacements des personnages dans ce cadre est donc plus limité. Plusieurs situations se rencontrent néanmoins. Dans *Una ciutatz fo, no sai quals*, Peire Cardenal fait voir à son personnage sensé les comportements des citadins en pleine démente, mais ne les montre pas tout d'abord en train de se déplacer. Il met au contraire en scène la fuite du sage « Cazen levan, a grans scambautz / S'en fug a sa maizo de sautz¹³⁹ ». Les juifs, personnages des *exempla De la tavlete en cui l'ymage de la mere Dieu estoit peinte, De l'enfant a un giu qui se crestiena*, et *De dame Agnès nonnain nourrice* ne se déplacent pas, contrairement à l'ermite contrefaisant la folie de l'*Escommenié*, à l'inverse aussi du roi Agreste frappé de démente par châtement divin du *Lancelot en Prose*¹⁴⁰. L'organisation conceptuelle de l'espace est très différente (et les déplacements des fous sont minoritaires, même si l'on tient compte du mouvement implicite des citadins vers l'homme sage du sermon de Peire Cardenal qu'ils bousculent, renversent et frappent¹⁴¹), dans la mesure où la tendance majoritaire est de décrire un moment particulier de crise violente justifiant l'intervention du divin. L'Alexandrie de l'*Escommenié* est une « ville-scène » dont le fonctionnement narratif est double : c'est une destination pour le pénitent, qui y a été envoyé par le pape chercher l'assistance de l'ermite¹⁴² ; c'est un lieu autour duquel gravite le religieux, qui y contrefait la démente pendant la journée avant de se retirer dans une chapelle à l'écart¹⁴³, avant de mourir¹⁴⁴. Un mouvement alternatif d'aller et de retour existe donc, et fait pièce d'ailleurs aussi bien aux itinérances vers une ville qu'au mouvement circulaire autour d'une ville observés dans des récits profanes qui ne connaissent pas de ville servant de théâtre unique à une scène de folie.

Quel bilan peut-on tirer ? La place d'une ville-scène au cours d'une relation de folie simulée ou réelle dépend étroitement de deux facteurs : la portée de la diégèse, tout d'abord, qui conduit à opposer les relations dans lesquelles la folie est un élément fondamental de celles où elle est une péripétie, certes très importante dans les cas d'Amadas, de Tristan ou de Lancelot voire du Bon Chevalier sans Peur mais appelée à être guérie afin de permettre au personnage d'accomplir sa mission ou sa carrière. Un critère extérieur à l'analyse du déroulement du récit et au relevé de ses lieux peut être utilisé : l'existence ou non d'une triade rhétorique archétypale comprenant l'éclatement de la crise-démence mélancolique ou frénésie par exemple – suivi d'une médiation-tentative d'intervention visant à résoudre la crise – et de la guérison. Une diégèse appliquant ce système à un épisode de folie urbaine comprend la dynamique d'itinérance du patient décrite plus haut. La position d'une ville dans une narration dépendant intimement de la fonction qu'elle y joue (théâtre de crise ou prémisses d'une guérison, même à long terme), il n'est pas possible d'assigner une place fixe à un motif dont l'usage est très souple. Le *corpus*, pour parler plus concrètement, propose des villes comme cadre unique dont les protagonistes ne sortent pas, aussi bien que des villes se situant au début, au milieu ou à la fin

¹³⁷ *Guiron le Courtois*, édité par Venceslas Bubenicek, *op. cit.*, § 182, p. 780.

¹³⁸ *Ibid.*, § 176, p. 772-773.

¹³⁹ Peire Cardenal, *op. cit.*, XII, vers 45-46 : « Tombant, (se) relevant, à grandes enjambées / d'un saut il s'en fuit chez lui ».

¹⁴⁰ *Lancelot*, *op. cit.*, t. II, LX, § 23, p. 323-4.

¹⁴¹ *Una ciutatz fo, no sai quals*, *op. cit.*, x-XI, vers 39-44.

¹⁴² Gautier de Coinci, *D'un escommenié*, *op. cit.*, 133-193.

¹⁴³ *Ibid.*, vers 280-307.

¹⁴⁴ *Idem*, vers 637-646.

d'un récit. L'emplacement de la ville dépend en fait du rôle qu'elle joue dans une narration particulière.

La folie urbaine et ses issues : crise ou guérison ?

L'ouverture fondamentale de la ville-scène a une conséquence importante : le monde urbain n'est pas un cadre monovalent. Il peut mettre en évidence des folies qui ne sont pas près d'être résolues, voire qui ne le seront jamais, tout comme des états furieux qui attendent une circonstance favorable pour être guéris. Un premier constat s'impose : une ville n'est jamais la cause d'une folie, qu'elle soit vraie ou non. Elle n'est jamais non plus l'instrument ou l'agent d'une guérison. Les espaces de la folie repérés par la critique littéraire médiévale ne lui accordent pas une très grande place, comme le montre une étude de Marie-Françoise Alamichel pour le domaine anglais¹⁴⁵, et il semble que les scènes urbaines que nous étudions ici n'apparaissent que dans une « seconde génération » de récits de folie. Il faut donc voir ces scènes urbaines comme des éléments d'écriture ou de réécriture relativement secondaires par rapport aux tendances principales que l'on peut observer¹⁴⁶. Il faut aussi considérer qu'elles ne reproduisent pas les mêmes contenus qu'un certain nombre de témoignages historiques¹⁴⁷. Nous nous trouvons dès lors face à des produits littéraires, dont la description des espaces nécessite d'être analysée plus finement. Nous centrerons notre étude sur l'espace extérieur, celui où la folie se manifeste publiquement. Il est celui où les fous se donnent à voir et où la population réagit à leur apparition. Le *corpus* permet de recenser plusieurs manifestations de démente. Peire Cardenal choisit d'accumuler des actions éparpillées sur autant de personnages qu'il y a de comportements :

E l'uns ferit et l'autre enpeis,
E l'autre cujet esser reis
E tenc se ricamen pels flancx,
E l'autre sautet per los bancx (V, vers 17-20)¹⁴⁸

Le troubadour montre par ailleurs des déments crachant en l'air¹⁴⁹, lançant des pierres ou maniant un bâton¹⁵⁰, déchirant leurs vêtements¹⁵¹, jurant, riant¹⁵², menaçant ou médissant¹⁵³, parlant de n'importe quoi ou faisant des grimaces¹⁵⁴. La description de ses actions occupe trois *coblas* de l'*exemplum*, au cours desquelles la seule cohérence est donnée par la manière démente de se comporter, qui introduit le développement¹⁵⁵. La nudité ou l'habillement n'unifient

¹⁴⁵ Marie-Françoise Alamichel, « *Wod* et *wude* dans la littérature médiévale anglaise ou l'espace de la folie », *Le Moyen Âge, revue d'histoire et de philologie*, t. CXIII, 2007, n° 2, p. 301-382, notamment p. 380.

¹⁴⁶ Jean Maurice, « Réécritures narratives du discours médical sur la folie au douzième et au treizième siècle », *Romania*, n° 120, 2002, p. 432-448.

¹⁴⁷ Maud Ternon, *Juger les fous au Moyen Âge dans les tribunaux royaux en France au quatorzième et au quinzième siècle*, Paris, PUF, 2018, p. 60-63.

¹⁴⁸ Peire Cardenal, *op. cit.*, « Et l'un frappait ; et un autre poussait. Et un autre encore était persuadé d'être le roi et se tenait orgueilleusement les mains sur les hanches. Et un autre sautait par-dessus les bancs ».

¹⁴⁹ *Ibid.*, IV, vers 14.

¹⁵⁰ *Idem, loc. cit.*, vers 15.

¹⁵¹ *Idem, loc. cit.*, vers 16.

¹⁵² *Idem*, VI, vers 22.

¹⁵³ *Idem, loc. cit.*, vers 21.

¹⁵⁴ *Idem, loc. cit.*, vers 23 et 24.

¹⁵⁵ *Idem*, III, vers 12 : « E tug feron dessenamens » [et tous faisaient des choses insensées].

d'ailleurs pas davantage les personnages¹⁵⁶. La description des violences qu'ils infligent au sage obéit au même principe¹⁵⁷, ce qui rattache cette scène aux comportements délirants initiaux. Cette folie a trois caractéristiques : provoquée par une pluie, elle touche indifféremment tout le monde¹⁵⁸ ; elle est très visible, et est tout d'abord incompréhensible pour le spectateur sensé¹⁵⁹. Elle est par ailleurs incohérente : les actions sont éclatées entre des acteurs différents. La folie est ici indépendante de toute considération médicale, sa cause relevant davantage d'une sorte de merveilleux chrétien rapprochant la diégèse d'un miracle de mise à l'épreuve de la foi d'un sage persécuté par la foule. Elle se définit comme un ensemble d'actions éclatées répandues dans l'ensemble d'un monde urbain lui aussi dégagé de toute réalité politique ou civique, à rebours de certaines descriptions littéraires¹⁶⁰. Le fou est cependant un homme seul la plupart du temps. Un homme, parce que le *corpus* n'atteste pas de scènes urbaines dont le personnage principal serait une femme. Il s'éloigne sur ce point encore du dossier historiographique constitué par Maud Ternon pour la fin du Moyen Âge¹⁶¹. Le roi Agreste du *Lancelot en Prose* se met à courir dans la ville :

Et si tost com il ot ce dit, si fu si hors del sens qu'il commença a mengier ses mains, et la ou il encontra .I. suen petit fiz, si le prist a ses .II. mains par la gorge et l'estrangla, et ausi fist il de sa feme et de son frere. Et lors s'en ala tot contreval la vile criant et braiant, si trova a l'entree de la mestre rue un for ou l'en avoit le feu mis et il sailli maintenant el feu, com cil qui tous estoit enragiés. Si morut iluec¹⁶².

Agreste est pris d'une rage ; le modèle médical est cependant évincé au profit d'une logique religieuse : alors qu'il a fait mettre à mort les compagnons de Joseph d'Armathie évangélisant la Grande-Bretagne, il a ordonné que l'on fasse traîner la Croix Noire dans les rues avant de la brûler¹⁶³. Nous assistons donc à un miracle de châtement implicite, dont une variante peut constituer ailleurs en une violente frénésie¹⁶⁴. Il y a deux moments dans ce récit ; ils se distinguent par leur localisation. Le premier se trouve à l'entrée d'un cimetière, allusion probable à la rage canine des médecins. Le second se déroule dans la ville et se termine par le suicide du personnage. Le roi passe d'un espace de la mort – qu'il transforme en espace du meurtre – à un espace vivant, celui des activités quotidiennes qui justifient l'allumage du feu dans le four où il se jette. La ville devient donc le lieu de la fureur ; le récit, qui met en scène Agreste seul, et qui ne décrit l'épouvante de la population qu'ensuite¹⁶⁵, est empli tout entier de sa démence suicidaire, rendue très publique, parce qu'elle doit manifester la damnation du personnage¹⁶⁶. Les textes étudiés préfèrent toutefois décrire l'action d'un dément unique qui sera confronté à une foule, dans un mouvement inverse de celui qui est proposé par Peire Cardenal qui doit prendre le contre-pied des récits romanesques qu'il connaît. Son « sermon », mais aussi

¹⁵⁶ *Idem*, IV, vers 13.

¹⁵⁷ *Idem*, X-XI, vers 39-44.

¹⁵⁸ *Idem*, I, vers 1-4.

¹⁵⁹ *Idem*, VII-VIII, vers 25-31.

¹⁶⁰ Voir, *a contrario* : Chrétien de Troyes, *Le Conte du Graal*, William Roach, éd., Genève, Droz, Paris, Minard, 1959, TLF. L'insurrection des bourgeois contre Gauvain met en scène « la comune de ceste vile » (vers 5879), comprenant « Le maieur et les eschevins » (vers 5908), et un crieur public criant le ban (vers 5940).

¹⁶¹ Maud Ternon, *op. cit.*, p. 153 par exemple.

¹⁶² *Lancelot, op. cit.*, t. II, § 23, p. 323-324.

¹⁶³ *Lancelot, op. cit., loc. cit.*

¹⁶⁴ Gautier de Coinci, *Miracles de Nostre-Dame, D'un clerc grief malade que Nostre-Dame sana*, t. II, *op. cit.*, vers 231-63, p. 122-129.

¹⁶⁵ *Lancelot, op. cit., loc. cit.*, p.324 : « De ceste aventure furent cil del país si espoenté qu'il ne savoient que fere ».

¹⁶⁶ *Ibid., loc. cit.* : « kar bien se furent aperçus que cil estoit enragiés par le pechié qu'il avoit fet et que Dex s'en estoit corociés ».

l'histoire du roi Agreste sont des énoncés religieux qui doivent exposer rapidement la cause de la folie de leurs protagonistes. La multitude face au fou est, ici aussi, le résultat d'une évolution narrative des récits de folie consécutive à l'apparition des scènes urbaines¹⁶⁷. Lancelot à Corbenic réplique aux attaques de la population :

Si le conroient tel qu'il prist pierres et lor conmança a ruer et tant qu'il en navra plusors. Et quant ce fu chose que pierres li faillirent et que il ne trova mes que ruer, si lor corut sus et les ruoit contre terre¹⁶⁸.

La tradition ultérieure ne propose que peu de variantes. La rédaction V.III. du *Tristan en Prose* est moins explicite que son prototype¹⁶⁹, et la *Compilation de Micheau Gonnot* ajoute des pièces de bois aux pierres lancées par le personnage¹⁷⁰. Robert le Diable s'arme, quant à lui, d'un bâton dont il frappe les Romains¹⁷¹. Le Dagueuet de *Guiron le Courtois* jette lui aussi des pierres aux habitants de Chastel Apparent :

Et il tenoit entre ses mainz pierres plusors q'il gitoit amont et aval a ceaus qi estoient plus pres de lui¹⁷².

Un même type d'action peut répondre à une situation objective – se défendre – comme ne pas obéir à une logique effective. Le jet de pierres relèvera donc aussi bien d'une réaction de réflexe que d'un comportement furieux. Il n'est toutefois pas une constante. Le Bon Chevalier sans Peur de la *Compilation de Micheau Gonnot* « estoit batu laidengie pour les grandes follies quil faisoit car il aloit batans gens et bestes et tout quant quil trouvoit devant soy¹⁷³ ». Celui de *Guiron le Courtois* se saisit d'« .I. grant vilain bien de .XXV. ans » et le tue en le jetant violemment à terre¹⁷⁴, avant de tuer la jeune fille qui l'a trahi¹⁷⁵, et de renverser le chevalier qui l'accompagnait en lui imposant d'attacher le corps de la demoiselle à la queue d'un cheval et de le traîner en expliquant ce qu'elle a fait à tous ceux qu'il rencontre¹⁷⁶. Le motif du frénétique agressif – il n'y a pas de différence sur ce point entre cette maladie et la démence mélancolique, bien que les frénétiques soient considérés comme agressifs¹⁷⁷ – a donc deux variantes : Micheau Gonnot en donne une acception classique, dans laquelle les coups de la population répondent à ceux du malade, l'auteur de *Guiron le Courtois* ayant quant à lui préféré un modèle plus subtil : deux agressions visant une ennemie et un adversaire succèdent au combat du frénétique avec une sorte de champion de la population générale. Le Bon Chevalier sans Peur se venge – à l'instar du Dagueuet de *Guiron le Courtois* un peu avant qu'il n'entre dans Chastel Apparent¹⁷⁸ – et inflige une sorte de défaite chealesque à un personnage lié par cette défaite, et forcé de

¹⁶⁷ L'opposition d'un dément seul à la multitude n'existe pas dans le *Chevalier au Lion*.

¹⁶⁸ *Lancelot, op. cit.*, t. VI, CVII, § 22, p. 219.

¹⁶⁹ *Roman de Tristan en Prose*, rédaction V.III., *op. cit.*, folio 416 verso, II, l. 69-76.

¹⁷⁰ *Compilation de Micheau Gonnot, op. cit.*, folio 251 recto, l. 43-63.

¹⁷¹ *Robert le Diable, op. cit.*, vers 1185-1188.

¹⁷² *Guiron le Courtois*, édité par Venceslas Bubeniček, §176, p. 771. Sur Dagueuet, voir : Jean-Marie Fritz, « Dagueuet ou le bouffon amoureux », *Styles et valeurs : pour une histoire de l'art littéraire au Moyen Âge*, Daniel Poirion, dir., Paris, S.E.D.E.S, 1990, p. 37-73.

¹⁷³ *Compilation de Micheau Gonnot, op. cit.*, folio 179 recto, I, l. 1-64.

¹⁷⁴ *Guiron le Courtois*, manuscrit Paris, Bibliothèque Nationale, fonds français 350, folio 335 verso, I, l. 1-23.

¹⁷⁵ *Ibid., op. cit., loc. cit.*

¹⁷⁶ *Guiron le Courtois, op. cit.*, folio 335 verso, II, l. 1-59.

¹⁷⁷ Gautier de Coinci, *D'un clerc grief malade...op. cit.*, vers 35-56.

¹⁷⁸ *Guiron le Courtois*, Venceslas Bubeniček, éd., *op. cit.*, § 157-162, p. 750-754.

reproduire une parodie de supplice¹⁷⁹. Il exerce donc deux compétences chevaleresques : le combat, même dégradé ici, puisqu'il ressemble plus à une lutte instinctive qu'à une joute¹⁸⁰, et la justice nobiliaire. Il retrouve également des réflexes propres à sa condition de chevalier. Ce cas unique de chevalerie furieuse dans un cadre urbain doit signifier la nature réelle du personnage à une population qui l'ignore totalement. Il doit aussi préfigurer – à beaucoup plus long terme – la guérison du personnage, dont nous savons que Micheau Gonnot la racontera. L'option de *Perceforest* est différente : Estonné est moqué par les habitants de la ville, mais ne veut affronter que des chevaliers :

Mais quant Estonné veyt qu'on le ruoit ainsi, il fut tant oultré de ire, sy que, s'il trovast personne d'honneur qui fust chevalier, il l'occeist¹⁸¹.

La scène oppose la mélancolie d'un personnage qui conserve ses repères idéologiques à sa folie apparente, matérialisée par sa saleté¹⁸² (renvoyant à la boue que l'on jette ailleurs sur des déments) et par la jument qu'il chevauche, cause de sarcasmes qui provoqueront la mort de l'un des fils de Fromont tué à la joute par Estonné¹⁸³. Une victime représentant le lignage combattu par le roi Bétis¹⁸⁴ et ses chevaliers dont Estonné fait partie se substitue donc aux instances objets d'une vengeance ou recevant des projectiles lancés par un dément. S'il n'existe pas de vrai clivage du point de vue du comportement d'un fou entre des folies simulées et des états pathologiques réels – ce qui justifie que l'on ne les distingue pas dans cette partie de l'enquête, l'auteur du *Perceforest* – témoigne néanmoins d'une évolution initiée au treizième siècle avec *Guiron le Courtois* visant à séparer les comportements furieux d'une violence vindicative légitime animée par des repères instinctifs ou par l'éthique d'un personnage. Les fous des scènes urbaines ne sont toutefois pas toujours violents. Tristan et Amadas ne répliquent pas aux coups qu'on leur porte¹⁸⁵, même si ce dernier personnage a blessé grièvement le messager lui ayant annoncé le mariage d'Ydoine¹⁸⁶. Le religieux de l'*Escommenié* ne réagit pas davantage aux persécutions dont il est victime¹⁸⁷. Fréquent dans le *corpus* utilisé, l'espace public urbain se définit avant tout comme un lieu de confrontation entre un fou et une population qui exerce sur lui des violences constantes. Les descriptions varient assez peu, et se rencontrent aussi bien dans la littérature exemplaire que dans la littérature profane. L'hypothèse d'un motif narratif est d'ailleurs confirmée par la grande stabilité de ces descriptions. Les personnages sont hués, on leur lance de vieux tissus sales, on les pousse et on les frappe. *Amadas et Ydoine* introduit une variante : un chien féroce sort d'une maison, poursuit Amadas et le mord à

¹⁷⁹ Voir, sur ce point : Nicole Gonthier, *Le châtement du crime au Moyen Âge*, Rennes, PUR, 1998, p. 128-129.

¹⁸⁰ *Guiron le Courtois*, manuscrit Paris, Bibliothèque Nationale, fonds français 350, *loc. cit.* : « Quant li a dit ceste parole il fait .i. grant saut de travers et se lance sour le chevalier et le prent ou bras destre et le tire si roidement a soi quil labat tout errans a terre puis quil lot abatu et le chevalier gisoit illuec adonc si estonnes et si estourdis quil ne savoit quil deust faire li bons chevalier a tant de sens quil jete la main a lespee que cil portoit il la trait du fuerre. Et quant il la tient il dist au chevalier qi relever se vouloit ne te remues quar se te remues tu es mors ».

¹⁸¹ *Perceforest*, *op. cit.*, XXVIII, § 345, p. 318.

¹⁸² *Ibid.*, 343, p. 314.

¹⁸³ *Idem*, § 345, p. 318.

¹⁸⁴ Devenu *Perceforest* après qu'il a pénétré dans la Forêt Darnant et tué l'enchanteur éponyme. Pour une mise en perspective de l'avancement des recherches sur ce roman, voir : Christine Ferlampin-Acher, *Perceforest et Zéphyr, propositions autour d'un récit bourguignon*, Genève, Droz, 2010 ; Christine Ferlampin-Acher, dir., *Perceforest : un roman arthurien et sa réception*, Rennes, PUR, 2012.

¹⁸⁵ *Roman de Tristan en Prose*, t. I, *op. cit.*, XV, § 188, p. 275 ; *Roman de Tristan en Prose*, rédaction v.III., *op. cit.*, folio 120 verso III, l. 91 sq ; *Amadas et Ydoine*, *op. cit.*, vers 2720-2768 et vers 3130-3156.

¹⁸⁶ *Amadas et Ydoine*, *op. cit.*, vers 1804-1820. Scène non urbaine.

¹⁸⁷ Gautier de Coinci, *Les Miracles de Nostre-Dame, D'un Escommenié*, *op. cit.*, vers 225-239.

l'épaule¹⁸⁸. Un tronc placé au travers d'une rue provoquant la chute du dément fait également partie des éléments originaux proposés par ce roman¹⁸⁹. Tristan et Lancelot peuvent fuir, respectivement à la cour du roi Marc et à la cour du roi Pellés¹⁹⁰, tandis que Robert le Diable regagne le palais de l'empereur de Rome¹⁹¹, sous l'escalier où il niche¹⁹². Amadas, quant à lui, dort dans une cave abandonnée en ruines¹⁹³. Un principe se met en place à partir du moment où le motif narratif se constitue : l'opposition entre un espace urbain qui devient un lieu de désordre, puisque toutes les activités s'y interrompent quand un fou y passe, et un espace privé, offrant dans le cas de Tristan une sécurité toute relative mais où le personnage trouve du secours matériel ou spirituel.

Quelques narrations s'émancipent toutefois de ce modèle. Le *Perceforest* montre Estonné entrant dans un borbier en voulant récupérer sa jument qui s'était échappée, déjouant le motif du jet d'objets boueux sur le dément¹⁹⁴, le confronte à des citadins le traitant de « chevalier ahonté » du fait de son aspect et de sa monture¹⁹⁵, avant de l'exposer aux sarcasmes du fils de Fromont : « “Gentil chevaucheur de jument, jouez devant nous de vostre maistrise”¹⁹⁶ ». La diégèse oppose l'apparence à la nature réelle de son personnage, mais modifie les données de base de ce type de tension : elle s'applique à un chevalier et non à un religieux, à un mélancolique et non à un pénitent, et place surtout Estonné dans un milieu totalement constitué par ses ennemis, contrairement à la présence d'instances médiatrices dans un cadre urbain plus caractéristique des récits du Moyen Âge central. Jehan met quant à lui en scène un Lancelot faisant tout d'abord fuir des enfants terrorisés¹⁹⁷, avant de jeter son poteau de clôture¹⁹⁸, ce qui pousse l'un des enfants à l'attendre¹⁹⁹ ; un dialogue s'engage ensuite²⁰⁰. Les *Merveilles de Rigomer* optent donc pour l'inversion d'un motif dont la réalisation commence par être proche de l'orthodoxie : la fuite devant le fou est enjointe dans d'autres textes²⁰¹. Elle transforme ensuite la confrontation en une discussion, l'enfant informant le chevalier. *Guiron le Courtois* choisit, quant à lui, de ne pas faire persécuter Dagenet par la population de Chastel Apparent, qui se contente de fuir devant lui²⁰². Un récit fait par un chevalier à Hervi de Rivel indique aussi que Dagenet se calme quand on lui dit : « “Veez ci venir le roi Artus ! ”²⁰³ ». Il est possible que la tradition propre à ce personnage ait influencé le romancier. *Guiron le Courtois* est le seul roman qui fait souffrir Dagenet de démente mélancolique, les autres textes dans lesquels il apparaît décrivant des folies beaucoup plus bénignes et beaucoup moins expliquées, plus proches peut-être d'un retard intellectuel. Que peut-on conclure de ces observations ? La ville-scène est un motif qui se constitue indépendamment des matières

¹⁸⁸ *Amadas et Ydoine, op. cit.*, vers 3166-3179.

¹⁸⁹ *Ibid.*, vers 3180-3189.

¹⁹⁰ *Lancelot, op. cit.*, t. VI, CVII, § 22, p. 220 ; *Roman de Tristan en Prose*, rédaction V.III., *op. cit.*, folio 416 verso, III, l.1-28 ; *Compilation de Micheau Gonnot, op. cit.*, folio 251 recto, II, l. 1-29. *Roman de Tristan en Prose*, t. I, *op. cit.*, XV, § 188, p. 275 ; *Roman de Tristan en Prose*, rédaction V.III., *op. cit.*, folio 121 recto, I, l. 1-20.

¹⁹¹ *Robert le Diable, op. cit.*, vers 1227-1231.

¹⁹² *Ibid.*, vers 1554-1555.

¹⁹³ *Amadas et Ydoine, op. cit.*, 2829-2843.

¹⁹⁴ *Perceforest, op. cit.*, XXVIII, § 345, p. 317. Le romancier l'utilise malgré tout, *op. cit.*, *loc. cit.*

¹⁹⁵ *Ibid.*, §345, p.318.

¹⁹⁶ *Idem*, p. 318.

¹⁹⁷ *Les Merveilles de Rigomer, op. cit.*, vers 559-560.

¹⁹⁸ *Ibid.*, vers 561.

¹⁹⁹ *Idem*, vers 562.

²⁰⁰ *Idem*, vers 563-568.

²⁰¹ *Guiron le Courtois*, Venceslas Bubeníček, éd., *op. cit.*, § 175, p. 771.

²⁰² *Ibid.*, *op. cit.*, § 176, p. 771.

²⁰³ *Idem*, § 182, p. 780.

littéraires : elle se rencontre aussi bien dans la littérature religieuse que dans des matières profanes relevant des récits d'aventures ou du monde arthurien. Il semble que son apparition soit à peu près contemporaine dans les deux domaines, autour des vingt premières années du treizième siècle, et des premiers témoins qui seraient aussi bien le roman d'*Amadas et Ydoine* que les *Miracles de Notre-Dame* de Gautier de Coinci et le *Lancelot en Prose*²⁰⁴. Elle se diffuse assez largement, et devient l'objet d'un débat implicite manifesté par les variations dont elle fait l'objet. Elle n'en conserve pas moins des caractéristiques fondamentales : elle confronte le personnage auquel elle s'applique à un collectif hostile, dont l'ordre habituel est renversé, et n'est jamais un moment de guérison. Elle est à la fois un moment de confrontation sociale (les destinataires aristocratiques étant implicitement invités à opposer leurs valeurs courtoises à la violence de la foule) et une phase pathétique d'un récit de folie. Elle est également un reflet littéraire d'une problématique historique importante : l'importance économique et politique de plus en plus grande des villes.

Conclusion

Pourquoi placer une scène de folie dans une ville ? Ou, pour le formuler autrement, pourquoi rendre si fréquent un motif qui n'est pas du tout obligatoire pour décrire une scène de folie ? Nous ne pouvons suggérer que quelques pistes. Il semble tout d'abord que l'idée de la « ville-scène » soit une réponse à plusieurs phénomènes sociaux et littéraires. La ville est un espace important dans les fabliaux, dont les personnages sont souvent des membres citadins du tiers-état. Or, certaines hypothèses font apparaître ce genre avec Jean Bodel, dont la carrière se situe entre la fin du douzième siècle et sa mort entre 1209 et 1210²⁰⁵. Il ne serait pas impossible que le motif romanesque ou édifiant résultât d'une réaction cherchant à contrer l'espace ouvert des fabliaux par un type de récit réaffirmant un regard aristocratique sur la ville. Il est possible aussi que la ville – où les déments n'accèdent volontairement que rarement²⁰⁶, mais où ils parviennent davantage par le hasard – soit considérée comme un lieu d'errance aggravant la pathologie ou l'épreuve du personnage concerné, sa fonction publicitaire devenant notamment importante dans les récits de pénitence. Il est possible aussi, et c'est sans doute beaucoup plus vraisemblable, que la mélancolie désirante, cette « folie du désir » dont parle Francis Dubost devenue malade soit confrontée à la rage de la peur et de l'incompréhension collective²⁰⁷, confrontation importante dans des économies narratives décrivant des patients guéris par des instances ayant lié un lien affectif avec eux. Scène et épreuve, la ville est l'un des milieux les plus difficiles qui soient pour des fous...

²⁰⁴ John R. Reinhard situe la composition d'*Amadas et Ydoine* entre 1190 et 1220 environ, *op. cit.*, p. VII.

²⁰⁵ Geneviève Hasenohr, « Fabliaux », *Dictionnaire des lettres françaises : le Moyen Âge*, R. Bossuat, Louis Pichard et Guy Raynaud de Lage, éd., édition revue par Geneviève Hasenohr et Michel Zink, Paris, Fayard, 1992, p. 439-440, voir notamment p. 440 ; Charles Foulon, « Jean Bodel », *ibid.*, p. 748-750.

²⁰⁶ Tristan se laisse conduire à Tintagel. *Le Roman de Tristan en Prose*, tome I, *op. cit.*, xv, § 187, p. 275.

²⁰⁷ Francis Dubost, « La folie du désir : Tristan, Lancelot, Galehaut et alii... » *Revue des langues romanes*, n° CVIII, 2014, p. 425-445.

Adam de la Halle et les « jeux » : les premiers exemples de théâtre profane chanté à Arras à la fin du XIII^e siècle

ANNE IBOS-AUGE

Chercheur associé au CESCUM de l'Université de Poitiers

Apparus au cours du x^e siècle, les premiers exemples de théâtre chanté sont indissociables de la liturgie dont ils constituent des embellissements. D'abord en latin, ils n'intègreront des éléments vernaculaires qu'à l'extrême fin du siècle : le *Sponsus*, qui théâtralise la parabole des vierges sages et des vierges folles alterne ainsi latin et langue d'oc en même temps que discours parlé et chanté. Les exemples suivants, toujours liés à la liturgie, s'ils confirment le choix de la langue vernaculaire – le jeu de la *Seinte Resurreccion* et l'*Ordo representationis Ade*, écrits entre le milieu et la fin du XII^e s. sont en dialecte anglo-normand – renoncent à la musique.

Il faut attendre la fin du XII^e siècle pour que les jeux quittent l'église et ses abords pour investir le registre profane en même temps que la ville proprement dite. Cette étape est marquée par trois textes en picard – le *Jeu de St Nicolas* écrit par Jehan Bodel entre 1191 et 1202, *Courtois d'Arras*, antérieur à 1228 et *Le Garçon et l'aveugle*, postérieur à 1266 – et un texte francien, le *Miracle de Théophile* de Rutebeuf, écrit autour de 1261. De tous ces textes, seul *Le Garçon et l'aveugle*, dont l'action se passe à Tournai, intègre des éléments lyriques : il s'agit de couplets de mendiants adressés aux spectateurs, malheureusement dépourvus de notation musicale¹.

Ce n'est qu'à l'extrême fin du XIII^e siècle que le théâtre profane intègre à nouveau la lyrique en même temps qu'il confirme son ancrage dans la ville. Le double jeu registral convoquant intertextualité et « intermélodicité » n'est alors pas une nouveauté : il a été inauguré par Jean Renart qui en revendique le procédé, autour de 1228, dans son roman de *Guillaume de Dole*. Dans un autre registre, mi-narratif mi-didactique celui-là, Gautier de Coinci avait déjà entremêlé à ses *Miracles de Notre Dame* conçus entre 1223 et 1227 des chansons à la vierge conçues, sur le principe du *contrafactum*, à partir de mélodies préexistantes. C'est sur ce principe de farciture que sont basées trois pièces de théâtre écrites dans le dernier quart du XIII^e siècle : le *Jeu de la Feuillée*, le *Jeu de Robin et Marion* et le *Jeu du Pelerin*. Ceux des refrains cités dans les trois textes qui possèdent d'autres occurrences témoignent d'une unité de transmission particulièrement remarquable. Leur présence ancre les jeux dans la tradition lyrique des trouvères, tout en renvoyant à un réseau poético-lyrique signifiant, qui convoque une grande variété de genres tant monodiques que polyphoniques. Les *unica* du *Jeu de Robin et Marion*, quant à eux, participent à l'intérieur de leur œuvre-hôte à un jeu particulièrement subtil de renvois intertextuels. Leur fonction discursive varie, du simple divertissement au dialogue entre les personnages. Ceux-ci se répondent alors par l'intermédiaire de mélodies

¹ La destination chantée des éléments lyriques ne fait aucun doute : elle est clairement explicitée dans le seul exemplaire de l'œuvre, Paris, Bibl. nat. de France, mss. fr. 24366, p. 242b-245b. La première strophe de chanson commence le jeu et ne porte aucune indication mais les deux suivantes sont respectivement précédées des rubriques « Or cantent ensanle » et « Or cantent endoi ensamble » (p. 243a). La seconde a été fautiveusement intégrée au corps du texte. Pour l'édition du texte, voir Jean Dufournet, *Le garçon et l'aveugle. Jeu du XIII^e siècle*, Paris, Champion, 1989. Pour la fonction des insertions du jeu, voir Anne Ibos-Augé, *Chanter et lire dans le récit médiéval. La fonction des insertions lyriques dans les œuvres narratives et didactiques d'oïl aux XIII^e et XIV^e siècles*, Bern, Peter Lang, 2010, p. 131 ss.

proposant un réseau d'intrications subtil visant à renforcer la sémantique sous-jacente à l'œuvre. C'est ce jeu de multiples citations que je me propose d'examiner dans ces quelques pages, après une brève évocation d'Adam de la Halle et des jeux notés.

Adam de la Halle et les jeux

« Le dernier des trouvères » : un état de la question

Par Puille m'en reving, ou on tint maint concille
D'un clerc net et soustieu, grascieus et nobile,
Et le nomper du mont : nés fu de ceste ville.
Maistre(s) Adans Li Bochus estoit chi apelés
Et la Adan d'Arras.²

Ainsi le pèlerin, dans le jeu éponyme, présente-t-il l'un des plus parfaits exemples-témoins-acteurs de cette mutation entre la cour et la ville qui caractérise le XIII^e siècle et surtout le XIII^e siècle finissant. En cinq vers sont dévoilés le(s) nom(s), l'origine, la fonction et les qualités du personnage, ainsi que sa réputation outre terre d'oïl. Le nom d'Adam « Le Bossu » lui vient de son père Henri, employé de l'échevinage d'Arras et bourgeois aisé, surnommé, pour des raisons que l'on ignore, « de la Halle », patronyme sous lequel on connaît aussi le trouvère. Celui-ci prendra d'ailleurs soin de lever le doute sur une possible infirmité, affirmant dans la *Chanson du roi de Sicile* « On m'apele Bochu, mais je ne le sui mie »³. Le lieu de sa naissance, évoqué par le pèlerin au v. 24, est confirmé, toujours selon ses dires, par l'appellation « d'Arras » dont on qualifie Adam. On apprend aussi qu'il était clerc ; la chose est répétée un peu plus loin dans le jeu, confirmée par le début du *Jeu de la Feuillée* dans lequel Adam affirme revenir à son état ancien de clerc : « or revois au clergiet »⁴. En outre, la miniature ouvrant la section des chansons d'Adam dans le chansonnier d'Arras (bibl. mun., 657, f. 142v⁵) le représente assis et écrivant, tonsuré et vêtu à la manière d'un clerc. Le témoignage tardif – entre 1290 et 1328 – du dit allégorique de la *Panthere d'amour*⁶, dans lequel Nicole de Margival cite sept des chansons du trouvère qu'il présente comme un clerc, constitue une preuve supplémentaire à l'appui des dires du pèlerin. Le lieu des premières études d'Adam demeure en revanche inconnu. On a voulu imaginer qu'il fût l'abbaye cistercienne de Vauchelles, sur la seule foi d'un vers du *Jeu de la Feuillée* dans lequel Adam évoque « le grant saveur de Vaucheles »⁷ mais aucun document ne mentionne l'abbaye⁸. Sa qualité de « maître » ne semble

² Ernest Langlois, *Adam le Bossu. Le Jeu de Robin et Marion suivi du Jeu du Pèlerin*, Paris, Champion, 1924 (réimpression 1992), p. 70, v. 22-26.

³ Pierre-Yves Badel, *Adam de la Halle. Œuvres complètes*, Paris, Le livre de poche, coll. « Lettres gothiques », 1995, p. 378, v. 70.

⁴ *Ibid.*, p. 286, v. 2.

⁵ Le manuscrit est consultable à l'adresse suivante :

https://bvmm.irht.cnrs.fr/consult/consult.php?mode=ecran&panier=false&reproductionId=19136&VUE_ID=1681005&carouselThere=false&nbVignettes=4x3&page=13&angle=0&zoom=petit&tailleReelle=

⁶ Le texte, qui figure parmi les derniers exemples de romans à insertions, a bénéficié d'une récente réédition. Voir Bernard Ribémont, éd., *Le dit de la panthere*, Paris, Champion, 2000.

⁷ Pierre-Yves Badel, *op. cit.*, p. 296, v. 170.

⁸ Jacques Chailley (*Histoire musicale du Moyen Âge*, Paris, PUF, 1950, p. 203), évoque les études d'Adam à Vauchelles ; il avoue toutefois que le fait s'appuie seulement sur un passage de la *Feuillée* et qu'il est contesté par certains critiques. Ernest Langlois résume les principaux arguments concernant cette hypothèse dans son édition du jeu (*Adam le Bossu, trouvère artésien du XIII^e siècle. Le jeu de la feuillée*, Paris, Champion, 1984 [2^e éd.], p. IV, puis p. 57-58). Jacques Chailley voit un argument en faveur de son hypothèse dans la chanson *Glorieuse Vierge Marie* qui malmène tous les ordres religieux sauf celui des cisterciens. Avant lui, Edmond de

pas faire de doute mais on ignore quelle université il a fréquenté, même si Paris demeure une possibilité séduisante. Dans le *Jeu de la Feuillée*, Adam évoque en effet son désir de se rendre à Paris pour reprendre ses études : « Si m'en vois a Paris »⁹ affirme-t-il aux amis auxquels il s'adresse. Les vers précédents semblent d'ailleurs sous-entendre que c'est là qu'il avait commencé ses études : « Or ne porront pas dire aucun que j'ai antés | Que d'aller a Paris soie pour nient vantés »¹⁰. La maîtrise qu'il montre dans ses compositions polyphoniques rend de surcroît tout à fait plausible qu'il ait pu être familier des techniques pratiquées par les compositeurs de l'école dite de Notre-Dame, même si composer en polyphonie ne peut raisonnablement être imputable aux seuls musiciens ayant été en lien avec Paris, qui a toutefois pu constituer un modèle pour les compositeurs du Nord¹¹. La seule certitude à ce sujet est que certains des motets d'Adam y étaient connus, ainsi que l'atteste leur présence dans deux recueils de provenance parisienne datant du dernier quart du XIII^e siècle¹².

Un peu plus loin dans la pièce, le même pèlerin évoque à nouveau Adam :

Chis clers dont je vous conte
 Ert amés et prisiés et honnerés dou conte
 D'Artois ; si vous dirai mout bien de quel aconté.
 Chieus maistre Adans savoit dis et chans controuver,
 Et li quens desirroit un tel home a trouver.
 Quant acointiés en fu, si li ala rouver
 Que il feïst uns dis pour son sens esprover.¹³

On apprend ici sa présence en Italie, au service du comte d'Artois. Quant au « dis » dont il est question, qui « biaux est a oïr et bons a retenir »¹⁴ et dont le comte « n'en vaurroit mie cinc chens livres tenir »¹⁵, on ne peut que se perdre en conjectures. Il a été avancé qu'il s'agissait du *Jeu de Robin et Marion* mais cette supposition demeure infondée – jamais le jeu n'est cité par le pèlerin – et à ce jour aucun document n'atteste qu'il ait été composé pour Robert d'Artois, ou même créé à la cour de Naples, ce qui reste toutefois possible. La *Chanson du roi de Sicile* comme les *Vers d'amour* pourraient tout aussi bien être le dit évoqué par le jongleur itinérant.

Coussemaker affirmait déjà qu'Adam avait été clerc à l'abbaye de Vauchelles (*Adam de la Halle. Œuvres complètes*, Paris, A. Durand et Pédone-Lauriel, 1872, Genève-Paris, Slatkine Reprints, 1982, p. XIX).

⁹ Pierre-Yves Badel, *op. cit.*, p. 286, v. 12.

¹⁰ *Ibid.*, p. 286, v. 5-6.

¹¹ Le musicologue Mark Everist, pour sa part, voit avec raison dans certaines des polyphonies du chansonnier Paris, Bibl. nat. de France, fr. 12615 la preuve que les auteurs artésiens composaient eux aussi en polyphonie (Mark Everist, « The Rondeau Motet : Paris and Artois in the Thirteenth Century », *Music and Letters*, n° 69/1, 1988, p. 1-22 et « The Polyphonic "Rondeau" c. 1300 : Repertory and Context », *Early Music History*, n° 15, 1996, p. 59-96). Gaël Saint-Cricq, dans la préface de sa récente édition des motets du chansonnier fr. 12615 met en avant les liens entre Arras et Paris, de même qu'il confirme l'activité polyphonique en Artois (Gaël Saint-Cricq, Eglal Doss-Quinby et Samuel Rosenberg, *Motets from the Chansonnier de Noailles*, Middleton, A-R Editions, 2017 [Recent Researches in the Music of the Middle Ages and Early Renaissance 42], p. XXXI-XXXV).

¹² Le fascicule VII du manuscrit Montpellier, bibl. interuniversitaire, Faculté de Médecine, H 196, copié entre 1280 et 1290 contient *De ma dame vient / Diex, comment porroie / OMNES* et *Entre Adam et Hanikel / Chiés bien seant / APTATUR*, également noté dans le manuscrit Bamberg, Staatsbibliothek, Ed. IV 6, réalisé durant la décennie précédente.

¹³ Ernest Langlois, *Adam le Bossu. Le Jeu de Robin et Marion suivi du Jeu du Pèlerin*, *op. cit.*, p. 70, v. 22-26.

¹⁴ *Ibid.*, p. 71, v. 43.

¹⁵ *Ibid.*, p. 71, v. 44.

C'est Rogaus, l'un des interlocuteurs du pèlerin, qui évoque l'œuvre d'Adam, « le cleric d'onneur ; | Le joli, le largue donneur, | Qui ert de toutes vertus plains »¹⁶, sa connaissance des « dits » et son art du chant :

De tout le mont doit estre plains,
Car maint bele grace avoit,
Et seur tous biau diter savoit ;
Et s'estoit parfais en chanter.¹⁷

Il détaille aussitôt après l'étendue de son répertoire :

[...] ains savoit canchons faire,
Partures et motès entés.
De che fist il a grans plantés,
Et balades je ne sai quantes.¹⁸

L'omission des jeux théâtraux ne laisse pas de surprendre, à moins qu'ils ne soient inclus dans les « diters ». Certes, si le *Jeu de Robin et Marion* avait été créé à Naples et pas encore à Arras, Rogaus pouvait en ignorer l'existence, mais à cette date, le *Jeu de la Feuillée* avait probablement été joué dans cette ville. Outre les jeux, l'œuvre du trouvère est, à l'inverse de celle de ses contemporains, nombreuse et multiple. Elle compte pour sa part musicale dix-huit jeux-partis et trente-six chansons monodiques, dont certaines proposent d'importantes variantes mélodiques d'un témoin à l'autre ; la polyphonie est représentée par quatorze rondeaux, un rondeau-virelai, une chanson balladée à refrain initial – la seule des « balades » mentionnée par Rogaus, qui en évoque pourtant un grand nombre – et cinq motets. Parmi les textes non lyriques – les « diters », au sens strict du terme – figurent, outre la *Chanson du roi de Sicile* évoquée plus haut, des *Vers d'amour* et des *Vers de la Mort* en strophes d'Hélinand ainsi qu'un *Congé*, trois textes impossibles à dater avec exactitude¹⁹. Adam est ainsi le seul avant Guillaume de Machaut à avoir composé des œuvres lyriques – monodiques et polyphoniques – et non lyriques²⁰.

La chronologie biographique du trouvère et de ses œuvres demeure difficile à établir, eu égard à l'absence totale de documents administratifs concernant Adam. Jean Dufournet et Jean Maillard ne s'y trompaient pas, le premier intitulant un chapitre de son ouvrage sur le trouvère « Incertitudes biographiques »²¹ et le second concédant en ouverture de son étude musicologique « nous ne connaissons pratiquement rien de précis concernant Adam de la Halle »²². La date de sa naissance est inconnue mais n'est probablement pas postérieure aux années 1240-1250 : Adam et son père Henri sont mentionnés dans le *Congé* que son

¹⁶ *Ibid.*, p. 72, v. 80-81.

¹⁷ *Ibid.*, p. 72, v. 84-87.

¹⁸ *Ibid.*, p. 73, v. 90-93.

¹⁹ Le *Congé*, comme le *Jeu de la Feuillée*, sont des adieux à la ville d'Arras ; il est possible, mais nullement certain, que les deux œuvres soient contemporaines. Federico Saviotti, dans sa récente édition des *Vers d'amour*, propose les années 1265-1266 pour ce texte. Voir Federico Saviotti, éd., *Les Vers d'amours d'Arras. Adam de la Halle et Nevelot Amion*, Paris, Champion, 2018, p. 24 puis p. 28-32.

²⁰ Jean Bodel, né autour de 1165 et mort durant l'hiver 1210 est un autre auteur « multiple » – geste, jeu théâtral, fabliaux, pastourelles, congé – mais son catalogue n'inclut pas de polyphonie profane : le genre est postérieur à sa période d'activité. On attribue parfois, sur la foi d'un seul témoin manuscrit, un motet à Richard de Fournival (1201-1259 ou 1260), aussi auteur de chansons monodiques et de poésie narrative et didactique.

²¹ Jean Dufournet, *Adam de la Halle à la recherche de lui-même ou le jeu dramatique de la Feuillée*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1974, p. 33-65.

²² Jean Maillard, *Adam de la Halle. Perspective musicale*, Paris, Librairie Honoré Champion, 1982, p. 6.

compatriote arrageois Baude Fastoul compose en 1272. Adam a alors déjà écrit nombre de ses jeux-partis puisque l'un de ses principaux interlocuteurs y est Jean Bretel, mort la même année 1272. Les dates de composition des jeux ont fait l'objet de multiples hypothèses, j'y reviendrai. Celle de la *Chanson du Roi de Sicile*, manière de geste à la gloire de Charles d'Anjou, roi de Sicile et oncle de Robert, est tout aussi discutée. Si elle est le plus souvent datée des alentours de 1285²³, Cesare Mascitelli, dans une étude plus récente, revient sur cette hypothèse et penche pour une datation plus haute, autour de 1267²⁴. La présence du trouvère en Italie au service de Robert d'Artois n'est, finalement, attestée que par le *Jeu du Pelerin*, ainsi que le fait très justement remarquer la musicologue Jennifer Saltzstein²⁵, mais rien ne permet non plus de mettre ce fait en doute. Si tel est le cas, il est possible qu'Adam ait accompagné Robert en Sicile lorsque ce dernier s'y rendit pour amener des renforts à son oncle en 1282 après l'épisode des « Vêpres Siciliennes »²⁶. Quant à la date de la mort du trouvère, elle a donné lieu à une dernière controverse. Deux documents témoignent de la mort d'Adam avant la fin du XIII^e siècle : dans le *Jeu du Pelerin*, le jongleur dit avoir visité la tombe du trouvère. L'unique témoin de la pièce ayant été copié au plus tôt après 1291 puisque le *Dit dou vrai aniel* qui y occupe les folios 232 à 235 y fait allusion à la prise de Saint-Jean d'Acre (le 18 mai 1291), il faudrait donc croire la mort d'Adam antérieure à cette année. Cette possibilité serait confirmée par le témoignage d'un neveu d'Adam, le copiste Jean Madot, qui laisse entendre dans une copie du *Roman de Troie* achevée le 2 février 1289²⁷ que son oncle était décédé l'année précédente. La thèse selon laquelle Adam aurait été vivant en 1306 semble bien peu convaincante. Un « maistre Adam le Boscu » apparaît bien dans le rôle de l'Échiquier de cette année-là, figurant parmi les nombreux participants venus à Westminster, lors de l'adoubement d'Édouard II alors Prince de Galles à la Pentecôte précédente, mais il est fort douteux qu'il s'agisse du trouvère²⁸.

Les jeux notés et leurs musiques

Le *Jeu de la Feuillée* et le *Jeu de Robin et Marion* sont d'Adam de la Halle, il n'y a plus guère de raison d'en douter malgré la thèse de Marie Ungureanu qui, si elle concédait que le *Jeu de la Feuillée* était bien une pièce composée à Arras pour des Arrageois, déniait sa paternité à Adam²⁹. Le *Jeu du Pelerin*, s'il évoque le trouvère, n'est probablement pas de lui mais sert,

²³ Edmond de Coussemaker la date de 1282 sans justifier son choix (*op. cit.*, p. XLVIII). Ardis Butterfield la rapproche de la date de décès de Charles (« Historicizing Performance : The Case of the *Jeu de Robin et Marion* », *Cultural Performances in Medieval France. Essays in honor of Nancy Freeman Regalado*, Cambridge, D. S. Brewer, 2007 (*Gallica*, 5), p. 100.

²⁴ Cesare Mascitelli, « Il *Roi de Sicile* di Adam de la Halle : una nuova proposta di datazione e localizzazione », *Carte Romanze*, n° 2/1, 2014, p. 103-131. L'auteur revient également sur l'affirmation selon laquelle Adam aurait écrit la chanson en Sicile.

²⁵ Jennifer Saltzstein, *The Refrain and the Rise of the Vernacular in Medieval French Music and Poetry*, Cambridge, D. S. Brewer, 2013, p. 119, n. 31.

²⁶ Cette hypothèse se rencontre souvent dans la critique, où elle est présentée comme une évidence. Voir Jean Maillard, *Roi-trouvère du XIII^e siècle. Charles d'Anjou*, American Institute of Musicology, 1967 (*Musicological Studies and Documents* 18), p. 30 et Carol Symes, *A Common Stage. Theater and Public Life in Medieval Arras*, Ithaca and London, Cornell University Press, 2007, p. 241.

²⁷ Voir François Charles, « Perrot de Neele, Jehan Madot et le Ms. B.n. Fr. 375 », *Revue belge de philologie et d'histoire*, n° 41/3, 1963, p. 761-779.

²⁸ L'hypothèse a été défendue par Fabienne Gégou (« Adam le Bossu était-il mort en 1288 ? », *Romania*, 86, 1965, p. 111-117) puis récusée, à raison, par de nombreux chercheurs. Voir en particulier Normand R. Cartier, « La mort d'Adam le Bossu », *Romania* n° 89, 1968, p. 116-24 et, plus récemment, Carol Symes, *op. cit.*, p. 270. Cette dernière met également en doute l'authenticité du témoignage de Jean Madot qui, selon elle, aurait usurpé son lien de parenté avec Adam.

²⁹ Marie Ungureanu, *La Bourgeoisie naissante. Société et littérature bourgeoises d'Arras aux XII^e et XIII^e siècles*, Arras, 1955 (*Mémoires de la Commission des Monuments Historiques du Pas-de-Calais* 8), en part. p. 196.

dans le seul manuscrit fr. 25566 de la Bibl. nat. de France, d'avant-texte au *Jeu de Robin et Marion* avec lequel sa dernière rime orpheline le lie directement, anticipant ainsi la rime qui commence le rondeau initial chanté par Marion :

ROGAUS

[...]

Alons vers Aiieste a le foire.

WARN[ER]ES.

Soit, mains anchois voeil aler boire.

Mau dehaïs ait qui n'i venra !³⁰

Robins m'aime, Robins m'a,

*Robins m'a demandee, si m'ara.*³¹

Ces trois pièces proposent en même temps que des thèmes divers des décors très différents, sur lesquels on a beaucoup écrit. Manière de *congé*, le *Jeu de la Feuillée*, que Jean Dufournet pense postérieur au *Jeu de Robin et Marion*³², a très vraisemblablement été composé autour de 1276³³ et a suscité nombre d'interprétations différentes, de la « revue » comico-satirique à la représentation freudienne d'une relation père-fils conflictuelle en passant par la sotie, la mise en scène d'une opposition bourgeoisie / patriciat en une diatribe contestataire à tendance marxiste et la fiction autobiographique, elle aussi diversement interprétée³⁴. Il compte un peu plus de mille vers ; Adam s'y met lui-même en scène dans un texte qui semble parfois abolir les frontières entre acteurs et spectateurs, les premiers pouvant paraître issus de l'assemblée tant ils peuvent être reconnus, ainsi que l'écrit très justement Herman Braet, comme

Elle reprend ainsi les conclusions auxquelles était parvenu Adolphe Guesnon quarante ans plus tôt (« Adam de la Halle et le Jeu de la Feuillée », *Le Moyen Âge*, n° 28, 1915, p. 173-283).

³⁰ Ernest Langlois, *Adam le Bossu. Le Jeu de Robin et Marion suivi du Jeu du Pèlerin*, op. cit., v. 34-40.

³¹ Pierre-Yves Badel, op. cit., p. 206.

³² Voir « Du *Jeu de Robin et Marion* au *Jeu de la Feuillée* », *Mélanges Félix Lecoy*, Paris, Champion, 1973, p. 73-94. L'auteur reconnaît toutefois qu'il ne peut prouver son hypothèse, qui a été reprise sans plus de justification par Jean-Claude Aubailly : « Aux sources du théâtre : le "poème" de *Piramus et Tisbé* (vers 1170) », *Revue des langues romanes*, n° 95, 1991, p. 15-30. Sur les questions de datation en lien avec des éléments historiques mentionnés dans le jeu, voir l'état de la question de Frederick W. Langley, « Community Drama and Community Politics in Thirteenth-century Arras : Adam de la Halle's *Jeu de la Feuillée* », *Drama and Community: People and Plays in Medieval Europe*, Alan Hindley, éd., Turnhout, Brepols, 1999, p. 57-77 (*Medieval Texts and Cultures of Northern Europe* n° 1). Sur la date de 1276, justifiée par les allusions au deuxième concile de Lyon, tenu entre 1272 et 1274, voir Carol Symes, op. cit., p. 189.

³³ La date du 3 juin a été avancée par Roger Berger (*Littérature et société arrageoises au XIII^e siècle : les chansons et dits artésiens*, Arras, Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, 1981, p. 114-116). Cette date a été corrigée par Pierre-Yves Badel au 4 (op. cit., p. 22).

³⁴ Louis Petit de Julleville dans son *Histoire du théâtre en France. La comédie et les mœurs en France au Moyen Âge*, Paris, Cerf, 1886, voit dans la pièce une revue d'actualité. La thèse de la sotie est défendue par Marius Sepet dans les *Études romanes dédiées à Gaston Paris*, Paris, 1890, p. 69-81. Marie Ungureau soutient la thèse marxiste dans son ouvrage, cité plus haut, sur *La Bourgeoisie naissante*. Parmi les tenants de l'autobiographie figurent Alfred Adler (*Sens et composition du « Jeu de la Feuillée »*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1956), Normand R. Cartier (*Le Bossu désenchanté, Étude sur le « Jeu de la Feuillée »*, Genève, Droz, 1971), Jean Dufournet (*Adam de la Halle à la recherche de lui-même*, op. cit.). La tendance psychanalytique est représentée par Claude Mauron (*Le Jeu de la Feuillée. Étude psychocritique*, Paris, J. Corti, 1973). Philippe Ménard, dans « Le sens du "Jeu de la Feuillée" », *Travaux de Linguistique et de Littérature*, n° 16/I, 1978, p. 381-393 propose l'un des plus récents et des plus complets états de la question. Il faut y ajouter la stimulante étude de Mercedes Travieso Ganaza, « La réalité arrageoise ou l'enlaidissement d'un rêve littéraire », *Le Beau et le laid au Moyen Âge* [en ligne], Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2000, disponible sur <http://books.openedition.org/pup/4054>.

« les protagonistes d'un vécu quotidien »³⁵. Ces acteurs du quotidien arrageois sont confrontés à des personnages appartenant au monde surnaturel – trois fées, la déesse Fortune et le roi infernal Hellequin – et à quelques archétypes, non nécessairement « urbains » mais à la fois en marge et à la jointure de ces deux mondes opposés de la ville et de la féerie : un moine, un médecin, un fou et son père. Trois grandes parties s'y succèdent. Dans la première, Adam confie son désir de quitter Arras, sa femme et ses amis pour se rendre à Paris et y reprendre ses études ; suit une virulente satire d'Arras et de quelques-uns de ses acteurs. La seconde partie fait place à la folie : le monde extérieur s'effrite à l'arrivée des fées et le rêve gagne petit à petit le texte en même temps que le trio féérique se change en trio de sorcières. Dans la troisième partie, l'action se déplace à la taverne, premier lieu précis du jeu et lieu urbain par excellence, avant la séparation finale des protagonistes, en un dernier effritement qui répond à celui, précédent, de la féerie.

Le texte est conservé, de façon plus ou moins complète, dans trois manuscrits : Paris, Bibl. nat. de France, fr. 837, Città del Vaticano, Bibl. apost. Vat., Reg. Lat. 1490 et Paris, Bibl. nat. de France, fr. 25566. Le premier a été copié au début du quatrième quart du XIII^e siècle, après 1278³⁶ et la rubrique « Le jeu Adan le boçu d'Arraz » qui l'y précède, ajoutée au XV^e s. montre la popularité dont bénéficiait alors encore la pièce. Seul le début est noté, jusqu'au vers 174 « Car mes fains en est apaiés », que suit la mention pour le moins vague « Explicit uns geus » ; l'ensemble occupe les folios 250va à 251vb. Le second exemplaire a été copié autour de 1300 dans un *scriptorium* proche d'Arras, ce que confirme sa graphie artésienne prononcée, ainsi que sa décoration³⁷. Les cent-soixante-dix premiers vers du jeu y ont été consignés fol. 132ra à 133va, précédés de la rubrique « C'est li coumencemens du jeu Adan le boçu ». Enfin le jeu complet est copié, avec la musique de l'une de ses citations, dans le manuscrit Paris, Bibl. nat. de France, fr. 25566, aux folios 48vb à 59va. Ce témoin, qui renferme la plupart des œuvres d'Adam, a été copié entre 1291 et 1297 en Artois, peut-être pour un membre de la famille des Hangest dont on trouve les armes au voisinage de celles des comtes de Flandres sur trois miniatures à pleine page du manuscrit³⁸. Outre la plupart des œuvres poétiques et lyriques d'Adam, il contient le *Jeu de saint Nicolas* de Jean Bodel, le roman de *Renart le Nouvel* et de nombreux textes courts parmi lesquels des fabliaux de Baudouin de Condé, le *Tournoiement Antéchrist* de Huon de Méry et le *Congé* de Baude Fastoul. La musique y est écrite en notation franconienne mesurée, sur des portées de quatre lignes tracées en rouge.

Diversement et bien souvent anachroniquement qualifié – « pastorale » ou « pastorale dramatique », « comédie musicale », « opéra-comique », « opéra » sont les termes qui reviennent le plus souvent sous la plume des historiens de la musique et de la littérature³⁹ –, le

³⁵ Herman Braet, « Autour du “merveilleux” dans *Le Jeu de la feuillée* », Jean R. Scheidegger, Sabine Girardet, Éric Hicks, dir., *Le Moyen Âge dans la modernité. Mélanges offerts à Roger Dragonetti*, Paris, Champion, 1996, p. 168.

³⁶ La disgrâce de Pierre de la Broce, pendu le 30 juin 1278 est le sujet de deux textes acéphales qui occupent respectivement les folios 138ra-b et 244vb à 246ra, ainsi que du *Dit de Fortune* de Moniot de Paris copié aux folios 247v à 248v. Le style de la décoration confirme la datation du manuscrit. Voir Sylvie Lefèvre, « Le recueil et l'Œuvre unique. Mobilité et figement », *Mouvances et Jointures. Du manuscrit au texte médiéval*, Textes réunis par Milena Mikhaïlova, Actes du Colloque international organisé par le CeReS – Université de Limoges, Faculté des Lettres et des Sciences humaines, 21-23 novembre 2002, Orléans, Éditions Paradigme, 2005 (*Medievalia* n° 55), p. 203-228.

³⁷ Il est la seule source des rondeaux de Guillaume d'Amiens, également présenté comme enlumineur dans le manuscrit.

³⁸ Voir Alison Stones, *Gothic Manuscripts, 1260-1320*, London, H. Miller, Turnhout, Brepols, II, 2014, p. 169-171.

³⁹ La « célèbre pastorale » primitivement évoquée par Edmond de Coussemaker dans son édition des œuvres d'Adam devient « le premier opéra comique » (*op. cit.*, p. XXV puis LII), terme déjà utilisé par Monmerqué et Michel (Louis Jean Nicolas Monmerqué, Francisque Michel, *Théâtre français au Moyen Âge publié d'après*

Jeu de Robin et Marion revisite et dramatise ainsi qu'on l'admet désormais plus simplement, deux *topoi* de la poésie lyrique des trouvères : la pastourelle et la bergerie. Les deux parties⁴⁰ sont presque de longueurs égales et étroitement liées entre elles, textuellement et musicalement, nous le verrons. La pastourelle proprement dite met en scène Marion, Aubert le chevalier entreprenant et Robin, auxquels se mêlent, anticipant la seconde partie, quelques bergers. Deux tentatives de séduction du chevalier s'y succèdent, toutes deux malheureuses même si dans la seconde Aubert parvient presque à enlever la bergère. La bergerie est, ainsi que dans les pièces lyriques du même nom, le lieu du pique-nique, des jeux et des danses accompagnées d'instruments hauts (chalemie, cornets, muse) : seuls les bergers sont en scène, le chevalier ayant fui après ses échecs répétés. Les circonstances de sa composition ont été maintes fois évoquées, donnant lieu à plusieurs suppositions qu'il est difficile d'étayer. Les chercheurs penchent de plus en plus pour l'hypothèse d'une écriture – et peut-être d'une création – hors d'Arras, probablement en Italie, bien que rien ne puisse réellement le prouver. La date du jeu est généralement évaluée entre 1276 et 1284⁴¹.

Trois manuscrits conservent le jeu, dont deux sont munis de musique. Dans le manuscrit fr. 25566 déjà cité, le jeu occupe les fol. 39ra à 48vb. Le second témoin (Paris, Bibl. nat. de France, mss. fr. 1569) a été copié au début du XIV^e s. et contient aussi le *Roman de la Rose*. Le jeu, rubriqué « Li jeux du bergier et de la bergiere » présente des réserves destinées à recevoir des portées de musique qui n'ont pas été tracées ; il commence au fol. 140ra et s'interrompt à la fin du fol. 144vb après le v. 766. Le dernier témoin, conservé à Aix-en-Provence (Bibl. Méjanès, 166), présente une mise en page caractéristique : une colonne centrale de texte recevant aussi quand il y a lieu la musique est encadrée par des miniatures particulièrement nombreuses – cent-trente-deux pour seulement onze folios – qui illustrent les passages de texte face ou à côté desquels elles sont placées et proposent une lecture parallèle, illustrée, du jeu⁴². Contrairement aux deux autres exemplaires, de provenance picarde et possiblement artésienne, ce témoin est l'œuvre d'une main parisienne – les variantes dialectales portent la marque de l'Île de France – du premier quart du XIV^e s. Les enluminures suggèrent également une origine parisienne de la même période, corroborée par le style du manuscrit et l'entrelacement du texte, de la musique et des enluminures, combinaison qui n'est pas sans rappeler le manuscrit du *Roman de Fauvel* (Paris, Bibl. nat. de France, mss. fr. 146) ainsi que d'autres témoins provenant d'ateliers parisiens.

les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, Paris, Firmin Didot, 1839, p. 50). Théodore Gérold opte pour « pastorale dramatique » (*La Musique au Moyen âge*, Paris, Champion, 1932, p. 303), terme repris par Gustave Reese (*Music in the Middle Ages*, New York, W. W. Norton & Co., 1940, p. 213) puis par John Stevens (*Words and Music in the Middle Ages. Song, Narrative, Dance and Drama, 1050-1350*, Cambridge, CUP, 1986, p. 175), alors que l'on trouve aussi parfois celui de « comédie pastorale » (William Powell Jones, « The Medieval Pastourelle and French Folk Drama », *Harvard Studies and Notes in Philology and Literature* n° 13, 1931, p. 138). Le qualificatif d'« opéra » a été repris très récemment par Richard Taruskin (*The Oxford History of Western Music*, Oxford, OUP, 2005, vol. I, p. 127).

⁴⁰ Un tableau incluant les *incipit* des éléments lyriques se trouve en annexe I de ces pages.

⁴¹ Parmi les partisans de l'origine italienne de la pièce figurent Jean Maillard (*Roi-trouvère du XIII^e siècle*, *Charles d'Anjou*, American Institute of Musicology, 1967 [*Musicological Studies and Documents* n° 18], p. 26) et Carol Symes (*op. cit.*, en part. dans le chapitre « Lives in the Theater » p. 232-276). L'idée a été reprise notamment par Pascale Dumont, « D'où viennent et où vont les personnages dans le théâtre français du XIII^e siècle ? », Catherine Emerson, Adrian P. Tudor, Mario Longtin, éd., *Performance, Drama and Spectacle in the Medieval City. Essays in Honour of Alan Hindley*, Louvain-Paris-Walpole, Peeters, 2010 (*Synthema* n° 8), p. 217-235. Shira I. Schwam-Baird, dans sa récente édition du jeu, reconnaît toutefois que la « théorie napolitaine » est improuvable (*Adam de la Halle 'Le Jeu de Robin et Marion'*, New York & London, Garland Publishing, Inc., 1994, p. xv). Jean Dufournet était déjà revenu sur les questions de localisation et de datation au début de son article sur les deux pièces (« Du *Jeu de Robin et Marion* au *Jeu de la Feuillée* », *op. cit.*, p. 73-74).

⁴² Sur cette question, on lira les pages de Mark Cruse, Gabriella Parussa et Isabelle Ragnard, « The Aix *Jeu de Robin et Marion* : Image, Text, Music », *Studies in Iconography* n° 25, 2005, p. 1-46.

Plusieurs genres musicaux émaillent les jeux. Les éléments brefs, refrains ou non, sont majoritaires mais on trouve aussi un rondeau et des chansons à refrain dans le *Jeu de Robin et Marion*. Les premiers interrogent à plusieurs égards les chercheurs, tant au plan de la terminologie que du rôle qu'ils jouent dans le répertoire médiéval. Les refrains, rappelons-le, sont des fragments lyrico-mélodiques qui se trouvent le plus souvent à la fin de strophes de chansons⁴³ sans y appartenir réellement pour autant, ni métriquement (le mètre du refrain peut différer de celui de son texte-hôte), ni musicalement (leur matériau mélodique est parfois étroitement apparenté à celui de leur chanson-hôte, mais ce n'est pas toujours le cas). Mais ces éléments toujours très courts traversent aussi la plupart des genres musicaux du XII^e au XIV^e siècle. Parmi les formes musicales se trouvent le rondeau et son ancêtre le rondet de carole. Ces pièces originellement destinées à la danse sont construites selon un schéma compositionnel poético-musical strict incluant la répétition interne d'une partie du refrain⁴⁴. Outre la chanson à refrain et la chanson-avec-des-refrains, ils apparaissent enfin dans les motets. Inclus dans des textes non lyriques, le refrain y assume plusieurs différentes fonctions, plus ou moins directement liées à la narration. Le terme de refrain n'est en revanche que fort peu utilisé dans les textes eux-mêmes. Sur l'ensemble du corpus – encore en devenir⁴⁵ – des refrains, seuls quatre œuvres narratives et une chanson avec des refrains utilisent le terme⁴⁶. On le trouve encore dans la fameuse rubrique du manuscrit Paris, Bibl. nat. de France, fr. 146, où il s'attache aux « diz entez sur refrois de rondeaus » de Jeannot de Lescurel. Le terme « enté », lui aussi teinté d'incertitudes, est ici associé à l'une des formes utilisant le refrain comme base de sa structure, ce qui sera finalement l'une de ses principales fonctions, y compris dans le répertoire des « motets entés » évoqués dans le *Jeu du Pelerin* où il est parfois réduit à des sens trop étriqués⁴⁷. C'est aussi l'un des rares cas où le terme de « refrain » est associé à celui de « rondeau » dans les témoignages médiévaux, en même temps que l'un des non moins rares cas où apparaît le terme « enté ». Ailleurs, les refrains sont appelés « chansons », « chansonnettes », voire « motets » ou encore « rondet ». Si l'on en croit les textes eux-mêmes, le refrain serait donc directement lié à une perception de la structure d'une pièce. Il est en revanche parfois difficile d'isoler ces fragments – quand leur rôle quitte le domaine de la structure pour endosser celui de la sémantique – comme « refrains », surtout quand ils n'apparaissent qu'une fois. Sur les presque deux mille refrains recensés par Nico H. J. van den Boogaard, nombreux sont les *unica*⁴⁸ à propos desquels la question reste entière : refrain ou non ? Si certains critères d'identification – devrait-on dire d'authenticité ? – peuvent parfois être avancés, tels la mise en exergue du fragment par le contexte narratif (marqueur discursif ou lyrique) ou paléographique (pied-de-mouche), la graphie textuelle (présence de petites capitales ou de *punctum*) ou musicale (présence de *tractus*, modification du mode rythmique, cohérence éventuelle avec la teneur)⁴⁹, il est des cas où l'ambiguïté demeure jusqu'à ce que la découverte d'une nouvelle

⁴³ On peut également les rencontrer, plus rarement, dans le cours des strophes.

⁴⁴ Ce sera le cas de la pièce liminaire du *Jeu de Robin et Marion*.

⁴⁵ La base de données REFRAIN que j'ai réalisée en collaboration avec Mark Everist, disponible sur <http://refrain.ac.uk>, ajoute vingt-six refrains et neuf rondeaux au répertoire de Nico H. J. van den Boogaard (*Rondeaux et refrains. Du XII^e siècle au début du XIV^e*, Paris, Klincksieck, 1969).

⁴⁶ Outre la chanson, il s'agit du roman de la *Poire* dans lesquels les refrains participent d'un jeu d'acrostiche livrant le nom de l'auteur et de sa dame, de deux textes strophiques et de la *Court d'Amours II* où les refrains sont concentrés en un épisode dansé et surmontés de réserves destinées à recevoir leur musique. Dans quatre des cas, le refrain est donc indissociable de la structure formelle.

⁴⁷ Voir Mark Everist, *French Motets in the Thirteenth Century. Music, Poetry and Genre*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, p. 75-89.

⁴⁸ Il n'est pas question ici des *unica* dont le rôle lié à la structure de certaines pièces ne laisse aucun doute quant à la fonction.

⁴⁹ Voir Robyn Smith, « Gennrich's *Bibliographisches Verzeichnis der französischen Refrains* : tiger or fat cat? », *Parergon* n° 8, 1990, p. 73-101.

occurrence vienne la lever. Les refrains des chansons à refrain d'Adam, le plus souvent très brèves, dialoguées, et basées sur une structure musicale répétitive, sont quant à eux tous des *unica*, dont le matériau mélodique est issu du corps de la chanson elle-même.

Le jeu du remploi

Les citations faites par Adam

Adam cite finalement assez peu dans ses jeux théâtraux : un refrain – le seul noté – dans la *Feuillee*, un rondeau et deux refrains dans *Robin et Marion* possèdent des occurrences antérieures avérées ; un grand nombre de ces citations renvoie à l'univers poético-musical arrageois⁵⁰.

Par chi va la mignotise, par chi ou je vois ! est le premier élément lyrique du *Jeu de la Feuillee*. Ses multiples autres occurrences incluent le registre des motets – dont un d'Adam lui-même – et celui des textes non lyriques ; ainsi qu'en témoigne la rubrique qui le précède sur le témoin qui conserve cette partie du jeu (Paris, Bibl. nat. de France, mss. fr. 25566, f. 57rb), il est chanté au v. 874 par les fées qui mettent ainsi fin à la « féerie » proprement dite.

La plus ancienne des occurrences – non musicales – de ce refrain est sa citation dans le *Salut d'amour* « Bele, salus vous mande... » en strophes d'alexandrins, copié dans le manuscrit fr. 837 de la Bibl. nat. de France dans lequel se trouve aussi le début du jeu. Dans la strophe qui précède le refrain, le poète avoue que si l'amour qu'il porte à sa dame était réciproque il deviendrait alors « plus sires qu'à estre quens de Blois »⁵¹ et pourrait chanter « bien drois ». Dans l'*Abeïe du chastel amoureux*, texte en prose encore inédit⁵² de la seconde moitié du XIII^e s., il est chanté par « cui qui poit » et lié au chant puisqu'il intervient à la fin du quatrième commandement après la nomination de Joliveté au poste de chantré de l'abbaye. Il se retrouve enfin dans le *Tournoi de Chauvency*, chronique écrite par Jacques Bretel en 1285 où il est chanté par une jeune femme « a haute vois »⁵³. Trois motets citent le refrain, dont deux munis de musique : *Tant me fait a vous penser / Tout li cuers me rit / OMNES* copié dans le cinquième fascicule du manuscrit de Montpellier⁵⁴ et *De ma dame vient / Dieus ! comment porroie / OMNES*, l'un des motets d'Adam de la Halle, copié aussi dans le manuscrit de Montpellier ainsi que dans le témoin du *Jeu de la Feuillee*. Dans ces deux textes plus ou moins contemporains du jeu, le refrain est, comme il le sera dans *Chauvency*, chanté « a haute vois ». La musique y est similaire et le refrain intervient à la fin du texte et sur la même section de la teneur ; de plus, le tissu polyphonique correspondant à la section du refrain est lui aussi similaire : Adam réinvestit, ce faisant, non seulement la monodie du refrain mais l'ensemble du matériau de son probable modèle⁵⁵ (ex. 1) :

⁵⁰ En annexe III figure un tableau récapitulatif des éléments lyriques et des citations poétiques ou musicales en lien avec les jeux ainsi que de ce que l'on connaît aujourd'hui de leurs provenances et datations.

⁵¹ Achille Jubinal, éd., *Nouveau recueil de contes, dits, fabliaux et autres pièces inédites des XIII^e, XIV^e, et XV^e siècles...*, II, Paris, Challamel, 1842, p. 238, v. 76.

⁵² Pour une édition du texte, voir Anne Ibos-Augé, *op. cit.*, p. 1288-1289.

⁵³ Maurice Delbouille, éd., *Jacques Bretel, Le tournoi de Chauvency*, Liège-Paris, 1932, p. 44, v. 1312.

⁵⁴ Montpellier, Bibl. interuniversitaire, Faculté de Médecine, H 196, fol. 157v. Le motet est également noté dans le recueil de polyphonies légèrement antérieur conservé à Bamberg (Bamberg, Staatsbibliothek, Ed. IV 6, fol. 57ra).

⁵⁵ Le phénomène a déjà été remarqué par Jennifer Saltzstein, *op. cit.*, p. 128-129.

(a)

Par chi va la mi - gno - ti - se, par ci ou je vois!

(b)

Par ci va la mi - gno - ti - se, par ci ou je vois!
vois ma douce a - mi - e, se vous lais, ce poi - se moi.

(OMNES)

(c)

blon - de - te, sa - ve - rou - se - te, qui Diex doinst bon jour.
Par chi va la mi - gno - ti - se, par chi ou je vois!

(OMNES)

Ex. 1 : Par ci va dans (a) la Feuillée (Paris, Bibl. nat. de France, mss. fr. 25566, fol. 57rb), (b) Tant me fait a vous penser / Tout li cuers me rit / OMNES (Montpellier, Bibl. interuniversitaire, Faculté de Médecine, H 196, fol. 157v), (c) De ma dame vient / Dieus ! comment porroie / OMNES (Paris, Bibl. nat. de France, mss. fr. 25566, fol. 35vb)

Le troisième motet, postérieur au jeu, est « enté » sur le refrain : le premier vers du distique commence le texte alors que le dernier le termine. Le manuscrit dans lequel se trouve la composition est dépourvu de musique mais compte parmi les témoins dans lesquels se retrouvent nombre de citations déjà utilisées par Adam⁵⁶. Probablement copié en Lorraine au début du XIV^e s., il est un acteur important de la transmission du répertoire des citations après Adam de la Halle.

La continuité avec le contexte est établie par le jeu de rimes et d'assonance, le refrain brisant la régularité du débit octosyllabique pourtant déjà haché par le dialogue :

MAGLORE
Alons ! Nous vous irons aidier.
Prendés avoec Agnés vo fille
Et une qui maint en Chitié
Qui ja n'en avra pité.

MORGUE
Fame Wautier Mulet.

⁵⁶ Il s'agit du manuscrit Oxford, Bodl. Libr., Douce 308, qui contient aussi une copie du *Tournoi de Chauvency*. Le motet y est copié au fol. 246(259)va.

DAME DOUCE

Ch'est chille.

Alés devant ; et je m'en vois.

LES FEES CANTENT

Par chi va la mignotise, par chi ou je vois !⁵⁷

Le refrain marque le départ des fées, qui s'expriment ensemble ici pour la première fois. On ne sait en revanche s'il n'est pas, en même temps que le signal de la fin de l'épisode féérique et du réveil du moine comme du déplacement de la compagnie vers la taverne, un commentaire du départ de Dame Douce : il reprend les termes qu'elle utilise et la « mignotise » dont il est ici question pourrait s'appliquer à la légèreté de mœurs pour laquelle elle semble être connue dans le jeu...

Trois des éléments lyriques du *Jeu de Robin et Marion* sont des remplois. Le refrain initial *Robins m'aime, Robins m'a, Robins m'a demandee, si m'ara* chanté par Marion s'inscrit dans un quasi-rondeau et possède plusieurs autres occurrences, deux citées dans des pastourelles avec des refrains, l'autre dans un motet qui propose quasiment à l'identique l'intégralité de l'élément lyrique du jeu. Dans la pastourelle avec des refrains anonyme *A l'entrant de mai*, le chevalier-poète découvre la bergère et l'écoute chanter. Sa proposition d'amour sera refusée – comme elle le sera dans le jeu – et la strophe qui précède le refrain mentionne également des cadeaux, mais ce sont ceux que le poète lui promet si elle lui cède : « fremau d'or et cainturete » « de fin argent », « chapiou d'orfroiz et bourse, | ouvree mult richement »⁵⁸ répondent ainsi à la « cotèle | d'escarlade bonne et bèle », à la « souskanie » et à la « chainturele » des *additamenta* du rondeau initial. Pas de présents dans la pastourelle de Perrin d'Angicourt *Au tens novel*, mais le narrateur, contrairement au chevalier mis en scène par Adam, parvient à « achev[er] trestout [son] desir. »⁵⁹ Le refrain de la deuxième strophe de cette même pastourelle, *Bergeronnete, fetes vostre ami de moi* anticipe d'ailleurs textuellement deux des refrains du jeu. Le *topos* de la pastourelle est ainsi planté *in medias res*, accompagné de ses symboles et directement hérité de la tradition vivace des chansons de Robin et de Marion. Également antérieur au jeu, le motet *Mout me fu grief / Robin m'aime / PORTARE* renvoie à une double lecture du couple amoureux. La voix de *triplum* évoque l'amant déçu qui regrette de se séparer de sa dame ; la voix intermédiaire dit la bergère satisfaite de son amour simple. À ce couple se superpose, comme c'est souvent le cas dans les polyphonies contemporaines, une figure mariale symbolisée par la teneur *PORTARE* du motet, transposition pieuse de la Marion du rondeau. Dans l'un des témoins contenant le motet⁶⁰, il est placé au centre d'un groupe de trois motets français ayant pour sujet Robin et Marion et qui possèdent diverses connexions poétiques et mélodiques avec le jeu. Dans le motet précédent, *En nom Dieu, que que nus die / Quant voi la rose espanir / NOBIS*, le poète enjoint Marion de délaisser Robin pour l'aimer, sur fond d'ouverture printanière : c'est bien l'essence même des injonctions du chevalier Aubert dans le *Jeu*. Le suivant, *Il n'a en toi sens ne valour / Robins, li mauvais ouvriers / OMNES* oppose deux idées : dans la voix intermédiaire, Robin refuse un baiser à Marion et lui demande de ne pas précipiter les choses ; le *triplum* en revanche condamne cette idée, tenue pour timorée. Il est tentant de voir dans ce bref cycle un condensé de certains des traits du *Jeu* : de part et d'autre du matériau principal, on lit ainsi le discours pressant de l'agresseur de Marion et une

⁵⁷ Pierre-Yves Badel, *op. cit.*, p. 352-354, v. 868-874.

⁵⁸ Karl Bartsch, *Altfranzösische Romanzen und Pastourellen*, Leipzig, F. C. W. Vogel, 1870, p. 197, v. 42, 43, 44-45.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 296, v. 37-38.

⁶⁰ Il s'agit du manuscrit Bamberg, Staatsbibliothek, Ed. IV 6. Les trois motets y occupent les folios 52ra à 53rb.

des caractéristiques saillantes du couple alliant une bergère entreprenante et débrouillarde à un berger plutôt timoré quoique vantard.

Les deux versions du jeu conservées avec leur musique présentent entre elles une discordance formelle⁶¹. La version du manuscrit fr. 25566 épouse la structure classique du rondeau en ABAABAB alors que la version du manuscrit d'Aix s'en éloigne, au profit d'une structure plus proche de celle des motets. Les textes poétiques diffèrent eux aussi : les présents sont une ceinture et une aumônière de soie dans le motet, une robe, un manteau plus précieux (souskanie) et une ceinture dans le fr. 25566, une robe seule dans le manuscrit d'Aix, qui modifie une partie des *additamenta* du rondeau. Faut-il voir avec la musicologue Dolores Pesce⁶² une mise en exergue de la sexualité de la bergère dans les textes du motet, ainsi opposée dans l'attention donnée à sa « ceinture » à la virginité de Marie dont il est question dans la voix supérieure de la polyphonie ? Ce phénomène de contre-texte ne serait pas rare dans le répertoire des motets. Adam, en modifiant le texte du rondeau, sous-entend-il une élévation de la condition de la bergère ? La bergère est, de fait, complètement habillée par le berger dans le jeu, alors que dans le motet, il n'était encore question que d'une aumônière et d'une ceinture, présents couramment offerts par les séducteurs des pastourelles... Quelle que soit l'interprétation choisie, retenons que le jeu commence sur une citation qui plante d'emblée le décor de la pastourelle *chantée* et met en avant, sur un triple arrière-plan poétique superposant les registres pieux, courtois et champêtre, un personnage masculin – « Robin » est véritablement le premier mot du jeu – qui sera paradoxalement ridiculisé, comme tous les personnages masculins de la pièce.

Deux autres refrains du jeu se retrouvent dans des sources antérieures. Le premier, *Hé, resveille toi, Robin, car on en maine Marot*, est le dernier élément lyrique de la partie du jeu consacrée à la pastourelle proprement dite. Toutes ses autres occurrences précèdent le jeu et convoquent des registres différents. Les deux plus anciennes sont la pastourelle *Hier main quant je chevauchois* et le *Salut d'amour* « Bele, salus vous mande... » dans lequel se trouvait déjà le refrain noté de la *Feuillee*. Attribuée à Huitace de Fontaine, trouvère probablement arrageois actif mi-XIII^e s.⁶³, elle dépeint une situation dans laquelle on reconnaît certains des éléments du jeu. La bergère Marion y est enlevée puis violentée par le chevalier, qui lui donne sa « corioie et [son] aumosnière »⁶⁴ en partant, un peu vite à cause de l'arrivée de Robin qui dormait alors que son amie avait besoin de lui. Outre les présents – donnés ici par le chevalier et les mêmes que dans le motet d'où est issu le rondeau initial du jeu –, la pastourelle possède avec ce dernier un autre point commun : la bergère chante à l'arrivée du « je »-poète. Elle ne se montre toutefois pas comblée comme chez Adam mais plutôt délaissée par son amant : « *Dex, trop demeure ; quant vendra ? | Loing est, entroubliee m'a* »⁶⁵, se désole-t-elle, même si le poète confie qu'elle

⁶¹ Une transcription des différentes versions du rondeau figure en annexe II.

⁶² Dolores Pesce, « Beyond Glossing: The Old Made New in *Mout me fu grief/Robin m'aime/Portare* », Dolores Pesce, éd., *Hearing the Motet. Essays on the Motet of the Middle Ages and Renaissance*, New York-Oxford, Oxford University Press, 1997, en part. p. 42-43. La musicologue commet en revanche une erreur en affirmant que le motet emprunte au jeu : l'antériorité du motet, confirmée par la datation des manuscrits, ne fait aucun doute.

⁶³ Il est le dédicataire de la chanson *Merci, Amors, car vers vous j'ai mespris* de Gilbert de Berneville, lui aussi actif mi-XIII^e, et dont tous les dédicataires connus de chansons sont des trouvères gravitant autour d'Arras. Selon Holger Petersen-Dyggve il serait originaire des Fontaines, village proche de Béthune (*Onomastique des trouvères*, Helsinki, 1934, p. 135) ; Roger Berger penche quant à lui pour Fontaine-lès-Croisilles, une dizaine de kilomètres au sud-est d'Arras (*Le Nécrologe de la Confrérie des jongleurs et des bourgeois d'Arras*, Arras, Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, 1970, p. 176). Seule cette pastourelle lui est attribuée.

⁶⁴ Karl Bartsch, *op. cit.*, p. 270, v. 43.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 269, v. 9-10.

« demaine grant joie »⁶⁶. Le viol n'aura pas lieu dans le jeu, Marion résistant à son agresseur ; Robin y sera absent et non endormi ; les présents sont donnés par le berger au début de l'action, qui s'ouvre sur une bergère heureuse et non délaissée : Adam de la Halle modifie des éléments, mais le cadre est, à l'évidence, très similaire. L'auteur du *Salut d'amour* a peut-être eu connaissance de cette pastourelle, qui cite le refrain à la fin d'une strophe d'imploration à sa dame :

Se vostre amor avoie j'avroie grant confort ;
 Jà puis ne la perdroie, ainz soufferoie mort ;
 Si comme Robins fist, dont je le tieng por sot,
 Ne fust la pastorele qui s'escria moult fort :
*Hé ! resveille-toi, Robin, quar l'en enmaine Marot !*⁶⁷

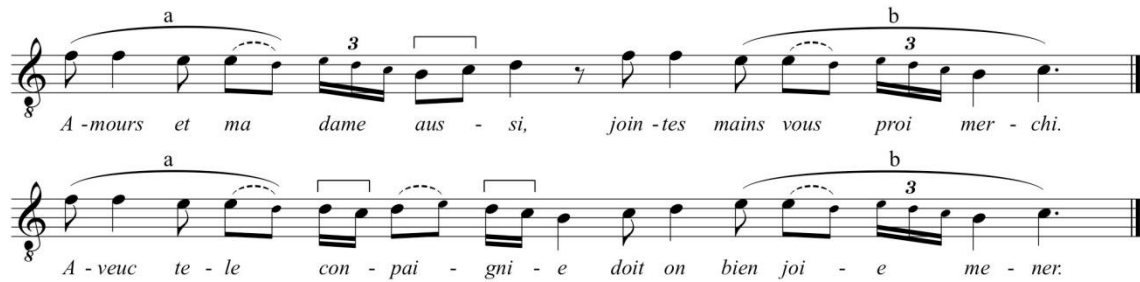
Comme dans la pastourelle et presque dans les mêmes termes – dans la pastourelle elle « s'est escriee | au plus haut qu'el onques pot »⁶⁸ – c'est la bergère qui crie assistance à Robin, traité de sot par l'auteur du *Salut* qui ne veut pas, lui, perdre l'amour de sa dame. La strophe propose un canevas *a minima* et sans mention de violence physique qui ajoute la sottise de Robin aux éléments proposés par la pastourelle. La seule occurrence musicale de ce refrain, similaire à celle du jeu, est proposée par la teneur du motet *En mai, quant rosier / L'autr'ier par un matin / HÉ ! RESVEILLE TOI ! [ROBIN, CAR ON ENMAINE MAROT]*. Copié dans le manuscrit de Montpellier au voisinage du motet *Mout me fu griés / Robin m'aime / PORTARE*, il est lui aussi antérieur au jeu et propose une triple superposition d'histoires de Robin et Marion en situations différentes de pastourelles. Dans le *triplum*, Marion se désespère parce que Robin l'a oubliée mais il finit par arriver et ils s'en vont ensemble « deporter » au bois ; dans le *duplum*, c'est l'inverse : Robin attend Marot qui ne vient pas mais finit par le rejoindre. Le « je »-poète n'est qu'observateur bienveillant dans les deux voix supérieures et la teneur semble ici fonctionner à la manière d'un rappel, d'une mise en garde : l'observateur peut se transformer en agresseur. Le lien avec le genre de la pastourelle est ici confirmé, de même que l'antériorité comme la multiplicité des situations dans lesquelles Adam de la Halle a puisé l'inspiration et certains des détails mêmes de sa pièce.

C'est dans le *Salut d'amour* « Celui qu'Amors conduit et maine... », lui aussi de la mi-XIII^e, que se trouve la première occurrence connue du refrain *Aveuc tele compaignie doit on bien joie mener* qui commence la « bergerie » du *Jeu de Robin et Marion*. La compaignie dont il est question est celle de l'amour, qui vaincra la dame afin qu'elle donne joie au poète. Elle est aussi, en filigrane, celle de la dame sans qui l'amant ne peut avoir joie. Avec Adam, la compaignie est devenue plus simplement l'assemblée des acteurs de la fête champêtre qui suit la pastourelle. C'est le sens que le mot conservera d'ailleurs dans les occurrences plus tardives du refrain, le *Tournoi de Chauvency* (il y sera question des danseurs d'une carole) et *Renart le Nouvel* (la compaignie y sera celle des invités du festin de Renart), texte composé autour de 1289 et dont le second livre au moins est attribué à Jacquemart Gielee, auteur très probablement lillois. La transmission de la mélodie du refrain est intéressante à plus d'un titre. Le distique présente en effet une parenté marquée avec le refrain du rondeau 8 du trouvère, dont il emprunte l'intonation initiale et la fin (ex. 2) :

⁶⁶ *Ibid.*, p. 269, v. 6.

⁶⁷ Achille Jubinal, éd., *op. cit.*, p. 237, v. 47-51.

⁶⁸ Karl Bartsch, *op. cit.*, p. 270, v. 37-38.



Ex. 2 : Mise en évidence des similarités dans *Amours et ma dame aussi* (Paris, Bibl. nat. de France, mss. fr. 25566, fol. 33va) et *Aveuc tele compaignie* (Paris, Bibl. nat. de France, mss. fr. 25566, fol. 44ra)

Aucun rapport poétique évident ici, sauf à imaginer un arrière-plan amoureux à la bergerie – après tout, le couple formé par Robin et Marion en est la composante principale, de surcroît à l’origine de la fête – ou une allusion aux retrouvailles des deux amoureux après la peur occasionnée par l’agression manquée du chevalier. La mélodie, reprise dans *Renart le Nouvel*, sera aussi utilisée, sur des textes différents, par deux refrains notés dans le même roman. Pour ceux-ci, l’analogie textuelle est plus évidente ; leur construction grammaticale à double sujet est équivalente⁶⁹.

Dans ses jeux Adam, quand il emprunte, choisit divers répertoires narratifs et lyriques : les textes non lyriques ont fourni l’unique refrain de la *Feuillee* et, de manière attendue, le genre de la pastourelle prédomine dans *Robin et Marion*. Le devenir de ces emplois convoque quant à lui des textes proches du creuset poétique arrageois : les auteurs qui ont puisé à la source des jeux du Bossu en étaient très vraisemblablement familiers.

Les citations d’Adam

Originaux d’Adam ou non, certains éléments lyriques des jeux ont fait l’objet de citations postérieures. Les deux refrains du *Pelerin* et deux des refrains de *Robin et Marion* se retrouvent dans des témoins du XIV^e siècle.

Il n’est si bonne viande que matons, cité au v. 100 du *Jeu du Pelerin*, possède une autre occurrence dans la bergerie à refrain *L’autre jour par un matin (Sous)*⁷⁰, où il termine la strophe II et se lit *Il n’est viande ke vaillet les matons*. Dans le jeu, c’est Rogaus qui chante, à la requête de son compagnon Warnier à qui il demandera de chanter en retour. Le fragment est présenté comme l’œuvre d’Adam, mais le contexte ne permet pas réellement de savoir avec précision de quel genre de poème il s’agit, chansons, jeux-partis, motets entés ou balades ayant été énoncés aux vers précédents :

WARNIERS

Je te pri dont que tu m’en cantes
Une qui soit auques commune.

ROGAUS

Volentiers voir, jou en sai une

⁶⁹ Il s’agit de *Dame et amours liement vous fach de mon corps present et Pités et amours pour mi proiés ma dame merci*. J’ai évoqué cette filiation dans un précédent article (Anne Ibos-Augé, « Music or Musics? The Case of *Renart le Nouvel* », Kate Maxwell, James R. Simpson, Peter V. Davies, *Performance and the Page*, Turnhout, Brepols, 2014 (*Pecia* n° 16), p. 55-56.

⁷⁰ La chanson est conservée, sans musique, dans le manuscrit Oxford, Bodl. Libr., Douce 308, fol. 196ra.

Qu'il fist, que je te canterai.⁷¹

Exagération ? Volonté délibérée de railler ? Le vers ne figure dans aucune des pièces lyriques du trouvère. Le refrain suivant, *Se je n'i aloie, je n'iroie mie*, possède, lui aussi, une occurrence plus tardive, dans le roman de *Fauvel*. Dans la lignée parodique du jeu dans lequel il s'insère, il est présenté dans *Fauvel* comme un fragment de sottise chanson, et fait partie du charivari chanté pour célébrer le mariage de Fauvel et Fortune. Sa mélodie, dans le manuscrit qui conserve la version interpolée du roman⁷², diffère de celle du jeu mais possède inexplicablement de nombreux points communs (mode rythmique, polarités) avec l'insertion précédente du *Pelerin*. Dans le *Pelerin*, les deux refrains se répondent selon des systèmes de symétries divers. Les polarités de leurs mélodies sont les mêmes : *fa* et *ut*. La première citation est en second mode rythmique (Brève-Longue) alors que la seconde utilise le premier de ces modes (Longue-Brève). Enfin, les étendues des deux insertions se répondent elles aussi : la première est d'une quinte juste *fa 2-ut 3*, alors que la seconde est d'une quarte juste *ut 3-fa 3*. Au dialogue textuel entre les deux personnages répond ainsi un dialogue musical, comme si Warnier avait utilisé en miroir le matériau thématique proposé par son compagnon (ex. 3) :

The image displays two staves of musical notation in G-clef and 8/8 time. The first staff contains the melody for the refrain 'Il n'est si bon - ne vi - an - de que ma - tons'. A bracket labeled 'a' spans the first five notes, and another bracket labeled 'b' spans the last five notes. The second staff contains the melody for 'Se je n'i a - loi - e je n'i - roi - e mi - e.'. A bracket labeled 'b' (transposition et variation mélodique) spans the first five notes, and another bracket labeled 'a' (transposition et variation mélodique) spans the last five notes. The lyrics are written below the notes.

Ex. 3 : Les symétries internes aux deux refrains du Jeu du Pelerin

Dans *Robin et Marion*, ce sont les insertions 9 et 11 qui sont cités ultérieurement. La première demeure dans la lignée du jeu et donne lieu à une manière de pastourelle, copiée deux fois sans musique dans le manuscrit Oxford, Bodl. Libr., Douce 308. La première fois, elle inaugure la section consacrée aux pastourelles. La seconde fois, son refrain est présenté, à l'instar d'une ballette, de façon liminaire, de la même manière que dans le jeu d'Adam. La mélodie, dans le jeu, participe d'un jeu de réminiscences internes qui sera étudié plus loin. C'est partiellement seulement qu'est cité le refrain *J'oi Robin flagoler au flagol d'argent, au flagol d'argent*, dans le *Rosarius* anonyme où il intervient à la fin de la dernière strophe de la chanson à refrain *Li premiers hons fu jadis*, sur une mélodie tout à fait différente de celle d'Adam. Il est possible que l'allusion voulue par le compilateur du recueil mêlant bestiaire, lapidaire, contes moraux, miracles et musique ait été une référence à Adam de la Halle, comme à une citation perdue : la première partie du refrain, citant Robin, ne figure pas dans la chanson-hôte.

⁷¹ Ernest Langlois, *Adam le Bossu. Le Jeu de Robin et Marion suivi du Jeu du Pèlerin*, op. cit., p. 73, v. 93-96.

⁷² Paris, Bibl. nat. de France, mss. fr. 146, fol. 36vc.

Les *unica* des jeux

Les « faux » *unica* et les allusions déguisées

Parfaits exemples de « fausses-vraies » citations, l'*incipit* de la « Bele Aye » dans la *Feuillee* et le soi-disant fragment de geste de *Robin et Marion* convoquent deux répertoires anciens, auxquels s'ajoute un esprit parodique évident, probable ressort comique de l'action théâtrale. « Aye se siet en haute tour » sonne, v. 1024, comme un *incipit* de chanson de toile, genre auquel il emprunte plusieurs éléments : le prénom, l'action, le lieu⁷³. *Unicum* du jeu, il est chanté par « les compagnons », ainsi qu'en témoigne la rubrique marginale « Li conpaingnon cantent » au fol. 58vb. Le registre renvoie à la lyrique courtoise mais aussi à la littérature courtoise : Aye est le prénom d'une héroïne de chanson de toile apparaissant dans le roman de *Guillaume de Dole*, le premier à inclure ce genre lyrique parmi les insertions dont il est émaillé. Jean Dufournet pense à une allusion à la chanson de geste *Aye d'Avignon*, appartenant au cycle de Doon de Mayence et composée vers 1200 et dans laquelle la duchesse Aye est en effet prisonnière⁷⁴. Dans cette double référence à l'univers courtois se glisse la parodie : le fragment est « recané » – par des hommes alors que ce genre de chanson est généralement chanté par des femmes – à la demande de l'aubergiste, afin d'honorer saint Acaire :

De saint Acaire vous requier,
 Vous maistre Adan et a vous Hane.
 Je vous pri que chascuns recane
 Et fache grant sollempnité
 De che saint c'on a abreuvé [...] ⁷⁵

Les compagnons se vantent de l'excellence de leur chant (« Biaus osten, est che bien canté ? »⁷⁶), excellence confirmée par le tavernier : « Bien vous poés estre vanté | C'onques mais si bien di ne fu »⁷⁷, alors que le fou se targue d'être capable de les égaler : « Aussi bien cante je qu'ils font ! »⁷⁸. L'épisode, malgré sa brièveté, témoigne de la popularité du genre qui glisse, avec Adam, de la cour – si les chansons de toile insérées par Jean Renart dans son roman ne sont pas toutes chantées dans l'intimité d'une chambre, elles sont toutes attachées à des divertissements liés à la courtoisie – à l'un des lieux emblématiques de la ville : la taverne. Le vers octosyllabique, contrairement à la geste qu'il évoque, en alexandrins, s'intègre sans solution de continuité à son contexte direct. Faut-il voir là la raison de l'absence de notation musicale dans le manuscrit ? Aucune notation complète de chanson de geste n'a été conservée, et les seules allusions à celles-ci dans la lyrique sont souvent les chansons de toile qui, si elles n'ont pas reçu de notation dans le témoin du roman de *Guillaume de Dole* sont parfois notées dans les chansonniers qui les conservent. La question demeure ouverte. Elle rejoint celle de la

⁷³ Genre de la lyrique courtoise d'oïl, la chanson de toile met en scène des jeunes filles qui évoquent un amour le plus souvent malheureux. Chaque strophe y est suivie d'un refrain. Les premiers vers de nombre d'entre elles montrent des ressemblances certaines avec le fragment chanté par les compagnons : *Bele Yolanz en ses chambres seoit*, *Bele Doette aus fenestres se siet*, *En haute tor se siet bele Ysabel* en sont quelques exemples parmi d'autres. Pour une étude du genre, voir Michel Zink, *Belle. Essai sur les chansons de toile*, Paris, Champion, 1978.

⁷⁴ Jean Dufournet, *Adam de la Halle à la recherche de lui-même ou le jeu dramatique de la Feuillée*, op. cit., p. 332-334.

⁷⁵ Pierre-Yves Badel, op. cit., p. 368, v. 1018-1022.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 368, v. 1025.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 368, v. 1026-1027.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 368, v. 1029.

soi-disant chanson de geste chantée par Gautier au v. 742 de *Robin et Marion*. Le berger, qui tente depuis un moment de « bousculer » Marion, se vante de savoir « trop bien canter de geste »⁷⁹. Sans attendre qu'on le lui demande, il cite alors fautivement – le vers originel met l'insulte dans la bouche de Grinberge, l'ennemie d'Audigier alors que Raimberge est la mère du héros – le v. 321 du poème *Audigier*, parodie obscène de chanson de geste datée de la fin du XII^e ou du début du XIII^e. L'allusion est, comme dans la *Feuillee*, double et la parodie s'allie à la référence courtoise pour faire naître le rire. Le motif musical de la pseudo-citation jugée grossière par la compagnie est repris pour la danse qui clôture abruptement la pièce en un dernier clin d'œil, juxtaposant ainsi les divertissements courtois et champêtre (ex. 3) :

The image displays two staves of musical notation in G-clef and 8/8 time. The first staff features a melody with a slur labeled 'a' spanning the first six notes. Below the notes are the lyrics: 'Au - di - gier, dist Raim - ber - ge, bou - se vous di.' The second staff features a melody with a slur labeled 'a'' spanning the first six notes. Below the notes are the lyrics: 'Ve-nés a - près moi, ve - nés le sen-te - le, le sen-te - le, le sen-te - le lés le bos.'

Ex. 4 : Comparaison des motifs des deux derniers éléments lyriques du jeu de Robin et Marion

Enfin, certains des éléments lyriques possèdent par ailleurs d'autres occurrences uniquement musicales et le réseau d'allusions ainsi mis en œuvre questionne le chercheur à plus d'un titre. La chanson à refrain *Robin, par l'ame ten père* illustre parfaitement ces renvois à la fois internes et externes à la pièce. Elle est chantée en dialogue par Robin et Marion, la seconde demandant au premier de la distraire en montrant son habileté à danser ; Robin, après s'être vanté de l'étendue de ses capacités – « Veus tu des bras ou de la teste ? | Je te di que je sai tout faire. | Ne l'as-tu point oï retraire ? »⁸⁰ – exécute une série de pas successifs (pieds, tête, bras, « touret ») et le début de la mélodie associée à ces « tours » se superpose parfaitement, par ses formules d'intonation et de conclusion caractéristiques, à un refrain où il est question d'un autre « tour », celui du vin. Ce refrain est cité à la fin du *duplum* d'un des motets de « bonne vie » copiés dans le fascicule II du chansonnier de Montpellier⁸¹, et sera réutilisé à l'extrême fin de la version interpolée du roman de *Fauvel*. Enfin une troisième mélodie s'apparente aux deux précédentes par les mêmes traits, qui appartient cette fois au *topos* de Robin et Marion : elle figure dans le motet *En nom Dieu, que que nus die / Quant voi la rose espanir / EJUS IN ORIENTE* ou *NOBIS* qui fait partie du bref « cycle » consacré à Robin et Marion dans le manuscrit de motets de Bamberg dont il a été question plus haut (ex. 5) :

⁷⁹ *Ibid.*, p. 282, v. 739.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 282, v. 188-190.

⁸¹ Il s'agit du motet *Ce que je tieng pour deduit / Certes mout est bone vie / Bone compagnie / MANERE*.

^a
 Ci nous faut un tour de vin, Diex, car le nos do - nez!
^b
^{a'}
 Ro - bin, par l'a - me ten pe - re, sés tu bien a - ler du piet?
^{b'}
^{a''}
 Ma - ri - on, lais - se Ro - bin
^{b''}
 pour moi a - mer!

Ex. 5 : Le refrain *Ci nous faut un tour de vin* (Montpellier, *Bibl. interuniversitaire, Faculté de Médecine, H 196, fol. 52ra*), le début de *Robin, par l'ame ten père* (Paris, *Bibl. nat. de France, mss. fr. 25566, fol. 41va*) et le distique « *Marions, leisse Robin pour moi amer* » (Bamberg, *Staatsbibliothek, Ed. IV 6, fol. 52ra*)

Quant au refrain variable de la chanson *Robin, par l'ame ten père*, il se superpose exactement à l'une des répliques de Robin à Marion. La construction métrique particulièrement originale de ce refrain le rapproche en outre de plusieurs autres distiques. *Lai aler le moine, bele, lai aler le moine* est cité, sans musique, dans le *Salut d'amour* « *Bele, salus vous mande...* » qui comptait parmi les sources de *Hé, resveille toi, Robin. Ne me mokiés mie, bele, ne me mokiés mie* est cité dans le roman de *Renart le Nouvel* et le témoin commun à ce roman et au jeu reprendra la même mélodie (ex. 6) :

Vous l'or - rés bien di - re, be - le, vous l'or - rés bien di - re.
 variante
 A - vant et ar - rie - re, be - le! A - vant et ar - rie - re!
 variante
 Ne me mo - kiés mi - e, be - le, ne me mo - kiés mi - e.

Ex. 6 : L'élément de dialogue *Vous l'orrés bien dire* (Paris, *Bibl. nat. de France, mss. fr. 25566, fol. 41ra*), le refrain de *Robin, par l'ame ten père* (Paris, *Bibl. nat. de France, mss. fr. 25566, fol. 41va*) et le refrain de l'âne Baudouin dans *Renart le Nouvel* (Paris, *Bibl. nat. de France, mss. fr. 25566, fol. 167ra*)

Seuls la construction textuelle et le mode rythmique de la mélodie notée sous le distique « *Ne vous hastés mie, bele, ne vous hastés mie* » appartenant au motet *Il n'a en toi sens ne valour / Robins, li mauvais ouvriers / OMNES* (toujours dans le cycle du manuscrit de Bamberg) l'apparentent en revanche aux autres refrains. Un double réseau s'observe ici : Adam, pour le refrain de sa chanson, puise dans le matériau précédent du jeu et réutilise une mélodie qui est aussi une adresse un peu vantarde de Robin à Marion⁸². Le texte prend le contre-pied du ton blasé de l'apostrophe du *Salut*, qui a peut-être circulé avec une mélodie aujourd'hui perdue ; son emploi dans *Renart le Nouvel*, à l'inverse, est un appel de l'âne Baudouin à l'indulgence

⁸² « Vous l'orrés bien dire » sous-entend la future excellente réputation de Robin au jeu de soule dont Marion, selon le berger, finira par avoir connaissance.

de son amie. Le début de la chanson quant à lui, qu'il puise son origine dans le motet du cycle de Robin et Marion ou dans l'apologie du bon vin accompagnant la fête, est tout aussi probablement un exemple de mélodie ayant circulé sur une assez longue période de temps pour avoir été utilisée dans divers contextes à la fois monodiques et polyphoniques.

La citation interne comme élément de l'action théâtrale

Plusieurs des moments du jeu sont unifiés par des motifs mélodiques caractéristiques, ajoutant ainsi une dimension musicale parallèle aux dialogues parlés.

Mélodiquement, le rondeau introductif « donne le ton » de l'apostrophe de Marion à un Robin paradoxalement absent de la scène. Cet élément reprend l'essentiel des notes pivot du refrain initial en une augmentation rythmique de sa première incise. Le refrain *Bergeronnete sui* épouse lui aussi le même contour mélodique : trois des quatre premières interventions de la bergère sont donc apparentées musicalement (ex. 7) :

Ex. 7 : Similarités des notes-pivot de trois des interventions de Marion au début du jeu

La première fin de non-recevoir opposée par Marion au chevalier dans cette introduction mêlant texte et musique utilisera la mélodie chantée par le chevalier qui, elle-même, était issue du rondeau initial (ex. 8) :

Ex. 8 : Le refrain initial et les insertions 2 et 4 du jeu

Ce type de rapprochement se produit à nouveau pour les deux refrains évoquant la « bergeronnette », l'un chanté par Marion et l'autre par son ami qui reprend, précédé d'une introduction, le matériau déjà chanté par sa belle. Le début de l'élément lyrique dialogué dans lequel est cité le refrain *Deure, leure, va* reprend, pour sa part, le début du refrain *Bergeronnete*,

douche baisselete. L'ensemble des premières insertions lyriques du jeu est ainsi étroitement apparenté par un jeu de formules mélodiques caractéristiques liant les trois personnages principaux entre eux (ex. 9) :

préfiguration de a

Ro - bins m'ai - me, Ro - bins m'a, Ro - bins m'a de - man - de - e, si m'a - ra.

Vous per - dés vo pai - ne, sire Au - bert, je n'a - me - rai au - trui que Ro - bert.

a (autre présentation rythmique)

Ber - ge - ron - ne - te sui, mais j'ai a - mi bel et cointe et gai.

b a'' a a' b'

Ber - ge - ron ne - te, dou - che bais - se - le - te, don - nés le moi vos - tre cha - pe - let.

b'' a''' a'''

Hé, Ro - be - chon! Deu - re leu - re va. Car vien a moi! Leu - re leu - re va.

Ex. 9 : Le jeu des formules apparentant les éléments lyriques de la première partie de la pièce

Un lien supplémentaire, poétique cette fois, unit les *additamenta* du ronseau initial du jeu au refrain *Bergeronnete, douche baisselete* : les présents – « Vous averés ma chainturete, | M'aumosnière et mon fremalet »⁸³ – accordés par Robin à Marion en échange de son chapelet. Dans la pastourelle *Bergeronete [L'autre jour je chevachioie]* qui contient le refrain et ouvre la section des pastourelles du chansonnier Oxford, Bodl. Libr., Douce 308, Marguet, avatar de Marion se refuse aussi au chevalier, au prétexte moins glorieux toutefois qu'elle risque d'être battue par le berger :

Robins est an la codroie,
qui revanrait maintenant.
c'il vos voit ribant,
j'avrai tel niket
de sa massuette.⁸⁴

Un dernier motif, enfin, unifie la première partie du jeu et les diverses phases de la tentative de séduction. « J'oi Robin flagoler au flagol d'argent, au flagol d'argent », chanté par Marion pour effrayer son violenteur emprunte son matériau thématique à la pastourelle chantée par le chevalier. Le refrain *Hé, resveille toi, Robin*, qui le suit directement dans le jeu s'y apparente, quant à lui, par son contour mélodique et sa polarité de *fa*, déjà mise en œuvre dans les deux derniers éléments de l'exemple 9 (ex. 10).

⁸³ Pierre-Yves Badel, *op. cit.*, p. 222, v. 182-183.

⁸⁴ Karl Bartsch, *op. cit.*, p. 147, v. 15-19.

lés l'orie-re d'un bois, trou-vai gen-til ber-gie-re

J'oi Ro-bin fla-go-ler au fla-gol d'ar-gent, au fla-gol d'ar-gent.

Hé, res veil-le toi, Ro-bin, car on en mai-ne Ma rot, car on en mai-ne Ma rot.

Ex. 10 : Le début de Hui matin jou chevauchioie et les refrains J'oi Robin flagoler et Hé, resveille toi, Robin

Ces quelques exemples témoignent bel et bien d'une volonté délibérée de cohérence musicale dans le *Jeu de Robin et Marion*. « Trouveur » dans tous les sens du terme, Adam exploite les diverses possibilités de la citation et du refrain en même temps qu'il crée de nouveaux rapports entre narration et lyrisme. Pour lui, à l'évidence, les insertions musicales dont il parsème sa pièce ne sont pas seulement des exercices de style obéissant à une mode en vogue depuis le premier quart du XIII^e siècle mais bien des éléments participant à une structuration musicale générale de l'ensemble et répondant à des impératifs poétiques liés à la trame théâtrale.

Conclusion

Au terme de ce parcours dans le théâtre profane chanté de la fin du XIII^e siècle se pose finalement la question de son rapport à l'espace urbain. Les trois jeux dont il vient d'être question proposent, tant sur le plan thématique que sur celui du décor, une manière d'aller-retour entre la ville et la campagne, dans lequel se glisse, sans jamais être explicitement nommée, la cour. Si la *Feuillee* et le *Pelerin* mettent en scène la ville – et Adam – pour la ville, *Robin et Marion* demeure en marge de la cité tout en évoquant la cour. La possibilité que le jeu ait été écrit et créé à la cour angevine de Naples demeure une hypothèse certes séduisante mais à ce jour invérifiée. Quoi qu'il en soit, il convient de garder à l'esprit qu'Adam, (ex ?) citadin d'Arras, l'a écrite avec tout ce qu'il connaissait de la ville comme de ses abords.

De plus, les diverses dimensions ou thématiques de la pièce portent en elles les marques de la courtoisie comme d'une « anti-courtoisie » qui serait à l'image d'un contre-texte. La pastourelle, comme la bergerie, sont des divertissements résolument « non-courtois » pratiqués essentiellement par des trouvères qui sont pour la plupart de hauts bourgeois d'Arras tels Jehan Erart, Guillaume le Vinier, Jehan de Renti, Gilbert de Berneville⁸⁵. Le chevalier est certes montré plus courtois que nature, muni d'attributs qu'il ne possède jamais dans le répertoire des pastourelles, évoquant le tournoi et la chasse, deux activités hautement courtoises qui, ici encore, ne sont jamais mentionnées dans le corpus du genre mais il est néanmoins proprement ridiculisé par Marion. Les bergers jouent entre eux comme les membres de l'aristocratie mais les jeux auxquels ils s'adonnent sont tournés en dérision. Le pique-nique, s'il évoque certains romans courtois, donne lieu à des détails triviaux concernant la nourriture qui s'y goûte. Le fragment de chanson de geste, qui évoque une fois encore la sphère courtoise, est un vers

⁸⁵ On se référera à l'étude de Geri L. Smith, *The Medieval French Pastourelle. Poetic Motivations and Generic Transformations*, Gainesville, University Press of Florida, 2009.

obscène qui n'est pas sans rappeler le fragment de chanson de toile grotesquement braillé dans la *Feuillee*. Tout se passe comme si chacun des éléments évoquant la courtoisie était aussitôt contredit.

Les archétypes outranciers – un chevalier ridiculisé, un Robin sot et couard à l'extrême, des bergers excessivement frustes et grossiers, une Marion érigée en modèle et en figure maîtresse à l'image, finalement, de la dame courtoise – pourraient aussi bien étayer l'idée d'un divertissement destiné à la cour dans lequel les assistants se reconnaîtraient que celle d'une pièce destinée à un public bourgeois urbain, qui verrait exacerbés les traits de caractères les plus saillants des classes auxquelles ils n'appartiennent par définition pas.

Quant à la musique, elle corrobore cet entre-deux en empruntant à un répertoire utilisé tant dans le domaine de la littérature courtoise que dans celui de la poésie plus « urbaine » des trouvères de la sphère arrageoise ou des compositeurs de polyphonies parisiennes – ou arrageoises. Ce niveau supplémentaire de lecture ajoute une nouvelle dimension à la trame déjà complexe reliant les différents lieux sous-jacents aux jeux. Le théâtre du dernier quart du XIII^e siècle se montre donc résolument à la charnière entre les deux mondes, celui de la ville et celui de la cour et l'on pourrait se demander si cette dualité n'était pas simplement recherchée par un auteur légitimement désireux de se faire jouer à la ville comme à la cour.

Annexe I - La place des insertions dans le *Jeu de Robin et Marion*⁸⁶

Incipit ou texte	Genre	Localisation	Chanteur	Remarques
I – « Pastourelle » (v. 1-393)				
Section 1 (Première tentative de séduction du chevalier – v. 1-99)				
1 - <i>Robins m'aime, Robins m'a, Robins m'a demandee, si m'ara.</i>	Rondeau	v. 1-7	Marion	Autres occurrences : motet (rondeau), pastourelles (refrain)

P

Ro - bins m'ai - me, Ro - bins m'a, Ro - bins m'a de - man - de - e, si m'a - ra.

A

Ro - bins m'aim me Ro bins m'a, Ro - bins m'a de man - de - e, si m'a - vra.

2 – « Je me repairoie du tournoiement, si trouvai Marote seulet, au cors gent. »	Monologue chanté	v. 8-9	Le chevalier	Musique reprise pour l'insertion 4
--	------------------	--------	--------------	------------------------------------

P

Je me re - pai - roi - e du tour - noi - e - ment, si trou - vai Ma - ro - te seu - lete, au cors gent.

A

Je me re - pai - roi - e du tour - noi - e - ment, si trou - vai ber - gie - re seu - lete, ac cors gent.

3 – « Hé, Robin, se tu m'aimes par amours, maine m'ent. »	« Refrain »	v. 10-11	Marion	
---	-------------	----------	--------	--

P

Hé, Ro - bin, se tu m'ai - mes par a - mours, mai - ne m'ent.

A

Hé, Ro - bins, se tu m'aim - mes par a - mours, main - ne m'ent.

⁸⁶ Les sigles *P* et *A* désignent respectivement les manuscrits Paris, Bibl. nat. de France, mss. fr. 25566 et Aix-en-Provence, bibl. Méjanès, 166.

Incipit ou texte	Genre	Localisation	Chanteur	Remarques
4 – « Vous perdes vo paine, sire Aubert, je n'amerai autrui que Robert. »	Dialogue chanté	v. 82-83	Marion	Musique reprise de l'insertion 2

P

Vous per-dés vo pai - ne, sire Au-bert, je n'a-me - rai au - trui que Ro-bert.

A

Vous per-dés vo pai - ne, sire Au-biert, je n'a-me - rai au - tre que Ro-bert.

5 – « Bergeronnete sui, mais j'ai ami bel et cointe et gai. »	Dialogue chanté	v. 89-90	Marion	Matériau repris pour l'insertion 9
---	-----------------	----------	--------	------------------------------------

P

Ber - ge - ron - ne - te sui, mais j'ai a - mi bel et cointe et gai.

A

Ber - ge - re - te sui, més j'ai a - mi cointe et bel et gay.

6 – <i>Trairi deluriau deluriau delurele, trairi deluriau deluriau delurot.</i>	Pastourelle à refrain	v. 92-99	Marion puis le chevalier (<i>P</i>) / Le chevalier (<i>PaA</i>)	
---	-----------------------	----------	---	--

P

Trai - ri de-lu-riau de-lu-riau de-lu-rie - le, traï - ri de-lu-riau de-lu - riau de-lu - rot.

A

Trai - li du - riau du - re - le, traire li du - riau du - rot.

Section 2 (Dialogue entre Marion et Robin – v. 100-239)

7 – « Hé, Robechon ! »	Chanson à refrain (2 st.)	v. 100-113	Marion (st. I) Robin (st. II)	Chanson dialoguée ; refrain interne
------------------------	---------------------------	------------	----------------------------------	-------------------------------------

P

Hé, Ro - be - chon! Deu - re leu - re va.

A

É, Ro - be - chon! Leur leur va.

Incipit ou texte	Genre	Localisation	Chanteur	Remarques
8 – <i>Vous l'orrés bien dire, bele, vous l'orrés bien dire.</i>	Dialogue chanté	v. 163-164	Robin	Matériau repris par la suite

P

Vous l'or - rés bien di - re, be - le, vous l'or - rés bien di - re.

A

Vous l'or - rés bien di - re, be - le, vous l'or - rés bien di - re.

9 – <i>Bergeronnette, douche baisselete,, Donnés le moi vostre chapelet, Donnés le moi vostre chapelet.</i>	Chanson à refrain	v. 175-186	Robin (v. 175-177 et 181-185) Marion (v. 178-180 et 186)	Chanson dialoguée Matériau issu de l'insertion 5
---	-------------------	------------	---	---

P

Ber - ge - ron - ne - te, dou - che bais - se - le - te, don - nés le moi vos - tre cha - pe - let,

don - nés le moi vos - tre cha - pe - let.

A

Ber - ge - ron - ne - te, dou - ce bais - se - le - te, don - nez le moi, vos - tre cha - pe - let.

10 – « Robin, par l'ame ten pere »	Chanson à refrain	v. 191-220	Marion (v. 191-192, 197-198, 203-204, 209-210, 215-216) Robin (v. 193-196, 199-202, 205-208, 211-214, 217-220)	Chanson dialoguée
------------------------------------	-------------------	------------	---	-------------------

P

Ro - bin, par l'a - me ten pe - re, sés tu bien a - ler du piet?

A

Ro - bin, par l'a - me ton pe - re, sez tu bien ba - ler du pié?

Incipit ou texte	Genre	Localisation	Chanteur	Remarques
Section 4 (Seconde tentative de séduction du chevalier – v. 284-395)				
11 – <i>J'oi Robin flagoler au flagol d'argent, au flagol d'argent.</i>	Refrain	v. 314-316	Marion	Citation reprise partiellement dans le <i>Rosarius</i> anonyme (début XIV ^e)

P

J'oi Ro - bin fla - go - ler au fla - gol d'ar - gent, au fla - gol d'ar - gent.

A

J'oi Ro - bin fla - go - ler au fla - gieu d'ar - gent, au fla - gieu d'ar - gent.

12 – <i>Hé, resveille toi, Robin, car on en maine Marot.</i>	Refrain	v. 354-356	Gautier (<i>PPa</i>) / Baudoul (<i>A</i>)	Autres occurrences : <i>Salut d'amour</i> , motet, pastourelle
--	---------	------------	--	--

P

Hé, res-veil - le toi, Ro-bin, car on en mai-ne Ma-rot, car on en mai-ne Ma-rot.

A

Hé, res-veil - le toi, Ro-bin, quar on en main-ne Ma-rot, car on en main-ne Ma-rot.

II – « Bergerie » (v. 396-777)

Section 1 (Transition – v. 396-435)

13 – <i>Aveuc tele compaignie doit on bien joie mener.</i>	Refrain	v. 434-435	Les bergers	Autres occurrences dans des textes non lyriques
--	---------	------------	-------------	---

P

A - veuc te - le con - pai - gni - e doit on bien joi - e me - ner.

A

En si bon - ne com - pai - gni - e doit on bien joi - e me - ner.

<i>Incipit</i> ou texte	Genre	Localisation	Chanteur	Remarques
Section 4 (Pique-nique – v. 653-748)				
14 – « J'ai encore un tel pasté. »	Chanson à refrain	v. 671-676 (st. I) v. 679-684 (st. II)	Robin	Chanson interrompue par une partie de dialogue

P

J'ai en-core un tel pas-té,
qui n'est mi - e de las-té, que nous men - ge - rons, Ma ro - te, bec a bec, et moi et vous.
Chi me ra - ten - dés, Ma-ro - te, chi ven - rai par - ler a vous.

A

En - core ai jeun tel pas-té,
qui est de cou-lon tu - bé, que nous men - ge - rons, Ma-ro - te, bec a bec, et moi et vous.
Ci me ra - ten - dés, Ma-ro - te, ci ven - drai par - ler a vous.

15 – « Audigier, dist Raimberge, bouse vous di. »	Pseudo-citation	v. 742	Gautier	Fragment d' <i>Audigier</i>
---	-----------------	--------	---------	-----------------------------

P

Au - di - gier, dist Raim - ber - ge, bou - se vous di.

A

Au - di - gier, dist Raim - ber - ge, bou - se vous di.

Incipit ou texte	Genre	Localisation	Chanteur	Remarques
Section 5 (Danse finale – v. 749-777)				
16 – « Venés après moi, venés le sentele, le sentele, le sentele lés le bos. »	« Refrain »	v. 775-777	Robin	Musique en lien avec l'élément précédent

P

Ve-nés a - prés moi, ve - nés le sen-te - le, le sen-te - le, le sen-te - le lés le bos.

A

Ve-nés a - prés moi, ve - nés la sen-te - le, la sen-te - le, la sen - te - le lés le bois.

Annexe II – Le rondeau *Robins m'aime, Robins m'a* dans ses trois versions différentes (transcription paradigmatique)

Paris, Bibl. nat. de France, mss. fr. 25566, fol. 39ra

A *B*

Ro - bins m'ai - me, Ro - bins m'a, Ro - bins m'a de - man - de - e, si m'a - ra.

A

Ro - bins m'a - ca - ta co - te - le

A *B*

d'es - car - la - te bonne et be - le, sous - ka - nie et chain - tu - rele. *A - leu - ri - va!*

A *B*

Ro - bins m'ai - me, Ro - bins m'a, Ro - bins m'a de - man - de - e, si m'a - ra.

Aix-en-Provence, Bibl. Méjanès, 166, fol. 1

The musical score consists of six staves of music in 8/8 time, with lyrics written below the notes. The first staff contains two phrases, A and B, with lyrics: "Ro- bins m'aim-me, Ro- bins m'a, Ro-bins m'a de- man - de - e, si m'a - vra." The second staff has a phrase A' with lyrics: "Ro- bins m'a - cha -". The third staff has a phrase A' with lyrics: "ta co - te - le". The fourth staff has a phrase A' with lyrics: "de bu - rel et". The fifth staff has a phrase A with lyrics: "bonne et bele. A - leu - ri - va." The sixth staff contains two phrases, A and B, with lyrics: "Ro - bins m'aim-me, Ro - bins m'a, Ro-bins m'a de - man - de - e, si m'a - vra." The lyrics are written in a stylized, medieval-style font.

A

B

Ro- bins m'aim-me, Ro- bins m'a, Ro-bins m'a de- man - de - e, si m'a - vra.

A'

Ro- bins m'a - cha -

A'

ta co - te - le

A'

de bu - rel et

A

bonne et bele. A - leu - ri - va.

A

B

Ro - bins m'aim-me, Ro - bins m'a, Ro-bins m'a de - man - de - e, si m'a - vra.

Bamberg, Staatsbibliothek, Ed. IV 6, fol. 52vb

A B

Ro - bins m'aim - me, Ro - bins m'a, Ro - bins m'a de - man - de - e, si m'a - ra.

A'

ro - bins m'a - che -

A'

ta cou - roi - e

A'

et au - mos - nie -

A' B

re de soie et pour quoi donc ne l'a - me - roie? A - leu - ri - va

A B

Ro - bins m'aim - me, Ro - bins m'a, Ro - bins m'a de - man - de - e, si m'a - ra.

Annexe III - Les citations en rapport avec les jeux notés : datations et provenances

Élément lyrique	Œuvre(s)-hôte(s)	Auteur	Date	Manuscrit(s)	Date	Provenance	
<i>Jeu de la Feuille</i>							
<i>Par chi va la mignotise, par chi ou je vois</i>	<i>Salut d'amour</i> « Bele, salus vous mande... »	Inconnu	Mi XIII ^e	<i>fr. 837</i>	Après 1278	Nord de Paris, peut-être Artois	
	<i>Abeïe du chastel amoureux</i>	Inconnu	2 ^e moitié XIII ^e	<i>Angers 403</i>	XIV ^e s.	Inconnue	
	<i>Tant me fait a vous penser / Tout li cuers me rit / OMNES</i>	Inconnu	Inconnue		<i>Mo (V)</i>	1270-1280	Paris
					<i>Ba</i>	Ca 1270-1280	Paris
	<i>De ma dame vient / Dieus ! comment porroie / OMNES</i>	Adam de la Halle	Inconnue		<i>Mo (VII)</i>	1280-1290	Paris
					<i>fr. 25566</i>	1291-1297	Artois
<i>Tournoi de Chauvency</i>	Jacques Bretel (Arrageois, peut-être apparenté à Jean Bretel)	1285		<i>Mons 330-215</i>	Début XIV ^e	Lorraine	
<i>Par ci va la mignotise</i>	Inconnu	Inconnue		<i>Douce 308</i>	Après 1309	Lorraine	
<i>Robin et Marion (éléments lyriques du jeu)</i>							
<i>Robins m'aime, Robins m'a, Robins m'a demandee, si m'ara.</i>	<i>A l'entrant de mai</i> (pastourelle)	Inconnu	Inconnue	<i>Ars. 5198</i>	Ca 1270-1280	Picardie ou Artois	
	<i>Au tens novel (Que cil oisel Sont)</i> (pastourelle)	Perrin d'Angicourt (Arrageois)	Mi XIII ^e	<i>Ars. 5198</i>	Ca 1270-1280	Picardie ou Artois	
				<i>fr. 845</i>	Ca 1270-1280	Picardie ou Artois	
				<i>NAF 1050</i>	Ca 1270-1280	Picardie ou Artois	
				<i>fr. 24406</i>	Ca 1270	Nord de la France	
<i>Mout me fu griés li departir / Robin m'aime, Robin m'a / PORTARE</i>	Inconnu	Inconnue		<i>Mo (VII)</i>	1280-1290	Paris	
				<i>Ba</i>	Ca 1270-1280	Paris	

Élément lyrique	Œuvre(s)-hôte(s)	Auteur	Date	Manuscrit(s)	Date	Provenance
<i>Bergeronette, douche baissete, Donnés le moi vostre chapelet, Donnés le moi vostre chapelet.</i>	<i>Bergeronete (L'autre jour je chevachioie) (pastourelle)</i>	Inconnu	Inconnue	<i>Douce 308</i>	Après 1309	Lorraine
<i>Hé, resveille toi, Robin, car on en maine Marot.</i>	<i>Salut d'amour « Bele, salus vous mande... »</i>	Inconnu	Mi XIII ^e	<i>fr. 837</i>	Après 1278	Nord de Paris, peut-être Artois
	<i>Hier main quant je chevauchioie (pastourelle)</i>	Huitace de Fontaine (Arrageois)	Mi XIII ^e	<i>fr. 847</i>	Ca 1270-1280	Picardie ou Artois
	<i>En mai, quant rosier / L'autr'ier par un matin / Hé! resveille toi! [Robin, car on enmaine Marot]</i>	Inconnu	Inconnue	<i>Mo (VIII)</i>	Extrême fin XIII ^e - Extrême début XIV ^e Décoration ca 1310-1315	Paris
<i>Aveuc tele compaignie doit on bien joie mener.</i>	<i>Salut d'amour « Celui qu'Amors conduit et maine... »</i>	Inconnu	Mi XIII ^e	<i>fr. 837</i>	Après 1278	Nord de Paris, peut-être Artois
	<i>Tournoi de Chauvency</i>	Jacques Bretel (Arrageois, peut-être apparenté à Jean Bretel)	1285	<i>Mons 330-215</i> <i>Douce 308</i>	Début XIV ^e Après 1309	Lorraine Lorraine
<i>Renart le Nouvel</i>	Jakemes (livre II) (Arrageois)	Ca 1288	<i>fr. 25566</i>	1291-1297	Artois	
			<i>fr. 1581</i>	Fin XIII ^e	Inconnue	
			<i>fr. 1593</i>	Fin XIII ^e	Inconnue	
<i>J'oi Robin flagoler au flagol d'argent, au flagol d'argent.</i>	<i>Li premiers hons fu jadis, chanson insérée dans le Rosarius</i>	Un frère prêcheur (Soissonnais)	Ca 1330	<i>fr. 372</i>	Début XIV ^e	Inconnue
				<i>fr. 12483</i>	2 ^e quart XIV ^e	Inconnue

Élément lyrique	Œuvre(s)-hôte(s)	Auteur	Date	Manuscrit(s)	Date	Provenance
Robin et Marion (Allusions poétiques et/ou musicales contenues dans le jeu)						
<i>Lai aler le moine, bele, lai aler le moine</i>	<i>Salut d'amour</i> « Bele, salus vous mande... »	Inconnu	Mi XIII ^e	<i>fr. 837</i>	Après 1278	Nord de Paris, peut-être Artois
<i>Ne me mokiés mie, bele, ne me mokiés mie</i>	<i>Renart le Nouvel</i>	Jakemes (livre II) (Arrageois)	Ca 1288	<i>fr. 25566</i>	1291-1297	Artois
				<i>fr. 1581</i>	Fin XIII ^e	Inconnue
				<i>fr. 1593</i>	Fin XIII ^e	Inconnue
				<i>fr. 372</i>	Début XIV ^e	Inconnue
	<i>Trop volentiers ameroie</i> (chanson)	Inconnu	Inconnue	<i>Douce 308</i>	Après 1309	Lorraine
<i>Ne vous hastés mie, bele, ne vous hastés mie</i>	<i>Il n'a en toi sens ne valour / Robins, li mauvais ouvriers / OMNES</i>	Inconnu	Inconnue	<i>Mo (V)</i>	1270-1280	Paris
				<i>Ba</i>	Ca 1270-1280	Paris
<i>Ci nous faut un tour de vin</i>	<i>Ce que je tieng pour deduit / Certes mout est bone vie / Bone compagnie / MANERE</i>	Inconnu	Inconnue	<i>Mo (I)</i>	1270-1280	Paris
				<i>Fauvel</i>	Chaillou de Pesstain (interpolations) (Parisien)	Ca 1316 (version interpolée)
<i>Marions, leisse Robin pour moi amer</i>	<i>En nom Dieu, que que nus die / Quant voi la rose espanir / EJUS IN ORIENTE ou NOBIS</i>	Inconnu	Inconnue	<i>Mo (V)</i>	1270-1280	Paris
				<i>Ba</i>	Ca 1270-1280	Paris
Jeu du Pelerin						
<i>Il n'est si bonne viande que matons</i>	<i>L'autre jour par un matin</i> (Sous) (pastourelle)	Inconnu	Inconnue	<i>Douce 308</i>	Après 1309	Lorraine
<i>Se je n'i aloie, je n'iroie mie</i>	<i>Fauvel</i>	Chaillou de Pesstain (interpolations) (Parisien)	Ca 1316 (version interpolée)	<i>fr. 146</i>	1317	Paris

Table des sigles et des abréviations pour les manuscrits figurant dans le tableau

Angers, Bibl. mun., 403	<i>Angers 403</i>
Bamberg, Staatsbibliothek, Ed. IV 6,	<i>Ba</i>
Città del Vaticano, Bibl. apost. Vaticana, Reg. Lat. 1543	<i>Reg. Lat. 1543</i>
Mons, Bibliothèque de l'Université UMONS, 330-215	<i>Mons 330-215</i>
Montpellier, Bibl. interuniversitaire, Faculté de Médecine, H 196 <i>lequel est copié le motet figure entre parenthèses)</i>	<i>Mo (Le fascicule dans</i>
Oxford, Bodleian Libr., Douce 308	<i>Douce 308</i>
Paris, Bibl. de l'Arsenal, 5198	<i>Ars. 5198</i>
Paris, Bibl. nat. de France, mss. fr. 146	<i>fr. 146</i>
Paris, Bibl. nat. de France, mss. fr. 837	<i>fr. 837</i>
Paris, Bibl. nat. de France, mss. fr. 845	<i>fr. 845</i>
Paris, Bibl. nat. de France, mss. fr. 847	<i>fr. 847</i>
Paris, Bibl. nat. de France, mss. fr. 12483	<i>fr. 12483</i>
Paris, Bibl. nat. de France, mss. fr. 24406	<i>fr. 24406</i>
Paris, Bibl. nat. de France, mss. fr. 25566	<i>fr. 25566</i>
Paris, Bibl. nat. de France, mss. nouv. acq. fr. 1050	<i>NAF 1050</i>

Images de la ville médiévale dans le *Voiage* de Jehan de Tournai

MARIE-GENEVIEVE GROSSEL
 Université Polytechnique des Hauts-de-France

Jehan de Tournai, marchand-drapier de son état, vendait de la *saie*, une étoffe de laine légère, il commerçait avec les marchands de Flandres et d'Allemagne, ce qui impliquait de fréquents voyages. Jehan était un citadin, son port d'attache était Valenciennes, où il habitait avec sa mère et son épouse et où il avait un frère abbé, une paroisse, Saint-Géry, et une place dans la confrérie des Royés, organisatrice chaque année de processions commémorant le saint Cordon de Notre-Dame la Grande. Entre le 25 février 1488 et le 7 mars 1489, Jehan accomplit le pèlerinage qui le conduisit aux trois grands lieux saints de la Chrétienté médiévale, Rome, Jérusalem et Saint-Jacques de Compostelle. Il était assez lettré¹ pour rédiger au jour le jour les péripéties de son voyage dévot² dans un style plein de vie, où il révèle beaucoup de sa personnalité ; il tient dans ce journal un compte précis aussi bien de ses dépenses quotidiennes que du nombre de milles accomplis, ou des indulgences que vous gagnent les sanctuaires remplis de reliques. Il note également le lieu où il s'héberge quand vient la nuit. Nous découvrons ainsi par ses yeux les villes-étapes et ceux qui y habitent avec leurs coutumes, souvent agrémentés d'une appréciation personnelle.

Au XV^e siècle les récits des pèlerins ont bien changé : nous ne lisons plus des *itineraria* où s'égreuaient les lieux saints à visiter, le *viator* ne s'efface plus derrière un groupe dont il partage le regard ; les récits s'apparentent désormais aux récits de voyage où le réel et le quotidien tiennent leur place. Jehan de Tournai possède une curiosité toujours en éveil. Et le travail de mémoire se double d'un travail de collecte : le témoin a couché ses notes que, plus tard, le rédacteur va reprendre et compléter avec ses souvenirs, ainsi l'image de la ville se décante et se fige dans ce qu'elle avait de plus remarquable.

Les descriptions les plus riches sont, bien sûr, celles des villes où Jehan a séjourné le plus longuement, Rome, naturellement, mais aussi Venise où il attendit six semaines son bateau ; la description de Jérusalem est beaucoup plus sèche, centrée sur les lieux saints encore accessibles. Les difficultés rencontrées comme les moments de grand danger occupent alors presque tout le récit. Les *loca sancta*, vus à travers le prisme scripturaire, sont confrontés à un réel où l'Autre est étrange dans le meilleur des cas, le plus souvent vraiment étranger, bien que le regard de notre marchand soit remarquablement exempt de tout parti-pris et d'intolérance. Sur la fin du pèlerinage, la visite de Saint-Jacques souffre de la fatigue du marchand confronté à des conditions terribles (c'est l'hiver et la neige est partout). La visite du grand sanctuaire ne retient notre auteur que deux jours.

¹ Obligés de souper à la table de « rustres » dont les desseins malhonnêtes sont assez évidents, Jehan de Tournai a un échange avec un « chevalier de Rhodes » qui veut l'aider ; pour mener leur conversation en sécurité, Jehan et le chevalier communiquent en latin.

² Le texte est conservé dans le ms. 493 de la Bibliothèque Municipale de Valenciennes ; il avait été étudié au siècle dernier par Lucie Polak, *The Pilgrim Book of Jehan de Tournay* (1488-1489), thèse, Londres, 1958. Le manuscrit a été transcrit par Fanny Blanchet pour ses Masters I et II de l'Université de Valenciennes en 2006-2007 ; transcription qu'elle a poursuivie, achevée et fort obligeamment mise en ligne depuis. Denise Péricard-Méa a donné de cette transcription une traduction, parue aux éditions de La Louve en 2012 ; une nouvelle transcription du ms. a été éditée en 2017 par Béatrice Dansette et Marie-Adélaïde Niels, *Le Récit des voyages et pèlerinages de Jean de Tournai*, CNRS éditions, 2017. Les citations de l'article renvoient à cette édition.

De Valenciennes à Rome par l'Allemagne

La ville est aujourd'hui l'antithèse de la « campagne ». Pour Jehan, elle est lieu de vie, avec ses édifices, essentiellement religieux, mais pas toujours. La place de la « nature » y est simplement différente. Les villes se divisent de façon très manichéenne en « belle cité » et « pauvre, petite cité ». L'adjectif accompagne la première mention de la ville où l'on s'arrête pour se reposer. Plutôt que d'une « première impression », il s'agit d'une synthèse, peut-être portée quand s'écrit le texte définitif.

L'itinéraire qu'emprunte Jehan pour partir de Valenciennes est lié étroitement à son commerce, il rejoint des confrères et se cherche des alliances, en outre, le pays alentour est troublé par la guerre ; Jehan gagne d'abord Bruxelles puis Anvers. Il est accueilli chaleureusement dans ces villes qu'il connaît et ne prend pas la peine de les décrire. La première qu'il affecte d'un jugement est Bois-le-Duc, chef lieu du Brabant septentrional : « laquelle ville est fort belle, grande et bien marchande » (p. 21). Les capacités commerciales seront presque toujours partie primordiale de ses appréciations. Ce sont sans doute des raisons politiques qui lui font porter un jugement absolument inverse sur Clèves où il s'arrête ensuite : « est la ville, fort petite et est bien peu de choze » (p. 22).

Jehan poursuit sa route en Allemagne, Cologne, puis, en empruntant le Rhin, Mayence. Il donne le nom des marchands anversoises ou allemands qui l'accompagnent, car les lecteurs qu'il vise font sans doute partie du même milieu de drapiers.

Une seule ville a droit à une ébauche de portrait, c'est Spire :

Laquelle ville est très belle, forte et bien marchande. les damoiselles fort jolles, l'église cathédrale fort grande et magnifique, les maisons de pierre à la mode de Tournay ; les bourgeois et marchantz demeurent esdictes maisons hault et les gens de mestier demeurent dessoubz (p. 30).

Voilà en effet les points qui reviendront régulièrement : l'église, les habitants, les maisons, le travail. Nous en trouvons un autre exemple dans le petit salut pour Ourmes [Ulm] :

Ladicte ville est fort grande et assés belle et y a université dont les povres clerchez allantz à l'escole à l'heure du disner s'en vont chantans par les rues chansons d'église. Et par ainssy aucuns y font leurs aulmosne et telle est la coustume par tout le pays (p. 32).

Nous aurons encore l'occasion de souligner que Jehan de Tournai est un amoureux de musique, surtout chorale.

Il semble que notre marchand parle sans difficultés l'allemand et ce qu'il pense de ce pays est globalement positif, même s'il juge que « le pluspart des villes dudict pays sont très ordes [sales] » (p. 27). Il apprécie que les voyageurs soient bien protégés par les autorités locales. C'est pour lui un pays ami où il compte beaucoup de relations. Le jugement se veut donc général, alors qu'en pays moins familiers, on parlera beaucoup plus des villes que de la campagne :

[l'Allemagne] est fort beau pays de labour et mesmes toute la pluspart des montaignes [...] sont bonnes à porter fin froment ou bons vins [...] Ossi en tout le pays d'Allemaigne il n'y a que beufz qui labeurent les terres [...] en le dict pays d'Allemaigne, on y est fort bien servy et couchez, aussy les chevaulx pareillement bien traités (p. 30) ;

Cette dernière notation n'est pas uniquement une appréciation intéressée : de façon insolite, Jehan montre une certaine sympathie pour les animaux³.

En Italie vers Rome et Venise : Bologne, Florence, Sienne

Les appréciations de Jehan tiennent un peu à son humeur ; il est possible que le très éprouvant passage des Alpes autrichiennes lui ait fait porter un œil peu amène sur Trente : « ladicte ville est très orde et vielle » (p. 34). Malgré une confession qu'il dut faire en latin pour se faire comprendre, Jehan possède, comme le montrera la suite du texte, au moins des rudiments d'italien. Après le passage du Pô en fortes eaux, les villes qu'il traverse suscitent bientôt son intérêt ; avant toutes choses il entre dans l'église principale :

[Bologne est] fort grande et belle et est la marchiet enclos, comme une bonne ville, de murailles autour, et y sont plusieurs cambges. Sy y a une fort belle église, [...] fort riche et les formes pareillement (p. 37).

À Sienne, où se trouvent « les plus belles églises que j'aie jamais vues », quelques notations plus précises nous révèlent quel est le goût du Valenciennois, il aime les colonnes blanches, les décorations vivement colorées :

[Sienne] La i a des trèsbelles eglises que la ou je fus jamais et samble qu'elles soient toutes d'alebastre, mais ce sont tous blancz marbres. Et en y a une est toute peinte d'azur et estoillettes d'or [...] ladicte eglise est toute pavée des dictes blanches pierres [...] est ladicte eglise fort byen allumee [...] la nef [...] fort longue (p. 39)⁴.

Jehan éprouve beaucoup d'intérêt pour l'architecture des églises et, incidemment, nous montre ses connaissances, ainsi plus tard de ce croquis fort exact de l'église de Bari :

s'y a deux clochiers lesquelz sont assés a longues fleshes et sur laquelle eglise il y a une fort belle cauldoere [coupole] a la maniere de morisque (p. 282).

Mais l'église n'a rien d'une curiosité touristique et le marchand y suit les offices, attentif à ce qui lui est insolite : ainsi, à Bologne, il découvre qu'en Lombardie, le prêtre chante sa messe en tournant le dos à l'autel. La splendeur des vêtements liturgiques durant la semaine sainte de 1488 tient aux tissus de prix dont ils sont faits, qui attirent le regard du drapier comme l'éclat de leurs couleurs :

et estoient les prebstres vestus de robes de fine escarlatte vermeille et aucuns de fin violet, et mesmes les robes et chappes des chanoines sont tant de ladicte escarlatte comme dudict violet (p. 38).

Il note à Sienne les trois petits anges sur l'autel qui y portent l'hostie, le vin et l'eau, le manuterge :

³ Jehan signale la traversée d'un bois rempli d'écureuils à Eslingen le 20 mars et la terrifiante présence de loups qu'il entend hurler la nuit en dormant à Landeck, voir aussi à Rome, les ânes.

⁴ On peut ajouter au goût de Jehan de Tournai pour les matériaux précieux, le porphyre : « yl y a au lettrin plusieurs fort belles pierres de porphires » : quand on y regarde, on voit venir les personnes comme dans un miroir (p. 71, Rome, Saint Pancras), le jaspe et le laiton (église de Padoue) : « les formes du coeur sont fort belles, car il samble a les veoir qu'elles sont faites d'une piece de laiton et de une piece comme vous diriés jaspre mais c'est tout bois » p. 88.

quand on retire lesdicts angeles, on leur met a chascun ung chappelet de fleurs sur leurs chiefz, quy est chose fort plaisante a veoir (p. 39).

Jehan établit très souvent des rapprochements qui rendent plus faciles à imaginer les différences : leurs couronnes sont de roses et de violettes entremêlées d'herbes « comme à Notre Dame de Cambrai ». D'autres se détachent dans leur insolite, ainsi lors de la communion, le prêtre garde un instant le *Corpus Domini* au-dessus de la tête du fidèle agenouillé, le temps de lui expliquer « en son langaige » qui il reçoit et pourquoi, ce que Jehan, toujours prêt à parler, approuve fort :

Laquelle chose est fort noble a veoir et moult devote a tous crestiens (p. 39).

Que Jehan apprécie la qualité musicale de la liturgie, nous en découvrirons l'explication lorsqu'il remet au pape la lettre de recommandation de l'évêque de Tournai ; ce cleric, « de la maison du pape », avait jadis été doyen de Notre Dame de la Salle à Valenciennes :

auquel evesque de ma josnesse j'avois eu grande cognoissance et ce adcause que j'avois par plusieurs annees chanté à toutes les heures du jour la ou il avoit esté present (p. 43).

C'est donc en connaisseur qu'il écoute la liturgie de la Passion à Florence où elle se chante à deux voix :

chantoient la passion Nostre Seigneur deux prebstres toutz deux ensamble dont l'ung chantoit le contre [baryton] et l'autre le dessus [tenor] (p. 37).

Le service dans toute la contrée se chante à trois voix :

comme on chante en nostre païs en la sepmaine peneuze les trois premieres lechons touchant a Tenebres (p. 37-8).

Enfin la semaine sainte est l'occasion de rencontrer des groupes de pénitents. Ils se composent de « plusieurs bons bourgeois et marchantz et autres » qui se regroupent au cloître de l'église :

et dient que ce sont les escolles en leur langaige comme on diroit en Vallentiennes les confrairies (p. 40).

Leur vêtement consiste en une chemise en toile cirée qui descend jusqu'au mollet et dissimule tout le corps, tête comprise, avec deux trous pour les yeux et un troisième pour la bouche ; ils entrent dans le chœur de l'église au *Pater Noster*, portant un gros cierge allumé.

À Sienne, juste devant l'église se dresse

le plus bel hospital et le plus riche que je vidz onques et y a de nombre bien près de V^C litz, et s'y a tous les jours trois messes fondees, ung cyrurgien, medecyn et les lictz fort bien aornés [garnis] (p. 39-40).

En Italie comme en Hainaut, le temps se mesure avec le son des cloches, cependant on n'y sonne pas les heures jusqu'à 12 heures, mais jusqu'à 24 ; d'autre part, ce ne sont pas les cloches qui annoncent l'arrivée du prévôt dans les Halles « comme à Valenchiennes », mais le son de la trompette.

Quand il a accompli ses devoirs religieux, Jehan se promène dans la ville ; il note que dans toute l'Italie les rues sont couvertes, car les maisons « font saillies » ; d'autres moyens sont utilisés pour garantir de l'ombre aux passants, ainsi à Sienne :

Environ le marchiet y a une place où on descent fort bas et a degrés et est pavée de grandes pierres. Et quant le soleil est fort chault, on descend en bas et va on pourmener la dessoubtz (p.40).

Pour le marchand hainuyer, ces villes d'Italie sont aussi belles qu'agréables à vivre.

Dans les rues de la ville, le regard s'attache aux habitants qui y circulent ; des hommes, on ne décrira ici rien d'autre que « selon la coustume du païs », leur vêtement, uniformément porté par tous, un manteau long de *fine ecarlate* [un drap d'étoffe fine et de couleur variable] et un chaperon avec un très petit bourrelet. Il y a beaucoup plus à dire sur les femmes, fort *beubencheuses*⁵, mais aussi très séduisantes...

estoitent aulcunes vestues de blanches robes de fort fin drap, a leur colz patenostre [chapelet] de fin coral, aultre d'argent, aultre de fin or, chacune selon son estat, les cheveulx ung bien petit passant leur temples. Certes a veoir leurs atours ce samblent mieulx publiques que femmes de bien, mais c'est la fachen du pays. Et avoient aussy sur elles de grandes richesses, tant d'anneaux en leurs doigtz, pierreries, fermailes et aultres grandes pompes [fastes] qu'il n'est point a dire [Florence] (p. 38).

Jehan de Tournai revient sur la mise des femmes quand il s'arrête à Sienne, il est, cette fois, stupéfait par les chaussures qui les rendent « fort triomphantes », ce sont des fort *haultes pantoufles* [chaussures de tissu] couvertes d'or ou de velours cramoisi, aussi magnifiques que mal commodes, car elles obligent la coquette à s'appuyer sur deux servantes de chaque côté, comme un enfant qui apprend à marcher. La raison invoquée est que les Italiens n'apprécient pas les petites femmes. Tout cela amuse le drapier qui rappelle, indulgent, que « c'est la coutume » dans toute l'Italie.

Son regard s'attarde sur les cols largement ouverts qui laissent entrevoir de jolis dessous à travers les croisillons que permettent les liens lâches passés dans les anneaux du corselet. Les hommes aussi sont chaussés de chaussures d'étoffe, tout simplement parce qu'il « fait la toujours beau » (p. 40).

Pour ces villes, le drapier n'évoque ni les pauvres ni les artisans. Il semble que dans ces lieux charmants où il est seulement de passage il n'a le temps que d'entrevoir ce qui reste les apparences. Il en ira différemment à Rome où bientôt il va s'arrêter.

En Italie : Rome

La ville de Rome a un statut particulier : elle fait partie du pèlerinage, mais elle est aussi l'endroit obligé de l'entrevue avec le pape, qui peut seul délivrer un droit de passage pour Jérusalem. Arrivé à Rome le 14 avril, Jehan y reste jusqu'au 22, et c'est un pèlerinage à marches forcées ! On peut conjecturer que la très longue description des églises saintes dont le récit narre la visite a été menée à bien dans le livre, écrit longtemps après le retour. Mais quand bien même l'écrivain s'est aidé de guides mis à sa disposition, la fraîcheur des souvenirs montre une mémoire remarquable qui rappelle celle d'un Joinville.

⁵ L'adjectif, très coloré, est fort difficile à rendre ! le *bobant* est l'orgueil et l'arrogance, mais l'adjectif perd de cet aspect pour tirer vers le luxe, qui s'étale, d'une personne « qui fait l'importante », s'agissant d'une femme il s'y glisse toujours, de la part de celui qui la regarde, une secrète réprobation sur les mœurs de la coquette.

La visite chez le pape est très émouvante, empreinte d'un cérémonial qui touche profondément le marchand – lequel n'en admire pas moins le tissu précieux et la couleur rutilante de la pantoufle qu'il baise. Dès l'aube du lendemain, Jehan s'acquitte des conditions de son laissez-passer, la visite des sept églises qu'il accomplira à pied en un jour et sans manger ni boire : accompagné de compères lillois fixés à Rome, il se rend ainsi à Saint-Paul (Hors-les-Murs), Saints-Fabien-et-Sébastien, Saint-Jean-de-Latran, Sainte-Croix, Saint-Laurent, Sainte-Marie-Majeure et Saint-Pierre (le Vatican). Durant son séjour il visitera 82 églises !

Les églises sont à la fois lieu de prière, gain d'indulgences (les *pardons*) toujours très longuement énumérées, et témoignage d'histoire, elles représentent la dimension verticale qui ancre la ville dans le temps. De ce fait, il s'agit moins d'apprécier leur beauté, comme dans les étapes précédentes, que de relier l'édifice, appréhendé à travers ses reliques, à l'Histoire sainte du peuple des chrétiens. Mais Jehan y ajoute de petits détails pris sur le vif, qu'à tel autel il fait si noir qu'on n'y voit goutte⁶ ou que les catacombes sont périlleuses à visiter sans une chandelle qui de surcroît s'éteint sans cesse⁷.

C'est ainsi qu'il passe la main dans le trou du siège de porphyre sur lequel le futur pape s'assied, le temps qu'on vérifie qu'il est doté de ce qu'il faut pour remplir son rôle. S'ensuit l'histoire de la papesse Jeanne⁸. Toujours à Saint-Jean-de-Latran, il évoque la légende de Constantin encore païen, se baignant dans le sang d'enfants pour guérir sa lèpre⁹. À Sainte-Croix, il reprend le récit bien connu où une église nommée Jérusalem confondit le pape magicien de l'An Mil – histoire qui apparaît comme une rêverie sur le nom chez ce voyageur toujours intéressé par la langue (étrangère ou sacrée). Ici le héros n'est pas Gerbert alias Silvestre II, mais un « homme de la ville de Mons en Hainaut » qui devient pape grâce à un pacte avec Satan. Ce pape mène une vie sainte comptant bien ne jamais « aller à Jérusalem », où le diable l'attend pour son salaire d'âme ; mais Sainte-Croix est toute bâtie de pierres rapportées par Constantin de Jérusalem... Le récit de Jehan de Tournai ajoute des corbeaux surnaturels qui se manifestent après la messe fatale à Sainte-Croix. En outre, bien loin d'être damné, le pape demande de soumettre son cadavre à une ordalie qui le révèle pardonné¹⁰. On se demande où Jehan a écouté (ou lu) cette variante de la légende, peu susceptible d'avoir été racontée sur place.

Toujours dans les textes que la littérature romane a honorés, on notera une allusion à la *Vie de saint Alexis* dans l'église du même nom sur l'Aventin ; sans nul doute, Jehan connaît bien le texte¹¹ ; renvoyant aux légendes entourant le bois de la croix, Jehan signale qu'à Saint-Martinien, située sur le Champ de Mars, on peut vénérer la tunique sans couture du Christ, dont il précise, comme le font des variantes de la légende, qu'elle avait grandi en même temps que le Christ¹² ; non moins intéressante la mention de la légende d'Octavien à propos de *Sancta Maria ara caeli* sur le *Champ dolent* :

en laquelle on monte .C. et .XX. degrés. En icelle du tanz passé estoit le palaix d'Octavien [Octave-Auguste] lequel le peuple de Romme vouloit adorer comme Dieu mais Sibille lui monstra dedens le soleil l'ymaige de la Vierge Marie tenant son enfant et luy dist en prophetisant : « Vela celluy quy est plus grand maistre que toy » [...] il fit fonder ung autel et le nomma *Ara Çeli*, et la endroit il fit son oblation et adora le filz de Dieu, filz de la Vierge Marie (p. 68).

⁶ Saint-Jean-de-Latran p. 48.

⁷ p. 56.

⁸ p. 62.

⁹ p. 49 et p. 63.

¹⁰ p. 56-57.

¹¹ p. 59.

¹² p. 69.

On sait que ce thème fut représenté dans les mystères contemporains à Jehan de Tournai, notamment à Rouen en 1474, en des termes fort proches de ce que nous lisons dans le *Voiage*¹³.

Bien des récits accompagnant les reliques semblent tout aussi fabuleux quand bien même la littérature ne les a pas retenus. Jehan de Tournai les égrène au fil de ses visites, ils contribuent à faire de la Ville éternelle une sorte d'immense reliquaire, tout orné de légendes où le miraculeux se fond dans le merveilleux : images de Marie peinte par saint Luc, flamme de lampes à huile résistant à une inondation, herbe salvatrice naissant des mains d'une sainte, dragon chassé par un pape sauroctone, éponge gonflée du sang de 40 martyrs¹⁴... Comme ses contemporains, Jehan ne s'embarrasse pas d'esprit critique, puisque le dessein est de vénérer la puissance de Dieu en ses saints. Il semble imprudent de prêter un anachronique « sens critique » à notre drapier lorsque, par deux fois, il proclame à propos des cercueils contenant Titus et Vespasien « son père qui fut ladre », ainsi que des trois fontaines miraculeuses jaillies sur le sol arrosé du sang de la décollation de saint Paul :

« je les ai vus » (p. 59), « je y ai esté » (p. 60)¹⁵.

L'autre raison du culte des saints, que la visite à leurs reliques concrétise, est leur pouvoir d'intercession. Jehan de Tournai mentionne particulièrement les églises où l'on prie pour les trépassés ou pour les âmes du Purgatoire. Tout comme l'image de son petit pays reste à l'horizon de ses références, il vient au pèlerinage la mémoire chargée des défunts qu'il a aimés et tient à les présenter aux saints qui puissent leur assurer la béatitude. Les saints de Rome voisinent ainsi avec saint Géry, patron de sa paroisse, saint Antoine, patron des marchands, saint Nicolas pour le voyage en mer et, naturellement, la « douce Vierge Marie ».

Jehan ne se réfère pas explicitement au guide recensant les *mirabilia* de Rome qui se trouve derrière certaines informations, ainsi lorsqu'il cite les tombes de Romulus et Remus. Les allusions à l'Antiquité, non moins inscrites dans les pierres, forment un arrière-plan flou à ses descriptions et il les développe peu :

amprez la montaigne que on dict de toute terre [...] et la porte [...] qui s'appelle la porte de Cappena [...] la est la sepulture de Rhomulus (p. 53)¹⁶.

Ailleurs, ce sont remarques incidentes :

¹³ Certains critiques prêtent à Jean Molinet la composition de mystères. Jean de Molinet écrivit pour le retour de Jehan de Tournai un poème, imprimé à la suite du *Voiage*. On sait que les Mystères voyageaient de ville en ville au gré de la demande. Sur ce sujet, Franz Kampers, *Die Sibyllen von Tibur und Vergil*, Munich, Historische Jahrbuch, 1908, II p. 243-244. Voir aussi les *Mirabilia urbis Romae*. Il est clair que Jehan possède une solide culture tant littéraire (cf. son passage à Roncevaux avec des allusions à la geste) que religieuse (les *Vitae*, divers contes dévots) ; pour la science liturgique et le dogme, voir les comparaisons qu'il fait avec le rite orthodoxe.

¹⁴ Images de saint Luc p. 62, p. 64 ; lampes de Notre-Dame-des-moulins p. 58 ; saint Silvestre pape sauroctone p. 63 ; herbe de sainte Bibiane p. 65 ; éponge de sainte Praxède p. 67.

¹⁵ Il semble que cela revèle chez Jean un souci d'être cru, ainsi il précise quand il a entendu parler d'un fait miraculeux ou d'une relique dans une église que, pour diverses raisons, il n'a « pas pu les voir », cf. chaire de Saint-Pierre, p. 53 et saint Antoine à Arles p. 303.

¹⁶ Remus, *ibid.* « Die Porta Capena ist ein Tor der älteren Servianischen Mauer (ab 4 Jh. v. Chr.), dort wo die Via Appia und die Via Latina ihren gemeinsamen Ausgangspunkt nehmen. [...] Unmittelbar bei diesem Tor ist die Cestiuspyramide, die dem Mittelalter als Meta Remi, als Grabmal des Remus, bekannt war, in die Mauer einbezogen. Der christliche Name des Tores rührt von der Grabstätte des Apostels Paulus, der Basilika S. Paolo fuori le mura, die außerhalb der Mauern an der antiken Straße nach Ostia liegt. » *Mirabilia Urbis Romae, die Wunderwerke der Stadt Rom*, Gerlinde Huber-Rebenich, Martin Wallraff, Katharina Heyden et Thomas Krönung, éd., Fribourg/Bâle/Vienne, Herder, 2014, p. 50. Cf. aussi Sienne p. 40.

l'église de Nostre Dame la Ronde [Panthéon] auquel en tanz passez estoit le temple des ydoles (p. 69).

Deux héros antiques se détachent, le premier est Néron ; en 817, sous le pape Paschal 1^{er}, il se trouvait un fort beau jardin à côté de *Santa Maria de popolo*, mais ce jardin recelait sous le plus haut arbre la sépulture de Néron. C'était ainsi un lieu maudit où les diables perpétreraient toutes sortes de meurtres. *Pascasius* ordonna à sa ville un jeûne de trois jours au bout desquels Marie lui apparut :

Pascasius, lieve toy et sy t'en vas envers la porte de la Flambe [Flaminia]. En dessoubz quoy tu trouveras ung arbre plus long et plus hault que nulz des aultres. Ledict arbre tu abbateras et meismes toutes les racines tu enracheras. Aussy le corpz de Neron tu osteras et feras porter bien loing de la, et en ce meisme lieu tu y feras une église en l'honneur de moy (p. 65).

Ainsi l'endroit consacré connut-il désormais la sérénité propre à un jardin.

Le second récit met en scène Virgile¹⁷ dans l'anecdote bien connue où il se trouve abusé par une femme et y gagne de se trouver suspendu dans une corbeille à une muraille. Ici c'est une princesse qui l'humilie ainsi. La suite du récit raconte la vengeance de Virgile qui a éteint tous les feux de Rome, le seul moyen d'en rallumer étant d'aller en chercher « au derriere de ladict femme ». Jehan de Tournai donne une version très elliptique, là aussi il semble probable que le lecteur n'avait pas besoin de précisions pour un récit des plus célèbres.

Mais l'image hiératique de la Ville aux mille martyrs se complète de petites anecdotes prises au jour le jour qui en diversifient l'aspect. Récits parfois dignes de l'échotier, comme celui où l'on apporte au *justicier* de Rome la bière d'une sainte parfaitement conservée ; mais nul ne peut lire ce qui est écrit sur son *titulus* et le corps s'altère dès qu'on le soumet à l'air¹⁸. Ou encore la découverte par des ouvriers de quinze lingots d'or que les malheureux prennent pour du cuivre, pendant qu'ils s'en disputent la possession, l'un d'eux, moins sot, en dérobe un et s'enfuit. Lorsque le prévôt a vent de l'histoire, il est naturellement impossible de retrouver le filou¹⁹.

Est-ce cette historiette qui amène la suite ? Toujours est-il que Jehan va nous offrir pour bouquet une tout autre image des mœurs de la Ville. S'il est obligatoire de n'y porter que des armes mouchetées, c'est que les Romains ne sont pas spécialement pacifiques. On recommande de ne pas traîner dehors la nuit et de s'enfermer soigneusement... Les rues nocturnes deviennent le domaine du chef des archers et sa troupe de *ruffians* ; les accompagnent un prêtre et un pendeur. Quiconque est pris, est confessé par l'un et pendu par l'autre. En se levant le matin, les gens trouvent un pendu à leur fenêtre. Les règlements de compte se font dans un lieu désigné et le sang coule. C'est un spectacle où se rendent les Romains, « car telle est la coutume » (p. 76).

Rome est aussi ville de banquiers, de changeurs, de riches marchands. Au coin du château Saint-Ange, on trouve la Monnaie. Le pape reçut un jour en présent du roi d'Espagne cent Sarrasins enchaînés que l'on fit défiler. En souvenir, la scène est peinte sur la maison des changeurs²⁰.

Le château Saint-Ange est très fortement gardé ; mais Jehan peut y apprécier les ménestrels qui jouent du hautbois quand arrive un cardinal, tandis que les gens d'armes les

¹⁷ p. 75.

¹⁸ p. 75.

¹⁹ p. 76.

²⁰ p. 77.

accompagnent au tambour. La tâche la plus habituelle de ces soldats est la protection du pape que la ferveur populaire pourrait étouffer, sans l'efficace secours des gourdins.

La plupart des Romains dient qu'ilz pevent byen faire tous les maulx car ilz maintiennent d'avoir Dieu avec eulx. (p. 78).

Il se trouve beaucoup de mauvais garçons à Rome, mais lorsqu'un pape meurt, la justice est suspendue. Les bandits se ruent sur les marchands ou les banquiers, voire les cardinaux. Il est donc conseillé d'entretenir un groupe de mauvais garçons pour organiser sa défense... En bref, de mauvais plaisants voient dans la devise de Rome SPQR l'acronyme de

Sanglant Paillard Quoquin Romain (p. 78).

et ils ajoutent que les vrais martyrs de Rome sont les ânes dont le traitement atroce suscite en Jehan « une grande pitié », et que le vrai triomphe de Rome, ce sont les putains.

Il semble bien que, toute sainte que soit indéniablement Rome aux yeux de Jehan de Tournai, il ait gardé de la ville une image plutôt ambivalente.

En Italie : Venise

L'image de Venise est très différente. Jehan visite Notre-Dame de Lorette puis gagne Ancône, une ville fort séduisante. Il y passe une nuit dans une maison où il apprend à aimer le paysage marin :

on void sur la grand mer sur soleil levant, seant a table on ne perçoit que tousjours eau et du costé vers Venize [...] riens que montaignes et toutte eau (p. 83).

il y écoute avec son habituel plaisir un vieil homme jouer de la harpe et du clavier-cymbalon²¹ « pour l'amour du pays ». À Ancône toujours où il prend la mer pour Venise, il note que les matelots parlent entre eux d'un « temps de sirop » (p. 84) : en ce terme local de métier, il ne reconnaît pas le *siloc* – ou *siroco* –, vent très violent qui rend la traversée épouvantable.

Venise lui apparaît comme une ville fascinante. Tout fier, il monte à cheval en haut du campanile – une vraie « curiosité pour touristes » ! et y découvre une ville bien étonnante. Les mœurs des « demoiselles » n'y ont rien à envier à celles des Florentines. Quand elles vont à la messe, elles dépêchent d'abord leurs serviteurs qui s'installent avec chaise et tapis pour leur garder une place. Quand elles arrivent enfin, l'édifice résonne des cris des serviteurs qui se signalent, sans nul respect pour le lieu. Montées sur des *chaussures d'un pied* [30 centimètres] à la mode italienne, parées de mille bijoux

toutes les jeunes filles à marier ont le *louppe* de leur coeuvrechief et le tiennent en leur bouche avec une esplinge, laquelle louppe muce [cacher] l'oeil de ladicté fille (p. 96).

Et ce petit monde ne cesse de papoter, d'étouffer des fous-rires, mais notre marchand est enclin à la connivence : « pour conclure c'est très drôle de les voir ».

Les règles qui gèrent les relations hommes-femmes sont aussi remarquables, dans la rue, un homme ne marche qu'avec un autre homme, une femme qu'avec une femme ; quand ils se rencontrent homme et homme, ou femme et femme « se font la bise ».

²¹ Clavicymbalum : instrument à clavier et à cordes pincées.

Jehan quitte ce sujet pour décrire la messe de l'Ascension en présence du doge. Il éprouve du plaisir en entendant sonner toutes les cloches de la ville qui annoncent la festivité. La somptuosité de Saint-Marc l'éblouit et non moins, le cérémonial. Le doge au riche costume porte un long manteau blanc ; sa robe est « ouverte par derrière à la mode d'Allemagne », mais « faite à la mode de Venise »²². Jehan dépeint sa longue barbe blanche, sa petite taille, son beau visage. Il lui donne 67 ans. Le doge porte une barrette sur la tête et des croix de velours vermeil brodées sur son manteau blanc.

Alors Venise dévoile sa vraie splendeur et les chants commencent – qui font tout oublier au drapier mélomane :

Soubdayn, les vespres commenchiés sur l'ung des costez, on chante comme on faict par deça [...] a l'aultre costé on chante a troix fois *donec ponam inimicos tuos* ; et puis on joue toutes les antiennes sur les orgues. Et se chantent deux petitz enfantz dessus lesdicts orgues et a l'himne et au *Magnificat* c'est une melodie que de oyr les chantres [...] ou en lairoit le boire et le manger pour estre a ce a l'heure la [...] Et se durent lesdictes vespres bien l'espace de .III. heures ou plus (p. 98).

L'Ascension est la date où le doge épouse la mer. Jehan nous donne une description des plus précises de la cérémonie magnifique dont le symbolisme ne lui échappe nullement. Tout finit par un festin. Ensuite Venise s'installe dans la foire qui durera jusqu'à la Pentecôte. Puisque l'embarquement tarde, le Valenciennois s'en donne à cœur joie de baguenauder parmi les richesses étalées :

est un grand plaisir de veoir les marchandises si comme aux maisons des marchantz, aux bouticles de drapz de toute sorte, tapisserie, sayes, toillettes [peaux fines][...] Pareillement les espiciers ont tant d'espiceries, des grandes ymages fort byen faictes de cuivre, des scorpions en une fiolle et la dedens nageantz [...] des hommes mortz quy ont esté raportés des désers et dont on faict de la mommye. Ens au marchiet que on dict la place de Saint-Marc, il ya plusieurs haions et plusieurs hostaux [étals] ausquelz on vend les mercherries ; et ne fus de riens esbahy sinon de ce que je vidz tant de sy très beaux ouvraiges de voirres [verre] de toutes fachons et mesmes pour mettre des reliquiaires de saintz. Et me dit on qu'ung estal [...] valoit bien .XX.^M ducas d'or ou mieulx dont j'en fus fort esbahys (p. 100).

Durant les semaines qu'il passe à Venise, Jehan est beaucoup moins pressé par le nombre des édifices à vénérer et plus profondément qu'à Rome, il entre dans la connaissance des habitants. Comme dans les autres villes d'Italie du temps, il y découvre une justice expéditive et dure. Juste à côté de la magnifique cathédrale Saint-Marc se dresse un gibet de pierre, réservé au doge s'il dessert sa ville. Tout-à-côté c'est le palais du doge et l'une des fenêtres est destinée aux nobles qui failliraient pour y subir le même supplice que celui promis à un doge condamné. La pendaison semble réservée aux grands, le malfaiteur misérable meurt sur un pilori à trou : sa tête placée dans le trou, le bourreau le décapite.

Sous le palais du doge, c'est la prison, les condamnés à mort sont les bourreaux du condamné qui les y a précédés et les y attend. Des « facquins » sont en réserve pour éteindre les incendies. Quand une peste est constatée, on mure la maison du pestiféré, au bout de six semaines, on la rouvre et on détruit tout ce qui s'y trouve. C'est la ville qui dédommage la

²² p. 99.

famille²³. Jehan ne s'étonne pas de l'étrangeté de ces coutumes qui semblent fonctionner à la perfection²⁴.

Il nous offre une description médiévale de la gondole vénitienne : « petitz bateaux lesquelz sont couvers de tapisserie et sont tous prestz pour mener les gens de rue a aultre » (p. 100). Il retrouve ses amis allemands dans une grande halle où ils entreposent leurs marchandises et s'offrent de solides rasades de malvoisie²⁵.

Jehan pousse plus loin l'exploration et pénètre dans l'Arsenal « aussy grand ou plus que la ville du Quesnoy » (p. 101) ; c'est le lieu où se forge le ducat, monnaie extrêmement bien cotée chez les Chrétiens comme chez les Sarrasins, dotée d'une valeur qui reste constante durant un siècle.

À côté de la monnaie, plus de 400 ouvriers travaillent sur le chantier naval : galées, *grippes* [bateaux de guerre], bateaux à hune ; d'autres fabriquent les armes, arbalètes, canons, serpentines, d'autres encore s'occupent des cordes, des ancres et, réservée aux femmes, à la confection de voiles.

Jehan discute avec les ouvriers, mais il refuse de croire qu'il y a là de quoi armer 100 000 hommes, il leur en concède cependant une bonne moitié !

Les armes sont gratuites ; en cas de guerre, les Vénitiens viennent se ravitailler et partent au combat : « Telle est la coutume ». Venise n'a pas fini d'étonner le Valenciennois !

Les rues sont si étroites qu'on ne peut s'y promener à trois de front. Pas de boucherie : la viande arrive par bateau²⁶. Les Vénitiens ne peuvent s'adonner aux courses de chevaux dont toute l'Italie d'alors est folle, à la place on tire à l'arc et à l'arbalète ; celui qui gagne reçoit des trésors de draps de damas cramoisi et des ducats de surcroît. Mais la fête qu'il donne coûte encore plus que ce trésor : « or et argent ne coustent riens en ce quartier la » (p. 102).

Après l'Arsenal, Jehan évoque le Rialto « comme vous diriés en Vallenchiennes le marchiet ou en Bruges ou Anvers la bourse » (p.103). Les entrepôts sont situés sous le pont. Une vieille église se dresse là, dédiée à saint Jacques et Marie. À la Fête-Dieu, Jehan est toujours à Venise : le patriarche y chante la messe, l'école de Saint-Marc prend la tête d'une longue procession, Le gonfanon de Saint-Marc est accompagné d'un *ghinterneur* et d'un joueur de *marionette*²⁷. Sous les pluies de fleurs, des enfants chantent à quatre voix, déguisés en angelots. Jehan énumère toutes les *écoles* qui se succèdent, chacune distinguée par son habit spécifique. Le doge ferme la marche avec les pèlerins en partance. Si petit est l'espace vénitien que quand la queue de la procession passe le porche, la tête est déjà de retour²⁸.

Finalement quand il évoque les églises de la ville, Jehan parle moins des reliques que des chanteurs :

en l'eglise des Cordeliers [...] chantèrent unes fort sumptueuses vespres [...] Touttes les psaulmes furent discantees²⁹ [...] Et est une abbaye de dames [...] lesquelles chantent les Epistres en la grand messe. Et chantent tant melodieusement que on lairoit le boire et menger (p. 110-111).

Interdite aux hommes, l'abbatiale accepte les pèlerins, pour la grande joie du drapier.

²³ p. 101.

²⁴ Une exception seulement pour le salaire versé à des coquins qui combattent l'incendie : « a mon advis la dicte coutume ne vault gaires » (p. 101).

²⁵ p. 101.

²⁶ p. 102.

²⁷ La guiterne et la marionette sont des instruments à cordes pincées ; la première tient de la cithare et de la rote, la seconde, sorte de luth, est référencée chez Jean Molinet et dans les *Entrées* de Philippe le Bon.

²⁸ p. 106-110.

²⁹ *Discanter* : « chanter en faisant des improvisations qui s'ajoutent au plain chant » p. 353.

Peu avant son départ, Jehan de Tournai passe à Murano où il regarde avec admiration souffler le verre. Dans les fours cuisent « les plus beaux ouvraiges de verre que jamais je vidz » (p. 111).

Dernière remarque : Les Juifs sont cantonnés en un seul quartier, ils vont et viennent dans Venise, mais n'y restent qu'un jour à la fois, sous peine d'amende³⁰.

L'image qu'il gardera de Venise jusqu'à l'y retrouver intacte bien des années plus tard, reste empreinte de cet éblouissement. Venise est somptueuse, ce n'est pas – loin de là – une ville modèle, mais sa musique la fait participer dans une certaine mesure du Paradis.

En Italie, le chemin du retour : Corfou, Otrante, Bari, Naples

Avant d'évoquer brièvement Jérusalem et Compostelle, nous quitterons un instant l'ordre chronologique du récit pour en venir au retour d'Outremer qui ramène Jehan en Italie, cela complètera la vision de la ville médiévale italienne que s'est faite notre drapier.

Avec la mainmise des Vénitiens sur les lieux, Jehan de Tournai retrouve un terrain où il semble plus à l'aise qu'en Outremer :

Corfou est une petite ville appartenant aux Venitiens, merveilleusement forte et s'y a ung fort beau faulbourg sur le port de mer et s'y a sur ledict quartier des haultes tours et fortes lesquelles sont assizes sur roche environ a ung ject de pierre l'une de l'aultre et s'y a aussy des fortz beaux bollvartz³¹ (p. 272).

La proximité des Turcs est ici très sensible, même en période de trêve. Et ce danger est peut-être la cause pour laquelle cette ville, où l'on fait « grant marchiet de vivres », est aussi « très orde [...] les rues y sont fort estroictes », une ville, en bref, où l'on ne dispose pas des facilités de la paix qui rendent loïsibles la recherche de la beauté et l'harmonie du décor.

Le cap mis sur Saint-Nicolas-du-Bar [Bari] explique aussi, peut-être, que, pour la première fois, Jehan goûte la navigation en mer :

il faisoit tant bel et plaisant que c'estoit merveilleux plaisir d'estre sur la mer et aussy nous avions bon vent (p. 274).

Avec l'arrivée à Otrante, porte du Royaume de Naples, Jehan découvre les Pouilles qui sont pour lui terre fertile³². Les traces de la prise d'Otrante par les Turcs expliquent qu'il s'agisse d'une ville « petite et fort desolee »³³, mais tout occupée à se refortifier : dès l'arrivée, Jehan assiste à « .III. messes à notes » en actions de grâces à la Vierge Marie, un passage au monastère de Saint-Nicolas lui montre des moines dont le rite est grec, mais qui chantent en latin. Enfin, à Brindisi les deux colonnes de pierre qui devaient marquer la fin de la *Via Appia* sont interprétées comme des témoignages laissés par Virgile, selon le schéma que nous avons vu en œuvre à Rome.

L'appréhension du paysage est visiblement liée à la subjectivité du voyageur :

[en sortant de Brindisi] passames parmy le plus beau país et tant d'olivers que jamais je n'en vidz tant pour ung jour (p. 281).

³⁰ p. 112.

³¹ Boulevard : fortification extérieure en avant des remparts.

³² Fort beau país et bon p. 280.

³³ p. 277.

Jehan se permet même un peu d'humour lorsqu'il évoque le pilier de Saint-Nicolas où ne peut pénétrer nul homme en état de péché mortel. Le drapier n'essaie pas de tenter l'expérience ! Il préfère admirer deux automates que met en branle une cordelette du lutrin³⁴.

Avec Naples, nous retrouvons parfaitement illustré ce qui fait pour le Valenciennois l'agrément des cités de l'Italie médiévale et d'abord le commerce :

[Naples] n'est pas bien grande, mais elle est fort longue et est l'une des plus marchandes, apres Venize et Bruges [...] et en espetial de marchandises de pelletrie, si comme de bien fins aigneaux, de Rommenie, de martres et aultres fourrures (p. 287-8.)

mais aussi une messe pour la Toussaint, chantée par les chantres du roi. Deux de ces chantres se révèlent « des pays », natifs de Valenciennes ou apparentés à des Valenciennois et « pour l'amour du pays », on part banqueter ensemble. C'est de l'intérieur que le pèlerin goûte aux jardins luxuriants « les plus beaux qu'il est possible de regarder » avec des fossés où nagent des oiseaux aquatiques, des joutes et partout des ouvertures sur la mer, permettant de fuir en cas en cas d'attaque. Les maisons sont de qualité, « taillies a pointe de deamant », agrémentées de « deux ou trois fontaines courantes fort bonnes à boire³⁵ ».

Le seul trait qui déplaît à Jehan est la présence d'un marché aux esclaves où il voit des hommes, des femmes avec leurs nourrissons, leurs seins dénudés :

[menés] au marchiet pour les vendre comme on feroit par decha brebis ou pourceaux [...] et les gouvernement fort mal, car c'est ung pitié a les veoir (p. 289).

De Raguse à Jérusalem puis à Saint-Jacques : le retour

Mais dès avant l'embarquement vers Jaffa, on pouvait supposer que, malgré toute sa tolérance et sa curiosité assez bienveillante, le Valenciennois allait être submergé par l'altérité de ce qu'il découvre. On le pressent dès l'étape de Raguse [Dubrovnik] :

[Ragouze] est merueilleusement forte et belle et est ung très beau port scitué sur la mer [...], les rues très belles [...] outre le marché [...] sont toutes taillies aux ciseaux en ladicte roche [...] Il y a troys fortz beaux jardins, l'ung deseure l'autre et de l'ung a l'autre on y monte bien a .XXX. degrez de hault [...] Il y a de de divers arbres [...] une très belle porte et merueilleusement fort et allencontre des murailles de ladicte ville, par dedens la ville, il y a ung mollin lequel tourne et mieut de la force de l'eau (p.122-123).

Raguse se veut indépendante, pactise avec les Turcs, flatte les Vénitiens. Les Italiens ont coutume de dire

Romme la sainte, Florence la belle, Jennes l'orgueilleuse, Venize la riche et Ragouze la forte (p. 123).

Raguse apparaît avant tout comme une citadelle assiégée, admirable, mais peu vivable. C'est là aussi que Jehan perd le contact avec ses coreligionnaires grecs, tout simplement parce qu'ils ne se comprennent pas. Raguze est ainsi le lieu amer où il découvre sa finitude, et justement à propos de la foi :

³⁴ p. 283.

³⁵ p. 289.

Nous disons par deça que « vin et latin va partout » mais il est faulx, car j'ay partout trouvé vin mais point a parler latin (p. 124).

Désormais, c'est l'habit qui fait l'homme, qui distingue de façon générique les Maures et les mamelouks, les Arabes, les Juifs et les Chrétiens. Dans la partie hierosolymitaine du pèlerinage, il n'y a plus de ville, mais des lieux, où le pèlerin, comme dans les anciens *Itineraria*, suit station par station un trajet immémorial et douloureux. La litanie des endroits que l'on visite s'appuie sur le Livre plus que sur l'œil et c'est seulement lorsque Jehan quitte Jérusalem qu'il nous brosse une brève description topographique, fondée sur les huit portes de la ville sainte. Si Rome nous était apparue comme un immense reliquaire, ouvert néanmoins sur le présent, Jérusalem est ici hors du temps, hors de l'emprise chrétienne, elle ne vit que de la foi, dans la mémoire de celui qui la parcourt. Ainsi la fontaine adoucie par Élisée est-elle pour le dévot l'eau la plus délicieuse qui lui ait été donnée à boire parce qu'il en connaît l'histoire³⁶ ; ainsi le Jourdain, enfin offert au regard, est-il fleuve lustral où à se plonger nu, on se dresse pour repartir³⁷ dans l'ailleurs où se vit le quotidien du pèlerin.

Pour nous, la visite des lieux saints par Jehan nous apprend davantage sur les émotions et la foi du narrateur qu'elle ne nous montre une image de la ville où l'insolite et le familier se combinaient pour ravir l'explorateur.

Une fois de retour à Rome, Jehan ne nous décrit plus guère les villes-étapes, remarquant au passage qu'il ne redira pas ce qu'il a déjà dit pour l'aller :

Je eusse bien parlé des gistes et aussy des villes et villaiges, mais il me sambloit qu'il n'estoit de besoing, veu que je retournay par le mesme chemin (p. 328).

Il reste un bon moment indécis sur la suite du pèlerinage : aller à Compostelle devient plus difficile quand on sait que son petit pays est en guerre. Et s'il s'y décide pour finir, la suite du voyage paraît dénuée de tout enthousiasme, sauf le passage heureux à Toulouse et le parfum puissant de la campagne provençale qu'il salue dans une évocation, rare chez ce citadin³⁸.

Dans les landes, pas de bonnes villes, seulement des *jommarins* [joncs de mer] et de minuscules « bourgades de trois ou quatre maisons » où les hôtes sont « très mauvais, villains et moudreurs » (p. 331). Bayonne n'est qu'une petite ville « povre, fort vielle, tres orde » (p. 330). Dans tout le royaume d'Espagne

touttes viandes [mets] y sont mal cuictes [...] il n'y a nulles retraictes [latrines]... il font leurs necessités partout, cela est fort infame [...] es hostelleries on y est logé comme par deça es bourdeaulx (p. 315).

Les voleurs abondent et le climat hivernal est épouvantable. « Sale » est l'adjectif le plus employé. Quant aux villes, on trouve une ligne pour Pampelune, trois pour Burgos³⁹ où un vent glacial le cloître dans son logis, ailleurs on fait étape en des « villages ». Jehan en arrive même à penser, devant le chef de saint Jacques à Compostelle qu'il s'agit du troisième qu'il rencontre... Quand il rédigera son *Voiage*, il soulignera par deux fois qu'à Rome, il est passé par des églises où il y avait tant de reliques de Jacques le majeur ou tant de *pardons* que cela devenait peu utile de se rendre en Galice⁴⁰...

³⁶ p. 230-231.

³⁷ p. 238.

³⁸ Toulouse p. 311-313. Les senteurs de Provence entre Arles et Salon, p. 306.

³⁹ Pampelune p. 345, Burgos, p. 317.

⁴⁰ Chef de saint Jacques : Saint-Pierre de Rome, p. 50, Toulouse p. 312. Saint-Paul-hors-les-murs : « il y a autant de pardons comme se il faisoit ung voiage a Saint Jacques en Galice », p. 54.

S'il se montre exact à prier dans le sanctuaire, sa visite de la ville de Saint-Jacques aboutit à ce commentaire peu amène :

[elle] me samble une bien povre ville, et fort orde et aussy est tout le pays (p. 322).

Jehan est très avare de confidences personnelles, il reste un homme d'une grande discrétion et ne se plaint pas quand il va mal. Il avoue à peine que les souliers qu'il portait durant toute cette dernière étape se sont transformés en instruments de torture et qu'il en a gardé longtemps des plaies ouvertes. Sans se montrer d'un prosaïsme excessif, on peut imaginer que cela, joint à un hiver très rigoureux, a fort influé sur sa découverte du troisième lieu de son pèlerinage.

Conclusion

Le *Voyage* de Jehan de Tournai n'offre pas le même témoignage à celui qui y cherche une image de la ville et à celui qui s'intéresse aux manifestations de la foi qui suscitait ce pèlerinage. Il est évident que le marchand était parti pour réaliser son vœu le plus cher et qu'il y a pleinement réussi : Rome où les églises ont livré à ses croyances tout un peuple de saints intercesseurs et de récits à méditer et, plus encore, Jérusalem, où les *loca sancta* ont donné un visage à sa recherche, sont les grands moments de son récit, le soin qu'il a pris à recopier toutes les prières en latin consacrées à tel ou tel des lieux visités en Terre Sainte laisse penser que le Valenciennois et ses lecteurs voyaient dans le texte à lire et à relire un support pour leur méditation.

À l'inverse, les villes qui ont marqué sa mémoire, principalement les riches et belles cités de l'Italie, retracent devant nous le quotidien du marchand et du voyageur : elles dessinent à travers les chapitres une réalité complexe, à la fois fascinante et ambivalente. On y découvre un réseau de commerçants qui participent des mêmes valeurs et de la même culture, – légendes, œuvres anciennes et nouvelles de la littérature –, du même goût pour les objets de luxe – verres de Murano, peausserie de Naples... –, qui déjà partagent un idéal très humaniste de la beauté pour les maisons, les rues, la propreté, la régularité des constructions « taillées à ciseau », des jardins luxuriants, le beau travail soigneux de l'Arsenal vénitien. S'y ajoute chez le Valenciennois un attrait tout particulier pour la musique.

Mais les villes, ce sont surtout des hommes : par nécessité, le voyageur en vient à réfléchir sur la *coutume*, la *fachon*, sur la loi qui régit la cité qu'il découvre, sur le juste et l'injuste, sur le moral et l'illicite (quel jugement porter sur les *ruffians* et autres *faquins* ? que peut autoriser la mode, coquine ou non, aux belles demoiselles ?) L'Italie offre à cet honnête homme que fut Jehan juste ce qu'il faut d'insolite (que penser des marchés d'esclaves, des ânes martyrisés ?), au milieu de nombreux traits communs pour que les différences contribuent à l'enrichissement. Passée Raguse, les choses changent, l'impossibilité de communiquer avec des coreligionnaires, la découverte d'une chrétienté misérable et à peine tolérée dans un milieu hostile créent l'embarras ; la rencontre avec les Musulmans reste dans l'incertitude : Jehan admire leur dévotion qui le frappe⁴¹, accepte de se prêter à la gentillesse de la Musulmane⁴² qui lui partage un repas simple, apprécie certaines paroles, certaines attitudes. Mais il ne peut aller plus loin, vu les circonstances de son périple. En Terre Sainte, la ville disparaît, Jérusalem redevient un horizon d'attente dès que l'on a repassé ses portes ; en quelque sorte, sa vérité tient

⁴¹ p. 233.

⁴² p. 239.

plus de la philosophie abstraite du désert que de la réalité des villes médiévales à travers lesquelles le drapier nous conduit.

SECONDE PARTIE

Villes d'Europe

Angevin synoecisms in the Kingdom of Sicily in the 13th and 14th Centuries

ANDREA CASALBONI
Sapienza University in Rome

In Europe, the period between the 11th and the first half of the 14th century was a time of great economic and demographic growth. During this age, most of the continent's countries experienced – within various degrees and under different names – the phenomenon of the development of “new towns”.¹ Regarding Italy, the topic has prompted a prosperous branch of studies² which mostly focuses on the communal movement – thus on the northern and central regions of the country. Indeed, the southern part has traditionally been considered apart because of acknowledged differences in its political structures, languages, and developments.

Southern Italy in the late Middle Ages presented unique characteristics such as a pervasive diffusion of urban entities dating back to the Greek and Roman times, which left almost no space to new foundations during the Middle Ages, and the presence of the territorially largest state of the Peninsula, the Kingdom of Sicily. The northern frontier of the Kingdom, however, was quite different from the rest of the country: it was a mountainous region characterized by small settlements, royal fortresses and nobles' *consorterie*,³ making it prone to rebellions and hard to defend when attacked (both occurred on multiple occasions in the 13th century).

After the conquest of the Kingdom of Sicily by Charles I of Anjou in 1266, the Angevin kings ordered or authorized the construction/reconstruction of many towns in the region: the first ones, right after the battle of Benevento, were L'Aquila and Montereale (ca. 1266-1271), then followed by Leonessa (founded in 1278) and by the failed attempt of Valle Castellana (1281), while Cittaducale (1309-1311) and Cittareale (1329) were created by order of Charles II and Robert of Anjou.

With the notable exception of L'Aquila, these places cannot be considered cities, neither according to the local medieval standards nor to the modern ones: admittedly, they all had stone ramparts, but among them only L'Aquila became an episcopal see in the Middle Ages

¹ In France, the *bastides* have been studied thoroughly by Charles Higounet, Francois de Lannoy, Bernard Gilles, Jacques Dubourg and others. In England the subject is included in the 'new town' phenomenon. In Italy the birth of urban structures in the late Middle Ages is known as *secondo incastellamento* and can have different names depending on the founding authority, the geographical region or the means used to promote the foundation: i.e. *terre nuove*, *castra*, *borghi nuovi*, *borghi franchi*. See also Wim Boerefijn, *The Foundation, Planning and Building of New Towns in the 13th and 14th centuries in Europe: an Architectural-historical Research into Urban form and its Creation*, Ph.D. dissertation, University of Amsterdam, 2010, which compares the new towns in Wales, the *bastides* of Aquitaine and the *terre nuove* of Florence. New towns were however founded in almost every part of Europe.

² Culminating in the volume: Rainaldo Comba, Francesco Panero, Giuliano Pinto, ed., *Borghi nuovi e borghi franchi nel processo di costruzione dei distretti comunali nell'Italia centro-settentrionale (secoli XII-XIV)*, Cherasco, Società per gli Studi Storici, Archeologici ed Artistici della Provincia di Cuneo, 2002 (Insediamenti e cultura materiale, n° 1). For more bibliography, see also Maria Elena Cortese, 'Castra e terre nuove. Strategie signorili e cittadine per la fondazione di nuovi insediamenti in Toscana (metà XII-fine XIII secolo)', David Friedman and Paolo Pirillo, ed., *Le terre nuove, Atti del seminario internazionale di Studi (Firenze-San Giovanni Valdarno, 28-30 gennaio 1999)*, Florence, L. S. Olschki, 2004, pp. 283-318, at p. 283, footnote 1.

³ Groups of families of high and low nobility connected by ties of kinship and common political interests.

(Cittaducale only became a bishopric at the beginning of the 16th century) and they were not densely populated. All these towns were however characterized by the great expectations of their founding fathers, exemplified by the chosen names: L'Aquila (which means "eagle", an imperial symbol), Montereale (*Montis Regalis*), Leonessa (from Gonesse, a French city connected to the Angevin dynasty), Cittaducale (*Civitatis Ducalis*), Cittareale (*Civitatis Regalis*) – all these names allude directly to the mighty founders, and clearly show the ambition that those people had for them.⁴

These foundations shared other common elements such as their functions and their urban plans, but above all they were established through the same method: synoecism, namely the merging into a single place of the inhabitants from scattered settlements located within a larger area. As will be detailed further down, both the king and the population had distinct interests in this kind of process – some were explicitly expressed, others left unsaid.

Cases of synoecism are numerous in studies about the founding of towns in late medieval Italy,⁵ but they have always dealt with new towns built under different methods. On the other hand, an extensive study on the synoecistic method has, as far as I know, never been done. Such a study, even on the Abruzzi's regional level where a few comparable cases have been found, is not easy to carry out because primary sources on the topic are extremely scarce. That is partly because these towns grew in a frontier region which exposed them to all kinds of troubles coming from both sides of the border, and partly because the central Angevin archives of Naples were destroyed during the Second World War.

Nevertheless, the lack of some overall, comprehensive documentation did not prevent several scholars from studying a few specific cases;⁶ they based their research on stand-alone documentation housed at various archives of the region (particularly the State Archives of L'Aquila and Rieti and the Diocesan Archive of Rieti), as well as on chronicles,⁷ on the works of local scholars from the 16th down to the 19th century⁸, and lastly on archaeological finds and

⁴ On the use of the term *civitas* to describe particularly ambitious projects, see Paola Guglielmotti, 'Villenove e borghi franchi: esperienze di ricerca e problemi di metodo', *Archivio storico italiano*, n° 166, 2008, I, pp. 79-86: p. 82.

⁵ See Roberto Farinelli, Andrea Giorgi, 'Fenomeni di sinecismo e accentrimento demico-insediativo piantificato: il 'secondo incastellamento' nella Toscana dei secoli XII e XIII', Giuliano Volpe, Pasquale Favia, *V Congresso Nazionale di Archeologia Medievale*, Florence, All'Insegna del Giglio, 2009, pp. 406-411, and its bibliography.

⁶ Most of these few studies were from local amateurs, like: Antonio Angelini, *Il territorio di Montereale dalla preistoria all'unità d'Italia*, L'Aquila, Tipolito 95, 2001; Mauro Zelli, *Gonexa: appunti storici su Leonessa dall'Origine all'anno 1400*, Rome, s. n., 1974; Mauro Zelli, *Narnate: storia di un territorio di frontiera tra Spoleto e Rieti dall'VIII al XIII secolo*, Rome, L'Erma di Bretschneider, 1997; Mauro Zelli, *Gonessa: nascita di una comunità nel XIV secolo*, Leonessa, Museo città di Leonessa, 2003. Cittaducale and Cittareale were studied by expert historians: Andrea Di Nicola, *Città Ducale dagli Angioini ai Farnese*, Rieti, Pro Loco, 2004; Andrea Di Nicola, 'La fondazione di Cittaducale e il controllo della Montagna', *Bullettino della Deputazione Abruzzese di Storia Patria*, n° 97-98, 2007-2008, pp. 453-485; Andrea Di Nicola, *Un'opera di Antonio da Settignano: la rocca di Cittareale*, Cittareale, Comune, 2013; Antonella Sciommeri, *La rocca di Cittareale*, Pescara, Edizioni Zip, 2008. The only exception is the city of L'Aquila, which was the object of of many studies: for example, Alessandro Clementi, *Storia dell'Aquila. Dalle origini alla prima guerra mondiale*, Rome, Laterza, 1998; Raffaele Colapietra, *Aquila: dalla fondazione alla renovatio urbis*, L'Aquila, Textus, 2010; Maria Rita Berardi, 'Il territorio aquilano da entità geografica a spazio politico', Giovanni Vitolo, dir., *Città e contado del Mezzogiorno tra medioevo e età moderna*, Salerno, Laveglia, 2005, pp. 47-79.

⁷ Principally the works of the 14th century chronicler Buccio di Ranallo, *Cronica*, Carlo De Matteis, ed., Florence, Edizione del Galluzzo per la Fondazione Ezio Franceschini, 2008, and of the 17th century scholar Sebastiano Marchesi, *Compendio istorico di Civita Ducale*, Andrea Di Nicola, ed., Rieti, Pro Loco, 2004.

⁸ Antonio Ludovico Antinori, an 18th century scholar from L'Aquila, wrote the *Annali degli Abruzzi dall'epoca romana fino all'anno 171 dell'era volgare* and the *Corografia storica degli Abruzzi e dei luoghi circonvicini*: both manuscripts are preserved in the library 'Salvatore Tommasi' in L'Aquila (Italy). Scholars from Naples, like Carlo De Lellis and Camillo Minieri Riccio, provided transcripts of the documents of the Angevin archive.

urban surveys. This is the reason why the first study on these towns as an ensemble focused on their urban plans characterized by orthogonal axes: this was a complete novelty in the region as revealed by Enrico Guidoni.⁹ The subject was later studied by Tersilio Leggio¹⁰ who examined the entire region in his book dealing with the whole northern border of the Kingdom of Sicily and its relation with the nearby ancient city of Rieti; Alessandro Clementi¹¹ took an interest in the institutional aspects of the topic and understood the foundations as an effort made by the Angevin kings to strengthen the frontier region. The comparative analysis we intend to make here will show a wider array of reasons explaining the emergence and development of these new towns.

The Founding of New Towns

L'Aquila and Montereale were the first towns that were reconstructed after the Angevin conquest. L'Aquila had been established in 1254 by Conrad IV Hohenstaufen¹² through the union of the population of two ancient and ruined dioceses – Amiterno and Forcona. The former had been under the supervision of the bishop of Rieti (Rieti was outside the Kingdom of Sicily) since the 10th century, while the latter had survived, at least in name, albeit without any urban location. After the death of Conrad in 1254, L'Aquila had taken the side of Pope Alexander IV against Manfred, the illegitimate brother of Conrad and the usurper of the throne, in order to obtain the translation of the episcopal seat from Forcona. Montereale, which was built around the same years as L'Aquila, is firstly attested in 1256 when Alexander IV used it as a landmark to specify the borders of the new diocese of L'Aquila. The agreement between L'Aquila and the Pope deprived Manfred of the control on the northern region of the Kingdom. This is why he set off with his army, marched onto L'Aquila which was unable to defend itself and was burned to the ground while its inhabitants fled. Montereale, accused of siding with the Pope, suffered the same fate.

The battle of Benevento in 1266 ended with the death of Manfred and the victory of Charles I of Anjou. It gave new hopes to the population of the region which was quick to send

⁹ Enrico Guidoni, 'L'espansione urbanistica di Rieti nel XIII secolo e le città nuove di fondazione angioina', Marina Righetti Tosti-Croce, dir., *La Sabina medievale*, Milan, A. Pizzi, 1985, pp. 156-187. His studies were followed, in more recent years, by those of Maria Cristina Rossini and Roberta Cerone: Maria Cristina Rossini, 'La Sabina e le città di nuova fondazione: il caso di Leonessa', Luciana Cassanelli, *Leonessa: storia e cultura di un centro di confine*, Rome, La nuova Italia Scientifica, 1991, pp. 39-55; Maria Cristina Rossini, 'Urbanistica e politica territoriale fra Umbria e Abruzzo in età federiciana e angioina', Boris Ulianich and Giovanni Vitolo, ed., *Castelli e cinte murarie nell'età di Federico II: atti del convegno di studio organizzato dal Comune di Montefalco (Pg), Montefalco, Museo Civico S. Francesco 27-28 maggio 1994*, Rome, De Luca, 2001, pp. 105-134; Maria Cristina Rossini, 'Città nuove di confine: l'universitas di Cittareale e la politica territoriale di età angioina', *La Rocca dei cittareshi: l'eredità di Federico II. Dai misteri al riuso, Atti del Convegno organizzato dal Comune di Cittareale (Cittareale, 7 settembre 2002)*, Rieti, s.n., 2003, pp. 27-55; Roberta Cerone, "'Inexpugnabile est". Pierre d'Angicourt, il presidio di Ripa di Corno e la città di Leonessa', *Arte Medievale*, IV, n° 5, 2015, pp. 183-196.

¹⁰ Tersilio Leggio, *Ad fines regni. Amatrice, la Montagna e le alte valli del Tronto, del Velino e dell'Aterno dal X al XIII secolo*, L'Aquila 2011.

¹¹ Alessandro Clementi, 'La fondazione di Leonessa e la creazione del confine settentrionale del Regno', in *La fondazione di Cittaducale nella problematica di confine fra Regno di Napoli e Stato della Chiesa – Atti del convegno, Cittaducale, 7-8 dicembre 1990*, Rieti, Il Velino, 1992, pp. 25-36; Alessandro Clementi, 'La formazione del confine settentrionale del Regno di Sicilia al tempo dei primi angioini', Walter Capezzali, *Celestino V e i suoi tempi: realtà spirituale e realtà politica – Atti del 4° Convegno storico internazionale – L'Aquila, 26-27 agosto 1989*, L'Aquila, Arti Grafiche Aquilane, 1990, pp. 55-70.

¹² See Gennaro Maria Monti, *Lo stato normanno svevo*, Trani, ed. Vecchi e C., 1945, pp. 311-317; Maurizio D'Antonio, 'Due documenti inediti di Corrado IV sulla fondazione dell'Aquila', *Bullettino della Deputazione Abruzzese di Storia Patria*, n° 107, 2016, pp. 17-34.

envoys to the new king hoping to obtain his consent for the rebuilding of the city. Despite strong opposition from the nobles, Charles I approved the reconstruction of L'Aquila. The city became part of the public domain, while each inhabitant obtained a plot of land seven and a half *canne* long and four *canne*¹³ wide – a size sufficient to accommodate a family. Each plot was valued a gold florin, to be paid to the king.¹⁴

The reconstructed city grew fast and strong, helping Charles I when the son of Conrad IV, Corradino, went through Italy at the head of an army of Germans: on August 23 1268, L'Aquila took part in the battle of Tagliacozzo siding with the Angevin army¹⁵ who was victorious. In the following years the control of the city was assigned to trustworthy officials of Charles I: particularly Pontio de Villanova, Captain of the town from 1269 to 1270, and Lucchesino da Firenze who had been assessor to Pontio and was Captain from 1271 to 1274. It is during the latter's command that the oldest surviving list of the settlements that had united to form L'Aquila was produced: the *cedula taxationis* of 1269 addressed to Pontio de Villanova contains the names of fifty-seven communities '*que sunt in Aquila et in districtu eius*' among which the biggest were Terra Sinizensis, Terra Ocrensis, Balneum, Bazanum, Paganica, Popletum, Clusura, San Victorinus, and Castrum Rodii.¹⁶

We don't precisely know when Montereale reappeared but it is mentioned in another *cedula taxationis* of the same year 1269,¹⁷ in which it is said to be composed of Terra Marenensis (the settlement of Marano, which was controlled by the noble family of the same name), Paganica (a different settlement from the one close to L'Aquila), Civitas Novara and Capitinianum. These four settlements were the biggest villages in the area – later sources and studies list more than these four communities as part of the *districtus* of Montereale: from fifteen¹⁸ up to thirty-six.¹⁹ During the 14th century they split into four districts each named after its main church: S. Maria, S. Giovanni, S. Pietro and S. Lorenzo.²⁰

The foundation of Leonessa, in 1278, presents numerous differences when compared with L'Aquila and Montereale: whereas both of these were reconstructions, Leonessa was the first town built from nothing by Charles I of Anjou. In its original project, the aim was to provide a new place for the inhabitants of Valle Arenaria – a settlement near the border whose people had rebelled in 1274 but had since come to an agreement with the King of Sicily and his representatives. The new town was erected near the fortress of Ripe de Cornu: the idea was to strengthen the fortress and at the same time to assure the king's control on the former rebels.²¹ Another factor which most likely led to the edification of the town was that the relationship between Charles I and the Holy See had worsened following the election of Pope Nicholas III in 1277. This circumstance could explain why in the document ordering the foundation, Charles

¹³ Approximately 19.5 meters long and 10.4 meters wide.

¹⁴ Buccio di Ranallo, *op. cit.*, pp. 22-23.

¹⁵ Buccio di Ranallo, *op. cit.*, pp. 40-42; Joseph Daniel Guigniaut, Natalis de Wailly, ed., *Chronique anonyme des rois de France finissant en MCCLXXXVI*, Paris, Imprimerie Imperiale, 1855, (*Recueil des historiens des Gaules et de la France*, vol. XXI), pp. 80-102: p. 89.

¹⁶ Angiola De Matteis, *L'Aquila e il contado: demografia e fiscalità (secoli XV-XVIII)*, Naples, Giannini, 1973, pp. 11-15. See also Raffaele Colapietra, *op. cit.*, pp. 140-141. These communities paid, together, 254 ounces of gold, more than half of the 563 ounces paid by the entire city.

¹⁷ Stefano Palmieri, ed., *Registri della Cancelleria Angioina*, Naples, Accademia Pontaniana, 1995, vol. XLII, pp. 14-19, n° 17: p. 17.

¹⁸ As supposed by the bishop of Amelia and Rieti Marian Vittori, in his manuscript *De antiquitatibus Italiae et Urbis Reatis*, Rieti, 1566, stored in the Diocesan Archive of Rieti, collection Capitular Archive of Rieti.

¹⁹ In the opinion of the local amateur historian Antonio Angelini, *op. cit.*, p. 149.

²⁰ *Ibid.*, pp. 149, 190-197.

²¹ Accurately described in the orders given to Giovanni Scoto, *justiciarius* of the region, by Charles I, that can be found in Jole Mazzoleni, éd., *Registri della Cancelleria Angioina*, Naples, Accademia Pontaniana, 1964, vol. XVIII, pp. 52-54, n° 112.

I emphasized the strategic role that the chosen location might play in controlling the roads to Rieti and Spoleto – the nearby cities in the Papal States. Despite the fact that the initial plan was merely to accommodate the population of one village, the new town drew new inhabitants from the entire region even outside the border of the Kingdom, and this for a prolonged period of time. Leonessa was progressively built in different phases of urban drift: the first in 1278, the second from 1280 to the end of the century,²² the third around 1317-1322 after the earthquake of 1315. The town was still growing in 1358 when it acquired the village of Fuscello sited in the frontier region towards Rieti, thus attracting a new flow of people. Eventually more than fifteen settlements joined the town eventually divided into six districts called *sestieri*: Corno, Forcamelone, Poggio, Croce, Torre and Terzone after the names of the largest among the founding communities.

The Sicilian Vespers, which broke out in 1282, followed by the death of Charles I and the imprisonment in Aragon of Charles II led to a period of unrest for the Kingdom of Sicily which did not even end with the return of Charles II in 1289. In the following decade most of the Kingdom's resources were spent to help the war for Sicily and to rebuild the power of the Angevin dynasty. It was only after the peace of Caltabellotta, in 1302, that Charles II was able to dedicate himself to the domestic policies of his realm. One of the priorities was the stabilization of the northern border of the Kingdom, especially near the city of Rieti, as had become evident to the king when he had travelled the region in 1305.²³ In the following year Charles II received multiple donations of land from the nobles of the area,²⁴ and in 1307 he gave orders to clarify the precise location of the frontier between the Kingdom and the district of Rieti.²⁵ He also ordered the seizure of the properties the citizens of Rieti had within the Kingdom²⁶ and asked the bishop of Rieti for a new clarification on the border.²⁷

According to the 16th century scholar Sebastiano Marchesi, the population of the area had sent envoys to Charles II to ask him permission to create a new town so as to be able to defend themselves more easily from the vexations of the nobles as well as to participate in the shielding of the Kingdom from its external enemies.²⁸ In 1308, a second delegation reached Robert, the son of Charles II who was Duke of Calabria and heir to the throne at the time, while he was travelling across the region, to ask him to intercede with the king. The strategy was successful since on September 15 1308 Charles II granted the inhabitants of Lugnano, Forca Pretula, Rocca di Fondi, Pendenza, Petescia, Santa Rufina, Valviano, Arpagnano, Poggio Girardo and Cantalice, along with others, the authorization to build a new town on a hill guarding the road to Rieti called Radicara. However, after the death of Charles II in the summer

²² The last community to join Leonessa in this phase was probably Santogna in 1298, presumably after an earthquake had destroyed the original settlement: see Maria Cristina Rossini, 'La Sabina', *op. cit.*, p. 43.

²³ Tersilio Leggio, *op. cit.*, p. 241. In 1304 Rieti had also tried to annex the big settlement of Cantalice to his *districtus*, but the treaty had remained without consequences: see Michele Michaeli, *Memorie storiche della città di Rieti e dei paesi circostanti dall'origine all'anno 1560*, Rieti, Tipografia Trinchi, 1898, vol. III, pp. 61-62; Andrea Di Nicola, *Città Ducale*, *op. cit.*, pp. 11-12. The original document is stored in the Diocesan Archive of Rieti, collection Capitular Archive of Rieti, armoire VIII, file D, nn° 2/a and 2/b.

²⁴ As registered in a late 17th century manuscript preserved in the State Archive of Naples: Sigismondo Sicola, *Repertorio 3*, pp. 601, 605-606.

²⁵ Camillo Minieri Riccio, *Saggio di codice diplomatico formato sulle antiche scritture dell'Archivio di Stato di Napoli, Supplemento II*, Naples, F. Furchheim, 1883, pp. 43-45. See also Andrea Di Nicola, *Città Ducale*, *op. cit.*, p. 3.

²⁶ As established by a letter dated November 6 1308, stored in the Diocesan Archive of Rieti, collection Capitular Archive of Rieti, armoire IV, file B, n° 4.

²⁷ To establish which settlements in the region under the religious guidance of the bishop were politically within the Kingdom. See the late 17th century manuscript preserved in the State Archive of Naples: Michelangelo Chiarito, *Repertorium et index regesti Caroli illustris (1309)*, p. 6.

²⁸ Sebastiano Marchesi, *op. cit.*, p. 27.

of 1309, a military expedition from Rieti destroyed the building site. Robert of Anjou, now king, ordered that a new location should be selected and the hill of Cerreto Piano (a little further away from Rieti) was chosen. The town of Cittaducale sprang up in the summer of 1310, after the clearance of woodland and the erection of temporary fortifications to prevent a second attack from Rieti. Its name was meant to honour Robert, Duke of Calabria when the process had begun. Despite some initial problems, among which the recalcitrant attitude of the population of the settlements of Forca Pretula, Rocca di Fondi, Ianula, Viaro, Canetra and Paterno, who did not want to relocate, Cittaducale was considered completed around 1325; its *districtus* consisted of more than twenty settlements combining both those that had moved in the new town (at least fifteen) and those that hadn't.

The border between the Kingdom and the Papal States was now fixed near Rieti, but its northern side, towards Spoleto, Cascia and Norcia, was still unstable. It is in that region that the last foundation in the Abruzzi by the Angevin dynasty, Cittareale, took place in 1329. Its construction was ordered by Robert of Anjou probably because of the Italian military campaign of Louis IV known as 'the Bavarian' that had occurred the year before and which had generated general reflection on the Kingdom's defensive structure and its weakest points. The result was the fortification of the mountain pass of Radeto through the edification of an *oppidum* to accommodate the population of Radeto's valley, Falacrinae and Terra Camponesca: Cittareale was designated as *constructum* in 1332.²⁹ From the beginning, the new town faced harsh difficulties: the same 1332 document contains the complaints of its inhabitants who declared having faced frequent aggressions from their neighbours inside and outside of the Kingdom and having, consequently, asked the king for help.

The edification of Cittareale put an end to the external attacks that were affecting the area but did little to improve the condition of the inhabitants of the founding settlements. The control over the new town – made important by its role of guardian of the border – was indeed immediately disputed between the two major cities of the region: L'Aquila and Amatrice. The contest resulted in open war on several occasions while the monarchs proved incapable of taking a firm stance on the question. At the beginning of the 15th century, the problem seemed solved: in 1400 king Ladislao deprived Amatrice of its jurisdiction over Cittareale.³⁰ In the following years the small settlement was drawn closer to L'Aquila and in 1421 queen Joanna II assigned Cittareale to the bigger city. In 1424, nevertheless, troops from Amatrice seized the land around Cittareale, burning down and looting the town and causing the destruction of its archives. After this event, Cittareale was permanently integrated in the district of L'Aquila, but its chances of growth were already lost for ever. The reasons of this half-failure were in reality much older: they can be traced back to the location chosen for the foundation (too close to Amatrice, Cascia and L'Aquila) and to the small number of communities involved (one of which, Terra Camponesca, was under the control of a powerful noble consortium, the *Camponeschi*, who probably controlled and limited the flux of population from its possessions to the new town).

²⁹ Agostino Cappello, *Osservazioni geologiche e memorie storiche di Accumuli in Abruzzo*, Rome, Giornale Araldico – Boulzaler, 1825, p. 66.

³⁰ The document is transcribed in an act by the notary Domenico di Nicola di Pizzoli, dated April 14th 1474, stored in the State Archive of L'Aquila, collection Civic Archive of L'Aquila, file VI/1, n° 19. See also Andrea Di Nicola, *Un'opera di Antonio da Settignano*, *op. cit.*, p. 44.

The Need for Infrastructures

As we have seen, each new town had to face many difficulties. Some managed to cope with these challenges better than others: Cittareale was a project ruined from the start, while the others, which gathered many more settlements, were able to rally enough forces to defend themselves.

Demographic increase obviously required important investments and works to provide the needed infrastructures. We have very little information regarding Montereale in its first years. No architectonic evidence is available since the town was destroyed by an earthquake in 1703 and almost nothing has survived of the medieval aspect of the town. The same can be said of Cittareale which was destroyed at the beginning of the 15th century. Concerning L'Aquila, Leonessa and Cittaducale, however, we know that they built their basic infrastructures in the years immediately following their foundation or reconstruction. Moreover, the period during which the towns were built is well documented: we know for certain that two royal captains, Lucchesino da Firenze for L'Aquila and Enrico de Recuperantia for Cittaducale, were responsible for the construction of the two towns. They both kept their jobs for many years despite the rule stating that a royal officer's mandate was to last no more than one year. The presence of captains who stayed in office for longer than due (as was also the case in Montereale, Leonessa and Cittareale) allows us to suppose that a specific method for building a town was probably adopted by the Angevin kings. The process clearly involved the designation of a royal captain charged with supervising the whole construction of the town.

L'Aquila's re-edification was the slowest among the Angevin foundations, mostly because of its enormous size. Indeed, even though the rebuilding of the city had started in 1267, L'Aquila still lacked its defence system and symbols of power in 1271 as well as a water source. They were all built after the election as royal captain of Lucchesino da Firenze, who retained the office from 1271 to 1274/1275.³¹ He erected the city gates along the path outlined by the wooden palisades that, according to the will of the population, enclosed the entire plateau on which L'Aquila was built and were later replaced by stone walls. He also supervised the building of the civic tower, the royal palace and the first water supply, called *Fonte della Rivera*.³² It is probably under Lucchesino's guidance that the city's road system was built: it presents the evidence of accurate planning being characterized by orthogonal axes but it is also mixed with roads that proceed differently and probably date back to the Swabian age of the city or the years between L'Aquila's rebirth and Lucchesino's arrival. These first years were probably devoted to the development of a structure capable of containing many different communities allowing them to remain separated – a structure that was replicated in the other Angevin foundations in the Abruzzi and which is one of their most peculiar traits: the division of the towns into *locali* (that will be better analysed further down).

Montereale was constructed, supposedly, with the same methods used to build L'Aquila, and was probably completed in a shorter time: the royal captain Giacomo de Champeigny remained in office from 1269 to 1272³³. In a document dated October 6 1272, Montereale is described as a urban centre provided with a district: the source is a letter by Charles I to the royal captain of L'Aquila regarding some vassals who had fled from the noble family de

³¹ Pierluigi Terenzi, *L'Aquila nel Regno. I rapporti politici fra città e monarchia nel Mezzogiorno tardomedievale*, Naples-Bologna, Il Mulino, 2015, p. 691.

³² Buccio di Ranallo, *op. cit.*, p. 45; Antonio Ludovico Antinori, *Annali, op. cit.*, vol. x, pp. 14, 18.

³³ Jole Mazzoleni, ed., *Registri della Cancelleria Angioina*, Naples, Accademia Pontaniana, 1967, vol. IV, p. 9, n° 57, p. 147 n° 984.

Machilone and had found shelter in the nearby towns including Montereale.³⁴ In 1318 the town must have had an outer wall that left free room for new buildings since the inhabitants asked Robert of Anjou to invite the population of the surrounding countryside to move within the city walls and erect new homes there.³⁵

The town of Leonessa also faced problems of slow development. Its construction started in 1278 to host the population of Valle Arenaria but the plan was quickly changed to accommodate inhabitants from a larger number of settlements. The first royal captain, appointed in 1278 was Teodino de Roio; he had been a member of the commission in charge of choosing the location. He died the following year and was replaced by his son Berardo who kept the office until the end of 1281.³⁶ Under his supervision the town was soon provided with walls and water supply connected to the fortress of Ripe de Cornu,³⁷ while the presence of a Royal Palace is firstly registered in 1287.³⁸ The first part was built on a North-South axis, its main street linking Leonessa to the roads to L'Aquila and Spoleto, a layout caused by both the morphological characteristics of the ground and the function of the town itself that is to say that of a gate of the Kingdom towards Spoleto. The North-South structure was further developed in the second wave of urban construction, between the end of 13th and the beginning of 14th century, when the town expanded its walls and built an aqueduct to accommodate and supply its increased population.³⁹ The civic tower was only built in the 15th century.⁴⁰

Leonessa was the last town founded by Charles I of Anjou. His son Charles II and his nephew Robert were responsible for the project of Cittaducale in 1309-1310. The construction was organized by royal engineers and supervised by the royal captain Enrico de Recuperantia Visconti who was in office until 1313.⁴¹ The first attempt to build the town – on the hill of Radicara – had failed because of the military expedition from Rieti. The second try – on the hill of Cerreto Piano – started then with great care. It was dedicated to the construction of the town walls: the initial wooden ones were quickly replaced by stone ramparts.⁴² At the same time, the inhabitants built an aqueduct that was completed around 1315. It is obvious that the urban

³⁴ Riccardo Filangeri, ed. *Registri della Cancelleria Angioina*, Naples, Accademia Pontaniana, 1957, vol. IX, p. 99, n° 102. See also Tersilio Leggio, *op. cit.*, pp. 236-237.

³⁵ Romolo Caggese, *Roberto d'Angiò e i suoi tempi*, vol. I, Florence, Bemporad, 1922, p. 451; Tersilio Leggio, *op. cit.*, p. 252.

³⁶ Renata Orefice de Angelis, ed., *Registri della Cancelleria Angioina*, Naples, Accademia Pontaniana, 1967, vol. XXI, p. 277, n° 167. See also Hubert Houben, ed., *Dokumente zur Geschichte der Kastellbauten Kaiser Friedrichs II. und Karls I. von Anjou, auf der Grundlage des von Eduard Sthamer gesammelten Materials. Bd. III, Abruzzen, Kampanien, Kalabrien und Sizilien*, Tübingen, Niemeyer, 2006, pp. 37-46, nn° 1292-1308; Bianca Mazzoleni, ed., *Gli atti perduti della Cancelleria Angioina trasuntati da Carlo de Lellis*, vol. I, Rome, Istituto Storico Italiano per il Medio Evo, 1939, p. 409; Tersilio Leggio, *op. cit.*, p. 249, footnotes 1363-1364. The transmission of an office from father to son was quite unusual and was probably the sign that the *de Roio* family was capable of granting stability in the region, or that Berardo knew well the town's construction project his father was working on – maybe both.

³⁷ Giuseppe Chiaretti, 'Gonessa-Leonessa 1278-1978 VII Centenario', *Leonessa e il suo Santo*, special number, 1978, pp. 3-26, p. 11; Carla Bresciani, Giuliano Sacchi, 'Note introduttive alla catalogazione di Leonessa e prime acquisizioni conoscitive in ordine alla sua storia edilizia e alle diverse fasi della sua crescita urbana', Luciana Cassanelli, *op. cit.*, pp. 13-38, p. 28.

³⁸ State Archive of Rieti, collection Fondo membranaceo, n° Q-286. It was probably just the residence of the royal officers.

³⁹ Carla Bresciani, Giuliano Sacchi, *op. cit.*, p. 25.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 18.

⁴¹ Sebastiano Marchesi, *op. cit.*, p. 30; Andrea Di Nicola, 'La fondazione di Cittaducale', *op. cit.*, pp. 477-478. He was the son of *Recuperantio* Visconti of Pisa. His brother Guglielmo was a close advisor of Charles II and was appointed royal captain of L'Aquila in 1309.

⁴² Sebastiano Marchesi, *op. cit.*, p. 36.

system was carefully planned since its structure is characterized by perfectly orthogonal axes.⁴³ Cittaducale was conceived as a town divided into *locali*, as certified by a document dated July 28 1314, that was written ‘*apud Civitatem ducalem, in ecclesia Sancti Nicolai de Podio Girardi*’⁴⁴: Poggio Girardo was one of the settlements involved and the presence of the church in the new town is an evident sign that its inhabitants had moved. As already seen, however, some villages resisted the project, causing part of Cittaducale to have fewer inhabitants than expected: those areas were left out to become gardens.⁴⁵

The last of the Angevin foundations in the Abruzzi was Cittareale but our sources on its development are extremely limited: the destruction of the town in the third decade of the 15th century is an insurmountable obstacle that has left historians with very few data on the town in the Angevin era. It seems that the town walls had already been erected in 1332 Cittareale being then defined as a completed *oppidum*. The new town was built on a North-South axis on the side of a hill, its three parallel streets starting near the top where the fortress still is, and descending towards the valley. The southern part of the town seems to be older, and more accurately designed, so it was probably erected in the years right after the creation of the town when the region was under the supervision of the royal captain, Mattia Camponeschi, who held that position from 1326 to 1332.⁴⁶ The decision to leave some distance between the fortress and the village can be explained as a way to better defend the bastion in case of rebellions or as the simple result of the slow flow of inhabitants from the countryside. The vacant space was then filled, probably after the arrival of a new wave of settlers near the end of the 14th century, and formed the northern section of the new town, less organized and characterized by irregular streets.

As already emphasized, the five Angevin new towns in the Abruzzi were built following a common method: first came the designation of a royal officer entrusted with supervising the edification of the town walls and the providing of water supply. He also dealt with the designing of the urban plan always characterized by orthogonal axes (traces have survived in modern Montereale in spite of the destruction caused by the 1703 earthquake). Water, defence system and roads appear thus to have been priorities which is not surprising for new towns constructed in a border region, built to be important waypoints for merchants and armies. They were not, however, the only concerns for the local population.

The Division in *Locali*

The inhabitants of the Angevin new towns came, as already stated, from a multitude of villages spread all around the countryside to become part of a larger community. Nevertheless, they had no intention of renouncing their rights on the common lands of the settlements they came from. For many of them, especially those from the villages closest to the mountains, pasture land and the woods were essential sources of subsistence and earning. It was thus of extreme importance for them to keep them and to avoid sharing them with the new fellow citizens.

The result was the partition of each new town in internal districts reflecting the original settlements, called *locali*. Each of them was built with a church and sometimes a small square.

⁴³ Andrea Di Nicola, ‘Il più antico documento di Città Ducale. Contributo per date la fondazione della città’, in *Bullettino della Deputazione Abruzzese di Storia Patria*, LXXI, 1981, pp. 91-103, p. 99 footnote 24; Enrico Guidoni, *op. cit.*, p. 170.

⁴⁴ Andrea Di Nicola, ‘Le pergamene di Santa Caterina di Città Ducale’, *Il Territorio*, IV/2, 1988, pp. 19-50, n° 3 p. 26.

⁴⁵ Anton Ludovico Antinori, *Corografia*, *op. cit.*, vol. xxx/1, pp. 146-147.

⁴⁶ Andrea Di Nicola, *Città Ducale*, *op. cit.*, p. 8, footnote 25.

The identification of an inhabitant as member of a specific district was provided by his/her participation in the rites of its church. The system was not a closed one: the passage of an individual from a *locale* to another was not prohibited, and it was also allowed to possess lands, and thus the membership, in more than one *locale*.

This system, however, was not as simple as that. For instance, the *locali* were not simply the transposition of the villages involved in the foundation. Since part of the inhabitants of the older settlements often chose not to relocate, preferring to remain closer to their lands and meadows, most earlier villages were still inhabited,⁴⁷ at least partially, after the establishment of the new town. The various *locali* had then to include not only the townspeople but the villagers too. The result was that most of these districts presented an internal division: they were half inside and half outside of the town – the first half was called *intus*, the second *extra moenia*.

A second problem was that the partition of the new towns into *locali* helped maintain old rivalries and conflicts between the villages which often concerned the possession of lands or economic interests: these disputes were now transferred into the new urban structures, where they could result in armed clashes, the destruction of houses and the banning of families if not entire districts. Examples of this are the resistance put up by many settlements against the creation of Cittaducale and even more so the internal conflicts that shook L'Aquila between 1293 and 1294 when the *locali* of Barete and Paganica opposed those of Bazzano, Roio and Pizzoli.⁴⁸ The cause of the fight was a boundary dispute between the *locali* of Bazzano and Paganica; it culminated with the ban of the people that inhabited the latter and they were only allowed to re-enter the city in the second half of 1294.⁴⁹ More clashes followed in the 14th century, when the struggle for power and for the control over L'Aquila mostly involved noble families and royal officers – they all found, however, partisans, supporters or opposers in the population of the various districts.⁵⁰

Why, then, did the kings permit the creation of such an unstable organization? Mainly for fiscal reasons: by allowing the inhabitants of the various villages to keep their original repartition, it was easier to keep track of their movements which prevented the uncontrolled merging of different communities (which could, as it did, bring forth conflicts) and the loss of taxpayers. Even more so since in the years following the edification of the new towns the taxes were collected separately between the *locali*. This is confirmed by the *cedula taxationis* of L'Aquila and Montereale in 1269 which shows that each district paid independently. As far as L'Aquila is concerned, the practice ended in 1294 when Charles II attempted to pacify its internal conflicts through fiscal unification.⁵¹ It was, however, just a pause: in the registers

⁴⁷ Sadly, we have very few data on the villages that were, instead, fully abandoned, and the timing is often unclear. Roberto Marinelli, *Malinconiche dimore. Indagine tra topografia ed etnografia degli insediamenti medievali e pastorali abbandonati dei monti reatini ai confini dell'Abruzzo*, L'Aquila, Edizioni libreria Colacchi, 2007, explores the matter for the region of Rieti, Cittaducale and Leonessa providing interesting details and sketches of the deserted villages.

⁴⁸ Buccio di Ranallo, *op. cit.*, pp. 55-56. See also Ludovico Antonio Muratori, *Antiquitates italicæ Medii Aevi*, vol. VI, Mediolani, ex typographia Societatis Palatinae, 1742, p. 557.

⁴⁹ Michelangelo Schipa, *Carlo Martello angioino*, Naples, Regia tipografia F. Giannini, 1890, p. 71, reports of a pardon, dated August 13 1294, conceded by Charles II of Anjou to 64 citizens of L'Aquila 'quia ex quodam post obitum Nicolai de Insula militis civis Aquile suborto discrimine in Civitate prefata quidam inter ipsos et quosdam alios Aquilanos armorum strepitus bellicus conflictus emersit [...] culpabiles et suspecti fuerunt bannis suppositi et a incolatu dicte civitatis eiecti bonorumque ipsorum omnium privati'.

⁵⁰ For example: in 1308, the royal captain of L'Aquila, Guelfo da Lucca, punished the inhabitants of the district of Pizzoli *intus* guilty of having tried to protect the houses of the rebel Berardo de Roio who had just been defeated by Guelfo: see Buccio di Ranallo, *op. cit.*, p. 60.

⁵¹ The document can be found in the manuscript collecting the privileges obtained by the city, redacted in L'Aquila in 1639 and stored in the city's State Archive: *Regia Munificentia erga aquilanam urbem variis privilegis exornatam*, pp. 1-3.

concerning the taxation of 1320 the city is never mentioned while its *locali* are.⁵² Charles II's conciliatory effort had, thus, probably failed, or needed more time to be systematically applied.

We have scarce data regarding the process in the other new towns. In 1320 Montereale was taxed but the sources present no signs of Leonessa and Cittaducale as independent entities: neither of them is named while their *locali* are taxed individually.⁵³ Cittareale is justifiably absent: it did not exist yet. The fact that the settlements to be merged for its creation are recorded in the taxation registers in the same way as those that had already united into Cittaducale and Leonessa is probably a sign that in these new towns the integration process was still happening.

This proves that for most new towns, the conversion to a united revenue system progressed slowly but swiftly, and the absence of royal intervention explains why the change went unnoticed. The main exceptions are the two oldest foundations: L'Aquila and Montereale. The former stands out due to Charles II's 1294 charter and the latter due to its quick passage from a group of settlements to a single entity which can be explained by its more remote origins and by the fact that fewer communities were involved compared to the other Angevin new towns (with the exclusion of Cittareale).

Usually a century or so after the creation of the town the *locali* structure coalesced into a more compact organization in quarters (this occurred in L'Aquila, Montereale, Cittaducale and Cittareale) or *sestieri* (six quarters, as was the case in Leonessa), easily regulated and less prone to produce internal fights.

Conclusion: the Reasons behind the Angevin New Towns in the Abruzzi

Each actor involved in the creation of our selected towns was motivated by his own interests. These interests all contributed to the organisation of the new urban structures, influencing their development.

The population obtained protection against the attacks of brigands and aggressions from beyond the border. This was a constant menace in the region according to the requests sent to the king by the population of Valle Castellana in 1281⁵⁴ and the inhabitants of the villages that gave birth to Cittaducale in 1308,⁵⁵ who complained about '*depretacionis, rapinis et iniuriis*' committed by '*potenciorum et maxime vicinorum non regniculorum*'. Enemies from outside the Kingdom attacked Cittaducale and Cittareale after their establishment: the first one was destroyed and it had to be relocated; the second one was severely damaged. The defence of the population was one of the main reasons for the population's support of the Angevin new towns. Others were the wish of the little artisans of the villages to congregate so as to obtain a bigger market⁵⁶ and the will of the inhabitants of the region to free themselves from the authority of the nobles.⁵⁷

The kings had other motives: one of them was the control over important roads leading to the Kingdom, as stated by Charles I when commanding the edification of Leonessa. The same goal, even if not explicitly declared, probably explains the foundations of Cittaducale and Cittareale: both of them were constructed on main points of entrance from the Papal State. So are also the cases of Montereale and L'Aquila for they are sited near significant crossroads in

⁵² Camillo Minieri Riccio, *Notizie storiche tratte da 62 registri angioini dell'Archivio di Stato di Napoli*, Naples, R. Rinaldi e G. Sellitto, 1887, pp. 182-183.

⁵³ *Ibid.*, p. 182.

⁵⁴ Jole Mazzoleni, Renata Orefice, ed., *Registri della Cancelleria Angioina*, vol. XXIV, Naples, Accademia Pontaniana, 1976, pp. 31-32, n° 152. See also Tersilio Leggio, *op. cit.*, pp. 253-254.

⁵⁵ Sebastiano Marchesi, *op. cit.*, p. 31.

⁵⁶ Paola Gasparinetti, *La via degli Abruzzi e l'attività commerciale di Aquila e Sulmona nei secoli XIII-XV*, Rome, Palombi, 1967, pp. 26-28.

⁵⁷ As stated for L'Aquila by Buccio di Ranallo, *op. cit.*, p. 4.

the northern Abruzzi. Additionally their positioning meant that the new towns would benefit from the commercial fluxes passing through the so called *via degli Abruzzi*, the way used by merchants to reach Naples from Florence ever since the Angevins had been in control of the Kingdom of Sicily.⁵⁸

Another aim was the stabilization of the frontier. The area had been prone to rebellions during the reign of Frederick II but in the age of Charles I of Anjou instability was mainly due to the political ‘commuting’⁵⁹ of noble families: many barons in the region had the tendency to often change political allegiances, taking advantage from the fact that their possessions were on lands claimed by both the Kingdom and the cities of the Papal State, or were on the two sides of the border. Uncertainty was also caused by the frequent uprisings of villages under the authority of Spoleto, Cascia and Norcia, whose inhabitants rebelled against the control of the main cities and crossed the border to flee from their enemies – often conquering a Kingdom’s frontier castle, badly manned for economic reasons, and thus obtaining a convenient base of operation for the rest of the war. To avoid having to reconquer his own fortresses, Charles I ordered various investigations aimed at ascertaining which were the least defensible so as to dismantle them. The process lasted up from the immediate years after the battle of Tagliacozzo (1268) to 1285.⁶⁰ In that year, the 200 frontier castles of Frederick II had been reduced to 68, and more demolitions were being considered.⁶¹ The king’s control on the region was, however, severely weakened. In the long period, the creation of the Angevin new towns solved all these problems at once.

The number of rebellions in the northern Abruzzi decreased, and the few that still took place were not directed against the king but against the nobles: the rebels often aimed at joining the new towns. For example, in 1272 the men of Casalis Bordonis escaped from their overlords, the nobles of Machilone, and found refuge in L’Aquila and Montereale.⁶² Another case is represented by Leonessa itself, founded in 1278 to host the same population that had revolted in 1274 against Spoleto and had conquered two fortresses in the Kingdom, Turris Arnate and Ripe de Cornu, before reaching an agreement with Charles I of Anjou and moving inside the Kingdom. In the following years, the potential rebels found in the king someone willing to settle the matter: there are mentions of covenants between Charles I and the inhabitants of L’Aquila,⁶³ Montereale⁶⁴ and Leonessa,⁶⁵ but nothing precise has survived. Furthermore, by being transferred inside the new towns, the possible rebels were more easily controllable: the new urban structures were all provided with a castle or a tower aimed at guaranteeing the king against revolts.⁶⁶ Moreover, their inhabitants now lived under the rule of a royal captain or his

⁵⁸ *Ibid.*, pp. 13-21.

⁵⁹ Antonella Sciommeri, *op. cit.*, p. 21.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 18; Jean Dunbabin, *Charles I of Anjou. Power, Kingship and State-Making in Thirteenth-Century Europe*, London/New York, Longman, 1998, p. 174.

⁶¹ Tersilio Leggio, *op. cit.*, p. 257; Paolo Grillo, *Cavalieri e popoli in armi. Le istituzioni militari nell’Italia medievale*, Bari, Laterza, 2008, p. 137.

⁶² Riccardo Filangeri, ed. *Registri op. cit.*, vol. IX, p. 99, n° 102; Tersilio Leggio, *op. cit.*, pp. 236-237.

⁶³ Buccio di Ranallo, *op. cit.*, pp. 22-23.

⁶⁴ Riccardo Filangeri, ed. *Registri op. cit.*, vol. IX, p. 112, n° 23.

⁶⁵ Stefano Palmieri, éd., *Registri della Cancelleria Angioina*, Naples, Accademia Pontaniana, 2010, vol. L, pp. 294-295, n° 704.

⁶⁶ As openly stated by Charles I for Leonessa, where a tower is built ‘*pro cohercitione hominum habitationis predictae*’ and by Robert of Anjou for Cittaducale where the tower is built to prevent raids but also riots (Andrea Di Nicola, *La fondazione di Cittaducale*, *op. cit.*, p. 479). Montereale and Cittareale also had a stronghold at the top of the hill on which the town was built (the former has been destroyed by earthquakes, the latter still stands). The only exception is L’Aquila, but the city hosted a royal captain and a royal palace and was often visited by the *Justiciarius* of the province.

substitutes so that a close eye could be kept on them as well as they could be better integrated in the matters of the kingdom.

The presence of his officials also gave the king a way of better establishing his authority on regions until then mostly controlled by the local nobles. The new towns undermined the nobles' power: some of their lands were seized, some of their vassals were attracted by the new cities. In more general terms the towns became fierce competitors for the same sphere of influence. Between the end of the 13th and the first quarter of the 14th century many great families (i.e. de Machilone, de Monte Ursello, de Duce) seem to have been impoverished by the foundations which deprived them of part of their sources of income.⁶⁷ In the same period, other families obviously flourished: it was the case of families connected with the new foundations and whose members rose by becoming royal officials: they might have been responsible for the watch of mountain passes and border roads, or even captains of the new towns. The most revealing cases are those of the families de Roio and Camponeschi, both based in L'Aquila.⁶⁸ The prominent families, thus, reacted differently regarding the new urban structures and their fate was divergent: some of them underwent a social and economic decline while others found a new way to social ascension. Among the ones who chose to support the new foundations, the result still depended on their luck and ability to jump on the bandwagon of change: some important families, like the de Petescia and de Pendentia, who moved into Cittaducale, and the de Marano, who probably relocated inside Montereale, vanished from the sources probably because they proved incapable of maintaining their power in the altered environment.

The edification of the new towns, with their districts composed of properties from the king's domain and from the common lands of the villages involved, was also an occasion for the monarchs to set clear borders for the Kingdom. L'Aquila and Montereale had provided stability on the internal side of the frontier region. Leonessa represented the evident limit of the Kingdom's jurisdiction. Cittaducale and Cittareale put an end to the disputes in two contested areas, the first towards Rieti, the second in the direction of Cascia and Norcia. In at least one case, that of Cittaducale, the edification of the new town was preceded by an official inquest to verify the borders. We have no reports of a similar procedure being applied to the other new towns but it could have been an attempt to safeguard the new town against repercussions – and in that case, it was obviously a failure since Rieti attacked the construction site of Cittaducale in 1309.

Lastly, the building of new towns presented one major economic advantage for the Angevin kings. The fortresses that defended the frontier region during the Swabian age were extremely costly: both the castellan and the garrison were paid out of the king's treasury. The need to save up money was one of the reasons behind Charles I's decision to demolish many royal strongholds in the Abruzzi. With the new urban structure, the inhabitants were responsible for patrolling the streets and fighting against bandits and enemies. Moreover they paid the taxes and the salaries of the king's officials who governed them: this was a net gain for the finances of the Kingdom. The main disadvantage of the new towns was that they tended to attract the attention of the powers beyond the border: aggressions were numerous in their early years.⁶⁹

⁶⁷ Tersilio Leggio, *op. cit.*, pp. 236-237, 273; Andrea Di Nicola, *Città Ducale, op. cit.*, p. 11; Alessandro Clementi, 'La formazione del confine settentrionale', *op. cit.*, pp. 66-67; Romolo Caggese, *op. cit.*, pp. 242-243.

⁶⁸ Their family history is yet to be studied but they both grew big enough to justify an attempt at controlling L'Aquila during the 14th century: the *de Roio* family failed; the *Camponeschi* succeeded. Lalle Camponeschi was indeed the first *de facto* ruler of L'Aquila from 1343 to 1354 (even if he completely controlled the political life of the city he was never officially sanctioned as its lord).

⁶⁹ Even L'Aquila, the most internal of the group, was attacked in 1255 by Rieti whose men marched towards the new-born city with 150 German mercenaries and the aid of nobles opposing the building of the city. Only the interference of pope Alexander IV prevented Rieti from obtaining the assistance of Ascoli Piceno too. The

However, the cities become able to defend themselves,⁷⁰ L'Aquila even grew big enough to be a threat to the other new towns. Even before annexing Cittareale in 1425, L'Aquila had indeed shown its strength in 1347 during Louis I of Hungary's invasion of the Kingdom. At that time, L'Aquila took side against Giovanna I of Anjou and assaulted the nearby regions: Montereale and Cittaducale resisted the attacks while Leonessa was taken.⁷¹

Nevertheless, this occasion proved the effect that new towns had had on the frontier region: during the rebellions of the 13th century war was fought around the border's fortresses; when Louis I invaded the Kingdom, instead, all the clashes in the Abruzzi revolved around the new urban structures. The Angevin foundations were both assailants and preys, rebels and loyalists in the clash for power in the northern part of the Kingdom of Sicily as well as important actors in the conflict for the throne. The political and economic landscape was thus consistently altered.

attacking army was defeated in the gorge of Antrodoco by the defenders of L'Aquila: Tersilio Leggio, *op. cit.*, pp. 217-218.

⁷⁰ The most documented case is that of Leonessa, a junior partner in a treaty with Rieti in 1287 (State Archive of Rieti, collection Fondo membranaceo, Q-286), before reaching a mutual defence agreement with Cascia in 1289 (Historical Archive of Cascia, collection Fondo diplomatico, parchment n° 6). In the following century the new town repelled the attacks of the Cappelletti's company in 1364, the English company in 1379 (Antonio di Buccio, 'Delle cose dell'Aquila', Ludovico Antonio Muratori, ed., *op. cit.*, pp. 794-795) and Spoleto in 1382 (Egildo Gentile, *Le pergamene di Leonessa depositate nel R. Archivio di Stato di Napoli*, Foligno, Soc. Poligrafica F. Salvati, 1915, pp. 37-38, n° 25).

⁷¹ Buccio di Ranallo, *op. cit.*, pp. 218, 250. Anton Ludovico Antinori, *Annali, op. cit.*, vol. XI, p. 633.

La ville et l'espace vécu dans l'administration ecclésiastique (Barcelone, fin du Moyen Âge)

JULIA CONESA-SORIANO
Sorbonne Université

« Idem verse *mossèn* Manuel de Corbera pour le cens de sa maison ».
« Idem verse *mossèn* Mantornes pour le cens qu'il reçoit sur la maison du médecin ».
« Idem verse Costa pour une maison qu'il a sur la place neuve, qui s'appelle Taverne peinte »¹.

Voilà comment apparaissent, dans un registre comptable de 1477, les immeubles redevables d'une rente à la cathédrale de Barcelone. « Sa maison », « la maison du médecin », « la Taverne peine » : des lieux-dits, des références à l'habitant de la maison, sont fournis en guise d'adresse. Pourtant, ce registre a pour fonction de répertorier les droits, rentes et cens divers dus par les habitants de Barcelone qui occupent un bien foncier appartenant à la mense capitulaire de la cathédrale. Le document a une valeur juridique et une finalité pratique : il est censé permettre d'identifier clairement qui a versé ou non une redevance et où se trouve l'immeuble concerné. Il se doit donc d'être fonctionnel et suffisamment exhaustif pour permettre à l'administration de la cathédrale d'être efficace. De ce fait, moins qu'une approximation de langage, la formulation de ces références à l'espace urbain nous donne à voir la façon dont celui-ci était pensé par les administrateurs de la cathédrale et, probablement, par les déclarants eux-mêmes.

Aux XIV^e et XV^e siècles, il n'y avait pas de cadastre à Barcelone. Si les premiers plans de villes commencent à apparaître à la fin du Moyen Âge, les premières représentations iconographiques détaillées de Barcelone remontent au premier tiers du XVI^e siècle. À cette date, la ville est généralement représentée sous forme de vue générale, souvent depuis la mer, quelquefois en arrière-plan d'un portrait, et caractérisée par certains éléments topographiques récurrents, comme la colline de Montjuïc². Comment les habitants de la Barcelone médiévale se représentent-ils leur ville avant cela ? À en croire le registre de 1477, ils se repèrent par rapport au médecin, à la taverne, c'est-à-dire que pour décrire la ville, ils se réfèrent à la pratique de l'espace davantage qu'ils ne décrivent celui-ci³.

¹ « *Item fa mossèn Manuel de Corbera per censa de la sua casa* ». « *Item fa mossèn Mantornes per morabatí que reeb en la casa de'n metge* ». « *Item fa en Costa per una casa que te a la plaça nova qui's diu Taverna pintada* » (Archives Capitulaires de Barcelone, Caritat o mensa capitular ; Pabordies ; llibres d'administració ; 1477-1481 : « Comptes de les pabordies de setembre, octobre, noembre, janer, juny, juliol e març administrades per los honorables micer Anthoni Agullana e Pere Ramon Loteres, canonges », fol. 62v, 63v, 64v). Le titre honorifique *mossèn* n'ayant pas d'équivalent exact en français, nous le laissons dans sa langue originale, le catalan.

² La première représentation iconographique de Barcelone serait une vue de la ville en toile de fond d'un portrait de Charles Quint par le peintre flamand Jan Cornelisz Vermeyen, en 1535 (Guenièvre Fournier, « Entre diversité et cristallisation des images urbaines : Barcelone, Gênes et Marseille à l'Époque moderne », Sandrine Lavaud et Burghart Schmidt, éd., *Représenter la ville (Moyen Âge-XXI^e siècle)*, Bordeaux, Ausonius Éditions, 2012, p. 39-51, p. 40.

³ Important dans son analyse des outils conceptuels issus de la géographie, Hélène Noizet postule que la conception d'un espace urbain à proprement parler naîtrait autour de 1350 en Occident. La ville médiévale, conçue comme une communauté humaine et politique, commencerait à être théorisée comme un espace, c'est-

Le cas d'un patrimoine foncier ecclésiastique est particulièrement fructueux pour répondre à ces interrogations. À la différence d'un recensement ou d'une liste de foyers fiscaux, le registre comptable des chanoines barcelonais énumère non pas les contribuables mais directement les lieux, les propriétés urbaines et les toponymes employés pour les désigner. L'abondance et la richesse proverbiales des sources catalanes permettent de pousser l'analyse plus loin, en comparant les données. L'Église du Principat, en effet, nous a laissé des fonds très complets, aujourd'hui sous-exploités⁴. Riches seigneurs fonciers, les établissements religieux élaborent constamment des registres de nature diverse pour organiser la perception de leurs rentes sur leurs biens immobiliers dans la ville. Ce faisant, ils quadrillent l'espace urbain. Entre leurs lignes, on voit apparaître les lieux-dits, les rues, les édifices de la cité et, surtout, la manière dont tenanciers et administrateurs se réfèrent à l'espace de la ville. Cette profuse documentation apporte alors des éléments essentiels pour reconstruire la toponymie des rues, saisir les évolutions des aménagements de l'espace urbain et reconstituer l'espace vécu par les habitants de la ville.

Les registres d'administration de la cathédrale de Barcelone se prêtent tout spécialement à cette analyse. La principale cité du Principat de Catalogne, forte d'environ 32 000 habitants à la fin du XV^e siècle⁵ et dotée d'une grande autonomie politique, n'a jamais été une cité épiscopale : l'évêque n'a jamais détenu la seigneurie sur la ville. Néanmoins, principal propriétaire du sol de la cité, la cathédrale détient des biens fonciers à travers tout l'espace urbain ainsi qu'au-dehors⁶. Les documents administratifs qu'elle produit sont alors particulièrement utiles pour observer la façon de décrire et de localiser les biens immeubles dans l'ensemble de l'espace urbain.

D'une manière générale, l'historiographie a coutume d'interroger l'emprise foncière des chapitres cathédraux sur leur ville – citons par exemple, pour la péninsule Ibérique, les travaux de Soledad Beltrán Suárez sur Oviedo, particulièrement orientés en ce sens⁷. La localisation des biens immobiliers constitue souvent un passage obligé des monographies sur les chapitres de l'Occident médiéval qui, généralement, comportent une phase de cartographie de ces biens⁸. Néanmoins, rares sont les travaux qui s'arrêtent sur les problèmes méthodologiques suscités par la nature des biens et à la représentation-même de l'espace urbain dans les sources. Les stratégies d'appropriation de l'espace urbain par les institutions religieuses, plus volontiers

à-dire comme un véritable tissu urbain uni et délimité, dans le courant du bas Moyen Âge (Hélène Noizet, « La ville au Moyen Âge et à l'époque moderne : du lieu réticulaire au lieu territorial », *Espaces Temps.net*, 2014 (<https://www.espacestemp.net/articles/la-ville-au-moyen-age-et-a-lepoque-moderne/>)).

⁴ Réputées pour leur très grande richesse, les sources catalanes offrent l'avantage de la profusion, mais les fonds ecclésiastiques restent encore sous-exploités : Stéphane Péquignot, « No hay nada ou 'la Catalogne, source intarissable' ? Réflexions sur une expérience de recherche entre abondance et absence d'archives », Benoît Grévin et Aude Mairey, éd., *Le Moyen Âge dans le texte. Cinq ans d'histoire textuelle au laboratoire de médiévistique occidentale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016, p. 193-212. Sur la richesse des fonds monastiques : Alberto Torra Pérez, « Fondos documentales monásticos en el Archivo de la Corona de Aragón », *Memoria ecclesiae VI. Órdenes monásticas y archivos de la Iglesia (I)*, Oviedo, 1995, p. 121-146 ; et Rafael Conde y Delgado de Molina, « Fondos monásticos dispersos del Archivo de la Corona de Aragón », *Memoria ecclesiae VI. Órdenes monásticas y archivos de la Iglesia (I)*, Oviedo, 1995, p. 147-156.

⁵ Selon les estimations de José Martí i Bonet, *Historia de las diócesis españolas, 2, Barcelona, Terrassa, Sant Feliu de Llobregat, Gerona*, Madrid, Biblioteca de Autores Cristianos, 2006, p. 14-17.

⁶ Nous renvoyons, pour les données sur l'ampleur des propriétés urbaines du chapitre de Barcelone, à notre thèse de doctorat : Julia Conesa Soriano, *Entre l'Église et la ville : le chapitre et les chanoines de Barcelone au sortir de la guerre civile catalane (1472-1500)*, thèse de doctorat inédite soutenue à l'Université de Paris-Sorbonne le 23 juin 2017, sous la direction d'Élisabeth Crouzet-Pavan et de Denis Menjot.

⁷ María Álvarez Fernández et María Soledad Beltrán Suárez, « Le patrimoine immobilier des chapitres cathédraux. L'exemple de San Salvador d'Oviedo », *Histoire urbaine*, n°42, 2015, p. 15-37.

⁸ Citons par exemple l'étude de Jacques Madignier, *Les Chanoines du chapitre cathédral d'Autun du XI^e siècle à la fin du XIV^e siècle*, Langres, Dominique Guéniot, 2011.

étudiées dans le cas des ordres réguliers à la suite des travaux de Cécile Caby⁹, orientent, pour leur part, l'analyse sur l'interventionnisme des institutions religieuses en matière d'urbanisme et de morphologie urbaine. Il s'agit d'analyser les stratégies d'occupation de l'espace « depuis le haut », dans la perspective d'analyser l'installation des ordres monastiques au sein de l'espace urbain (*inecclesiamento*). Dans ces lignes, nous décalerons donc légèrement le questionnement. Laisant de côté la question de l'investissement symbolique de l'espace par les autorités religieuses, chère à la recherche sur l'Église et l'espace urbain à l'époque médiévale¹⁰, nous chercherons plutôt à reconstituer l'espace vécu par les citoyens, à partir des sources de la cathédrale, considérée avant tout comme un seigneur foncier. Comment les pratiques de l'espace, encadrées par l'Église, sont-elles visibles dans la documentation ? Quelle image de la ville fournissent-elles à l'historien ?

Il s'agit ici de comprendre quel discours implicite les livres de comptes ecclésiastiques portent sur l'espace urbain (I). Quelle ville est présentée dans les sources de la cathédrale de Barcelone au bas Moyen Âge ? Quel espace vécu transparait entre les lignes de ces documents de la pratique ? (II) L'église-cathédrale barcelonaise, loin d'être un acteur passif, un simple « enregistreur » d'une représentation de la ville, se l'approprie en fait symboliquement à travers sa façon de le définir et de le pratiquer (III).

Appréhender l'espace urbain à travers les sources ecclésiastiques

La présence de la cathédrale dans l'espace urbain

« Évêques et chapitres cathédraux sont, par essence, indissociables de l'espace des cités au sein desquelles ils exercent leur mission religieuse d'encadrement des fidèles », fait remarquer Denyse Riche dans son introduction au numéro d'*Histoire urbaine* consacré aux patrimoines ecclésiastiques¹¹. Effectivement, la présence des bâtiments attachés aux chapitres et évêques (cathédrale, palais épiscopal, maisons canoniales) est très visible dans la ville médiévale, faisant conclure à Patrick Boucheron que « la cathédrale occupait une place démesurée dans la cité préindustrielle »¹². En outre, leur temporel en fait, le plus souvent, d'importants propriétaires en ville. C'est exact pour Venise¹³, c'est exact pour Paris¹⁴, c'est

⁹ Cécile Caby, « Pour une histoire des usages monastiques de l'espace urbain de l'Antiquité tardive à la fin du Moyen Âge », *Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge*, n° 124-1, 2012.

<https://journals.openedition.org/mefrm/94>.

¹⁰ Voir les questionnements de Dominique Iogna-Prat, « L'Église, la ville et la morphologie de l'espace public (1200-1600) : une esquisse programmatique », Patrick Boucheron et Jean-Philippe Genet, éd., *Marquer la ville : Signes, traces, empreintes du pouvoir (XIII^e-XVI^e siècle)*, Paris/Rome, Éditions de la Sorbonne, 2013.

¹¹ Denyse Riche, « Patrimoines ecclésiastiques urbains au Moyen Âge et à l'Époque Moderne », *Histoire Urbaine*, n° 42 « Patrimoines ecclésiastiques urbains », 2015, p. 5-14, p. 6.

¹² Patrick Boucheron, « Présentation », *Histoire urbaine*, n° 7 : « La cathédrale », 2003/1, p. 5-16. <https://www.cairn.info/revue-histoire-urbaine-2003-1-page-5.htm>.

¹³ Federica Masè, *Patrimoines immobiliers ecclésiastiques dans la Venise médiévale (XI^e-XV^e siècle). Une lecture de la ville*, Rome, École française de Rome, 2006.

¹⁴ Simone Roux, « Être propriétaire à Paris à la fin du Moyen Âge », Olivier Faron et Étienne Hubert, éd., *Le Sol et l'immeuble. Les formes dissociées de propriété immobilière dans les villes de France et d'Italie (XIII^e-XIX^e siècle)*, Actes de la table ronde organisée par le Centre interuniversitaire d'histoire et d'archéologie médiévale et le Centre Pierre Léon (Lyon, 14-15 mai 1993), Rome et Lyon, École française de Rome et Presses universitaires de Lyon, 1995, p. 71-83.

exact pour Oviedo¹⁵ et pour bien d'autres exemples encore¹⁶. Certains chapitres, en outre, disposent d'un « cloître », d'un « enclos » ou d'un « quartier canonial »¹⁷. Ces espaces enclos au sein de la cité y sont administrés par les chapitres cathédraux correspondants, qui y disposent de la pleine seigneurie, y exercent les droits de justice et, quelquefois, en interdisent l'entrée aux laïcs.

À Barcelone, la situation est bien différente. La cathédrale ne dispose pas d'une juridiction exclusive sur une zone délimitée de la ville. Elle est bien localisée au cœur du centre ancien de la cité, le palais épiscopal la jouxte (figure 1) et il a existé alentour des maisons de chanoines, dont l'usage semble être tombé en désuétude à la fin du xv^e siècle. Cependant, il ne s'agit pas d'une zone isolée sous juridiction ecclésiastique. Au contraire, la cathédrale, les maisons canoniales et le temporel du chapitre sont directement insérés dans le tissu urbain.



Figure 1. Les propriétés urbaines des chanoines de Barcelone (1477-1482)

Les données des sources comptables du chapitre permettent alors d'établir une cartographie des biens fonciers du chapitre, au moins dans Barcelone intra-muros (figure 1). Le nombre élevé de propriétés urbaines et leur répartition en ville confirment que le chapitre dispose bel et bien d'une grande emprise foncière sur Barcelone intra-muros, ou du moins sur le centre-ville compris à l'intérieur des murailles de la Rambla. La cathédrale de Barcelone

¹⁵ María Álvarez Fernández et María Soledad Beltrán Suárez, *op. cit.* et Raúl González González, « Los libros de visitas de casas capitulares como fuente para la historia social de la ciudad medieval: primicias de un ejemplo leonés (ACL, n° 10.719) », Raquel Martínez Peñín et Gregoria Caveró Domínguez, éd., *Evolución de los espacios urbanos y sus territorios en el Noroeste de la Península Ibérica*, León, Ediciones El Forastero, 2015, p. 551-569.

¹⁶ Sur l'importance de la propriété ecclésiastique dans les espaces urbains médiévaux, voir : Nicole Bériou, « De l'histoire des ordres à l'histoire urbaine. Moines et religieux dans la ville (XII^e-XV^e siècle) », *Moines et religieux dans la ville (XII^e-XV^e siècle)*, Cahiers de Fanjeaux n° 44, Toulouse, Privat, 2009, p. 13-29.

¹⁷ Yves Esquieu, *Quartier cathédral : une cité dans la ville*, Paris, REPART / Desclée de Brouwer, 1994 et Jean-Charles Picard, *Les Chanoines dans la ville : recherche sur la topographie des quartiers canoniaux*, Paris, De Bocard, 1994. C'est par exemple le cas à Vic, diocèse voisin de Barcelone, où l'évêque dispose de quatorze *franqueses*, c'est-à-dire des zones de la ville où les chanoines possèdent tous les droits seigneuriaux (Paul H. Freedman, *The Diocese of Vic. Tradition and Regeneration in Medieval Catalonia*, New Brunswick, Rutgers University Press, 1983, p. 78-80).

quadrille donc administrativement l'ensemble de l'espace de la ville en cela qu'elle y détient des terrains et les administre quotidiennement.

Des sources comptables pour comprendre la ville

La fin du XV^e siècle nous a laissé un intéressant corpus documentaire qui, par sa diversité exceptionnelle, permet d'entrevoir avec une clarté peu commune le quadrillage de l'espace urbain mis en place par les administrateurs de la cathédrale barcelonaise. En 1472, la cité sort tout juste d'une guerre civile qui a déstructuré la Catalogne, dévasté les champs et mis à mal son économie¹⁸. Dans ce contexte, les chanoines de la cathédrale décident, en 1477, de lancer une vaste opération d'inventoriage de leurs biens fonciers. Leur but est de reprendre en mains leur riche temporel, lui aussi malmené par la guerre et son lot de déprédations. Durant le conflit, la tenue des comptes capitulaires avait fait les frais d'une discipline relâchée et, en cette fin de siècle, les chanoines éprouvent le besoin d'assainir la gestion de leurs prébendes – ce dernier terme se référant à leurs rétributions mensuelles et, par extension, à la branche administrative de la cathédrale chargée de les administrer. À cette occasion, ils produisent donc, d'une part, un ensemble de terriers (*capbreus*), c'est-à-dire les déclarations devant notaire des tenanciers de leurs terres, qui jurent tenir leur bien foncier de la cathédrale ; et, d'autre part, un *Livre d'administration*¹⁹. Ce dernier prend la forme d'un livre de comptes qui liste tous les versements dus aux chanoines, qui s'avèrent constitués à 80% de rentes foncières. Il recense les biens rattachés aux administrations chargées de rétribuer les chanoines.

Ce registre répertorie ainsi 1318 propriétés, urbaines et rurales, dans et hors des murs de la ville²⁰. 1318 propriétés, ce sont 1318 mentions de lieux, de toponymes, de biens immobiliers, qui devraient permettre de reconstituer les contours du bâti urbain. Dans un premier temps, le registre, bien sûr, révèle l'emprise foncière de l'Église sur la cité barcelonaise. À l'instar de ce que révèlent de nombreuses études consacrées à évaluer l'ampleur des patrimoines ecclésiastiques sur le tissu urbain, on s'aperçoit vite qu'une grande partie du sol urbain barcelonais est détenu par les chanoines. Mais, à travers les lignes du registre, on devine aussi la procédure qui a présidé à son élaboration : les locataires et tenanciers se présentent à l'administrateur des *Pabordies* – ou peut-être étaient-ils interrogés sur place – et ce dernier prend note du cens versé pour le bien, en l'inscrivant au registre des recettes. Que le document reflète le langage des administrateurs de la cathédrale ou celui des déclarants, il permet de toucher du doigt la façon dont la ville était représentée, dans la pratique, par ses occupants. En se situant dans un cadre éminemment pragmatique – le listage des versements de cens –, il donne à voir une image de l'espace urbain tel qu'il pouvait être perçu par les citoyens.

Le document vise avant tout la gestion courante des biens mais la rhétorique des comptes médiévaux est en elle-même porteuse de sens²¹. La façon même de reporter l'information, le

¹⁸ Entre 1462 et 1472, le Principat de Catalogne, Barcelone en tête, rejette l'autorité du roi Jean II. La querelle dégénère en conflit armé et se clôt par la victoire des troupes royalistes en 1472. Voir la seule synthèse à l'heure actuelle sur le conflit : Santiago Sobrequés i Vidal et Jaume Sobrequés i Callicó, *La guerra civil catalana del segle XV*, Barcelone, Edicions 62, 1973.

¹⁹ Le document est conservé aux archives capitulaires de Barcelone sous la cote : Archives Capitulaires de Barcelone, Caritat o mensa capitular ; Pabordies ; llibres d'administració ; 1477-1481 : « Comptes de les pabordies de setembre, octubre, noembre, janer, juny, juliol e març administrades per los honorables micer Anthoni Agullana e Pere Ramon Loteres, canonges ». Il est complété par deux documents similaires portant sur d'autres *Pabordies* à des dates proches : ACB, Caritat, pabordies, pabordia de febrer, 1482-1499 : « Prepositurae februarii » et ACB, Caritat, Pabordies, Pabordia d'abril, 1487-1489 : « Llevador y capbreu de la pabordia de abril ».

²⁰ Julia Conesa Soriano, *op. cit.*, vol. 1, p. 186.

²¹ Dans la dernière décennie, les travaux qui ont fleuri sur la question ont mis en lumière les différentes stratégies discursives des livres de comptes. Voir notamment Patrice Beck, « Le vocabulaire et la rhétorique des

formulaire employé, fournissent une image sciemment construite de l'institution émettrice des comptes²².

Or, à l'inverse des terriers, qui suivent un formulaire fixe très standardisé, le *Livre d'administration des Pabordies* est structuré très librement. Il est rédigé en langue vernaculaire – le catalan – et non dans le latin juridique des terriers. Il donne à voir la parole des rédacteurs et des déclarants. À dire vrai, il est tellement ancré dans la pratique qu'il s'avère imprécis sur la nature d'un certain nombre de propriétés affectées par un cens. De la même façon, un grand nombre de recettes, attachées à un bien foncier, ne permettent pas de situer celui-ci, soit parce que la localisation n'est pas mentionnée, soit parce qu'elle l'est de façon trop vague, souvent « à côté de sa maison », « près du champ de [patronyme] », etc. Des lieux sont d'ailleurs indiqués comme se trouvant « ici même ». Autant d'indices qui témoignent d'une écriture sur le vif, non restructurée par une mise en forme juridique préétablie. Cette comptabilité laisse donc entrevoir la représentation de la ville et des pratiques de l'espace urbain par ses occupants et ses administrateurs. À travers eux, à travers la façon dont les administrateurs désignent, rationalisent, structurent l'espace urbain dans une visée pragmatique, se dessine une forme d'appropriation de l'espace par l'établissement religieux – une appropriation qui n'est pas sacrée et religieuse, mais pragmatique, administrative.

La ville selon les chanoines : un espace flou ?

Le plan impossible

Malgré la richesse des informations contenues dans les sources comptables capitulaires, le premier constat est toutefois une déception : il est impossible d'établir une carte à partir de ces données²³. Pourtant, en l'absence de plan iconographique, quelle meilleure source, a priori, qu'un inventaire de biens immeubles pour retrouver les contours de la ville médiévale, ses rues, son bâti ? Il est nécessairement soigné, puisqu'il doit pouvoir permettre de s'assurer que les rentes sont effectivement payées. À travers les listes des biens immobiliers, à travers leurs descriptions, il devrait être possible, en toute logique, de situer les terrains et immeubles sur des cartes, voire d'enrichir la connaissance de l'urbanisme ou de l'architecture urbaine²⁴. Ce n'est pourtant pas le cas.

comptabilités médiévales. Modèles, innovations, formalisation. Propos d'orientation générale », *Comptabilités*, n° 4, 2012 (<http://comptabilites.revues.org/840>) ; Olivier Mattéoni, « Mots, langue et discours dans les comptes d'Étienne d'Entraigues, trésorier de Forez (2^{de} moitié du XIV^e siècle) », *Comptabilités*, n° 4, 2012 (<http://comptabilites.revues.org/1156>) et Aude Wirth-Jaillard, « La rhétorique des documents comptables médiévaux : réflexions à partir des comptes du receveur de Châtel-sur-Moselle (1429–1510) », *Comptabilités*, n° 4, 2012 (<http://comptabilites.revues.org/1098>). Pour le cas de la cathédrale de Barcelone, nous renvoyons à : Julia Conesa Soriano, « Les comptes de la cathédrale de Barcelone : la construction d'une administration ecclésiastique (XIV-XV^e siècles) », *Comptabilités*, n° 11 (à paraître).

²² Pour un autre espace, Christine Jéhanno a démontré comment les comptes de l'Hôtel-Dieu des chanoines de Paris, en plus de leur visée pratique, visaient à « établir la mémoire des droits dus à l'hôpital », c'est-à-dire qu'ils ne servaient pas uniquement à vérifier les finances de l'établissement, mais également à montrer combien il était bien tenu et à fixer sur le papier les droits qui lui étaient dus (Christine Jéhanno, « Les comptes médiévaux avaient-ils vocation à être exacts ? Le cas de l'Hôtel-Dieu de Paris », *Comptabilités*, n° 7, 2015, (<http://comptabilites.revues.org/1672>).

²³ La carte que nous présentions plus haut ne tient pas compte des nombreuses propriétés impossibles à localiser.

²⁴ Récemment, María Álvarez Fernández et Soledad Beltrán Suárez ont par exemple tenté d'utiliser les sources comptables de la cathédrale d'Oviedo afin d'élaborer une description de l'habitat et de la morphologie urbaine de la cité au début du XVI^e siècle : María Álvarez Fernández et Soledad Beltrán Suárez, *Vivienda, gestión y mercado inmobiliarios en Oviedo en el tránsito de la Edad Media a la modernidad. El patrimonio del cabildo catedralicio*, Bilbao, Universidad del País Vasco, 2015. Les auteurs ne reconstituent cependant pas de plan de la ville.

La première raison à cela pourrait sembler être simplement d'ordre méthodologique : situer les toponymes médiévaux sur une carte s'avère rapidement une gageure. En l'absence de cadastre, de nombreux noms de lieux restent mystérieux aujourd'hui. Des biens immobiliers situés « au torrent de Lobet » ou « au mas Calvet », on ne peut par exemple que supposer qu'ils sont localisés hors des remparts de la ville, sans plus de précision. Souvent, l'historien se voit contraint de s'appuyer sur les toponymes actuels, dont beaucoup ont été préservés dans le centre ancien de la cité (l'actuel quartier du *Barrio Gótico*) – ainsi en va-t-il par exemple pour les rues Argenteria, Tapineria ou Cucurulla. Malgré cela, le croisement des données avec d'autres sources et d'autres études n'empêche pas que de nombreux toponymes restent impossibles à localiser.

Cependant, cet écueil ne se limite pas à un simple biais méthodologique. En réalité, une grande part des mentions de lieux listées par le document se révèlent fondamentalement imprécises. Souvent, un cens est versé par un individu « pour sa maison » ou pour un terrain situé « ici-même », sans autre précision. Pourquoi ? Pourquoi les administrateurs chargés d'effectuer un relevé précis des biens grevés d'une redevance foncière se permettent-ils des notations aussi vagues ? Il est peu probable que les administrateurs de la cathédrale aient connu de mémoire l'emplacement exact des 1318 propriétés listées dans cette source. Il semblerait plutôt que la localisation n'était pas faite pour que l'on sache exactement où se trouvaient les immeubles. Approximative, elle a une valeur reconnaîtive plus qu'informatrice : l'administrateur reporte sur le registre une mention de localisation pour garder trace de qui a payé son cens, ne pas payer deux fois, ou réclamer. Pour preuve, de nombreux biens immobiliers et terrains ne sont simplement pas renseignés. La source indique simplement que le cens a été payé, sans autre précision que l'identité du payeur et la somme versée. C'est le cas de 399 des immeubles et terrains du chapitre cathédral entre 1477 et 1487.

Ni les administrateurs qui tiennent le registre et qui notent uniquement les informations dont ils ont besoin, ni les Barcelonais qui viennent prêter déclaration devant notaire sur leurs biens pour établir des terriers, n'éprouvent le besoin d'en passer par une représentation rationalisée du tissu urbain. La ville n'est pas perçue à travers son aménagement, son agencement et son urbanisme. Elle est un espace aux contours vagues, dans lequel on situe, certes, des biens immobiliers, mais sans ressentir le besoin de les localiser précisément. Ce qui compte, c'est que le bien déclaré est quelque part dans la ville.

Représentations de la ville et pratiques de l'espace

La façon de se référer à l'espace urbain dans ces sources comptables montre donc en réalité un espace vécu. À travers elle, se dessine non une connaissance théorique et cartographiable du tissu urbain, mais bien la pratique de la ville par les habitants, la représentation que s'en faisaient les Barcelonais du XV^e siècle.

La manière de nommer les lieux, les rues, les places, est éminemment variable. Certaines rues sont ainsi précédées par la mention « rue » (par exemple « *carrer d'en Copons* » [rue de Copons]), tandis que, pour d'autres, le toponyme est directement fourni sans cette mention (ainsi lit-on « à la Currubia », pour la rue Currubia). Les toponymes ainsi construits le sont toujours de la même manière, ce qui montre probablement que c'est de cette façon que l'on se référerait communément à ces lieux. Ainsi, les administrateurs qui localisent des biens « au pont des Bigues » (« *al pont de les Bigues* ») s'y réfèrent-ils toujours dans ces termes exacts. On pourrait multiplier les exemples. Tous montrent une absence de standardisation dans la façon de se référer à l'espace, ainsi qu'une fixité des toponymes : les rédacteurs de ces comptes n'inscrivaient pas les localisations au gré de leur humeur, mais en suivant la façon dont les contemporains les nommaient. Ces types de dénominations révèlent alors un espace urbain ponctué de lieux-dits,

de noms propres, identifiés parfois les propriétaires de lieux sans doute connus de tous pour diverses raisons (figure 2) :

Type de dénomination	Exemples
Lieux-dits	Une pièce de terre à l'oliveraie ronde (<i>una peça de terra que ha a la olivera rodona</i>). Une maison qu'il possède à la place neuve, qui s'appelle la Taverne Peinte (<i>una casa que te a la plaça nova quis diu taverna pintada</i>).
Noms de rues	Une maison qu'il possède dans la rue Ample (<i>hun alberch que ha al carrer Ample</i>).
Noms de rue employés comme des lieux dits	Une maison qu'il a à la Currubia (<i>hun alberch que te a la Currubia</i>) [Currubia est un nom de rue].
Noms propres (lieu défini par le patronyme de son propriétaire)	Dans la rue de la Mer au-dessus de la maison de Guillelm Miro (<i>al carrer de la Mar, sobre l'alberch de'n Guillelm Miró</i>).
Noms propres comme point de référence (lieu défini par un propriétaire proche)	La maison de l'auberge du maure (<i>per la casa del hostel del moro</i>).
Description précise	Des terres qui sont entre le pont des Bigues et le moulin (<i>terres que són entre lo pont de les Bigues e lo molí</i>). Une propriété qui se trouve près de l'Hôpital de Santa Eulalia (<i>una propietat qui és prop lo hospital de Sancta Eulàlia</i>).

Figure 2. Les toponymes barcelonais à la fin du XV^e siècle

La ville qui se dessine sous cette toponymie est un espace flou. À la différence de ce qui s'observe ailleurs²⁵, la paroisse n'est même jamais utilisée comme élément de délimitation du territoire²⁶. Le *Livre d'administration* des prébendes regroupe les paiements par ordre chronologique, séparant la liste des versements en périodes de l'année (versements effectués à Pâques, à Noël, à la saint Jean, etc.), mais il ne suit pas un critère géographique ni paroissial. La ville qui apparaît dans ces documents n'est alors pas structurée autour d'un cadastre rationalisé mais bien autour de quelques points fixes qui ressortent comme des points de repère. Or, ces points fixes ne correspondent pas aux édifices du pouvoir municipaux ou royaux, ni à des églises, ni à des lieux de vie que l'on pourrait considérer comme centraux (par exemple, des halles). Quels sont-ils ? Guenièvre Fournier-Antonini a montré comment les représentations iconographiques des villes tardo-médiévales et modernes, en particulier celles de Barcelone, convergent vers la mise en valeur de certains éléments paradigmatiques du paysage urbain, qui deviennent des symboles visuels de la ville. Pour Barcelone, la colline de Montjuïc, le port et la montagne de Montserrat, plus lointaine, tendent à jouer ce rôle. Ces éléments apparaissent d'abord comme éléments récurrents dans l'imaginaire de la ville qui se forge au travers des récits de voyages puis dans les représentations iconographiques à partir de la Renaissance et en particulier, plus tard, au XVIII^e siècle. L'image ainsi créée de l'espace urbain est bien différente

²⁵ Hélène Noizet, *op. cit.*

²⁶ Une seule exception doit être relevée : la *Pabordia* de Juin, seule à distinguer entre les propriétés situées dans et hors les murs de Barcelone. Les biens fonciers situés hors de Barcelone sont alors classés par paroisses : cinquante terrains sont mentionnés à Barcelone, puis douze à Sarrià, huit à L'Hospitalet, trois à Sant Boi, trois à Sant Just, un à Valldoreix et un à Sant Genis. Mais l'espace de Barcelone lui-même n'est jamais sectorisé en paroisses par la source.

de l'imaginaire de la ville et des plans urbains qui se développent ensuite à partir de la Renaissance²⁷.

Pourtant, aucun de ces éléments ne transparaît du registre de comptes de la cathédrale. Au contraire, ce sont des noms de personnes, des lieux-dits sans doute issus d'une longue tradition, des références à des individus contemporains, qui reviennent. L'imaginaire de la ville, avec son port et sa colline qui la caractérisent et permettent de l'identifier dans les représentations iconographiques, n'est pas l'imaginaire de ses habitants au jour le jour. La représentation médiévale de la ville est avant tout marquée par son tissu social, avant même son tissu urbanistique ou sa topographie naturelle.

La ville sans la ville

Il est frappant de constater que le registre comptable de la cathédrale de Barcelone ne marque quasiment jamais de distinction entre l'espace urbain et l'espace rural. Les terres appartenant aux chanoines sont subdivisées en douze groupes, les « *Pabordies* », chacune portant le nom d'un mois de l'année (*Pabordia* de Janvier, de Février, etc.). Chacune des *pabordies* détient un certain nombre de terrains sur lesquels elle perçoit des rentes tout au long de l'année et, une fois par an, elle verse leur part de revenus aux chanoines (ainsi, la *Pabordia* de Janvier leur verse-t-elle leurs rétributions en janvier, celle de Février en février, etc.). Or, les domaines de chacune des *Pabordies* ne font pas de différence entre la partie urbaine du patrimoine foncier et sa partie rurale. Les *pabordies* ne sont pas non plus réparties entre territoire urbain et territoire rural. Certaines sont globalement plus rurales, comme celle de Septembre, ou au contraire plus urbaines, comme celles de Janvier et de Mars ; mais, aucune distinction nette entre propriétés urbaines et rurales ne transparaît.

Les remparts ne sont pas utilisés comme l'élément de définition d'un espace urbain barcelonais spécifique, mais une distinction, dans la manière de se référer à l'espace, s'opère bien entre les propriétés clairement urbaines et celles qui se trouvent à l'extérieur de la ville. Parmi les propriétés localisables, soixante se trouvent au-dehors des remparts – aucun toponyme, néanmoins, ne semble se rapporter à une zone géographique éloignée de plus de quelques kilomètres de la ville. Pourtant, hors de la ville, de très nombreux versements portant sur des terres ou des champs sont localisés par un lieu-dit ou simplement par le nom du propriétaire, bien moins précis que les biens situés à l'intérieur des remparts. L'espace rural est bien moins balisé que l'espace urbain. Peut-être ce dernier est-il plus connu ou plus proche.

À la fin du XV^e siècle, l'espace urbain de Barcelone, tel qu'il est perçu dans son quotidien par ses habitants et ses administrateurs, ne semble pas encore engagé dans ce qu'Hélène Noizet définit comme « un processus de singularisation de l'urbain, de plus en plus perçu comme un lieu unitaire, constitué autour d'un seul espace formant un tout, défini par son unification matérielle, elle-même réalisée par une enceinte de réunion », qu'elle repère en France et en Italie après 1350²⁸. Là, à compter de cette date, « la ville est définie comme une aire homogène et continue, avec un dedans et un dehors nettement différenciés par ses limites »²⁹. La différence avec la situation observée à Barcelone à la fin du XV^e siècle s'explique-t-elle par une spécificité régionale ? En réalité, elle tient peut-être avant tout dans la nature du document : là où Hélène Noizet s'appuie sur des sources normatives et observe donc la manière dont la ville est théorisée

²⁷ Guenièvre Fournier-Antonini, *Barcelone, Gênes et Marseille. Cartographies et images (XVI^e-XIX^e siècle)*, Turnhout, Brepols, 2012, p. 232-238.

²⁸ Hélène Noizet, *op. cit.*

²⁹ *Ibid.* Dans la même perspective mais en fixant la limite chronologique plus tard, Dominique Iogna-Prat considère lui aussi la « conception de l'espace comme *res extensa*, pleine et homogène, totalement inadaptée aux représentations médiévales » (Dominique Iogna-Prat, *op. cit.*)

par les autorités qui la dirigent, le registre de comptes de la cathédrale de Barcelone fournit, lui, une entrée dans la perception des habitants et des administrateurs eux-mêmes. Si, dans les documents normatifs, l'espace urbain tend de plus en plus à être théorisé en tant que tel à la fin du Moyen Âge, on voit que cette évolution ne se reflète pas dans les pratiques quotidiennes.

Les sources comptables ecclésiastiques dessinent alors une ville floue, sans contours significatifs, faite de lieux dits, de noms de personnes ; mais une ville dont l'espace est néanmoins beaucoup plus balisé que le territoire rural alentour, lequel demeure évoqué de manière encore plus vague. Cet espace urbain semble mieux connu par ses habitants et par les ecclésiastiques chargés d'administrer la cathédrale.

La cathédrale dans la ville : s'appropriier l'espace

Processions et valeurs de l'espace urbain

La présence de la cathédrale dans le tissu urbain ne se limite pas à ses rentes immobilières. Ses fonctions liturgiques l'amènent aussi à quadriller l'espace urbain par un autre biais : celui des processions religieuses, organisées par la cathédrale. L'église-cathédrale, elle-même située au cœur de la ville, constitue en effet le point de départ et d'arrivée de nombreuses processions qui traversent tout l'espace urbain. En ces occasions, l'espace urbain n'est plus seulement le support d'une opération administrative pour percevoir efficacement des rentes : il est investi d'une valeur symbolique forte par les membres de la cathédrale. Le tracé de la procession donne à voir la présence du clergé, les reliques et le pouvoir de Dieu dans l'espace urbain. Comme l'a montré María Asenjo pour les villes de Castille, il s'agit en ces occasions de s'approprier le territoire de la ville³⁰. Or, lorsqu'il est convoqué pour ces cérémonies religieuses et ainsi investi de valeurs symboliques et de significations, l'espace urbain est pourtant décrit de la même façon que dans les livres de comptes, c'est-à-dire à travers un ensemble de points de repère fixes qui, contrairement à ce que l'on pourrait penser, n'ont pas forcément de valeur symbolique en eux-mêmes.

À Barcelone comme ailleurs, ces processions sont organisées en deux types d'occasions : d'une part, lors des fêtes religieuses annuelles comme le *Corpus Christi* et, d'autre part, pour célébrer des événements importants de nature diverse (victoire militaire, croisade, canonisation, etc.). Les sources émises par la cathédrale restant muettes sur la question (elles se contentent d'indiquer qu'il y eut une procession, sans la détailler), nous nous appuyons principalement ici sur la chronique du *Manual de Novells ardits*³¹ qui, elle, les décrit abondamment. Ainsi, en 1456, la canonisation de saint Vincent Ferrier, le départ d'une croisade contre le Turc et le retour du roi de Navarre et lieutenant Général de Catalogne, parti résoudre un conflit dans la ville voisine de Gérone, ou encore la célébration de la chute du royaume de Grenade en 1492, donnent-ils lieu à des processions relatées avec soin dans la chronique. En ces occasions, de grands personnages sont présents : le roi, le lieutenant général de Catalogne, la noblesse, des évêques voisins, le gouvernement de Barcelone, « de nombreux prudhommes » et « de nombreux habitants masculins et féminins ». Or, la chronique du *Manual de Novells ardits* décrit abondamment non seulement le trajet mais aussi les participants à la procession et quelquefois, même, l'endroit où ils se placent en son sein (devant, au fond, sur le côté droit, sur le côté gauche, etc.) :

³⁰ María Asenjo González, « Fiestas y celebraciones en las ciudades castellanas de la Baja Edad Media », *Edad Media : revista de historia*, n° 14, 2013, p. 35-61.

³¹ Frederich Schwartz Luna et Francesc Carrera i Candi, éd., *Manual de novells ardits vulgarment apellat Dietari del Antich Consell Barceloní*, Barcelone, Imprenta de Henrich y Companyia, vol. 2, 1893.

Lo dit die se feu processo general en la Ciutat la qual acompenyaren les creus e gamfanons ab lo clero de cascuna parroquia, e dels ordens dels frares de la dita Ciutat, en que foren los honorables Consellers ab prohomens e lo veguer e quasi tot lo poble de Barchinona, axi de mascles com de fembres de cascun stament. E hi fou fet solenne offici per lo senyor bisbe de Barchinona, ab grans perdons, donats per lo sant pare a aquells qui seguiren la dita processo, per la croade dade contra lo infel turch. E isque la dita processo de la Seu, prenent per la plaça del Palau e per les plaçes del Blat de la Bòria per lo carrer de Muncade e a Sancta Maria de la Mar, e aqui fou fet lo dit solenne offici. E après munta per lo carrer de la Mar e per lo carrer dels Speciers e per la Deputacio e torna a la dita Seu.

[Ledit jour, on fit une procession générale dans la Ville, accompagnée par les croix et étendards ainsi que le clergé de chaque paroisse et les ordres des frères de ladite Ville, dans laquelle se trouvaient les honorables conseillers [échevins] avec les prudhommes et le viguier et presque tout le peuple de Barcelone, tant hommes que femmes de chaque catégorie sociale. Et il y fut célébré l'office solennel par le seigneur évêque de Barcelone, avec de grands pardons, octroyés par le saint père à ceux qui suivirent ladite procession, pour la croisade menée contre le Turc. Et ladite procession sortit de la cathédrale, passa par la place du Palais et par les places del Blat, de la Bòria et par la rue de Montcada et à Santa Maria del Mar, et là fut fait ledit office solennel. Et elle monta ensuite par la rue de la Mer et par la rue dels Especiers et par la Députation et retourna à ladite cathédrale]³².

Ces processions mettent en spectacle le contrôle de l'espace urbain par les institutions religieuses³³ mais, dans la perspective qui nous occupe, elles donnent surtout à voir certains lieux de la ville, choisis spécifiquement pour l'occasion. Or, il est frappant de constater combien le trajet de ces processions est répétitif. Le circuit emprunté varie, mais plusieurs des points par lesquels elles passent reviennent fréquemment :

E acabat lo dit offici, partiren de la Seu ab tot lo clero processionalment [...]. E prosseguint la dita processo isqueren per lo portal maior de la dita Seu, dressant per lo palau episcopal tirant dret a la plaça de Sant Jacme, e prenent per lo carrer dels Speciers per la plaça del Blat e per la plaça de la Bòria, per la volta dret camí intra en la esgleya de preycadors. E daqui exint per l'altre portal dreça al carrer dels Mercaders, e per lo carrer den Avella tira deius lo palau e per la Corrubia passant per la plaça Nova, retorna dins la Seu.

[Et une fois ledit office terminé, ils partirent de la cathédrale avec tout le clergé en procession [...]. Et suivant ladite procession, ils sortirent par la porte principale de ladite cathédrale, passant par le palais épiscopal puis sur la droite vers la place Sant Jaume, et passant par la rue dels Especiers, par la place del Blat et par la place de la Bòria, par le chemin droit vers l'église des prêchers. Et de là, sortant par l'autre porte, elle [la procession] passa par la rue dels Mercaders et par la rue d'Avella, passant au-dessus du palais et par la Corrubia, passant par la place Neuve, retourna dans la cathédrale]³⁴.

La rue dels Especiers ou la place de la Bòria sont par exemple récurrents dans la description qu'en livre la chronique. Pourtant, les processions ne s'arrêtent pas rue dels Especiers ni place de la Bòria. Elles ne font qu'y passer. Toutes les rues traversées ne sont pas citées : seules certaines le sont, sans raison apparente. Pourtant, les chroniqueurs choisissent bien ces lieux comme points de repère fixes pour décrire leur trajet. Comme dans les registres de comptes, l'espace est décrit par le biais de certains points de repère qui, a priori, n'ont pas d'importance symbolique : il ne s'agit pas d'églises, de bâtiments officiels ni même de lieux de vie comme aurait pu l'être une halle. Pourtant, ces points cités par la chronique semblent

³² Frederich Schwartz Luna et Francesc Carrera i Candi, éd., *op. cit.*, vol. 2, p. 242.

³³ Voir les remarques de Dominique Iogna-Prat sur les différentes modalités suivant lesquelles l'Église médiévale s'approprie symboliquement l'espace urbain, dans Dominique Iogna-Prat, *op. cit.*

³⁴ Frederich Schwartz Luna et Francesc Carrera i Candi, éd., *op. cit.*, vol. 2, p. 225-226.

structurer la pratique de l'espace des Barcelonais : c'est l'endroit où transite la procession, où, sans doute, l'on s'installe pour la voir passer ou pour la suivre, afin de voir les reliques et les grands personnages qui y participent. Les processions régulières passent d'ailleurs toujours par les mêmes rues. En 1447, la procession pour la fête du Sacré Cœur passe ainsi « dans les lieux habituels de ladite ville » (« *en los lochs acustumats de la dita ciutat* »). Les processions du *Corpus Christi* et de la Conception de la Vierge Marie ne sont même pas décrites dans la chronique : visiblement, tout le monde sait par où elles passent, et le trajet est le même chaque année (figure 3).

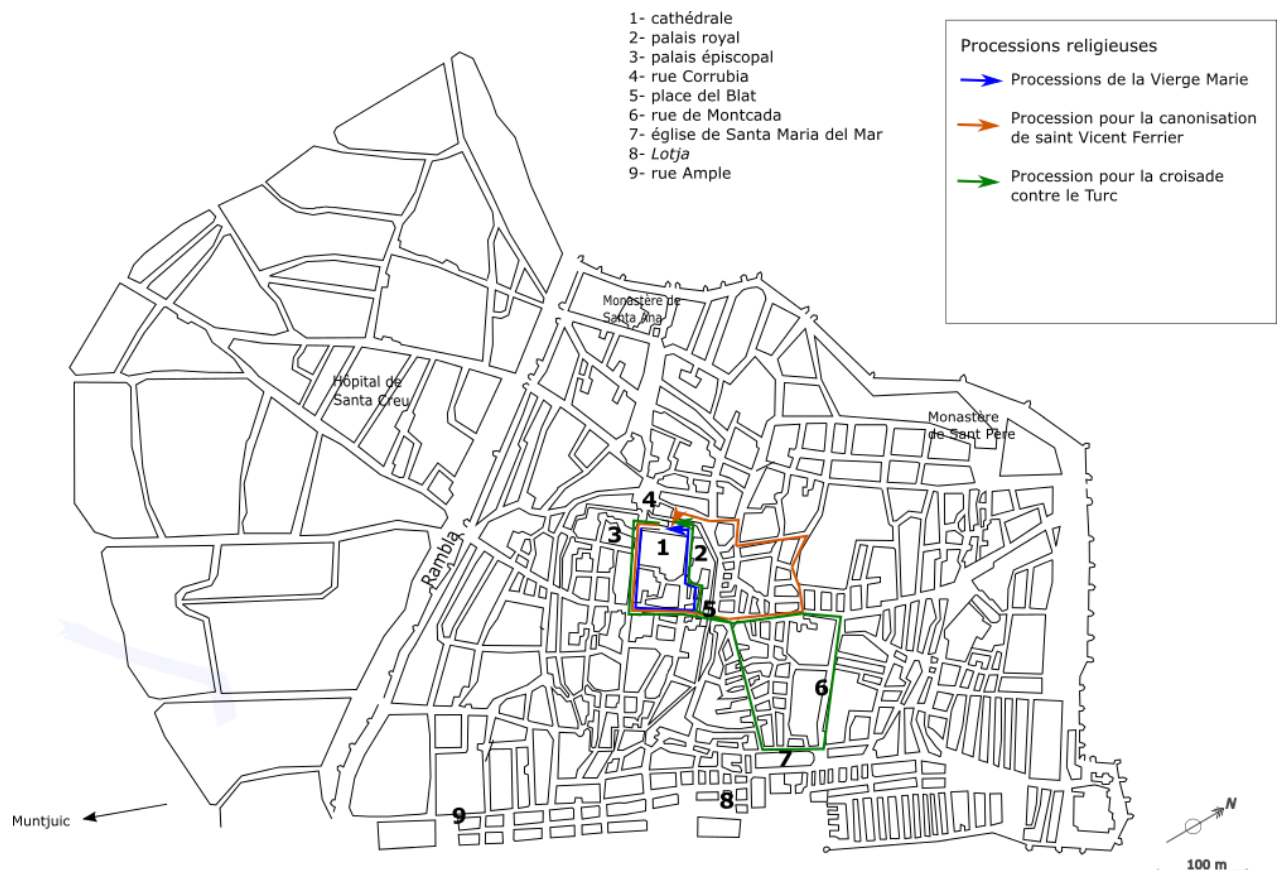


Figure 3. Parcours des processions religieuses

Ici, l'Église modèle la pratique de l'espace des Barcelonais et leur espace vécu. Toutes ces processions sont polarisées par la cathédrale, qui en est toujours le point de départ. Située au cœur du bâti urbain, elle matérialise dans le tissu urbain la plus haute instance de l'Église locale (l'évêque), et, d'un point de vue symbolique, le pouvoir de Dieu ici-bas. Ces processions restent en outre groupées dans l'hyper-centre de la Barcelone médiévale : c'est cette petite zone de la ville qui est éminemment investie de valeur symbolique par le tracé des processions.

Une spécificité ecclésiastique ?

Les trajets des processions religieuses ne recoupent que partiellement ceux des autres processions officielles. Bernard Guénée, dès les années 1960, n'avait pourtant pas manqué de relever le parallélisme entre la procession religieuse et l'entrée solennelle du roi³⁵. En 1980,

³⁵ Bernard Guénée, et Françoise Lehoux, *Les Entrées royales françaises de 1328 à 1515*, Paris, CNRS, 1968.

Bernard Chevalier reprenait ce parallèle pour mettre en lumière certains points de passage hautement symboliques de ces deux défilés : l'église principale d'une cité, sa grand-place, etc. En cela, il démontrait combien le trajet d'une entrée royale peut façonner l'imaginaire urbain, en créant des « axes ordonnateurs » qui ne constituent pas de grandes artères mais des points de passages chargés de sens pour les citoyens³⁶. Cependant, l'appropriation symbolique de l'espace urbain est-elle la même entre ces deux cérémonies ?

La chronique du *Manual de novells ardis* décrit précisément l'entrée royale de Jean II en 1472. Cette dernière est particulièrement importante d'un point de vue symbolique³⁷ : à cette date, le roi est tout juste victorieux de la guerre civile catalane, débutée dix ans plus tôt en 1462, durant laquelle la Catalogne, Barcelone en tête, avait rejeté son autorité. L'entrée royale du souverain vainqueur dans la ville qui avait pris la tête de la rébellion est destinée à marquer les esprits³⁸. Cette fois, le trajet de cette entrée est bien différent des processions ecclésiastiques évoquées plus haut (figure 4).

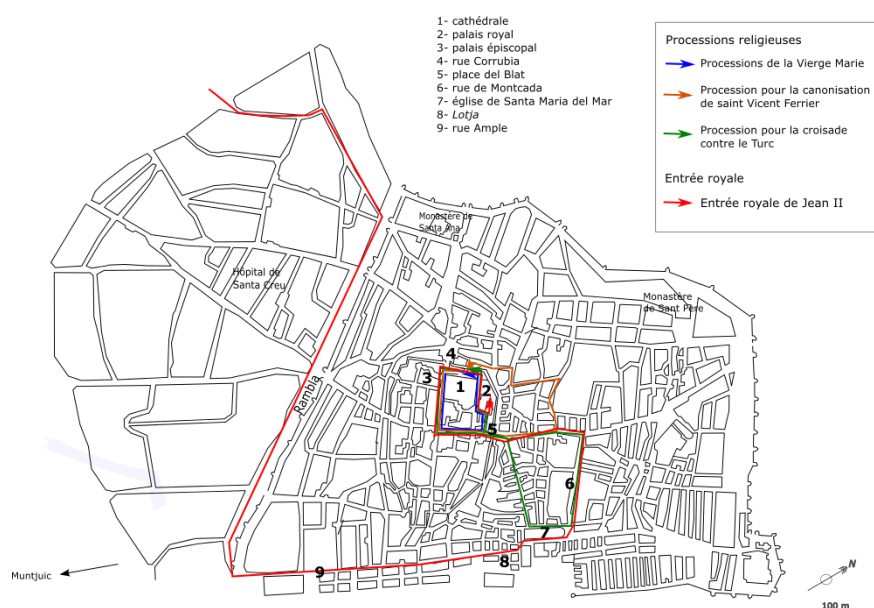


Figure 4. Parcours de l'entrée royale de Jean II

Pour se rendre dans le centre de la ville, le roi passe par le littoral, il longe la « Lotja » (le cœur des activités commerciales des grands négociants de la ville), s'arrête devant l'église de Santa Maria del Mar puis, ensuite, remonte vers le palais épiscopal pour finir devant l'église-cathédrale, avant de rejoindre le palais royal, situé à côté de la cathédrale. La symbolique de son circuit diffère de celle des processions religieuses évoquées précédemment. Le lendemain, d'ailleurs, le roi ressort avec sa suite pour retourner vers la rue Ample au bord de la mer et

³⁶ Bernard Chevalier, « Le paysage urbain à la fin du Moyen Âge : imaginations et réalités », *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 11^e congrès*, Lyon, 1980, p. 7-21, p. 11-13.

³⁷ À la suite d'une riche bibliographie sur les entrées royales, Ana Isabel Carrasco Manchado montre bien l'importance de la mise en scène de ces cérémonies pour donner à voir le pouvoir du roi, son appropriation de l'espace urbain et le pacte politique ainsi mis en scène avec la ville (Ana Isabel Carrasco Manchado, « Las entradas reales en la corona de Castilla : pacto y diálogo político en torno a la apropiación simbólica del espacio urbano », Pierre Boucheron et Jean-Philippe Genet, éd. *op. cit.*)
Voir <http://books.openedition.org/psorbonne/3284>.

³⁸ Voir l'analyse des entrées royales pendant la guerre civile catalane dans Miquel Raufast Chico, « Ceremonia y conflicto : entradas reales en Barcelona en el contexto de la Guerra Civil catalana (1460-1473) », *Anuario de estudios medievales*, n° 38, 2, 2008, p. 1037-1085.

monter à bord d'un navire du port. Par sa trajectoire, le roi s'éloigne de l'hyper-centre qui polarise les processions religieuses courantes. Il investit un espace urbain beaucoup plus vaste, allant de la porte la plus lointaine de la ville jusqu'au littoral. Sur la fin du trajet, il intègre en revanche les rues habituelles des processions. Il est difficile de ne pas lire dans ce parcours une reprise en main symbolique de l'espace par un souverain dont l'autorité vient d'être rejetée, d'autant que Barcelone sort d'un long siège mené par l'armée royaliste³⁹. À travers l'entrée royale, il s'agit donc aussi de montrer un roi conciliateur, qui vient de pardonner aux Catalans révoltés et vise à ramener la paix dans ses territoires.

Les processions et les entrées royales dessinent donc bien plusieurs pratiques de l'espace, différentes selon l'autorité qui l'organise, qui façonnent les représentations de la ville que pouvaient avoir les Barcelonais. Les trajets habituels des processions religieuses sont familiers, centrés sur un petit espace, balisés par les mêmes rues. Celles des entrées royales sont eux porteurs d'un message distinct, ils investissent l'espace urbain de manière inhabituelle, à travers un parcours qui sort de l'ordinaire, lui donnant ainsi une signification symbolique différente.

Néanmoins, dans la chronique comme dans les livres de comptes capitulaires, la manière de se référer à l'espace est la même : certains points fixes, a priori sans valeur symbolique propre, servent de point de repère, et ce, que l'on soit dans une perspective purement administrative comme dans les livres de compte, ou dans une perspective hautement porteuse de valeurs symboliques comme dans le cas d'une procession ou d'une entrée royale. Dans les deux cas, l'espace urbain est constitué de quelques rues et lieux de référence, autour desquels s'articulent toutes les autres indications spatiales.

Conclusion

Les registres de comptes de la cathédrale de Barcelone permettent de percevoir à la fois la manière dont les contemporains se représentaient la topographie de la ville et la façon dont l'espace urbain lui-même pouvait être perçu et théorisé par ses habitants à la fin du Moyen Âge. Ces documents montrent un espace urbain aux contours flous, qui n'est pas réellement défini comme tel mais qui demeure toutefois davantage balisé par des toponymes que l'espace rural alentour. Plus qu'un espace uni, ces registres révèlent un espace urbain constitué d'une suite de points fixes, à la toponymie figée, autour desquels s'articule la description de la ville. Ces points ne sont ni les images d'Épinal des représentations graphiques qui commencent à voir le jour à la même époque (la colline de Montjuïc, le port, la montagne de Montserrat) ni les lieux de pouvoir, politique ou religieux, de la cité. C'est sans doute pour cette raison que l'administration capitulaire n'éprouve pas le besoin d'établir un quadrillage rationnel de l'espace, et laisse même dans le vague la localisation de nombre de ses biens fonciers. Cet espace vécu est topographiquement approximatif, davantage structuré par le tissu social de la ville que par la trame urbaine en tant que telle.

³⁹ À la fin de la guerre, le roi vient de pardonner les Catalans de leur insubordination en refusant de pourchasser les dissidents après la fin du conflit et il laisse les institutions catalanes en place. Voir, sur la guerre civile catalane, Santiago Sobrequès i Vidal et Jaume Sobrequès i Callicó, *La guerra civil catalana del segle XV, op. cit.* ; Stéphane Péquignot, « “La pràticha de aquesta ciutat e principat”. Réflexions sur l'action diplomatique des autorités catalanes à la veille et au début de la guerre civile (1461–1464) », Gisela Naegle, éd., *Frieden schaffen und sich verteidigen im Spätmittelalter/Faire la paix et se défendre à la fin du Moyen Âge*, Munich, Oldenbourg, Pariser Historische Studien, n° 98, 2012, p. 163-188 ; Stéphane Péquignot, « Dans la discorde, avant la “ruine”. Barcelone, lieu d'expérimentation politique durant la guerre civile (1462-1472) », Emmanuelle Tixier du Mesnil et Gilles Lecuppre, éd., *Désordres créateurs. L'invention politique à la faveur des troubles*, Paris, Kimé, 2014, p. 65-105.

Il est donc éminemment façonné par les pratiques quotidiennes et imprégné de valeurs, si bien que, pour l'esquisser, on ne peut se contenter de commenter la façon dont les habitants décrivent le territoire, il faut voir quelles pratiques le façonnent. La cathédrale contribue justement à le modeler en investissant de valeur sacrée une petite zone centrale par ses processions coutumières, bien distinctes des entrées royales au message symbolique propre et au parcours plus étendu. Mais processions comme entrées royales restent toujours tributaires, lorsqu'elles sont évoquées par les sources contemporaines, de cette vision d'un espace urbain fait de lieux-dits épars. Ce ne sont pas seulement les points de passage symboliques qui sont retenus pour les décrire, mais certaines rues, certaines places, qui demeurent des points de repère pour tous et correspondent moins à un balisage « d'en haut » par les autorités (religieuses ou politiques) qu'à des pratiques quotidiennes des habitants.

Au tournant de l'époque moderne, les sources ecclésiastiques catalanes tardo-médiévales nous montrent donc avant tout l'image d'une ville encore floue, plus « réticulaire » (Hélène Noizet) que pensée comme une « *res extensa* » continue (Dominique Iogna-Prat)⁴⁰. Si elles ne permettent pas de dessiner un plan de la ville, elles donnent une idée de comment l'espace de la cité était, dans la pratique, perçu, conçu et vécu par ses habitants.

⁴⁰ Hélène Noizet, *op. cit.* ; Dominique Iogna-Prat, *op. cit.*

La septième cité. Représentation de la ville musulmane dans la *Chronique des Rois Catholiques* de Fernando de Pulgar

FREDERIC ALCHALABI
Université de Nantes

La reine, le chroniqueur et la septième cité

Les informations dont nous disposons, à propos de la vie de Fernando de Pulgar – l’auteur de la *Chronique des Rois Catholiques* dont il est question dans ce travail –, sont lacunaires¹. Fernando de Pulgar serait né entre 1420 et 1435, à Tolède ou à Madrid ou bien encore à Pulgar (localité située dans les environs de Tolède). De façon plus certaine, nous savons qu’il a vu le jour au sein d’une famille juive qui s’est convertie au christianisme².

Fernando de Pulgar s’est mis au service du pouvoir royal. Il a fréquenté la cour des rois de Castille Jean II (1406-1454) et de son fils Henri IV (1454-1474). C’est, d’ailleurs, pour avoir été au plus près de la cour qu’il a pu écrire les différents portraits qui composent une autre de ses œuvres, intitulée *Claros varones de Castilla*, galerie de portraits d’illustres Castillans de son temps, inspirée des *Generaciones y semblanzas* écrites par Fernán Pérez de Guzmán au milieu du xv^e siècle³.

Homme d’une grande culture, propriétaire d’une bibliothèque composée d’environ quatre-vingts livres, Fernando de Pulgar connaissait le latin ainsi que le français. La maîtrise de cette dernière langue lui a permis d’être nommé conseiller et ambassadeur dans le royaume de France par les Rois Catholiques, le 5 février 1475. Pulgar s’était déjà rendu en France à la demande d’Henri IV, certainement entre 1459 et 1464.

La mort d’Henri IV dans des circonstances suspectes, en 1474, et l’arrivée au pouvoir d’Isabelle I^{re} de Castille (1474-1504), la fille de Jean II et la demi-sœur d’Henri IV, n’a pas infléchi l’investissement de Pulgar au service du pouvoir royal⁴. Il a poursuivi son travail pour la couronne, tout en se tenant éloigné des querelles opposant les partisans de la jeune reine à ceux de Jeanne, l’enfant supposé d’Henri IV, qui allaient entraîner la Castille dans une guerre longue de cinq ans avec le royaume du Portugal.

¹ L’édition de référence est la suivante : Fernando de Pulgar, *Crónica de los reyes católicos. Edición facsímil*, Grenade / Séville / Madrid, Universidad de Granada, Universidad de Sevilla, Marcial Pons, 2 tomes, 2008. Seul le deuxième tome est étudié et cité dans ce travail. Les informations biographiques qui suivent sont tirées de l’introduction de l’édition de référence mais aussi de José Fradejas Lebrero, « Fernando de Pulgar, vida y obra », *Isabel la Católica y Madrid : ciclo de conferencias*, Madrid, Institutos de Estudios Madrileños, CSIC, 2006, p. 109-143, de Gonzalo Pontón, *La obra de Fernando de Pulgar en su contexto histórico y literario*, thèse de doctorat dirigée par Francisco Rico Manrique, Programa de literatura española, Departamento de filología española, Universidad Autónoma de Barcelona, décembre 1998 ainsi que de Frédéric Alchalabi, *Le Charme du Maure. Enquête sur le Tractado del origen de los reyes de Granada (manuscrit 150 de la Bibliothèque de l’Académie Royale Espagnole de Madrid), œuvre apocryphe attribuée à Fernando de Pulgar*, à paraître dans *Les livres d’e-Spania*,

² Francisco Cantera, « Fernando de Pulgar y los conversos », *Sefarad : revista de la escuela de Estudios Hebraicos*, n° 4 (2), 1944, p. 295-348.

³ Consulter l’édition de Miguel Ángel Pérez Priego, *Claros varones de Castilla*, Madrid, Cátedra, 2007.

⁴ Pour en savoir davantage sur la biographie d’Isabelle la Catholique, lire Luis Suárez, *Isabel I reina*, Barcelone, Ariel, 2013. Le même auteur a écrit une biographie consacrée à Ferdinand d’Aragon, l’époux d’Isabelle I^{re}, *Fernando el Católico*, Barcelone, Ariel, 2004.

Une fois Isabelle I^{re} sur le trône, Fernando de Pulgar a tenu à s'éloigner de la cour – lassé, peut-être, de ses intrigues ou bien contraint à l'éloignement pour des raisons que nous ignorons –, dans les années 1478-1479. Il a alors résidé à Villaverde et à Madrid, occupé par des tâches autres, différentes de celles qui jusque-là avaient été les siennes.

Sa vie loin de la cour ne durera pas longtemps. En 1480 ou peu de temps après, la reine Isabelle lui demande de remplacer le chroniqueur Alfonso de Palencia qui avait succédé à Juan de Mena en 1456. Dans l'une des nombreuses lettres qu'il a écrites et que nous conservons, Fernando de Pulgar a révélé à quel point sa retraite lui était plaisante et avec quel manque d'enthousiasme il a accepté cette nouvelle charge⁵.

À partir de 1485, les documents sont moins nombreux. Fernando de Pulgar est à Villaverde, à Loja peut-être, plusieurs fois à Madrid et à Baza. Un témoignage daté du 15 janvier 1492 fait état de la décision de verser à Pulgar la somme de 45 000 maravedis. Comme il s'agit du dernier document mentionnant explicitement Fernando de Pulgar, il est généralement admis que son décès a eu lieu en 1492 ou peu de temps après.

Alors nouveau chroniqueur de la reine, c'est en 1480 que Fernando de Pulgar entame la rédaction de la *Chronique des Rois Catholiques*. Son ouvrage reste inachevé puisque le récit du règne d'Isabelle et de Ferdinand s'arrête abruptement au moment de s'attacher aux faits survenus en 1490. Fernando de Pulgar a eu connaissance de la prise de la ville de Grenade et de la chute de l'émirat nasride le 2 janvier 1492 mais il n'a pu en rendre compte par écrit⁶. Le travail de Fernando de Pulgar a pu être complété par la suite – comme Pedro Vallés l'a fait dans l'exemplaire de la *Chronique des Rois Catholiques* imprimé à Saragosse en 1567 ; il ne s'agit pas de passages écrits par l'historien de la reine Isabelle. Fernando de Pulgar a assisté à la campagne militaire contre l'émirat nasride ; il y a même participé activement. Par exemple, au même titre que les collaborateurs des Rois Catholiques, Fernando de Pulgar est intervenu dans le débat à propos du sort réservé à Mohammed XII Boabdil (1482-1483/1487-1492), capturé à Lucena le 21 avril 1483 puis relâché peu après.

L'importance revêtue par l'ouvrage aux yeux de la reine Isabelle se mesure à la volonté de celle-ci de lire régulièrement le travail de son chroniqueur. Une autre lettre – écrite en 1482 – nous éclaire parfaitement sur le contrôle exercé par Isabelle sur Fernando de Pulgar, lequel accepte sans hésiter d'écrire sous surveillance :

Yo iré a vuestra alteza segund me lo envía a mandar e leuaré lo escrito fasta aquí para que lo mande examinar ; porque escreuir tiempos de tanta iniusticia conuertidos por la gracia de Dios en tanta iusticia, tanta inobediencia en tanta obediencia, tanta corrupción en tanta orden, yo confieso, señora, que ha menester mejor cabeça que la mía para las poner en memoria perpetua, pues son della dignas. Y si vuestra alteza manda poner diligencia en los edificios que se caen por tiempo y no hablan, cuánto más la deue mandar poner en vuestra historia que ni cae ni calla. Muchos tenplos y edificios hicieron algunos reyes y enperadores pasados, de los cuales no queda piedra que veamos, pero queda escriptura que leemos⁷.

⁵ La correspondance de Fernando de Pulgar est connue. Dans ce travail, j'utilise l'édition de Jesús Domínguez Bordona, *Letras. – Glosa a las coplas de Mingo Revulgo*, Madrid, Espasa Calpe, 1958. Le passage en question est le suivant : *Yo, señor, soy aquí más traído que venido ; porque estando en mi casa retraído, e casi libre ya de la pena del cobdiciar, e comenzando a gozar del beneficio del contentamiento, fui llamado para escreuir las cosas destes señores*, *Letras, op. cit.*, p. 133.

⁶ Sur l'histoire de l'émirat de Grenade et sur les relations entretenues par ce royaume avec les couronnes de Castille et d'Aragon, lire Miguel Ángel Ladero Quesada, *Granada. Historia de un país islámico (1232-1571)*, Madrid, Gredos, 1989.

⁷ *Letras, op. cit.*, p. 53-54.

Le contenu du passage extrait de la lettre est limpide : la *Chronique des Rois Catholiques* est une œuvre autorisée par la reine, un ouvrage dont le contenu avait reçu l'assentiment de cette dernière⁸. Rien de ce qui est écrit dans la chronique écrite par Pulgar et relue par Isabelle n'est anodin. La campagne de Grenade occupe de nombreuses pages de l'ouvrage. Il faut dire que le projet des Rois Catholiques de mettre un terme à la fois à la Reconquête entamée sept siècles auparavant et à la présence d'un royaume musulman dans la péninsule Ibérique ne manquait pas d'envergure. Sa réalisation devait dignement être mise par écrit.

Le traitement littéraire des villes musulmanes reconquises entre 1482 et 1490 s'inscrit dans une double volonté du pouvoir royal d'édifier les lecteurs de la *Chronique des Rois Catholiques* et de contrôler la divulgation de l'histoire des dernières années de la Reconquête. À ce titre, la description des villes reprises à l'émirat de Grenade, de leur environnement et de leurs habitants participe d'un autre projet – historiographique, cette fois – lié au premier et tout aussi chargé d'enjeux que lui : l'ambition de l'historien est de justifier ainsi que de valoriser l'entreprise politique et militaire voulue par les Rois Catholiques.

Le cas de six villes andalouses – Alhama, Ronda, Íllora, Vélez Málaga, Málaga, Baza – sera étudié dans le cadre de ce projet. La septième cité – Grenade – demeurera à la fois omniprésente et absente : c'est d'elle dont les Rois Catholiques veulent à tout prix s'emparer, c'est elle qui les obsède, mais elle ne tombera jamais dans les pages de la chronique de Fernando de Pulgar.

Quelques repères chronologiques

Avant d'entamer l'étude du traitement littéraire de la ville andalouse par Fernando de Pulgar, il est important de rappeler le contexte historico-politique de la campagne militaire des années 1482-1492⁹.

Une fois parvenus sur le trône de Castille et après l'achèvement de la guerre contre le royaume du Portugal, les Rois Catholiques ont poursuivi l'entreprise de Reconquête de la péninsule. La conquête de l'émirat de Grenade a commencé par un revers dans le camp chrétien : en décembre 1481, les Maures ont assiégé puis fait tomber la ville de Zahara. Selon Fernando de Pulgar, la cité était mal surveillée par les troupes castillanes positionnées à l'intérieur et les Maures ont pu en prendre le contrôle puis massacrer les habitants¹⁰.

Les Rois Catholiques décidèrent de passer à l'offensive et lancèrent leurs troupes à la conquête d'Alhama. Le choix du lieu était surprenant. La ville était, en effet, située loin de la frontière avec la Castille, à l'intérieur des terres et à cinq lieues à peine de Grenade. La ville tomba dans l'escarcelle de Ferdinand et d'Isabelle le 28 février 1482. Les tentatives de reprise d'Alhama par les troupes de l'émir Abu'l Hasan Ali (1464-1485) furent vaines : la cité resta entre les mains des Rois Catholiques.

La perte d'Alhama nuisit au prestige de l'émir. Un coup d'état fut fomenté, portant au pouvoir son fils Mohammed XII Boabdil. L'arrivée sur le trône du nouvel émir contraignit Abu'l Hasan Ali et son frère à s'exiler à Málaga. De là, les deux frères résistèrent et mirent un terme

⁸ Pourtant, Fernán Pérez de Guzmán, dans le prologue des *Generaciones y semblanzas*, recommandait aux historiens écrivant des chroniques royales de ne pas mettre entre les mains des monarques dont les règnes sont examinés le résultat de leur travail : *La tercera (causa) es que la estoria que non sea publicada viviendo el rey o príncipe en cuyo tiempo e señorío se hordena, por quel estoriador sea libre para escribir la verdad sin temor*, Fernán Pérez de Guzmán, *Generaciones y semblanzas*, Londres, Tamesis Books, 1965, p. 3.

⁹ Toutes les informations qui suivent sont tirées de *Granada. Historia de un país islámico (1232-1571)*, *op. cit.*, p. 249-262.

¹⁰ *Crónica de los reyes católicos*, p. 3.

à une tentative d'incursion chrétienne dans les environs de Málaga. Mohammed XII, pour sa part, essaya de contenir les assauts chrétiens dans les terres de son émirat mais son sort fut nettement moins glorieux que celui de son père et de son oncle : vaincu à Lucena en avril 1483, il fut fait prisonnier par les Rois Catholiques. Abu'l Hasan Ali, croyant être débarrassé définitivement de son neveu, put reprendre en main la destinée du royaume musulman de Grenade.

Ferdinand tira profit de l'emprisonnement de Mohammed XII. Il comprit que ce dernier serait plus utile en liberté qu'en captivité car l'unité de l'émirat autour de la personne d'Abu'l Hasan Ali pouvait être mise à mal : deux hommes et leurs partisans allaient se disputer le pouvoir ; la fragilité de l'émirat était, bien entendu, une bonne nouvelle pour les Rois Catholiques.

Mohammed XII retourna dans l'émirat en octobre 1483 et s'installa à Guadix, dans la partie orientale du royaume. Au début de l'année 1485, il fut expulsé par son oncle El Zagal, lequel s'empara du pouvoir au mois de juin de la même année au détriment d'Abu'l Hasan Ali, qui allait décéder peu de temps après. En septembre, Boabdil regagna l'émirat. El Zagal et son neveu décidèrent de s'allier pour lutter efficacement contre l'avancée inexorable des soldats ennemis, ce qui n'empêcha pas les tensions entre les deux hommes. Les contacts entre Mohammed XII et les Rois Catholiques étaient fréquents. En 1487, un accord fut trouvé entre les deux parties : une fois El Zagal vaincu, Mohammed obtiendrait de la part des monarques des titres et des terres – l'émirat était théoriquement entre les mains de Ferdinand et d'Isabelle cinq ans avant sa chute.

Parallèlement à ces événements, l'entreprise de Reconquête se déroula en plusieurs phases. Après avoir vaincu les musulmans en 1484 à Setenil, les troupes chrétiennes firent tomber la ville de Ronda et une bonne partie de la zone occidentale de l'émirat en 1485. L'année suivante, ce fut au tour de la cité musulmane de Loja et de ses environs de se rendre. En 1487, les efforts des Rois Catholiques se concentrèrent sur Vélez Málaga et Málaga ; les deux villes ne purent que capituler et, elles aussi, se donner à Ferdinand et Isabelle. En 1488, une bonne partie de l'est de l'émirat fut repris. En 1489, ce fut au tour de Baza, Guadix et Almería de tomber. À la fin de l'année, El Zagal se rendit.

Les Rois Catholiques rappelèrent alors à Mohammed les conditions de l'accord conclu en 1487 ; Mohammed décida de ne pas respecter les conditions du traité et de résister. Sa résistance avait des limites. Il dut se contraindre à remettre les clefs de Grenade aux Rois Catholiques, le 2 janvier 1492.

Les alentours et l'intérieur de la ville

Dans la *Chronique des Rois Catholiques*, la ville est tout d'abord un lieu à situer géographiquement. À l'inverse d'auteurs s'étant intéressés avant Fernando de Pulgar à l'histoire de l'Espagne – comme l'historien arabe Ahmed Al Razi dans sa chronique – ou après lui à l'histoire de l'Espagne et de l'émirat de Grenade – à l'image de Luis Mármol de Carvajal, dans son ouvrage relatif à la guerre de 1568-1570 contre les Morisques grenadins –, le chroniqueur d'Isabelle la Catholique ne consacre pas spécialement une partie de son livre à la géographie andalouse¹¹. Fernando de Pulgar procède d'une autre manière : il décrit la ville

¹¹ Voir Ahmed Al Razi, *Crónica del moro Rasis, versión del Ajbar Muluk Al-Andalus de Ahmad Ibn Muhammad Ibn Musa Al-razi; romanizada para el rey don Dionís de Portugal hacia 1300 por Mohamad, alarife, y Gil Pérez, clérigo de don Perianes Porçel*, Madrid, Gredos-Seminario Menéndez Pidal, 1975 et Luis del Mármol Carvajal, *Historia del rebelión y castigo de los moriscos del reino de Granada*, Grenade, Editorial Universidad de Granada-Tres fronteras ediciones-Diputación de Granada, 2015.

musulmane qui va être assiégée par l'armée des Rois Catholiques et ses environs, il consacre plusieurs pages aux assauts militaires, son récit prend fin avec la victoire des soldats d'Isabelle et de Ferdinand.

Au sein de l'ouvrage de Fernando de Pulgar, les descriptions des villes sont très codifiées. Elles s'effectuent toujours en deux mouvements. Premièrement, les cités andalouses sont toujours situées dans l'espace par rapport à un point de repère. Ronda est une ville décrite comme se situant à 8 lieues de la mer, érigée sur un plateau rocheux¹². Íllora se trouve à quatre lieues de Grenade¹³. Pour sa part, Málaga est proche du détroit de Gibraltar alors que Baza est à dix lieues de la mer¹⁴.

Deuxièmement, le chroniqueur d'Isabelle la Catholique, décrit avec plus ou moins de détails les villes assiégées ainsi que leurs alentours. Par exemple, la défense de Ronda est assurée par une forteresse difficilement prenable. La végétation protège également la ville des attaques. Pourtant, en dépit de ces difficultés *a priori* insurmontables, l'armée des Rois Catholiques parvient à battre les Maures qui tentaient de défendre la cité. Le commentaire de Fernando de Pulgar est significatif. Pour lui, la victoire chrétienne est littéralement extraordinaire :

*Averse ganado esta çibdad, fue cosa más digna de admiración que governada por razón; porque según su fortaleza [...], no se pudiera ymaginar por los onbres de la sitiación con esperança de la ganar en muchos tiempos e con gran multitud de gentes*¹⁵.

Mieux, la victoire est due à la volonté de Dieu que la reine remercie pour Sa bienveillance : « *La Reyna, quando supo que la çibdad de Ronda era tomada, ovo gran placer, e mandó fazer proçesiones e grandes sacrefiçios, dando gracias a Dios por aquellas victorias* »¹⁶.

Les descriptions de l'extérieur et de l'intérieur des villes musulmanes assiégées par les troupes chrétiennes sont donc avant tout utiles. J'entends par là que le récit de Fernando de Pulgar – qui a été relu par la reine, rappelons-le – doit être interprété : la ville – qui est toujours un lieu vertical dont les murs doivent être escaladés¹⁷ – a beau être protégée par la nature environnante, Dieu favorise l'avancée puis la victoire des troupes des Rois Catholiques.

¹² *Esta çibdad es hacia la parte del poniente, apartada de la mar por espacio de ocho leguas. Está asentada sobre vna gran peña, alta y esenta de todas partes; y en la parte de lo más llano de la peña está fundado vn alcáçar, fortaleçido con tres muros, torreados de muchas torres. De la otra parte está fortalecida con la dispusiçión del lugar, porque las dos partes de la çibdat rodea vna hoz, do está vn valle muy hondo, e por el valle corre vn río, do están los molinos, Crónica de los reyes católicos, p. 165.*

¹³ *El rey acordó de yr más adelante, e poner real sobre la villa de Íllora, que es quatro leguas de la çibdat de Granada. Esta villa está puesta en vn valle donde ay vna vega muy estendida, y en aquel valle está una peña alta, e soñorea todo el çircuyto; e en aquella peña, en lo alto, está fundada la villa, de muy fuertes torres e muros, Crónica de los reyes católicos, p. 227.*

¹⁴ *La çibdat de Málaga, según nos pareció, está puesta casi a fin de la mar de Levante, a la entrada de la mar de Poniente e çerca del estrecho de Gibraltar, que parte la tierra de España con la tierra de África. Está asentada en lugar llano, al pie de vna cuesta grande, e es çercada de vn muro redondo, fortaleçido de muchas torres gruesas, e çercanas vnas de otras; e tiene vna barrera alta e fuerte, do asimismo ay muchas torres. [...] Conviene agora, pues, que escriuamos primeramente el sitio de la çibdat de Baça. Esta çibdat, según nos pareció, es asentada casi al mediodía, desuiada de la entrada de la mar de Levante por espacio de diez leguas, Crónica de los reyes católicos, p. 283 et p. 371-372.*

¹⁵ *Crónica de los reyes católicos, p. 172-173.*

¹⁶ *Crónica de los reyes católicos, p. 173.*

¹⁷ C'est le cas, notamment, d'Alhama : *E como allí fueron, el marqués de Cáliz e Diego de Merlo mandaron que se apeasen fasta dozientos escuderos, e fuesen vno en pos de otro, aviendo apartamiento del vno al otro fasta dos lanças de armas; e estos seguían al escalador e a los adalides, que yvan delante e lleuauan los troços de las escalas, Crónica de los reyes católicos, p. 6.*

De la même façon, Dieu ne pardonne pas aux musulmans de vivre – selon Fernando de Pulgar – dans l’erreur et, pour cette raison, il décide de les punir en leur infligeant de sévères défaites. L’auteur de la *Chronique des Rois Catholiques* nous apprend, par exemple, que près d’Alhama, un bâtiment abritait des bains :

*E fallamos qve bien cerca de (la cibdat) ay vnos baños en un hedefiçio muy hermoso, donde ay agua manantial caliente de su natura. A estos baños venían onbres e mugeres a se bañar, así de la çibdad como de otras partes de moros*¹⁸.

Un musulman se doit d’être propre avant de prier Dieu mais Fernando de Pulgar détourne cette nécessité pour en faire un défaut. La fréquentation des bains d’Alhama a été un facteur ayant contribué à l’oisiveté des Maures de la ville et les ayant conduits à la luxure. Dieu n’a pu leur pardonner leur crime et a eu recours à l’armée des Rois Catholiques pour les punir :

*Estos baños eran causa de algunas mollesas de los cuerpos e deleytes demasiados, do proçedía oçio, e del oçio luxurias malas e feas, e otros engaños e malos tratos que facían vnos a otros, por sostener la oçiosidat en que estauan acostunbrados. Esto considerado, creemos que plugo a la justiçia de Dios darles tal pugnición [...]*¹⁹.

Dans plusieurs chroniques antérieures à celle de Fernando de Pulgar, la défaite des Wisigoths d’Espagne face aux Maures en 711 a été interprétée comme un châtement divin²⁰. Les Wisigoths – en premier lieu, leur roi Rodrigue, coupable d’avoir violé la fille de son allié, le comte Julián, lequel aurait trahi le monarque pour se venger en collaborant avec les Maures et en leur permettant d’entrer en Espagne – ont été accusés de luxure. L’argument est connu mais, de façon remarquable, il est inversé dans la *Chronique des Rois Catholiques*.

Au cours de ces deux mouvements décrivant les villes musulmanes reconquises par les Rois Catholiques, il n’y a pas de recherche du pittoresque. Pourtant, parfois, Fernando de Pulgar se laisse aller, comme dans le cas de Málaga. Le chroniqueur de la reine Isabelle a vu de ses yeux la ville bordant la mer méditerranée²¹. La description de la ville prend une tournure beaucoup plus personnelle. Son architecture est remarquable :

*E las muchas torres, e los grandes hedifiçios que estaban fechos en los adarues y en estas quatro fortalezas, muestran ser obras de varones manánimos, en muchos e antiguos tienpos hedificados, para guarda de sus moradores*²².

La mer met en valeur la ville et Fernando de Pulgar se souvient aussi avec délice des arbres, tout particulièrement des arbres fruitiers :

*E allende de la fermosura que le dan la mar y los hedifiçios, representa a la vista vna imagen de mayor fermosura las muchas palmas, e çidros, e naranjos, e otros árboles e huertas que tiene en grand abundaçia, dentro de la çibdad y en los arrabales, y en todo el canpo que es en su çircuyto*²³.

¹⁸ *Crónica de los reyes católicos*, p. 11.

¹⁹ *Crónica de los reyes católicos*, p. 11.

²⁰ Lire, par exemple, la chronique fabuleuse de Pedro de Corral, *Crónica del rey don Rodrigo (Crónica sarracina)*, 2 tomes, Madrid, Clásicos Castalia, 2001.

²¹ Relire le passage de la note 14.

²² *Crónica de los reyes católicos*, p. 284.

²³ *Crónica de los reyes católicos*, p. 284.

Après s'être attaché à localiser le plus précisément possible les villes musulmanes et après avoir décrit leur environnement naturel ou bien construit par l'homme, Fernando de Pulgar consacre toujours plusieurs lignes, voire plusieurs pages, aux rues des villes assiégées. Le lecteur est bien en peine de trouver des détails ou des curiosités sur la vie quotidienne des Maures dans des rues que l'on imagine vivantes et bigarrées du temps de leur splendeur : de tels détails sont absents car, dans la *Chronique des Rois Catholiques*, les rues sont avant tout des champs de bataille.

Les ruelles d'Alhama sont le théâtre de combats acharnés et interminables dans lesquelles périssent de nombreux Maures et quelques chrétiens : « *E pelearon con los moros por las calles, desde la mañana fasta la noche, por muchas de las partes de la çibdat, en las quales peleas murieron muchos moros, e algunos de los cristianos* »²⁴. De la même façon, les rues de Vélez Málaga sont défendues âprement par les Maures de la ville qui y laissent souvent la vie :

*E los moros se dispusieron con todas sus fuerzas por las calles a los defender; e començaron la pelea, en la qual los de la vna parte por ofender, e de la otra por defender, poniéndose con osadía al peligro trabajavan ençendidos, con mayor cobdiçia de matar o ferir al enemigo que defender a sí mismos. Esta cruel pelea duró por espacio de seis oras, y en todo este tiempo la fuerça de los cristianos no pudo mover a los moros de los lugares que començaron a defender*²⁵.

Les combats de rue prennent alors une tournure spectaculaire, destinée à édifier les lecteurs. Prenant modèle cette fois non pas sur la tradition historiographique antérieure mais peut-être bien sur le roman de chevalerie contemporain, Fernando de Pulgar fait s'opposer des guerriers qui luttent durant de longues heures. Dans les deux exemples précédents, on a vu que, à Vélez Málaga, les combats avaient occupé six heures d'une même journée et que, à Alhama, la bataille pour la ville a duré du matin jusqu'au soir.

Les illustrations – placées en annexe du présent travail – des exemplaires de la *Chronique des Rois Catholiques* imprimée en 1567 à Saragosse sont révélatrices de ce goût pour le spectaculaire, l'image contribuant à l'édification des lecteurs : on y voit des batailles rangées avec, en toile de fond, une ville.

Les combats de rue à Alhama donnent aussi l'occasion à Fernando de Pulgar, non pas de manifester de l'empathie à l'égard des Maures qui défendent leur ville, mais de chercher l'approbation de ses lecteurs. Les Maures ne font que défendre leur famille et leurs biens comme le ferait n'importe quel homme, d'après le chroniqueur :

*Porque los moros pelearon aquel día con aquella fuerça de cuerpo e de coraçón que se requiere pelear a todo ome esforçado por la defensiõ de la vida suya e de sus mugeres e fijos, que vían matar e catiuar, e por conseruaciõ de su libertad, por la cual no dudauan andar peleando sobre los cuerpos de sus fijos e hermanos e propincos que cayan muertos delante dellos, a fin de saluar si pudieran algunos de los biuos*²⁶.

²⁴ *Crónica de los reyes católicos*, p. 9. Sur la présence de la prise d'Alhama dans les romances, lire Francisco López Estrada, « La toma de Alhama : repercusiones literarias », José Antonio González Alcantud, Manuel Barrios Aguilera, coord., *Las tomas : antropología histórica de la ocupación territorial del reino de Granada*, Grenade, Diputación de Granada-Biblioteca de Etnología, 2000, p. 417-452.

²⁵ *Crónica de los reyes católicos*, p. 267.

²⁶ *Crónica de los reyes católicos*, p. 9.

Les vaincus

Les villes andalouses reprises par les Rois Catholiques à l'émir de Grenade étaient habitées, d'après Fernando de Pulgar, par une majorité de musulmans et par une minorité de juifs et de chrétiens. Le nombre des habitants des cités musulmanes reconquises par les troupes des Rois Catholiques est rarement précisé. Il n'est pas connu pour des villes comme Málaga ou Ronda, en revanche il est donné indirectement et partiellement pour Alhama. Fernando de Pulgar ne dit pas exactement combien d'habitants résidaient en ce lieu, en revanche il précise que 4 000 femmes et enfants furent capturés et que 1 000 hommes au moins furent tués : « *Fueron allí tomados e captiuos fasta en número de quatro mill ánimas de mugeres e niños. Fueron muertos peleando por las calles, de los que se pudieron contar, más de mill moros* »²⁷.

Le lecteur ne saura pas grand-chose sur la vie des juifs et des chrétiens dans les cités musulmanes. Tout juste apprendra-t-il qu'une partie des juifs de Málaga sont morts de faim pendant le siège de la ville puisque les défenseurs de celle-ci leur ont dérobé leurs réserves de nourriture :

*La hanbre creçía más en la çibdat, e ya los moros no comían pan, sino muy pocos, y no tenían carne, y los más dellos comían carnes de cauillos y asnos. E aquella gente de los gomeres entrauan en las casas de los judíos que avía en aquella çibdat, e robauan los mantenimientos que tenían; e vinieron a tal estado, que algunos de los judíos murieron de hanbre*²⁸.

Les juifs de Málaga endossent alors le rôle de victimes, ce qui n'est pas si courant dans la production littéraire du Moyen Âge occidental et dans le contexte politique de l'époque puisque, une fois la Reconquête achevée, les Rois Catholiques ordonneront l'expulsion des juifs d'Espagne.

Pour leur part, les Mozarabes de Málaga saluent la victoire des Rois Catholiques, vus comme des libérateurs et des sauveurs :

*[...] salieron de la çibdat con vna cruz fasta quinientos catiuos, onbres e mugeres, en proçesión, dando graçias a Dios, e al Rey e a la Reyna, porque les avían librado del duro catiuero en que estauan. E luego les mandaron quitar los fierros, e proueer de vestiduras, e de las otras cosas que ovieron menester para yr a sus tierras*²⁹.

Fernando de Pulgar se montre plus disert lorsqu'il s'agit de décrire la personnalité et les traits de caractère des habitants des villes conquises par les soldats des Rois Catholiques. Pour le chroniqueur d'Isabelle, les habitants de Ronda et des environs de la ville se distinguent par leur férocité et leur force, deux traits développés par des hommes vivant dans un endroit sauvage, d'accès difficile, menacé par l'ennemi chrétien :

*Está poblada de muchos moradores, a quien la aspereza de aquellas montañas face ser onbres robustos e ligeros; e guerreros, porque en aquellas fronteras syenpre continaron la guerra contra los cristianos*³⁰.

²⁷ *Crónica de los reyes católicos*, p. 10.

²⁸ *Crónica de los reyes católicos*, p. 314. Le siège de Málaga a été particulièrement meurtrier, lire José María Ruiz Povedano, « La conquista de Málaga : historia y crueldad », *Las tomas : antropología histórica de la ocupación territorial del reino de Granada*, op. cit., p. 159-192.

²⁹ *Crónica de los reyes católicos*, p. 333.

³⁰ *Crónica de los reyes católicos*, p. 166.

À cette occasion, Fernando de Pulgar établit un parallèle fort intéressant entre personnalité et environnement, considérant que le second forge la première. L'éducation des enfants n'est pas non plus laissée de côté puisque les habitants de cette ville enseignent à leurs enfants, dès leur plus jeune âge, à se servir d'une arme, qu'ils maîtrisent rapidement à la perfection : « *Estas gentes acostunbran mostrar a sus hijos de pequeños a tirar la ballesta, y en esta parte, por el grand uso que tienen, son maestros, que no yerran de dar en qualquier lugar do tiran* »³¹.

D'ailleurs, plus généralement, l'adresse des Maures et leur bon maniement des armes est une qualité militaire que Fernando de Pulgar ne manque pas de rappeler. Les Maures peuplant Vélez Málaga sont habitués à guerroyer comme l'écrit brièvement Fernando de Pulgar : « *Está poblada de muchos moros, cursados en la guerra* »³².

Les victoires remportées par les soldats des Rois Catholiques sur de tels guerriers sont encore plus dignes de louanges. Les Maures des villes andalouses ont beau être braves, ils n'en restent pas moins pétris de défauts. Ainsi, quand des hommes des Rois Catholiques, engagés dans la bataille de Málaga, trahissent les monarques en diffusant des informations auprès des Maures de la ville à propos de l'état de fatigue dans lequel se trouvent les troupes chrétiennes, les habitants de la cité écoutent attentivement leurs propos. Et Fernando de Pulgar d'affirmer que les Maures sont naturellement crédules : « *Los moros, que ligeramente creen las cosas que desean, esforçauanse, y creçiales más su pertinacia, pensando ser verdat lo que aquellos malos cristianos les deçían* »³³.

Liée à la notion de crédulité, celle qui taxe de mécréants les musulmans des villes andalouses est développée dans plusieurs pages de la chronique, comme dans les deux exemples suivants.

La guerre menée contre l'émirat de Grenade par les Rois Catholiques est avant tout un combat visant à lutter contre l'islam :

*El rey e la Reyna, después que por la gracia de Dios reynaron en los reynos de Castilla e de León, conociendo que ninguna guerra se debía principiar salvo por la fe e por la seguridad, siempre tovieron en el ánimo pensamiento grande de conquistar el reyno de Granada, e lanzar de todas las Españas el señorío de los moros y el nombre de Mahoma*³⁴.

Le sort réservé aux mécréants d'Alhama n'est en rien enviable. Les dépouilles des Maures ayant péri au combat en défendant leur ville sont jetées en dehors de celle-ci. Des chiens se ruent alors sur les cadavres puis les dévorent. Les soldats des Rois Catholiques tuent ces chiens repus de chair humaine :

*E puso sitio en el campo, do estauan los moros muertos que avían echado los cristianos fuera de la çibdad. E visto por los moros que los perros los comían, tiraron con las ballestas e mataron todos los perros; de manera que ni avn los perros de la çibdad quedaron biuos*³⁵.

Le jugement du chroniqueur de la reine est sans appel. C'est ainsi que s'exerce la justice de Dieu qui fait disparaître les traces des pécheurs :

³¹ *Crónica de los reyes católicos*, p. 166.

³² *Crónica de los reyes católicos*, p. 264.

³³ *Crónica de los reyes católicos*, p. 296.

³⁴ *Crónica de los reyes católicos*, p. 3.

³⁵ *Crónica de los reyes católicos*, p. 11.

Esto considerado, creemos que plugo a la justicia de Dios darles tal pugnición, que aún fasta los perros de aquella çibdat no quedasen biuos ; porque fuese enxemplo para los que lo oyesen, e temiesen de perseverar en los pecados por no yncurrir en la yra diuina³⁶.

Féroces, crédules et mécréants, les Maures des villes musulmanes se distinguent aussi par leur incapacité à empêcher l'avancée de l'armée des Rois Catholiques, inexorable et voulue par Dieu. Lorsque les Maures ont perdu la ville dans laquelle ils habitaient, ils manifestent leur désespoir de laisser leurs biens entre les mains des conquérants. Les défenseurs de la ville de Ronda constatent que la forteresse de leur cité ne tiendra pas longtemps face aux assauts des soldats des Rois Catholiques ; perdus, ils ne savent ni que dire ni que faire :

Los de la çibdat, a quien su grand fortaleza avía dado confiança de seguridat, mudada súpitamente su confiança en turbaçión, e su seguridad perdida con el myedo, ni podían tomar armas ni ministrarlas; porque veyendo a los vnos caer feridos, e a los otros estar muertos, e arder las casas, caer las torres, estauan turbados, que no sabían a qual lugar socorrer, ni qué consejo tomar. Porque ninguno podía estar ni en el muro defendiendo, ni por las calles andando, ni haciendo otra alguna manera de defensa³⁷.

Ils sont imités par les femmes de la ville et leurs enfants, qui ne peuvent que crier, gémir et pleurer face à la perte de leur cité. Les notables musulmans de Ronda les accompagnent dans leur chagrin :

Las mugeres, no acostunbradas de tal infortunio, e los niños, enflaqueçidos con el espanto del fuego e de los golpes de las lonbardas, dauan voces e llorauan, vnos por las muertes de sus maridos e de sus fijos, otros sus feridas, otros la destruiçión de la çibdat. E con los gritos e lloros que facían, desmayauan los moros prinçipales, e priuado el sentido, perdían las fuerças para dar remedio a sí ni a la gente de la çibdat³⁸.

Le même sentiment de déchirement étreint les habitants de Málaga qui doivent quitter la ville mais Fernando de Pulgar en rend compte différemment. Si, dans le cas de Ronda, il a fait le choix de décrire la tristesse des Maures et leur panique, ici il fait parler certains habitants :

-¡O Málaga, çibdat nonbrada e muy fermosa, cómo te desanparan tus naturales! ¡Púdolos tu tierra criar en la vida, e no los pudo cobijar en la muerte! ¿Do está la fortaleza de tus castillos? ¿Do está la hermosura de tus torres? ¡No pudo la grandeza de tus muros defender sus moradores, porque tienen ayrado su Criador! ¿Qué farán tus viejos y tus matronas? ¿Qué farán las doncellas, criadas en señorío delicado, cuando se vieren en dura servidumbre? ¿Podrán por ventura los cristianos tus enemigos arrancar los niños de los braços de sus madres, apartar los fijos de sus padres, los maridos de sus mugeres, sin que derramen lágrimas? Estas palabras e otras semejanteras dezían, con el dolor que sentían en ver cómo perdían su tierra e su libertad³⁹.

Ce dernier exemple appelle un commentaire. Nous savons que Fernando de Pulgar aimait insérer des discours au sein de sa chronique, ce qui en fait sa particularité⁴⁰. Il donne souvent la parole aux acteurs de l'histoire qu'il rapporte, estimant que ce procédé rend plus

³⁶ *Crónica de los reyes católicos*, p. 11.

³⁷ *Crónica de los reyes católicos*, p. 171.

³⁸ *Crónica de los reyes católicos*, p. 171.

³⁹ *Crónica de los reyes católicos*, p. 332-333.

⁴⁰ À ce sujet, lire Juan de Mata Carriazo, « Las arengas de Pulgar », *Anales de la Universidad Hispalense. Facultad de Filosofía y Letras*, n° 15, 1954, p. 43-74.

intelligible son récit⁴¹. Nous savons aussi que certains des discours de la Chronique des Rois Catholiques, de l'aveu même du chroniqueur d'Isabelle, étaient faux⁴². Même si Fernando de Pulgar connaissait Málaga, l'on peut douter de l'exactitude du propos rapporté, d'autant plus que la lamentation du Maure de Málaga rappelle celle des Wisigoths contraints de laisser leur royaume et leurs terres entre les mains des conquérants musulmans puisque, on l'a vu, la perte de l'Espagne par Rodrigue a longtemps été perçue par les historiens postérieurs comme un *flagellum dei*⁴³.

Conscients de leurs propres fautes – « *¡No pudo la grandeza de tus muros defender sus moradores, porque tienen ayrado su Criador!* » –, les Maures doivent quitter leurs villes, comme l'ont fait les Wisigoths sept cents ans auparavant.

Épilogue : les vainqueurs dans la ville

Les nouveaux maîtres des villes reprises à l'émir de Grenade contraignent leurs anciens habitants à l'exil et mènent en parallèle une politique de colonisation⁴⁴. À Ronda, trois possibilités sont offertes aux Maures de la cité : soit ces derniers rejoignent l'Afrique du Nord, soit ils partent pour la ville de Grenade, soit ils décident de vivre dans la couronne de Castille⁴⁵. Dans ce dernier cas, le roi Ferdinand s'engage à garantir la liberté de culte aux musulmans ainsi que leur sécurité : *E sy algunos quisiesen morar en qualesquier çibdades e villas del reyno de Castilla, quel Rey les mandase reçibir en ellas, e les conseruase en su ley, e mandase que fuesen tratados con paz. El Rey prometió de lo facer, segúnd le fué demandado [...]*⁴⁶.

La décision du roi est remarquable pour deux raisons. D'une part, Ferdinand prouve que son épouse et lui sont de bons gouvernants, non pas tolérants – les musulmans de Castille devront choisir entre la conversion et l'exil en 1502 –, mais garants de la justice et de la paix.

Ferdinand respecte à la lettre les conseils qu'un auteur contemporain, Gómez Manrique, lui avait donnés dans un poème :

*El çetro de la justyçia
que vos es encomendado
no lo tornéys en cayado
por amor ni por cobdiçia,
dexando syn pugnición
los yerros y malefiçios;
asy byen syn galardón
y justa satisfaçión
los trabajos y seruiçios*⁴⁷.

⁴¹ *Yo, muy noble e magnífico señor, en esto que escribo no llevo la forma destas corónicas que leemos de los reyes de Castilla ; mas trabajo quanto puedo por remidar, si pudiere, al Tito Livio e a los otros estoriadores antiguos, que hermocean mucho sus corónicas con los razonamientos que en ellas leemos, envueltos en mucha filosofía e buena doctrina, Letras, p. 142.*

⁴² *Y en estos tales razonamientos tenemos liçençia de añadir, ornándolos con las mejores e más eficaces palabras e razones que pudiéremos, guardando que no salgamos de la sustancia del fecho, Letras, p. 142.*

⁴³ Alan Deyermond, « The Death and Rebirth of Visigothic Spain in the *Estoria de España* », *Revista canadiense de estudios hispánicos*, n° 9 (3), 1985, p. 345-367.

⁴⁴ *Fueron asimismo moradores cristianos de las çibdades de Seuilla e Córdoua, e de otras partes, a la poblar, Crónica de los reyes católicos, p. 174.*

⁴⁵ *Crónica de los reyes católicos, p. 172.*

⁴⁶ *Crónica de los reyes católicos, p. 172.*

⁴⁷ Gómez Manrique, *Cancionero*, Madrid, Cátedra, 2003, p. 641-642, v. 316-324.

Il se distingue aussi du prédécesseur d'Isabelle sur le trône de Castille, Henri IV, jugé bien trop proche des Maures⁴⁸.

D'autre part, l'exemple de Ronda semble inciter à la réflexion les Maures des villes n'ayant pas encore été conquises. Ainsi, les habitants de Vélez Málaga et de Baza défaites militairement obtiennent les mêmes garanties que ceux de Ronda. Mieux, les habitants de Guadix et Almería se rendent sans même avoir été assiégés : voyant qu'ils ne pourront pas lutter contre l'armée des Rois Catholiques, préférant continuer à pratiquer leur culte sans entrave et vivre paisiblement, ils offrent leurs villes sans lutter. Pour Fernando de Pulgar, cette décision prouve une nouvelle fois que Dieu était avec les Rois Catholiques :

Los cavalleros e gente de la hueste, visto cómo se tomó la çibdat de Baça, e que se avían entregado al Rey e a la Reyna Almería e Guadix, çibdades tan populosas e grandes, e las otras villas e castillos e tierras llanas, e las montañas que son desde Almería fasta la çibdat de Granada, syn las muertes y trabajos y gastos e dilaçión de tiempo que se esperaua de sufrir antes que se pudiesen ganar, fueron marauillados. E creyan proçeder por voluntad divina, pues pensamiento umano no pudiera ymaginar que tan fuertes çibdades se pudieran en largos tienpos aver, sin grandes trabajos e industria de onbres⁴⁹.

Après s'être emparés d'une ville musulmane, les hommes des Rois Catholiques ont pour mission de la nettoyer. Par exemple, à Málaga où le siège a été long et où l'épidémie de peste et la famine ont causé la perte de nombreux Maures de la ville, l'intérieur de la cité doit être nettoyé. Il est hors de question pour les Rois Catholiques de pénétrer en l'état à l'intérieur : *Estas cosas pasadas, el Rey e la Reyna no quisieron entrar la çibdat fasta que fuese limpia de los malos olores e de los cuerpos muertos que en ella avía⁵⁰.*

La ville musulmane doit donc être rapidement transformée afin que les chrétiens s'y établissent. C'est pour cette raison que, très vite, les mosquées sont remplacées par des églises. Málaga ne doit pas uniquement être nettoyée pour préparer la venue des Rois Catholiques ; il est aussi nécessaire que la mosquée de la ville soit transformée – par le biais d'une bénédiction rapide – en un lieu de culte chrétien :

[...] e fasta que la mezquita mayor fuese consagrada; para que ellos fuesen primeramente a ella a facer oración, e dar graçias a Dios, porque, procurando el ensalçamiento de su santa Fe, les avía dado victoria. E mandaron asentar çerca de la çibdat vna tienda, e poner en ella vn altar. Y ellos presentes, salieron de la çibdat con vna cruz fasta quinientos catiuos, onbres e mugeres, en proçesión, dando graçias a Dios, e al Rey e a la Reyna, porque les avían librado del duro catiuerio en que estauan. E luego les mandaron quitar los fierros, e proueer de vestiduras, e de las otras cosas que ovieron menester para yr a sus tierras⁵¹.

⁴⁸ Dans le *Compendio* imprimé en 1571 à Anvers, Esteban de Garibay rappelle que, loin de mener une politique agressive à l'encontre des Maures, Henri IV les protégeait. En particulier, le futur chroniqueur du roi Philippe II regrette que le demi-frère d'Isabelle la Catholique ait laissé impuni le viol d'une Castillane par un Maure : *Quedó el rey don Henrique tan grato y blando a los moros, que en su corte andauan desde antes muchos dellos siendo tan fauoridos, mas de lo que fuera razon, que vno, llamado Mofarras, al tiempo que esta vez el rey llegó a Seuilla, se atreuió a forçar en esta ciudad vna hija de vn honrado ciudadano, llamado Diego Sanchez de Orihuela, sin que el rey por ello le castigasse, aunque los padres a voces selo suplicaron, Los qvarenta libros del compendio historial de las chronicas y vniversal historia de todos los Reynos de España. Compvestos por Estevan de Garibay y Çamalloya, de nacion Cantabro, vezino de la villa de Mondragon, de la Prouincia de Guipuzcoa, Anvers, 1571, livre 40, p. 1138.*

⁴⁹ *Crónica de los reyes católicos*, p. 433.

⁵⁰ *Crónica de los reyes católicos*, p. 333.

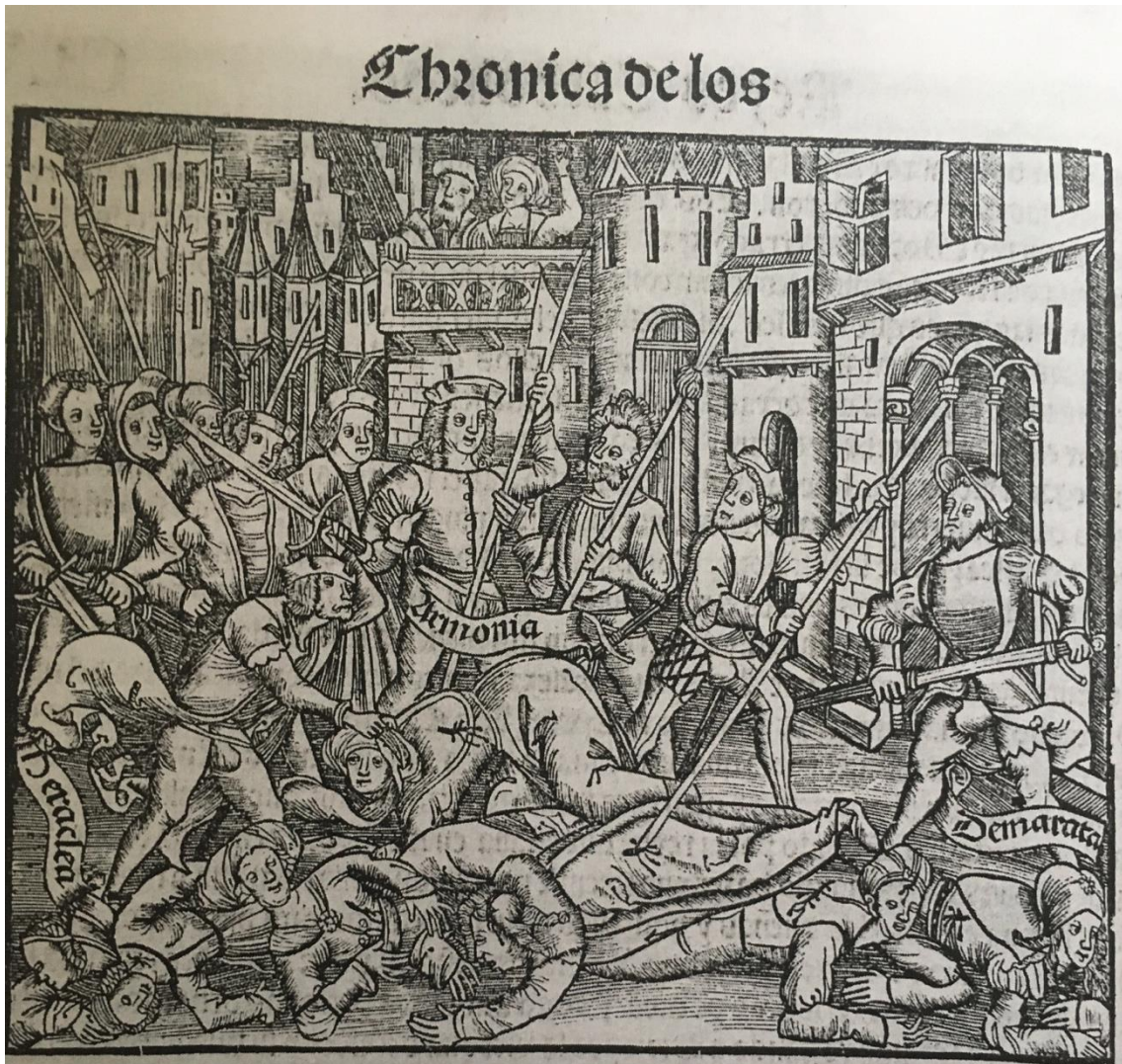
⁵¹ *Crónica de los reyes católicos*, p. 333.

De la même façon, plusieurs mosquées de Ronda sont rapidement transformées en églises. Le récit de Fernando de Pulgar est plus précis que dans le cas de Málaga :

E fueron fundadas en ella estas yglesias: la primera se fundó en vna mezquita, que era la mayor, a la aduocación de Sanctispiritus porque la çibdat se entregó al Rey en aquel día. Otra iglesia, cerca desta, se estableció en otra mezquita, a la aduocación de Santiago Apóstol. Otra iglesia se estableció a la aduocación de San Juan Evangelista. Otra iglesia se estableció en otra mesquita que estaua cerca de vnas tiendas que eran en el arraval, a la aduocación de San Sebastián. E para todas estas iglesias envió la Reyna cruces e cálices e ençensarios de plata, e vestimentas de seda e de brocados, e retablos, e ymágenes, e libros, e todos los otros hornamentos que eran neçesarios para celebrar en ellas el culto diuino⁵².

Fernando de Pulgar ne s'intéresse guère à la question – pourtant cruciale – du repeuplement et aux premiers mois de la vie des colons dans les anciennes villes musulmanes ; elle dépasse sans doute le cadre et les ambitions de sa chronique, entièrement tournée vers la promotion de l'action militaire des Rois Catholiques dans l'émirat de Grenade.

⁵² *Crónica de los reyes católicos*, p. 173-174.



Anada la ciudad de Lorá, y proueyda de gente de guerra q̄ la guardassen, y mantenimientos y otras cosas necesarias para los q̄ la guardassen; el rey acudo yz mas adelante, a poner real sobre la villa y castillo de Ylora, q̄ es a quatro guas de la ciudad de Granada. **E**sta villa esta puesta en vn valle dōde ay vna muy estendida; y en aquel valle esta vna peña alta, q̄ señorea todo el circuytu; y en lo alto de aquella peña esta fundada la villa de fuertes torres y muros. Y el rey vno auiso, q̄ los señores de aquella villa cō proposito dela defender, auian embiado a Granada todos los hombres, y las mugeres y niños y otros q̄ eran impedimēto para la guardar, e inhabiles para la guerra; q̄ auian entrado hasta dos mil hombres para la defender. **F**uero este auiso; el rey mandó al maestro de Santiago, y al marqués de Cadix, que con quatro mil hombres e caual

...mendado: mayor de Calatraua que con algunas gentes de cauallo y de pie
omassen los passos de aquellas sierras: porque los moros que las morauan no vutessen lu
ar de las tomar, y bazer daño en los christianos.

Capitulo Lxx. Como se puso real sobre la ciudad de Seles Malaga.



Affados los trabajos de las lluias y de los caminos ásperos que auemos d
cho, el rey con toda la bueste, llego cerca de la ciudad de Seles Malaga. Lleg
ron así mesmo don Juan conde de Treuento con quatro galeras armadas,
Martin Diaz de Oena, y Arriaran, y Antonio Bernal capitanes, con la
los y carauelas de la flota del rey y de la Reyna que tenía en cargo. Esta ciudad es cercan

...bristianos: saluo que la escuridad, y la gente que el rey mando estar toda la noche arma
 junta con sus arrabales, les refreno la osadia que mostrauan tener.

Capitulo, cviiij. De como se leuanto el real
 de la buerta de Basta, y se asiento donde primero estaua.



Lo asiento del real que segun auemos dicho se puso en la buerta, fue trabajo
 porque la espesura de los arboles y los barrancos grandes, impedia el assien
 de las tiendas, de tal manera, q̄ a gran pena se ballaua lugar donde buenamen
 se pudiessen armar. Y porq̄ estauã cercanas a las estanças de los enemigos de
 e podria recrecer peligro a los del real: mado el rey q̄ las guardas de aq̄lla noche fu
 fornecidas de mas gētes, y q̄ se repartiessen en tres lugares. Y allende de los caualler
 e guardas fue necesario q̄ otra gēte de la buerte estuuiesse arm

La ville dans la littérature allemande du Moyen Âge (*Sangspruchdichtung*, grand poème didactique, chroniques urbaines)

DANIELLE BUSCHINGER
Université de Picardie Jules Verne

De tous temps les villes ont été les centres de la vie économique, sociale, culturelle et politique. Au Moyen Âge leur vitalité s'est exprimée par la construction d'imposantes cathédrales¹. Le plus ancien et le plus célèbre témoignage sur la richesse d'une ville est celui de Thomas d'Angleterre dans son *Tristan* : « Lundres est mult riche cité » (2805). C'est la meilleure ville de la chrétienté, la mieux fortifiée et la mieux située et dont les habitants vivent agréablement. Habitants industriels, ville où arrivent marchandises de tous les pays du monde et marchands chrétiens. C'est la ville où le roi Marc habite ». L'éloge de la ville de Londres (2805-2816) que fait le poète pourrait être un indice tendant à prouver que Thomas était d'origine citadine, peut-être insulaire. Le poète vante la prospérité de la cité, ses fortifications et sa situation, mais aussi la vie agréable et joyeuse de ses habitants, leur générosité et leur honneur. C'est le cœur de l'Angleterre, la résidence, voire la capitale, du roi Marc, qui n'est plus seulement roi de Cornouailles, comme chez Eilhart von Oberg.

Comment désigner l'habitat urbain en Allemagne au Moyen Âge ? Sébastien Rossignol parle des « difficultés de définir le phénomène urbain du haut Moyen Âge »². Il cite l'historien allemand Walter Schlesinger qui « constata que le mot *civitas*, dont *urbs* était considéré comme un synonyme, avait toujours été traduit par le mot *burg*... ». Schlesinger résuma ses observations en un dicton fameux : selon lui, du VIII^e au XII^e siècle, « *Burg ist gleich Stadt* » : la *civitas* est une *burg* qui est une ville³. Sébastien Brather expose « l'énorme variété qui existe au sein des formes d'habitat que l'on range habituellement dans la catégorie générale d'urbain »⁴. Brather distingue notamment entre *Seehandelsplätze* [places de commerce maritime] et *Burgstädte* [complexes d'habitats proto-urbains reliés au pouvoir politique] et met l'accent sur « l'importance historique incontournable du droit urbain »⁵.

Dans une communication présentée à un colloque organisé sur la ville à Boulogne sur Mer en novembre 2017, j'ai montré que dans un nombre limité de textes du XII^e et du XIII^e siècles (essentiellement la tradition de *Tristan*, *Reinhart Fuchs*, *Chronique rimée de Livonie*), *stat* et *burc* étaient parfois interchangeables ; souvent il apparaissait que la *stat* est issue d'un *burc*. Les *burgaere*, quant à eux, sont dès le XIII^e siècle des habitants des villes jouissant du droit de bourgeoisie, qui accorde libertés, justice, protection et droits, et astreints en tant que tels à un genre de service militaire. En conséquence, on pourrait penser que *stat* désigne toujours une

¹ « Die Städte waren die Zentren des wirtschaftlichen, gesellschaftlichen und kulturellen Lebens, deren Vitalität ihren beeindruckenden Ausdruck im Bau imposanter Kathedralen fand », Heribert R. Brenning, *Der Kaufmann im Mittelalter. Literatur – Wirtschaft – Gesellschaft*, Pfaffenweiler, Centaurus-Verlagsgesellschaft, 1993, p. 77.

² Sébastien Rossignol, *Aux Origines de l'identité urbaine en Europe centrale et nordique. Tradition culturelles, formes d'habitat et différenciation sociale (VIII^e-XII^e siècles)*, Turnhout, Brépols, 2013, p. 11.

³ *Ibid.*, p. 12 et 14.

⁴ Sébastien Brather, *Archäologie der westlichen Slawen. Siedlung, Wirtschaft und Gesellschaft im früh- und hochmittelalterlichen Ostmitteleuropa*, Berlin / New York, De Gruyter, 2001, p. 140-154, p. 19

⁵ *Ibid.*, p. 18.

ville franchisée⁶. Ici je vais d'abord étudier la place qu'occupe la ville dans la *Sangspruchdichtung* et le grand poème didactique, puis je prendrai en considération quelques chroniques urbaines en Allemagne.

La ville dans la *Sangspruchdichtung* [le discours chanté] et le grand poème didactique

Les mécènes des *Sangspruchdichter* sont presque uniquement des membres de la haute noblesse – rois, princes, ducs et comtes –, les petits nobles sont rares et la bourgeoisie des villes joue un rôle négligeable. Seules les plus grandes des cours (ainsi Heidelberg, Munich, Prague, Vienne) ont marqué de leur empreinte ce genre littéraire. En comparaison du grand nombre de mécènes princiers (il y a plus de soixante-treize noms en tout), le nombre des villes qui encourageaient les arts est infime. Le poète du XV^e siècle, Michel Beheim, est le seul à avoir établi la liste de ses mécènes, essentiellement des princes, rois et même un empereur⁷. Beheim passe cependant sous silence qu'il était également au service de nombreuses villes, ce qui est prouvé par des documents d'archives (il fut rémunéré par les villes d'Augsbourg, de Vienne et de Nördlingen). Les villes de Nördlingen et de Nuremberg ont donné salaire à Muskatblut (1^{ère} moitié du XV^e siècle). Il est donc manifestement erroné de vouloir mettre le développement et la pratique de la « poésie du discours chanté » en rapport avec le développement de la ville médiévale et de la bourgeoisie citadine.

La ville joue également un rôle négligeable parmi les thèmes abordés par les poètes. Cependant une évolution favorable à la ville se dessine de façon très timide.

« Guerre du margrave »

Bien qu'au cours du XIII^e siècle les villes commencent à jouer un rôle important dans la vie politique (par exemple la ligue des villes rhénanes et la Hanse), cette évolution n'est nullement reflétée dans la *Sangspruchdichtung*. Ce n'est que dans la deuxième moitié du XIV^e siècle (entre 1347 et 1410) où il y a des démêlés à l'intérieur des villes et où les villes livrent des combats violents contre les princes de l'Empire que la ville commence à jouer un rôle dans la *Sangspruchdichtung* dans laquelle sont rapportés des événements locaux du point de vue des habitants des villes ou d'un parti urbain. Par exemple Keppensen (ou Kempensen) (LHL I, 21)⁸ parle d'une attaque subie par la ville de Lüneburg, et ce du point de vue du parti de Lüneburg ; un poète anonyme (LHL I, 24) parle de la victoire des habitants de Stendal sur une armée des comtes du Harz du point de vue du parti de Stendal.

La « Guerre des villes ou du margrave » (fin juin 1449-juillet 1450)⁹ oppose, sous le commandement du margrave Albrecht Achille de Brandebourg-Ansbach, le burgrave de Nuremberg, une coalition de princes, parmi lesquels se trouve Dietrich von Erbach, archevêque de Mayence, à la ligue des villes souabes, franconiennes et bavaroises de l'Allemagne du sud

⁶ Voir Manfred Groten, *Die deutsche Stadt im Mittelalter*, Stuttgart, Reclam, 2013 (RUB19066).

⁷ Ce sont l'empereur Frédéric III (jusqu'à 1466), le roi Christian I^{er} du Danemark et le roi Ladislas Posthume de Hongrie et Bohême (mort en 1457), ainsi que des princes territoriaux, le margrave Albert de Brandebourg, le duc Albert III (mort en 1460) et le duc Albert IV de Bavière qui était également le mécène de Ulrich Fueterer, le duc Albert VI d'Autriche (mort en 1463), le comte Ulrich II de Cilli (mort en 1456), le comte Eberhard V de Wurtemberg et le comte Frédéric I^{er} le Victorieux du Palatinat (mort en 1476).

⁸ *Die historischen Volkslieder der Deutschen vom 13. bis 16. Jahrhundert*, Gesammelt und erläutert von R. von Liliencron, Leipzig, 1865-1867.

⁹ Stefan Hohmann, *Friedenskonzepte. Die Thematik des Friedens in der deutschsprachigen politischen Lyrik des Mittelalters*, Köln / Weimar / Wien, Böhlau, 1992 (Ordo. Studien zur Literatur und Gesellschaft des Mittelalters und der frühen Neuzeit. Vol. 3), p. 381-385.

(essentiellement Augsbourg et Ulm), sous la conduite de Nuremberg qui renforce ses fortifications et prend des mesures pour l'approvisionnement de sa population. Les villes voulaient en premier lieu conserver leur autonomie, et ne pas être intégrées dans les territoires, en train de se constituer, des princes territoriaux. Dans cette guerre, Michel Beheim qui était au service du margrave Albrecht Achille prend parti, de façon compréhensible, pour les princes contre les villes¹⁰ :

- 54 : fable contre les traités entre les villes et princes de l'Allemagne du sud, quand le margrave, qui était vraisemblablement le commanditaire, a dû restituer ses conquêtes faites pendant la guerre des villes (1453) ;
- 318 : fable sur la guerre elle-même : Beheim condamne l'arrogance des *pauren in den steten* [des paysans dans les villes, nom donné par le poète aux habitants des villes pour les disqualifier], qu'il compare avec le *übermut* [la *superbia*] de Lucifer (v. 70), parce que comme lui ils troublent l'*ordo* voulu par Dieu (environ 1449) ;
- 55 : fable qui parle des princes vaillants et des citadins peureux ;
- 323 raconte une expérience vécue de Beheim : les strophes I/II se réfèrent à janvier 1450, quand le margrave Albrecht et d'autres princes ont mené sans succès le 12.1.1450 à Heidelberg des négociations avec les villes ;
- 410 couvre les habitants des villes des pires invectives et insultes.

Contrairement à Michel Beheim, « porte-parole du parti de la noblesse »¹¹, Ulrich Wiest (LHL I,89) et Hans Rosenplüt, « l'auteur citadin le plus marquant du xv^e siècle »¹² (LHL I, 93/ Reichel 203-19 « *Der Margrafenkrieg* » [La guerre du margrave]), qui a écrit un poème à la gloire de Nuremberg, « *Der Lobspruch auf Nürnberg* » (Reichel, p. 220-234)¹³, et un autre à celle de Bamberg, « *Der Lobspruch auf Bamberg* » (Reichel, p. 235-240), en revanche, prennent dans cette querelle le parti des villes : Rosenplüt parle du point de vue de Nuremberg qui dans la « guerre des villes ou du margrave » avait le rôle de commandement et, le 11 mars 1450, remporta même la victoire sur le margrave Albrecht Achille à l'étang de Pillenreuth : entre autres choses le poète décrit la situation dans la ville elle-même pendant et après la guerre et considère la ville comme un havre de paix et comme « l'idéal d'une société harmonieuse dans laquelle les différents membres vivent pacifiquement les uns avec les autres et où le droit et l'ordre sont assurés » (v. 408-409)¹⁴. (Voir aussi les trois poèmes anonymes LHL I 91, LHL I 92 A et B, qui représentent également le parti des villes ; LHL I 90, d'un anonyme, qui plaide la cause des princes, est sans doute une réaction au chant d'Ulrich Wiest LHL I 89¹⁵).

Doctrines des états : la place de la ville et des bourgeois dans la société

Dans la poésie du « discours chanté » de la fin du Moyen Âge, s'affrontent deux conceptions différentes de la société : la hiérarchie courtoise traditionnelle *grâven, ritter, vrîen, dienstman* [comtes, chevaliers, libres, ministériaux], et l'ancienne formule *orare, pugnare*,

¹⁰ Ulrich Müller, *Untersuchungen zur politischen Lyrik des deutschen Mittelalters*, Göppingen, Kümmerle Verlag, 1974 (Göppinger Arbeiten zur Germanistik 55/56), p. 246-267.

¹¹ « Sprachrohr der Adelspartei », Stefan Hohmann, *op. cit.*, p. 396.

¹² « der prominenteste "Stadtator" des 15. Jahrhunderts », *Ibid.*, p. 401.

¹³ « *Der Lobspruch auf Nürnberg* », Hans Rosenplüt, *Reimpaarsprüche und Lieder*, Jörn Reichel, éd., Tübingen Max Niemeyer Verlag, 1990, p. 220-234. Cf. Stefan Hohmann, *op. cit.*, p. 407-412.

¹⁴ « *als das Ideal einer harmonischen Gesellschaft, in der alle einzelnen Glieder in Frieden miteinander leben und Recht und Ordnung gesichert sind* ».

¹⁵ Ulrich Müller, *op. cit.*, p. 236-237.

*agricola-laborare*¹⁶. Ce n'est qu'à la fin du Moyen Âge tardif que le Tiers-Etat s'est scindé en deux : en habitants des villes, essentiellement les artisans, qui constituaient une élite, et la masse de ceux qui travaillaient (*laboratores*)¹⁷.

Tandis que Boppe (HMS II 380 : I 12 ; Alex 44)¹⁸ évoque les « *burger in den stetten* » [les bourgeois dans les villes] seulement comme les victimes d'un mauvais souverain et les cite comme témoins, Hardegger, quant à lui, dénombre avant le milieu du XIII^e siècle les villes parmi les puissances politiques : « *künig, vürsten, graven, vrîen, dienest man, die starken stete in al der werlte* » [roi, princes, comtes, hommes libres, ministériels, les villes puissantes dans le monde entier] (HMS II 136 : I 12), et il cite le marchand et le paysan dans une énumération des ordres sociaux : rois, princes, comtes, ministériels, hommes libres, prêtres, monastères noirs et les blancs, plus d'un marchand, paysans (HMS II 137 : IV « *künige, vürsten, graven, dien[e]st man, vrije herren, pfaffen, swarziu kloster unt diu wizen, mangel kouf man, gebur[e]* »). Mais c'est plutôt une exception, car la ville en règle générale est vue de façon plutôt négative comme le lieu du mensonge : « *lüge ist in der stat* », écrit Marner (XV 17,15), qui la désigne comme le lieu où séjournent de vils gens de rien (XV 13, 21 « *übele schalke* »)¹⁹.

Muskatblut²⁰ blâme en G 73, une véritable revue des états, tous les états, sans oublier les habitants des villes et les paysans : v. 31sq. *Furst erenrich [...] herre wol geboren [...] beide ritter vnd knechte, / Priester, amptlude [...] burger, büman* [princes comblés d'honneurs, seigneurs bien nés, aussi bien chevaliers qu'hommes d'armes, prêtres, hommes chargés d'un office, bourgeois, paysans] sont tous rendus responsables pour l'injustice, la violence et la corruption qui règnent dans l'Empire.

Dans l'ordre social, fort conservateur, ébauché par les *Sangspruchdichter*, il n'est chez aucun poète question des habitants des villes en tant que tels. Les marchands (*koufliute*) ne sont mentionnés qu'en passant, dans une critique acerbe de ceux-ci, critique qui reflète l'opposition de l'Église contre le commerce. Au Moyen Âge tardif on assiste cependant à l'essor d'une nouvelle catégorie sociale, la bourgeoisie, qui n'a pas été prise en considération par la littérature. Dans la hiérarchie sociale urbaine le marchand²¹ joue de fait un rôle important : c'est ainsi, par exemple, que, comme le rappelle Pierre Monnet²², « le Conseil est dominé par les marchands... Il demeure le pivot du système en tant que porteur de privilèges de commerce ». Le prédicateur franciscain Berthold von Regensburg déclare « que les marchands étaient utiles

¹⁶ Cette expression fut forgée, entre autres selon le principe de la Trinité, d'un côté aux IX^e et X^e siècles en Angleterre par le roi Alfred le Grand (893-901) et par Ælfric (vers 995), de l'autre au IX^e siècle par le moine Haymon d'Auxerre et au XI^e siècle par Adalbéron de Laon (entre 1027 et 1031) et Gérard de Cambrai (vers 1024) sur la base d'anciennes traditions (Grégoire le Grand, 590-604 ; saint Augustin, 354-430 ; Denis l'Aéropagite, vers 500 ; Boèce, vers 480-vers 524) et fut développée ensuite essentiellement au XII^e siècle. Cette seconde conception tripartite de la société fut introduite dans la littérature par Benoît de Sainte Maure à la cour de Henri II Plantagenêt dans l'*Estoire des ducs de Normandie* (entre 1173-1175 et 1180-1185), ce qui prouve qu'elle fut généralement acceptée et était devenue un lieu commun. Voir Georges Duby, *Les Trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris, éditions Gallimard, 1978, p. 11-12.

¹⁷ *Ibid.*, p. 424-425.

¹⁸ Friedrich Heinrich von der Hagen, éd., *Minnesinger. Deutsche Liederdichter des XII., XIII. und XIV. Jahrhunderts*. 4 Teile. 3 Bände. Leipzig, Verlag von Johann Ambr. Barth, 1838 (HMS). Heidrun Alex, éd., *Der Spruchdichter Boppe*, Edition-Übersetzung-Kommentar, Tübingen, Niemeyer, 1998.

¹⁹ Philipp Strauch, éd., *Der Marner*, Strasbourg / Londres, Trübner, 1876 (*Quellen und Forschungen zur Sprach- und Culturgeschichte der germanischen Völker XIV*). Mit einem Nachwort, einem Register und einem Literaturverzeichnis von Helmut Brackert, Berlin, De Gruyter, 1965.

²⁰ Eberhard von Groote, éd., *Lieder Muskatblut's*, Cologne, DuMont-Schauberg, 1852.

²¹ Heribert R. Brenning, *Der Kaufmann im Mittelalter. Literatur – Wirtschaft – Gesellschaft*, Pfaffenweiler, Centaurus-Verlagsgesellschaft, 1993.

²² Pierre Monnet, *Villes d'Allemagne au Moyen Âge*, Paris, Éditions Picard, 2004, p. 36-39 et p. 94-95. Voir aussi Eberhard Isenmann, *Die deutsche Stadt im Mittelalter (1150-1550). Stadtgestalt, Recht, Verfassung, Stadtr Regiment, Kirche, Gesellschaft, Wirtschaft*, Vienne / Cologne / Weimar, Böhlauverlag, 2012, p. 62.

parce qu'ils apportaient "d'un pays dans un autre" les biens nécessaires »²³. Rappelons la constitution du système hanséatique²⁴.

Dans ce cadre se dessine chez Hugo von Trimberg (vers 1230 – vers 1313)²⁵ une réhabilitation du marchand, du moins de celui qui fait du commerce avec des pays éloignés ; de fait, le poète prend en compte, comme certains théologiens et spécialistes du droit ecclésiastique, les grands dangers auxquels ces marchands sont exposés dans l'exercice de leur profession (8175-6). Et Hugo von Trimberg insiste certes sur l'égalité de tous les états devant Dieu (505 ff.), mais il va, comme les autres poètes, jusqu'à penser que celui qui essaie de toucher à l'*ordo* commet un péché contre Dieu et annonce la fin du monde (4485 ff.). Hugo von Trimberg accuse également les marchands de tromper leur prochain, de mentir, de faire la guerre et d'être déloyaux et perfides (6199 f., 4687 f. « *Man siht vil wênic koufliute ûf erden / Mit triuwen und wârheit rîche werden* » 8297 ff.) [on voit peu de marchands sur la terre qui deviennent riches loyalement et honnêtement].

La réhabilitation du marchand, commencée timidement par Hugo von Trimberg, se poursuit avec plus d'énergie, avec Heinrich der Teichner (1310-1372/78) qui estime que les marchands sont un groupe social utile. Cette différence est-elle à mettre en rapport avec le fait que Hugo von Trimberg et Heinrich der Teichner dépendaient moins d'un mécène que les « *Sangspruchdichter* » et pouvaient davantage exprimer leurs propres opinions qu'eux ?

Les discours rimés du Teichner témoignent de ce qu'il vit à une nouvelle époque. Certes, il défend dans de nombreux discours rimés l'ancienne tradition et réclame qu'on respecte l'ancien *ordnung*, car « *allev ordnung ist von got* » (405,19) [tout ordre vient de Dieu]. Dieu – ou le Saint Esprit (637, 30631) – a établi l'*ordnung* et a donné à chacun sa place dans la création (3, 9-23). L'ordre social – *phaffen, ritter, pawrschafft* (564, 1740) – est organisé de façon hiérarchique et, à la tête de la hiérarchie, se trouve Dieu (435, 79). Dans cet ordre social chacun doit remplir une mission déterminée, chacun est le valet de l'autre et, pour plaire à Dieu et au monde ainsi que pour gagner la félicité éternelle, chacun doit s'en tenir à cet ordre (257, 32-38). Quitter cet *ordo* est *hochvart [superbia]* (511, 51-53). Néanmoins, les discours rimés du Teichner témoignent de ce qu'il vit à une nouvelle époque : l'idée d'*ordo* perd son ancienne signification et on ne peut rien contre cette évolution. On constate une dilatation du cadre social, ce qui est typique pour la deuxième partie du XIV^e siècle²⁶ : selon Heribert Bögl²⁷, le Teichner subdivise les trois états de cette façon (642, 3-81) :

1^{er} état:

- Haute noblesse
- Basse (moyenne) noblesse
- Les membres de la catégorie²⁸ qui ont sombré dans le crime, les chevaliers pillards et les chenapans qui mettent tout à feu et à sang

2^{ème} état :

²³ Cité par Pierre Monnet, *op. cit.*, p. 47.

²⁴ *Ibid.*, p. 60-62.

²⁵ Hugo von Trimberg était un habitant de la ville de Bamberg et un pédagogue averti. Il a passé cinquante ans de sa vie comme maître et recteur de l'école conventuelle de Gangolf à Bamberg. Il n'était pas théologien et se qualifiait lui-même de *leien* [laïc] (184 ; 20640). Hugo von Trimberg, *Der Renner*, Gustav Ehrismann, éd., Stuttgart, 1908-11 (Bibliothek des Literarischen Vereins, Nr. 247-248-252-256). Nouvelle édition avec une postface et des compléments par G. Schweikle, Berlin, De Gruyter, 1970-1971 (Deutsche Neudrucke, Reihe : Texte des Mittelalters).

²⁶ Wolfgang Heinemann, « Zur Ständedidaxe in der deutschen Literatur des 13.-15. Jahrhunderts », *Beiträge zur Geschichte der deutschen Sprache und Literatur*, Halle, n° 92, 1970, p. 413-423.

²⁷ Heribert Bögl, *Soziale Anschauungen bei Heinrich dem Teichner*, Göppingen. Kümmerle, 1975, p. 34-35.

²⁸ Il est remarquable qu'ici on trouve des « *burger* », des habitants des villes, qui eux aussi auraient sombré dans le crime.

- Le pape
- Le clergé séculier
- Le clergé régulier

3^{ème} état :

- Les habitants des villes (v. 65 « *in den stetten die purger* »).
- Les paysans (v. 69 « *pawman* »).

D'une part, notons que la classe sociale des paysans et celle du marchand sont réévaluées. Même si, en d'autres endroits le paysan est critiqué – le Teichner lui reproche paresse et glotonnerie (324, 10-11) –, la classe paysanne est donnée aux autres classes sociales comme modèle. Comme le souligne Heribert Bögl²⁹, par là s'annonce un nouvel ordre social qui repose sur le travail et sur le rendement et qui commence à remplacer l'inégalité qui remonte à la naissance et au sang noble.

Le Teichner aborde le problème du marchand dans le chapitre 617 « *Von kaufleuten* » et rend un jugement tout à fait positif : les marchands sont un « *nutzist volk* » [peuple utile] (617, 2) ; et le poète estime qu'ils sont encore plus utiles que les paysans, dont on dit qu'ils nourrissent tout le monde (616, 12-13). En fait, tous les états sociaux vivent du marchand qui voyage à travers le monde entier et achète et vend des marchandises ; il se place même plus haut dans la hiérarchie que saint Pierre (617, 35-36). Dans la mesure où il ne trouve nulle part le repos, qu'il est toujours en route, il est même supérieur aux apôtres, car ceux-ci pouvaient se reposer et n'avaient qu'un but, accomplir la volonté de Dieu (617, 46-53).

Le *Buch der Rügen*, comme le Teichner à la même époque, ménage les *koufliute*, les marchands, qui vont en Inde, en raison des dangers et des difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur profession et qu'on interprète en leur faveur (1338-9). Mais les *kiufelaer*, les petits épiciers, au contraire, sont comparés à Judas, qui a vendu Dieu. L'auteur du *Buch der Rügen* est même plus sévère envers les petits épiciers qu'envers Judas, car, dit-il, ce dernier a agi pour nous sauver (1374 « *wan ez durch unser heil geschach* »). Dans les poèmes 478 et 479, le Teichner parle des « *burger* » [habitants des villes] en général et il estime qu'ils sont moralement et intellectuellement supérieurs à l'aristocratie. D'autre part, le Teichner aborde dans ce contexte l'opposition *nobilitas morum* et *nobilitas carnis*.

Parmi le petit nombre de poètes qui s'intéressent aux villes et aux citoyens, signalons l'armurier nurembergeois Hans Rosenplüt (vers 1400-vers 1470), originaire de Nuremberg, qui, en 1447, écrit le premier panégyrique d'une ville, « *Der Lobspruch auf Nürnberg* », et dans le poème « *Der Markgrafenkrieg* » [La guerre des villes ou du margrave] (Reichel 203-219 : 19)³⁰, récit d'un témoin oculaire sous forme poétique, qui raconte essentiellement les victoires – en 1450 – de la ville de Nuremberg, soutenue par un millier de mercenaires suisses, il somme l'empereur Frédéric III de soutenir les villes. Dans ce poème qui se caractérise par une allégorie mettant en scène des oiseaux – de l'aigle jusqu'aux serins et aux mésanges –, Rosenplüt évoque même les paysans, représentés comme des mésanges : ils sont exploités par les seigneurs, qui eux sont les vautours. Rosenplüt est le seul poète qui défende une conception fondamentalement favorable aux villes, ce qui est surprenant puisque les villes jouent au cours du Moyen Âge tardif un rôle de plus en plus important dans la vie politique (songeons par exemple aux villes libres d'Empire, ou à la ligue des villes rhénanes ou à la Hanse). Cette évolution ne se reflète en aucune façon dans la *Sangspruchdichtung*. En effet, l'importance croissante des villes n'est pas reconnue, les poètes se montrent plutôt défavorables à leur égard, peut-être parce que les princes, au service desquels ils étaient, essayaient de faire obstacle aux aspirations des villes à l'autonomie.

²⁹ Heribert Bögl, *op. cit.*, p. 96.

³⁰ « *Der Markgrafenkrieg* », Hans Rosenplüt, *op. cit.*, n° 19, p. 203-219, commentaire p. 311-320.

« Der Lobspruch auf Nürnberg » est le premier panégyrique d'une ville daté de 1447 (396 vers)³¹. Au vers 5 Rosenplüt caractérise son poème de « *new* » (vers 3 « *ein newes geticht* »). C'est-à-dire selon l'éditeur Reichel (p. 322) un poème d'un nouveau genre ; avec lui Rosenplüt a introduit un nouveau genre dans la littérature allemande qui, plus tard, sera également pratiqué par Hans Sachs. Au reste, en 1459, il compose un nouveau poème dédié à la ville épiscopale proche de Nuremberg, Bamberg³². Dans le poème de Rosenplüt, Nuremberg apparaît comme la quintessence du commerce, de l'artisanat et de la science, de plus c'est l'une des cinq villes saintes au monde (Jérusalem, Rome, Trèves, Cologne et Nuremberg). En premier lieu il loue la protection sociale, mais aussi la belle fontaine (« *der Schöne Brunnen* » *auf dem Hauptmarkt*, édifée entre 1385 et 1396) : il décrit seulement le premier étage de la fontaine avec les neuf plus valeureux héros, trois païens, trois juifs, qui se sont sauvés de l'enfer, et trois chrétiens, et les sept princes électeurs, qu'il ne nomme pas. Il cite aussi l'organiste aveugle Konrad Paumann (vers 1415-1473), le plus important musicien de l'époque. Il montre enfin que c'est le mode spécifique du gouvernement de la cité, avec le conseil de la ville de Nuremberg, qui explique la prospérité de la ville. En effet, celui-ci ne subit pas l'influence des corporations ni des seigneurs de la ville.

En 1424 un anonyme avait déjà écrit un « Sag von Nürnberg » (163 vers), qui était déjà un panégyrique d'une cité³³. Il s'agissait sans doute d'un poète vagant, étranger à la ville : « *Nurnberg han ich durchgangen gar / Wo ich in der wellt vmb far / Da lob ich Sy (die Nürnberger) mit grossem preys / Wer das nit war nit weys* ». Selon Ingeborg Glier³⁴, l'auteur loue Nuremberg essentiellement parce que la ville abrite les reliques et les bijoux de l'Empire. Il compare Nuremberg avec six autres villes « saintes », Cologne, Bamberg, Rome, Aix-la-Chapelle, Bethléem et Jérusalem. De plus c'est un modèle de bonne éducation.

L'image de la société qui est ébauchée dans la « *Sangspruchdichtung* » et dans le grand poème didactique, est une image foncièrement conservatrice puisque, selon ces poètes, la hiérarchie des états est fixée par Dieu et qu'on ne doit rien y changer. D'ailleurs, au Moyen Âge, l'idée d'une révolution ne pouvait pas même naître, puisqu'on ne pouvait toucher à l'*ordo* voulu par Dieu. Dans cet ordre social la bourgeoisie des villes ne jouait aucun rôle. Après Hugo von Trimberg, le Teichner, qui réhabilite le marchand et introduit la bourgeoisie dans ses poèmes, est le représentant d'une nouvelle époque et d'une nouvelle mentalité. Un siècle plus tard, en 1447, est écrit le premier panégyrique d'une ville, « Der Lobspruch auf Nürnberg », et le poème « Der Markgrafenkrieg » [La guerre des villes ou du margrave], prend résolument le parti des villes contre les princes et les aristocrates.

Les chroniques urbaines en Allemagne à la fin du Moyen Âge. Un exemple : les chroniques de la ville d'Augsbourg

Si la ville n'entre presque pas en ligne de compte dans le mécénat des « *Sangspruchdichter* » et ne joue qu'un rôle très secondaire dans cette poésie, en revanche, le développement des villes en tant qu'entités autonomes au point de vue économique, social et politique a

³¹ « Der Lobspruch auf Nürnberg », *Ibid.*, n° 20, p. 220-234, commentaire p. 320-326. Voir aussi Jörn Reichel, *Der Spruchdichter Hans Rosenplüt*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1985.

³² « Der Lobspruch auf Bamberg », Hans Rosenplüt, *op. cit.*, n° 21, p. 235-240, commentaire p. 326-328.

³³ Sag von Nürnberg, *Fastnachtspiele aus dem fünfzehnten Jahrhundert*, partie III, Adelbert von Keller, éd., Stuttgart, 1853 (Bibl. Des Litterarischen Vereins in Stuttgart 30), p. 1168-1171.

³⁴ Ingeborg Glier, « Die Sag von Nürnberg », *Die deutsche Literatur des Mittelalters. Verfasserlexikon*, Berlin / New York, de Gruyter, 1992, vol. 8. S, col. 500-501.

entraîné en Allemagne la naissance d'un genre spécifique, celui des chroniques urbaines³⁵, qui contribuent « à fixer la mémoire de la ville »³⁶.

Alors que les chroniques universelles, comme celle d'Heinrich von München au XIV^e siècle, et les premières chroniques urbaines, comme celle de Cologne par Gottfried Hagen (vers 1270) sont en vers, les auteurs des chroniques urbaines du XV^e siècle ont choisi la prose en tant que véhicule. Dans le Moyen Âge tardif la prose, en effet, a supplanté les vers aussi bien dans le genre romanesque que dans le genre de la chronique. La prose est, comme l'écrit Thüring von Ringoltingen, garante de la vérité : elle signifie d'emblée la vérité. Elle convient donc parfaitement à l'Histoire, au genre historique qu'est la chronique.

Les commanditaires des chroniques urbaines sont les familles patriciennes, qui détiennent le gouvernement des villes et au service desquelles se trouvaient d'abord essentiellement des clercs. C'est pourquoi ce type d'historiographie s'est, au début, fondé sur les traditions aussi bien de la poésie classique que de l'historiographie latine et allemande qui l'avaient précédée et qui continuaient d'être pratiquées. Bientôt la nécessité de s'affirmer dans le présent évinça le regard universaliste, jeté sur un passé lointain, et de nouveaux thèmes et sujets s'imposèrent à l'historiographe urbain. Il s'agit avant tout des luttes des bourgeois pour leur liberté et leur autodétermination, des conflits sociaux et religieux spécifiques aux villes, de l'ouverture et de la sécurité des routes commerciales, de la diversité des modes de vie à l'intérieur des remparts de la ville et beaucoup d'autres thèmes qui émouvaient les citadins.

La chronique urbaine est à peine représentée en Angleterre et en France³⁷. En revanche, il y a dans l'Empire beaucoup de chroniques urbaines, dont le nombre croît au XV^e siècle à une époque où, comme le souligne Pierre Monnet³⁸, « la territorialisation de l'Empire est de plus en plus défavorable au monde urbain ». Seules furent imprimées les chroniques qui pouvaient laisser espérer un débouché satisfaisant, et cela est bien compréhensible. Parmi les chroniques urbaines la *Cronica van der hilliger Stat van Coeln* avait les meilleures chances, ce qui s'est vérifié, car il existe encore environ cent exemplaires de cette chronique de par le monde, d'autant plus qu'elle est magnifiquement illustrée³⁹.

Ici je vais prendre en considération trois chroniques de la ville d'Augsbourg, celle de Sigmund Meisterlin, celle de Burkhard Zink, enfin celle de Hektor Müllich (toutes les trois du XV^e siècle). Dans la masse des informations je choisirai quelques faits intéressants.

Sigismund Meisterlin (1435-peu après 1497)

Ce n'est qu'après le milieu du XV^e siècle que fut écrite à Augsbourg la première chronique urbaine *stricto sensu*. En 1456, Sigismund Meisterlin, un moine bénédictin du monastère St. Ulrich et Afra, écrivit une chronique de la ville de Nuremberg. Ce moine était sans doute originaire d'Augsbourg et trente ans plus tôt il avait achevé sa *Chronographia Augustensium*, qui traitait de toute l'histoire de la ville d'Augsbourg depuis les origines jusqu'au XV^e siècle. Lors de nombreux voyages Meisterlin était entré en contact avec le pré-

³⁵ Peter Johanek, éd., *Städtische Geschichtsschreibung im Spätmittelalter und in der frühen Neuzeit*, Cologne / Weimar / Vienne, 2000.

³⁶ Pierre Monnet, *op. cit.*, p. 191.

³⁷ Peter Johanek, *op. cit.*, p. XIII (note 31) souligne qu'en Angleterre, seule la ville de Londres produit une historiographie digne de ce nom, et qu'en France des bourgeois ou clercs écrivent jour après jour des notes analogues à des journaux intimes, par exemple au XV^e siècle, les notes de Jean Maupoint, le *Journal d'un Bourgeois de Paris*, la *Chronique scandaleuse* de Jean de Roye ; plus tard, on trouve la chronique de Jacques Duclercq à Arras, et celles de Philippe de Vigneules à Metz.

³⁸ Pierre Monnet, *op. cit.*, p. 191.

³⁹ Peter Johanek, *op. cit.*, p. XIII, note 31.

humanisme. Entreprise à l'instigation d'un bourgeois d'Augsbourg, Sigmund Gossenbrot, cette chronique fut ensuite, en 1457, sous l'influence du même homme, remaniée « *zu ainem gemainen nutz' deutsch* » [en un allemand d'utilité publique]. Sigismund Meisterlin essaya de remonter le plus haut possible dans le temps la naissance de la ville. C'est ainsi qu'il fit des Souabes les immigrants originels, qui étaient venus dans ce pays après la séparation des peuples et des langues. Cela permit aux chroniqueurs de situer la fondation d'Augsbourg avant la destruction de Troie. Meisterlin poursuit des buts édifiants : c'est pourquoi il traite surtout de l'histoire des saints et des évêques d'Augsbourg, pour laquelle il utilise d'anciennes œuvres biographiques et annalistiques. L'histoire profane est très concise, les derniers siècles, dans lesquels elle prédomine, ne sont représentés que dans un maigre appendice de notices. Dans la rédaction latine, Meisterlin termine sur l'année 1425 ; dans la version allemande (*Chronik und Historia*), il laisse intentionnellement de côté toute l'histoire récente depuis le roi Louis le Bavaurois. Après l'achèvement de la version allemande, Hektor et Georg Müllich établissent leur propre copie illustrée de cette chronique : Georg termine sa copie en avril, Hektor la sienne en juin 1457. Les deux manuscrits luxueux sont conservés⁴⁰. Cette chronique est imprimée à Augsbourg en 1522 par Melchior Ramminger, avec la suppression cependant des huit premiers chapitres, sous le titre de *Ein schöne Croninck vn(d) Hystoria wye nach Der Synndtfluss Noe. Die teütschen dar speipar volck jren Anfang empfangen haben: besonderden ersten namen schwaben gehaissen worden Wa vnd wie sy vo(n) ersten gewonet vn(d) ausgebraut worde(n)*. Il y a encore trois exemplaires de cet imprimé, dans les bibliothèques universitaires de Fribourg en Brisgau et de Tübingen, de même qu'à la Bibliothèque du Land de Wurtemberg à Stuttgart (*Württembergische Landesbibliothek*). Le fait que la *Chronique d'Augsbourg* de Meisterlin ait été imprimée montre que le chroniqueur avait touché le goût et les intérêts du public contemporain.

Burkhard Zink (vers 1396-1474/75)

De la *Chronique de Nuremberg* de Heinrich Deichsler (1488-1506) il ne faut pas déduire que la bourgeoisie était seulement intéressée par les faits divers. La chronique, plus ancienne et d'un niveau supérieur, de l'Augsbourgeois Burkhard Zink⁴¹ le prouve à l'évidence. Burkhard Zink était fils d'un tisserand et commerçant fortuné de Memmingen. A dix-huit ans il commença son tour de compagnonnage comme écolier vagant en Souabe. En 1415 il alla dans la ville d'empire d'Augsbourg, où il occupa à plusieurs reprises d'importantes charges municipales. Après de nombreux échecs, il fit carrière comme négociant des couches moyennes et fit du commerce jusqu'à Chypre. Entre 1450 et 1468, il mit par écrit, de sa propre initiative, les événements qui lui paraissaient remarquables dans sa ville et à son époque. C'est ainsi que naquit une vaste œuvre, composée de quatre livres et qui contient dans le troisième livre sa propre autobiographie. Les différentes parties indépendantes sont marquées par des introductions et conclusions particulières.

Le premier livre est la copie d'une chronique écrite peu après 1400, la plus ancienne chronique bourgeoise d'Augsbourg, transmise anonymement (1368-1406). Zink, qui commence par l'introduction d'une nouvelle constitution des corporations en 1368, ne copie

⁴⁰ Dieter Weber, *Geschichtsschreibung in Augburg, Hektor Müllich und die reichsstädtische Chronistik des Spätmittelalters*, Augsbourg, 1984 (Abhandlungen zur Geschichte der Stadt Augsbourg, 30), p. 59 sqq.

⁴¹ *Chronik des Burkard Zink (1368-1468)*, F. Frensdorff, éd., *Chroniken der deutschen Städte*, vol. 5 (*Die Chroniken der schwäbischen Städte, Augsbourg*, vol. 2, Leipzig 1866 (Réimpression Göttingen 1965), p. 1-330. Heinrich Schmidt, « Die Augsburger Chronik des Burkhard Zink », *Die deutschen Städtechroniken als Spiegel des bürgerlichen Selbstverständnisses im Spätmittelalte*, Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 1958, p. 29-38.

jamais simplement son modèle, il l'adapte, le renouvelle (« *erneuert* ») : « *und ist ze wissen, dass ich Burkhart Zingk diß geschicht...abgeschriben und erneuert han auß einem andern alten büechlin* » (p. 53). D'après ses propres déclarations, Zink a achevé ce premier livre en 1466.

Le deuxième livre donne des nouvelles concernant essentiellement la ville d'Augsbourg, d'après une source elle aussi anonyme, et d'après les expériences personnelles de Zink des années 1401-1466. Le chroniqueur écrit au début du deuxième livre : « *Hernach stat geschriben alle land, stett und märk, gegend und dörfer, die ich Burkhart Zingg bei meinen tagen erfahren und in den ich gewesen bin* »⁴².

Le troisième livre est constitué par l'autobiographie de Zink, qui raconte son origine et ses expériences jusqu'en 1456 et qui est suivie d'une chronique familiale, qui commence avec la mort de ses parents.

Le quatrième livre est le plus volumineux de tous : écrit pour la plus grande partie en même temps que les événements narrés, il commence en 1416 et s'achève en 1468. Zink se tourne dans cette partie vers les événements survenus jusqu'en 1468, qu'il a lui-même vécus et auxquels souvent il a pris une part active ou dont il a entendu parler : fréquemment il commence ses rapports par « *man sagt* » [on dit]. En gros, l'auteur procède selon l'ordre chronologique. Il s'appuie sur des informations orales, sur des notes officielles du conseil de la ville et sur des observations personnelles. Cela explique très bien que Zink ait remanié par deux fois le même laps de temps, dans le deuxième et le quatrième livre.

Surprenant est le vaste horizon de cet auteur, qui s'intéresse surtout aux points suivants :

- Les événements du quotidien ; les procès, les monnaies et les prix, par exemple les prix des denrées alimentaires dans sa ville natale; ou bien encore la « grande mort » (*das große sterben*) de 1430 (lui-même a perdu alors deux filles) ; les famines ; les persécutions et l'expulsion des juifs ;
- La guerre entre Zurich et les Confédérés en 1442 ; il traite également avec une certaine ampleur de la guerre, appelée « guerre des villes ou du margrave », entre une coalition de princes, sous le commandement du margrave Albrecht Achilles von Brandenburg, et l'union des villes de l'Allemagne du sud, principalement sous la conduite de Nuremberg et qui éclata en 1450. Le chroniqueur présente les deux parties en présence et énumère (de façon pas tout à fait exacte) les villes qui ont participé à la guerre. Il souligne avec insistance que les villes d'Empire n'ont pas suffisamment soutenu Nuremberg. Burkhard Zink fait brièvement allusion à son rôle dans la guerre. Zink rend compte de façon très détaillée de son activité de voyages et il énumère tous les pays qu'il a visités.
- Il parle encore du Concile de Constance en 1415, de Jan Hus, qui « *was ein großer geleter maister zu Prag [...] der was in etlichen stucken uynd articuln wider christenlichen glauben* », auquel le roi Sigismund a promis un sauf-conduit (« *ain frei sicher gelait* ») et qui malgré cela a été capturé apparemment à cause d'une décision du pape, puis brûlé le 6 juillet 1416 ; il parle de Hieronymus, qui fut exécuté le 30 mai 1416, des hussites et des guerres des hussites, qui, selon le chroniqueur, sont dues au fait que le roi Sigismund avait voulu réprimer l'hérésie (« *den unglauben geren gewendt* ») ; les habitants de Prague auraient bien accepté le roi comme souverain s'il leur avait permis de garder leur religion. La guerre éclata en 1420, dont le pape avait implicitement proclamée « guerre sainte ». Burkhard Zink est l'un des seuls chroniqueurs à ne pas être hostile à Jan Hus. Zink écrit au début que le roi a causé cette guerre, parce qu'il voulait défendre la foi chrétienne, et pour

⁴² *Chronik des Burkard Zink (1368-1468)...*, p. 104.

finir il demande : « *wes ist die schuld ? Allain von unser aller großer sünd wegen* ». C'est toute l'humanité qui, à cause de tous ses grands péchés, est co-responsable (p. 87-97).

- Il traite aussi des relations commerciales de la ville d'Augsbourg, de la vie économique de sa ville natale, de la vente de blé à l'Autriche et Burkhart Zink conte lui-même (p. 161) qu'il a été officiellement chargé par le conseil de la ville d'Augsbourg de cette affaire ; il parle enfin de l'état des voies commerciales à travers les Alpes et il fait part des observations qu'il a pu faire lors de ses voyages dans l'espace méditerranéen.

Burkhart Zink est surtout intéressé par la politique : sa méfiance envers les princes est très sensible dans sa conscience politique. Il ne cesse de souligner qu'il prend parti de façon subjective en tant que bourgeois d'une ville d'Empire ; il ne perd jamais de vue la menace des libertés urbaines par les princes ecclésiastiques et laïcs et il déplore à haute voix les succès de ces seigneurs. Zink est inquiet pour la liberté des villes d'Empire et il sent que la ville d'Augsbourg est mise en danger⁴³ : cette peur pour la sécurité de la ville est le fondement de sa conscience politique. Il constate avec regret que les villes ne s'aident plus les unes les autres, mais que chacune mène sa propre politique⁴⁴, et il critique les villes parce que sa propre ville ne reçoit pas leur aide. Au reste, les villes d'Empire sont pour Zink l'Empire, car, dans la mesure où certaines d'entre elles se sont alliées après la guerre du margrave (1450) avec les seigneurs⁴⁵, « *ist das reich alles zertrent* », écrit Zink⁴⁶, et le déclin est proche. Mais il a le bien commun de l'Empire devant les yeux. En résumé, citons Erich Maschke : « Zink écrit l'histoire d'Augsbourg, depuis la politique jusqu'à l'incendie de maisons, et il s'occupe aussi de l'histoire de l'Empire et de l'Église, d'autant plus qu'elle est liée à Augsbourg. Toutefois la chronique est entremêlée de connaissances et d'expériences du marchand qui commerce en pays lointains »⁴⁷.

Comme Zink aborde, dans les parties principales de son œuvre, les événements contemporains, il divise fréquemment l'Histoire en récits isolés et en réflexions sur les événements qu'il représente souvent dans toute leur évolution. Mais cela ne nuit guère au récit, souvent détaillé, qui prend à l'occasion une dimension dramatique ; en effet, la façon dont Zink raconte est vivante et concrète, son style n'est jamais sec, il est animé au contraire de remarques pertinentes et de tournures proverbiales. En somme, nous rencontrons dans cette œuvre un auteur cultivé, doué, qui est l'un des chroniqueurs urbains les plus importants de son époque et dont l'œuvre reflète la conscience et l'énergie des représentants remarquables de la première bourgeoisie. Cette chronique, qui avait certainement été écrite pour un public restreint, vraisemblablement seulement pour la famille et le cercle des amis de l'auteur, n'a pas eu une large sphère d'influence. Ce qui est intéressant est, en effet, la relation de l'histoire de la ville avec sa propre biographie.

La chronique de Burkhard Zink a ceci de particulier que c'est grâce à Paul Hector Mair qu'elle est parvenue jusqu'à nous, car le plus important manuscrit conservé, auquel remontent les autres, vient de l'une de ses collections. Paul Hektor Mair, qui travaillait pour le conseil de la ville d'Augsbourg, est l'auteur lui aussi à la fin du XV^e siècle d'une chronique urbaine, qui

⁴³ Heinrich Schmidt, *op. cit.*, p. 32-33.

⁴⁴ *Chronik des Burkard Zink (1368-1468)*..., p. 228.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 230-231.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 231.

⁴⁷ Erich Maschke, « Er wirtschaftliche Aufstieg des Burkard Zink (1396-1474/75) in Augsburg », *Festschrift Hermann Aubin zum 80. Geburtstag*, Otto Brunner *et al.*, éd., Wiesbaden, Franz Steiner Verlag, 1965, p. 235-262. La citation se trouve p. 236.

est parvenue jusqu'à nous sous la forme de plusieurs imprimés, dont le plus ancien est originaire de Strasbourg en 1539, avec des gravures sur bois de Weiditz : *Bericht vnd anzeigen aller Herren Geschlecht der loblichen Statt Augsburg so vor Fünffhundert vnd mehr Jaren...dasselbst gewonet vnd bis auff Achte abgestorben...*

Hektor Müllich (1418/20 – 1489/90)⁴⁸

Le plus important travail de la fin du xv^e siècle est la chronique de Hektor Müllich. Hektor Müllich est originaire d'une famille fortunée de commerçants d'Augsbourg. Il est né vers 1418-1420. Il avait des connaissances de latin et d'italien. Il voyageait beaucoup. Il figure dès 1456 dans le livre fiscal. Par moments il fait partie du 1% des plus riches contribuables. En 1486, il est à la 39^e place des contribuables. Par son second mariage avec Anna Fugger, Müllich noue des liens de parenté avec les Fugger, dont la maison de commerce est, dans le dernier quart du xv^e siècle, l'une des plus importantes d'Europe. Comme maître de la corporation des boutiquiers (à partir de 1466), il est membre du petit conseil, à partir de 1481 membre du grand conseil. Il fut élu à plusieurs importantes fonctions, mais ne fut jamais bourgmestre. D'après le témoignage des livres fiscaux il doit être mort entre octobre 1489 et octobre 1490.

Hektor Müllich n'était pas seulement chroniqueur ; avec son frère Georg, il était aussi collectionneur (il monta une bibliothèque, qui alla au xvi^e siècle aux Fugger, et acquit par exemple une bible de Mentel et un manuscrit du *Livre de Troie I*, qui est maintenant à la Staatsbibliothek de Berlin), copiste (il copia par exemple en 1457 la version allemande de la *Chronique d'Augsbourg* de Sigismund Meisterlin et la continua pour la période de 1348 à 1456 en brèves notices annalistiques : ce fut le premier essai de Hektor Müllich dans le domaine de l'historiographie et cela le stimula à écrire une chronique propre. Il avait également accès aux cercles du premier humanisme d'Augsbourg.

En continuant la *Chronique d'Augsbourg* de Sigismund Meisterlin, Müllich a pris goût à l'historiographie. C'est pourquoi il se décide plus tard à écrire une ample chronique. Il relate les événements survenus entre 1348 (c'est l'époque de Charles IV) et 1487.⁴⁹ La chronique de Hektor Müllich nous est conservée par cinq manuscrits du xv^e et du xvi^e siècles⁵⁰. En raison du grand nombre de thèmes abordés par Müllich, je ne prends en considération dans ce qui suit que les passages significatifs.

Müllich rend compte de la « mort noire », c'est-à-dire de la peste qui sévit en Europe entre 1347 et 1352, mais aussi en 1463 ; de la situation des Juifs, bien qu'il n'y ait à Augsbourg plus de communauté importante de Juifs ; des litiges entre Augsbourg et les ducs de Bavière

⁴⁸ *Chronik des Hektor Müllich (1388-1487)*, Mathias Lexer et Fr. Roth, éd., *Chroniken der deutschen Städte*, vol. 22 (*Die Chroniken der schwäbischen Städte, Augsburg*, vol. 3, Leipzig 1892 (réimpression, Göttingen 1965), p. 1-273. Dieter Weber, *Geschichtsschreibung in Augsburg, Hektor Müllich und die reichsstädtische Chronistik des Spätmittelalters*, Augsburg, Mühlberger, 1984.

⁴⁹ Il utilisa principalement la Chronique anonyme de 1368 à 1406, qu'il a remaniée de façon critique, de même que du matériel qu'il a lui-même amassé. La chronique de Müllich est le fondement de toute une série de travaux des générations suivantes qui en partie la continuèrent, en partie la complétèrent avec des informations des époques plus anciennes. Citons Jörg Demer qui commence en 1499 sa copie de la chronique de Müllich et la poursuit jusqu'en 1512. Mathäus Müllich prend ensuite l'œuvre de Demer pour base, en range les informations de façon chronologique et la continue jusqu'en 1545. Max Walther remanie la chronique de Müllich et la complète jusqu'en 1510. Le remaniement de Müllich par Walther est utilisé par le commerçant Wilhelm Rehm (1462-1528/29) qui, par son mariage avec Walburga Fugger, une sœur de la femme de Müllich, Anna Fugger (1485) devient le beau-frère de Müllich. Rehm utilise d'autres chroniques de Augsbourg et prend des pièces d'archives en considération. La version de Rehm passe pour le plus important remaniement de la chronique de Müllich.

⁵⁰ Le plus ancien et le plus important est le 2^o cod. Aug. 72 de la bibliothèque d'Augsbourg (avec des gloses de Konrad Peutinger). Les autres manuscrits contiennent en même temps les continuations des quatre remanieurs.

(là, le droit est du côté de la ville impériale) ; des démêlés entre la ville et l'Église : la défense des libertés de la ville d'Empire est la tâche la plus importante de tous les habitants.

Il donne une vue d'ensemble de l'ordre social, et là le lien étroit entre richesse et pouvoir politique est mis en évidence, tandis que toujours le chroniqueur adopte le point de vue des patriciens. Il donne un aperçu des tensions et conflits entre « pauvres et riches », des luttes des bourgeois du Moyen Âge tardif, par exemple du soulèvement des artisans en 1368. À l'opposé de Burkhart Zink, qui relate de façon détaillée la vie économique à Augsbourg et les relations commerciales que la ville entretient avec l'étranger, Müllich ne donne que de brèves informations.

Müllich parle des passe-temps et des mondanités, par exemple des tournois auxquels s'intéressaient les cercles dominants de la bourgeoisie, comme spectateurs mais aussi comme participants⁵¹. Le chroniqueur raconte brièvement le supplice de « *maister Hussen, der die zwietracht des glaubens machet in Behem* » (p. 58) et de Hieronymus, « *des Hussen gesell* » (p. 60), de même que la prise de Prague par les Hussites en 1448 (p. 91), sans nullement entrer dans les détails. Il parle rapidement des impôts spéciaux qui furent levés en 1428 à Augsbourg pour financer les guerres contre les Hussites (p. 171). Il raconte sobrement la défaite dévastatrice d'une armée impériale (« *Man maint [...] das bei 2000 mannen umbkomen seien* »), lors de laquelle les Hussites ont enterré vivant plus d'un prisonnier (p. 159).

En revanche, il parle de façon un peu plus détaillée de l'Ordre Teutonique qui fut chassé en 1457 de Prusse parce qu'il n'avait plus d'argent pour payer les mercenaires et avait dû mettre en gage châteaux et villes que les mercenaires mirent en vente, entre autres la Marienburg que le grand-maître dut quitter en juin 1457. Cela est arrivé aux chevaliers teutoniques à cause de leur orgueil, ajoute Müllich (p. 128-129). Il est aussi question de la deuxième paix de Torun le 19 octobre 1466 et les chevaliers teutoniques sont de nouveau accusés d'orgueil face aux petites gens (p. 207). Lors de cette paix, l'Ordre Teutonique perd tous les territoires qu'il possédait, hormis celui qui reçut plus tard le nom de « Prusse orientale ».

Hektor Müllich en vient à plusieurs reprises à évoquer le danger turc. En s'appuyant sur le récit de voyage du témoin oculaire Johannes Schiltperger⁵² il dit par exemple quels sont l'arrière-plan et le déroulement de la bataille de Nicopolis, qui s'est terminée par une défaite écrasante de l'armée chrétienne (p. 41-45). Müllich donne la date de 1399, bien que la bataille se soit déroulée le 28 septembre 1396. En s'appuyant sur sa source, Müllich voit la cause de la défaite dans les querelles dans l'armée chrétienne⁵³.

Müllich parle évidemment de la chute de Constantinople le 29 mai 1453 ; il évoque la mort de l'empereur de Constantinople, le massacre des « *guoten geschlächten* » et de la population de la ville, la vente de nombreux habitants comme esclaves et, pour finir, la transformation de la plus belle église, « *sant Sophya, zuo ainem tempel des Machmets* » (p. 111). Ce qui frappe dans ce récit c'est que Müllich ne relate que les quelques faits sans prendre position et sans entrer dans le détail des cruautés commises par les Turcs. Enfin il évoque

⁵¹ Il n'y avait pas seulement des tournois pour les nobles, mais aussi uniquement pour les bourgeois. Müllich raconte, par exemple, que lorsque le duc Hans de Bavière séjournait en 1457 à Augsbourg, eut lieu un tournoi faisant suite au tournoi chevaleresque et auquel participèrent aussi des bourgeois (« *ain gesellenstechen, darinn auch burger hie stachen* » p. 122).

⁵² Johannes Schiltperger, *Reisen in Europa, Asia und Afrika von 1394-1427*, Tübingen, 1885 (Bibl. Des Lit. Vereins in Stuttgart CLXXXII).

⁵³ Le duc de Bourgogne et les Français ne voulaient pas accorder à l'empereur Sigismund l'honneur d'ouvrir la bataille. Cela eut pour conséquence que les Français commencèrent la bataille seuls et furent repoussés après une offensive couronnée de succès, que les Hongrois prirent la fuite et que les Chrétiens furent vaincus. Les Turcs se vengèrent cruellement de leurs grandes pertes, tuèrent de nombreux prisonniers ou bien, après que les conseillers eurent prié le sultan de se modérer, car « *sollichs pluotvergiessen möchte von got an im gerochen werden* », ils les vendirent comme esclaves « *überal in die haidenschaft* » (p. 44).

l'expansion des Turcs après la chute de Constantinople⁵⁴. Ce qui caractérise la *Chronique d'Augsbourg* de Müllich est sa concision, la sobriété des comptes rendus, qui sont pour la plupart dignes de foi, l'absence d'engagement personnel du chroniqueur, qui rapporte seulement les faits de façon succincte et laconique.

En conclusion, on pourrait affirmer que l'existence en Allemagne de nombreuses chroniques urbaines, alors que le genre est à peine représenté en Angleterre et en France, est peut-être due simplement à la présence en Allemagne de villes d'empire, dotées de nombreuses libertés qu'il s'agit de défendre. La ville devient, comme le souligne Pierre Monnet⁵⁵ « le point à partir duquel s'observe l'Empire de la même façon que l'Hôtel du Conseil devient le centre à partir duquel s'observe le reste de la cité ». De fait, les chroniques urbaines sont, à côté des monuments de la ville par exemple (hôtel de ville, fontaine de la place du marché, la cathédrale de Strasbourg etc.), un moyen de définir la ville comme communauté juridique, de défendre l'autonomie de la ville, de préserver les libertés urbaines ou de restaurer l'ordre intérieur, bref de contribuer à l'identité de la ville en tant qu'entité.

Conclusion

Malgré le développement des villes dans l'Empire au cours des XIII^e et XIV^e siècles, la ville ne joue qu'un rôle négligeable dans la « *Sangspruchdichtung* ». Les auteurs des grands poèmes didactiques Hugo von Trimberg et, dans une bien plus large mesure Heinrich der Teichner, s'emploient à réhabiliter les bourgeois, en particulier les marchands. A la fin du Moyen Âge naissent dans l'Empire de nombreuses chroniques urbaines qui secondent la conscience et la compréhension que la ville et ses habitants ont d'eux-mêmes : elles « préservent l'identité des villes » et « permettent aussi de sauvegarder leur pouvoir de plus en plus contesté »⁵⁶. L'historiographie urbaine a une fonction essentiellement didactique : elle a pour mission d'instruire les communautés. Elle a de même une fonction politique : elle a été qualifiée de « mémoire collective mise par écrit », de « conscience de la ville »⁵⁷, ou encore de « miroir de la conscience de soi-même de la bourgeoisie »⁵⁸. Elle contribue à la stabilisation de l'ordre établi et, dans ce contexte, on l'utilise comme arme de propagande.

⁵⁴ Dieter Weber, *op. cit.*, p. 135 sqq.

⁵⁵ Pierre Monnet, *op. cit.*, p. 192.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 198.

⁵⁷ *Städtische Geschichtsschreibung im Spätmittelalter...*, p. XIV.

⁵⁸ Heinrich Schmidt, *op. cit.*, p. 10.

La recluse et la ville (XI^e-XIII^e siècles), un bénéfice mutuel

ISABELLE FAURE
Université Paris Est

Village or small town identification with the anchorite was immediate and constant. (...) We can conjecture an England in which a village anchorite was a feature of religious life both commonplace and awe-inspiring; an England whose parish life was enhanced by the residence of one among them who had chosen those difficult ways; an England in which the quality of daily life was enriched by the example of one so low who might become so high. Identification with the anchorite provided the villager with a private conduit to heaven and salvation. The anchorite was a close and visible symbol of holiness.¹

Dès la fin du XI^e siècle, un mouvement d'implication et d'ascétisme individuel vit le jour en Angleterre et un nombre croissant d'hommes et de femmes choisirent de suivre leur ferveur et de vivre pour leur foi, non plus en rejoignant une communauté religieuse, mais en s'isolant du monde. Nous allons nous intéresser ici aux recluses : des femmes qui se sont engagées dans leur foi en s'enfermant dans un reclusoir (une cellule), généralement seules, mais reliées au monde extérieur par des ouvertures, et survivant grâce au soutien de la société (mécènes, donations, servantes...). Le double intérêt de ce phénomène de réclusion est d'étudier le sens et l'impact de cet engagement, autant pour les recluses elles-mêmes que pour la société qui les entourait. Le mouvement des recluses est étroitement lié aux changements sociaux et religieux qui eurent cours aux XI^e et XII^e siècles – renouveau religieux et Conquête normande – et particulièrement à l'émergence de poches urbaines et d'une classe aisée de commerçants et de grands propriétaires terriens. Nous allons nous intéresser ici aux bénéfices mutuels que pouvaient retirer les recluses et les communautés rurales et urbaines au cœur desquelles elles s'installaient

Le mouvement des recluses

Quelques éléments de contexte

Le X^e siècle marque deux étapes majeures, notamment pour l'Église d'Angleterre : d'une part, la fin des vagues d'invasions destructrices des Scandinaves des IX^e et X^e siècles, au cours desquels presque tous les monastères furent pillés ou détruits ; d'autre part, ce que certains historiens appellent la « réforme médiévale », c'est-à-dire les changements qui se produisirent dans les Églises occidentales du continent et d'Angleterre. Les rois qui se succédèrent sur le trône du Wessex, puis sur le trône unifié d'Angleterre, entreprirent de reconstruire la nation comme l'Église tout au long des X^e et XI^e siècles. Ils relancèrent notamment la fondation de nouvelles communautés et la restauration de monastères saccagés ou détruits par les invasions. Cette volonté, et ce besoin, de reconstruire l'Église furent renforcés et complétés par le mouvement religieux réformateur qui émergea sur le continent et commença à influencer l'Angleterre au X^e siècle. Cette réforme « européenne » qui se développa dans le royaume

¹ Ann K. Warren, *Anchorites and their Patrons in Medieval England*, Berkeley/Los Angeles/Londres, University of California Press, 1985, p. 282.

carolingien au IX^e siècle est, pour de nombreux historiens, une réforme bénédictine avant tout, à savoir une réforme institutionnelle visant à réorganiser, assainir et unifier le cadre ecclésiastique en généralisant la règle bénédictine².

Dans les faits, ce renouveau et cette réforme ecclésiastique eurent un impact assez inattendu sur les vocations féminines. Le mouvement, d'abord continental puis anglais, s'accompagna à partir du XI^e siècle et tout un long du XII^e d'une ferveur religieuse croissante et d'une demande de plus en plus importante d'implication dans la vie religieuse, notamment des femmes. Toutefois, ces femmes ayant vocation à la voie religieuse furent confrontées à un problème de déficience d'offres et d'opportunités pour plusieurs raisons. D'une part, cette « réforme bénédictine » s'était concentrée principalement en Angleterre sur le monachisme masculin, et même si des couvents anglo-saxons avaient été rénovés ou de nouvelles communautés avaient été fondées, le nombre de monastères féminins restait limité. Il existait peu de couvents à la fin du XI^e siècle, et les historiens s'accordent pour dire qu'ils étaient confinés au sud de l'Angleterre³. Le XII^e siècle amorça un changement et le nombre de communautés féminines ne fit alors que croître, passant à plus de cent avant la fin du siècle⁴. Après la Conquête normande, le dynamisme religieux et l'apport de riches propriétaires terriens vinrent pallier les manques et de nombreux monastères purent être fondés ou rénovés⁵. En outre, la plupart des communautés fondées au cours du XII^e siècle, sous l'impulsion de la ferveur féminine notamment, étaient de petits prieurés assez modestes, moins sélectifs et bien souvent dépendants des grandes maisons mères des ordres, en plus des grandes abbayes royales⁶. Cependant, le fait que de nombreuses femmes choisirent une voie hors du cadre monastique laisse à penser que cette croissance du nombre de communautés féminines n'était toujours pas suffisante pour répondre à la demande et/ou que ces couvents étaient toujours trop sélectifs pour permettre leur insertion.

² Voir notamment pour la réforme médiévale : Bella Millett, éd., *Ancrene Wisse: Guide for Anchoresses: a Translation based on Corpus Christi College, MS 402*, Liverpool University Press (Exeter Medieval Texts and Studies), 2009, p. 17 ; Michel Rouche, « Les religieuses des origines au XIII^e siècle : premières expériences », N. Bouter, éd., *Les Religieuses dans le cloître et dans le monde, des origines à nos jours*, Publications de l'Université de St Etienne, 1994, p. 23 ; Pauline Stafford, « Church and Society in the Age of Aelfric », Paul E. Szarmach et Bernard F. Huppé, éd., *The Old English Homily and its Background* Albany, State University of New York Press, 1978, p. 11-12.

³ Voir Sarah Foot, *Monastic Life in Anglo-Saxon England, 600-900*, New York, Columbia University Press, 2006, p. 15 et 175 : les cartes « *Map of minsters housing women to c. 850* » et « *Map of houses connected with the tenth-century monastic revolution* » illustrent l'écart dans la répartition des communautés féminines avant les invasions scandinaves, puis au moment du renouveau religieux (X^e siècle).

⁴ Christine E. Fell, *Women in Anglo-Saxon England and the impact of 1066*, Londres, British Museum Publication, 1984, Oxford, Blackwell, 1986, p. 161 ; Paulette L'Hermite-Leclercq, éd. et trad., *La Vie de Christina Markyate*, vol 1 et 2, Paris, CNRS édition, 2007, p. 215 : « ici les chiffres sont éloquentes et les sources concordent. En 1100 il y avait en Angleterre 70 monastères de moines noirs, 8 ou 10 de chanoines, 12 de femmes. Entre 1131 et 1145, le nombre de maisons féminines, et non compris la douzaine de monastères gilbertins, passe de 12 à 22 – 7 sur les 12 se trouvant dans le diocèse de Lincoln, il est vrai le plus vaste d'Angleterre. Entre 1130 et 1165, date à laquelle Christina est encore vivante, le nombre de monastères féminins passe de 20 à plus de 100. » ; Dom David Knowles et R. Neville Hadcock, *Medieval Religious Houses, England and Wales*, New York, Longman, 1953 (réimpression 1971) : voir les tableaux récapitulatifs du nombre de communautés et du nombre de religieuses pour tous les ordres, entre 1066 et 1350, pp. 493-494.

⁵ Pauline Stafford, art. cit., p. 13-14 ; David Knowles et R. Neville Haddock, *op. cit.*, p. 14-18.

⁶ *Ibid.*, p. 28.

Émergence et caractéristiques du mouvement des recluses

Il est difficile de déterminer si ces obstacles amenèrent les femmes motivées par la foi à chercher d'autres voies ou s'ils y contribuèrent, ou bien si l'émergence de solutions alternatives était inhérente à la « réforme médiévale ». Le fait est que de nouvelles voies religieuses se développèrent, reposant notamment sur une recherche d'un ascétisme individuel exacerbé : c'est le retour au désert des premiers chrétiens ou modèle égyptien de l'érémisme, la spiritualité pure encouragée par saint Benoît pour les religieux les plus fervents, qui permettraient d'être au plus près de Dieu. Beaucoup de femmes se tournèrent naturellement, surtout au XII^e siècle, vers cette offre de vie religieuse leur offrant un encadrement spirituel et matériel hors du cadre monastique – certaines peut-être par dépit ou nécessité, parce qu'elles étaient confrontées à un nombre insuffisant et trop exclusif de couvents et ne pouvaient se permettre une indépendance sociale, mais certainement en majorité parce qu'elles étaient attirées par cette expérience d'une ascèse individuelle. Pour Michel Rouche :

La nouvelle vague d'érémisme de la fin du XI^e me paraît être le signal d'un autre déclenchement du mouvement monastique et mystique féminin. Alors que les ermites du X^e ne comportaient, pour ainsi dire, pas de femmes, on voit de nouveau des ermites femmes apparaître à la fin du XI^e siècle. Elles se regroupent autour de prédicateurs errants et dans l'espace de foisonnement et de libre initiative de l'époque, qui coïncide en même temps avec l'élan populaire des croisades, de nouveau des femmes prennent des initiatives importantes dans le monde monastique⁷.

Le XI^e siècle marqua donc le début d'un mouvement croissant de spiritualité féminine qui prit principalement le chemin de la réclusion choisie – les recluses ou anachorètes – ou de l'exclusion volontaire – l'érémisme – et qui s'épanouit pleinement au XII^e siècle.

Il est donc utile d'apporter quelques éléments de définition afin d'identifier deux voies religieuses différentes. Je me rallie à l'interprétation d'Ann Warren ou de Rotha Mary Clay⁸, qui distinguent d'un côté les ermites qui sont retirés du monde mais n'en sont pas coupés totalement puisqu'ils sont libres de sortir de leur ermitage et ne sont soumis à aucun vœu ni aucune règle ; ils doivent normalement obtenir tout de même le consentement de l'autorité ecclésiastique locale. C'est une vision schématique car il existe d'autres formes d'érémisme⁹, mais c'est l'interprétation qui transparaît le plus souvent dans les études sur la question. D'un autre côté, elles définissent les anachorètes ou reclus¹⁰ comme des hommes ou des femmes ayant choisi la voie plus radicale de la réclusion permanente et définitive, c'est-à-dire que l'anachorète devient mort aux yeux du monde car il vit enfermé dans sa cellule, normalement jusqu'à son décès ; par ailleurs, cette réclusion fut règlementée et ritualisée au cours du XII^e siècle, devenant plus contraignante que l'érémisme.

En ces temps de renouveau religieux, de nombreuses femmes choisirent ainsi de devenir ermites plutôt que nonnes – ou peut-être n'en eurent-elles pas le choix, étant trop pauvres pour entrer dans un couvent. Elles se retiraient, comme les hommes, dans la forêt, dans des abris plus ou moins élaborés, seules, ou se rapprochant parfois d'un groupe de semblables. Ce mode de vie constituait donc un isolement assez libre, comme évoqué plus haut, mais dangereux pour

⁷ Michel Rouche, art. cit., p. 24.

⁸ Ann K. Warren, *op. cit.*, p. 7-8 ; Rotha Mary Clay, *The Hermits and Anchorites of England*, Londres, Eyre Methuen, 1914, introduction et p. 73.

⁹ Voir la définition proposée par *The Catholic Encyclopedia* pour « anchorites » / « hermits » par exemple : <http://www.newadvent.org/cathen/01462b.htm>.

¹⁰ Rotha Mary Clay, *op. cit.* L'auteure rappelle les différents noms donnés aux reclus(es) utilisés de façon interchangeable dans les documents : *inclusus, inslusa, reclusus, reclusa, anachorita*.

une femme seule. Dans *De institutione inclusarum*, règlement de vie qu'Aelred de Rievaulx écrivit au XII^e siècle pour sa sœur recluse, il expliquait déjà la différence entre les deux modes de vie et leurs motivations :

Itaque antiqui vel ut vitarent periculum, vel ne paterentur dispendium, vel ut liberius ad Christi anhelarent et suspirarent amplexum, singulariter vivere delegerunt. Hinc est quod plures in heremo soli sedebant, vitam manuum suarum opere sustentantes. Illi vero qui nec hoc sibi secuam, propter solitudinis libertatem et vagandi potestatem, arbitrabantur, includi potius et infra cellulam obstruso exitu contineri tutius aestimabant. Quod et tibi visum fuerit, cum te huic institutioni voveres.

[Voilà donc les motifs qui poussaient les anciens à vivre seuls : échapper aux dangers de la vie en société, éviter ses ennuis, ou bien s'en libérer pour soupirer et languir plus à loisir après l'étreinte du Christ. C'est ainsi qu'un certain nombre « se tenaient assis, solitaires » au désert, y vivant du travail de leurs mains, tandis que d'autres, redoutant la liberté que laisse la solitude et le vagabondage auquel elle expose, jugèrent plus sûr de s'enfermer dans une cellule dont ils faisaient murer l'entrée. Tel est précisément le motif qui t'a incitée à te vouer à ce genre d'existence]¹¹.

Pour Michel Rouche, le modèle des recluses serait justement apparu en réaction à cette dangerosité de l'érémitisme, pour les femmes surtout¹². La réclusion prit en effet le pas sur l'érémitisme, probablement car elle représentait un sacrifice personnel immense répondant aux attentes du mouvement ascétique, tout en garantissant un soutien spirituel et matériel à vie de la part de l'Église et de la communauté. La réclusion devint ainsi le modèle dominant de la période.

Pour ce qui est des caractéristiques principales du mouvement des recluses, Ann Warren¹³ établit qu'il progressa géographiquement, puisque l'on trouvait des reclusoirs dans toute l'Angleterre au XII^e siècle, et démographiquement, car le nombre de recluses augmenta principalement au XII^e pour se stabiliser au XIV^e siècle. Il progressa du point de vue de la répartition hommes/femmes : le mouvement, majoritairement masculin aux X^e et XI^e siècles, se féminisa à partir du XII^e, offrant un rapport de cinq femmes pour trois hommes, qui allait encore s'accroître au XIII^e siècle. Contrairement à la voie conventuelle qui resta assez sélective jusqu'au XIII^e siècle, l'origine sociale ne semble pas en revanche avoir fait obstacle à ce choix de vie en réclusion. Warren s'est appuyée sur les documents contemporains à l'étude – chartes de donations, testaments, hagiographies, correspondances ou guides pour anachorètes par exemple – pour déterminer qu'il y avait beaucoup de recluses issues de la haute société anglo-saxonne au XII^e siècle, et normande au XIII^e siècle, et que toutes les autres recluses recensées mais anonymes devaient être de rang social inférieur. Elle explique alors que cela était possible car, contrairement au recrutement financièrement et socialement sélectif des monastères, si une femme apportait la preuve de sa motivation et de sa capacité à mener la vie de recluse, elle pouvait obtenir le soutien matériel et l'appui spirituel pour le faire. Pour ce qui est du profil des recluses, dans l'idéal bénédictin notamment, ce choix de la réclusion dans une cellule pour le reste de sa vie devait revenir aux religieux les plus aptes, à une poignée d'élus qui sauraient affronter les difficultés d'un tel mode de vie. Dans les faits, plusieurs profils se manifestèrent, et la tendance alla, à partir du XIII^e siècle, vers un nombre croissant de candidates laïques, c'est-à-dire n'ayant pas fait l'expérience de la vie monastique, n'ayant reçu aucune formation et

¹¹ Aelred de Rievaulx, *La Vie de recluse : la prière pastorale*, Charles Dumont, éd. et trad., Paris, Éditions du Cerf, 1961, 2 p. 45 ; Aelred (1110-1167) était un moine cistercien et il écrivit cette règle sous la forme d'une lettre vers 1160-62.

¹² Michel Rouche, art. cit., p. 22.

¹³ Ann K. Warren, *op. cit.*, p. 22.

n'ayant prononcé aucun vœu. Trois types distincts de recluses peuvent donc être identifiés : les nonnes, comme Eve de Wilton¹⁴, faisant le choix d'une réclusion plus prononcée afin d'atteindre une spiritualité plus intense ; des ermites se tournant vers une vie plus contemplative en rupture avec le monde ; et des laïques, comme Christina de Markyate, optant pour le reclusoir à vie plutôt que le monastère, par choix ou par nécessité¹⁵. De ce fait, les recluses comptaient de jeunes vierges, des femmes mariées voulant échapper à un mariage non désiré ou bien répudiées comme de nombreuses épouses de religieux contraints au célibat, ou encore des veuves ne souhaitant pas se remarier, mais toutes nécessairement animées d'une grande ferveur religieuse pour pouvoir supporter ce mode de vie.

Intéressons-nous finalement au lien entre le mouvement des recluses et le développement urbain. Contrairement aux ermites qui s'isolaient des communautés de vie, les reclusoirs étaient souvent installés à proximité, voire au cœur des communautés – à côté des églises ou chapelles des villages et des villes, ou à côté des cathédrales des sièges épiscopaux. Le mouvement était plus rural au XII^e siècle, les recluses s'installant dans des villages et petites communautés ; puis le nombre de reclusoirs dans les villes augmenta jusqu'au XVI^e siècle, jusqu'à devenir « an integral element of the ecclesiastical topography of medieval towns »¹⁶. Le modèle des anachorètes avait déjà évolué à la fin du XII^e siècle vers des postulantes n'ayant pas fait l'expérience de la vie conventuelle et s'installant là où elles trouveraient le plus d'aide, dans un environnement plus urbain, comme une cellule rattachée à une église. Les villes offraient logiquement un cadre plus favorable que la campagne, car les donateurs y étaient plus nombreux, les moines s'investissaient auprès des recluses et les marchands étaient sensibles à leurs besoins. Intéressons-nous aux bénéfices mutuels que l'implantation d'un reclusoir pouvait représenter, pour la recluse ou la communauté, et expliquant que ce fut un mouvement religieux lié au développement des villes.

¹⁴ De noble naissance, Eve (1058-1125) fut éduquée au couvent de Wilton dès 1065 et devint une nonne bénédictine avant de faire le choix de la réclusion (elle partit peu avant 1180 à Saint-Laurent du Tertre à Angers).

¹⁵ Ann K. Warren, *op. cit.*, p. 23 ; Paulette L'Hermite-Leclercq, éd. et trad., *op. cit.*, vol. 1 chap. 3-43, p. 77-145, chap. 59-67, p. 167-177, vol. 2, p. 34-40 : Christina (1100 ?-1155 ?) naquit à Huntington et vécut principalement à Markyate ; l'auteur de sa *Vie* nous explique qu'elle fit vœu de rester vierge alors qu'elle était encore jeune puis, plus tard, se fit la promesse devant Dieu de devenir nonne. Elle confia tout ceci à son mentor et confesseur, le chanoine Sueno, mais ses décisions demeurèrent non officielles et ses parents refusèrent de les respecter et la forcèrent à se marier. Ne parvenant à faire reconnaître ses vœux ni par ses parents, ni par les autorités ecclésiastiques, elle se résigna à s'enfuir et à vivre une vie clandestine, d'abord auprès de la recluse Alfwen, puis cachée dans la cellule de l'ermite Roger. Ce n'est qu'après plusieurs années d'illégalité et de clandestinité que son époux consentit à dissoudre leur union, que la virginité de Christina fut consacrée, et qu'elle put se consacrer librement à sa vie de recluse.

¹⁶ Roberta Gilchrist, *Contemplation and Action: the Other Monasticism*, Leicester University Press, 1995, p. 183. Voir aussi Ann K. Warren, « Five Religious Options for Medieval Women », *Women In the Medieval Church, Christian History Magazine*, n° 30, 1991, <https://christianhistoryinstitute.org/magazine/article/five-religious-options-for-medieval-women> ; Ann K Warren, *op. cit.* (1985), p. 20 le tableau « Numbers of Anchorites and Sites : 1100-1539 » illustrant la répartition démographique, et p. 38 le tableau « Village, Town, and City Placements of Anchorite Cells » illustrant la répartition géographique ; Mari Hughes-Edwards, « Solitude and Sociability the World of the Medieval Anchorite », *Buildingconservation.com*, 2012. Voir <http://www.buildingconservation.com/articles/anchorites/anchorites.htm>.

Le lien entre la recluse et la société

La réclusion au cœur de la communauté : un contrat social

Dans les faits, la recluse n'était que partiellement coupée du monde : elle ne pouvait pas sortir de sa cellule, c'était donc le monde qui venait à elle. Il faut, par conséquent, regarder comment s'organisait la vie de la recluse qui explique le lien étroit avec la communauté. Ce devait être une vie d'austérité, de privation et d'isolement, ces conditions mettant normalement la recluse dans le contexte idéal pour qu'elle se tourne vers Dieu, pour qu'elle focalise son esprit et tout son être sur ses activités spirituelles – lectures, prières, contemplation – et qu'elle se rapproche ainsi du divin. Goscelin de Saint-Bertin¹⁷ nous propose une image assez explicite des conditions de vie « idéales » d'une recluse :

Hic sanctuarium, hic oratorium, hic refectarium, hic dormitorium, aulam, cubiculum, uestibulum, cellarium, secretarium, cunctaque habitacula sortita es in unum. Omnes thesaurus tuos, omnem supellectilem tuam tecum habes. Lapis puluinar, terra lectica, ciclicium toga, crassa pellis frigori obuia, panis sobrius, pura legumina, virea unda cum munda conscientia Christique gratia; hec sunt tua subsidia imperatoribus tutorial.

[Toutes vos pièces vous sont données en une : voici votre sanctuaire, votre oratoire, votre réfectoire, votre dortoir, salle, chambre, vestibule, cellier, salon. Vous avez avec vous tous vos trésors et votre mobilier. Une couche de pierre, une litière de terre, un cilice comme toge, une peau épaisse pour vous protéger du froid, du pain avec modération, des légumes purs, de l'eau claire, avec la conscience tranquille et la grâce du Christ ; ce sont là vos ressources, plus sûres que celles des empereurs]¹⁸.

La norme semble avoir été que les recluses vivaient seules dans une cellule, souvent attenante au mur d'une église ou d'un monastère, assistées d'un ou plusieurs serviteurs. En fonction de leur choix ou de leurs moyens, les cellules pouvaient être très petites ou spacieuses et le nombre de servantes pouvait aussi évoluer. Avec la demande croissante, quelques recluses se sont réunies et les reclusoirs s'agrandirent, jusqu'à former des communautés de recluses qui furent transformées en couvents ou prieurés pour certaines. L'expérience de la vie de Christina de Markyate en est une bonne illustration, tant pour la description de son reclusoir que pour son évolution. D'abord recluse clandestine auprès d'Alfwen puis de Roger, Christina « hérita » de l'ermitage de ce dernier et s'y installa comme recluse, avec l'aide de l'archevêque d'York, Thurstan, puis de l'abbé Geoffrey de Saint-Alban. Sans que l'hagiographe n'en donne le détail, Christina attira apparemment quelques fidèles autour d'elle et son reclusoir s'agrandit au cours du temps. On comprend qu'elle fut rejointe par des fidèles car l'hagiographe nous parle de ses « filles » qui dorment avec elles, ou qui recherchent réconfort et sécurité auprès d'elle lorsqu'elles sont assaillies par les démons, et que sa réputation allant croissant, le nombre de

¹⁷ Goscelin (1035 ?-1107 ?) naquit dans le nord de la France et devint moine à l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer. Il suivit par la suite Hermann, évêque de Salisbury, en Angleterre où il demeura jusqu'à sa mort. Il visita de nombreux monastères et cathédrales (Ely, Ramsey, Cantorbéry...) dans lesquels il réunit des informations lui permettant de composer un certain nombre de Vies de saints anglais.

¹⁸ C. H. Talbot, « The Liber confortatorius of Goscelin of Saint Bertin » (British Library, Sloane MS 3103 [c. 1120]), Maria Magdalena Lebreton, Jean Leclercq, Charles Hugh Talbo, *Analecta Monastica : textes et études sur la vie des moines au Moyen Âge. Troisième série*, Rome, Herder, 1955, p. 78, notre traduction ; Goscelin de Saint-Bertin, *Writing the Wilton Women: Goscelin's Legend of Edith and Liber Confortatorius*, Stephanie Hollis et al., éd., Turnhout, Brepols, 2004, p. 161.

compagnes partageant son reclusoir augmenta¹⁹. Le reclusoir crût ainsi en taille et en nombre et obtint finalement un statut de prieuré en 1145²⁰.

L'anachorète ne pouvait normalement pas sortir de sa cellule mais elle était connectée au monde grâce à trois ouvertures : une pour recevoir les services spirituels d'un prêtre, se confesser et entendre la messe ; une pour recevoir ce qui lui était nécessaire pour vivre – certainement dans le cas où l'anachorète n'avait aucun serviteur à demeure ; et une pour communiquer avec les visiteurs extérieurs venant chercher conseil par exemple, ou gérer des questions plus matérielles telles que les finances. L'auteur de l'*Ancrene Wisse* – guide pour les recluses datant du XIII^e siècle – évoque ces dispositions :

Vt þurh þe chirche-þurl ne halde ze tale wið na-mon, ah beoreð þer-to wurðmunt for þe hali sacrament þet ze seoð þer-þurh, ant neomeð oðerhwile. To ower wummen, þe huses þurl; to opre, þe parlor. Speoken ne ahe ze bute ed tes twa þurles.

[Ne parlez à personne par la fenêtre ouvrant sur l'église, mais vénérez-là car c'est à travers elle que vous voyez, et parfois recevez, le saint sacrement. Parlez à vos dames par la fenêtre domestique ; aux autres, par la fenêtre du parloir. Vous ne devriez parler qu'à travers ces deux ouvertures]²¹.

Enfermée dans sa cellule jusqu'à sa mort, la recluse, surtout celle d'origine modeste, dépendait entièrement de la communauté et il est intéressant d'observer le lien qui se tissait entre elle et la société anglaise :

English anchorites were not misfits who retreated into catacombs. Conservative orthodox religious, they lived above the ground surrounded by the communities on whom they depended for support, side by side with those with whom they had formed a compact to sustain them in their chose life of reclusion and prayer²².

Les recluses dépendaient des ecclésiastiques pour les services liturgiques mais également pour gérer les difficultés psychologiques de l'enfermement. Elles dépendaient d'intervenants extérieurs pour gérer certaines affaires comme des donations ou testaments par exemple. Elles dépendaient finalement de mécènes (roi ou riche laïc), de donations, d'aumônes ou de ressources personnelles pour pourvoir à leurs besoins quotidiens en nourriture, habillement ou éclairage ; la recluse devait, dans la mesure de ses capacités, essayer de vivre de son travail manuel mais ne pouvait naturellement produire tout ce qui lui était nécessaire pour vivre, comme la nourriture, ou de quoi se chauffer et s'éclairer et dépendait donc de ce que l'on voulait bien lui fournir :

The typical royal rate for an anchorite pension during the 12th century and into the 13th was one penny per day and it was adequate to sustain an anchorite household. In the 12th century this was the wage of an ordinary manual laborer and would thus have sufficed for the necessities of an ascetic life. (...) Royal rates were granted by members of the aristocracy and by the episcopacy as well. In general, the farther down the social scale the anchorites went in search

¹⁹ Paulette L'Hermite-Leclercq, éd. et trad., *op. cit.*, chap. 48 p. 151 ou chap. 59-67, p. 167-177 par exemple.

²⁰ *Ibid.*, vol. 2, p. 34-40 : Paulette L'Hermite-Leclercq revient sur le statut de Christina et de son reclusoir, de l'illégalité de sa situation à partir du moment où Roger lui confie son ancien ermitage, à la légalisation de la communauté qui s'est formée autour d'elle, par l'évêque Alexandre, en passant par les doutes autour de ses vœux.

²¹ Bella Millet, éd., *Ancrene Wisse: a Corrected Edition of the Text in Cambridge Corpus Christi College MS 402 with variants from other manuscripts*, vol. 1, Oxford University Press, 2005-2006, p. 29 ; Bella Millet, trad., *op. cit.*, p. 29 (part 2, 15). Notre traduction.

²² Ann K. Warren, *op. cit.* (1985), p. 1.

*of patronage the more likely his or her endowment would be more modest or pieced together from several sources. Such an endowment would call on the joint resources of family, friends, and patrons. The recluse's local community would know that the endowment was weak and be more liberal on its almsgiving. The bishop might grant an indulgence for those who benefited the recluse*²³.

Le soutien financier pouvait être garanti lorsqu'un mécène décidait d'allouer une pension à un reclusoir, et non à une recluse en particulier, toute nouvelle occupante bénéficiant ainsi automatiquement des ressources de la cellule²⁴. Les démarches et engagements divers qui devaient être mis en place avant même la réclusion afin de garantir que la recluse serait installée dans de bonnes conditions et qu'elle pourrait vivre ainsi jusqu'à sa mort, étaient essentiels. Ces charges revenaient entièrement à la communauté ou à des mécènes lorsque la recluse n'avait aucun bien personnel, et ce jusqu'à la fin de ces jours, c'est-à-dire pendant plusieurs décennies pour certaines. Nous comprenons donc que les femmes désireuses de faire ce choix de vie aient décidé de s'installer dans des villages ou des villes. Elles y avaient plus de chance de trouver des mécènes pour subvenir à leurs besoins. Il est également compréhensible qu'avec un nombre croissant de recluses, le mouvement devint plus urbain au cours du XII^e siècle, la demande croissante devait trouver une offre croissante.

Comment concevoir que la société acceptât une telle charge ? Le mouvement des anachorètes était un ensemble d'expériences individuelles motivées par une expérience ascétique et contemplative poussée, et porté par une forte ferveur au sein de la société du haut Moyen Âge. Nous allons voir que l'installation des anachorètes devait être profitable à ceux qui assuraient la survivance de la recluse.

Le patronage de la recluse : un contrat spirituel

La ferveur religieuse qui caractérise cette période ne se limitait pas à ceux qui s'engageaient en religion, recluses, ermites ou moniales. Elle était présente au cœur de la société féodale pour laquelle il était important, que l'on soit roi ou commerçant, de soutenir financièrement ou matériellement ce qui avait trait au spirituel, et notamment les recluses, dans la mesure de ses moyens, car la charité faisait partie de leurs responsabilités et de la quête du salut. Avec la croissance de l'urbanisation et l'émergence de classes aisées grâce au développement du commerce, riches propriétaires terriens et commerçants avaient à leur tour un rôle à jouer, en complément de celui des nobles. La vie de Christina de Markyate nous offre une bonne illustration de la relation d'échange qui pouvait se lier entre une recluse et un mécène, en l'occurrence l'abbé Geoffrey de Saint-Alban, qui décida de veiller à son bien-être alors qu'elle vivait dans une pauvreté de plus en plus marquée. Il usa de son influence et de ses richesses pour entretenir, soutenir et faire prospérer la communauté qui se formait autour de la recluse :

Memor itaque abbas promissi nec flagellorum immemor, ancillam Christi visitare maturat, debitum pro mandato gracias pro liberatione referens. Spondet prohibita vitare, complere

²³ *Ibid.*, p. 50-51.

²⁴ *Ibid.*, p. 46-47 ; p. 128-9 ; p. 135 : Warren donne l'exemple d'une cellule de recluse à Writtle dans l'Essex, qui fut pensionnée durant trois règnes, entre 1185 et 1201, et eut trois occupantes différentes. Lorsqu'un roi reprenait, ou héritait, des terres sur lesquelles des recluses étaient pensionnées de la sorte, il poursuivait généralement ses donations, héritant de ses obligations et engagements. Warren donne l'exemple d'Henri II qui hérita de l'obligation de soutenir financièrement deux anachorètes et choisit de soutenir en plus une recluse de Newnham (Gloucestershire) en 1158 ; cette dernière vécut dans sa cellule pendant 44 ans et connut ainsi trois règnes.

mandate, lovi illius se futurum adiutorem, tantum illam apud Deum mereatur interventricem. [...] Abhinc enim virgo tua per abbatem ab exteriorum attenuatione, abbas jam tuus per virginem ab interiorum aggravatione levatur. Denique vir ille famulam Christi postea frequentare, exhortationes audire, monita suscipere, de incertis consulere, prohibita refugere, increpationes sustinere. [...] Eratque amor mutuus sed cujusque pro modo sanctitatis : illam ipse in exterioribus sustentabat, ipsum illa suis sanctis precibus attentius Deo commendabat.

[Ainsi il n'oublie pas sa promesse ni n'oublie sa punition ; il se hâte d'aller rendre visite à la servante du christ car il lui est redevable de l'avoir prévenu et doit la remercier pour sa libération. Il s'engage à se garder de ce qui est défendu, à respecter les ordres, à apporter à l'avenir son aide à l'installation de la vierge, pourvu qu'il mérite de l'avoir pour médiatrice auprès de Dieu. (...) À compter de ce jour, ta vierge est en effet, grâce à l'abbé, soulagée de la gêne matérielle et ton abbé, grâce à cette vierge, des pesanteurs de l'âme. Par la suite cet homme vient fréquemment voir la servante du christ, entend ses exhortations, prend conseil, dans le doute la consulte, se garde des interdits, accepte les blâmes. (...) Ils s'aimaient l'un l'autre, mais chacun à la mesure de sa sainteté. Lui la soutenait matériellement ; elle le recommandait avec ferveur à Dieu par de saintes prières²⁵.

Les recluses étaient importantes pour la société car elles étaient un symbole d'élévation sociale et spirituelle²⁶. À travers cet ascétisme poussé, la contemplation et leurs prières, leur sacrifice et leurs souffrances physiques et morales, les recluses plus que quiconque pouvaient approcher le divin. C'est le message que l'*Ancrene Wisse* leur adresse :

Alle þeo in heouene seoð I Godd alle þing, [ah] ancren Schule brihtluket for hare blindfellinge her iseon ant understonde þer Godes dearne runes ant his derue domes, þe ne kepeð nu to witen of þinges wiðuten wið eare ne wið ehe.

[Tous ceux qui sont au paradis voient tout à travers Dieu, mais les anachorètes qui ne peuvent plus apprendre les choses extérieures par l'oreille et l'œil, parce qu'elles sont aveugles dans ce monde, verront et comprendront les secrets cachés de Dieu et ses jugements mystérieux plus clairement dans le suivant]²⁷.

Pour Mari Hughes-Edwards, les recluses sont en effet présentées dans les guides comme des contemplatives professionnelles qui pouvaient, de par leur pratique et leur expérience, conseiller les laïcs sur leur spiritualité et les guider dans leur propre pratique²⁸. Et elles acquièrent en cela un pouvoir d'intercession aux yeux de la société. On leur demandait conseil, de prier pour soi ou un proche, et on avait foi en leurs visions prophétiques. Lorsqu'elles étaient considérées comme des saintes, on leur attribuait des miracles issus de leur intercession, de leurs reliques ou de leur demeure. Une noble femme malade reçut une vision lui conseillant d'aller trouver un remède auprès de Christina de Markyate. Elle devait boire l'eau que la recluse aurait bénie de ses mains et de sa bouche au nom de la Sainte Trinité. Elle s'exécuta et recouvra la santé²⁹.

De fait, soutenir la ferveur de la recluse et son travail spirituel en l'aidant financièrement, c'était pour certains se rendre un service personnel en œuvrant pour son salut ou même en entretenant sa réputation ; pour d'autres, il s'agissait de veiller au bien-être de la sage et sainte recluse qui pourrait leur apporter conseils et certitudes. Warren évoque l'implication des rois d'Angleterre, à des degrés différents, et qui apparaît clairement dès la deuxième moitié du XII^e siècle dans des documents comme les *Pipe Rolls* qui gardent une trace,

²⁵ Paulette L'Hermite-Leclercq, éd. et trad., *op. cit.*, chap. 55-56, p. 160-163.

²⁶ Ann K. Warren, *op. cit.*, (1985), p. 3, 282.

²⁷ Bella Millet, éd., *op. cit.*, (2005-2006), p. 38 et Bella Millet, trad., *op. cit.*, (2009), p. 38. Notre traduction.

²⁸ Mari Hughes-Edwards, art. cit.

²⁹ Paulette L'Hermite-Leclercq, éd. et trad., *op. cit.*, vol. 1, chap. 44, p. 145.

notamment des dons faits aux anachorètes par la monarchie. Elle avance alors les motivations suivantes :

The earliest consecutive records of this kind show that the king, by his support and by his example, was committed to the anchorite vocation of self-imposed asceticism. (...) Each [English king] tied his future salvation to benefits accrued from his support of anchorites. When English kings wanted to prove their virtue or restore their reputation (whether before God or their fellow men), support of anchorites was one natural response, even as the endowment of a monastery, the gift of an altarpiece, or the foundation of an alms-house might serve the same purpose³⁰.

La réputation de la recluse pouvait en effet rejaillir sur la renommée des mécènes qui l'entretenaient. L'hagiographe de Christina l'exprime clairement : « de plus, vinrent plusieurs fois la voir les pères réputés de monastères fort connus, tant des confins lointains de l'Angleterre que de vastes contrées d'au-delà des mers. Ils voulaient qu'elle parte avec eux. Sa présence en ces lieux leur donnerait appui et prestige »³¹. L'attention et le soutien que recevait une recluse participait donc en retour de sa réputation et de sa place et représentation dans la société au cœur de laquelle elle s'était enfermée.

De façon plus pragmatique, le fait de soutenir et de consulter une recluse réputée pouvait offrir certains avantages, au-delà des bienfaits spirituels. Henry Mayr-Harting mentionne tout d'abord que certaines recluses réputées permettaient à d'autres de trouver des bienfaiteurs ou devenaient suffisamment proches ou familières de personnes influentes pour qu'on leur demande d'utiliser leur cellule comme coffre pour conserver des biens précieux ; l'auteur de l'*Ancrene Wisse* y fait référence dans ses recommandations aux recluses :

Nawt, deore dehtren, ne wite ze in ower hus of oðer monne þinges – ne ahte ne claðes, ne boistes ne charteres, scoren ne cyrograffes, ne þe chirch-uestemenz ne þe calices – bute neode oðer strengðe hit makie oðer muchel eie. Of swuch witunge is muchel vuel iumpen ofte siðen.
[Ne gardez rien dans votre maison, chères filles, qui appartienne à d'autres – bétail ou habits, coffres ou actes, comptes ou contrats, ou les habits cléricaux ou calices – à moins que la nécessité ou la violence ne vous y contraignent, ou un grand danger. Ce genre de d'entreposage a souvent conduit à de gros ennuis]³².

L'analyse récente de Tom Licence vient renforcer cette réflexion car il décrit l'existence d'un véritable réseau qui se serait mis en place entre les recluses et autour d'elles, renvoyant notamment au parcours de Christina Markyate³³. Les anachorètes se retrouvaient dans cette position centrale du fait même de leur clôture : ne pouvant sortir, elles multipliaient les échanges et les rencontres à travers leurs servantes, leurs protecteurs, leurs mécènes et visiteurs,

³⁰ Ann K. Warren, *op. cit.*, (1985), p. 127 ; p. 127-185 : elle détaille l'implication des rois successifs de Henri II (1154) à Henri VIII (roi 1509-1547).

³¹ Paulette L'Hermite-Leclercq, éd. et trad., *op. cit.*, chap. 46-50, p. 147-153.

³² Bella Millet, éd., *op. cit.*, (2005-2006), p. 158 (Part VIII, 13). Notre traduction ; Henry Mayr-Harting, « Functions of a 12th-century recluse », *History*, n° 60, 1975, p. 337-352.

³³ Tom Licence, *Hermits and Recluses in English Society 950-1200*, Oxford University Press, 2011, p. 1-2 : « at every stage of her adventure, the anchorites involved were informed and guided not only by information brought to them by friends and servants, but also by heavenly messages, visions, and responses to prayers. Such were the channels by which their network proved effective. Mobile hermits such as Edwin, servants moving between different anchorites conveying messages, and the secrecy, influence, and respect these figures enjoyed enabled them to rescue Christina from a marriage bond and the intractable demands of her parents, so that she could fulfil her true spiritual ambition. Dotted across the landscape, aware of what was going on, and visited by members of the local gentry, including Christina's parents, anchorites could open doors which society normally closed, so that God's will might be seen to reach its mysterious ends ».

et nous pouvons bien imaginer qu'elles pouvaient mettre à profit ces interactions. Certaines devenaient aussi enseignantes, s'occupaient des pauvres, accueillaien ou aidaient des visiteurs et servaient ainsi la communauté.

Conclusion

En Angleterre, les recluses surent et purent garder un statut important et respecté plus longtemps que sur le continent, certainement parce que la société anglaise laissa la place à ces formes d'ascétisme individuel qu'elle accepta et même soutint. La pérennité de cette voie spirituelle, pourtant à la charge de la société, peut aussi s'expliquer, d'une part par l'implication et la bienveillance des dynasties royales successives qui montrèrent l'exemple ; d'autre part par l'importance ou l'intérêt qu'elle représentait pour des groupes sociaux différents. Ainsi les recluses ne dépendirent jamais d'une classe sociale en particulier et donc de ses priorités et aléas³⁴. L'engagement spirituel et physique des recluses fut possible grâce à l'engagement financier et moral de leurs mécènes, tous étant motivés par la ferveur religieuse de l'époque. Le fait que les recluses dépendaient de bienfaiteurs explique que le mouvement se développa où ils étaient les plus nombreux, dans les villes et villages. Mais considérons également l'hypothèse intéressante de Warren dans son article du magazine *Christian History* au sujet des ermites : l'installation et le développement des ermites au XII^e siècle au cœur du rural auraient finalement contribué à l'implantation et à l'essor de poches urbaines en développement³⁵ ; nous pourrions envisager que la popularité et le développement de reclusoires en communautés a pu jouer le même rôle localement. Ce fut un phénomène d'engagement très contextuel – lié à l'évolution de la société et de l'Église d'Angleterre à une période charnière – mais marquant par son intensité³⁶.

³⁴ Ann K. Warren, *op. cit.* (1985), p. 280-288.

³⁵ Ann K. Warren, art. cit. (1991).

³⁶ Bibliographie complémentaire : Dee Dyas, Valérie Eden et Roger Ellis, éd., *Approaching Medieval English Anchoritic and Mystical Texts*, Cambridge, D. S. Brewer, 2005 ; Liz Herbert McAvoy, *Medieval Anchoritisms: Gender, Space and the Solitary Life*, Woodbridge, D. S. Brewer, 2011 ; Henrietta Leyser, *Hermits and the New Monasticism: a Study of Religious Communities in Western Europe 1000-1150*, Londres, Macmillan, 1984 ; Anneke B. Mulder-Bakker, *Lives of the Anchoresses: the Rise of the Urban Recluse in Medieval Europe*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2005.

Real and Imaginary Towns in Medieval Wales

NATALIA I. PETROVSKAIA
Universiteit Utrecht¹

A number of recent studies have engaged with the issue of urban development in medieval Wales and the March and with the representation of towns and town life in medieval Welsh texts.² In particular, medieval Welsh poetry, especially from the fourteenth century onwards, is rich in references to towns and urban life,³ and as a consequence, it has been the focus of much scholarly inquiry. Helen Fulton and Dafydd Johnston have covered the subject of the representations of urban realities in medieval Welsh poetry, and in particular the presence of the *encomium urbis* genre in Wales.⁴ Less attention has hitherto been given to the descriptions of towns in medieval Welsh prose, for the simple reason that it is much less geographically precise than the poetic tradition.⁵ The present article will contribute to the

¹ I would like to express my gratitude to my colleagues at Utrecht University, Prof. Peter Schrijver, Dr. Aaron Griffith, and Dr. Mícheál Ó Flaithearta, for reading this article, and for their insightful comments.

² See, for instance, the essays in Helen Fulton, ed., *Urban Culture in Medieval Wales*, Cardiff: University of Wales Press, 2012; Keith D. Lilley, “‘*Non urbe, non vico, non castris*’”: Territorial Control and the Colonization and Urbanization of Wales and Ireland under Anglo-Norman Lordship’, *Journal of Historical Geography* 26 (2000), pp. 517-531, at p. 519; C. P. Lewis, ‘Framing Medieval Chester: The Landscape of Urban Boundaries’, Catherine A. M. Clarke, ed., *Mapping the Medieval City. Space, Place and Identity in Chester, c. 1200-1600*, Cardiff: University of Wales Press, 2011, pp. 42-56. For medieval Welsh urban history, see R. A. Griffiths, ed., *Boroughs of Medieval Wales*, Cardiff: University of Wales Press, 1978; Spencer Dimmock, ‘Reassessing the Towns of Southern Wales in the Later Middle Ages’, *Urban History* 32 (2005), pp. 33-45 (<https://doi.org/10.1017/S0963926805002683>); Christopher Dyer, ‘Modern Perspectives on Medieval Welsh Towns’, Ralph A. Griffiths, ed., *Wales and the Welsh in the Middle Ages: Essays Presented to J. Beverley Smith*, Cardiff: University of Wales Press, 2011, pp. 163-179.

³ Ralph A. Griffiths, *King and Country. England and Wales in the Fifteenth Century*, London / Oxford: Bloomsbury, chapter 4 ‘Wales and the Marches’, pp. 686-687; Helen Fulton, ‘The *Encomium Urbis* in Medieval Welsh Poetry’, *Proceedings of the Harvard Celtic Colloquium*, 26/27, 2006/2007, p. 54.

⁴ Helen Fulton, ‘Y Cywyddwyr a’r *encomium urbis* Cymreig’, *Dwned* 12 (2006), pp. 49-72; H. Fulton, ‘Trading Places: Representations of Urban Culture in Medieval Welsh Poetry’, *Studia Celtica* 31 (1997), pp. 219-30; and Helen Fulton, ‘The *Encomium Urbis* in Medieval Welsh Poetry’, *op. cit.*, pp. 54-72; however, not all representations of towns in poetry were idealistic, as the poem of Lewys Glyn Cothi on Chester shows; discussed in Dafydd Johnston, ‘Towns in Medieval Welsh Poetry’, Helen Fulton, ed., *Urban Culture in Medieval Wales*, *op. cit.*, pp. 95-115, at p. 104 and Helen Fulton, ‘The Outside Within: Medieval Chester and North Wales as a Social Space’, Catherine A. M. Clarke, ed., *Mapping the Medieval City: Space, Place, and Identity in Chester, c. 1200-1600*, Cardiff: University of Wales Press, 2011, pp. 149-168, at pp. 159-160, where Helen Fulton also gives the full text and translation of the poem. Dafydd Johnston observes that though Helen Fulton has argued that the Welsh poems praising towns belong to the *encomium urbis* genre, ‘the fact that most of [the typical] elements feature in the Welsh poems does not in itself prove that their authors were consciously following the conventions of an international literary genre. These poems could also be an expression of a sense of civic pride and aspiration to urban ideals which were common to all the countries of Europe by the later Middle Ages, even though differences in material prosperity and political power led to some stark contrasts in scale’ (‘Towns in Medieval Welsh Poetry’, p. 97).

⁵ In the early texts, such as *Culhwch ac Olwen*, the native prose tale variously dated to the tenth or eleventh centuries, and hailed as the oldest Welsh Arthurian prose narrative, geographical interest appears to be primarily onomastic, and relates to regional geographical features rather than settlements and towns; K. L. Over, *Kingship*, p. 89. For an edition of *Culhwch ac Olwen*, see *Culhwch and Olwen: an Edition and Study of the Oldest Arthurian Tale*, R. Bromwich and D. Simon Evans, ed., Cardiff: University of Wales Press, 1992. The text is translated in Sioned Davies, tr., *Mabinogion*, Oxford University Press, 2007. For more on the geography

discussion of medieval Welsh representations of town life by addressing the views of towns and town life in medieval Welsh prose. The focus will be on two native prose tales within which important episodes are set in a town environment. One is the Welsh Arthurian ‘romance’ *Ystoria Gereint uab Erbin* ‘Story of Gereint, son of Erbin’.⁶ This tale, often described as one of the three Welsh Arthurian ‘romances’, corresponds broadly with the narrative of *Erec et Enide* of Chrétien de Troyes.⁷ Much in the Welsh text, however, is native in origin.⁸ The second prose text containing an interesting reference to urbanity is the Third Branch of the Mabinogi, *Manawydan uab Llyr*. This text belongs to what is, perhaps, the most famous medieval Welsh collection of texts, the Four Branches of the Mabinogi.⁹ Both tales survive in the two major medieval Welsh literary collections: the White Book of Rhydderch (National Library of Wales MS Peniarth 4 & 5, ca. 1350) and the Red Book of Hergest (Oxford, Jesus College MS 111, ca. 1400). Both tales appear to date from a period considerably older than the manuscripts they are preserved in, and thus predate also the poetic references to Welsh towns discussed by Fulton and Johnston. The dates proposed for *Manawydan* (as Third Branch of the Mabinogi) range from the eleventh century, through the late twelfth to the mid-thirteenth centuries, with the most probable being the second half of the eleventh century.¹⁰ One of the crucial discussions of the date of *Manawydan* rests, in fact, on its depiction of English customs and English towns.¹¹ *Gereint* dates probably to a somewhat later period, perhaps the first half of the thirteenth century.¹²

of *Culhwch ac Olwen*, see J. Hunter, ‘Dead Pigs, Place Names, and Sir John Rhys: Reconsidering the Onomastic Elements of *Culhwch ac Olwen*’, *Proceedings of the Harvard Celtic Colloquium*, 11 (1991), pp. 27-36; P. Sims-Williams, ‘The Irish geography of *Culhwch ac Olwen*’, D. Ó Corráin et al., ed., *Sages, Saints and Storytellers: Celtic Studies in Honour of James Carney*, Maynooth: An Sagart, 1989, pp. 412–26.

⁶ For editions, see Patrick K. Ford, ed., *Manawydan uab Llyr*, Belmont (MA): Ford & Bailie, 2000 or more recently Ian Hughes, *Manawydan uab Llyr. Trydedd Gainc y Mabinogi*, Cardiff: University of Wales Press, 2007, and R. L. Thomson, ed., *Ystoria Gereint uab Erbin*, Dublin: Institute for Advanced Studies, 1997; For more on *Manawydan*, see, for instance, A. Welsh, ‘*Manawydan fab Llŷr*: Wales, England, and the “new man”’, ed. C. J. Byrne et al., *Celtic Languages and Celtic Peoples. Proceedings of the Second North American Congress of Celtic Studies*, Halifax, Saint Mary’s University, 1992, pp. 369–83, reprinted in C. W. Sullivan, ed., *The Mabinogi: a Book of Essays*, New York: Garland Press, 1996, pp. 121-141.

⁷ For a discussion of the applicability of the term ‘romance’ to the Welsh Arthurian narratives, see Ceridwen Lloyd Morgan, ‘Medieval Welsh Tales or Romances? Problems of Genre and Terminology’, *Cambrian Medieval Celtic Studies*, 47 (2004), pp. 41-58 and K. L. Over, *Kingship, Conquest, and Patria: Literary and Cultural Identities in French and Welsh Arthurian Romance*, Studies in Medieval History and Culture, New York and London: Routledge, 2005, pp. 89-90.

⁸ *Ibid.*, pp. 88-89, 142, 146.

⁹ For the most recent English translations, see Sioned Davies, tr., *op. cit.*, and Gwyn Jones and Thomas Jones, tr., *The Mabinogion*, London: Everyman, 1993; for the most recent French translation, see P.-Y. Lambert, tr. *Les Quatre branches du Mabinogi et autres contes gallois du Moyen Âge*, Paris: Gallimard, 1999.

¹⁰ See the overview and discussion in T. M. Charles-Edwards, ‘The Date of the Four Branches of the Mabinogi’, *Transactions of the Honourable Society of Cymmrodorion* (1971), pp. 263-98.

¹¹ See Saunders Lewis ‘*Manawydan fab Llyr*’, *Y Traethodydd* 532 (1969), pp. 137-42, and the discussion in Charles-Edwards, ‘The Date’, pp. 280-81. In a recent article, Jon Kenneth Williams examines *Manawydan* as evidence for Welsh acknowledgment of ‘English military and political supremacy over Wales during the centuries that followed the Edwardian conquest’, suggesting that the elements relating to England in the text, at least, are of a later date; Jon Kenneth Williams, ‘Sleeping with an Elephant: Wales and England in the *Mabinogion*’, J. J. Cohen, ed., *Cultural Diversity in the British Middle Ages*, New York: Palgrave Macmillan, 2008, pp. 173-190, quotation from p. 173.

¹² Helen Fulton, ‘*Gereint uab Erbin* / Geraint son of Erbin’, S. Echard, R. Rouse, ed., *The Encyclopedia of Medieval Literature in Britain*, Wiley Online Library, 2017.

<https://doi-org.proxy.library.uu.nl/10.1002/9781118396957.wbemlb653>.

For more on *Gereint*, see Roger Middleton, ‘*Chwedl Geraint ab Erbin*’, Rachel Bromwich, A.O.H. Jarman, and Brynley F. Roberts, ed., *The Arthur of the Welsh: The Arthurian Legend in Medieval Welsh Literature*, Cardiff: University of Wales Press, 1991, pp. 147–58; and Ceridwen Lloyd-Morgan, ‘Migrating

The two words in medieval Welsh that are used in these texts to designate ‘town’ are *tref* and *dinas*.¹³ *Tref* appears to derive from **treb-* ‘settlement’ (also giving rise to Old Irish *atreat* ‘they inhabit’), whilst *dinas* derives from Old Welsh *din* ‘fort’, which in turn derives ultimately from Celtic **dūnon* ‘citadel, town’ (Latinised *dūnum*).¹⁴ As Johnston notes, ‘the two words have quite different semantic histories, and the poetry in fact contains evidence of a shift during the later Middle Ages towards the Modern Welsh usage of *tref* for town and *dinas* for city’.¹⁵ The main word used in *Manawydan* for the towns, including Hereford, is *tref*.¹⁶ However, *dinas* is also used, and the two appear to be largely interchangeable, as in the following example: ‘*Ys guell yn’ heb ef, ‘kyrchu tref arall e ymossymdeithaw yndi.’ Ac yna kyrchu dinas arall a wnaethant yll pedwar.*¹⁷

The reflection of urban life in Welsh literary texts of the eleventh, twelfth or thirteenth centuries is significant in the light of the fact that despite the presence of native words for the concepts, for Wales town and city life has been perceived as a Norman, and thus late (twelfth century onwards) development. Though the practice of various trades in *tref* and *dinas* is crucial to the plot of the probably eleventh- or twelfth-century *Manawydan*, it is to English towns that the Welsh heroes travel in that tale, and no Welsh towns are mentioned. This could be argued reflect the almost complete absence of urban centres in Wales before the twelfth century.¹⁸ There is a trend in medieval texts, both from Wales and from abroad, to represent towns and cities as alien to the Welsh way of life, despite the fact that though towns had been scarce in the eleventh century, by the end of the twelfth century Wales was quite urbanised.¹⁹ The most often quoted passage in this regard is the description of Welsh preference for living in remote areas, by Giraldus Cambrensis also known as Gerald of Wales (ca. 1145-1223): *Non urbe, non vico, non castris cohabitant; sed quasi solitarii silvis inhaerent.*²⁰ To use Helen Fulton’s words, ‘[t]he history of urban development in medieval Wales is associated mainly with the Norman borough towns of south Wales and the English boroughs established during and immediately

Narratives: *Peredur, Owain, and Geraint.*, Helen Fulton, ed., *A Companion to Arthurian Literature*, Oxford: Wiley-Blackwell, 2007, pp. 128–41.

¹³ Dafydd Johnston, ‘Towns in Medieval Welsh Poetry’, *op. cit.*, p. 109. *Geiriadur Prifysgol Cymru s.v. tref, tre² and dinas.*

¹⁴ Ranko Matasović, *Etymological Dictionary of Proto-Celtic*, Leiden: Brill, 2009, s.v. **dūno-* and **trebā-* at pp. 108, 388-89; see also Pierre Flatrès, ‘Breton Settlement Names: A Geographical View’, *Word* 28 (1977), pp. 63-77, p. 73; Wilhelm Kaspers, ‘Zur Bedeutungsentwicklung von *dūnum*’, *Zeitschrift für celtische Philologie* 13 (1921), pp. 164-165; see also *GPC* s.v. *tref, tre²* and s.v. *din*.

¹⁵ Dafydd Johnston, ‘Towns in Medieval Welsh Poetry’, *op. cit.*, p. 109 and pp. 109-110 for further discussion.

¹⁶ Patrick K. Ford, ed., *op. cit.*, pp. 3-5.

¹⁷ *Ibid.*, p. 4; Gwyn Jones and Thomas Jones, tr., *op. cit.*, p. 37: “‘It is better for us,” said he, “to go to another town, there to earn a living.” And then they four went to another city’. The difficulty in providing a strict definition of medieval Welsh terminology for ‘town’ mirrors the situation of medieval English; see Abigail Wheatley, *The Idea of the Castle in Medieval England*, Woodbridge: York Medieval Press and Boydell Press, 2004, p. 47 and references in n. 16.

¹⁸ Ralph A. Griffiths, *op. cit.*, chapter 4 ‘Wales and the Marches’, p. 286.

¹⁹ Keith D. Lilley, “‘*Non urbe, non vico, non castris*’”: Territorial Control and the Colonization and Urbanization of Wales and Ireland under Anglo-Norman Lordship’, *Journal of Historical Geography* 26 (2000), pp. 517-531, at p. 519 (DOI: 10.1006/jhge.2000.0242); Ralph A. Griffiths, *op. cit.*, chapter 4 ‘Wales and the Marches’, pp. 681-714 at pp. 681, 683 (DOI: 10.1017/CHOL9780521444613.029).

²⁰ J. F. Dimock, ed., *Itinerarium Kambriae et Descriptio Kambriae* (Giraldi Cambrensis Opera VI), London: Rolls Series, 1868, p. 200; Lewis Thorpe, trans., *Gerald of Wales, Journey through Wales and the Description of Wales*, Harmondsworth: Penguin Books, 1978), p. 251: ‘They do not live in towns, villages or castles, but lead a solitary existence, deep in the woods’. See also Ralph A. Griffiths, *op. cit.*, chapter 4 ‘Wales and the Marches’, pp. 682-83 for discussion. For more on Gerald, see Robert Bartlett, *Gerald of Wales: A Voice of the Middle Ages*, Stroud: Tempus, 2006.

after the conquest of north Wales by Edward I in 1282'.²¹ It is, perhaps, significant, in one of the Four Branches of the Mabinogi, *Manawydan*, dating to perhaps as early as the late eleventh century, the reference is to Welshmen travelling to engage in trades and the production of luxury objects in English towns situated on the Anglo-Welsh border, while the Welsh town of Cardiff is featured in the native Arthurian tale of *Gereint vab Erbin* which is believed to display Norman or Continental literary influence.

Towns and Trades in *Manawydan*

One of the most striking features of the representation of towns in *Manawydan* is the association of the practice of crafts and trades specifically with urban life. The heroes of the tale make their way to England to make a living by the practice of various trades in the wake of the magic disappearance of all signs of human habitation, including ploughed fields or crops, from their own land of Dyfed.²² The text provides a glimpse into the life and composition of a medieval English town through contemporary Welsh eyes. In this text, the heroes first come to Hereford, where they engage in saddle-making and are subsequently, because of their skill and success, chased out by the local saddlers.²³ They proceed to have similar experiences in two further unnamed towns, where they make shields and shoes.²⁴ The objects they make, as well as the techniques used, are described in detail that, though insufficient for the reproduction of such an object, is nevertheless considerable. Although identification is difficult, given the presence of Welshmen in the border towns of Tewksbury and Gloucester, which are both close to Hereford, those might be candidates for the second city visited by the heroes.²⁵ For shoe-making, Bristol might also be a possibility, given its association with the import of real cordovan leather from Spain.²⁶ The subject of cordovan leather is important in the glimpse it provides into the material world reflected in this literary text, and will be treated in some detail further below.

In discussions of this episode, previous studies of *Manawydan* have placed the accent rather on the succession of the crafts as a pattern, rather than on the fact that these are practiced in the towns. Andrew Welsh argues that *Manawydan* represents a new type of hero, associated with crafts, agriculture, and law.²⁷ His solution to the problem of the devastation of Dyfed – to travel to England and make a living by practicing crafts, and his flight-not-fight response to the tradesmen who plot against him and his companions, fit with this interpretation. The latter situation, conflict with the local craftsmen, also seems to echo the real world, as historical evidence suggests there was a great deal of competition and regulation of the division of labour in relation to the trades practiced by *Manawydan*.²⁸

²¹ Helen Fulton, 'Introduction: The Impact of Urbanization in Medieval Wales', H. Fulton, ed., *op. cit.* (2012), pp. 1-8 at p. 2. See also Fulton, *op. cit.*, (1997), pp. 819-30, at p. 220-221. Note, however, that, as Ralph A. Griffiths points out, 'It is worth noting too that a few settlements with town-like functions seem to have existed before the Anglo-Norman and English conquests, in the vicinity of distinguished churches and peopled with residents of more local origin (such as at Bangor and Llandeilo)'. Ralph A. Griffiths, 'Who Were the Townsfolk of Medieval Wales?', in Helen Fulton, ed., *op. cit.* (2012), pp. 9-18, at p. 10.

²² Patrick K. Ford, ed., *op. cit.*, pp. 3-5; Gwyn Jones and Thomas Jones, tr., *op. cit.*, pp. 36-39.

²³ Patrick K. Ford, ed., *op. cit.*, pp. 3-4; Gwyn Jones and Thomas Jones, tr., *op. cit.*, p. 37.

²⁴ Patrick K. Ford, ed., *op. cit.*, p. 4-5; Gwyn Jones and Thomas Jones, tr., *op. cit.*, p. 37.

²⁵ Ralph A. Griffiths, *op. cit.*, chapter 4 'Wales and the Marches', p. 681.

²⁶ *Ibid.*, p. 681. Although slightly later than our period, there are fourteenth-century records of the importation of cordovan leather in Bristol; see E. M. Carus-Wilson, ed., *The Overseas Trade of Bristol in the Later Middle Ages*, New York: Barnes and Noble, 1967, p. 171.

²⁷ Welsh, '*Manawydan*'.

²⁸ John Cherry, 'Leather', John Blair and Nigel Ramsay, ed., *English Medieval Industries: Craftsmen, Techniques, Products*, London: Hambledon, 1991, p. 308.

There is a significant amount of information about the trades the heroes practice in the text, suggesting a degree of realism. To take saddle-making as an example, Manawydan colours the pommels of the saddles with blue-azure, in a technique which the text calls *calch llasar*. According to the *GPC* s.v. *calch*, the words ‘calch llasar’ mean ‘blue-azure’ or ‘blue enamel’, and according to Patrick Sims-Williams, the term means ‘enamel/chalk or lapis lazuli/azure’.²⁹ This detail is in essence a ‘craft-legend’, to use Patrick Sims-Williams’ term, linking an imported craft with the name of an Irish character who in the Second Branch of the Mabinogi, *Branwen*, brings a magical cauldron of life from Ireland to Wales.³⁰ Whether the blue enamel was lapis lazuli or not, the technique was usually used in the medieval period for luxury objects, jewellery, and church objects.³¹ Within the context of the tale, the use of such costly decoration for saddles suggests an explanation for the local saddlers’ negative reaction: Manawydan and his companions were undermining their trade by providing higher-quality (or luxury) objects at competitive prices. This is precisely the type of situation that guilds or craft associations were usually set up to regulate.

Whilst the text does not specifically refer to guilds, the reference to each town’s saddlers, shield-makers and shoe-makers acting together in an organised way to chase out the heroes suggests an element of organisation, possibly intended to remind the audience of a guild. Such associations in England date back to at least as far as the beginning of the twelfth century, and may well be what is being described in *Manawydan*.³² This supposition is supported by the strong (in later periods made official) association of the guilds with admission of individuals as burgesses, and the inclusion or barring of individuals from practicing their trade in the town.³³ Many, particularly in earlier periods, did not have official recognition but would nevertheless fulfil the same functions, and it may be what we are seeing reflected in this text.³⁴

It is significant that at least two of the three trades practiced by Manawydan and his associates in England are specifically leather trades, and shields would have involved leather straps at least, and probably leather covering.³⁵ Leather trades had a particular prominence in the medieval world.³⁶ These trades flourished in West England and the March (Herefordshire, Shropshire, and Cheshire) as late as the Tudor and Stuart periods.³⁷ L. A. Clarkson’s

²⁹ Patrick Sims-Williams, ‘Irish Elements in Late Medieval Welsh Literature: The Problem of Cuhelyn and *Nyf’, Martin J. Ball, James Fife, Erich Poppe and Jenny Rowland, ed., *Celtic Linguistics / Ieithyddiaeth Geltaidd: Readings in the Brythonic Languages. Festschrift for T. Arwyn Watkins*, Amsterdam: Benjamins, 1990, pp. 277-295, p. 281

³⁰ *Ibid.*, p. 281.

³¹ Particularly famous is Limoges enamel; examples include book covers such as the thirteenth-century book cover in the United States National Gallery of Art in Washington (item 1961.9.182 [C.528]); see Rudolf Distelberger *et al.*, ed., *Western Decorative Arts, Part 1. Medieval, Renaissance, and Historicizing Styles including Metalwork, Enamels, and Ceramics*, Washington: National Gallery of Art and Cambridge University Press, 1993, pp. 33-34. For examples of other objects in enamel, see Marie-Madeleine Gauthier, ‘Excavations culturelles ou culturelles : interprétation archéologique et historique de découvertes mettant au jour des émaux méridionaux (XI^e-XIV^e siècles)’, *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France* (1985), pp. 200-214 <https://doi.org/10.3406/bsnaf.1985.9011>.

³² Platt, *The English Medieval Town*, pp. 112-113. On the Continent, artisan guilds go back as far as the eleventh, and possibly the tenth centuries; E. Coornaet, ‘Les ghildes médiévales (V^e-XIV^e siècles). Définition - évolution’, *Revue historique* 199 (1948), pp. 208-243 at p. 209. <https://www.jstor.org/stable/40947709>.

³³ Colin Platt, *The English Medieval Town*, London: Secker and Warburg, 1976, p. 113, p. 116.

³⁴ *Ibid.*, p. 114.

³⁵ Ian Pierce, ‘Arms, Armour and Warfare in the Eleventh Century’, John France, ed., *Medieval Warfare 1000-1300*, London: Routledge, 2006, p. 70.

³⁶ John Cherry, *op. cit.*, pp. 295-318, at p. 308.

³⁷ L. A. Clarkson, ‘The Leather Crafts in Tudor and Stuart England’, *The Agricultural History Review* 14 (1966), pp. 25-39, p. 27.

explanation for this specialisation in the later period is that the region was pastoral primarily and had access to external trade, particularly with Ireland and with Spain, which enabled leather importation.³⁸ The evidence of *Manawydan* suggests that this specialisation might have dated back as far as the Middle Ages, and the explanation applies to this period also. In this respect, it may be significant that the term *cordwal* ‘cordwain’, designating the type of soft leather originally imported from Spain, is one of the words Sir Ifor Williams believed to have been borrowings from French speakers settled in and around Hereford in the 1150s.³⁹ The nature and origins of this type of leather are introduced in greater detail in the following section, as part of the discussion of references to cordovan leather in medieval Welsh prose texts.

Spanish Leather in Wales

The degree of description provided for Manawydan’s shoemaking activities is impressive: using cordovan leather for the shoe and a different type of leather for the soles, the shoes were stitched and gold buckles were used.⁴⁰ According to John Cherry, methods of fastening shoes varied, but ‘the instep strap fastening with a buckle first appears on the late 12th-century tombs of Henry II and Richard I at Fontevrault’, and while cordovan leather was known from the beginning of the twelfth century onwards, it is difficult to identify medieval shoes made of it.⁴¹ The use of cordovan leather was regulated, as demonstrated by the creation of a special group within the Paris shoemakers’ guild, for instance, in the fourteenth century, with exclusive rights to the use of cordovan leather in the making of luxury shoes.⁴² The association of cordovan leather with luxury footwear is visible in the medieval Welsh textual corpus also, as we shall see below.

The soft and gilded leather known by the name of ‘cordovan’ or ‘cordwain’, was developed in the eighth century and was particularly associated, as the name indicates, with the city of Cordoba, in Southern Spain.⁴³ Cordovan leather was famous throughout Medieval Europe and was exported in large quantities.⁴⁴ References to it can be found in literature across Europe throughout the period, and Chaucer, for instance, refers to cordovan leather shoes in his description of Sir Topas, the Knight of Flanders’s grotesquely exaggerated attire.⁴⁵ This type of leather had become so closely associated with quality shoe production by the mid-thirteenth century, that in some places those who produced expensive and luxury shoes were only allowed to use cordovan in exclusion of all other leather types.⁴⁶ The production of this type of leather

³⁸ *Ibid.*, p. 28.

³⁹ Ifor Williams, *Pedeir Keinc y Mabinogi*, Cardiff: University of Wales Press, 1930, pp. XXXIII-XXXIV; discussed in William Parker, ‘Gwynedd, Ceredigion and the Political Geography of the Mabinogi’, *The National Library of Wales Journal* 32 (2002), pp. 365-96, pp. 370-371. For a detailed description of cordovan leather, see Mary Ware Dennett, ‘Gilded or “Cordovan” Leather’, *The craftsman* 4 (1903), pp. 258-66.

⁴⁰ Patrick K. Ford, ed., *op. cit.*, p. 5; Gwyn Jones and Thomas Jones, tr., *op. cit.*, p. 38.

⁴¹ John Cherry, *op. cit.*, p. 309.

⁴² See *The Secular Spirit: Life and Art at the End of the Middle Ages. The Metropolitan Museum of Art*, New York: Dutton & Co and The Metropolitan Museum of Art, 1975, p. 76.

⁴³ P. Usher, review of C. Singer, E. J. Holmyard, A. R. Hall, and T. I. Williams, *A History of Technology, Volume II: The Mediterranean Civilization and the Middle Ages, c. 700 B.C. to A.D. 1500*, Oxford, 1956, *The Journal of Economic History* 18 (1958), pp. 67-70, at p. 68; Olivia Remie Constable, *op. cit.*, p. 144.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 144, 217; L. A. L. Lafuente, ‘Chaucer’s Image of Spain’, J. L. Chamosa and T. Guzmán ed., *Studies in Middle English Language and Literature: Proceedings of the VIth International Conference of the Spanish Society for Medieval English Language and Literature*, Leon, 1997, pp. 137-43, at p. 139.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 139.

⁴⁶ An example is the town of Douai, discussed by L. Halphen, ‘Industry and Commerce’, A. A. Tilley ed., *Medieval France: A Companion to French Studies*, Cambridge, 2010 (originally published 1922), pp. 179-211, at pp. 188-9.

spread beyond Cordoba to other areas of the Iberian Peninsula, and it may have been known in France and England as early as the 1100s, although firm evidence for the import of Cordovan leather from Spain into both countries is only available for the thirteenth and early fourteenth centuries.⁴⁷ What evidence we have thus seems to suggest that Cordovan leather is unlikely to have been known in Wales before the twelfth century, and is more likely to have become a familiar item of luxury by the mid-thirteenth.⁴⁸ This evidence comes in conflict with the notion that the authors of the medieval Welsh tales, and the Four Branches (and thus *Manawydan*) in particular, had a penchant for archaism.⁴⁹ Moreover, it makes it unlikely that references to Cordovan leather would have formed part of the original narrative of *Manawydan*, if this is taken as composed towards the earlier end of the 1050-1120 date-range. It is possible that the reference to Cordovan leather may be a later accretion dictated by contemporary concerns and fashions, rather than an original component of the narrative description. Nevertheless, the fact that the reference is not unique to this text is significant. As Patricia Williams and A. T. E. Matonis observe, cordovan leather is almost ubiquitous in medieval Welsh prose narratives, and it may be significant that references to cordovan are present in texts of varying dates.⁵⁰ Calling leather ‘cordovan’ would be an easy way to highlight its quality, but only if the quality and status of Cordovan leather was well known, otherwise the allusion would be lost on the audience. Thus, although the issue of the presence of cordovan leather in medieval Welsh narratives does not seem to have attracted much attention hitherto, it is nevertheless a very important one.

There are two words used in Welsh for cordovan leather: *cordwal* and *cordwan*.⁵¹ The two terms are used to describe a wide variety of foot attire within the surviving corpus, as will be seen from Tables 1 and 2 below.⁵² The texts in which these terms occur are all ‘native’ texts,

⁴⁷ As attested by an ordinance of James I of Aragon for September 1st, 1269; see C. Verlinden, ‘Studies in Sources and Bibliography VII. The Rise of the Spanish Trade in the Middle Ages’, *The Economic History Review* 10 (1940), pp. 44-59, at p. 54 n. 3; Olivia Remie Constable, *op. cit.*, pp. 144-5, 217-9; John Cherry, *op. cit.*, pp. 295-318, at p. 309; E. Crowfoot, F. Pritchard, and K. Staniland, *Textiles and Clothing 1150-1450*, Woodbridge: Boydell & Brewer, 2001, at p. 77; W. R. Childs, *Anglo-Castilian Trade in the Later Middle Ages*, Manchester, 1978, at pp. 12, 104, 136-7. Note, however, that according to Cherry no medieval shoes made of cordovan leather have hitherto been found in England; John Cherry, *op. cit.*, p. 309. For a discussion of Welsh footwear in the fourteenth century, see Dylan Foster Evans, ‘Rhoi eich troedd ynddi: y camau cyntaf ar drywydd ffasiwn yng Nghymru’r oesoedd canol’, *Tu Chwith*, 14 (2000), pp. 21-34.

⁴⁸ Note, however, that, there appear to be early references to potentially the same leather type in Old Irish literature, specifically in the Ulster Cycle text *Táin Bó Froích* ‘The Driving of Froech’s Cattle’, which refers to a red leather termed *di phartaing* ‘Parthian leather’; see Wolfgang Meid, ed., *The Romance of Froech Findabair or The Driving of Froech’s Cattle. Táin Bó Froích. Old Irish Text, with Introduction, Translation, Commentary and Glossary*, English-language version based on the original German-language edition, prepared with the assistance of Albert Bock, Benjamin Bruch, and Aaron Griffith, Innsbruck: Institut für Sprachen und Literaturen der Universität Innsbruck, 2015, p. 166. I am grateful to Dr. Mícheál Ó Flaithearta for this reference.

⁴⁹ T. M. Charles-Edwards, ‘The Date of *Culhwch ac Olwen*’, *Bile ós Chrannaibh: a Festschrift for William Gillies*, W. McLeod *et al.*, ed., Ceann Drochaid, 2010, pp. 45–56, at p. 39.

⁵⁰ Patricia Williams, ‘Dress and Dignity in the *Mabinogion*’, *Medieval Clothing and Textiles* 8 (2012), pp. 83-114, at pp. 100-101. Matonis briefly mentions Cordovan leather in a discussion of a poem of Gruffudd Llwyd, which describes Glyndŵr wearing shoes made of it; A. T. E. Matonis, ‘Traditions of Panegyric in Welsh Poetry: The Heroic and the Chivalric’, *Speculum* 53 (1978), pp. 667-87, at pp. 681-2. The occurrence of the word in *Math* is used as evidence that Cordovan leather was known in Wales by Olivia Remie Constable, *op. cit.*, pp. 114, 218.

⁵¹ *Geiriadur Prifysgol Cymru s.v. cordwal/cordwan*.

⁵² The information was collected from the medieval Welsh prose online database: Diana Luft, Peter Wynn Thomas and D. Mark Smith, ed., *Rhyddiaith Gymraeg 1300-1425*, 2013. <http://www.rhyddiaithganoloesol.caerdydd.ac.uk>.

that is texts composed originally in Wales and in Welsh: *Manawydan* and *Math* (Third and Fourth Branches of the Mabinogi), the Arthurian narratives *Gereint vab Erbin* and *Chwedl Iarllles y Ffynnawn* ‘Tale of the Lady of the Fountain’ also known as *Owain* (narrative equivalent of the *Chevalier au lion* of Chrétien de Troyes), *Breudwyt Maxen* ‘The Dream of Maxen’, a tale about the Roman emperor Maxen (Magnus Maximus), *Breudwyt Rhonabwy* ‘Dream of Rhonabwy’, an Arthurian narrative, the religious text *Ymborth yr Enaid* ‘Food of the Soul’.⁵³

Text / Manuscript	Aberystwyth, National Library of Wales, Peniarth 16.iii (s. XIII ²)	White Book of Rhydderch, Peniarth 4 (ca. 1350)	Aberystwyth, National Library of Wales, Llanstephan 27 (s. XIV/XV)	Red Book of Hergest, Oxford, Jesus College, MS 111 (1382-1400)
<i>Manawydan</i>		f. 17v col. 1 l. 28 f. 18v col. 2 l. 23		f. 183v col. 2 l. 20; f. 184v col. 1 ll. 5-6
<i>Math</i>		f. 24v col. 2 l. 1 f. 24v col. 2 l. 18		f. 188r col. 1 l. 1 f. 188r col. 1 l. 14
<i>Gereint vab Erbin</i>		f. 63r col. 2 l. 16 f. 64r col. 2 l. 9		f. 190v col. 2 l. 29
<i>Owain</i> or <i>Iarllles y Ffynnawn</i>		f. 49r col. 1 l. 17 f. 49r col. 1 ll. 33-34		f. 154v col. 2 l. 36 f. 156v col. 2 l. 24 f. 157r col. 2 l. 29 f. 158r col. 1 l. 10
<i>Breudwyt Maxen</i>	f. 42r l. 15	f. 46 r col. 1 l. 12		f. 172v col. 1 l. 15
<i>Breudwyt Rhonabwy</i>				f. 135r col. 2 l. 39 f. 137r col. 1 l. 16 f. 137r col. 1 l. 19 f. 137r col. 2 l. 9 f. 137r col. 2 l. 39 f. 137v col. 1 l. 47
<i>Ymborth yr Enaid</i>			f. 36v l. 9	

and G. R. Isaac, Simon Rodway, Silva Nurmio, Kit Kapphahn and Patrick Sims-Williams, *Rhyddiaith y 13eg Ganrif*, Aberystwyth University, 2010. (See <http://cadair.aber.ac.uk/dspace/handle/2160/5812>). For the dates of the manuscripts, I have relied on Daniel Huws, *Medieval Welsh Manuscripts*, Aberystwyth: National Library of Wales, 2000, pp. 59-61.

⁵³ For the texts, see Patrick K. Ford, ed., *op. cit.*, Patrick K. Ford, ed., *Math uab Mathonwy*, Belmont: Ford and Bailie, 1999; R. L. Thomson, ed., *Ystoria Gereint, op. cit.*; R. L. Thomson, *Owein or Chwedyl Iarllles y Ffynnawn*, Dublin: Dublin Institute of Advanced Studies, 1968; Brynley F. Roberts, ed., *Breudwyt Maxen Wledic*, Dublin: Dublin Institute of Advanced Studies, 2005; G. Melville Richards, ed., *Breudwyt Ronabwy*, Cardiff: University of Wales Press, 1948; R. Iestyn Daniel, ed., *Ymborth yr Enaid*, Cardiff: University of Wales Press, 1995.

Text / Manuscript	Book of the Anchorite, Oxford, Jesus College, MS 119 (s. XIV ^{med.})	Oxford, Jesus College, MS 20 (s. XIV/XV)	Aberystwyth, NLW, Peniarth 15 (s. XIV/XV)	Aberystwyth, NLW, Peniarth 190 (s. XIV/XV)
<i>Owein</i>		f. 17v l. 14 f. 18r l. 12		
<i>Ymborth yr Enaid</i>	f. 85v l. 25	f. 25v l. 12	p. 48 l. 19	p. 206 l. 4

It is notable that, where the word occurs more than once, the use of the form *cordwal* versus *cordwan* is consistent across several texts within the same manuscript, rather than across a text in several manuscripts. For example, the *Owein* of Oxford, Jesus College, MS 20 has *cordwan*, while in White Book and Red Book the form used throughout this text is *cordwal*. The use of the term appears to vary according to the manuscript rather than text. *Ymborth yr Enaid* displays a similar trend, with the Llanstephan 27 version containing *cordwal*, while Jesus 119, Jesus 20, Peniarth 15 and Peniarth 190 versions have *cordwan*. It may be possible that the division between the uses of the two terms is regional, with *cordwal* potentially being the Northern term, while *cordwan* is Southern.⁵⁴

It is also worth noting that the term does not seem to feature in any texts other than the ‘native texts’.⁵⁵ That is, it appears in descriptions of clothing only in those texts originally composed in Wales in Welsh, and does not feature in any of the narratives translated into Welsh in the late twelfth or thirteenth centuries, such as *Ystoria Bown o Hamtwn* (the Welsh translation of the Anglo-Norman story of Bevis of Hampton), or the various Charlemagne narratives (the Welsh translations of the *Pseudo-Turpin Chronicle*, the *Chanson de Roland* or *Otinell*).⁵⁶ The absence of the term from translated texts implies that rather than being an imported descriptive feature, it was used routinely by Welsh authors in composition.

In all cases, the association is with high status. In both *Mandwydan* and *Math*, cordovan leather is referred to as a material used by the protagonists, who are practicing, or pretending to practice, a trade. The reference to cordovan leather in *Math* is particularly interesting, since it shows imitation cordovan leather being created.⁵⁷ This may be a reflection of the fact that as the popularity of cordovan leather increased, non-Iberian imitations of this leather started to make an appearance.⁵⁸ If this is the case, Wales seems to have been integrated into the European trade and cultural networks to a much greater degree than the conventional perception of

⁵⁴ The indications for this are the Northern associations of *Manawydan*, *Math*, *Breudwyt Maxen*, and *Breudwyt Ronabwy*. The explanation for the difference between the *Ymborth yr Enaid* versions is that Llanstephan 27 was produced in the same area as Red Book of Hergest, since part of the manuscript is also in the hand of Hywel Fychan. Daniel Huws, *Medieval Welsh Manuscript*, Aberystwyth: National Library of Wales, 2000, p. 60.

⁵⁵ Although my survey of the material has included only data from prose texts, it is worth noting that given that medieval Welsh poetry is natively composed (rather than translated) this observation should still hold even if poetic texts were included in the analysis.

⁵⁶ For editions, see Erich Poppe and Regine Reck, ed., *Selections from Ystoria Bown o Hamtwn*, Cardiff: University of Wales Press, 2009; Analee C. Rejhon, ed. and tr., *Cân Rolant: The Medieval Welsh Version of the Song of Roland*, University of California Publications in Modern Philology 113, Berkeley (CA): University of California, 1983; Stephen Joseph Williams, ed., *Ystoria de Carolo Magno o Llyfr Coch Hergest*, Cardiff: University of Wales Press, 1968; Robert Williams, tr., ‘The *History of Charlemagne*: the Translation of “Ystoria de Carolo Magno” With a Historical and Critical Introduction’, *Y Cymmrodor* 20 (1907), pp. 1–217.

⁵⁷ Patricia Williams suggests that ‘shoemaking was regarded as a noble craft’ on the basis of this episode of *Math*; see Patricia Williams, *op. cit.*, p. 100.

⁵⁸ Olivia Remie Constable, *op. cit.*, p. 217.

medieval Welsh literary texts would suggest.⁵⁹ This also raises questions about the native versus foreign nature of towns and trades mentioned above.

Rural Wales and Urban England?

The contrast between the perception of Wales as rural and England as urban is reinforced in *Manawydan* through the magical context of the journeys: the heroes are forced to go to England because their own land had become desolate through a magic spell. An important nuance that needs to be emphasised, however, is that here desolation means lack of signs of human activity: dwellings, people and crops had disappeared, but forests, wild animals and fruit remain.⁶⁰ Thence the heroes travel to English towns, with their crafts and their people (both those making and objects and, crucially, those buying them). Andrew Welsh argues that *Manawydan* is a hero of a new sort, not of the old 'heroic' model (who would solve his problems by fighting).⁶¹ His suggestion is that *Manawydan* is associated with a culture of farming. Whilst I do not propose to disprove this, I would like to add to that argument that *Manawydan* appears the kind of hero, and *Manawydan* appears to be the kind of text, born of a new urban-aware (if not itself urbanised) Wales.

An additional element of interest is the sense of the text's heroes being external to the towns. They are, indeed, foreigners in more sense than one. The average burgess of a typical medieval English town had would have practiced a trade, and, as Colin Platt observes, 'was neither the child of a serf nor of a nobleman, typically moving from a small trading situation to a larger one'.⁶² In the case of *Manawydan*, the heroes, being of noble extraction, as well as foreign (Welsh rather than English), are alien to the towns they came to live and work in.⁶³ Not all who could come to a town could settle there and not all who could settle there could enjoy the full rights of a burgess.⁶⁴ It seems reasonable to assume that *Manawydan* and his companions did not become burgesses but remained aliens in all the towns they had practiced a trade in. There is no record in the text of the characters following the necessary procedures to set up trade (it was usually necessary to either pay for the right to trade or undergo an apprenticeship).⁶⁵

One of the reasons for the ambiguity in Welsh attitudes towards urban life appears to have been the ambiguity of the status of the Welsh in English towns, even those founded within Wales.⁶⁶ The inhabitants of towns not only on the border with England but even within Wales would often be non-Welsh and thus towns are often seen as 'agents in the conquest of Wales by the Anglo-Norman aristocracy and the English crown', to use Spencer Dimmock's words.⁶⁷ Most of the towns founded in the period from *ca.* 1070 to *ca.* 1300 were founded by Norman

⁵⁹ For a similar suggestion, see Patricia Williams, *op. cit.*, p. 113.

⁶⁰ Crucial distinction underlined by Welsh, '*Manawydan*', p. 135.

⁶¹ Welsh, '*Manawydan*', pp. 135-136.

⁶² Colin Platt, *op. cit.*, p. 98.

⁶³ For the idea that the crafts are unsuitable occupations for the characters of *Manawydan* in the light of their birth, see Catherine McKenna, 'Learning Lordship: The Education of *Manawydan*', John Carey, John T. Koch, and Pierre-Yves Lambert, ed., *Ildánach Ildírech. A Festschrift for Proinsias Mac Cana*, Andover and Aberystwyth: Celtic Studies Publications, 1999 pp. 101-120, at p. 113.

⁶⁴ Matthew Frank Stevens, 'Anglo-Welsh Towns of the Early Fourteenth Century: A Survey of Urban Origins, Property-Holding and Ethnicity', Helen Fulton, ed., *op. cit.* (2012), pp. 137-162, at pp. 137-138.

⁶⁵ Colin, Platt, *op. cit.*, p. 98.

⁶⁶ Helen Fulton, *op. cit.* (1997), pp. 222, 224-225, 227.

⁶⁷ Spencer Dimmock, 'Social Conflicts in Welsh Towns, c. 1280-1530', Helen Fulton, ed., *op. cit.* (2012), pp. 117-135.

or English lords, and a few by the Welsh.⁶⁸ In some cases, particularly after the Conquest of Wales in 1282, Welshmen were specifically barred from becoming burgesses.⁶⁹ Whilst this phenomenon is too late for *Manawydan*, if the conventional pre-twelfth-century date for the text is valid, we should nevertheless take it into account when considering the impact of the tale on later audiences (those contemporary with our manuscripts, for instance). It also does not mean that Welshmen were summarily excluded from becoming burgesses. Matthew Frank Stevens observes an interesting trend in the ethnic make-up of Welsh towns whereby it appears that those towns with economic origins would have higher Welsh populations.⁷⁰ This suggests that Welsh engagement with urban culture was primarily economic in basis, a feature we do find reflected in *Manawydan*.

It should be mentioned in the context of this discussion of Welsh participation in urban life within Wales that there are a few examples among Welsh towns, in the early period, of predominantly Welsh urban societies, of which one example is Newborough (in Anglesey), built on the orders of Edward I on the site of a Welsh village called Rhosyr (Rhosyn/Rhosfair) but intended to inhabitants of Llanfaes, displaced in the building of Edward's new castle at Beaumarais.⁷¹ This town is praised in a poem attributed to the famous fourteenth-century Welsh poet Dafydd ap Gwilym, who, whilst commonly praised as the poet of love and of nature, provides a surprisingly rich array of lively illustrations of Welsh town life.⁷² Dafydd's praise of Newborough belongs to the *encomium urbis* genre following the conventions of praise-poetry, focusing on bounty, but it also provides some glimpses of the town.⁷³ Dafydd's use of both the Welsh name of the town and a 'cambrianized' form of the English name, *Niwburch* in this poem is, according to Helen Fulton, 'a reminder to the town that, despite its royal patronage, its proximity to the English commercial economy, and its English name, it has a long Welsh history that needs to be asserted'.⁷⁴ It appears that even towns with predominantly Welsh populations also identified with Anglo-Norman and subsequently English commercial and urban culture.⁷⁵ It is a Welsh town that appears within an Arthurian context in the tale *Gereint vab Erbin*, a context that includes a castle and a tournament.

Castles and Towns in the Arthurian World: *Gereint vab Erbin*

Gereint vab Erbin provides us with the description of a real medieval Welsh town in one of its earlier episodes. Gereint, the eponymous hero of the tale and the equivalent of the French Erec of *Erec et Enide*, having overslept the hunt for the white stag at the beginning of the narrative, accompanies Gwenhwyfar, Arthur's queen, who had also overslept, into the woods, and there, in an episode closely mirroring the one we find in Chrétien, is witness to the

⁶⁸ Matthew Frank Stevens, *op. cit.*, p. 139.

⁶⁹ Helen Fulton, 'Introduction', *op. cit.* (2012), p. 3.

⁷⁰ Matthew Frank Stevens, *op. cit.*, p. 140.

⁷¹ Gwyn Thomas, tr., *Dafydd ap Gwilym: His Poems*, Cardiff: University of Wales Press, 2001, pp. 262-263. For more on Newborough, see Ralph A. Griffiths, *op. cit.*, chapter 4 'Wales and the Marches', pp. 694-95 and Ian Soulsby, *The Towns of Medieval Wales. A Study of Their History, Archaeology and Early Topography*, Chichester: Phillimore & Co., 1983, pp. 194-196.

⁷² For more on Dafydd ap Gwilym, see, for instance, Rachel Bromwich, *Dafydd ap Gwilym*, Cardiff: University of Wales Press, 1974 and for the digital edition of the poems see www.dafyddapgwilym.net (Welsh Department, Swansea University).

⁷³ For previous discussions, see Helen Fulton, *op. cit.* (2006), pp. 49-72; Helen Fulton, *op. cit.* (1997), pp. 219-30; and Helen Fulton, *op. cit.* (2006/2007), pp. 54-72. Dafydd Johnston suggests that this genre can be regarded as a sub-category of 'praise of place' poetry, Dafydd Johnston, *op. cit.*, p. 96.

⁷⁴ Helen Fulton, *op. cit.* (2006), pp. 54-55. See also Dafydd Johnston, *op. cit.*, pp. 97-98.

⁷⁵ Helen Fulton, *op. cit.* (2006), p. 54.

insulting behaviour of an unknown knight towards the queen. Being unarmed (his outfit, including cordwain boots, is described at some length) and unable to exact immediate revenge, he follows the knight across the river Usk and to a town where a contest is to be held.⁷⁶ The town is described as a *dinastref* ‘walled town’, with *caer a chastell* ‘a stronghold and castle’ at the town’s end (*ym penn y dref*).⁷⁷ This town is later identified as *Caerdryf* (=Cardiff).⁷⁸ The fact that the town is defined only through its geographic location and only named much later on in the narrative, suggests that the narrator of the tale thus seems to rely not only on local knowledge, but also to assume knowledge on the part of the audience.⁷⁹ It seems that he expected his audience to recognise Cardiff from the reference to a large town with a castle. Cardiff in the middle ages was the largest town in Wales, with around 2,000 inhabitants, of whom 400 were burgesses.⁸⁰ This made it a well-known urban centre. The fact that the action in *Gereint* is thus anchored in real-world geography reminds us that although, as K. L. Over, observes, just as Chrétien’s romances, their Welsh equivalents ‘are geographically vague’, this episode in *Gereint* forms an exception to that trend.⁸¹ There is no magic involved, and the audience can recognise the locations as pertaining to their own world.

In the light of this realism of the world depicted, it is interesting that the castle and stronghold at the end of the town are picked out in the description as its most important feature. The association of forts and towns appears to be reflected throughout Welsh poetic references to urban life, as well as in this prose text. This may well be a realistic feature, reflecting the real presence of fortification within towns (or indeed the emergence of urban growth around pre-existing fortifications). Castles were a crucial element of particularly those towns in Wales which were Norman foundations, and in many cases, ‘town and castle were planned and built together’ (as in Rhuddlan, Flint, Conwy, and Caernarfon).⁸² Cardiff Castle (see Figure 1 below) was preceded on the location by a Roman fort, parts of which are still visible and had always had a settlement attached to it, as it were, on the south side (rather than all around it).⁸³ The medieval town appears to date to the eleventh century and to be contemporaneous to the construction of a Norman castle (built by William the Conqueror), originally built as a wooden structure, and succeeded by a stone structure in the twelfth century, probably built by Robert of Gloucester.⁸⁴ The town itself appears to have stretched down from the South Gate of the castle, and thus, if Gereint were approaching from the south, he would have seen the castle on the far end.⁸⁵ The fact that the literary text seems to be in agreement with the historical evidence lends additional credence to both.⁸⁶

⁷⁶ Robert Thomson, ed., *Ystoria Gereint*, Medieval and Modern Welsh Series 10, Dublin: DIAS, 1997, pp. 3-7; Gwynn Jones and Thomas Jones, tr., *op. cit.*, p. 191-93.

⁷⁷ Robert Thomson, ed., *op. cit.*, p. 6; Gwynn Jones and Thomas Jones, tr., *op. cit.*, p. 193. See also *Geiriadur Prifysgol Cymru* s.v. *dinastref*.

⁷⁸ Robert Thomson, ed., *op. cit.*, p. 16; Gwynn Jones and Thomas Jones, tr., *op. cit.*, p. 200.

⁷⁹ Helen A. Roberts, ‘Court and *Cyuoeth*: Chrétien de Troyes’ *Erec et Enide* and the Middle Welsh *Gereint*’, in Ceridwen Lloyd-Morgan, ed., *Arthurian Literature XXI: Celtic Arthurian Material* (2004), pp. 53-72, at p. 60.

⁸⁰ Helen Fulton, ‘Introduction’, *op. cit.*, (2012), p. 4; Ian Soulsby, *op. cit.*, p. 97. The total population of Wales ca. 1300 would have been around 300,000; Ralph A. Griffiths, *op. cit.*, chapter 4 ‘Wales and the Marches’ p. 681.

⁸¹ K. L. Over, *op. cit.*, p. 89.

⁸² Abigail Wheatley, *The Idea of the Castle in Medieval England*, Woodbridge: York Medieval Press and Boydell Press, 2004, p. 50.

⁸³ John R. Kenyon, *The Medieval Castles of Wales*, Cardiff: University of Wales Press, 2010, p. 110; Ian Soulsby, *op. cit.*, p. 95.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 95; Kenyon, *The Medieval Castles*, p. 110. For more on medieval Cardiff, see also Ralph A. Griffiths, *Conquerors and Conquered in Medieval Wales*, Stroud: Alan Sutton, 1994, p. 339.

⁸⁵ For the medieval layout of Cardiff, see Figure 22 on p. 96 of Soulsby, *Towns*.

⁸⁶ Ian Soulsby, *op. cit.* p. 97.



Figure 1. The Norman Keep at Cardiff Castle ©2016 N.I. Petrovskaia

However, since Gereint was travelling from Caer Llion (modern Caerleon), he would not have approached Cardiff from the south, but rather from the north-west if he had been travelling directly (see Figure 2 below). This would have corresponded to the modern Queen Street, and one can imagine the travellers arriving along the route of the Newport Road (the A4161 and B4487).⁸⁷ The corresponding street was part of medieval Cardiff, but whether the audience would have needed to imagine Gereint arriving by that route or whether the description of Cardiff Castle seen from the south of the town would have been accepted as the most well-known and striking image, is a moot point. One need only think of liberties taken with landscape and historical costume in contemporary films, the latter so sharply described by Roland Barthes in *Mythologies*.⁸⁸

A major point to be noted in respect to logistical realism is that travelling from Caerleon to Cardiff does not entail crossing the Usk, mentioned in our text, unless that river is crossed twice.⁸⁹ There is, however, some possibility that this is the case, as the text refers to both Arthur and, in turn, Gwenhwyfar, going across the River Usk on their way to the Forest of Dean, where the magical stag had been sighted (on the map below the Forest of Dean is not pictured, it would be to the north, beyond the border of the map above Chepstow).⁹⁰ Gereint, who is with Gwenhwyfar at the time, then follows the insulting knight directly, without returning to the court, and below Caerleon (*is llaw y llys yg Kaerllion*) they once more cross the Usk, and then head directly towards Cardiff.⁹¹ *Is llaw* means ‘below’ or ‘further down than’, which suggests that they crossed the river closer to its mouth, indicating to the reader that they were heading not to Caerleon but further south (for the relative positions, see Figure 2).⁹²

⁸⁷ See, however, Robert Thomson, ed., *op. cit.*, note on pp. 71-72, who argues that the characters did not follow major Roman roads. The Newport Road partly corresponds to the old Roman route; see Andy Sherman and Edith Evans, *Roman Roads in Southeast Wales. Desk-based assessment with recommendations for fieldwork*, The Glamorgan-Gwent Archaeological Trust, Report No. 2004/073 (September 2004), pp. 21-22, available from the Glamorgan-Gwent Archaeological Trust Cadw Report Archive www.ggat.org.uk/cadw/cadw.html.

⁸⁸ Originally published in *Les Lettres nouvelles* 11 (Jan. 1954) as ‘Jules César au cinéma’ and reprinted in *Mythologies*, Paris : Seuil, 1957 as ‘Les Romains au cinéma’.

⁸⁹ This is accepted by Robert Thomson.

⁹⁰ Robert Thomson, ed., *op. cit.*, pp. 2-3 and note on pp. 64-65; Gwynn Jones and Thomas Jones, tr., *op. cit.*, p. 190, p. 193.

⁹¹ Robert Thomson, ed., *op. cit.*, p. 6; Gwynn Jones and Thomas Jones, tr., *op. cit.*, p. 191.

⁹² *Geiriadur Prifysgol Cymru*, s.v. *islaw*. See, however Robert Thomson’s edition of *Ystoria Gereint*, note on pp. 71-72. Thomson argues that Gereint crossed the Usk again at Caerleon.



Figure 2. Caerleon, the River Usk, and Cardiff Map data ©2018 Google maps.google.com

Returning to the issue of the *caer a chastell* ‘a stronghold and castle’ of Cardiff, it is worth dwelling on the issue of town fortifications versus castles. In a poem on the town of Oswestry, the late-fifteenth-century poet Tudur Aled also refers to *caer a chastell*.⁹³

Other references to fortifications in the description of a town are not so formulaic or as in this poem by Dafydd ap Gwilym:

In my way in the early [morning], meaning well,
I’m singing – since it is an easy time –
To the fair town by Rhiw Rheon
Just by the rock and the round fort.⁹⁴

In this case, the round fort is a castle-type set of fortifications. Dafydd ap Gwilym’s poem dedicated to Newborough, already discussed, also makes reference to the town’s *fair [and] lovely temple, its green towers* [l. 3] and refers to the town as *castell*.⁹⁵ Given that there was no castle at Newborough, Johnston suggests that the reference is to the town’s fortified walls.⁹⁶ It is possible to read the reference to the towers also in this context.

Whilst now mostly associated with castles or churches, in medieval Europe, towers were also a feature of town life. One thinks in particular of the urban landscape of medieval Italy (see Figure 3). Indeed, whether castle tower, church tower, or civic tower, the image was also used as a short-hand reference to towns, as attested by the depiction of the city of Chester as a tower on a coin of Edward the Elder (899-924).⁹⁷ Towers, except castle and church towers, would not

⁹³ ‘A wall over gates, seen from afar, magnificent fort and castle, splendid wall, the houses are in a circle, as if round’; ‘Tref Groesowallt’, Thomas Parry, ed., *The Oxford Book of Welsh Verse*, Oxford: Clarendon Press, 1962, pp. 178-182, at p. 179; quoted and translated in Dafydd Johnston, ‘Towns in Medieval Welsh Poetry’, Helen Fulton, ed., *op. cit.* (2012), pp. 95-115, at p. 100.

⁹⁴ ‘The Clock’, II. 1-4; Gwyn Thomas, tr., *Dafydd ap Gwilym: His Poems*, Cardiff: University of Wales Press, 2001, p. 136. The location of Rhiw Rheon is uncertain, but may be near Brecon (mid-Wales), *ibid.*, p. 137 n. 3.

⁹⁵ *Ibid.*, pp. 262-263.

⁹⁶ Dafydd Johnston, ‘Towns in Medieval Welsh Poetry’, Helen Fulton, ed., *op. cit.* (2012), p. 99.

⁹⁷ C. P. Lewis, ‘Framing Medieval Chester: The Landscape of Urban Boundaries’, Catherine A. M. Clarke, ed., *Mapping the Medieval City. Space, Place and Identity in Chester, c. 1200-1600*, Cardiff: University of Wales Press, 2011, pp. 42-56, at p. 43, in the context of the discussion of city walls.

have been a feature of the Welsh medieval town.⁹⁸ The castle towers, however, and references to castles and fortresses, appear to form a key element in the description of towns, as we have seen in *Gereint*.



Figure 3. The medieval towers of Pavia, Italy ©2018 N.I. Petrovskaia

Conclusion

Helen Fulton reads the use of the genre of *encomium urbis* for small towns such as Oswestry and Newburgh as ironic, citing that such praise-poetry was usually addressed ‘in Latin to the great cities of Europe – Rome, Milan, Verona, York, London’.⁹⁹ However, as Dafydd Johnston points out, the appreciation of irony would have required the audience to know the rhetorical models of the poem in question, and he suggests reading this poetry as straightforward praise.¹⁰⁰ In one of the medieval Welsh poems praising the town of Oswestry, the town is compared to Boulogne and Jerusalem.¹⁰¹ Guto’r Glyn, in his poem to the same town, describes it as *A’r dref orau hyd Rufain* ‘and the town, the best as far as Rome’.¹⁰² In this poem he also refers to London and to Canterbury, contextualising Oswestry and placing it, to use Helen Fulton’s terms, ‘as part of the larger Christian empire of ancient and illustrious cities’.¹⁰³ The placement of Welsh towns in a broader European and global context may be a reflection of the idea of urbanity as an import. We have seen in the descriptions of towns in both *Manawydan* and *Gereint* elements which are non-Welsh. In *Manawydan*, the towns described were English, and while dwelling in them the heroes remained outsiders, ultimately chased out by local craftsmen. Importantly, whilst in towns, the heroes engaged in leather trades, and in one case at least, the leather in question was specified as cordovan leather, an import by definition.

⁹⁸ Richard Suggett, ‘The Townscape, 1400-1600’, Helen Fulton, ed., *op. cit.* (2012), pp. 51-94, at p. 51

⁹⁹ Helen Fulton, *op. cit.* (2006), p. 56.

¹⁰⁰ Dafydd Johnston, ‘Towns in Medieval Welsh Poetry’, Helen Fulton, ed., *op. cit.* (2012), p. 97.

¹⁰¹ *The Oxford Book of Welsh Verse*, p. 179; Discussed in Dafydd Johnston, ‘Towns in Medieval Welsh Poetry’, Helen Fulton, ed., *op. cit.* (2012), pp. 99-100. Indeed, it is likely that many more poems praising Welsh towns had at one point existed and have been lost because no patron had been interested in their preservation. Dafydd Johnston gives the example of a reference by Guto’r Glyn to a poem in praise of Oswestry by Owain Waed Da that had earned him the status of burgess in that town (p. 97).

¹⁰² John Llywelyn Williams and Ifor Williams, ed., *Gwaith Guto’r Glyn*, Cardiff: University of Wales Press, 1939, pp. 15-30, at p. 15, l. 4; for the translation of the relevant section of the poem see Helen Fulton, *op. cit.*, (2006), p. 64.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 65.

In the case of *Gereint*, while the town described, Cardiff, was Welsh, the chief feature of the town singled out in the account of the hero's first glimpse of it was the castle, built by the Norman king and possibly, by the date of the composition of the text (and certainly by the time of our manuscripts) expanded by the most powerful Anglo-Norman marcher lord of the twelfth century, Henry I's illegitimate son Robert of Gloucester. This representation of Norman power inside an Arthurian tale may invite a postcolonial reading of the 'romances', but this is beyond the scope of the present article.¹⁰⁴

As Hyde points out, the medieval descriptions of cities are sporadic examples that 'reflect successive stages in the fortunes of medieval cities', with the growth of description representing the growth of material to be described.¹⁰⁵ The emergence of references to Welsh towns in fourteenth-century poetry in Wales can also be interpreted as a testament to the emergence of Welsh towns themselves as important centres.¹⁰⁶ The purpose of the present discussion of medieval Welsh prose references to cities was to examine the extent to which urban life had extended its influence on Welsh culture and to find indications as to which aspects of towns and town life were brought out as most familiar and most characteristic. In our examination of the earlier text, *Manawydan*, we have found that towns, to which Manawydan repairs to easily and fits in so successfully, represent part of the 'new' ('modern') environment within which the old-fashioned hero fits less well than Manawydan, identified by Andrew Welsh as a new type of hero. Towns and trade, closer contacts with England, and imported techniques and materials, are his world. His world is thus larger and more cosmopolitan. In *Gereint*, the later Arthurian text influenced by Geoffrey of Monmouth and possibly Chrétien de Troyes, the main feature of the town is its castle. Whether to be seen as a sign of Norman power or as a reflection of the Norman cultural influences on the text, close to a conventional romance, with its knights and tournaments and needing the castles that fit into the same cultural sphere, this aspect of the town remains an external import. Thus the prose texts, much like the poetry examined by Fulton and Johnston, suggest that in medieval Wales towns were a feature of everyday reality, and carried multiple layers of associations, which could be used to great effect and advantage by authors and audiences.

¹⁰⁴ For such readings, see K. L. Over, *op. cit.*; Aronstein, 'Becoming Welsh: Counter-Colonialism and the Negotiation of Native Identity in *Peredur vab Efrwce*', *Exemplaria* 17 (2005), pp. 135-68.

¹⁰⁵ J. K. Hyde, 'Medieval descriptions of cities', *Bulletin of the John Rylands Library* 48 (1966), pp. 308-340, at p. 310.

¹⁰⁶ Helen Fulton, *op. cit.* (2006), p. 61. Indeed, Helen Fulton suggests that it is worth reconsidering Dafydd's authorship of the poem to Newborough (discussed below) and proposes that it fits better in the fifteenth-century context (p. 72).

Toponymie des villes dans diverses chroniques de l'Angleterre du XII^e siècle : Connaitre le passé pour comprendre le présent ?

NOLWENA MONNIER
Université de Toulouse

1066 marque la date de l'invasion normande de l'Angleterre et la prise de pouvoir de William le Conquérant (ou le Bâtard selon le regard que l'on porte sur lui) sur la couronne anglaise. L'une des principales préoccupations de la nouvelle famille régnante était de légitimer sa place sur ce trône tout nouvellement conquis. Cette même volonté se retrouve quelques deux siècles plus tard lorsque la dynastie Plantagenêt, elle aussi continentale, dirigea l'Angleterre mais également une grande partie de la France. De nombreuses chroniques, historiques et contemporaines, furent écrites dans ce but de légitimation historique. Les Normands consolidèrent ainsi leur place sur le trône en encourageant la rédaction d'ouvrages sur l'histoire de l'île et/ou sur les faits et gestes des nouveaux souverains en place. Ces chroniques nous en disent beaucoup sur les dirigeants du pays et les puissants seigneurs, les batailles et les trahisons, les mariages et les descendance, les négociations et les traités mais elles s'intéressent également aux lieux comme les châteaux, les villes, les rivières, les montagnes et autres éléments naturels ou construits.

Les chroniques médiévales furent très majoritairement rédigées en latin par des moines réguliers ou séculiers¹. Et pourtant, le lecteur attentif pourra trouver dans ces chroniques d'autres langues que l'on qualifiera d'étrangères car elles ne sont pas en l'état les langues de rédaction des chroniques concernées : grec, français, anglais, langues celtiques² parmi d'autres. Comme l'établit Sara Harris :

Twelfth century writers were particularly sensitive to the linguistic past because of the depth and variety of Britain's multicultural cultures. Medieval interpretations of the island's languages saw them as witnesses to successive European invasions and continual contacts ranging from the Trojans to the Normans. Pre-conquest eleventh century Britain was already highly multilingual.³

Faire usage d'une autre langue que le latin était une opportunité pour les chroniqueurs d'informer leur lectorat sur la toponymie des villes et tout spécialement leur nom d'origine, en faisant alors état de l'évolution des langues selon les invasions successives. Comme le rappelle Sara Harris :

¹ Elles composent la majorité de notre corpus. Seules quelques-unes ont été rédigées en moyen-anglais ou en anglo-normand.

² J'ai choisi d'employer le terme « langues celtiques » dans cet article pour regrouper les langues galloise, bretonne, écossaise et irlandaise tant la frontière linguistique est mince, tant les périodes historiques font varier les appellations et tant les origines étymologiques de certains termes sont difficiles à distinguer. Je pense que l'introduction et l'utilisation d'un mot du registre celtique dans une chronique participe du même mouvement quelle que soit son origine réelle.

³ Sara Harris, *The Linguistic Past in 12th century Britain*, Cambridge University Press, 2017, p. 5.

*Linguistically, French and Latin linked the island to cosmopolite intellectual and trading networks across Europe. Immigration to Britain strengthened this internationalism: English, French, Norse, Gaelic, Welsh, and Cornish were supplemented by smaller speech communities such as Flemish, Breton and Hebrew.*⁴

En vue d'une large étude sur les langues étrangères dans les chroniques de l'Angleterre médiévale⁵, j'ai analysé plus de vingt-cinq chroniques dont la rédaction s'est étendue de la conquête normande à la fin du règne des Plantagenêt. Parmi ces vingt-six chroniques, dix contiennent un passage avec un nom de ville dans une langue autre que celle de leur rédaction :

Chroniqueur	Titre	Date de rédaction	Période couverte
Chroniques historiques			
Geoffrey of Monmouth	<i>Historia Regum Britanniae</i>	1136	Arrivée des Troyens – VII ^e siècle
Richard of Cirencester	<i>Speculum historiale de gestis regum Angliae</i>	avant 1400	447-1066
John of Hexham	<i>Historia Regum</i> (continuation de celle de Simeon of Durham)	avant 1209	1130-1154
Chroniques contemporaines			
Roger of Howden	<i>Gesta Henrici II et Gesta Regis Ricardi</i>		1169-1192
Jordan Fantosme	<i>Chronique de la guerre entre les Anglais et les Écossais, en 1173 et 1174</i>		1173-1174
Richard of Devizes	<i>Chronicon de rebus gestis Ricardi Primi</i>		1192-1200
Roger of Wendover	<i>Flores Historiarum</i>		1188-1235
Anonyme	<i>Chronicles of Lanercost</i>		1201-1346
Robert of Torigny	<i>Gesta Normannorum Ducum</i> (Continuation de William of Jumièges et Orderic Vital)		1050-1100

⁴ *Ibid*, p. 10.

⁵ Le concept de langue étrangère dans les chroniques médiévales se définit ainsi : toute autre langue que celle de la rédaction de la chronique, soit principalement toute autre langue que le latin mais, dans le cas d'une rédaction de la chronique en anglo-normand ou vieil ou moyen-anglais, toute autre langue, y compris du latin dans ces derniers cas cités. Nolwena Monnier, *Foreign Languages in Medieval Chronicles*, Newcastle Upon Tyne, Cambridge Scholars Publishing, à paraître en 2019.

Chroniques mixtes			
Henry of Huntingdon	<i>Historia Anglorum</i>	entre 1123 et 1130	43 av JC à 1154
Symeon of Durham	<i>Historia regum Anglorum et Dacorum</i>	1129	731-1129
William of Malmesbury	<i>Gesta Regum Anglorum</i>	1126-1134 (révisions)	735-1125
	<i>Chronicles of Holyrood</i>		1187-1355
Ralph of Diceto	<i>Abbreviationes chronicorum Ymagines historiarum</i>		JC – 1202
Compilation	<i>Chronicles of Melrose</i>		735-1270
Ralph of Coggeshall	<i>Chronicon Anglicarum</i>	1187-1127	1066-1227
Worcester	<i>Chronicon ex chronicis</i>		Création-1140
Chroniques thématiques			
Gerald of Wales	<i>De Instructione Principum</i>	Fin du XIIe	
	<i>Topographia Hiberniae Expugnatio Hiberniae</i>	1188 1189	
	<i>Itinerarium Cambriae Descriptio Cambriae</i>	1191 1194	

Tableau 1 : chroniqueurs du corpus
(en gras, ceux qui incluent des mentions de villes en langue étrangère)

Ces passages sont très courts et ne donnent aucun élément concret sur la ville elle-même, ni description architecturale, ni données sur le nombre d'habitants, ni élément sur leur dirigeant. On est très loin de la précision du *Domesday Book* (1085-1086) qui existait pourtant à l'époque de la rédaction de ces chroniques. C'est à l'aspect toponymique de ces villes que je propose de m'intéresser dans les pages qui suivent. Je présenterai dans un premier temps une étude quantitative du phénomène en m'attardant sur le nombre total d'occurrences, en examinant quelles langues étrangères furent utilisées par les auteurs et comment elles apparaissent au sein des chroniques. Dans un deuxième temps, j'examinerai comment sont définis ces centres urbains et j'essaierai de déterminer si certaines chroniques sont plus enclines à mentionner une langue étrangère en relation avec des villes. Je mènerai ensuite une étude qualitative pour tenter de comprendre pourquoi et comment la toponymie et les langues étrangères ont été utilisées dans ces ouvrages. Je m'arrêterai notamment sur la temporalité, les traductions, les repères géographiques et les mentions récurrentes.

Analyse quantitative

L'analyse quantitative menée va permettre de mieux comprendre la périodicité des termes retenus. Au sein de ces dix chroniques mentionnant une ville en langue étrangère, quatre-vingts mentions au total peuvent être trouvées. Dans trente-deux de ces occurrences, soit un peu moins de la moitié, les langues étrangères mentionnées sont clairement nommées comme dans cet exemple tiré de l'ouvrage de Symeon of Durham :

(...), *consideraturus civitatem antiquam quae lingua Brittonum Cairlel dicitur, quae nunc Carleol Anglice, Latine vero Lugubalia appellatur, quam data pecunia castello.*
 [Il [le roi] restaura la ville, qu'en anglais on appelle *Cairleil*, mais en Latin *Lugubalia*, et y construisit un château]⁶.

Mais en réalité, la plupart des références n'indiquent pas clairement la langue étrangère utilisée comme dans cet exemple de l'*Historia Regum Britanniae* de Geoffrey of Monmouth :

Interea Claudius, (...), praedictam oppugnat civitatem, quae tunc Kaerperis, nunc autem Porcestria dicitur.
 [Pendant ce temps, Claudius, attaqua la ville susmentionnée de *Kaerperis* qui maintenant s'appelle Porchester]⁷.

Même si nous pouvons aisément deviner l'origine du nom *Kaerperis*, nous y reviendrons plus loin, nous pouvons noter que le chroniqueur ne s'encombre pas d'explications linguistiques sur l'origine du mot dans cet exemple.

Langues étrangères utilisées par les chroniqueurs

Je me propose d'examiner dans un premier temps les différentes langues présentes et identifiées au sein de ces dix chroniques. Seulement quatre langues étrangères différentes apparaissent. C'est peu en comparaison avec les douze langues étrangères répertoriées⁸ dans les vingt-six chroniques qui composent l'ensemble du corpus : les langues celtiques, l'anglais (nommé *saxonice* ou *lingua saxonica*, sans que l'une ou l'autre des appellations ne se détache nettement dans les chroniques), le normand et l'hébreu. Quand on examine de plus près le nombre d'occurrences de ces langues, on obtient le tableau suivant :

⁶ *Symeonis Dunelmensis Opera Collectanea*, vol I, Hodgson Hinde, éd., Édimbourg, Blackwood and Sons, 1868, AD 1122, p. 119. Notre traduction.

⁷ *The History of the Kings of Britain: an Edition and Translation of "De gestis Britonum" (Historia Regum Britanniae) by Geoffrey of Monmouth*, Michael D. Reeve, éd., Neil Wright, trad., Woodbridge, Boydell & Brewer, 2007, IV.12. Notre traduction.

⁸ La liste totale des langues étrangères se compose de : anglais, langues celtiques, grec, français, hébreu, normand, arabe, danois, allemand, espagnol, gaulois et norrois (par ordre décroissant d'occurrences).

Langues	nombre d'occurrences
Celtique	16
Anglais	14
Normand	1
Hébreu	1
Total	32

Tableau 2 : nombre d'occurrences par langue étrangère identifiée

Ce tableau montre que les langues celtiques et l'anglais sont les langues étrangères qui ont été le plus utilisées par nos chroniqueurs pour définir un nom de ville. Ce phénomène semble logique quand on considère le contexte linguistique du pays. Changer les noms des villes de l'anglais au normand, c'était montrer la suprématie des nouveaux dirigeants. Ce phénomène s'est exprimé notamment lorsque les noms de villes avaient une portée négative. Par exemple, *Fulepet* [trou sale en anglais] dans l'Essex est ainsi devenu Beaumont [joli mont] après la conquête normande et *Merdegrave* [la tombe des martres⁹] dans le Leicestershire est devenu Belgrave [la belle tombe]. Par ailleurs, les chroniques du corpus ont souvent un lien étroit, géographique et/ou culturel, avec les zones celtiques soit parce qu'elles y ont été écrites (*Chronicles of Melrose*), soit parce que les chroniqueurs y avaient leurs racines (Gerald of Wales¹⁰), ou encore parce que les chroniques concernaient, pour des raisons idéologiques, le passé celtique de l'île (Geoffrey of Monmouth). Tout ceci a contribué à l'usage des langues celtiques dans un nombre important de chroniques médiévales.

Langues étrangères utilisées par chroniqueur

Alors que les chroniques historiques et mixtes sont un palimpseste de textes et de documents plus anciens, les chroniques contemporaines et thématiques relèvent plus du récit journalistique. Gerald of Wales – parcourant le Pays de Galles et l'Irlande – ou Roger of Howden – accompagnant Richard Cœur de Lion en croisade – fournissent des récits de première main, des témoignages contemporains, agrémentés de quelques éléments d'autres témoins rencontrés lors de leurs voyages. Ils nous donnent une vision, au jour le jour, de leurs voyages à l'extérieur du royaume d'Angleterre. Parmi les dix chroniqueurs qui mentionnent une langue étrangère dans leur écrit, six nomment avec précision la langue étrangère qu'ils utilisent comme dans cet exemple de Gerald of Wales :

In castro de Sweineshe, quod et Kambrice Abertawe vocatur.
[Swansea, appelé en gallois Abertawe]¹¹.

D'autres exemples offrent la même précision sur la langue utilisée, comme dans ce passage de Symeon of Durham :

Ea tempestate Alchere comes et Wada cum Cantuariis et Sutlirigiis contra Paganorum exercitum duriter pugnavit in insula quae Saxonica lingua Tened dicitur, Britannico sermone Ruim appellatur.

⁹ Les Normands ont, bien entendu, fait une autre lecture du mot *merde* que celui d'origine.

¹⁰ Sur les compétences linguistiques de Gerald of Wales, on pourra notamment consulter : Stegan Zimmer, « A Medieval Linguist: Gerald de Barri », *Études celtiques*, n° 35, 2003, p. 313-349 mais également R. Bartlett, *Gerald of Wales, a Voice of the Middle Ages*, Stroud, Tempus, 1982, notamment p. 19.

¹¹ Gerald of Wales, *Giraldi Cambrensis opera [vol. VI], Itinerarium Kambriae et Descriptio Kambriae*, James F. Dimock, éd., Londres, Longman, Green, Reader & Dyer, 1868 [réimpression Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1964], I.8, p. 73.

[À cette période, les seigneurs Alchere et Wada, avec les hommes du Kent et Surrey, menèrent un rude combat contre les hordes de païens, dans l'île qui est appelée dans la langue saxone *Tened*, et dans la langue bretonne *Ruim*]¹².

On voit dans le tableau ci-dessous la répartition par langue pour ces six chroniqueurs :

Chroniqueurs	celtique	anglais	normand	hébreu	total
Gerald of Wales	7	4			11
Symeon of Durham	5	3	1		9
<i>Chronicle of Worcester</i> ¹³	3	4			7
Geoffrey of Monmouth	2	1			3
<i>Chronicle of Melrose</i> ¹⁴		1			1
Richard of Devizes				1	1
	17	13	1	1	32

Tableau 3 : langues étrangères par auteur

Néanmoins, pour chacun de ces six chroniqueurs, certains passages spécifient clairement la langue étrangère, d'autres non. Par ailleurs, d'autres chroniqueurs n'identifient jamais la langue qu'ils mentionnent. C'est le cas de quatre d'entre eux : Robert of Torigny avec quatre occurrences, William de Malmesbury et Ralph of Coggeshall avec deux chacun et Ralph of Diceto avec une seule. Dans cet exemple de Robert of Torigny, les villes de Tyr et de Sagitta sont citées mais leur origine étymologique n'est pas précisée :

Tirus capitur, quam moderni Sagittam vocant.
[Tyr, appelée Sagitta par les modernes, fut prise]¹⁵.

Dans cet autre exemple, tiré de l'ouvrage de William of Malmesbury, on observe le même phénomène :

Primum in loco qui dicitur Wirtgernesburg ; secundo juxta montem qui dicitur Pene.
[Tout d'abord dans un lieu appelé Wirtgernesburg et ensuite sur une montagne appelée Pene]¹⁶.

En réalité, ces noms en langue étrangère sont, plus ou moins facilement, identifiables et leur attribuer une origine n'est pas très difficile. Les noms commençant par « *kaer* » or « *caer* » ont une origine celtique. Ce préfixe a le sens de citadelle/forteresse en vieux breton et en gallois. Il vient du brittonique *kagr* qui signifie « endroit clos ». A partir du X^e siècle, il prend le sens

¹² *Symeonis Dunelmensis Opera Collectanea, op. cit.*, AD 853, p. 45. Notre traduction.

¹³ Attribuée dans un premier temps à Florence of Worcester, la chronique fut ensuite attribuée à John of Worcester. Le rôle de chacun dans la rédaction reste flou. Mon propos n'étant pas de clarifier ce point, j'utiliserai la terminologie neutre de *Chronicle of Worcester*.

¹⁴ La chronique de Melrose fut rédigée par plusieurs auteurs, tous anonymes.

¹⁵ *Chronique de Robert de Torigni*, Léopold Delisle, éd., Rouen, Société de l'histoire de Normandie, t. I, 1872, AD1124, p. 166.

¹⁶ William of Malmesbury, *Gesta Regum Anglorum*, livre I, §19, p. 30.
<https://archive.org/details/willelmalmesb00unkngoog/page/n67>.

d'« endroit habité »¹⁷. Comme le rappelle N. F. Blake : « *The major impact of the Celtic language on English has been through the names of places and rivers* »¹⁸.

Les noms se terminant par *cestre*, *cester*, *caster*, *chester*, qui a donné *ceaster* en vieil-anglais, ont une origine latine (*castrum* / *castra* signifiant fort militaire) et ont donc été anglicisés. Enfin, « *burg* » ou « *burh* » a une origine saxonne¹⁹. Comme l'établit Sven Tintor :

*The endings -chester, -caster, -cester which stem from the Latin word castrum, meaning 'military camp' (Colchester), and the ending -coln which stems from the Latin word colonia, meaning 'settlement' (Lincoln) were added to already existing Celtic place names. Although these endings were not used by the Romans for naming purposes, except for one place in Cumberland (Castra Exploatorum, 'camp or fort of the scouts'), it was used by the Anglo-Saxons to mark former Roman towns.*²⁰

Si les occurrences pour lesquelles le nom de la ville en langue étrangère n'est pas mentionné mais qui a pu être étymologiquement identifié sont ajoutées au tableau 2, nous obtenons le tableau 3 et les conclusions évoluent.

Chroniques	celte	anglais	normand	hébreu	vieux norrois	français	grec	total
Simeon of Durham	8	10	1		1			30
Gerald of Wales	10	4						14
Geoffrey of Monmouth	11	2						13
<i>Chronicle of Worcester</i>	3	9						12
Robert of Torigny				2		1	1	4
Richard of Devizes		1		1				2
William of Malmesbury		2						2
<i>Chronicles of Melrose</i>		1						1
Ralph of Diceto		1						1
Ralph of Coggeshall							1	1
	32	30	1	3	1	1	2	80

Tableau 4 : nombre total d'occurrences par langue et par chroniqueur

¹⁷ Pour plus de détails sur ces points, on pourra consulter : Léon Fleuriot, *Le Vieux breton : Éléments d'une grammaire*, Paris, Klincksieck, 1964 ; Jean-Yves Le Moing, *Les Noms de lieux bretons de Haute-Bretagne*, Spézet, Coop Breizh, 1990 et Pierre-Yves Lambert, *La Langue gauloise : description linguistique, commentaire d'inscriptions choisies*, Paris, Errance, coll. « des Hespérides », 1994.

¹⁸ N. F. Blake, *A History of the English Language*, Eastbourne, Palgrave, 1996, p. 55.

¹⁹ *Middle English Dictionary* : <https://archive.org/stream/middleenglishdic00stra#page/98/search/burg>, p. 99.

²⁰ Sven Tintor, *Toponyms as Evidence of Linguistic Influence on the British Isles*, p. 16.

<https://repozitorij.ffos.hr/islandora/object/ffos%3A2757/datastream/PDF/view>,

On pourra également consulter : Albert Baugh et Thomas Cable, *A History of the English Language*, Londres, Routledge, 1993.

Deux groupes de chroniqueurs se détachent naturellement dans ce tableau. Le premier groupe est composé de quatre chroniqueurs offrant plus de dix mentions d'une langue étrangère avec un maximum de trente occurrences pour Symeon of Durham comme dans cet exemple :

Comes Normannorum Rodbertus, equitum, sagittariorum, et peditum non parvam congregans multitudinem applicuit in loco qui Portesmuthe dicitur.

[Le comte normand Robert, réunit un grand nombre de chevaux, d'archers et de soldats à pied, et rassembla ses bateaux à un endroit appelé *portesmuthe*]²¹.

Le deuxième groupe, composé des six autres chroniqueurs, propose uniquement quelques mentions de langues étrangères, une fois quatre, deux fois deux et trois fois une seule occurrence. Les quatre premiers chroniqueurs de ce tableau sont aussi les quatre chroniqueurs qui totalisent le plus grand nombre d'occurrences en langue étrangère, quelle que soit la thématique envisagée²². Seul le classement varie légèrement : Gerald of Wales arrive premier avec quatre-vingt-dix-sept occurrences en tout, suivi de la *Chronicle of Worcester* (cinquante-cinq), de Symeon of Durham (quarante-trois) et, en dernière position, de Geoffrey of Monmouth (trente-sept). Si nous regardons de plus près ces chiffres, nous pouvons rapidement conclure que la plupart des mots en langue étrangère dans la chronique de Symeon of Durham sont des noms de villes. Au contraire, Gerald of Wales indique très peu de noms de villes en comparaison avec le nombre total de mots en langue étrangère. En réalité, Gerald mentionne beaucoup plus de mots en langue étrangère liés à la nature²³ : noms de rivières, de montagnes, de lacs sont pléthoriques.

Nous avons donc un noyau fort de quatre chroniqueurs et deux langues qui se distinguent clairement : l'anglais et les langues celtiques à égalité quasi-parfaite.

Nombre d'occurrences selon le type de chroniques.

Dans cette analyse, il a semblé important d'examiner si le type de chroniques influait sur le nombre d'occurrences en langue étrangère relevées dans le corpus. En effet, on peut distinguer quatre types de chroniques médiévales. La première est la chronique historique : l'histoire qu'elle rapporte s'est déroulée avant le temps de la rédaction. La deuxième est la chronique contemporaine : l'action qui s'y déroule se passe en même temps (ou quelques années plus tard, souvent pas plus d'une dizaine) que la rédaction de l'ouvrage. La troisième est la chronique mixte qui est un composé réunissant les deux aspects précédemment cités : on trouve donc une partie historique et une partie contemporaine, parfois la continuation d'un ouvrage existant déjà dans l'abbaye où officie l'auteur. Enfin, la dernière est la chronique thématique. Cet ouvrage est non-chronologique. Il s'inscrit dans un mouvement plus large : récits de voyage, livres des merveilles ou encore miroirs de princes. Ces ouvrages s'intéressent alors à la faune, la flore, la géographie ou encore aux peuples et à leurs croyances (païennes ou chrétiennes).

²¹ Symeon of Durham, *op. cit.*, p. 105.

²² Nolwena Monnier, « Les langues étrangères dans les chroniques entre le XI^e siècle et le XIV^e siècle : Une révolution linguistique ? », *Bulletin des anglicistes médiévistes*, n° 93, Paris : Publications de l'AMAES, à paraître dernier trimestre 2018.

²³ Nolwena Monnier, « Nommer la nature : Toponymie de la nature dans la *Topographia Hiberniae* de Gerald of Wales », *Études irlandaises*, numéro printemps/été 2019.

Le tableau 5 présente la répartition des occurrences en langue étrangère dans les chroniques en fonction de leur type :

Chroniqueurs	Historique	contemporaine	mixte	thématique
Geoffrey of Monmouth	13			
Simeon of Durham			30	
<i>Chronicles of Melrose</i>			1	
<i>Chronicle of Worcester</i>			12	
Richard of Devizes		2		
Ralph of Diceto			1	
William of Malmesbury			2	
Robert of Torigny		4		
Ralph of Coggeshall			1	
Gerald of Wales				14
TOTAL	13	6	47	14

Tableau 5 : nombre d'occurrences par type de chronique

La majorité des mentions de noms de villes en langue étrangère se trouve donc dans les chroniques mixtes. On aurait pu s'attendre à ce que la plupart de ces termes apparaissent dans la partie historique de ces chroniques mixtes. En effet, on aurait alors trouvé mention de ces noms lors d'événements historiques qui auraient conduit le chroniqueur à devoir expliciter les noms des villes. Cela aurait alors été pour lui l'occasion de mentionner un nom plus ancien en langue étrangère ou de donner son nom moderne, lui aussi en langue étrangère. Mais les exemples sont, en réalité, répartis assez uniformément dans l'ensemble des chroniques concernées.

On aurait pu s'attendre à trouver plus de mentions de villes en langue étrangère dans les chroniques thématiques qui, par définition, s'attachent plus aux choses qu'aux faits. En réalité, le nombre de mentions y est assez faible, à la même hauteur que celui des chroniques historiques. Certes, les langues étrangères sont très présentes dans les chroniques thématiques (dans notre analyse globale, cent douze références au total) mais elles ne concernent donc que, très rarement, la toponymie des villes.

Cette première partie a permis de faire un état des lieux des langues étrangères utilisées, de connaître les chroniqueurs les plus multilingues et de voir si ces mentions appartenaient à un type de chroniques en particulier. Il est maintenant temps de nous tourner vers une analyse qualitative qui nous permettra de mieux comprendre l'usage qu'ont pu faire les chroniqueurs de notre corpus de ces langues.

Analyse qualitative

Plus d'une langue étrangère pour une même ville

Comprendre comment et pourquoi ces chroniqueurs ont fait le choix d'inclure des noms de villes en langue étrangère est essentiel.

Tout d'abord, plusieurs chroniqueurs ont utilisé plus d'une langue étrangère pour nommer une seule et même ville. En réalité, quatre sur dix l'ont fait, certains à plusieurs reprises, comme on le voit dans le tableau ci-dessous :

Chroniqueurs	Langue 1	Langue 2
Geoffrey of Monmouth ²⁴	celtique	anglais
	celtique	anglais
Symeon of Durham ²⁵	celtique	anglais
	celtique	anglais
<i>Chronicle of Worcester</i>	celtique	anglais
Gerald of Wales ²⁶	celtique	anglais

Tableau 6 : langues utilisées pour une même ville.

Deux éléments, liés l'un à l'autre, apparaissent rapidement à la lecture de ce tableau : tous les auteurs qui utilisent deux langues utilisent tout d'abord un terme celtique puis un terme en anglais comme dans cet exemple tiré de la *Chronicle of Worcester* :

Civitas quae Karlegion Britannice, et legeceastre dicitur Saxonice.
[La ville était appelée en langue celtique *Kaelegion* et en saxon *Legeceastre*]²⁷.

Les deux langues sont bien précisées ; la langue celtique l'est en premier, la saxonne en second. On trouve le même phénomène dans ce passage de Symeon of Durham :

Civitatem antiquam quae lingua Brittonum Cairlel dicitur, quae nunc Carleol Anglice, Latine vero Lugubalia appellatur.
[L'ancienne ville qu'on appelle dans la langue celtique *Cairlel* ; et qu'à présent, en anglais, on appelle *Carleol* ; et en latin, on l'appelle *Lugubalia*]²⁸.

Un cinquième chroniqueur, qui n'apparaît pas dans ce tableau, mérite une explication plus particulière. En effet, Robert of Torigny fournit une longue explication sur la ville d'Acron. Il passe d'un nom à l'autre sans plus de cérémonie, détaillant les changements de noms et les confusions nées de ces changements de noms comme on peut le lire dans ce passage :

Capta est a Christianis urbs Acchon, quae antiquitus dicebatur Ptholomaida, quam quidam putant esse Accaron, sed non est. Illa Enim Philistea, ista vero Ptholomaida dicitur. Accaron urbs est Philistea, prope Ascalonem ; Accon vero, id est Ptholomaida, ab austro habet Carmeli montem.
[La ville d'Acre, appelée auparavant Ptolemais, fut prise par les Chrétiens: certains pensent qu'il s'agissait d'Accaron, mais c'est une erreur puisque celle-ci était appelée Philistea, et l'autre Ptolemais. Philistea, proche Ascalon, est la ville d'Accaron; mais Acre, qui est, Ptolemais, a le Mont Carmel au sud]²⁹.

Enfin, un autre élément mérite d'être mentionné. Symeon of Durham cite pour sa part trois noms pour un même endroit. Le chroniqueur mentionne ainsi *Weardune*, *Aet-Brunnanwerc* et *Brunnanbyrig* pour une seule et même ville :

²⁴ Geoffrey of Monmouth, *op. cit.*, VI. 1 et VIII. 5.

²⁵ Symeon of Durham, *Historia Regum*, *op. cit.*, AD 908 et 1122 ; *The Church Historian of England. Vol. III, part II, Historical Works of Simeon of Durham*, Joseph Stevenson, éd. et trad., Londres, Seeleys, 1855, p. 759.

²⁶ Gerald of Wales, *Descriptio Kambriae*, *op. cit.*, I.1 et *Itinerarium Kambriae*, *op. cit.*, I. 3.

²⁷ *Chronicle of Worcester*, *op. cit.*, AD 908.
https://books.google.je/books?id=CGkNAAAIAAJ&printsec=frontcover&source=gbp_book_other_version_s_r&cad=4#v=onepage&q&f=false.

²⁸ Symeon of Durham, *Historia Regum*, *op. cit.*, p. 119.

²⁹ Robert of Torigni, *op. cit.*, AD 1103, p. 125.

Apud Weardune, quod alio nomine Aet-Brunnanwerc uel Brunnanbyrig.
[À Weardune, qui est appelé également Aet-Brunnanwerc, ou encore Brunnanbyrig]³⁰.

L'identification de cette ville prête encore à discussion et elle n'a pas pu être positionnée avec exactitude³¹. On reconnaît dans le dernier terme le suffixe *-byrig* pour ville. Ce suffixe en vieil anglais vient de *Burg* ou *Burh* et désigne un groupement important d'habitations protégé par un mur, un fort ou un château³². Le suffixe *-werc* (du vieil anglais *weorc*) signifie fortification et participe du même sens³³. Le suffixe *-dune* pourrait provenir de *-dun* qui signifie colline³⁴. Quoiqu'il en soit, Symeon est le seul à nous fournir trois noms différents pour une seule ville. Il est dommage qu'il ne nous donne aucune étymologie, indice sur la langue ou le positionnement de cette ville triple.

Aspect temporel des noms

La succession de plusieurs noms pour une même ville relève parfois d'un souci de clarifier la succession linguistique du territoire mais dans le cas de la mention d'un seul nom de ville, que pouvons-nous envisager ? Trois types de relations ont pu être relevés sur ce point.

D'une part, certains chroniqueurs donnent l'ancien nom de la ville en langue étrangère comme dans cet exemple de Geoffrey of Monmouth dans lequel le mot *nunc* [maintenant] apparaît, situant clairement dans le temps les deux noms de la même ville :

Interea Claudius, (...), praedictam oppugnat civitatem, quae tunc Kaerperis, nunc autem Porcestria dicitur.

[Pendant ce temps, Claudius, attaqua la ville susmentionnée de Kaerperis qui maintenant s'appelle Porchester]³⁵.

Mais, en réalité, la plupart des auteurs ne précisent pas si le nom qu'il donne est l'ancien ou le nouveau. En effet, pour soixante et onze occurrences, le chroniqueur ne nous dit pas si le nom en langue étrangère mentionné est le nom actuel ou le nom ancien de la ville.

Néanmoins, cinq chroniqueurs sont plus précis et nous informent clairement. Dans quatre cas, c'est l'ancien nom qui est mentionné, deux fois chez Geoffrey of Monmouth³⁶ et deux fois chez Symeon of Durham³⁷. A cinq reprises, c'est le nom moderne : trois fois chez Geoffrey of Monmouth³⁸ et une fois chez William of Malmesbury³⁹ et Robert of Torigny⁴⁰.

³⁰ *Symeonis monachi Opera omnia, Historia Ecclesiae Dunhelmensis*, Thomas Arnold, éd., Londres, Longman & Co., 1882, [réimpression, Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1965], chapitre XXIII.

³¹ Sur la localisation de cette ville, on pourra consulter l'article de Kévin Halloran, « The Identity of Etbrunnanwerc », *The Scottish Historical Review*, vol. LXXXIX, n° 228, Part II, octobre 2010, Edinburgh University Press, p. 248-253.

³² *A Concise Anglo-Saxon Dictionary*, John R. Clark Hall, New York, Macmillan, 1916, p. 53.

³³ *Ibid*, p. 348. On pourra consulter sur ce point Alex Woolf, *From Pictland to Alba, 789-1070*, Edinburgh University Press, 2007, et Michael Livingston, *The Battle of Brunanburh: a Casebook*, University of Exeter Press, 2011.

³⁴ Sven Tintor, *op. cit.*, p. 25 et ss.

³⁵ Geoffrey of Monmouth, *op. cit.*, IV.12.

³⁶ Geoffrey of Monmouth, *op. cit.*, IV. 14 et IV. 16.

³⁷ Symeon of Durham, *Historia Regum, op. cit.*, AD 854 and 883.

³⁸ Geoffrey of Monmouth, *op. cit.*, VI. 1, VI. 10 et VIII. 5.

³⁹ *Gesta regum Anglorum-William of Malmesbury*, R. A. B. Mynors, éd. et trad., Oxford/New York, Clarendon Press, 1998-1999, I. 3.

⁴⁰ Robert of Torigny, *op. cit.*, AD 1124.

Si nous poussons un peu plus loin l'analyse, cela signifie que Geoffrey of Monmouth⁴¹ fait attention à l'historique des noms à cinq reprises sur treize occurrences au total, Symeon of Durham deux fois sur trente, William of Malmesbury une fois sur deux et Robert of Torigny une fois sur quatre. Mais le chiffre le plus significatif reste évidemment celui des soixante et onze occurrences pour lesquelles les chroniqueurs ne se préoccupent pas de préciser si le nom qu'ils fournissent est l'ancien ou le nouveau. Dans un certain nombre de cas, cette précision n'est pas pertinente puisque la chronique a été rédigée à l'époque où la ville se nommait ainsi mais dans d'autres cas, tout particulièrement celles qui mentionnent un nom de ville aujourd'hui disparu, cette précision aurait pu être utile au lectorat.

Comme évoqué auparavant, certains chroniqueurs nous fournissent deux noms pour un même lieu ce qui permet d'analyser s'ils ont le souci, ou non, de préciser l'antériorité temporelle d'un terme par rapport à l'autre. Cinq de nos chroniqueurs nous offrent deux noms pour une même ville. Les mentions se partagent à nouveau en trois catégories. Certaines mentions incluent deux noms de villes mais sans précision d'antériorité d'un terme par rapport à l'autre⁴². Ces noms ne sont pas les noms contemporains des villes et il est donc difficile de savoir à quoi ils correspondent exactement et de déterminer nous-mêmes l'antériorité d'un terme par rapport à un autre.

À cinq reprises seulement il est précisé la chronologie des deux termes mentionnés. Dans un cas, le chroniqueur cite d'abord le nouveau nom et ensuite l'ancien. C'est le cas de Geoffrey of Monmouth comme nous l'avons mentionné. À l'inverse, trois chroniqueurs spécifient qu'ils nous livrent d'abord l'ancien nom puis le nouveau. Symeon de Durham⁴³ le fait à une reprise et Geoffrey of Monmouth⁴⁴ à deux reprises. Il est à noter que lorsque Geoffrey fournit l'ancien nom d'Exeter⁴⁵, *Exonia*, il le fait une seule fois. Il utilise ensuite le terme Exeter dans la suite de sa chronique sans en donner à nouveau l'origine. Cette rigueur contraste clairement avec les récits, parfois fort brouillons, de Gerald of Wales qui répète à plusieurs reprises, dans le même ouvrage et d'un ouvrage à l'autre, les mêmes étymologies, rajoutant parfois une explication ou une traduction, mais fournissant à outrance les mêmes données⁴⁶.

Toutes ces remarques semblent indiquer que les chroniqueurs ne semblent pas beaucoup s'intéresser à cet aspect temporel. Ils n'informent que rarement leur lectorat de façon claire sur l'antériorité d'un terme ou d'un autre alors que cet élément est pertinent à plus d'un titre. Il aurait permis de montrer que les chroniqueurs, via l'usage des langues étrangères, s'intéressaient particulièrement à la succession des noms dans cette Angleterre aux multiples strates linguistiques. Ils auraient pu alors tenir un discours bien plus propagandiste dans lequel les langues auraient été un élément de preuve. Cela semble étrange auprès de chroniqueurs qui s'intéressent à l'histoire de leur pays mais logique si on considère que leur principal rôle, via la rédaction de ces chroniques, était de mettre en avant les grands personnages de l'histoire anglaise et leurs hauts faits plutôt que les endroits qu'ils traversaient et/ou où ils s'établissaient. La personne, le fait est alors plus important que le lieu, son nom et surtout l'origine linguistique de ce dernier.

⁴¹ On pourra consulter l'article de T. D. Crawford pour en savoir plus sur le rapport de Geoffrey aux langues : « On the linguistic competence of Geoffrey of Monmouth », *Medium Aevum*, vol. 51, n° 2, 1982, p. 152-162.

⁴² *The chronicle of John of Worcester*, R. R. Darlington et P. McGurk, éd., Jennifer Bray et P. McGurk, trad., Oxford, Clarendon Press, 1995, p. 445/ AD 455, 457, 465, 504, 568, 571 et 849 : William of Malmesbury, *op. cit.*, I.2 ; Symeon of Durham, *Historia Ecclesiae*, *op. cit.*, chapitre LVII et *Historia Regum*, *op. cit.*, p. 1101 ; Geoffrey of Monmouth, *op. cit.*, VIII. 5.

⁴³ Symeon of Durham, *Historia Regum*, *op. cit.*, AD 1074.

⁴⁴ Geoffrey of Monmouth, *op. cit.*, IX. 3 et VIII. 9.

⁴⁵ Geoffrey of Monmouth, *op. cit.*, IV. 16.

⁴⁶ Cf. Nolwena Monnier, « Gerald of Wales's books: First Ethnological Dictionaries? », *Languages for Specific Purposes in History*, Nolwena Monnier, éd., Newcastle, Cambridge Scholars Publishing, 2018, p. 48-58.

Traduction / explication des termes en langue étrangère

Il est également essentiel de replacer dans leur contexte ces noms et de s'interroger sur la relation des chroniqueurs avec ceux-ci. Je vais tenter dans cette partie de déterminer si les chroniqueurs se contentaient de mentionner des noms en langue étrangère ou s'ils s'efforçaient de les traduire et / ou d'évoquer leur étymologie. Deux tendances se détachent sur ce point : une simple traduction du terme en langue étrangère et des explications de ce terme.

Traductions des noms

Sur quatre-vingts mentions, dix occurrences offrent une traduction directe comme dans cet exemple de Gerald of Wales :

Cui nomen Red Pencarn, (...). Sonat autem Latine, Vadum sub capite rupis. Red enim Britannice, vadum Latine, Pen caput ; Carn rupis.

[Il était appelé *Red Pencarn*, ce qui en latin signifie « *vadum sub capite rupis* ». Le mot celtique *red* signifie *vadum* en latin, *pen* signifie *caput* et *carn rupis*]⁴⁷.

Nous retrouvons ce phénomène de traduction dans d'autres chroniques : à cinq reprises pour Symeon of Durham, deux pour la *Chronicle of Worcester*, deux pour Gerald of Wales et une pour Robert of Torigny. Symeon de Durham mentionne pour sa part la même traduction à deux reprises pour Nottingham : *Tigguocobauc*. On sait que Symeon of Durham⁴⁸ s'inspira de la *Chronicle of Worcester*. Il est donc naturel de trouver la même appellation, à une petite nuance près, dans ces deux ouvrages. En effet, Symeon utilise le terme *Tignocebanc* et la *Chronicle of Worcester*⁴⁹ celui de *Tigguocobauc*. Les auteurs proclament que le terme est celtique et en donnent la même traduction : le lieu des cavernes, soit un terme qui désigne des habitations troglodytes. Dans les deux chroniques, les païens sont mentionnés afin de pouvoir situer l'appellation dans le temps et de lier les Saxons aux *Dark Ages*.

Symeon of Durham nous offre d'autres traductions au fil de son ouvrage : Exeter qu'il nomme *Cairwisc*⁵⁰ et signifie « ville de l'eau » et Whitherne qu'il nomme *Hearrahaleh*⁵¹ qu'il traduit par « lieux des seigneurs ». De la même manière, Gerald of Wales, dans la *Descriptio Kambriae*, donne la traduction de *Pencader*⁵² qui signifie « *et usque Pencadeir, id est, Cathedrae caput* » [la tête du chef]. Gerald explique également que *Colleshylle*⁵³ signifie la « *carbonis collem* » [colline de charbon].

La *Chronicle of Worcester* indique pour sa part la signification de *Bedan-Byrig* : la ville de la reine Bebbas⁵⁴, épouse d'Æthelfrith (mort en 616). Le chroniqueur précise que la ville fut aussi baptisée *Malvoisin*. Mais en réalité, le chroniqueur fait erreur. Le terme anglo-normand de *Malvoisin* est celui qui définissait le château en bois que William Rufus fit bâtir en 1195 afin d'assiéger la forteresse qui se nomme aujourd'hui Bamburgh dans le Northumberland⁵⁵.

⁴⁷ Gerald of Wales, *op. cit.*, I.6, p. 62.

⁴⁸ Symeon of Durham, *Historia Regum, op. cit.*, AD 868.

⁴⁹ *Chronicle of Worcester, op. cit.*, AD 868 : « (...) quod Britannice Tigguocobauc interpretatur (...) ».

⁵⁰ Symeon of Durham, *Historia Regum, op. cit.*, AD 876.

⁵¹ *Ibid.*, AD 790.

⁵² Gerald of Wales, *Itinerarium Kambriae, op. cit.*, II. 10.

⁵³ *Giraldi Cambrensis opera, vol. VIII, De principis instructione liber*, George F. Warner, éd., Londres, Longman Green, Roberts [réimpression Nendeln (Liechtenstein), Kraus reprint, 1964], I. xxx.

⁵⁴ *Chronicle of Worcester, op. cit.*, AD 1095.

⁵⁵ *History of Northumberland*, The Northumberland County History committee, éd., Newcastle upon Tyne, Andrew Reid and sons / Londres, Simpkin, Marshall & Co., 1893-1940.

Enfin, Robert of Torigny nous emmène à Tyr⁵⁶. Il nous explique que cette ville fut aussi appelée Sagette par les « modernes », les modernes en question étant les croisés⁵⁷. On retrouve en effet cette appellation dans de nombreux ouvrages dont, notamment, ceux d'Orderic Vital et de Guillaume de Tyr. Le chroniqueur ne nous dit rien en revanche, sur l'origine de ce nom. Un certain Renaud Grenier ou Granier (né vers 1130 et mort en 1202) prit ce nom quand il devint seigneur de Sidon⁵⁸ ; Tyr est voisine de Sidon et les deux villes ont été pendant longtemps administrées conjointement. Est-ce une déformation de la forme arabe du nom de la ville, *Saïda* ? Par ailleurs, Sagette signifie « flèche ». Est-ce une référence à la forme en pointe de flèche de la péninsule dans la mer Méditerranée ? Aucun élément à ma connaissance ne permet de trancher entre ces deux hypothèses.

Explications

S'ils ne traduisent pas toujours les noms de villes qu'ils proposent, plusieurs chroniqueurs aident leurs lecteurs à mieux identifier les villes en langue étrangère présentes dans leurs ouvrages. Ils donnent en effet différents détails de trois manières différentes : ils ajoutent des informations géographiques, fournissent des noms de personnes ou donnent des éléments étymologiques à leurs lecteurs. Curieusement, ces différents aspects semblent avoir connu une distribution très ordonnée puisqu'on trouve une chronique pour chaque particularité.

En réalité, la *Chronicle of Worcester* est la seule à nous offrir des explications géographiques pour expliquer un terme en langue étrangère. Nous pouvons en trouver à deux reprises. La première lie un nouveau monastère à une ville, celui de St Fursey à la ville de Cnobbheres-Burh (...) ⁵⁹. Le chroniqueur a ici pris soin de fournir un élément précis pour situer le monastère, y compris d'ancrer les faits dans la réalité en évoquant Sigibert et Saint Fursey. De la même manière, la chronique explique que la ville de Hrofceastre (Rochester) se trouvait sur la rive est de la rivière Medway :

Civitatemque quae Hrofceaster Saxonice dicitur, in Orientali ripa fluminis Medweag sitam, obsedit.

[Et assiégea la ville appelé en anglais *Hrofceastre*, qui se trouve sur la rive est de la rivière *Medway*]⁶⁰.

De son côté, Geoffrey of Monmouth mise sur les repères humains. En effet, à plusieurs reprises, le chroniqueur lie directement un nom de ville à un personnage historique. Nous apprenons ainsi que *Kaelcolim* (Colchester) doit son nom au duc Coel (roi semi-légendaire)⁶¹, que le martyre d'Adam of Caithness se déroula à *Haukirc* (*Halkirk*)⁶², que Trahern (roi

⁵⁶ Robert of Torigny, *op. cit.*, AD 1124. Sur ce point, on pourra consulter René Dussaud, « L'Histoire du royaume de Jérusalem en fonction de ses forteresses, d'après un livre récent », *Syria. Archéologie, Art et histoire*, 1941, n° 22-3-4, p. 271-283.

Disponible sur https://www.persee.fr/doc/syria_0039-7946_1941_num_22_3_4246.

⁵⁷ « *Tirus capitur, quam moderni Sagittam vocant* », Robert of Torigny, *op. cit.*, AD 1124, p. 166.

⁵⁸ Pour plus de détails sur la vie de Renaud Grenier/Granier, on pourra consulter E-G Rey, *Les Familles d'Outre-Mer de Du Gange*, Paris, Société impériale des antiquaires de France, 1869 et Bernard Hamilton, *The Leper King and his Heirs: Baldwin IV and the Crusader Kingdom of Jerusalem*, Cambridge University Press, 2005.

⁵⁹ *Chronicle of Worcester, op. cit.*, p. 445. Le lieu n'a pas pu être identifié avec certitude même si la tradition veut qu'il soit situé à Burgh Castle, dans le Norfolk, *East Anglian Archaeology*, Barnsley, Oxbow Books, 1983, vol. 20.

⁶⁰ *Chronicle of Worcester, op. cit.*, AD 885, p. 99.

⁶¹ Geoffrey of Monmouth, *op. cit.*, v. 6.

⁶² *The chronicle of Melrose Abbey: a Stratigraphic Edition*, Dauvit Broun et Julian Harrison, éd., Scottish History Society, Woodbridge, Boydell & Brewer, 2007, AD 1222.

légendaire de Bretagne) accosta à *Kaerperis* (Portchester)⁶³ et que Hengist (roi légendaire) construisit une forteresse à *Kaer-carrei* (en celtique) et *Thanceastre* (en anglais)⁶⁴. Le chroniqueur associe étroitement noms de villes et noms de personnages (légendaires, semi-légendaires ou réels). Que légitimise-t-il alors ? La présence et l'existence même de ces personnages ? La naissance et l'existence de ces villes pour la majorité bien identifiées ? Ou bien est-ce cette association même qui crédibilise son propos ?

Enfin, Gerald of Wales s'intéresse tout particulièrement à l'étymologie des noms propres qu'il utilise dans sa chronique. Gerald of Wales est très didactique puisqu'il nous explique l'étymologie de *Llandonddu*, nous indiquant que le terme « *Llan* » signifie un endroit dédié à la religion :

Unde et ab Hotheni Lanthotheni dictus : Lan enim locus ecclesiasticus sonat. Exquisitius tamen dici potest, quod propria loci illius nuncupatio Kambrice est Nanthotheni. (...) Corrupte igitur Angli Lanthotheni dicunt : ubi vel Nauthotheni, per N et t, id est, rivus Hotheni, vel Lanthotheni, [scilicet] per L sine t, id est, ecclesia Hotheni, dici deberet.

[*Llandonddu* vient de l'*Honddu* puisque *Llan* signifie « un lieu dédié à la religion ». Ce glissement peut sembler étrange puisque le nom réel de cet endroit en gallois est *Nant Honddu*. (...) Les Anglais l'ont modifié en le nommant *Llanthony* alors qu'ils auraient dû l'appeler soit *Nant Honddu* avec un N et un T, ce qui aurait signifié le « courant de la *Honddu* », ou bien *Llanhonddu* avec un L et pas de T, ce qui aurait signifié l'« église de *Honddu* »]⁶⁵.

Gerald nous fournit également l'origine de « *caer* ». Il réitère cette explication à trois reprises, deux fois dans l'*Itinerarium Kambriae* et une fois dans la *Descriptio Kambriae*, prenant à chaque fois comme exemple Caerleon comme dans ce passage :

Dicitur autem Kaerleun Legionum urbs. Kaer enim Britannice urbs vel castrum dicitur.

[Caerleon est le nom moderne de la Cité des Légions. En gallois « *caer* » signifie une ville ou un campement]⁶⁶.

Il est à noter que, si Gerald utilise l'étymologie concernant des villes, c'est aussi le cas, à plus grand échelle, pour ce qui est des noms d'endroits naturels tels des rivières, montagnes et autres lacs, notamment dans ses ouvrages sur l'Irlande.

Enfin, Geoffrey of Monmouth nous offre un épisode romantique dans son ouvrage lorsqu'il nous explique que Claudius fit construire une ville, *Kaerglou* qui deviendra Gloucester en anglais, pour célébrer l'amour de sa fille avec Arvirargus :

Paruit ergo Claudius, praecepitque fieri urbem, quae de nomine ejus Kaerglou, id est Gloucestria nuncupata

[Claudius ordonna ainsi la construction d'une ville qui fut nommée Kaerglou, et qui s'appelle Gloucester]⁶⁷.

Geoffrey ne nous explique pas l'influence éventuelle des amoureux sur le nom de la ville. Et pour cause, il n'y en a pas puisque l'origine du mot se retrouve dans *glow* qui désigne une rivière brillante et dans *ceaster*, le fort en vieil anglais. L'étymologie celte est d'ailleurs la

⁶³ Geoffrey of Monmouth, *op. cit.*, v. 8.

⁶⁴ *Ibid.*, VI.1. La question du lieu de cette ville n'est pas encore tranchée. Pour quelques pistes, on pourra consulter William Henry Ireland, *England's Topographer*, Londres, G. Virtue, 1828, p. 76. <https://archive.org/details/englandstopograp12irel>.

⁶⁵ Gerald of Wales, *Itinerarium Kambriae*, *op. cit.*, I. 3, p. 37.

⁶⁶ *Ibid.*, I.5, p. 55 et Gerald of Wales, *Descriptio Kambriae*, *op. cit.*, I. 5.

⁶⁷ Geoffrey of Monmouth, *op. cit.*, IV. 15, p. 56.

même puisque *Kaer* signifie château et *Glou* brillant. Une histoire romantique, certes, mais peu de place aux amoureux dans la toponymie de la ville.

Mais bien que Geoffrey, comme Gerald, fasse largement référence aux langues celtiques, cet usage ne fait pas de leurs œuvres des œuvres celtiques. Comme le rappelle Victoria Flood :

*Although a number of personal and place names are borrowed from Welsh, along with a few other linguistic details of note, neither Geoffrey's nor Gerald's works can be properly called cambro-latin as can, for example much of the material found in the earlier Historia Brittonum.*⁶⁸

Villes traitées plusieurs fois

Parmi les différentes villes mentionnées par nos chroniqueurs, il en est certaines qui sont mentionnées à plusieurs reprises. Je vous propose à présent de les découvrir.

Symeon of Durham semble être totalement obsédé par Carlisle. Cette ville revient à cinq reprises dans ses chroniques, trois fois dans l'*Historia Regum* et deux fois dans l'*Historia Ecclesiae*. À quatre reprises, le chroniqueur mentionne le nom latin de la ville *Lugubalia*. Nous trouvons plusieurs orthographes au long du récit : *Cairleil* (à deux reprises), *Carleol* (une seule fois) et *Luel* (trois fois). Dans la version *Luel*, le *cair/ville* a tout simplement disparu au profit de la racine nue du mot. Le chroniqueur évoque également à deux reprises le district de Lindisfarne dans lequel est située la ville dont l'origine du nom se réfère au fort de Lug (dieu celte). La *Chronicle of Worcester* mentionne également cette ville en lui donnant le nom de *Cairleu*⁶⁹. Nous avons déjà évoqué les liens entre la *Chronicle of Worcester* et celle de Symeon mais comment comprendre que Symeon se focalise à ce point sur cette ville alors qu'il ne le fait pas avec d'autres ? Nous savons que Symeon a peu voyagé, cette ville n'est pas proche de Durham où il est né et où il a vécu. Nous n'avons pas d'éléments dans la vie de Symeon qui puisse expliquer un tel engouement.

D'autres villes attirent l'attention de nos chroniqueurs. Canterbury est citée à deux reprises, une fois par Geoffrey of Monmouth⁷⁰ et une fois par Ralph of Diceto⁷¹. Tous les deux précisent son nom latin, *Durobernia* puis son nom moderne Canterbury. Ralph nous donne une précision contemporaine sur Canterbury en nous expliquant que la ville était un grand archevêché. Shrewsbury est clairement citée à deux reprises par Gerald of Wales qui nous donne les deux fois son ancien nom, *Pengwern*⁷², précisant dans la *Descriptio Kambriae*⁷³ la traduction du nom : « *id est caput alneti vocabatur* » [qui était appelée l'orée du bois d'aulnes]. La ville est également évoquée par la *Chronicle of Worcester* mais de manière beaucoup plus obscure. En effet, on peut lire : « *urbem quae lingua anglorum Sceobyrig* » [une ville appelée en anglais *Sceobyrig*]⁷⁴, que nous pouvons identifier comme Shrewsbury mais la chronique ne donne aucun détail supplémentaire. Enfin, Swansea est citée à deux reprises par Gerald of

⁶⁸ Victoria Flood, *Prophecy, Politics and Place in Medieval England*, Woodbridge, D. S Brewer, 2016, p. 20.

⁶⁹ *Chronicle of Worcester*, *op. cit.*, AD 1192.

⁷⁰ Geoffrey of Monmouth, *op. cit.*, VI.10.

⁷¹ *Radulfi de Diceto decani Landoniensis opera historica / The Historical Works of Master Ralph de Diceto, Dean of London*, William Stubbs, éd., Londres, Longman & Co., 1876 [réimpression, Nendeln (Liechtenstein), Kraus Reprint, 1965), cant. cccxv.

⁷² Gerald of Wales, *Itinerarium Kambriae*, *op. cit.*, I. 10.

⁷³ Gerald of Wales, *Descriptio Kambriae*, *op. cit.*, I. IV.

⁷⁴ *Chronicle of Worcester*, *op. cit.*, AD 894. Pour plus de détails étymologiques, on pourra consulter Henry Pidgeon, *Memorials of Shrewsbury*, 1837.

https://books.google.fr/books?id=ZIIHAAAQAQAJ&pg=PA2&dq=Salopesberie&hl=fr&sa=X&ei=umIDUO8BqyT0QXvp4HwCg&redir_esc=y#v=onepage&q=Salopesberie&f=false.

Wales, dans sa *Descriptio Kambriae*⁷⁵ et dans son *Itinerarium Kambriae*⁷⁶. Dans les deux cas, le chroniqueur cite le nom de Swansea et immédiatement avant ou après son nom en gallois, *Abertawe*.

Une dernière ville, bien plus éloignée, a retenu l'attention des chroniqueurs et a donné lieu à des explications étymologiques : Acre. Reprenons la citation de Robert of Torigny mentionnée précédemment, particulièrement pertinente sur ce point. Le chroniqueur y explique la confusion entre *Acre*, *Accaron* et *Ascolon* :

Capta est a Christianis urbs Acchon, quae antiquitus dicebatur Ptholomaida, quam quidam putant esse Accaron, sed non est. Illa Enim Philistea, ista vero Ptholomaida dicitur. Accaron urbs est Philistea, prope Ascalonem ; Accon vero, id est Ptholomaida, ab austro habet Carmeli montem.

[La ville d'Acre, appelée auparavant Ptolemais, fut prise par les Chrétiens: certains pensent qu'il s'agissait d'Accaron, mais c'est une erreur puisque celle-ci était appelée Philistea, et l'autre Ptolemais. Philistea, proche Ascolon, est la ville d'Accaron; mais Acre, qui est, Ptolemais, a le Mont Carmel au sud]⁷⁷.

Deux autres auteurs mentionnent Acre mais sans aucune explication particulière. Richard of Cirencester mentionne *Achon/acre*⁷⁸ et Richard of Devizes mentionne *Acre/accaron*⁷⁹. Est-ce la distance qui rend les indications aussi imprécises ?

Conclusion

Que pouvons-nous conclure de tous ces éléments ? Ces relevés éclairent sur un certain nombre de paramètres.

Tout d'abord, à la lumière de l'analyse de notre corpus, les villes ne sont pas la thématique la plus retenue par nos chroniqueurs. En effet, sur près de trente ouvrages analysés, seulement une dizaine de chroniqueurs mentionnent des villes en langues étrangères. Cela représente quatre-vingts occurrences sur les trois cent vingt-cinq relevées au total, toute thématique confondue, soit à peine 25%. Par ailleurs, beaucoup de ces mentions restent imprécises. En effet, sur quatre-vingts occurrences, seules trente-deux indiquent explicitement la langue étrangère utilisée. Ces langues sont au nombre de sept, soit un peu plus de la moitié des douze langues relevées dans l'étude globale, toute thématique confondue. Parmi ces sept langues, deux dominent (comme dans l'analyse globale) : l'anglais et les langues celtiques.

Quelques particularités émergent néanmoins. En effet, alors que l'analyse globale montre une répartition assez équilibrée des termes en langue étrangère sur les quatre types de chroniques analysées, pour les termes concernant les villes, on trouve une prédominance des chroniques mixtes. Par ailleurs, l'aspect temporel lié à la succession des noms – à savoir une certaine conscience du temps qui passe et de la succession des nations ayant régné sur les îles britanniques, aspect auquel on peut s'attendre pour des chroniqueurs – est inégalement pris en compte. En effet, certains auteurs y prêtent une grande attention, d'autres semblent s'en détacher totalement. Par ailleurs, certains chroniqueurs ont un grand souci du détail via des

⁷⁵ Gerald of Wales, *Descriptio Kambriae*, op. cit., I. 5, p. 173 : « *per castellum de Abertawe, quod Anglice Sweynesia dicitur* ».

⁷⁶ Gerald of Wales, *Itinerarium Kambriae*, op. cit., I. 8, p. 73 : « (...) at castro de Sweineshe, quod et Kambrice Abertawe vocatur, (...) ».

⁷⁷ Robert of Torigni, *Chronique*, op. cit., AD 1103, page 125.

⁷⁸ Richard of Cirencester, op. cit., p. 32.

⁷⁹ *The Chronicle of Richard of Devizes of the time of King Richard the First / Cronicon Richardi Divisensis de Tempore Regis Richardi Primi*, John T. Appleby, éd., Londres, T. Nelson and sons, 1963, chapitre XXII.

traductions et/ou des explications des termes en langue étrangère auxquels ils ont recours. Pourtant, le nombre final reste globalement faible : douze exemples pour les traductions et treize pour les explications (deux chiffres équilibrés) sur quatre-vingts mentions au total.

Deux chroniqueurs atypiques se détachent dans cette analyse : Geoffrey of Monmouth et Gerald of Wales. Leurs penchants nationalistes sont bien connus et se retrouvent dans le cas particulier de la toponymie des villes. Geoffrey of Monmouth justifie à plusieurs reprises l'étymologie de noms de villes par le biais de personnages (semi-)légendaires qui lui permettent de mettre en avant l'origine bretonne de l'île et donc du nom de ses villes. Gerald of Wales opte pour la même stratégie et ceci même s'il fut un farouche opposant à Geoffrey of Monmouth. En tant que natif et/ou visiteur récurrent, Gerald of Wales s'affirme comme un didacticien en matière d'étymologie de noms de villes (et plus largement de noms de lieux, rivières et autres montagnes notamment). Ces deux chroniqueurs ont donc adopté une démarche active d'affirmation nationaliste dans leurs ouvrages respectifs.

L'*Etymologiae* d'Isidore de Séville (560-636) a marqué le Moyen Âge en introduisant l'étymologie comme vecteur de sens pour un mot (même si ce principe avait émergé dans l'antiquité)⁸⁰. Nos chroniqueurs ont suivi cette tradition mais de manière plus ou moins affirmée suivant leurs origines et leurs sensibilités. Le lecteur moderne aurait certainement apprécié un pas supplémentaire, celui qui aurait mené de la stricte étymologie à la description effective de ces villes médiévales mais n'oublions pas que ces chroniques étaient rédigées, comme le rappelle de nombreux chroniqueurs, pour se souvenir des faits et gestes des grands du royaume, pas pour y décrire leurs villes.

⁸⁰ On pourra notamment consulter sur ce point les ouvrages de Stephen Barney, W. J. Lewis, J. A. Beach et Oliver Berghof, *The Etymologies of Isidore of Seville*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006 et Marc Reydellet, « La diffusion des Origines d'Isidore de Séville au Haut Moyen Âge », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. 78, 1966, p. 383-437.

15th-Century Gentry Women's Contribution to the London Economy as Revealed in the Surviving Letter Collections of the Paston, Stonor, Plumpton, Armburgh, and Cely Families

ASSIA ALAMI
Université Paris Est

Since the landed estate constituted a crucial asset for 15th-century English gentry, the latter gave enormous importance to its efficient administration and special care was therefore devoted to the management of its expenses and the protection of its economic interests. This was a logical consequence of its status as a financial enterprise of utmost importance, as the gentry regarded it¹. Indeed, through their close involvement with their estates, and given that it was the latter 'that financed landowners' lifestyle,'² it followed that gentry men and women had to join efforts in order to safeguard the interests of this primordial unit on which relied their socioeconomic status.

Relying on the five surviving 15th century family letter collections, this article examines the role gentry women played in keeping the estate supplied with food and other necessary commodities and in managing its finances, as part of their larger contribution to their families' economy. The letters clearly demonstrate that, in many respects, the economic life of gentry families was intrinsically linked to that of London. Therefore, the present article naturally tackles the role, direct and indirect, these women played in the London economy. Indeed, it would be impossible to discuss the role women played in the management of late medieval English gentry consumption without evoking the importance of London, given the numerous references to these in the source material on which this work relies.

Country gentry had close ties to the capital and contributed greatly to its economy. They were—as relatively recent works on the gentry demonstrate—far from being exclusively rural as their name suggests. Indeed, country and city were 'integrated elements of a single society,' rather than 'separate worlds,' as Rosemary Horrox demonstrated in her innovative and pioneering study of 'The Urban Gentry in the Fifteenth Century.'³ The study of the five collections under consideration proves Horrox's conclusion to be imminently true. They attest to the intrinsic relation which linked country and city. They also illustrate gentry women's crucial contribution to the economy of the estate, and by extension to that of London, as it will be demonstrated, though they lacked any formal power. A prelude outlining and discussing the links between the economies of country gentry and London imposes itself as not only relevant but essential to the understanding of gentlewomen's—mostly simultaneous—contribution to both estate and London economy.

¹ Kenneth Bruce Mcfarlane, *The Nobility of Later Medieval England: The Ford Lectures for 1953 and Related Studies*, Oxford/New York: Oxford University Press, 1973.

² Christine Carpenter, 'England: The Nobility and the Gentry', S. H. Rigby, ed., *A Companion to Britain in the Later Middle Ages*, Chichester: Wiley-Blackwell, 2003, pp. 261-82, reference p. 268.

³ Rosemary Horrox, 'The Urban Gentry in the Fifteenth Century', J.A.F. Thomson., ed., *Towns and Townspeople in the Fifteenth Century*, Gloucester: Alan Sutton, 1988, pp. 22-44.

London and Country Gentry Economies

London is indeed inevitable in any discussion of gentry economy and consumption, and for that matter, in a discussion of female contribution to the latter. As early as 1606, the Italian political theorist Giovanni Botero published a treatise in which he highlighted 'the residence of noblemen in cities' as one of the leading 'causes of the magnificence and greatness' of the latter, given their large spending habits and attraction of people to the city⁴. Fisher, the renowned urban historian later analysed and expanded Botero's arguments in his paper London as a centre of conspicuous consumption.⁵ His interest however was in the gentry inflow into London rather than the presence of the aristocracy, which was the focus of Botero's treatise. Fisher's paper stresses out the fundamental part played by the gentry in the massive development of the London capital.

Even though these works referred primarily to the 16th century, London's depiction as a centre of consumption can be traced back to the fifteenth century, as the letters testify. In effect, country gentry gave enormous stimulus to the London economic growth through internal trade (inside London) as well as external trade (between capital and province) as the letters so clearly demonstrate. Indeed, they underline the gentry's contribution, in particular that of women, both through goods' exchange while they were in their country estates and directly during their visits to the capital.

Carpenter argues in her 1996 reissue of *Kingsford's Stonor Letters and Papers*—in which she also looks ahead to Caroline M. Barron's article on the aristocracy and London—that subjects like 'The importance of late-medieval London to its hinterland and vice versa and of land-owners from all over England to the London economy' need more exploration, given the only recent interest of historians in them.⁶ She states that 'the economic implications for London of the presence of so many landowners were profound, especially when they had often come to purchase food and other commodities for themselves.'⁷ Carpenter thus stresses out the mutual economic impact on the Stonor and London economies. This reflection can indeed be extended to the other families' places of residence and London, as it will become apparent through this article.

In her 'Centres of Conspicuous Consumption: The Aristocratic Town House in London 1200-1550,' whose publication was anticipated in Carpenter's introduction to the Stonor Letters and Papers, Barron focuses on the Aristocracy's share in the development of the London economy during the stated period. She notes that gentry families such as 'the Pastons and the Stonors had certainly made their contribution to the economy of London in the fifteenth century.'⁸ In effect, all the five families under consideration have contributed, though to varying extents, to the economy of fifteenth-century London. They were all bound to the capital in various ways. The women belonging to these families were an integral part of the economic exchange between London and country and played therefore a key role in the transactions.

⁴ Giovanni Botero, *A Treatise Concerning the Causes of Magnificence and Greatness in Cities*, R. Peterson, tr., 1606, Book 2, chapter X, p. 63. Text available online on Early English Books' website at: <https://quod.lib.umich.edu/e/eebo/A16490.0001.001?rgn=main;view=fulltext>.

⁵ F. J. Fisher, 'The Development of London as a Centre of Conspicuous Consumption in the Sixteenth and Seventeenth Centuries,' *Transactions of the Royal Historical Society* xxx, 1948, pp. 37-50, reprinted in F. J. Fisher, *London and the English Economy 1500-1700*, P. J. Corfield and N. B. Harte, eds., London: Hambledon Press, 1990, pp. 105- 118.

⁶ Christine Carpenter, ed., *Kingsford's Stonor Letters and Papers 1290-1483*, Cambridge: Cambridge University Press, 1996, p. 21.

⁷ *Ibid.*, p. 21.

⁸ Caroline M. Barron, 'Centres of Conspicuous Consumption: The Aristocratic Town House in London, 1200-1550,' *The London Journal*, vol. 20, n° 1, 1995, pp. 1-16, p. 1.

Why they Came to London and where they Stayed

Obviously, it was the absence of their husbands and/or sons which was at the very origin of the writing of the letters under consideration. During these frequent and lengthy separations which were one of the defining characteristics of this stratum of 15th century English society, and more often than not, the gentry menfolk were in London. The male correspondents were often away in the capital, completing their education at Cambridge or Oxford, attending to their personal business, negotiating claims at court, representing their counties in parliament, serving the crown, consulting their lawyers, or even serving a prison sentence.

Thus, and given the considerable amount of time spent in London, it was usual for these minor land-owning families to own town houses there. This was the case for the Stonors, who belonged to the upper ranks of the gentry, and whose estates lay principally in the Thames Valley. The Stonors' fortunes were based on 20 properties which the famous judge, John Stonor had accumulated. They were owning these, including property in London as soon as the first half of 14th century. Indeed, '[s]ir John de Stonor acquired before 1348 from Margery, late wife of Sir William Lovel, a messuage in the Lane of St. Peter the Little.' Sir John de Stonor had also acquired 'on 29th September, 1334... another London residence at Westminster, which was afterwards called "La Mote".'⁹ Both properties were sold eventually. The Stonors' link to London was strengthened through the marriage alliance between William Stonor and Elizabeth Ryche, a London widow of a wealthy London merchant.

Keeping London town houses was costly. This was the reason why only the higher aristocracy could maintain this privilege, which perhaps explains the selling of London houses by the Stonors. Less expensive alternatives were though available for members of the landowning class who could no longer afford it. In effect, 'many of the lesser aristocracy, or the gentry, found it more convenient either to rent an inn when they needed it, or, more often, simply to stay in a London hostelry'¹⁰.

These alternatives were what the Pastons favoured. Many of the Paston letters were exchanged between Margaret, who wrote from Paston, Mauteby or Norwich, and her husband John I who lodged in the Middle Temple inn. There is also a letter from Margaret Paston to her son Edmond who was at Clifford's Inn in London to secure the family's rights. In the 1470s, however, the Pastons preferred the George at Paul's Wharf. In his last letter to Margaret, his mother, nearly a month before his death in November 1479, Sir John Paston (II) conveyed his worries about getting sick after his earlier return to London from Calais. These worries further increased since he 'fownde my chambre and stuffe not so clene as I demyd'.¹¹ While they offered a good alternative to town houses, London hostelries don't seem to have always been as hygienic and comfortable.

Once they had sold their town houses, the Stonors also rented public London inns, namely the Woolsack and the Sword in Fleet Street, the former in the 1460s and the latter in the 1470s and 1480s.¹²

The Plumpton and Armburghs also spent considerable time in London while striving to get favourable verdicts for the respective inheritance lawsuits they were involved in. Indeed, though the Plumpton of Yorkshire derive their importance primarily from the light they cast

⁹ Christine Carpenter, *op. cit.* (1996), p. 43, p. 44.

¹⁰ Caroline M. Barron, 'Centres of Conspicuous Consumption: The Aristocratic Town House in London, 1200-1550,' *The London Journal*, 1995, vol. 20, n° 1, pp. 1-16, p. 12.

¹¹ Norman Davis, Richard Beadle, & Colin Richmond, eds., *Paston Letters and Papers of the Fifteenth Century*, vol. I, Oxford: Oxford University Press, 2004, p. 515, n. 315.

¹² Christine Carpenter, *op. cit.* (1996), p. 43, p. 44.

on north-country history, it was in London that several correspondents wrote their letters, which widens the scope and coverage of the correspondence. Members of the Plumpton family 'were holding a knight's fee of the Percy barony of Spofforth as early as 1166. Known also through their many charters relating to their lands in Plumpton, a riverside settlement near Knaresborough, and in the West and North Ridings of Yorkshire.'¹³

Likewise, though he natively belonged to Huntingdonshire and Cambridgeshire, Robert Armburgh, Joan Armburgh's second husband, it appears, was a permanent resident at Westminster and, like the Pastons, he 'seems to have had very full knowledge of the law and to have known his way around the law courts.'¹⁴ Yet, unlike Joan, who married beneath her, Robert Armburgh, came from a family which was at the lowest rank of gentry hierarchy. Though they portray the omnipresent concern with landed property characteristic of all the gentry families presented thus far, the Armburgh letters have little to tell us about estate management and though they offer us some interesting insights are not of the greatest use to the present inquiry.

The Celys, unlike the four country gentry families, were London merchants of the Staple and had their primary residences in the capital, despite their frequent business visits at Calais. While Richard and George Cely are the protagonists of the letters, their respective wives, Anne and Margery are the ultimate protagonists of the lawsuit in which the letters and papers served as evidence. Richard Cely senior, the father of the young merchants 'was a man of substance, with a town-house in a desirable area of London, an estate in Essex, and other land in Oxfordshire and Northamptonshire'¹⁵ George and Richard lived with their respective wives in London houses that their father had acquired: George and Margery 'lived in one of the two houses that Richard Cely senior had owned in Mark Lane, London,' only three doors away from that of Richard and Anne Cely.¹⁶ It was in these residences that Margery and Anne lived while their husbands who were frequently on business in the continent. In contrast with most of the gentry letter collections, the Cely letters aren't concerned with the family property and estate operations. In addition to the only two—particularly interesting—letters found in the collection, we are allowed access to a few items of equally considerable importance to our understanding of the experiences of women of the landowning class through the different levels of the gentry and just below the gentry.

All these collections thus acquire a coverage which goes beyond the purely restricted scope of country-gentry.

Women's Contribution to Supplying Estates

It becomes evident that members of all five families spent considerable portions of time, and of money for that matter, in London. For gentry families, the partition of roles required that women stayed in the estate and were responsible for its management while men were frequently away from it working to secure its interests. Yet this rule didn't completely apply to the Stonors. For this more established gentry family, the roles were reversed in the sense that it was Elizabeth Stonor who spent more time in London since she had decided, at her marriage to William Stonor, to keep living in London where her family resided and where she was supervising the

¹³ Joan W. Kirby, 'Survival and Betterment: The Aspirations of Four Medieval Gentry Families as Revealed in Their Letters,' *Family & Community History*, vol. 15, n° 2, 2012, pp. 95-112, p. 99.

¹⁴ Christine Carpenter, ed., *The Armburgh Papers: the Brokholes Inheritance in Warwickshire, Hertfordshire and Essex, c. 1417-c. 1453; Chetham's Manuscript Mun, E. 6.10 (4)*, Woodbridge: Boydell Press, 1998, p. 51.

¹⁵ Alison Hanham, *The Celys and their World: an English Merchant Family of the Fifteenth Century*, Cambridge: Cambridge University Press, 2002, p. 3.

¹⁶ *Ibid.*, p. 3.

wool business she had inherited from Thomas Riche, her first husband. William Stonor, for his part, continued to live in the family's country estate at Stonor. Thus, whereas Elizabeth Stonor wrote her epistles mostly from London, Margaret Paston, Agnes Plumpton and Joan Armburgh, to name but the most prominent feminine figures in the collections, wrote from their provincial estates. Being wives of merchants of the Staple based in London, Anne and Margery Cely naturally lived in the capital, as Elizabeth Stonor did most of the time. It was in London, therefore, where the only two surviving female-authored Cely letters were composed.

Husbands and wives across the collections portray this mechanism that the gentry employed in order to protect and enhance their economic stability, which revolved around the estate, its efficient management and preservation. The letter evidence allow us to see this mechanism at work and to perceive its dynamics. Indeed, much of the letters illustrate the socio-economic teamwork which bound together these gentry men and women towards the preservation of their much-desired economic stability. These gentry women, as wives and mothers, contributed to the economies of their respective families with so much the same wholeheartedness and determination. One of the most direct and obvious forms of contribution to their families' economy and to estate administration that emerge from the study of the letter evidence is their role in keeping the estate supplied with the various elementary everyday commodities. In effect, the letters portray these gentry women as custodian of the household's stores and managers of their expenses.

This is illustrated in the correspondences through the continuous exchange of goods and money between the routinely separated couples; in other words, between London and the localities where their estates lay.

As has been noted above, the reason thanks to which these Letters were written in the first place owes to the distance which kept apart the male and female authors, who wrote essentially for pragmatic reasons and in order to perform the economic duties they were entrusted with in their ongoing quest for socioeconomic enhancement. The pragmatic aspect of these letters is to be seen through the requests for necessary everyday objects, which make an important part of the exchanges they illustrate.

The collections are full of references to this two-way exchange. Indeed, numerous are the letters to which women across the families appended 'shopping-lists' for their husbands or sons to get. This reveals, among other things, the sense of economy that these women possessed. In effect, a considerable portion of the requested items were available in the different counties they inhabited but only at exuberant prices, which explains these women's resort to ordering them from London. Quality and abundance of choice were also taken into account when it came to these gentry women's choice of places from where to supply their estates, hence their preference for London. Ultimately, among the ordered-commodities were also, naturally, and given the provincial residences from where they generally wrote and in which they lived, items that were scarce or unavailable in provincial towns. Accordingly, it has been suggested that '[p]ossibly women in the cities did not need to write such letters as often as those in the country, being in places where goods of a broad range ... were more readily available and being separated from their menfolk less frequently.'¹⁷

Effectively, and given the inauspicious geographical position of their country estates, and their male-counterparts being in London during their routine excursions, the capital was logically to be regarded as the best place to turn to for estate stock supplies. This section will allow us to see how gentry women, through discharging this fundamental duty as estate managers, contributed both to the economic stability of their families while playing a significant role in the late medieval London economy.

¹⁷ Roger S. Bagnall, and Raffaella Cribiore, *Women's Letters from Ancient Egypt, 300 BC-AD 800*, Michigan: University of Michigan Press, 2015, p. 28.

Barbara Hanawalt notes in her interesting study that '[t]he supplying of grand houses in London and the countryside with suitable clothing, drink, candles, luxuries for the table, and decorating was a major contribution to the economy of London, and much of the ordering was done by women.'¹⁸

The gentlewomen in the letters generally requested items like luxury textiles, food and spices, which were indispensable for everyday life in the estates. Bennett notes that 'Foreign goods of all kinds seem to have come very largely from London. These included for instance spices and flavourings, for which constant requests are to be found in the letters.'¹⁹ Indeed, the Paston and Stonor letters offer numerous examples of these and are especially rich in terms of shopping requests in general.

The Paston letters offer the most important number of examples of shopping lists and requests for food and other various commodities, as Margaret was used to request her husband or sons to send her purchases from London. She writes, for example, requesting almonds and dates from her son John Paston III, and asking about the prices of a variety of other food items to compare with their prices at Norwich before deciding whether to get them from nearby Norwich or shipped from London:

I send yw demi a riale for to by wyth swger and dates for me. I pray yw do as wel as ye can, and sende it me as hastely as ye may, and sende me word qwat price a *li.* of peppyr, clowys, masis, gingyr, and sinamun, almannys, ryse, ganyngal, 120safrwn, reysonys of Corons, grenys, of ych of these sende me the pryce of ych of these, and yf that it be bettir shepe at London than it is here, I shal sende yw mony to bye wyth soch stwfe as I wull have.²⁰

In addition to the many similar letters, there is also evidence of Margaret's knowledge of the prices of some items and of specific London merchants from whom she recommended her orders to be purchased.

Similar lists can be found in the Stonor letters. In 1470, for instance, Jane Stonor reminded her husband Thomas Stonor at the end of one of only two surviving letters of her 'to be remembyrde apon genciayn, ruberbe, bays, cappys, pouttys, cheverellaseys, a nounce of flayt selke, lasses, tryacyl.'²¹

Requests of another nature and from the previous generation of the Pastons also exist. In the same letter in which she gave him happy news of the success of the match they had made for John Paston esquire, Agnes Paston asked her husband William Paston to send her a wedding gown for Margaret who was soon to become their son's bride. Agnes did not fail to precise its colour: 'The goun nedyth for to be had; and of colour it wolde be a godely blew, or erlys a bryghte sangueyn.' She also seized the occasion to order 'ij. pypys of gold' for her own use.²²

Elizabeth Stonor also made a similar request for a gown she already possessed to be delivered to her: 'And goode Syr, as ffor my nawne [gowne that I] wrothe unto you off, I pray you that I mythe have hyt as sone as ye may.'²³

¹⁸ Barbara Hanawalt, 'Standard of Living and Women as Consumers,' *The Wealth of Wives: Women, Law, and Economy in Late Medieval London*, Oxford: Oxford University Press, 2007, p. 156.

¹⁹ Henry Stanley Bennett, *The Pastons and their England: Studies in an Age of Transition*, Cambridge: Cambridge University Press, 1990, p. 56.

²⁰ James Gairdner, *op. cit.* (1895), p. 119-120.

²¹ Christine Carpenter, *op. cit.* (1996), p. 43, p. 106.

²² Norman Davis, Richard Beadle, and Colin Richmond, eds., Part I, *op. cit.* (2004), p. 26.

²³ *Ibid.*, p. 173.

The only surviving letter of William Stonor's third wife contains a similar request: 'I have delyvered a bill to Herry Tye of suche gownes as I wold have for þis Ester.' Her autograph signature reads: 'Your new wyf Anne Stonor.'²⁴

These were common commodities that different gentry women from different families requested from their husbands. Much less common was Margaret Paston's famous and curious request for a list of weapons unavailable in Norwich to be delivered to her from London when Lord Moleyns, the powerful magnate and neighbour of the Pastons was preparing to seize the Paston's manor of Gresham in 1448.²⁵

While the Paston and Stonor letters supply us with a variety of references to household purchases, the Plumpton letters have unfortunately much less to offer us on this subject. They however suggest that the ordered products were largely the same in all these gentry families. In Isabel Plumpton's only surviving letter, addressed to her husband, we find a reference to the pressing necessity of buying salted-fish from London to supply the estate stocks. She notes that his 'Lenten stoufe is to bey.'²⁶ Indeed, 'the store-rooms at Plumpton were empty and the season of Lent was approaching, when the usage of the time made it a sin to taste flesh, and therefore needful to lay in stock-fish and other like provision.'²⁷ A special order also comes within the same letter through which Isabel asks her husband not to forget his 'chilnder books.'²⁸

It was also quite usual for husbands to spontaneously send commodities to their wives as indicates, for instance, a letter by Margaret who thanks her husband 'for yowre letter and for þe thyngys þat ye sent me þer-wyth.'²⁹

Similar letters attesting to exchanges of goods in the other sense, that is, from country to London also exist. Indeed, Elizabeth Stonor's letters are also full of gratitude for her husband for the various things he sent to her during her stays in London. In 9 October 1476, for instance, she writes and thanks him 'hartely as I cane ffore your good tynchys: ffore truly thay whare very goode and swet as I het hany many a day. Whereffore I sent my ffader hone off them to hys soper. Whereffor he thanke you ryght hartely.'³⁰ In another epistle of hers, Elizabeth thanks William Stonor for the gift of venison and coneys he had made her. She writes:

thankyng you right hertely off all kyndeness to me schewed at all tymes, and nowe ffor your good Venysone and Coneys, the wheche you sent me be Heri Blakhall, the whech is gret deyntis to have here in London: wherfor I sent the halffe hawnche to my ffadyr and a cowpyll off coneys: and they recomaund them unto you and thanke you ryght hertely.³¹

These instances underline the continuous exchange between London and country estates which, while allowing these gentry women to get their estates supplied with the different commodities they needed, benefited the London economy too. Of particular significance is Elizabeth Stonor's contribution to her family's economic welfare and to the 15th century London economy, given that it was in the capital that she had taken habitual residence.

²⁴ *Ibid.*, p. 306.

²⁵ *Ibid.*, p. 128, pp. 220-223.

²⁶ Joan W. Kirby, ed., *The Plumpton Letters and Papers*, Cambridge: Cambridge University Press for the Royal Historical Society, 1996, p. 181.

²⁷ Thomas Stapleton, ed., *The Plumpton Correspondence: Written in the Reigns of Edward IV, Richard III, Henry VII, and Henry VIII*, Stroud: Sutton Pub Ltd, 1990, p. 199.

²⁸ Joan W. Kirby, *op. cit.* (1996), p. 181.

²⁹ Norman Davis, Richard Beadle, and Colin Richmond, eds., *op. cit.* (2004), p. 219, n. 127.

³⁰ Christine Carpenter, *op. cit.* (1996), p. 170.

³¹ *Ibid.*, p. 172.

There was a two-way exchange and evidence attests to the facts that husbands also received goods from their wives. For instance, in numerous occasions we see Elizabeth Stonor purchasing items for William from London:

And Sir, as for þe vj cowpull of haberndens, the which ye wryte ffore, they shall be bought and sente yow ryght shortly. And as ffor your gownys of chamlet and dublettes of sylke, I have bought hem: the which shall plese yow ryght well, I trust to God, at your comyng, &c.³²

It seems though that it was not always possible to get the requested goods even in a large city like London: 'Syr, I sent you halffe a honder welkys by Gardenar, and I wollde have sent you som hoder desys, but truly I cowde not get none: but and I cane get hony to morow, syr Wylliam salle bryng hyt with hym.'³³ On occasions, this was only due to logistic reasons: 'And Syr, as to cheyng the hokeyshed of salte that you wrote [to] me for, truly Syr I wold a sente yt to you with alle my harte, but þe bargys wer departyd before your letter cam [unto] me.'³⁴

Through these gentry women's letters, we learn that not only goods but even servants could be exchanged as substantiated in one of Elizabeth Stonor's letters to William Stonor: 'and I pray you that ye wylle sende me som off your sarvantys and myne to wayte upone me, ffor now I ame ryght bare off sarvantys, and þat ye know well.'³⁵

The same complaint of lack of servants and request for sending someone to help is to be found in the Plumpton letters. In effect, Katherine chadderton, sister of sir Robert Plumpton (d. 1421) wrote, while at York, to her brother at Bolton Abbey reporting to him, among other things, the sadness of their sister dame Isabel Thorpe who 'hath nether woman nor maide with her, but her selfe alone.' The lack of waiting women was decidedly something gentry women often faced and dreaded since in the same letter, Katherine states her own desperate and pressing need for the company of a young waiting woman. The rest of her letter goes:

Also brother I beseech you entirely, if there be any goodly young woman that is a good woman of her body, & pay iiij and xx or more, and I woulde haue one of my owne kin, an theare were any, for my selfe. ... I beseech you to gitt her for me as hastely as you may, soune upon Easter, and it may be. I can no more, for great hast of my jorny.³⁶

This lack of an attending woman may perhaps explain the 'haste' she evokes in her concluding sentence, since she was left to manage all the chores alone. Another instance which comes to corroborate the assumption that this was a recurring challenge not only for women of the gentry but also of the merchant class is found in the Cely letters. William Maryon wrote to George reporting to him his wife's state in his absence. He explains:

Sir, she is sad [preoccupied?] and not greatly merry, for that she is not so assisted [is not so well provided with servants] as she was wont to be. For now the nights beginneth to wax, and she is fearful for to go into any place in her house in the night alone. And she hath delivered Thomas her man [i.e. young boy servant] away unto his mother, and therefore she prayed you that ye would deliver you of another lad a' that side of the sea, for to be in his stead.³⁷

³² *Ibid.*, p. 176.

³³ *Ibid.*, p. 204.

³⁴ *Ibid.*, p. 175.

³⁵ *Ibid.*, p. 204.

³⁶ Joan W. Kirby, *op. cit.* (1996), p. 24.

³⁷ Alison Hanham, ed., *The Cely Letters: 1472-1488*, Oxford: Oxford University Press, 1975, p. 223.

It becomes apparent that the lack of servants and waiting women was something of a challenge to the women under consideration here and that it put more pressure and strain on them and added to the difficulties they faced in order to accomplish the responsibilities entrusted to them as estate managers. Cities' economic life, and that of London in particular, surely benefitted from this exchange of persons as it did from the exchange of goods. For the more numerous the number of accompanying personnel who attended to the gentry during their stays in London, the better it was for the economy since it was these, as Barron suggests, who helped 'put money into London pockets.'³⁸

Supplying Husbands and Sons in London with Cash

While goods were frequently sent in direction of country estates by the menfolk who were usually in London, women, most of the time sent money in return. Indeed, a crucial part of their role as estate managers consisted in supplying their absent husbands and sons with money so that they would properly do their jobs in protecting the interests of their families. This has certainly had enormous stimulus on the capital's finances. A good example illustrating this role might be the following letter by Robert, son of William and Isabel Plumpton in which he thanks his mother for sending him money: 'Mother, I thank you for the (blank) at you send mee, for yf you were not, I were not able to live, for this same Chrismasse hath cost mee as much as you send mee. Wherfor I am afraid I shal not have money to serue mee to Easter.'³⁹

A similar letter which demonstrates the decisive role that gentry women played in this regard is that of John Paston II, who writes to his mother Margaret Paston to ask for money:

i beseche yow to purveye me c s., and also to wryght to Pekok þat he purveye me as moche, c s., whyche i suppose þat he hath gaderyd at Paston and other placys by thys tyme. For wythowte i have thys x li., as God helpe me, i fere i shalle doo butt litell goode in noo mater, nor yitt i woote nott howe to come home but iff i have it.⁴⁰

John clearly establishes a link between Margaret's sending the money and his eventual success in safeguarding the family interests, and even in his ability to come back home. This echoes Sir Robert Plumpton who also underlines this in a letter he addressed equally from London, to his wife who failed to provide him with the money he had requested in a precedent letter. Robert, who was trying to get the verdict pronounced against him reversed and establish himself as heir-male: 'Soe it is I mervaille greatly þat yee send me not the money þat yee promised mee to send with john wauker within 8 dayes after you and I departed, for I am put to great lack for it.' He concludes his letter as follows: 'Therefore, dear heart, I pray you to remember mee ...and for diuerse considerations and greate hurts might falle to you and mee and our children hereafter, I heartily pray you to remember to haste the money vnto mee, as my especial trust and loue is in you.'⁴¹ Just like John Paston II and his mother, Robert Plumpton tries to make his wife bare responsibility for the outcome. Indeed, it is difficult not to sense in these letters, despite the manifest affection they might be enrobed in, a slightly guilt-inducing overall tone.

There is a plethora of similar examples across the letter-evidence, which makes it evident that important amounts of money originating from provincial towns were absorbed into the London economy through this means. Several women throughout the generations and across

³⁸ Caroline M. Barron, *op. cit.* (1996), p. 7.

³⁹ Joan W. Kirby, *op. cit.* (1996), p. 53.

⁴⁰ Norman Davis, Richard Beadle, and Colin Richmond, eds., *op. cit.* (2004), p. 515, n. 315.

⁴¹ Joan W. Kirby, *op. cit.* (1996), p. 185.

the families, as we see through the letter evidence, strove to gather sums of money to send to menfolk, only to be spent in London eventually, whether on business and other serious matters or on entertainment and more futile expenditures. The women enabled and organised this transmission of funds, though not always wholeheartedly as it will be set forth herein. Indeed, to account for these astronomic sums which many of these women considered to be unduly spent in London, the examples of John Paston II, Robert Plumpton and George Cely are more than revealing.

We have these men on the one hand, and on the other: Margaret Paston, Agnes and Isabel Plumpton, and Anne Cely. Yet, these men compare well with Elizabeth Stonor who provides us with a feminine example of lavish expenditure which stands in sharp contrast with the fore-mentioned women, at least in some respects⁴²

In effect, in several of her letters, Margaret Paston scolds her son Sir John for overspending and for his extravagance. Many of the letters she addresses him betray her annoyance. This can be seen even in the fact that, at some point in their relationship, Margaret refuses to talk to him directly and charges his younger brother to report to him her state of mind regarding him: 'me thynkyth be 3our brother that he is wery to wrythe to me and there fore I wyl not a kumbyr hym with wrythtyng to hym. 3e may telle hym as I wryth to 3ow.'⁴³ Margaret lets younger John know 'that I have a letter from 3our brother, wherby I undyrstand that he cannot, ner may, make no porveyans for the C. mark; the wyche causythe me to be rythgh hevvy, and for other thynges that he wrytht to me of that he is in dawnger.'⁴⁴ In addition to the unease it causes her, Sir John's inability to showcase any financial maturity and to manage his affairs with economy make Margaret nostalgic to her husband whom she holds as a model for her son. Margaret insinuates that Sir John doesn't compare with his father in terms of their sense of economy since the son spent twice as much as what his father would have. Always addressing younger John Paston, she says:

He wrythetyth to me also, that he hath spend thys terme xlli. Yt is a gret thyng; me thynkyth be good dyscresyon ther mythe myche ther of aben sparyd. 3our fadyr, God blysse hys sowle, hathe had as gret maters to do as I trowe he hathe had thys terme, and hath not spend halfe the mony up on them in so lytyl tyme, and hath do ryth well. At the reverens of God, avyse hym 3et to be war of hys expences and gydyng that yt be no schame to us alle.⁴⁵

Her repetitive advice for Sir John to 'be war of hys expences' is always linked to notions revolving around shame and honour. In another letter she addressed on the 28 October of the year 1470 to one of the two Johns Paston, who were both in London, she makes a link between spending and honour: 'Be ware how that ye spend ... but if ye take odere heed to your expensis, ye shall do your self and your frendis gret diswurchepe.'⁴⁶

The notions of 'disworship' as opposed to 'worship',⁴⁷ (to use 15th century gentry wording) or honour, are indeed major, complex and recurring themes in these 15th century gentry collections. These notions within which 'a number of honour themes are entwined' are intrinsically, though not exclusively linked to spending, as Maddern's article brilliantly demonstrates.⁴⁸ Indeed, Margaret's concern with the family's social status and worship was at

⁴² Elizabeth Stonor's expenditure is discussed below in: Gentry women's stays in London.

⁴³ Norman Davis, Richard Beadle, and Colin Richmond, eds., *op. cit.* (2004), p. 359, n. 212.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 359, n. 212.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 359, n. 212.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 356, n. 210.

⁴⁷ These notions are discussed in more depth in another chapter.

⁴⁸ Philippa Maddern, 'Honour among the Pastons: Gender and integrity in fifteenth-century English provincial society,' *Journal of Medieval History*, vol. 14, n. 4, 1988, pp. 357-371, p. 363.

the origin of her disturbed relation with her sons, especially Sir John on account of his extravagance and overspending. She openly criticises his wasteful spending habits: ‘Ther hathe be mych mor spend in waste than schuld have mad that.’⁴⁹

While Margaret had done much to sustain him and incurred debts for him, Sir John kept wasting family fortunes in London that the only way out from the financial crisis he caused was to sell wood or land, or even furniture, which Margaret more than resented: ‘It is a death to me to think upon it,’⁵⁰ she desperately wrote.

His attitude made her refuse to pay his debts to Cocket: ‘I putte yow in certeyn that I wull nevyr pay him peny of that duty that ys owyng to hym, thow he sue me for yt, not of myn owyn purse; for I wul nat be compellyd to pay yowyr dettes azens my well, and thow I wuld, I may nat.’⁵¹

Above all, and to Margaret’s greatest heartache, Sir John’s extravagance made him neglect his father’s gravestone which ought to had been discharged long ago and which have caused them to be talked ill of in the country. ‘It is a shame and a thing that is much spoken of in this country that your father’s gravestone is not made. For God’s love, let it be remembered and purveyed in haste.’⁵² Here is a beautiful summary accounting for Sir John’s extravagance by Virginia Woolf’s poetic pen:

The money that might have bought it, [the gravestone] or more land, and more goblets and more tapestry, was spent by Sir John on clocks and trinkets, and upon paying a clerk to copy out Treatises upon Knighthood and other such stuff. There they stood at Paston — eleven volumes, with the poems of Lydgate and Chaucer among them, diffusing a strange air into the gaunt, comfortless house, inviting men to indolence and vanity, distracting their thoughts from business, and leading them not only to neglect their own profit but to think lightly of the sacred dues of the dead.⁵³

Margaret didn’t like the way Sir John spent money but the London economy was sure more than satisfied with these extravagant gentry men or women who were as Botero suggested one of the main factors for the emancipation of cities and their greatness. Margaret and John I’s strictness and thriftiness were not agreed on by all even within the Paston household. For instance, John Russe, a servant of the Pastons, was of a different view and highlighted—while reporting to John Paston the father about how John II was fairing at court in 1461—the importance of open-handedness for someone who was at the beginning of his career, like his son: ‘there shal no thyng hurte hym but youre streytnesse of mony to hym, for withoute he haue mony in hyse purse so as he may resonably spende amonges hem, ellys they wyll not sette by hem.’⁵⁴ Thus, despite Margaret’s disapproval, overspending was a way of life for these gentry men staying in London that her constant remarks and advice were not of much avail, for the exuding of signs of wealth seems to have been a fundamental basis for this land-owning class.

Similar signs of exasperation as to what they perceived as their husband’s wastefulness emerge from Robert Plumpton’s wives owing to his squandering of the family’s resorts in London in pursuit of establishing his right as heir-male against his step-sisters who represent the heirs general. Like Margaret Paston, Agnes and Isabel Plumpton kept forwarding money to

⁴⁹ Norman Davis, Richard Beadle, and Colin Richmond, eds., *op. cit.* (2004), p. 359, n. 212.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 442.

⁵¹ *Ibid.*, p. 917.

⁵² *Ibid.*, p. 442.

⁵³ Virginia Woolf, ‘The Pastons and Chaucer,’ *The Essays of Virginia Woolf*, McNeillie Andrew, ed., London: Hogarth Press, and San Diego: Harcourt Brace Jovanovich, 1994.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 247.

their husbands. They have showed much support as their letters demonstrate, yet, they were finally obliged to protest and show discontent.

Through the Plumpton letters, Sir Robert appears always claiming from his wives, first Dame Agnes and then Dame Isabel, money to be sent to him. He does not fail to express discontentment or surprise that his wishes aren't executed on the spot by his wives, as his letter mentioned before demonstrates. Dame Agnes Plumpton on the other hand seems to be constantly struggling to get the money paid despite the financial challenges and the difficulty of gathering money from tenants. Her responses manifest the restless efforts she makes to meet the emergencies partly caused by her husband's obstinacy to embark himself and his family in a protracted legal litigation. Overall, her responses are marked with a meekly patient tone, yet, as time goes by and as the financial situation gets worse, her patience slowly gives way to signs of annoyance and exasperation. We start perceiving in Agnes's generally docile responses to Robert's letters, which have an almost harassing tone, some signs of resolution and firmness. A case in point is her response to Sir Robert's fore-mentioned letter. When, after much effort, she ultimately manages to get the money from tenants and to forward it to him in London, she writes to him:

Sir, it is so now þat I haue mayd you thewsans of the money þat ye sent to me for, & I haue sent it you with John Walker at this tyme, the which I shall shew you how I haue mayd schift of at your comminge; & I pray you that ye be not miscontent that I sent it no sooner, *for I haue made the hast that I could that was possible for me to do.*⁵⁵

In another letter, she re-emphasises that she takes all the means available to her to provide him with the money to finance the litigation in London, thus insinuating that what happens does not fall within her responsibilities: 'And, Sir, I pray you þat you be not myscontent þat I sent not to you, *for indeed I make þe labor that is possible for me to make*, and as yet I cannot speed, but as shortly as I can I shall spede the matter.'⁵⁶

At the reading of her letters, one cannot help but picture Agnes in a dilemma, whether to give way to her feelings of exasperation or to comply with contemporary conduct books which considered patience as a womanly-virtue par excellence, that she ought to keep in all situations. We may portray her with such advice, as that offered by the *Ménagier of Paris*, resonating in her head, as she writes to her husband. Indeed, the Parisian gentleman warns his young wife to remember the three things which, according to the medieval proverb, 'drive the goodman from home' one of which is 'a scolding woman' and he prays her, that 'in order to keep yourself in love and good favour with your husband you be unto him gentle, amiable and debonair.'⁵⁷ Judging from the way she responded in particularly difficult financial situations perpetuated by her husband, Agnes seems to have observed such advice so thoroughly. At all events, and despite the manifest efforts she does to preserve the family finances, she definitely seems to have taken conduct books particularly to heart, at least more than Isabel Plumpton, the woman who would replace her at the head of the Plumpton estate. Christine de Pizan's *Treasure of the City of Ladies*⁵⁸ examines the complex situation of medieval women of the landowning class which is due to their subservience as well as their role as estate managers.

⁵⁵ Joan W. Kirby, *op. cit.* (1996), p 172.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 158.

⁵⁷ Eileen Power, 'The Ménagier's Wife: A Paris Housewife in the Fourteenth Century,' *Medieval People*, pp. 96-119, for the complete text see Tania Bayard, ed., *A Medieval Home Companion: Housekeeping in the Fourteenth Century*, New York: Harper Collins Publishers, 1991.

⁵⁸ Christine De Pizan, *The Treasure of the City of Ladies: or the Book of the Three Virtues*, London: Penguin Books Limited, 2003.

Yet, at one exceptional occasion throughout her letters, Agnes appears to have manifestly ignored these and fervidly reprimanded her husband, demanding that he would manage the families' expenses responsibly: 'Sir, I marvell greatly that ye let the matter rest so long, and labors no better for your selfe, and ye wold labor it deligently . . . Sir, I beseech you to remember your great cost and charges, and myne, and labor the matter that it myght have on end. . .'⁵⁹ Undeniably, this suggests that her role as guardian of the household's interests was valued enough to take over all other concerns.

Isabel too made tremendous efforts to meet the unceasing demands for money of her husband despite the chaotic situation of the family estates. Yet she decidedly proves to be of a different temperament. Isabel is more expressive of her discontent and her impatience is more manifest than her predecessor regarding Robert Plumpton's cash-spending which remained unchanged and went unperturbed with the increasingly disastrous financial situation on the estate. Isabel tells him for instance, to make him realise the total lack of cash-flow: 'your son, William Plumpton, & Thomas Beckerdyke hath bene euey day at wood sence ye went, & they can get no money for nothing,' she doesn't hesitate to remind him that she turned out to be right in her judgment and advice for him and that he'd have better taken her counsel regarding the management of their finances: 'Sir, I told you this or ye went, but ye wold not beleue me.'⁶⁰

Ultimately, Isabel Plumpton writes to Robert Plumpton after the judgement in favour of the heirs general, her impatience is manifest. Yet, she takes it upon herself to find an ultimate way out from the unliveable situation he had dragged his household in to finance his London excursions. The solution she could think of was no other than what the only thought of which was 'a death' to Margaret Paston. Isabel Plumpton writes: 'ther is land in Rybston feild þat Christofer Chambers wold bey, if ye will sel it, but I am not in a suerty what he will giue for it. But if ye will sel it, send word to your son what ye will doe, for I know nothing eels wherewith to helpe you with.'⁶¹ Having to sell land was one of the most dreaded scenarios for this landowning class, for what motivated them to efficiently and actively exploit their estates, as Carpenter notes, 'was less the prospect of great wealth than fear of indebtedness that might lead to the loss of their lands.'⁶² Margaret Paston, Agnes and Isabel Plumpton were thus facing their worst nightmare because of the wasteful habits of their menfolk, which explains their reactions. Indeed, once her duty of finding a solution discharged, Isabel vigorously addressed Robert: 'for God sake take an end, for we are brought to begger staffe, for ye have not to defend them withal.'⁶³

Like Margaret Paston, Agnes and Isabel Plumpton's relentless support for Sir Robert wasn't completely passive. All the three women were fed up with their families' fortunes being wasted in London, hence the indignation which seeps through their missives. Regardless of their different personal characters and personalities, they all did what they believed for their families' best interest and stood up to defend their financial stability against the threat of wasted estate income, which was supposed to be wisely managed. Dames Agnes and Isabel Plumpton's relationship with Sir Robert was, as Kirby notes, 'one neither of inferiority nor superiority, but of the kind of rough-and-ready partnership which characterised the Pastons and, on contemporary testamentary evidence, many other husbands and wives.'⁶⁴

⁵⁹ Joan W. Kirby, *op. cit.* (1996), p. 186.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 181.

⁶¹ *Ibid.*, p. 181.

⁶² Christine Carpenter, *op. cit.* (2003), p. 269.

⁶³ Joan W. Kirby, *op. cit.* (1996), p. 181.

⁶⁴ Joan, Kirby, 'Women in the Plumpton Correspondence: Fiction and Reality,' *Church and Chronicle in the Middle Ages: Essays Presented to John Taylor*, Ian Wood and G.A. Loud, eds., London: Hambledon Press, 1991, pp. 219-32, p. 223.

Anne Cely: The London widow's Dispute

Although not belonging to the same social class as the previously discussed families, the Celys' tastes and standards largely resembled rural gentlemen in many respects, including the centrality of land property and the large expenditures.⁶⁵ The family thus offers interesting comparisons with the four 15th century gentry families. Indeed, the Celys' legal ordeals arose from the same resentment of large expenditures expressed by the Paston and Plumpton women. Curiously enough, these money-related quarrels were at the origin of the preservation of the letters. While the latter deal exclusively with matters related to wool trade, they show how the Cely brothers and partners were active contributors to the economic and legal aspects of life in London. In spite of the fact that only two letters are addressed to women, the Cely wives and then widows were especially central to the legal proceedings.

During the seven-years-five-months period of their partnership after their father Richard senior's death, George and Richard already encountered financial difficulties. These were to a large extent due to 'the fact that they had heavy expenditure in England while their profits were likely to be frozen in Calais or Bruges.'⁶⁶ When Richard fell into debt following the death of George, he blamed his circumstance on his dead brother and alleged that George was indebted to him. According to Richard, 'George had owed him £280(?) towards the payment of their joint debts, and a further £1,000 "or thereabouts",'⁶⁷ for which he sued Margery, his brother's widow. Following Richard's own death, the lawsuit was taken up by Anne, his widow whose petition to Chancery was—in contrast with Richard's vague statements—'specific about the nature and amount of George's debt, the amount of stock held in common, and the income realized from it.'⁶⁸

More importantly, in her petition to Chancery, Anne, who petitioned as widow and executrix of Richard Cely junior, executor of his father, claimed that George had spent all the brothers' joint inheritance in lavish courtship:

And over and beside that, the same Richard the son and George occupied a stock of the said Richard the father amounting to the sum of £959 *is \d*. Whose executor the said [Richard was, so that the?] whole stock and gain of the same belongeth to the same Anne as executrix of executor. Out of the which stocks the same George, having none other goods, chattels or money but of the [said common stock, spent upon?] [je]wels diverse and many rich gifts and pleasures given to one Margery Rygon, then widow, and other her friends, time of his wooing, expenses of his marriage and household, and in lands b[ought to] have th'expenditure of his said marriage, as much as amounted to his portion of the same stock. And also purchased as many lands and tenements as cost £483 135 *4d*. And in reparation... spent £100 and above. Whereby the said common stock was adminished by the said George to [i.e. diminished by] the sum of £1,486 75.

Indeed, given the substantial dowry she brought him, George had to take his part in the formalities preceding his marriage to Margery and other expenses relating to it, which explains his lavish gifts, like a gold ring which a note he had made on the back of a letter he had received proves: 'item, delivered unto John Veneke in fine gold to make a ring for my wife, 26J dwt - sum, 535 *6d*.'⁶⁹

⁶⁵ Alison Hanham, *op. cit.* (2002), p. 3.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 403.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 406.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 414.

⁶⁹ Alison Hanham, *op. cit.* (1975), p. 214.

Some of Margery's allegations do match some of the accounts held by George. For instance, one entry specifies that a sum of £10 165 *sd* stg was paid by George 'Thomas Borgen [Burgoyne, mercer] for my jewels, praiser (?) John Elderbekke.'⁷⁰

There is also proof matching of his acquisition of a £100-valued red spinel 'balas ruby' which had belonged to King Richard.⁷¹ It can also be traced that in 1484 George acquired new land and property, what cannot be proved, however, are the astronomical sum of £483 135 *4d*. he allegedly devoted to this end as Anne suggests.

Similarly to Margaret Paston and Agnes and Isabel Plumpton, Anne Cely criticised the expenses of her brother in law and took an active role towards the protection of her family's economic interests by claiming the sum she brought to the family at her marriage with Richard and the benefit made on them.

Anne clearly demonstrated a very specific and detailed insight into her spouse's expenses and debts. She can be compared, in this respect, to Joan Armburgh whose involvement in financial dealings is portrayed in the letter evidence in documents such as Robert Armburgh's account of the Financial Dealings of Joan Armburgh and Her Second Husband, Thomas Aspell Esquire, with Richard Ketford, London Citizen, from 1417 to 1420.⁷² Anne and Joan are also similar in that they made sure they attended to their legal battles personally. Their presence was not only confined to managing finances and maintaining businesses, it also reached the London courts of the law. As has conclusively been argued,

husbands and wives did cooperate in business ventures, and men put considerable trust in the judgment and business acumen of their wives. As we have seen, men trusted their wives as guardians of their minor children, and 83 percent of the men leaving wills in the Husting court named their wives as executors.⁷³

Whether they translated into scolding letters or into lawsuits, these women's financial concerns over the London lavish expenses of their menfolk (Margaret Paston's son Sir John, Agnes and Isabel Plumpton's Sir Robert, and Anne Cely's brother in law George) prove that these women played a major role in preserving theirs and their families' financial interests. They also shed light on some of their contributions to late medieval London economy.

Gentry Women's Stays in London

Women's participation to their families' welfare and to the London economy was not only restricted to indirect exchanges. We have only sprinkled evidence for gentry women's presence and activities in London, on which we will build to gain a better idea of their direct contribution to the city's life. Indeed, the letters indicate that a number of gentry women under consideration contributed directly through their visits to the capital. Of these, those of Elizabeth Stonor and Margaret Paston are the most informative. The letters exchanged between the latter and her husband John Paston I following her 1465 visit to him while he was in prison provide strong evidence of the lavish expenditures that took place during these gentry women's visits to London, thus shedding light on some of the ways in which these women contributed to 15th century London economy. In a singularly playful letter of his, John Paston I writes to Margaret

⁷⁰ Alison Hanham, *op. cit.* (2002), p. 411.

⁷¹ *Ibid.*, p. 311.

⁷² Joan W. Kirby, *op. cit.* (1996), p. 77.

⁷³ Barbara Hanawalt, *op. cit.* (2007), p. 120. Hanawalt's comment also applies to Elizabeth Stonor whose letters attest of her trade partnership with her husband, which is discussed below in: Elizabeth Stonor's trade.

after her departing from London: 'Myn owne dere sovereyn lady, I recomaund me to yow, and thank yow of the gret chere that ye mad me here to my gret cost and charge and labour.'⁷⁴

Margaret's answer a week later also acknowledges her husband's large expenditure on her:

wourchiful husbonde, I recomaunde me to yow, dyssyryng hertely to here of yowr welfare, thankyng yow of yowr grett chere that ye made me, and of the coste that ye dede on me. Ye dede more cost thanne my wylle was that ye choulde do, but that it plesyd yow to do so, God gyf me grase to do that may plese yow.⁷⁵

Despite the slightly inappropriate and presumptuous comment evoking the expensiveness of her visit—though the playful and general jesting tone of the letter attenuates, if not omits it completely—John's reaction was undoubtedly his way of acknowledging the efforts of his wife to the family's welfare, together with his affection for her. It is certain that his willingness to spend lavishly on Margaret's entertainment, against her wishes, emerged from his desire to please her and recompense her hard work. His unusual wit and humour, together with the doggerel rhyme which composed the other half of his letter were surely inspired by her visit. The latter, we may safely argue, has left him in an especially good and unusual mood, since 'in none of his previous correspondence does he indulge in verse or betray anything of this rollicking humour.'⁷⁶

During this visit, Margaret's son John Paston the youngest wrote to her advising her of some places and saints to visit with Margery, his sister, whom he recommends his mother to take with her:

I pray yow voysyt the Rood of Northedor and Seynt Savyour, at Barmonsey, amonge whyll ye abyd in London, and lat my sustyr Margery goo with yow to pray to them that sche may have a good hosbond or sche com hom ayen.⁷⁷

Gairdner comments on this episode: 'The young man had already seen a good deal of life, and was familiar with the principal attractions of the great city, to which in all probability his mother was as great a stranger as his young sister'⁷⁸ While John Paston III's advice might indicate Margaret and Margery's unfamiliarity with the city as Gairdner suggests, it also sheds a gleam of light on some of gentry women's activities in London, which undoubtedly contributed to the city's economic, social and cultural life.

Another similarly significant evidence of the large sums of money spent on or by gentry women in London is to be found in the Stonor letters. Much like Sir John Paston, Elizabeth Stonor seems to have had a reputation of a lavish spender. This derives from two different though corroborating sources, namely Thomas Betson, her son in law, and Thomas Stonor, her brother in law. Betson openly, though tactfully and well-meaningly conveyed his concerns about her spending habits: 'I will avyse you, madame, to remembre large expensez and be ware of them.'⁷⁹ The second Thomas, however, seems to have been less tactful in his manner of proceeding so that Elizabeth was provoked when she learnt about the disparaging remarks he had made about her. This is apparent from the letter she addresses to her husband in which she

⁷⁴ Norman Davis, Richard Beadle, and Colin Richmond, eds., *op. cit.* (2004), p. 317, n. 191.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 318, n. 192.

⁷⁶ James Gairdner, ed., *The Paston Letters 1422-1509*, AD, Westminster: A. Constable, 1895, vol. I, pp. 228-229.

⁷⁷ James Gairdner, *op. cit.* (1895), vol. II, p. 233.

⁷⁸ James Gairdner, *op. cit.* (1895), vol. I, p. 228.

⁷⁹ Christine Carpenter, *op. cit.* (1996), p. 48.

inquires about her brother in law's motives behind his comments on her way of managing expenses. In this fortunately surviving yet unfortunately damaged letter, Elisabeth writes:

I pray you grete wel my broder Thomas Ston[or from me desiring y]ou to seye to heme that I marvyll gretly what [. . . moveth] heme to saye schoyche langage by me as he dothe, for as . . . [that] I [wold] plok from your lyelod alle that I can to make a grete . . .: for þat I wote welle you can awnswere for me wele enowe. And so I . . . to defend me.⁸⁰

She apparently tries to get her husband to defend her against his brother. Margaret addresses William on the issue, in the only other letter making mention of the misunderstanding between her and Thomas Stonor. We infer William's curiosity to know who had reported his brother's gossip to her:

And as towchyng my brothyre Stonore, truly syre ther was no bodye þat tellyd me precysly þat hyt was he, but I knowe well hyt was he, ffore hyt was sayde to me þat I kept you here among a meany of boyes with othyre langage more, wech was not fyttyng fore to have such langage of any servant that long to you ore me: fore, and he remembyre hym selff well, he hath no cause to saye of me otherwyse than well: fore I never sayde to dysplease hym be my wyll, but fore hys own worshypp, and þat knowyth God, how ever preserve you. At London, þe vij day of Marche.⁸¹

While Thomas Stonor's indiscreet gossip offended his sister in law, it had at least the merit of giving us a clear idea about her inclination towards lavish expenditure. The advice and criticism Elizabeth received is to be seen through the lens of the late medieval expenditure limits imposed by moralists and husbands on women's expenditure. Thomas Betson's and Thomas Stonor's take on Elizabeth's spending habits are mere relections of the criticisms addressed to women's excesses.⁸² They can be likened to the limits suggested by the *Ménagier of Paris* that a woman from the bourgeoisie ought to observe.⁸³

Gentlewomen such as Elizabeth Stonor, who took pleasure in and could afford spending large amounts of money on shopping, must have found it particularly offending to receive such remarks, as Elizabeth did.

This, to these gentlewomen must have been something of a challenge since what made London particularly appealing to many gentlewomen was the opportunity for shopping that the city offered, as a poem by a woman named Isabella Whitney, written in 1573 indicates. The poem, 'The Manner of her Will and What she left to London and to All Those in it, at her Departing'⁸⁴ consisted in a description of the best places for shopping, an excerpt from it reads:

jewels such
As are for ladies meet.
And plate for furnish cupboards with
Full brave there shall you fi nd,
With purl of silver and of gold
to satisfy your mind;

⁸⁰ *Ibid.*, p. 175.

⁸¹ *Ibid.*, p. 180.

⁸² Frederick James Furnivall, ed., 'Bewte Will Shewe, Thow Hornys Be Away,' *Political, Religious, and Love Poems: From the Archbishop of Canterbury's Lambeth ms. No.306 and Other Sources*, vol. 15, London: Early English Text Society, 1866, pp. 73-75.

⁸³ Tania Bayard, ed., *A Medieval Home Companion: Housekeeping in the Fourteenth Century*, New York: Harper Collins Publishers, 1991, pp. 35-36.

⁸⁴ Paul Bailey, *The Oxford Book of London*, Oxford: Oxford University Press, USA, 1995, pp. 16-19.

With hoods, bongraces [shades for bonnets], hats or caps
Such store are in that street.

The described streets were still similar to those of medieval London. As we have seen, Elizabeth did much of the purchasing, be it for her personal use or for the London house during her stays in the city. She was equally sending, as was demonstrated, different items of food and clothing to the household at her husband at Stonor. Along with her missives, the Stonor correspondence offers a portion of Elizabeth Stonor's account book enabling us to have an idea about both the nature of the items she requested or bought herself in London.⁸⁵

While women belonging to different social groups had an incidence on the economies of urban centres, those with high standards of living were especially meaningful to the economy since 'the consumer products they bought were essential to all urban economies, including that of London.'⁸⁶

Hanawalt notes that 'women were major participants in the day-to-day commerce of London. While not major producers of wealth in terms of crafts or large entrepreneurial activities, they were among the important consumers.'⁸⁷ The gentry women with whom we are concerned were no exception.

Elizabeth's preference for life in the capital in itself may suggest her love for spending and of social distinction, which were, as Kingsford suggests, at the origin of accepting a union with Thomas Stonor, which made her rise above her merchant station to the rank of the gentry:

To Elizabeth one attraction was no doubt the prospect of social distinction. There are hints that her new relatives looked on her as something of a par-venue, who had involved her husband in extravagance; and she herself supplies us with a glimpse at the citizen's daughter who had become a great lady and gone to Court. She was much in London, partly perhaps on pleasure, but not forgetting to combine business therewith: for she was a masterful woman, who took an active interest in her husband's affairs.⁸⁸

Elizabeth Stonor's Trade

Unlike the other gentry women dealt with here, one of the main reasons for Elizabeth Stonor's prolonged stay in London—which allowed her to have another major contribution, both to her family finances and to the London economy—was the supervision of her former husband's business, which is one of the main subjects discussed in her letters. Indeed, her letters deal, for the most part, with business matters in which she and her husband were involved.

A remarkably curious evidence of Elizabeth's involvement in her former husband's trade, and therefore of her active role in the economic life of 15th century London is to be found, by a happy coincidence, in a memorandum by George Cely, in which he refers to her by her former marital name 'Helsabethe Reche' and by the quality of 'mercier of London':

Robert Cely.

Item, the 26 day of June [1478] I sent unto my said brother by Ralph Lemington, closed in an letter, an letter of payment of Helsabethe Reche, mercier of London, containing £50 stg., payable at London the last day [of] November next. I delivered [the money] unto her attorney [at] 85 4J. Sum it amounts £62 105 Flem.⁸⁹

⁸⁵ Christine Carpenter, *op. cit.* (1996), pp. 217, 224, 227, 233.

⁸⁶ Barbara Hanawalt, *op. cit.* (2007), pp. 135-136.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 135.

⁸⁸ Christine Carpenter, *op. cit.* (2007), p. xxiii.

⁸⁹ Alison Hanham, *op. cit.* (1975), p. 77.

The note illustrates a deal between a stapler, George Cely and a woman mercer, Elizabeth Rich, later Lady Elizabeth Stonor. It is worth-noting that, at the time when the transaction took place, Elizabeth had been married to William Stonor for three years. While it was commonplace among widows to pursue the businesses of their deceased husbands, women who continued doing so even following their remarriage weren't especially numerous. Elisabeth seems to have kept her former husband's name, which was probably even less uncommon⁹⁰, out of pragmatic convenience. It seems however that it wasn't completely unusual for gentry women in general to retain their first husband's title, as did Dame Isabel Plumpton's mother who, 'although married to Thomas, Lord Darcy retained her first husband's title.'⁹¹

Yet, Elizabeth proves herself to be a strong and unconventional woman. The letters illustrate her independence and force of character as well as her interest in trade.

A number of letters survive of Elizabeth Stonor that depict her managing and discussing wool trade affairs from afar with her business associates: her husband William Stonor and her son in law Thomas Betson.

The following excerpt indicates Elizabeth's involvement and great interest in the wool export business. It also betrays her concern for the profits to be made out of it that year:

And as towchyng John Elmys, truly, syre, he is a marvelous man: I conseyve be my son þat he wold goo from his promesse þat he made to you and to hym of his woll þat hyt suchld*. [I. e. schuld.] aryse as good in pokyng thys zere as hyt ded þe last zere: and þat I consyve he cannot make good: but never þe lesse I dout not but þat you and my son Betson wyll handyll þe matyrs well I-nowe: ffore blessyd be God ze be on þe surere syde: ffore all þe sayde woll I have res[s[e]yed] hyte and fayer howsyd hyt: and 3yt ffore all that I wot well þat you and my son wylnot dele with hym othyrewyse than ryght and consyes wyll requere, and þat is best.⁹²

In effect, many of the letters exchanged between Elizabeth Stonor and her husband and son-in-law are related to business, which proves her complete identification with her trade activity. It shows that it was something she kept to heart. Indeed, she seems to have been keen on attending to it personally, rather than leaving it in the hands of her husband to take care of it once they got married, as many of her contemporaries preferred to do.

Here are two other excerpts from letters addressed to her husband, which demonstrate even more how seriously Elizabeth took her business and how exacting and professional she was. She warns and advises him to take the necessary measures to safely get his debts paid back to him:

Syr, I resayvyde ffrome you a letter by the wyche I consayvyde that ye canne not departe but it shulde be to your gret lose. Wherffor ye do ryght welle to set hyt in a suerte: ffore hyt thys (it is) no lytell monay that he howys you.⁹³

She also appears to closely oversee and inspect the transactions in which she gets involved:

And Sire, as ffor my sone Betsonne I herde no worde ffrome hyme sith you departyd: for ther commyth no passage this viij dayese. And Sire, I wold pray you whenne Davy Wrixame commyth to you owght off Cotty I wold, that ye wold send hyme hydder that he myght wryght to my sonne howe he have done in the contre.⁹⁴

⁹⁰ *Ibid.*, p. 196.

⁹¹ Joan W. Kirby, *op. cit.* (1996), pp. 189, 200, 201.

⁹² Christine Carpenter, *op. cit.* (1998), p. 180.

⁹³ *Ibid.*, p. 170.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 172.

Elizabeth also received letters from her husband and son-in-law who kept her informed on the progress of their different ongoing affairs. For instance, Thomas Betson writes from Calais informing her that he is intending to go to the mart to get the money due to them:

Also good madame, and it lyke you to wete, as on Friday next after Corpus Christi day*. [Corpus Christi Day was the Thursday after Trinity Sunday, i.e. in 1478 21 May.] I intend unto the marte wardes, our blissid lorde be my spede and helpe me þer and send me good payment off all oure dettours.⁹⁵

Letters such as the following also demonstrate Elizabeth's strong taste for business:

Syr, I have resevyd sen you departyd ij letterys frome my [sun Bet]sun as on Monday last wase, on of them deectyd to you. . . . The whyche letterys I have red and wele undirstond them [. . . I] conseve by hese wrytyng that he ys very lothe that Elmys woll . . . departe frome heme: never the less he thynkithe that xiiij markes and a d[i . . .] pryse for to bye lx saks: after that pryce it wold draw myche m[oney] and lytell gettyng suld be therin. And yet I truste to have yt, for as I undirstond yt ys yete unsold that my sun Betsun sent to me by the brynger [herof . . .]⁹⁶

It is clear that through her business activities, she contributed greatly to the economic life of her family and to that of London. Yet, she stands in contradiction to Margaret Paston's sense of economy. Kirby describes Elizabeth as:

A masterful woman who usually got her own way, Elizabeth was nevertheless an astute and effective helpmate, whose inherited interests in the wool trade greatly enriched her new family; but social ambition led her to extravagance and it is clear that her household, whether in London or at Stonor, lacked the 'sad, wise rule' imposed by Agnes and Margaret Paston.⁹⁷

In addition to her contribution as a mercer, Elizabeth's presence in London also sheds light on the crucial and diverse ways through which women participated in the social and economic life of the city, and this despite their lack of any formal economic-power in the urban community, as Jeremy Goldberg explains in his 'Women in Fifteenth-Century Town Life.'⁹⁸

Their visits to the capital were certainly part of their duties as co-guarantors of family welfare, but constituted for sure considerable opportunities for the economy of 15th century London. Barron specifies in her article that 'It was vitally important to all Londoners whether merchants or artisan craftsmen, or hucksters and small-scale purveyors of food, that the aristocracy and gentry should spend time in their London inns.'⁹⁹

Indeed, during their stays in the capital, gentry women surely benefitted these. We saw examples of goods being purchased in London, the following letter by Elizabeth Stonor gives further evidence for the benefit derived by salesmen and craftsmen from the presence of gentry women in London, together with the recurring theme of money forwarded to London:

Allso Cosyn, my moder and yourys sent me monay to by her boge, and sche sent me a gobelet to amend: the wyche gobelet I have schuyde unto dyverys golldsmythys: and thay say hyt cane not be amendyd, but hyt be new made: and so I pray you to infforme my moder. And as ffor the

⁹⁵ *Ibid.*, p. 211.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 175.

⁹⁷ Joan W. Kirby, *op. cit.* (2012), pp. 95-112, p. 103.

⁹⁸ Peter Jeremy Piers Goldberg, 'Women in Fifteenth-Century Town Life,' *Towns and Townspeople in the Fifteenth Century*, Johnson A.F. Thomson, ed., Gloucester: Sutton Pub Ltd, 1988, pp. 107-28.

⁹⁹ Caroline M. Barron, *op. cit.* (1996), p. 7.

boge my moder sent unto me ffor, I send hyt to her by Folyhet, the brynger heroff. And so, Syr, I pray you to infforme my moder, as hyt thys: and I will kepe the gobelet unto the tyme that I have answeere ffrome her.¹⁰⁰

In a like manner, though they do not offer as vibrant illustrations of women's expenses in London as do the Stonor and Paston collections, the Plumpton and Armburgh letters do mention the presence of gentlewomen in the city and their financial contribution to its economy. A case in point is an account of the Financial Dealings of Joan Armburgh and Her Second Husband, Thomas Aspoll Esquire, with Richard Ketford, London Citizen, from 1417 to 1420.¹⁰¹ The account details the debts Joan inherited from her husband and in which Robert Armburgh got involved subsequently following his marriage to her. The account also enumerates her personal debts to the London saddler, including those she borrowed through intermediaries or 'by her owne hondes,' which suggests her frequent visits to the city. Within the same lines, there are also various evidences concerning financial dealings between Joan, Aspoll and Armburgh and Richard Ketford.¹⁰²

More importantly, Robert Armburgh's account mentions one of Joan's visits to London to negotiate with Ketford, in February 1420: 'sche kam to London for to reken with hym and there he seide that he hadde delyuered to her husband vpon the see syde at hys last goyng ouer to Kaue iij li. in harneys and prayed her to have surete therof.'¹⁰³ It indicates that she wasn't at least totally a stranger to the capital but also throws light on her business abilities and the business conducted in the capital. While Robert Armburgh 'was almost never out of Westminster'¹⁰⁴ as his letters testify, we have a letter from Joan written at Westminster and addressed to Ellen, Lady Ferrers of Chartlyer in February 1428.¹⁰⁵ The letter thus testifies another example of her visits to London during which, as we have seen, she must have participated to the economic life of the city through the different activities revealed in the letters of other contemporary gentry women that we have been able to see. Hers, unfortunately, are largely silent in this respect. Another bit of evidence for gentry women's presence in London comes from the Paston women. Though she spent most of her life in Norwich, Agnes Paston, who outlived her husband by thirty-five years, lived her last years in London with her son William, till the break of the plague epidemic of 1476.¹⁰⁶ The choice of an elderly country gentlewoman to live her old age in London must be related to the opportunities it offered and of which gentry women came to the city to take advantage.

Conclusion

It becomes apparent that gentry women's role in getting estates supplied with necessary provisions was particularly linked to London. This explains the large place the capital had in these provincial gentry economies, which infuses through their letters. The fifteenth century gentry women also relied on local suppliers for a number of commodities as some of their surviving account books suggest. These complete the image and give an idea about their implication in the financial management of the estate. Yet, it remains that, as the letters

¹⁰⁰ Christine Carpenter, *op. cit.* (1996), p. 173.

¹⁰¹ Joan W. Kirby, *op. cit.* (1996), p. 77.

¹⁰² *Ibid.*, pp. 78, 81.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 79.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 52.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 92.

¹⁰⁶ Roger Virgoe, ed., *Private Life in the Fifteenth Century: Illustrated Letters of the Paston Family*, London: Weidenfeld & Nicolson, 1989, p 267.

establish, the commodities which supplied the estates pertained predominantly to the economic exchanges with London.

The gentry women within the collections played a central role in the continuous exchanges of goods and money which were constantly operating between London and their country estates. Throughout these exchanges, women mostly ordered provisions from husbands and sons in London in order to fill up the household stocks, thus fulfilling an essential part of their role as estate managers. Meanwhile, they supplied their menfolk with cash to enable them to carry out the necessary actions, mainly professional or legal, to protect and enhance the family's economy and status. These exchanges portrayed both harmony and discord between the corresponding gentry men and women who variably were husbands and wives or mothers and sons.

While lavish spending habits, as those of Sir John Paston, Sir Robert Plumpton, Dame Elizabeth Stonor and George Cely, caused their perpetrators to be criticised, scolded, sued or gossiped; and while they have done disservice to the Pastons' 'worship,' reduced the Plumptons almost to beggary, prejudiced the dead (John Paston I¹⁰⁷ and George Cely¹⁰⁸) and fuelled lengthy excursions into lawsuit-litigations, it remains that they have, for sure, enormously benefitted the 15th-century London economy, sometimes at the detriment of the family's interests. Women took an active part in these large expenditures which were directly poured into the capital's economy; sometimes enabling them, others criticising them, depending on the situation and on the interests at stake.

¹⁰⁷ John Paston I's gravestone was not made well after his death.

¹⁰⁸ Richard blamed his financial difficulties on his dead brother, George.